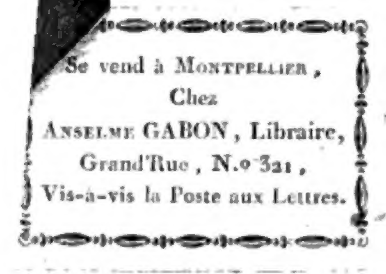



Se vend à MONTPELLIER,
Chez
ANSELME GABON, Libraire,
Grand'Rue, N.o 321,
Vis-à-vis la Poste aux Lettres.



MÉMOIRES

SUR LES

HÔPITAUX DE PARIS.

MÉMOIRES

SUR LES

HÔPITAUX DE PARIS,

PAR M. TENON,

Membre de l'Institut de France, de la Légion d'honneur, de la Société de l'École de Médecine de Paris, et de celle d'Agriculture du Département de la Seine.

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU ROI.

AVEC FIGURES EN TAILLE-DOUCE.

Ces Refuges, ouverts aux malheurs des Mortels,
Pour la Divinité sont les premiers Autels.
Œuvres de M. d'Arnaud.





A PARIS,
Chez Méquignon l'aîné père, Libraire de la Faculté de Médecine, rue de l'École de Médecine.

M. DCCC. XVI.

A MESSIEURS
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES.

MESSIEURS,

EN m'associant aux Hommes éclairés qui devoient vous rendre compte d'un projet d'Hôpital à l'île des Cygnes, vous fîtes naître en moi le desir de répondre à votre confiance avec zèle. L'exemple de mes Confrères l'anima encore, ce zèle que je croyois sans bornes : il ne cessa de le soutenir, & leur jugement, qui fut ma règle, m'imposa l'obligation de publier ces Mémoires.

Daignez, MESSIEURS, en agréer l'hommage,

comme un tribut que je rends à la vertu & au mérite, une preuve de mon inviolable attachement, un gage du plus profond respect avec lequel je suis,

MESSIEURS,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

TENON.

AVERTISSEMENT.

LA Préface contient un précis de ces Mémoires : elle a été faite en faveur des perſonnes qui ne voudroient prendre qu'une idée de ce travail, & auxquelles la connoiſſance des détails & des preuves ne ſeroit point néceſſaire.

ERRATA.

PAGE 111, *ligne 6*, trente-cinq : *lisez* trente-neuf.

P. 146, *lig.* 13, en voilà : *lisez*, voilà.

P. 157, 3e *titre en marge*, redéduit : *lisez*, se déduit.

P. 195, *lig.* 25, chirurgiale : *lisez*, chirurgicale.

P. 205, *lig.* 11, plus chargés : *lisez*, surchargés.

P. 214, *lig.* 21, l'extrémité : *lisez*, à l'extrémité.

P. 356, *lig.* 15, dont 82 : *lisez*, 422.

PRÉFACE.

PRÉFACE.

NOUS avons à Paris un Hôpital unique en ſon genre: cet Hôpital eſt l'Hôtel-Dieu; on y eſt reçu à toute heure, ſans acception d'âge, de ſexe, de pays, de religion; les fiévreux, les bleſſés, les contagieux, les non-contagieux, les fous ſuſceptibles de traitement, les femmes & les filles enceintes y ſont admis: il eſt donc l'Hôpital de l'homme néceſſiteux & malade, nous ne diſons pas ſeulement de Paris, & de la France, mais du reſte de l'Univers.

Ses portes, comme les bras de la Providence, ſont toujours ouvertes à ceux qui viennent s'y réfugier. La meſure de ſes revenus n'eſt pas celle des ſecours qu'il procure, ce ſont les beſoins du pauvre; on vend les fonds, ſi les revenus ſe trouvent inſuffiſans, comme il arriva en 1709. Les reſſources de cette Maiſon ſont inépuiſables & précieuſes à conſerver: elles réſident dans cette ſenſibilité ſans bornes de la Nation, ſenſibilité qui l'entraîne naturellement aux actions libres & généreuſes; elles ſont dans la fortune publique, dans celle des citoyens riches, qui ne lui ont jamais manqué.

Tantôt elle retire dix-huit cent, deux mille ma-

lades, tantôt trois, quatre & cinq mille, avec les serviteurs nécessaires : ce n'est donc plus un Hôpital, c'est une Ville, si l'on a égard au nombre de personnes qu'il renferme, une Ville où tous les hommes ont droit d'asyle, sont reçus comme citoyens du même pays, comme enfans de la même famille : c'est le sanctuaire de l'humanité.

Cet Hospice secourable, l'ouvrage de nos pères, remonte au huitième ou peut-être au septième siècle : il a toujours excité le plus vif intérêt : aussi toute la France l'a-t-elle comblé de biens ; il est sous la protection immédiate du Roi, l'inspection de son Ministre, sous les regards de ce que l'Église & la Magistrature ont de plus distingué, gouverné par des citoyens non moins recommandables que zèlés, confié enfin à des personnes pieuses qui se sont consacrées au service du pauvre, même dans les temps de contagion; & l'expérience a montré jusqu'où peut s'étendre cette charité active & constante qu'elles exercent si dignement *.

Mais Paris s'accroît, l'Hôtel-Dieu est son infirme-

* Nous n'avons, en aucun endroit, trouvé des Infirmières aussi secourables que nos Religieuses, les sœurs de la Charité, celles de Sainville : c'est un témoignage qui leur est dû & que leur rendent les Etrangers.

rie naturelle, il n'eſt plus de proportion entre la Ville, ſes environs & leur infirmerie; le pauvre y eſt preſſé, quatre & ſix couchent dans le même lit. Le public, inſpecteur né de cette Maiſon, autant par ſes lumières que par ſes largeſſes, reclame depuis long-tems contre cette diſproportion préjudiciable; différens moyens ont été indiqués pour la faire ceſſer: on a propoſé de retirer les convaleſcens de l'Hôtel-Dieu, de démembrer cet Hôpital, enfin de le transférer dans un lieu plus étendu & plus découvert.

Le projet d'un Hôpital de convaleſcens, adopté vers le milieu du ſiècle dernier, demeura ſans exécution.

La ſollicitude devint plus preſſante, à meſure que le reſſerrement des malades augmenta. Notre hommage n'ajoutera point ſans doute à la gloire de ceux qui ont tenté d'adoucir le ſort du pauvre, en eſſayant de le tenir plus au large dans des établiſſemens nouveaux: leur récompenſe eſt dans le mérite d'une bonne action; mais le ſouvenir des efforts dont on leur eſt redevable, doit être conſervé, parce qu'il fait partie de l'Hiſtoire de l'Hôtel-Dieu, & qu'il excite encore à d'autres tentatives, s'il ſe peut, plus heureuſes.

Nous citerons Deſgodets, Architecte des bâtimens du Roi ſous Louis XIV, le premier qui produiſit un

plan d'Hôtel-Dieu en rayons *; nous citerons aussi l'Abbé le Jeune, Docteur de Sorbonne, & Vicaire de la Paroisse Saint-Laurent : son plan, son Mémoire avoient pour objet, la translation de l'Hôtel-Dieu dans l'île des Cygnes.

C'est encore dans cette île que M. Turgot, Prévôt des Marchands, dont le nom est attaché à tant d'établissemens avantageux, vouloit placer cette Maison.

Les réformes de l'estimable & zèlé M. de Chamousset, tendoient à décharger l'administration de cet Hôpital du soin des malades, à confier ces derniers à une compagnie qui les traiteroit à l'entreprise, à établir un *milieu* pour les personnes qui ne sont point tout-à-fait indigentes, entre le gratuit humiliant des Maisons de charité, & les fortes dépenses que les maladies occasionnent chez les particuliers.

Les plus grands efforts se déployèrent après l'incendie de 1772 ; alors on vit successivement paroître différens projets de M. l'Abbé Tessier, Docteur en Médecine, de la Faculté de Paris, de l'Académie des Sciences, de M. Caqué, Architecte, de M. Panseron, autre Architecte, de MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de MM. les Médecins de cette Maison, de M. Regnier,

* Traité de la commodité de l'architecture, concernant la distribution & la proportion des édifices. Manuscrit *in-fol°*, de la Bibliothèque du Roi, tome II.

ancien Directeur des Hôpitaux Militaires, de M. Antoine Petit, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, & de l'Académie des Sciences, de M. le Roi, de la même Académie.

La délibération de MM. les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, du 11 Janvier 1773, concluoit à la translation de cet Hôpital dans la plaine de Grenelle; en voici les propres termes :

« Depuis long-tems la voix publique le demande :
» le peu d'étendue du terrain, la corruption de l'air,
» celle de l'eau, le tort que cette Maison cause par
» son infection à tout ce qui l'environne, le danger
» du feu & mille autres inconvéniens semblent avoir
» réuni sur ce point les suffrages, si l'on veut en
» excepter quelques intérêts personnels, toujours à
» écarter dans un établissement de cette nature, motifs
» qui, d'ailleurs, sont détruits par l'existence de l'Hô-
» pital général, de celui de la Salpêtrière, de celui de
» Bicêtre, de celui des Invalides, qui sont tous à
» l'extrémité ou hors de Paris ». La délibération ajoute « Que ce feroit purger les eaux de la Seine
» de toutes les immondices dont elle est infectée par
» l'Hôtel-Dieu; que ce feroit procurer un air pur, un
» grand emplacement, de vastes cours & jardins essen-
» tiels aux convalescens ».

Le Mémoire de M. l'Abbé Teſſier, communiqué au Bureau immédiatement après l'incendie de 1772, & au Comité des Hôpitaux en 1786, tendoit à laiſſer ſubſiſter l'Hôtel-Dieu, en même temps qu'on tranſporteroit une partie de ſes malades à Saint-Louis, une autre dans certaines Maiſons religieuſes, ſes départemens les plus eſſentiels à la Maiſon de Sainte-Anne.

Celui de M. Petit eſt de 1774 : il offre un Hôpital en rayons avec quatre étages d'alcoves; cet habile Médecin le plaçoit au pied du monticule de Belleville.

Les Médecins de l'Hôtel-Dieu, dans leur Mémoire remis au Bureau en 1775, le transféroient à l'île des Cygnes; des raiſons d'économie les ramenèrent à le conſerver, mais en y faiſant des additions : elles conſiſtoient à l'étendre le long de la rue Notre-Dame, à le prolonger ſur le terrain du petit Châtelet & du côté des grands-Degrés.

M. Regnier, qui écrivoit en 1776, l'auroit placé vers le Gros-Caillou, en eût fait un Hôpital carré de 5,625 toiſes, ou de ſix arpens $\frac{1}{4}$ de ſuperficie.

M. le Roi établiſſoit le ſien au-deſſous de Chaillot : Ce Savant lut ſon Mémoire & préſenta ſes plans à l'Académie des Sciences en 1777 : ſon ouvrage alors ne fut pas imprimé ; M. Hunezovsky * en donne à-peu-près

* Obſervations Médico-Chirurgicales. Vienne en Autriche, 1783.

ce précis : l'Hôpital de M. le Roi eſt compoſé de longs bâtimens bornés à un rez-de-chauſſée & diſtribués parallèlement, les uns d'un côté, les autres de l'autre, comme les tentes d'un camp, ou comme les pavillons du jardin de Marly, qui ſe trouvent diſpoſés parmi les arbres. Le plafond des ſalles eſt ouvert de diſtance en diſtance ; chaque malade eſt ſéparé par des eſpèces de cloiſons faiſant l'office de paravent.

Ces tentatives demeurèrent ſans effet, ſi toutefois elles n'ont pas diſpoſé à la perſuaſion. Quoi qu'il en ſoit, il parut en 1785 un Mémoire plein de ſolides raiſons & d'une philoſophie touchante, ſans nom d'auteur, mais qu'on ſait être de M. Coquéau : il étoit accompagné d'un projet d'Hôtel-Dieu par M. Poyet, Architecte, Contrôleur des bâtimens de la Ville. Ces ouvrages furent mis par M. le Baron de Breteüil ſous les yeux du Roi. Les circonſtances ne pouvoient être plus favorables aux pauvres, puiſque leur ſort alloit dépendre d'un Prince compatiſſant à leurs maux ; effectivement il fut enfin décidé : le Roi voulut qu'ils couchaſſent ſeuls, que le projet fut envoyé à ſon Académie des Sciences, qu'elle l'examinât, & qu'elle lui en dît ſon avis.

L'Académie nomma huit Commiſſaires, MM. de Laſſone, Daubenton, Tenon, Bailly, Lavoiſier, de

la Place, Coulomb, Darcet; elle leur en aſſocia par la ſuite un neuvième, M. Tillet.

Le projet ſoumis à leur examen conſiſtoit à élever, ſur l'emplacement de l'île des Cygnes, un Hôpital en rotonde pour cinq mille malades qui auroient chacun un lit dans des ſalles diſtribuées en rayons.

Jamais ſujet ne fut plus digne de fixer l'attention d'une Compagnie ſavante; tout le rend recommandable : ſon objet, le vœu du Souverain, l'empreſſement du public, le mérite qu'il y auroit à ſurmonter les difficultés ſans nombre qu'il préſente.

Il n'exiſte aucun ouvrage ſur la *formation* & ſur la *diſtribution* des Hôpitaux, & l'on n'a pas encore raſſemblé les principes qui mettroient en état de juger de leur perfection & de leur imperfection; il falloit donc commencer par ſe les procurer. Première difficulté.

Une ou pluſieurs Maiſons qui remplaceroient l'Hôtel-Dieu, doivent ſecourir les pauvres malades ſans qu'ils ſe nuiſent, & en même-temps, ſans qu'ils incommodent le reſte de la ſociété : deux conſidérations qui demandent que l'on ſache comment il faut claſſer les malades & où il convient de placer les Hôpitaux d'une Ville immenſe.

Ajoutez que l'Hôtel-Dieu a des devoirs indiſpenſables à remplir : s'il y ſatisfait, un autre Hôpital ſeroit inutile; s'il eſt inſuffiſant, on doit lui en ſubſtituer qui s'acquitent

s'acquitent de ſes obligations : dans les deux cas, il étoit néceſſaire de s'inſtruire de la nature comme de la totalité de ſon ſervice, de le ſuivre ce ſervice par-tout où il s'étend, dans l'Hôtel-Dieu même, dans les Maiſons qui en dépendent & dans les autres Hôpitaux de Paris, avec leſquels il a des relations habituelles, ſoit pour en recevoir, ſoit pour y envoyer des malades. Troiſième objet de recherches.

D'autres motifs, non moins eſſentiels, engageoient à ne point les borner à l'Hôtel-Dieu ſeulement, mais à les continuer dans les divers Hôpitaux, afin de connoître leur deſtination préciſe, la quotité tant particulière que générale d'individus qu'ils ſecourent journellement, le rapport de leur ſervice, pris dans ſon univerſalité, avec la population de la Capitale, la part enfin de l'Hôtel-Dieu lui ſeul à la totalité de ce ſervice.

Quelle méthode ſuivre dans ces recherches pour ſe conduire utilement ? Après y avoir réfléchi autant que me l'ont permis mes foibles lumières, je crus devoir faire préſider à mes obſervations les connoiſſances anatomiques & les connoiſſances pathologiques. Il s'agiſſoit de l'homme, & de l'homme malade : ſa ſtature régle la longueur du lit, la largeur des ſalles; ſon pas, moins étendu, moins libre que celui de l'homme ſain,

donne la hauteur des marches, comme la longueur du brancard, ſur lequel on le tranſporte, détermine la largeur des eſcaliers d'Hôpitaux. D'ailleurs, conſommant plus ou moins d'air dans un temps donné, ſelon que ſes maladies l'obligent à des inſpirations plus ou moins fréquentes & plus ou moins amples, il demande des ſalles de dimenſions différentes; ajoutez que ſes yeux ſenſibles aux impreſſions de la lumière durant les inflammations de la dure-mère & les violentes ophtalmies, exigent des attentions, relativement à la poſition, tant des lits, que des croiſées.

Les détails alloient ſe multiplier; leur comparaiſon eſt utile, leur multiplicité embarraſſante: il falloit donc profiter de l'une, ſe délivrer de l'autre, en réduiſant le tout à des réſultats généraux. Je pris dans chaque Maiſon le nombre total des malades, celui des malades par claſſe de maladies & même par ſalle, les dimenſions de chacune d'elles & le rapport des dimenſions de ces ſalles, avec la quantité de perſonnes qu'elles renferment; je crus encore qu'il convenoit de recueillir des obſervations ſur les uſages, la poſition, les avantages, les inconvéniens des différentes ſalles & des autres pièces qui compoſent les Hôpitaux, facilitent ou embarraſſent leur ſervice, les rendent plus ou moins ſains, plus ou moins diſpendieux; car il s'agiſſoit d'étudier les Hôpitaux dans

les Hôpitaux même, & d'y ſaiſir ce qu'une longue expérience avoit indiqué comme nuiſible, ou marqué du ſceau de l'utilité.

C'eſt ainſi que je m'appliquai à l'examen des Hôpitaux de Paris ; mes confrères & moi nous allâmes en Comité à la Salpêtrière, à la Charité, aux Invalides, à l'Hoſpice de la paroiſſe Saint-Sulpice : nous fûmes accueillis par-tout avec honnêteté ; nous n'avons eu qu'à nous louer, en particulier, des facilités que nous trouvâmes dans les Maiſons des Frères de la Charité, chez les Dames Religieuſes Hoſpitalières, dans les Hoſpices & les Hôpitaux tenus par les Sœurs de la Charité, tant à Paris, à Saint-Denis, qu'à Saint-Germain & à Verſailles. A Paris, l'Hoſpice de la paroiſſe Saint-Sulpice nous fut ouvert par les ordres de Madame Necker, & tout nous fut communiqué ſans réſerve ; nous fûmes admis à la Charité de Verſailles à la recommandation de M. le Maréchal Duc de Mouchy, qui voulut bien s'intéreſſer à nos travaux.

Des Mémoires, des plans que j'avois précédemment raſſemblés de certains Hôpitaux de nos Provinces, de l'Italie, de l'Écoſſe, m'avoient fait appercevoir que le climat influoit ſur les dimenſions à donner aux ſalles d'Hôpitaux : ce qu'il falloit encore vérifier.

Ce n'étoit point aſſez : il exiſtoit à Vienne des obſer-

vations en Allemand, de M. Hunezovsky *, ſur les principaux Hôpitaux d'Angleterre & de France; & M. le Baron de Breteüil, dont le zèle eſt univerſellement connu, voulut bien me les procurer : je les fis traduire, & je revis cet ouvrage avec le traducteur qui n'étoit point ſuffiſamment verſé dans ces ſortes de connoiſſances. Enſuite je dreſſai un Mémoire de queſtions ſur la diſtribution, le ſervice des Hôpitaux civils, perſuadé qu'une comparaiſon de leur état préſent, non-ſeulement nous guideroit dans la conſtruction, mais encore perfectionneroit les Hôpitaux faits, les uns par les autres. Ce Mémoire fut répandu dans toute l'Europe. Alors le Comité en reçut un de M. le Marquis de Condorcet, un de M. Dupont, tous les deux pleins de vues intéreſſantes ; je n'entrerai dans aucun détail à leur ſujet, parce qu'on en a fait uſage, & que d'ailleurs le dernier eſt imprimé. Je rapprochai enfin le peu de connoiſſances que je pouvois avoir ſur les Hôpitaux, en particulier ſur l'Hôtel-Dieu : elles firent la matière de quelques Mémoires : je les offris au Comité ; compoſés uniquement pour ſon uſage, il ne s'agiſſoit point de les imprimer ; mes Confrères en tirèrent ce qu'ils

* Profeſſeur public à l'Ecole Militaire de Chirurgie à Gunpendorff, in-8°. Vienne 1783.

jugèrent à propos d'y prendre & qu'ils crurent devoir insérer dans le premier rapport fait à la Compagnie ; ils nous invitèrent à les publier ces mêmes Mémoires dont nous venions de leur faire hommage, persuadé que les autres détails qu'ils renfermoient, & dont il avoit été impossible de donner le développement, pourroient avoir leur utilité, je cédai à leur desir. On ne doit donc s'attendre, à certains égards, qu'à une répétition de ce qu'on aura déja lu, avec cette différence que ce qui a été mis sous les yeux du Public, lui a été présenté par une plume en possession de l'intéresser & de lui plaire : mais quand je considérai qu'on m'imposoit l'obligation de publier des recherches en faveur de l'homme malade dans les Hôpitaux, de ceux qui les construisent, les gouvernent, ou y exercent quelques fonctions importantes, je crus qu'il étoit de mon devoir d'examiner encore & plus profondément l'Hôtel-Dieu, le nombre & l'étendue de ses imperfections, de me livrer entièrement à l'étude des moyens de satisfaire aux uns & d'éviter les autres dans les nouveaux Hopitaux.

Sur le point d'en bâtir à grands frais, il s'agissoit de méditer les objets divers qui les concernent, de prendre tellement ses mesures, que du moins il ne restât pas le regret d'avoir rien négligé de ce qui devoit les porter,

s'il étoit possible, à une perfection nécessaire & desirable. Ces nouvelles recherches, refondues avec les précédentes, sont la matière de plusieurs Mémoires; nous les distribuerons en deux volumes : l'un traite des Hôpitaux de Paris, l'autre des Hôpitaux étrangers; le premier de ces volumes, que nous offrons en ce moment, contient cinq Mémoires.

On commence par un tableau abrégé des secours que procurent les Hôpitaux de Paris. Cette Ville renferme quarante-huit Hôpitaux, ou Maisons de Charité (*), vingt-deux de malades, six de malades & de valides, vingt réservés à des valides. On prend soin journellement à Paris de 6,236 malades, 14,105 valides, & de 15,000 enfans-trouvés. Ces Hôpitaux fournissent à une assistance publique, qui, par jour, s'étend à 35,341 individus; les personnes secourues prises en général, sont à la population de Paris, comme 1 est à 18 $\frac{3}{7}$; les malades & valides, comme 1 à 33 $\frac{1}{5}$; les seuls malades, comme 1 à 105 $\frac{4}{7}$; ceux de l'Hôtel-Dieu, comparés à ceux de tous les autres Hôpitaux, comme 5 sont à 12 : de manière que ces autres Hôpitaux font, dans les temps ordinaires, un peu plus de la moitié du service des pau-

* Nous ne comprenons point dans ce nombre les Maisons des Filles Pénitentes du Sauveur, de Sainte-Valère, de Sainte-Pélagie.

vres malades, tandis que, dans les temps d'épidémie, de contagion & de surcharge, c'est en accroissement de service, & toujours sur l'Hôtel-Dieu, que portent ces épidémies, ces contagions & ces surcharges.

En développant ce tableau, on observe qu'à Paris on auroit encore à desirer deux Hôpitaux : l'un pour les aveugles qui pourroient être traités & guéris; l'autre pour inoculer les enfans du peuple. On placeroit le premier aux Quinze-vingt, le second aux Hospitalières de Saint-Mandé, Hôpital situé dans un terrain vaste & isolé.

Le second Mémoire, contient un Précis de ce que nos principales Maisons de Charité, offrent de plus intéressant, soit dans leur construction, soit dans certaines parties de leur service. Là, des moyens pratiqués avec art, pour entretenir la salubrité; des égouts couverts, dallés, avec des pentes suffisantes qui conduisent à la rivière les immondices de toutes espèces; des salles de malades élevées sur des voûtes qui garantissent de l'humidité; des salles à portée de pièces de dessertes convenables, mais dont elles ne sont pas ombragées; des communications, des issues multipliées, propres à faciliter le service, & toujours ouvertes en cas d'incendie; des malades dans des salles différentes de celles où l'on rassemble les convalescens. A travers ces sages dispositions, l'expérience

en a fait démêler de vicieuſes, qu'il s'agira déſormais d'éviter, des infirmeries de fièvres malignes, trop voiſines de celles de bleſſés, car il eſt de fait que les bleſſures s'irritent dans l'atmoſphère des fièvres malignes.

Ici, ce ſont des Hôpitaux & des ſecours particuliers affectés aux ſeuls convaleſcens.

Ailleurs, des maladies bien claſſées, du linge, des vêtemens mis à part dans des armoires différentes pour chaque eſpèce de maladie.

Dans cet autre, des promenoirs, les uns couverts, les autres découverts, afin d'exercer les convaleſcens durant les diverſes ſaiſons.

Il en eſt où l'on paie ou de fortes, ou de modiques rétributions, & où même on ſe cottiſe en ſanté pour avoir des ſecours lorſqu'on eſt malade.

Quelques-uns, ſe chargent eſſentiellement des cas les plus graves de Chirurgie, des maladies les plus diſpendieuſes.

D'autres, ſe diſtinguent par des ſoins qui tendent à une grande économie.

Il s'en trouve où les ſalles ſont trop baſſes & fétides, trop hautes & difficiles à échauffer, dallées en totalité & plus propres au lavage, ou ſimplement dallées ſous les rangs de lits : plus communément elles ſont carrelées. En aucun de nos Hôpitaux, ce qui eſt remarquable

marquable, elles ne ſont pas planchéïées, tandis qu'elles le ſont en général dans les pays plus humides; ſouvent le plancher ſupérieur eſt à bois découvert, quelquefois il eſt plafonné, plus rarement il eſt voûté, ce qui ſeroit mieux; dans quelques-uns, les croiſées & les lits ſont en fer : bonne inſtitution; dans preſque tous on manque d'eau; les commodités ſont fétides, trop froides, généralement mal conſtruites : elles ne ſauroient ſervir de modèle.

On remarque, dans le troiſième Mémoire, que l'Hôtel-Dieu, contre l'opinion reçue ſans fondement, ne ſe borne point à cet Hôpital ſitué près Notre-Dame, ſur un terrain de quatre arpens en ſuperficie, qu'il en occupe réellement environ quarante en ſept autres Maiſons. Là, eſt ſon bureau pour l'Adminiſtration; ici ſont ſes greniers, ſes caves, ſa tonnellerie; ailleurs ſes baſſes-cours, ſes jardins, ſes magaſins & lieux de décharges; en d'autres endroits ſes étables aux beſtiaux, &c.

Ces Maiſons diſperſées, coupent le ſervice, le rendent plus cher; mais comme elles viennent, chacune dans leur genre, au ſecours de la Maiſon de malades, toutes enſemble conſtituent l'Hôtel-Dieu. C'eſt ainſi qu'il le faut concevoir pour s'en former une idée juſte, complète, & aviſer aux moyens de lui en ſubſtituer de convenables.

Dans le même Mémoire, on traite de l'emplacement des Hôpitaux; leur emplacement n'eſt pas arbitraire. Les motifs qui approchoient des Cathédrales les Hôpitaux de non-contagieux, ne ſubſiſtent plus: on peut les laiſſer au ſein des Villes, pourvu qu'ils y ſoient en lieu bien aéré; mais ceux pour des contagieux doivent en être retirés: la ſeule raiſon, l'intérêt particulier & général, les Ordonnances depuis Charlemagne juſqu'à ce jour, en preſcrivent l'obligation.

La deſcription de la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu, eſt le ſujet du quatrième Mémoire; cette Maiſon, comme tout Hôpital, comprend cinq objets principaux: bâtimens, meubles, malades, ſerviteurs, réglemens; on traite des quatre premiers dans autant d'articles.

Les bâtimens ſont relatifs aux emplois qu'habitent les malades, aux départemens où ſe prépare ce qui a rapport au ſervice des emplois, & au logement des ſerviteurs. On compte à l'Hôtel-Dieu, vingt emplois contenant vingt-cinq infirmeries; on y compte encore vingt-ſix départemens: ils ſont, ainſi que les logemens des officiers & des ſerviteurs, ſéparés par la rivière en bâtimens du nord, & en bâtimens du midi. Trois de ces infirmeries ſont dans les bâtimens du nord, deux ſur le pont-au-double, & vingt au bâtiment méridional; à

calculer le nombre des malades ſur le pied d'un ſeul par petit lit, de quatre par grand lit, les trois premières renferment 589 malades, les deux ſuivantes 202, les vingt dernières, ce qui eſt encore plus effrayant que digne de remarque, 2,627 : de ſorte que ce bâtiment méridional eſt évidemment la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu. Les 2,627 qui l'occupent, ſont ſur un emplacement de moins de cinq quartiers en ſuperficie; ils ſont ſur ſix mille voies de bois, qui peuvent s'incendier : on y raſſemble fiévreux, bleſſés, femmes enceintes, accouchées, variolés, galeux, &c; ils ſont placés au milieu des départemens les plus infects, comme veſtiaires, ſalles des morts, de diſſection; on les tient dans quatre & cinq étages de ſalles accouplées & ſans courant d'air, de ſalles enveloppées de pièces de deſſertes qui refroidiſſent & ombragent; où les eſcaliers y ſont inſuffiſans; où le ſeul & unique promenoir eſt un lieu chargé d'étendoirs & de linges en évaporation : aſſemblage monſtrueux, plus propre à prolonger les maux, à détruire, qu'à rétablir & à conſerver la ſanté.

Quant aux meubles d'un pareil Hôpital, ils coûtent beaucoup de première avance & d'entretien. On examine de préférence ceux des infirmeries, attendu leur rapport plus prochain avec les malades & la ſanté;

on en donne un état pour une ſeule infirmerie : il ſera juger de ceux des autres.

On entre dans certains détails ſur les lits, comme faiſant le principal meuble d'un Hôpital, & celui auquel on ne peut donner trop d'attention : leur nombre, à l'Hôtel-Dieu, eſt de 1,219, dont 733 grands, ou de cinquante-deux pouces de largeur, & 486 petits, ou de trois pieds; ils ſont diſtribués, ou ſur deux, ou ſur trois, ou ſur quatre rangs, les petits entremêlés dans les grands, les uns préſentant les pieds, les autres offrant le côté aux croiſées. Ces diſpoſitions ſont contraires au bien du ſervice, à celui des malades, aux principes de l'art.

Le lit, conſidéré en lui-même, eſt préſenté comme un moyen tantôt abſolu, tantôt auxiliaire de guériſon; celui de cinquante-deux pouces de large eſt inſuffiſant pour quatre ou ſix hommes, qui chacun n'auroit que huit pouces $\frac{2}{3}$, ou treize pouces à ſa diſpoſition : il faut au moins à l'homme un emplacement de dix-huit pouces en largeur pour ſe tenir étendu, encore ſeroit-il gêné; il en faut davantage pour y reprendre ſes forces, repoſer, recouvrer le ſommeil, ſe courber du côté de la douleur, parer aux dangers d'une trop longue compreſſion. Dans ces lits, où l'on couche quatre & ſix, la chaleur morbifique particulière à chaque malade, eſt dénaturée &

convertie en une chaleur commune. On s'explique donc ſur la compoſition du lit, ſur les étiquettes, ſur les uſtenſiles qui ont rapport à ce meuble, ainſi que ſur les vêtemens des malades.

L'article trois, où il s'agit en même-temps des malades & des autres perſonnes qui reçoivent des ſecours à l'Hôtel-Dieu, eſt diviſé en ſix paragraphes : le premier traite des fièvreux, le ſecond des contagieux, le troiſième des maniaques, le quatrième des bleſſés, le cinquième des femmes enceintes & des accouchées, le ſixième des convaleſcens : ce ſont comme ſix Mémoires particuliers, où l'on s'eſt permis des détails. Un Hôpital qu'on décrit, eſt pour ainſi dire un art, une manufacture dont on rend compte, & l'on ſait combien les détails ſont néceſſaires dans les arts, à plus forte raiſon dans ceux qui tendent, ſoit à prévenir & calmer la douleur, ſoit à diminuer le nombre des maladies & des malades.

A l'Hôtel-Dieu, les fièvreux, les fièvreuſes ſont dans douze ſalles; on s'arrête à l'une d'elles, celle Saint-Charles-Saint-Antoine; elle contient tantôt 558 & tantôt 818 malades. On n'a point d'exemple en aucun Hôpital d'une telle ſurcharge. On préſente une table des dimenſions de beaucoup d'infirmeries : elle fait connoître qu'il n'en eſt pas où les malades aient auſſi

peu d'air; on y voit que dans la majeure partie des Hôpitaux, chaque malade a depuis ſix juſqu'à huit toiſes cubes d'air à reſpirer, tandis que dans pluſieurs ſalles de l'Hôtel-Dieu, il n'en a pas même une toiſe. Ce qui conſtitue les grandes ſalles d'Hôpitaux, n'eſt point leur vaſte étendue, c'eſt la quantité ſuffiſante d'air accordée aux malades.

Les dimenſions d'une infirmerie varient d'un pays à un autre : elles ne ſont point ſemblables dans les Hôpitaux d'une même Ville; dans le même Hôpital, elles ſont différentes; cependant elles ne ſont pas arbitraires : elles ſe déduiſent, comme on l'a dit, de la ſtature de l'homme, de la nature de ſes maladies, de la température du lieu; elles diffèrent encore pour les malades & les convaleſcens.

Il faut une ame d'une trempe rare pour s'élever au ſentiment & au devoir d'une piété officieuſe, dont l'objet eſt abſent. Le ſpectacle du malheureux trouble la tranquillité de qui ne l'eſt pas : on le fuit; & ſi l'on paroît y prendre part, eſt-il bien ſûr qu'il ne ſe gliſſe point d'intérêt perſonnel, de vanité dans la compaſſion que l'on témoigne pour la misère d'autrui, en un mot, qu'il n'y ait pas de faux compatiſſans, comme il eſt de faux braves? Ces remarques ſont applicables aux contagieux dont on

s'écarte par crainte; leur nombre, à l'Hôpital que je décris, eſt conſidérable, à peine ſoupçonne-t-on les maux qu'ils y endurent, qu'ils y propagent, qu'ils répandent dans la ſociété : combien n'eſt-on pas éloigné de prévoir les attentions qu'ils demandent! Et qui oſeroit, après avoir beaucoup étudié ce qui les concerne, prononcer froidement & ſans inquiétude, ſur la méthode à ſuivre dans leur claſſement & leur diſtribution ? Car ſi les maladies contagieuſes ſont ſouvent l'écueil du Médecin, ſi elles ſont l'un des plus dangereux fléaux contre leſquels la ſociété doit ſe mettre en garde, elles préſentent auſſi une multitude de difficultés à ceux qui conſtruiroient ou qui diſtribueroient des Hôpitaux de contagieux.

Les contagieux de l'Hôtel-Dieu ſont des variolés, des *rougeolés*, des galeux, des perſonnes affectées de fièvres, de dyſſenteries qui ſe communiquent, des hydrophobes. Si l'on excepte les hommes variolés, qui ont une ſalle particulière où on les raſſemble juſqu'à quatre & ſix dans le même lit, variolés & convaleſcens, les autres contagieux, à commencer par les variolées, ſont confondus dans les mêmes ſalles, dans les mêmes lits avec des perſonnes dont les maladies ne ſont pas contagieuſes.

Ces maux contagieux ſe propagent, dans l'intérieur de l'Hôtel-Dieu par les malades, les ſerviteurs, les lits,

le linge, les hardes, les latrines; hors de cette Maiſon, par les malades qui en ſortent communément avec la gale, par les hardes des morts vendues chaque année ſans avoir été nétoyées, par les paillaſſes, les lits de plume envoyés journellement à l'Hôpital Saint-Louis. On décrit en particulier les maux infinis occaſionnés par la gale venant de l'Hôtel-Dieu : on propoſe de la faire traiter. On fait voir les avantages de ſéparer dans les Hôpitaux les différentes eſpèces de maladies contagieuſes les unes d'avec les autres, d'avec les maladies non-contagieuſes, d'avec les perſonnes ſaines; de ſéparer les vêtemens, draps, couvertures & autres pièces qui entrent dans la compoſition des lits des contagieux, d'avec ce qui ſert aux non-contagieux & aux perſonnes ſaines. On eſſaie de remonter à la connoiſſance du nombre des contagieux de chaque eſpèce, pour bâtir en conſéquence; on propoſe de réunir les pulmoniques à leur Hôpital : on donne les raiſons de ces arrangemens.

L'état de maniaque engage à des conſidérations phyſiques & ſociales : on ne ſauroit ſe diſpenſer de le loger dans des bâtimens convenables à ſa ſituation, comme on ne doit pas le retirer de la ſociété, ſans s'être aſſuré par un traitement ſuffiſant qu'il eſt incurable. On rend compte, à cet égard, des ſoins paternels du Gouvernement.

Les

Les maniaques curables ſont conduits aux Hôpitaux de malades, les incurables renfermés dans des Hôpitaux de valides, ou dans des Maiſons particulières autoriſées par le Gouvernement. On traite les maniaques à l'Hôtel-Dieu de Lyon, à l'Hôpital-Général de Rouen, à l'Hôtel-Dieu de Paris : trois Maiſons qui embraſſent, dans cette vaſte étendue de Pays, le ſervice du pauvre atteint de ce genre de maladie, ſouvent auſſi celui du riche.

Vingt-deux Hôpitaux & Maiſons où l'on reçoit des Penſionnaires ſont ouverts à Paris aux fous incurables, aux imbéciles, aux épileptiques. Le nombre des folles furieuſes, ſurpaſſe celui des fous furieux : il eſt actuellement dans le rapport de 21 à 16.

L'emploi des folles eſt, à l'Hôtel-Dieu, plus reſtreint que celui des fous : ce devroit être le contraire; l'un & l'autre ſont inſuffiſans, conçus contre tous principes : la chaleur y eſt exceſſive, les lits y ſont ſurchargés, les fous contrariés, n'ayant ni corridors, ni cours, ni promenoirs à leur diſpoſition. Les Hôpitaux ordinaires ſervent à retirer les malades; ceux où l'on traite de la folie font en même-temps fonction de remède : le premier remède, eſt d'offrir au fou une certaine liberté, de faire qu'il puiſſe ſe livrer *méſurément* aux impulſions que la nature lui commande; ce qu'on a

très-bien compris & exécuté aux Hôpitaux de Bethléem & de Saint-Luc à Londres.

On ne considère point assez l'homme comme un être sensible, & c'est, si je ne me trompe, principalement sous ce rapport qu'il faudroit l'envisager dans les Hôpitaux. Une triste expérience n'apprend que trop combien il est sujet à la douleur : il y devient incomparablement plus sensible à mesure qu'il maigrit, qu'il est épuisé par la diéte, par la maladie, & surtout par les longues & abondantes suppurations. Ces causes résultent de sa constitution, il n'est pas toujours possible de les prévenir ; mais le spectacle de la douleur l'accroît encore : on peut l'éviter : c'est dans les salles de Chirurgie qu'il réside essentiellement ; il n'en est point en aucun endroit de si considérables que celles de l'Hôtel-Dieu ; il n'en est pas non plus où l'on ait autant négligé les ménagemens qu'on doit à l'homme souffrant.

Dans cet Hôpital, le rapport des blessés & des blessées est aux fiévreux & aux fiévreuses, dans la proportion d'1 à 5 ; les blessés sont aux blessées comme 1 est à 3. On accorde une salle aux blessés, une aux opérés, une aux taillés, une seule aux femmes pour tous genres de blessures & d'opérations : ces distributions sont insuffisantes. La salle Saint-Paul,

deſtinée aux bleſſés, peut en contenir depuis 345 jusqu'à 501, ſelon qu'ils ſont couchés trois, quatre ou ſix par lit : une telle ſurcharge, la chaleur, les punaiſes qu'elle fait éclore, la rumeur & l'infection qui y règnent, ſont funeſtes aux bleſſés.

Les opérés, les préparés aux opérations ſe trouvent dans une ſituation encore plus dangereuſe que les bleſſés : ils partagent l'air corrompu de la ſalle Saint-Paul; ils ſont enveloppés de départemens infects; on fait en leur préſence les opérations qu'ils viennent d'endurer, ou qu'ils vont ſubir; le bruit des voitures retentit dans leur ſalle, excite des ébranlemens, des convulſions mortels; aucun trépan ne réuſſit, beaucoup d'autres opérations échouent. Les cauſes de ces non-ſuccès ſont évidentes : il faut des ſalles pour préparer aux opérations, pour opérer, & pour ceux qui les ont endurées; il faut qu'elles ſoient éloignées du bruit & de l'infection : ce qui ſeroit impoſſible dans le bâtiment aux vingt ſalles.

La poſition où ſe trouvent réduites les femmes, eſt encore plus fâcheuſe que celle des hommes. Les bleſſées, les préparées aux opérations, les opérées elles-mêmes ſont confondues dans la ſeule ſalle Saint-Nicolas : c'eſt dans cette ſalle qu'on fait les opérations ſous, les yeux des perſonnes qu'elle renferme.

On doit aux femmes les mêmes ſecours qu'aux hommes, & l'on propoſe de les leur procurer dans les nouveaux Hôpitaux.

L'emploi des femmes enceintes eſt le berceau d'une nombreuſe population, le refuge de la fragilité du ſexe, la ſauve-garde de l'honneur de bien des familles; il voit naître 1503 enfans par année moyenne : c'eſt le treizième des naiſſances à Paris; il s'y fait, année commune, 1625 accouchemens. Et comme l'année moyenne des malades à l'Hôtel-Dieu, eſt de 21,322, le rapport des accouchées de cette Maiſon eſt à ſes malades, comme 1 eſt à 13.

Les accouchées, nous l'avons déja dit, ſont, ainſi que les femmes groſſes, dans le bâtiment aux vingt ſalles, placées au-deſſus des bleſſés & des fiévreux, entourées d'ailleurs des départemens les plus inſalubres. Leurs ſalles, au nombre de quatre, ſont accouplées, l'air ne peut y circuler, des linges humides les environnent : on y trouve ſoixante-ſept grands lits & trente-neuf petits; on couche trois & quatre par grand lit, les femmes enceintes ſaines avec les malades, les accouchées à la première ſemaine, avec celles à la ſeconde, celles qui ſont malades, avec celles qui ne le ſont point : toutes ſe nuiſent reſpectivement, ſe communiquent leurs maux; la ſur-

charge eſt ſi grande, & leur ſituation telle, que ſi l'on entr'ouvre leurs lits, il s'en élève une vapeur humide, chaude, infecte qui ſe répand, donne du corps à l'air : en le traverſant on le voit ſe fendre & reculer : diſpoſition en même-temps funeſte aux femmes enceintes, aux accouchées, à leurs enfans, attendu la communication libre qui ſubſiſte entre leurs ſalles.

Une fièvre meurtrière s'eſt déclarée dans cet emploi en 1664, depuis qu'il eſt ſitué ſur les bleſſés; elle reparut de nouveau en 1746, & plus fortement que jamais, en 1774; à cette époque, elle s'y eſt comme naturaliſée : on en donne la deſcription & l'hiſtoire pour les douze années qui ont ſuivi 1774.

On eſſaie enſuite de déterminer quelle eſt, en général, la mortalité ſur les femmes enceintes, quel eſt le riſque particulier attaché à leur état, celui enfin qui réſulte du défaut de ſalubrité d'un Hôpital.

Les riſques inhérents à l'accouchement ſont infiniment bornés : ils naiſſent de l'excès de volume de l'enfant, eu égard à *l'étroiteſſe* des paſſages, & conduiſent à l'opération céſarienne, à l'uſage du forceps ou de la cuiller.

Eſtimés d'après l'opération céſarienne, on trouve, que dans un intervalle de temps qu'on rapporte, il s'en

eſt fait une à l'Hôtel-Dieu, par 3445 femmes enceintes; d'ailleurs toutes celles qui ſubiſſent cette opération ne périſſent point. Depuis l'an 1500, ſoixante-dix-neuf femmes venues à notre connoiſſance, ont été ſauvées par ſon moyen. Quand on perdroit toutes celles pour leſquelles on y a recours, & avec elles la moitié des femmes ſur qui on auroit employé le forceps, ce qui n'arrive pas aſſurément, la perte ne monteroit encore qu'à une femme ſur 492 accouchées.

De quelque manière que l'on conſidère la mortalité ſur les accouchées, elle n'eſt en aucun endroit auſſi étonnante qu'à l'Hôtel-Dieu.

Comparée à la totalité des morts des deux ſexes, on la trouve à Waſſenda en Suède, d'une accouchée ſur ſoixante-deux morts; à Gera en Saxe & à Berlin, elle eſt d'une accouchée ſur 130 morts.

Déduite du nombre des baptêmes, elle a été à Londres pendant un ſiècle, comme un à cinquante-neuf.

Rapportée aux enfans venus tant vivans que morts, elle ſeroit à Waſſenda, d'une femme ſur cinquante-cinq de ces enfans, & à Berlin, d'une femme tantôt ſur quatre-vingt-ſept, & tantôt ſur cent ſept de ces mêmes enfans.

Conclue du nombre précis des accouchées, elle

eſt d'une femme ſur cinquante à l'Hôpital Britannique, ſur cent-dix à Dublin, ſur cent-vingt-huit à Mancheſter, & même ſur cent-trente-un en quelques Hôpitaux; tandis qu'à l'Hôtel-Dieu, choſe incroyable, & cependant certaine, elle eſt pour le moins d'une femme ſur quinze accouchées $\frac{2}{3}$.

L'hiver eſt le temps de la plus grande mortalité.

On enviſage cet intéreſſant emploi ſous d'autres rapports, car tout ce qui le concerne mérite la plus grande attention; on le compare à d'autres Hôpitaux, ou à certaines Villes; on trouve qu'à l'Hôpital Britannique, les enfans venus morts ſont aux enfans venus vivans, comme un à trente-un; qu'à Berlin ils ſont comme un à vingt-trois $\frac{1}{3}$, ou à vingt, ou à dix-huit, ſuivant les années; mais qu'à l'Hôtel-Dieu il périt le treizième $\frac{1}{4}$ des enfans avant de naître : ce qui ſans doute fixera les regards des Savans, pour remédier à cette perte énorme.

Les couches doubles ſont à l'Hôpital Britannique aux couches ſimples, comme 1 à *96*, & à l'Hôtel-Dieu, comme 1 à 101 $\frac{1}{4}$. Ainſi la fécondité ſeroit un peu plus grande en Angleterre.

On s'explique ſur les ſoins que demande un emploi de ſi grande importance, ſur la manière dont on croit qu'il conviendroit de le placer & de le diſtribuer. On

propoſe de l'ouvrir pour quatre cent femmes couchées ſeules, & de ſe ménager la poſſibilité d'y en loger un jour cinq cent.

L'emploi des accouchées eſt ſujet à des ſurcharges de deux eſpèces : les unes reviennent dans des ſaiſons & à des époques marquées qu'on indique; les autres ont des retours incertains : on en cite quelques exemples. On rend compte de ſon ſervice particulier, en le ſuivant dans l'emploi même des femmes groſſes & des accouchées, enſuite par-tout où il conduit; par exemple, dans les autres ſalles de l'Hôtel-Dieu, comme à la Crêche, aux ſalles de fiévreuſes & de bleſſées, où l'on paſſe des femmes enceintes ou des accouchées avec leurs enfans; on le ſuit hors de l'Hôtel-Dieu même & dans d'autres Hôpitaux, tels que l'Hoſpice de Vaugirard, Bicêtre, la Salpétrière, enfin les Enfans-Trouvés de la Couche.

Il n'en eſt point avec lequel il ait un rapport plus étendu & plus conſtant qu'avec ce dernier Hôpital. Sur les quinze cent trois enfans qui naiſſent annuellement à l'Hôtel-Dieu, il en paſſe treize cent quatre par année moyenne aux Enfans-Trouvés : remarque importante par ſes conſéquences ſociales & phyſiques. Sur les treize cent quatre enfans qu'il envoie à la maiſon de la couche, il en périt quatre cent, c'eſt-à-dire, preſque le tiers durant

premiers jours de la première ſemaine d'une maladie connue dans ces Hôpitaux ſous le nom d'*induration*, ou de la *gelée*. On décrit cette maladie. On prouve que ſur le nombre des enfans admis au même Hôpital, & venus tant de Paris, de ſa banlieue, que de la province, il n'en périt guère que le vingt-troiſième ÷ de la gelée dans la première ſemaine, & non pas le tiers, comme parmi les enfans apportés de l'Hôtel-Dieu : ce qui découvre de plus en plus ſa funeſte conſtitution *.

On termine ce paragraphe par un apperçu de la durée & du prix des couches dans cet Hôpital. On eſtime que leur durée moyenne eſt de 35 jours, qu'elles reviennent chacune à 48 livres, qu'elles occaſionnent une dépenſe annuelle de 78 mille livres : dépenſe qui s'élève à un peu plus du dix-ſeptième du revenu de l'Hôtel-Dieu, & qui montre les ſacrifices que l'on y fait en faveur de cet utile emploi, bien digne des regards, ainſi que de la bienveillance du public. Ce qui a rapport aux convaleſcens, fait le ſujet du ſixième paragraphe.

La convaleſcence eſt un état moyen entre la maladie

* Nous nous faiſons un devoir d'indiquer des Recherches qui viennent de paroître ſur l'endurciſſement du tiſſu cellulaire des enfans nouveaux-nés, par M. Andry. Paris, de l'Imprimerie de Ph-D. Pierres, 1788.

& la ſanté : elle conſiſte dans le défaut de force & d'agilité; elle a, comme la maladie, ſa durée naturelle, ſes cauſes qui la retardent ou la prolongent. Dans les Hôpitaux, où, comme à l'Hôtel-Dieu, on reçoit indiſtinctement quiconque ſe préſente, on diſtinguera ſix eſpèces de convaleſcens : de maladies ordinaires & qui ne ſont point contagieuſes, de maladies chirurgicales, des convaleſcens de *commiſération*, de filles enceintes ou accouchées, de variolés ou variolées, de galeux ou galeuſes; chacune d'elles préſente des vues particulières.

En général, dans nos Hôpitaux, les convaleſcens ſont aux malades, environ comme 1 eſt à 3. On peut compter à-peu-près ſur ce rapport, quand il s'agira de ſe régler tant pour la dépenſe journalière, que pour la diſtribution des bâtimens. A l'Hôtel-Dieu, où la journée moyenne des malades eſt de deux mille cinq cent, celle des convaleſcens pourroit monter à huit cent trente-trois.

On s'eſt aſſuré par une obſervation ſoutenue que la journée du convaleſcent coûtoit plus que celle du fiévreux, parce que le convaleſcent eſt à la portion, & que le fiévreux eſt ſeulement au bouillon & à la tiſane.

On gagne de toute manière à retirer à propos le convaleſcent de l'Hôpital : rentré dans ſa famille, il la ſur-

veille & la fait vivre; dans les troupes, il eſt plutôt au drapeau; matelot, il retourne plus promptement à bord; on diminue d'ailleurs le nombre des journées d'Hôpitaux, en même-tems qu'on prévient les langueurs, les rechutes & ſouvent la mort de qui reſteroit inconſidérément dans ces ſortes de Maiſons.

Deux écueils à éviter touchant les renvois : ne point renvoyer trop tôt ni trop tard. On s'explique ſur ces deux points.

Le renvoi eſt plus facile dans les Hôpitaux où l'on ne reçoit que des malades connus & domiciliés, il eſt plus difficile à l'Hôtel-Dieu, où l'on admet étrangers & gens ſans aſyle : de-là, une convaleſcence naturelle qui dégénère facilement en convaleſcence de commiſération. Les trois principaux effets de cette dernière ſont d'augmenter la dépenſe, la mortalité, de faire paroître à l'Hôtel-Dieu la durée moyenne des maladies plus longue qu'elle ne l'eſt réellement.

Il eſt donc eſſentiel, dans un Hôpital, de ſuivre avec attention la convaleſcence, afin qu'elle ne dure que ce qu'elle doit durer. Rien de préparé à l'Hôtel-Dieu pour cet important objet; point d'Infirmeries pour les convaleſcens : ils ſont confondus avec les malades; point de promenoirs, ni d'été, ni d'hiver où ils puiſſent recouvrer leurs forces en y prenant de l'exercice; point

de vêtemens convenables qui garantiſſent des impreſſions du froid ; nul moyen de retirer le convaleſcent de cette Maiſon, lorſqu'il ſeroit en état d'en ſortir. Ainſi, la convaleſcence naturelle étant prolongée, les rechutes ſont fréquentes.

Eclairé au ſiècle dernier ſur ces déſavantages, on avoit eſſayé d'y remédier en ſe procurant des Maiſons de convaleſcens ; on donne un précis des tentatives faites à ce ſujet ; on indique les moyens auſſi utiles que charitables, dont on a uſé en divers endroits pour abréger la convaleſcence & retirer des Hôpitaux les perſonnes qui ne doivent plus y réſider. C'eſt par-là qu'on termine le ſixième paragraphe de l'article qui traite des malades & des autres perſonnes dont on prend ſoin à l'Hôtel-Dieu.

L'article ſuivant, qui eſt le quatrième & le dernier de ce Mémoire, regarde les Officiers & Serviteurs : on trouve ſept cent ſoixante-trois Officiers & Serviteurs à la ſeule Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu, cent cinquante-huit à l'Hôpital Saint-Louis, en tout neuf cent vingt & un. On détermine leur eſpèce, leur nombre par emplois & départemens.

Leur rapport général avec le nombre des malades, eſt dans la proportion d'un ſerviteur par environ deux malades $\frac{3}{4}$: ce qui eſt évidemment trop conſidérable.

La plupart des ſerviteurs n'ont, à l'Hôtel-Dieu, d'autres logemens que les ſalles de malades : ils y prennent leurs repas, ce qui n'eſt point ſain ; ils occupent les petits lits de ces mêmes ſalles, ce qui fait refluer les malades dans les grands, & les y tient trop preſſés. On propoſe d'accorder à ces ſerviteurs, des réfectoires où ils ſoient alimentés dans un air pur, & de leur donner des dortoirs pour repoſer loin du bruit & de l'agitation.

A la fin de l'article, ſe trouvent des notes dans leſquelles on s'explique ſur les fonctions des Adminiſtrateurs de certains Hôpitaux, ſur celles des Médecins, des Chirurgiens, Apothicaires, Infirmiers, Veilleuſes, ſur la diſtribution des alimens & des remèdes ; on donne enfin un état des recettes & dépenſes de l'Hôtel-Dieu pour l'année 1763, le plus moderne qu'on ait pu ſe procurer : la recette étoit de 1,308,091 liv., la dépenſe de 1,168,830 liv. : la recette alors excédoit la dépenſe de 139,261 liv.

Les recherches dont on vient de rendre compte, font connoître, d'une part, les obligations de la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu, de l'autre, ſon inſuffiſance ; en troiſième lieu, la néceſſité d'en conſtruire de convenables : c'eſt à ce troiſième objet qu'on s'arrête au cinquième & dernier Mémoire.

On y traite de la *formation* & de la *diſtribution* des Maiſons deſtinées à remplacer l'Hôtel-Dieu. Leur formation eſt le verſement de certaines claſſes de maladies dans un Hôpital, plutôt que dans l'autre; leur diſtribution eſt l'arrangement méthodique des malades, ſerviteurs, emplois, départemens de chaque Hôpital.

Il s'agit donc de diviſer l'Hôtel-Dieu. Son démembrement a pour objet, de concilier l'économie dans la bâtiſſe, avec l'avantage des malades & la ſalubrité de la Ville, ou, ce qui revient au même, de ne pas multiplier les Hôpitaux, & dans ceux-ci, les emplois & départemens ſans utilité; d'accorder aux pauvres ce qui leur eſt néceſſaire, ſans nuire au public par le voiſinage & la ſituation d'Hôpitaux d'où ſe répandroient des maux contagieux : car en accordant des ſecours ſuffiſans aux pauvres, on doit en même-temps veiller à la conſervation de leurs bienfaiteurs.

On propoſe en conſéquence de diviſer l'Hôtel-Dieu en ſix Maiſons : l'une d'approviſionnement où l'on raſſembleroit les grands départemens généraux, afin de n'avoir point à les répéter autant de fois que l'on conſtruiroit d'Hôpitaux. On s'explique ſur cette Maiſon commune, on en donne la formation d'après

la conſtitution préſente de nos Maiſons de Charité, ſans s'aſtreindre à la néceſſité de s'approviſionner par économie, plutôt qu'à l'entrepriſe ; on place cette Maiſon à la Rapée, attendu la commodité du lieu pour l'approviſionnement.

On réſerveroit un Hoſpice au centre de Paris, où l'on tranſporteroit les perſonnes trouvées la nuit dans les rues, ſans connoiſſance, bleſſées, perdant leur ſang, ayant beſoin d'un prompt ſecours.

Il auroit trois autres deſtinations : on y tiendroit le bureau d'Adminiſtration ; une ſalle dite de *ſecours*, ſeroit offerte à ceux qui, ſans y réſider, viendroient y demander, ou des conſultations, ou de légers ſoins; & l'on y indiqueroit chaque jour le nombre de lits vacans dans les différentes Maiſons de l'Hôtel-Dieu.

Les autres Hôpitaux plus grands que l'Hoſpice, & placés à la circonférence de Paris, ont chacun une deſtination particulière, jointe à un ſervice général.

On raſſemble, par exemple, toutes les femmes enceintes dans un ſeul ; toutes les perſonnes qu'on traite de la folie dans un autre ; toutes les maladies fétides, telles que les ulcères ſcorbutiques, les ſcrophuleux, les cancéreux dans un troiſième; toutes les

maladies contagieuſes dans un quatrième; & l'on procure en même-temps à ces différentes Maiſons, un nombre de ſalles de fiévreux, de fiévreuſes, de bleſſés, de bleſſées, de convaleſcens & de convaleſcentes, ſuffiſant pour les beſoins de chaque quartier. On ſe décide à cette formation, afin de n'avoir pas à bâtir quatre Hôpitaux de femmes enceintes, quatre de fous, quatre de maladies fétides, & quatre Hôpitaux de contagieux.

On place la première de ces quatre grandes Maiſons à la Roquette, la ſeconde à Sainte-Anne, la troiſième à l'Hôpital Saint-Louis, la quatrième à l'Ecole Militaire; on les range exprès ſous ce rapport avec le reſte de la Ville, & le cours de la rivière, afin que les égouts de ces Maiſons, qui ne ſont point dangereux, parviennent à la Seine, au-deſſus de Paris, & que ceux des Hôpitaux pour les maladies fétides, épidémiques & contagieuſes, ne puiſſent s'y décharger qu'au-deſſous de la Capitale.

On forme plus particulièrement ces Hôpitaux ainſi qu'il ſuit:

Hoſpice du centre de Paris pour..	Hommes	76	100.
	Femmes	24	
Hôpital de la Roquette pour...	Accouchées & femmes enceintes...	422	1204.
	Fiévreux, bleſſés, convaleſcens...	472	
	Fiévreuſes, bleſſées, convaleſcentes.	310	

Hôpital

Hôpital Saint-Louis pour....	Les perſonnes frappées, ou de maladies épidémiques, ou fétides.	400	1200.
	Fiévreux, fiévreuſes, bleſſés, bleſſées, & leurs convaleſcens...	800	
Hôpital Sainte-Anne pour....	Fous & folles.	200	1200.
	Fiévreux, fiévreuſes, bleſſés, bleſſées, & leurs convaleſcens....	1000	
Hôpital de l'Ecole Militaire pour...	Contagieux.	1026	1474.
	Fiévreux, fiévreuſes, bleſſés, bleſſées, non-contagieux, & leurs convaleſcens	448	

Par conſéquent ces Hôpitaux pourront retirer.. 5,178 malades couchés ſeuls & ſur deux rangs de lits.

Leur diſtribution eſt ſubordonnée à leur deſtination. On ne diſpoſe pas un Hôpital de fiévreux, comme un de femmes enceintes, celui-ci comme un de fous, ce dernier comme un Hôpital de contagieux : tous ſont différens. On a raſſemblé, autant qu'il a été poſſible, les règles de diſtribution de ces divers Hôpitaux ; on a eſſayé d'en faire l'application dans des plans, d'y tracer les pièces qu'on croiroit propres à ces Maiſons, de les ranger dans le rapport qui leur convient, ſoit qu'on ait égard à la facilité du ſervice, ſoit à la ſalubrité de l'Hôpital, ou enfin à la tranquillité des malades, & à leur ſûreté en cas d'incendie : quatre objets auxquels on ne ſauroit ſe refuſer, & qui doi-

vent être réunis dans toute Maiſon de Charité.

On offre d'abord le modèle d'un Hoſpice, ou petit Hôpital, tel que pourroit être celui du centre de Paris, afin de mettre en place les emplois, les départemens, & chacune des pièces qui le composeroient, & afin de s'expliquer en même-temps ſur la manière dont s'y feroit le ſervice. Les perſonnes moins malades ſont au rez-de-chauſſée, les plus dangereuſement atteintes au premier étage, qui eſt plus ſec & plus ſain, les ſerviteurs au ſecond; au-deſſus ſont des greniers; le bâtiment eſt ſur des voûtes, & le rez-de-chauſſée à trois ou quatre pieds au-deſſus du ſol; les hommes, les femmes trouveront au premier, des ſalles différentes, les unes où l'on prépare aux opérations, les autres où l'on raſſemble les perſonnes qui ont été opérées; il en eſt une commune aux deux ſexes, elle ſert à opérer: cette dernière doit toujours être au premier, non au-rez-de-chauſſée, & ouverte au Nord; ici elle eſt entre les emplois des hommes & ceux des femmes.

On a tenu près des malades, les pièces de deſſertes & les départemens ſains; on a éloigné ceux qui, à raiſon de l'inſalubrité, du bruit ou des dangers du feu, doivent être écartés; néanmoins on les a tous liés entr'eux par une ſimple galerie, tant pour

rendre le ſervice plus commode, que pour qu'il ſe faſſe à couvert : condition néceſſaire.

Cet Hôpital eſt iſolé. Des regards placés de douze en douze toiſes à ſa circonférence, reçoivent l'eau des réſervoirs ſitués ſur les deux eſcaliers du bâtiment des malades ; ils ſont toujours prêts en cas d'incendie. On renvoie à des notes pour le développement de certains objets qui entrent dans la compoſition, tant de cet Hoſpice, que des autres Hôpitaux.

La diſtribution de l'Hôpital de la Roquette, eſt ſoumiſe aux mêmes loix que celle de l'Hoſpice précédent. On raſſemble à la Roquette 472 hommes, 310 femmes malades, 422 femmes enceintes ou accouchées ; on y établit deux départemens complets de bains, douches, étuves qu'on attend depuis long-temps dans nos Hôpitaux, & deux autres départemens pour l'étude & l'enſeigement de l'anatomie.

Ces hommes & ces femmes malades demandent un certain nombre de ſalles de fièvreux, de bleſſés, de convaleſcens : en général les convaleſcens ſeront au rez-de-chauſſée, à portée des promenoirs, les malades au premier ſeulement.

On procure des ſalles particulières aux bleſſés, bleſſées, taillés, préparés & préparées aux opérations, aux opérés & opérées, & des ſalles pour opérer.

Quant aux fièvreux, on leur en destine de particulières, les unes aux militaires, les autres aux enfans de chaque sexe au-dessous de douze ans : il y en aura pour les adultes, pour ceux ou celles qui gâtent; on en réserve une aux pauvres Prêtres, une aux pauvres Religieuses.

Le classement particulier des femmes enceintes, & la distribution de leur emploi, se règlent d'après le secret qui est dû à la plupart de ces femmes, d'après l'état de chacune d'elles, & la nature de leurs maux.

Il faut à cet emploi des pièces de dessertes particulières, comme loge de portière, parloir, salles de visite, de réception, lieu à deshabiller, vestiaire, petite cuisine, ou réchauffoir des alimens, récuroir de cette cuisine, salle pour accoucher, autre salle à retirer & remuer les nouveaux-nés.

Il faut aussi des pièces d'un ordre différent pour classer toutes ces femmes selon leur état & leurs maladies : par exemple, des infirmeries au rez-de-chaussée, réservées aux femmes enceintes saines, aux accouchées saines parvenues à la seconde semaine de leurs couches, & aux convalescentes; d'autres infirmeries pour les nouvelles accouchées : celles-ci doivent être à portée du lieu où l'on accouche, qui sera au pre-

mier étage; des ſalles pour chaque principale claſſe de maladies, comme fièvre ordinaire, fièvre puerpérale, gale, petite vérole, mal vénérien, rougeole, pour maladies contagieuſes jointes à des maladies chirurgicales, pour les femmes affectées de plaies, ulcères & tumeurs; on en deſtine pareillement aux préparées, aux opérations, aux opérées & pour opérer. L'attention qu'on doit aux divers états de ces femmes, a dû ſuggérer ces précautions: ce qui demandoit des ſalles multipliées, de différente étendue, & qu'on s'y rendît ſans ſortir de l'emploi, pour conſerver le ſecret aux perſonnes à qui il eſt prudent de le garder.

Afin de ſatisfaire dans une ſeule Maiſon à toutes les obligations que l'on doit tant aux hommes, aux femmes malades, qu'aux femmes enceintes & aux accouchées, on a tenté le projet d'un Hôpital où les départemens ſeroient abſolument ſéparés des emplois deſtinés aux malades & aux accouchées; où dans ceux-ci on ſépareroit encore les hommes d'avec les femmes, les femmes malades qui ne ſont pas enceintes, d'avec les femmes enceintes & les accouchées, les femmes groſſes, celles qui viennent de donner des enfans, ſelon que l'exigent leur conſtitution préſente, & leurs diverſes maladies.

Pour embraſſer ces différentes vues, on a donc

commencé par éloigner les départemens des emplois; on les en a écartés en raiſon de leur ſalubrité, de leur inſalubrité, du bruit incommode, & des matières combuſtibles qu'ils renferment : ce qui préviendra les inconvéniens que nous avions obſervés à l'Hôtel-Dieu.

On a tenu les bâtimens de ces départemens moins élevés que ceux des emplois, afin que l'air parvienne plus facilement à ces derniers : ceux-là ſont, compoſés d'un rez-de-chauſſée & d'un premier étage; ceux-ci, comme à l'Hoſpice, placés ſur des voûtes à l'ordinaire, & exhauſſés à trois pieds $\frac{1}{2}$ au-deſſus du terrain, auront deux étages ſans comprendre le rez-de-chauſſée & les greniers : ils conſiſtent en quatorze pavillons diſtribués ſur deux files, ſept d'un côté, ſept de l'autre, réunis par une galerie de trente pieds de large; la galerie ſe répète à chaque étage; à ſes deux extrémités ſont deux eſcaliers de dix pieds de largeur, couronnés par des réſervoirs d'eau.

A l'entrée de tous ces pavillons, tant au rez-de-chauſſée qu'au premier, eſt un veſtibule communiquant avec la galerie, & ſuivi de deux ſalles, chacune pour vingt-quatre malades; entre la première & la ſeconde, ſont leurs pièces de deſſertes communes à l'une & à l'autre ſalles; on trouve, à la ſuite de la

ſeconde, des magaſins à leur uſage, & un eſcalier de dégagement, il conduit à de vaſtes promenoirs, les uns couverts, les autres découverts, placés entre chaque pavillon. Les emplois, ainſi que les départemens, ſont entourés d'une rue de ſoixante pieds de large, pourvue de regards contre les incendies.

On s'étoit aſſujetti dans le premier rapport fait à l'Académie, à une diſtribution d'Hôpital par pavillons ou bâtimens parallèles, il ne falloit donc point s'en écarter; mais ce genre de diſtribution peut ſe varier de différentes manières : on a conſulté dans celle-ci le ſervice de l'Hôtel-Dieu pour s'y conformer; les imperfections de cette Maiſon n'ont pas été tout-à-fait inutiles, elles nous ont appris à les éviter. Nous nous ſommes appuyé en même-temps des réponſes à notre Mémoire circulaire, leſquelles commençoient à venir de divers endroits; celles d'Angleterre n'arrivoient point, on mandoit qu'il falloit les aller chercher. L'Angleterre eſt à peu-près de la température des Provinces du Nord de la France; depuis le commencement du ſiècle, on y a conſtruit beaucoup d'Hôpitaux, l'ouvrage de M. Hunezovsky n'entroit pas dans certains détails à leur ſujet : ces raiſons me déterminèrent à y paſſer.

Avant d'entreprendre ce voyage, il convenoit de

m'aſſurer de mes foibles connoiſſances ſur la formation & la diſtribution de ceux qui ſont propres à nos uſages; de me rendre compte du peu que je ſavois ſur ces matières; c'étoit imiter ces voyageurs botaniſtes, qui diſtinguent plus promptement entre une foule de plantes, le petit nombre de celles qui leur ſont inconnues, & qu'il leur importe de ſe procurer; c'étoit tranquilliſer le Public, touchant les travaux auxquels on alloit ſe livrer, le convaincre qu'on n'avoit négligé en aucune manière les intérêts du pauvre.

Notre projet de paſſer en Angleterre, fut d'abord adopté de MM. les Commiſſaires pour les Hôpitaux; M. Coulomb & moi nous partîmes munis de la ſanction de l'Académie, elle nous adreſſa à la Société Royale, dans la perſonne de ſon Préſident, M. le Chevalier Banks.

Arrêtons-nous un inſtant à conſidérer notre objet ſous des rapports plus vaſtes que ceux ſous leſquels on vient de l'enviſager. En aucune Ville on n'avoit pas encore fait, en faveur du pauvre malade, d'entrepriſe auſſi conſidérable que celle que le Roi & la Nation alloient exécuter : elle s'étend ſur l'humanité ſouffrante, qui, en tous lieux, doit en reſſentir les heureux effets. Seule, elle ſuffiroit, par la plénitude des vues de bien qu'elle embraſſe, pour illuſ-

trer

trer un règne, & pour honorer la Nation qui ſe livre avec tant de généroſité, à de ſi hauts projets de bienfaiſance, & à de ſi grands ſacrifices; devant en partager les avantages avec les autres Peuples, ne devions-nous pas les aſſocier au deſir ardent de ſatisfaire au beſoin du pauvre?

La ſource vive des talens ſecourables, eſt moins dans la tête de l'homme inſtruit, que dans le cœur de l'homme ſenſible, qui a auſſi ſon genre d'induſtrie. Il nous falloit donc raſſembler ce que les ſavans avoient produit de vues utiles, & ce que la ſollicitude des perſonnes exercées auprès des malades, avoit ſuggéré de moyens avantageux au ſervice des Hôpitaux.

Il ſe fit en conſéquence, comme une aſſociation de bienfaiſance & de lumières entre l'Académie des Sciences de Paris, & la Société Royale de Londres, entre la Nation Françoiſe & la Nation Angloiſe. Déja d'autres Nations recommandables s'étoient empreſſées d'y accéder : ſon Alteſſe Royale, le Grand-Duc de Toſcane, avoit envoyé un modèle de cuiſine en uſage à l'Hôpital Sainte-Marie à Florence, avec la deſcription & les réglemens de cette Maiſon; ſon Excellence, M. le Duc d'Hyar, fit parvenir à l'un de nous une ſuperbe collection de plans, Mémoires & ouvrages ſur les Hôpitaux d'Eſ-

pagne ; beaucoup de Savans des différentes parties de l'Europe, nous avoient adreſſé des plans & des Mémoires.

En Angleterre, diſpoſitions également ſecourables. Notre miſſion pouvoit-elle ne pas être accueillie d'un Peuple qui apprécie ſi dignement les droits de l'humanité ? Elle fut regardée comme un moyen d'adoucir les malheurs de la vie, comme le plus heureux fruit de la paix que les deux Nations venoient de conclure. Tout concourut à favoriſer nos recherches : les Hôpitaux Royaux, Civils, de malades, de valides, d'orphelins, de vieillards, ainſi que les priſons nous furent ouverts ; les plans, réglemens, Mémoires, regiſtres de toute eſpèce communiqués ſans réſerve. Que nous fuſſions connus & conduits, ou que nous ne le fuſſions point, c'étoit à qui viendroit à notre ſecours. Il plut à Sa Majeſté Britannique, d'ordonner que dans les Hôpitaux Royaux de la Marine à Plymouth & à Portſmouth, on eût toutes ſortes d'égards pour notre commiſſion ; le premier Lord de l'Amirauté adreſſa des lettres au Docteur Farguharſon, l'ainé, Inſpecteur de ces Hôpitaux, afin qu'il s'y rendît : jamais on ne vit éclater plus de zèle & d'honnêteté, tant de ſa part que de celle de tous les Officiers de ces

Maiſons. En tous lieux, on nous fit préſent d'ouvrages ſur les Hôpitaux, les priſons, & ſur l'art de guérir : nous en connoiſſions le mérite, & nous y attachions un grand prix, mais nous les réſerver n'eût point honoré aſſez les Savans qui nous en avoient gratifiés ; à notre retour, nous les déposâmes dans le ſein de l'Académie : c'étoit les mettre à leur place, & conſacrer en même-temps un monument durable de notre reconnoiſſance.

Nous regrettons bien ſincérement de ne point décorer cette Préface des noms de toutes les perſonnes de qui nous avons éprouvé la bienveillance : il faudroit citer preſque tous les Adminiſtrateurs, les Officiers de ces Hôpitaux, une multitude de Savans & de Gens en place. Qu'il nous ſoit au moins permis de nous rappeler l'illuſtre Préſident de la Société Royale, comme ayant eu la plus grande part à nos recherches, par tous les ſoins qu'il s'eſt donnés pour nous faire ouvrir les principaux Hôpitaux d'Angleterre ; de nous rappeler auſſi M. Greville, Membre du Parlement, MM. les Docteurs Simmons, Blagden, Garthshore, Layard, Pitcarn, MM. Seward, Dance, Gauſſin, M. le Docteur Ramsden, grand-maître de l'Hôpital de Sutton. Combien n'avons-nous pas encore d'obligations à M. Barthelemy, Miniſtre Plénipotentiaire de France en

Angleterre, de tous les ſoins qu'il s'eſt donnés en notre faveur ! Quels ſecours n'avons-nous pas reçus d'un François que nous trouvâmes à Londres, qui ſe conſacra à notre miſſion, & nous accompagna, tant dans la Capitale, que dans les provinces d'Angleterre, avec un zèle ſans bornes, & d'autant plus utile qu'il étoit éclairé ! Nous croyons devoir le nommer : c'eſt M. le Marquis d'Herbouville, ci-devant Officier des Gendarmes de la Garde, aujourd'hui Procureur-Syndic pour l'ordre de la Nobleſſe aux Aſſemblées provinciales de Normandie. Reprenons nos recherches où nous les avons laiſſées ; & revenons aux motifs de formation & de diſtribution d'Hôpitaux que nous avons adoptés.

Nous ne nous expliquons en ce moment ſur les Hôpitaux d'Angleterre, qu'autant qu'il eſt néceſſaire pour aſſurer cette formation & cette diſtribution de ceux dont nous allons nous occuper.

Certainement les Hôpitaux varient ſuivant leur deſtination, le climat, les productions, le culte, les loix ainſi que les mœurs; il n'eſt dans l'ordre, ni de la raiſon, ni de la nature de s'aſſervir à la compoſition de ceux des pays étrangers, lorſqu'on en diffère par toutes ces conſidérations; d'ailleurs, les plus grands Hôpitaux de Londres contiennent quatre cent ſeulement ou quatre

cent cinquante malades, tandis que les nôtres en retireront douze cent; ceux de Londres sont destinés, les uns à des fiévreux & à des blessés, les autres à des variolés, il en est pour les fous, il en est pour les femmes enceintes; aucun ne se ressemble, & c'est avec raison : au lieu que l'Hôtel-Dieu de Paris, répondant à ces différens usages, doit participer des dispositions qui leur sont propres; ceux de Portsmouth & de Plymouth, par leur étendue, auroient plus de rapport avec les nouveaux Hôpitaux de Paris : on rassemble dans le premier deux mille, dans le second, douze cent malades.

Cette conformité du dernier avec les Hôpitaux que nous nous proposions de construire, nous engageoit à le considérer avec plus d'attention : il est de M. *Rovehead*, célèbre Architecte de Londres; on le commença en 1756, & il fut achevé en 1764; il consiste en quinze pavillons isolés, dix de malades, cinq de dessertes, distribués sur une cour carrée & liés par une galerie qui ne s'élève qu'au premier étage. A chaque pavillon se trouvent six salles, deux par étage, elles sont accouplées, chacune pour vingt malades couchés seuls. Les bâtimens de dessertes placés entre ceux des malades, si l'on excepte celui du milieu, se bornent à un rez-de-chaussée composé de deux pièces également accouplées.

Ce bel Hôpital, le plus parfait que je connoiſſe pour ſa deſtination, ne ſatisferoit pas aux beſoins de l'Hôtel-Dieu ; conſacré à des matelots, à des ſoldats de Marine, à des hommes faits dont les maladies varient peu, il diffère évidemment d'un Hôpital civil, qui, comme l'Hôtel-Dieu, raſſemble, hommes, femmes, enfans, femmes & filles enceintes, fous, contagieux de preſque toutes les eſpèces, pauvres Prêtres, ſoldats de paſſage, &c. &c.

Qu'à Plymouth, où les lits ſont ſans rideaux, les ſalles aient ſeulement onze pieds d'élévation, afin de modérer le froid par le peu de hauteur de celles-ci, ce pouvoit-être très-bien vu dans un Hôpital pour des hommes, ſur-tout pour des hommes venant de la mer ; mais le reſpect dû aux mœurs en faveur de l'enfance, de la jeuneſſe & du ſexe, en demandant qu'on entoure les lits de rideaux, obligent nos Hôpitaux civils à tenir les ſalles plus élevées.

Qu'à celui de Plymouth on voulut placer quatre & cinq cent femmes & filles enceintes, on ne ſeroit point ſûr du ſecret; chaque femme, pour entrer dans les pavillons, ſeroit vue, il leur répugneroit de s'y rendre; pour ſatisfaire à toutes les maladies, à toutes les revolutions des couches, il faudroit les transférer d'un pavillon dans un autre, toujours en paſſant par cette galerie publique, &c.

A Plymouth, on ne garde pas les fous, on les envoie à l'Hôpital de Bethléem : mais que par ſuppoſition on eût deſſein de les y traiter, aucun pavillon n'eſt, ni ne peut être diſpoſé à cet effet ; il faut des loges ſéparées, des corridors, des promenoirs, des chauffoirs : établiſſemens qui ne reſſemblent point à ceux des pavillons de malades ordinaires, dont les dimenſions ſeroient inſuffiſantes.

On ne pourroit, à Plymouth, loger des contagieux dans ces pavillons de malades. La raiſon preſcrit & l'uſage eſt, dans les Hôpitaux, de retirer les contagieux en convaleſcence au rez-de-chauſſée, les contagieux au premier étage ſeulement, & de ne conſtruire aucune pièce au-deſſus de ce premier étage, pas même des greniers ; il ſeroit dangereux d'y admettre des malades, des perſonnes en ſanté, des magaſins, des vêtemens qui s'infecteroient : c'eſt ſur ces principes que ſont conſtruits les Hôpitaux de contagieux. On a été ſi frappé de cette importante vérité à Plymouth, qu'on a placé les variolés dans des ſalles au rez-de-chauſſée, ſur leſquelles on s'eſt bien gardé de conſtruire aucune autre pièce.

On applique ces remarques à l'Hôpital de la Roquette, où l'on retire les femmes enceintes ; à celui de Sainte-Anne, où l'on place les fous dans un bâtiment particulier

approprié à leurs besoins; à celui de l'École Militaire, où l'on réunit les contagieux, & qui, précisément, n'est formé que d'un rez-de-chaussée & d'un premier étage. Quant à l'Hôpital Saint-Louis, après en avoir médité la construction & les différens usages, on conclut à s'en servir pour le traitement des maladies fétides & à le conserver sur-tout à ses anciennes destinations. On s'explique fort au long sur ce qu'on entend par ses anciennes destinations. On distingue la peste d'avec d'autres maladies contagieuses, plus à redouter pour nous que ce fléau; on distingue encore un Hôpital de contagion, d'un Hôpital pour maladies contagieuses.

Nous n'avons point donné à ces recherches le titre de Traité, pas même celui d'Essai sur les Hôpitaux, ce sont seulement des Mémoires: nous les offrons aux personnes qui croiront devoir les consulter, à celles qui se proposeront d'étendre les connoissances sur ces importans objets; mais pour ne pas égarer, si nous le pouvons, nous rendons compte des raisons qui nous ont guidé: bonnes, on pourra les adopter, défectueuses, on les rectifiera: car, en tout ceci, notre but, notre but unique a été de nous dévouer sans réserve au soulagement & à la conservation de nos semblables, de présenter une base qui ne subsistoit pas encore, à laquelle

ſe joindront ſucceſſivement des obſervations & des vérités nouvelles.

Parmi ces Mémoires, ſont des morceaux que nous n'a-point rangés comme nous aurions pu le déſirer, ne nous étant parvenus que les uns après les autres & la plupart lorſque notre travail étoit rédigé : il a fallu les placer, en ayant moins égard à l'ordre des matières, qu'au fond du ſujet & à ſon importance; il en eſt réſulté quelques répétitions, que pardonneront aiſément ceux qui ont beſoin de faits, & qui ſavent combien ſur ces objets il eſt difficile de s'en procurer.

Nous terminerons par une remarque néceſſaire à l'intelligence de pluſieurs endroits de ces Mémoires : qu'ils auroient paru vers le milieu de l'année 1787, ſi pluſieurs circonſtances, entre-autres notre voyage en Angleterre, n'en avoient retardé la publication.

On a fait depuis ce temps quelques changemens à l'Hôtel-Dieu dans les lits & dans les ſalles; on a augmenté le nombre des lits où l'on couche ſeul, celui des ſalles & des étages; les accouchées qui étoient au ſecond, ſont maintenant au troiſième, toujours dans le bâtiment aux vingt ſalles : elles ſont à côté des variolés où il n'auroit point fallu les placer, dans des ſalles trop baſſes & qui ont encore le défaut de communiquer les

unes avec les autres; mais animé par cet amour de la vérité & du bien qui a dirigé nos travaux, nous ſommes forcé de déclarer, qu'avec ces changemens, on n'a pas remédié aux maux infinis que cauſe l'Hôtel-Dieu : les bâtimens mal diſtribués de cette Maiſon, l'eſpace trop reſſerré ſur lequel ils ſont élevés, y mettent des obſtacles inſurmontables.



TABLE DES MÉMOIRES ET DES MATIÈRES.

PREMIER MÉMOIRE.

SECOND MÉMOIRE.

TROISIÈME MÉMOIRE.

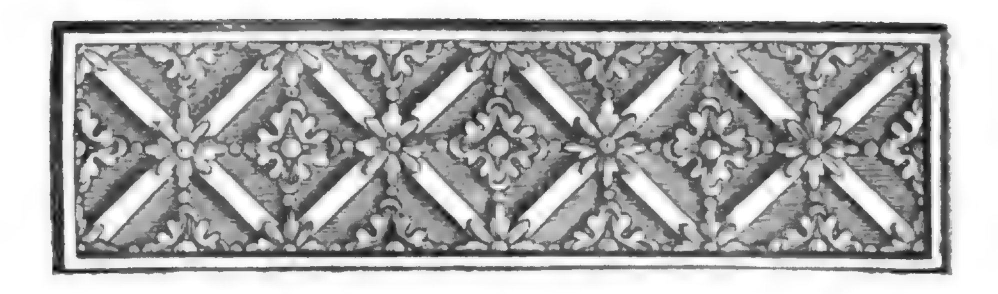
QUATRIÈME MÉMOIRE.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

Notes relatives au cinquième Mémoire.

Bureau

Fin de la Table des Matières.



MÉMOIRES
SUR
LES HÔPITAUX DE PARIS.

PREMIER MÉMOIRE.

Tableau des Hôpitaux de Paris, où l'on rend compte de leur destination particulière, & où l'on recherche quels peuvent être les secours que tous ensemble fournissent aux habitans de la Capitale.

Les Hôpitaux sont en quelque sorte la mesure de la civilisation d'un Peuple : ils sont plus appropriés à ses besoins, & mieux tenus, à proportion de ce qu'il est plus rassemblé, plus humain, plus instruit.

Sur une masse d'hommes réunis dans une même société, il s'en trouve un certain nombre de pauvres, un certain nombre de malades, les uns & les autres à la charge publique.

L'étendue & le nombre des Hôpitaux d'une ville semble-

roient donc devoir ſe régler ſur la quantité d'indigens & de malades comparés avec ſa population. Mais comme tous les lieux habités ne ſont pas également ſains, tous les genres d'induſtrie également ſalubres & lucratifs, il arrive quelquefois, qu'à population égale, il y a plus de pauvres & de malades à la charge publique dans un lieu que dans un autre; d'ailleurs certains Hôpitaux admettent des eſpèces de maladies que d'autres ne reçoivent pas. Quelques villes ont un grand arrondiſſement, d'autres offrent un paſſage extrêmement fréquenté. Ces circonſtances accidentelles rendent néceſſaire l'accroiſſement des Hôpitaux, & rompent inconteſtablement le rapport de l'étendue des Maiſons de charité avec celui de la population. Ajoutez qu'on ne ſait pas quel eſt, ſur un nombre donné d'habitans, celui des néceſſiteux & des malades qui ont beſoin de Maiſons de charité; à cet égard on ne pourroit recourir qu'aux faits tirés des Hôpitaux mêmes, comparés à la population, au genre d'induſtrie, aux charités particulières, & à la poſition de chaque ville; mais il s'en faut de beaucoup qu'on les ait raſſemblé & qu'on puiſſe en tirer des conſéquences utiles; ce ſeroit un travail à faire, pour ſe guider avec sûreté lorſqu'il s'agira de procurer un Hôpital à une Cité.

Chargé de donner mon avis ſur un Hôpital pour remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris, je commençai par me rendre compte des obligations que me preſcrivoit un devoir de cette importance, & je compris que je devois étudier tous les Hôpitaux qu'il me ſeroit poſſible de connoître, mais principalement l'Hôtel-Dieu & les autres Hôpitaux de Paris.

Mes recherches ſur les Hôpitaux des autres villes ſe ſont multipliées, il n'en ſera point queſtion dans ce Mémoire. A l'égard de l'Hôtel-Dieu j'ai voulu d'abord connoître l'étendue

de ſes devoirs & s'il peut y ſatisfaire; enſuite je l'ai examiné concurremment avec les autres Hôpitaux de cette Capitale, afin de juger du ſervice de chacun d'eux, de leur ſervice général; enfin, du rapport de ce ſervice général avec la population de Paris.

Il y a en ce moment à Paris quarante-huit Hôpitaux ou Maiſons de charité. Je les diſtinguerai en trois Claſſes: en Hôpitaux de malades; en Hôpitaux deſtinés en même tems à des pauvres malades & à des pauvres valides; enfin en Hôpitaux conſacrés en entier aux beſoins des pauvres valides. Chaque Claſſe aura ſes diviſions.

PREMIERE CLASSE.

Des Hôpitaux de Malades.

LES Hôpitaux de malades ſont au nombre de vingt-deux, ſix pour les hommes, quatre pour les femmes, ſix communs aux deux ſexes, & ſix réſervés au traitement de maladies particulières.

Des ſix Hôpitaux pour les hommes malades.

Ces ſix Hôpitaux ſont:

1. Celui de la *Charité*, ſitué rue des Saints-Pères, faux-bourg Saint-Germain. On y compte, au moment où j'écris, dans ſix ſalles au premier étage, deux cent huit petits lits, chacun pour une perſonne (1). Ci. .... 208. Fondé en 1602.

(1) J'appellerai, une fois pour toutes, petits lits, ceux où l'on couche ſeul. Il y en a de différentes dimenſions; les plus ordinaires ont trois pieds de

Fondé en 1652. 2. L'*Hôpital des Convalescens* (2), rue du Bacq près la rue de Varennes. On y trouve deux salles au rez-de-chaussée contenant vingt-deux petits lits. Ci. . . . . 22.

En 1781. 3. La *Maison Royale de Santé*, hors la barrière de la rue d'Enfer, une salle au rez-de-chaussée avec seize petits lits. Ci. . 16.

Au premier étage sept appartemens pour sept malades pensionnaires (3). Ci. . . . . 7.

En 1642. 4. L'*Hôpital de Charenton*, une salle censée au premier étage à partir du bas du terrain, mais au rez-de chaussée venant d'une première terrasse, avec douze petits lits. Ci. . 12.

On y reçoit en outre des fous furieux, des insensés, des épileptiques payant pension. Les pensions sont depuis 600 jusqu'à 6,000 livres, suivant le degré d'aisance qu'on veut procurer aux malades. Le nombre de ces trois classes de pensionnaires est de quatre-vingt-deux. Ci. . . . . 82.

Ces quatre Hôpitaux des Frères de la Charité offrent donc en ce moment une ressource par jour pour trois cent quarante malades.

En 1759. 5. L'*Hôpital Militaire des Gardes Françaises & des Gardes Suisses*, rue Saint-Dominique au Gros-Caillou, deux cent soixante-quatre petits lits, sans y comprendre ceux des Infirmiers (4). Ci. . . . . 264.

---

large, six pieds de long, & depuis six jusqu'à sept pieds de haut. Voyez au Mémoire suivant, pour ce qui concerne la distribution de l'Hôpital de la Charité, Article premier.

(2) Voyez, sur l'Hôpital des Convalescens, l'Article II du second Mémoire.

(3) Voyez au second Mémoire, Article III.

(4) Voyez l'Article IV du second Mémoire.

6. L'*Hôpital* dit *des Proteſtans*, rue de Sève au-deſſous du Boulevard, huit petit lits (5). Ci. . . . . 8.

Il réſulte, de ce qui précède, que ces ſix Hôpitaux ſeulement pour les hommes, fourniſſent entr'eux de quoi ſoigner ſix cent douze malades par jour, couchés ſéparément.

Bientôt il s'en ouvrira un ſeptième pour la Garde de Paris. L'ordre en a été donné par le Roi en 1786, ſur le rapport fait à Sa Majeſté par M. le Baron de Breteüil; il ſera ſur l'emplacement de l'ancien Couvent de Popincourt, au fauxbourg Saint-Antpine, & contiendra trente-ſix lits au rez-de-chauſſée.

Des quatre Hôpitaux pour les femmes malades.

7. Les *Religieuſes Hoſpitalières* de la rue Mouffetard, ou l'*Hôpital Saint-Julien-Sainte-Baſiliſſe*. Il y a cinq ſalles au rez-de-chauſſée contenant entr'elles quarante-trois petits lits. Ci. . . . . 43. Fondées en 1657.

8. Les *Hoſpitalières* près la Place Royale, vingt-deux petits lits en deux ſalles au premier étage. Ci. . . . . 22. En 1629.

9. Les *Hoſpitalières* de la rue de la Roquette, au fauxbourg Saint-Antoine, vingt petits lits dans une ſalle au rez-de-chauſſée. Ci. . . . . 20. En 1639.

10. Les *Hoſpitalières de Saint-Mandé*, près le parc de Vincennes, ſeize petits lits. Ci. . . . . 16.

Ainſi ces quatre Hôpitaux pour des femmes, font entr'eux par jour, un ſervice qui s'étend à cent un malades.

Ce ſervice eſt fait par des Religieuſes de l'Ordre Saint-

---

(5) Voyez l'Article V du ſecond Mémoire.

Auguſtin, ainſi que celles de l'Hôtel-Dieu. Les menſes n'ont rien de commun. On n'y reçoit ni femmes groſſes, ni maladies contagieuſes; on y admet fort peu de cas de Chirurgie. L'hoſpitalité eſt gratuite aux Hoſpitalières de la Place Royale; il en coûte 36 liv. pour chaque malade par mois aux Hoſpitalières de la rue Mouffetard, 30 liv. à celles de la rue de la Roquette, & 450 liv. par an à celles de Saint-Mandé, où il n'y a guere que des infirmes (6).

Des ſix Hôpitaux pour les malades des deux ſexes.

Fondé en 1775. 11. L'*Hoſpice du Collége de Chirurgie*, rue des Cordeliers, vingt-deux petits lits, dont douze pour des hommes, dix pour des femmes, en quatre ſalles, deux au rez-de-chauſſée, & deux au premier étage (7). Ci. . . . . 22.

En 1779. 12. L'*Hoſpice de la Paroiſſe Saint-Sulpice & du Gros-Caillou*, rue de Sève au-delà du Boulevard, contenant cent vingt-huit petits lits; ſavoir, ſoixante-huit pour les hommes & ſoixante pour les femmes, diſtribués en huit ſalles, quatre au rez-de-chauſſée, & quatre au premier étage (8). Ci. . 128.

En 1780. 13. L'*Hoſpice de la Paroiſſe Saint-Jacques-du-Haut-Pas.* Il eſt ſitué à l'extrémité de la rue du fauxbourg Saint-Jacques vis-à-vis l'Obſervatoire; on y trouve ſeize petits lits pour les hommes, dix-huit pour les femmes, dans deux ſalles au premier étage (9). Ci. . . . . 34.

---

(6) Voyez l'Article VI du ſecond Mémoire.
(7) Voyez l'Article VII.
(8) Voyez l'Article VIII.
(9) Voyez l'Article IX.

14. L'*Hospice de la Paroisse Saint-Méry*, établi par M. Viennet, Curé de cette Paroisse, situé Cloître Saint-Méry près les Consuls. Il contient dans trois chambres, l'une au premier, l'autre au second & la derniere au troisième, huit petits lits pour les hommes, six pour les femmes. Total. . 14. Fondé en 1683.

Il est servi par huit Sœurs de la Charité, qui tiennent deux Ecoles de filles, & par un garçon.

15. L'*Hospice de la Paroisse Saint-André-des-Arcs*, rue des Poitevins, six lits en deux chambres au premier, trois pour les hommes, trois pour les femmes, établi par M. Desbois de Rochefort, Curé de la Paroisse Saint-André. Il est servi par cinq Sœurs de la Charité & une fille domestique. Ci. *6*. En 1779.

Tous ces Hospices n'admettent aucun malade atteint de maladies contagieuses; mais on y traite ceux qui en sont attaqués après leur admission.

16. L'*Hôtel-Dieu*. Il est composé en ce moment de vingt-cinq salles, situées, les unes au rez-de-chaussée, les autres au premier étage, d'autres au second, d'autres enfin au troisieme, contenant entr'elles douze cent dix-neuf lits, dont quatre cent quatre-vingt-six petits, & sept cent trente-trois grands *. Douze de ces salles sont destinées pour les hommes, treize pour les femmes. A supposer quatre personnes par grand lit & une par petit, suivant la méthode de les coucher à l'Hôtel-Dieu, ces différens lits serviroient à trois mille quatre cent dix-huit; ceux des hommes contiendroient mille sept cent

* Voilà la première fois que j'ai occasion de parler des grands lits; je n'en ai encore trouvé aucun jusqu'ici dans les Hôpitaux dont j'ai rendu compte. Ces grands lits de l'Hôtel-Dieu ont six pieds de haut, six pieds de long, quatre pieds quatre pouces de large.

trente-quatre malades, & ceux des femmes mille six cent quatre-vingt-quatre.

Mais, comme il est établi par le rapport des Commissaires de l'Académie, qu'à l'Hôtel-Dieu la journée moyenne est de deux mille cinq cent malades, en comprenant ceux de l'Hôpital Saint-Louis, je ne porterai en compte que deux mille cinq cent pour ces deux Hôpitaux. Ci. . . . . . . 2500.

Ainsi ces six Hôpitaux pour les malades des deux sexes, en contiennent deux mille sept cent quatre.

Des six Hôpitaux destinés au traitement de certaines maladies.

Fondé en 1607. 17. L'*Hôpital Saint-Louis*. Il est situé entre les fauxbourgs du Temple & Saint-Laurent. Il est destiné aux maladies épidémiques & contagieuses. On y compte huit salles, quatre au rez-de-chaussée & quatre au premier étage. Il contenoit, lorsque je le visitai, deux cent cinquante-quatre grands lits, quarante-cinq petits, sept barcelonnettes; à placer quatre malades par grand lit, un par petit, un enfant par barcelonnette, ce seroit pour mille soixante-huit personnes. La feuille diurne de l'Hôpital Saint-Louis, du 5 avril 1779, déclare huit cent soixante-deux malades. Depuis l'incendie de l'Hôtel-Dieu en 1772, il y en a eu tantôt cinq cent, tantôt sept cent. Je ne porte pas en compte le nombre de ces malades, l'ayant employé dans l'article précédent (10).

En 1607. 18. L'*Hôpital Sainte-Anne*, ou *de la Santé*, situé dans la

(10) Voyez l'Article X du second Mémoire.

campagne

campagne au delà du Boulevard, près la riviere des Gobelins. Il renferme ſix ſalles, trois au rez-de-chauſſée, ayant entre elles cent quatre-vingt-dix toiſes de long; en ſuppoſant qu'on y plaçât trois petits lits par toiſe courante, ce ſeroit un ſecours à offrir à cinq cent ſoixante-dix pauvres. Nous ne portons point ces cinq cent ſoixante-dix lits en compte, parce que cet Hôpital n'eſt dans ce moment d'aucun uſage.

Cet Hôpital & celui de Saint-Louis ſont deſſervis par les Religieuſes de l'Hôtel-Dieu.

19. L'*Hôpital de Sainte-Reine* ou *des Teigneux*, rue de la Chaiſe fauxbourg Saint-Germain. Il eſt conſacré à cette ſorte de malades qui paient en entrant chacun 30 livres. On y trouve deux ſalles au premier étage, dans l'une ſont dix couchettes en fer pour de jeunes filles, dans l'autre onze pour de jeunes garçons. Ci. . . . . 21. — Il exiſtoit en 1652.

Cet Hôpital eſt une dépendance des Petites-Maiſons. (11).

20. *Hôpital des Quinze-Vingts*, rue de Charenton fauxbourg Saint-Antoine, à l'ancien Hôtel des Mouſquetaires. Il eſt deſtiné pour trois cent aveugles des deux ſexes. Ci. . 300. — Fondé par Saint Louis en 1226.

21. *Hôpital des Incurables*, rue de Sève fauxbourg Saint-Germain. Le titre ſeul en fait connoître la deſtination. On y compte ſept ſalles pour les hommes; ſavoir, cinq au rez-de-chauſſée, deux au premier; neuf ſalles pour les femmes, cinq en bas, quatre au-deſſus, & quatre cent vingt-ſix incurables couchés chacun dans un petit lit, dont cent quatre-vingt-un hommes & deux cent quarante-ſept femmes. Total 426 (12). Ci. . . . . 426. — En 1634.

---

(11) Voyez l'Article XI du ſecond Mémoire.

(12) Voyez le plan & la deſcription de cet Hôpital, Article XII.

22. L'*Hospice de Vaugirard*, pour le traitement du mal vénérien dont les nouveaux nés, les femmes enceintes & les nourrices sont affectés, cent vingt-huit lits (13). Ci. . . . . 128.

Des Officiers & des Sœurs des Maisons de l'Hôpital-Général, en prennent soin.

Ces six Hôpitaux particuliers servent à cinq cent soixante-quinze malades.

SECONDE CLASSE.

Des six Hôpitaux destinés en même-tems à de pauvres malades & à de pauvres valides.

Fondé en 1657. 23. L'*Hôpital des Petites-Maisons*, rue de Sève faux-bourg Saint-Germain, indépendamment des secours qu'il procure à des personnes indigentes & valides, offre :

1°. Cent cinquante petits lits, à des pauvres malades de la Maison, distribués dans sept infirmeries, situées au rez-de-chaussée & au premier étage, dont trois pour les hommes & quatre pour les femmes. Ci. . . . . . . 150.

2°. Sept lits, à des Gardes-Françaises attaqués du mal vénérien. Ci. . . . . 7.

3°. Sept autres lits, à des Gardes-Suisses atteints du même mal. Ci. . . . . 7.

4°. Dix-huit lits réservés à des particuliers qui ont contracté la maladie honteuse. Ci. . . . . 18.

---

(13) Voyez l'Article XIII du second Mémoire.

5°. Quarante-quatre loges, à des fous furieux des deux ſexes déclarés incurables. Ci. . . . . 44.

Total des malades de cette Maiſon. . . . . 126.

Il en coûte à chaque Garde-Françaiſe & à chaque Garde-Suiſſe 30 livres pour leur traitement; à chaque particulier non Militaire, frappé du mal vénérien, 165 livres; de penſion annuelle, pour chaque fou, 300 livres.

Cet Hôpital eſt ſervi par les Sœurs de la Charité (14).

24. L'*Hôpital de la Pitié*, rue Saint-Victor, près la rue Copeau, chef-lieu des différentes Maiſons qui forment ce qu'on appelle à Paris l'*Hôpital-Général*, lequel comprend lui ſeul huit Maiſons différentes (15). L'Hôpital de la Pitié eſt l'aſyle des pauvres enfans mâles depuis l'âge de ſix à ſept ans juſqu'à celui de quinze à dix-huit. On les y traite de la teigne, de la gale, des humeurs froides. Par un relevé que je me ſuis procuré, le nombre de ſes malades, monte à trois cent un. Ci. . . . . 301. Fondé en 1657.

25. L'*Hôpital de la Salpêtrière*, ſitué à l'extrémité du fauxbourg Saint-Victor; Hôpital de femmes & Maiſon de force, contenant ſix mille ſept cent vingt perſonnes, ſur leſquelles je trouve quatre cent cinquante malades. Ci . 450. En 1657.

26. Le *Château de Bicêtre*, Hôpital pour des pauvres hommes, les uns valides, les autres malades, & Maiſon de force. Il eſt ſitué à une petite lieue au midi de Paris, & contient trois mille cent vingt-quatre perſonnes, y compris ſept cent quatre-vingt-huit malades. Ci. . . . . 788. En 1657.

(14) Voyez l'Article XIV du ſecond Mémoire.

(15) Voyez l'Article XV.

Ces trois Hôpitaux ſont ſervis par des Sœurs qui ne ſont point de vœux.

Fondé en 1674. 27. *Hôtel-Royal des Invalides.* Nous ne confondrons pas ici des Militaires qui ont bien ſervi l'Etat, & à qui on doit une récompenſe de leurs travaux, avec de pauvres malades, ou avec de pauvres indigens. Si nous comprenons les Invalides, ce n'eſt que pour embraſſer tous les ſecours que l'humanité reçoit parmi nous. On compte aux Invalides trois mille hommes. Il exiſte dans les quatorze infirmeries de cette belle Maiſon quatre cent trente-quatre petits lits. Les infirmeries ſont au rez-de-chauſſée & au premier. Les malades y ſont ſervis par les Sœurs de la Charité (16). Ci. . . . . . 434.

En 1751. 28. L'*École Royale Militaire.* Ses infirmeries ſont au rez-de-chauſſée & au premier, on y trouve quarante-cinq petits lits. Les Sœurs de la Charité en font le ſervice. Ci. . . 45.

Ainſi ces ſix Hôpitaux & Maiſons Royales viennent au ſecours de deux mille deux cent quarante-quatre malades par jour.

Il réſulte de ce qui précède : 1°. Que les vingt-deux Hôpitaux de malades de la Capitale font entr'eux un ſervice qui, par jour, s'étend à trois mille neuf cent quatre-vingt-douze malades.

2°. Que les ſix Hôpitaux particuliers, communs à des malades & à des pauvres valides, font entr'eux par jour un ſervice qui, à ne compter que celui des malades, va à deux mille deux cent quarante-quatre.

3°. Qu'en réuniſſant le ſervice de ces deux eſpèces d'Hôpitaux, on trouve une quantité de ſix mille deux cent trente-quatre malades qui ſont ſecourus journellement à Paris.

(16) Voyez l'Article XVI du ſecond Mémoire.

4°. Que dans ce nombre l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital Saint-Louis, n'y entrent que pour deux mille cinq cent malades; en ſorte que les autres Hôpitaux de Paris ſont face à un ſervice journalier de trois mille ſept cent trente-ſix malades, d'où il réſulte que l'Hôtel-Dieu, quoique très-ſecourable, ſi l'on a égard à la quantité de perſonnes qu'il reçoit, ne fait pas les $\frac{5}{1205}$ du ſervice courant de tous les Hôpitaux de Paris.

5°. On a pu encore remarquer que nous trouvons à Paris plus d'Hôpitaux pour les hommes que pour les femmes, & dans ceux communs aux deux ſexes, plus de lits pour les premiers que pour les dernières. Cette remarque ne ſe borne pas à la Capitale. Elle a encore lieu dans beaucoup d'Hôpitaux civils, tant du Royaume que de l'Etranger; elle aura ſon application en conſtruiſant des Hôpitaux pour les deux ſexes.

6°. Parmi nos Hôpitaux, il en eſt dont tous les lits ſont fondés, & où l'on traite gratuitement; c'eſt le plus grand nombre : il en eſt d'autres où tous les lits ne ſont pas fondés, & où l'on reçoit de modiques ſommes pour ſe proportionner aux facultés des gens peu aiſés, qui ne veulent pas être tout-à-fait à la charge de ces Maiſons de charité : il s'en trouve, où l'on reçoit de fortes penſions annuelles, ou de fortes rétributions journalières : ceux-là ſont ouverts en faveur des perſonnes riches & iſolées; d'autres enfin ſont ſeulement des Maiſons d'aſſociation, où chacun produit ſa miſe en état de ſanté, afin de trouver en état de maladie des ſecours indépendans de la bienfaiſance publique, & qui ne ſoient pas humilians à recevoir.

7°. Le Tableau que nous allons donner peut être utile à l'Adminiſtration & aux Magiſtrats. Il indique d'un coup-d'œil l'uſage particulier de chacun de nos Hôpitaux; il doit ſervir

encore à faire connoître les ressources que nous avons, & celles qui nous manquent. Nos ressources sont :

Tableau des ressources que présentent les Hôpitaux de malades de Paris.

Pour les maladies contagieuses & les non-contagieuses.	L'Hôtel-Dieu. Les Hôpitaux Saint-Louis, Sainte-Anne, & l'Hôpital des Gardes-Françaises.
Pour les maladies non-contagieuses.	Les Hôpitaux des Frères de la Charité, des Hospitalières. Les six Hospices, comprenant celui pour les Protestans.
Pour le traitement du mal vénérien.	Bicêtre, L'Hospice de Vaugirard, Les Petites-Maisons, Les Invalides, L'Hôpital des Gardes-Françaises.
Pour le traitement de la teigne.	L'Hôpital de la Salpétrière, Celui de la Pitié, Celui des Teigneux.
Pour les fous.	L'Hôtel-Dieu seulement pour les y traiter. Bicêtre, La Salpétrière, Les Petites-Maisons. Ces trois derniers pour les renfermer lorsqu'ils sont déclarés incurables.
Pour les aveugles.	Les Quinze-Vingts, La Salpétrière, Bicêtre.
Pour les femmes enceintes, les accouchées & les nourrices.	L'Hôtel-Dieu, La Salpétrière.
Pour les invalides & les incurables.	La Salpétrière, Bicêtre, L'Hôpital des Incurables. L'Hôtel Royal des Invalides.

On peut remarquer, d'après ce Tableau, qu'il n'y a presque pas encore, parmi nous, de secours pour le traitement de la folie, ainsi que pour les aveugles; il n'y en a point pour le traitement des galeux, & on n'a pas d'Hôpitaux où l'on puisse inoculer les enfans du peuple. On s'expliquera sur ce qui regarde les fous & les galeux en parlant de l'Hôtel-Dieu. Secours à desirer.

A l'égard des aveugles, il seroit possible de rassembler tous ceux qui sont curables à l'Hôpital des Quinze-Vingts pour les y traiter. L'emplacement & les bâtimens s'y prêtent. On y a déjà ouvert des infirmeries, il ne s'agiroit plus que d'y en disposer de convenables, d'y placer un habile Chirurgien de Paris, versé dans l'étude de l'Anatomie, de la Chirurgie, de la Médecine & même de l'Optique. Les maladies de l'œil ne procèdent pas simplement de causes locales, ou qui résident uniquement dans l'œil; un certain nombre, il est vrai, en dérangent ou en détruisent l'organisation; mais il en est de particulières qui ont des rapports avec certaines humeurs du reste du corps. Il en existe aussi qui dépendent de certaines relations de l'œil avec différentes parties, soit de la poitrine, soit du bas-ventre, des vaisseaux, des nerfs, du tissu cellulaire, &c. Ajoutez que diverses maladies de l'œil ne se traitent que par des moyens tirés de l'Optique. Or jamais ce qu'on appelle des experts Oculistes, renfermés dans la seule étude de l'œil, n'atteindront à ces rapports des maladies de l'œil avec la structure & les maladies du reste du corps. *Pleimpius*, *Antoine Maître-Jean* avoient ouvert la route dans laquelle je propose de rentrer. Un habile Chirurgien, versé dans ces connoissances, avanceroit incontestablement cette partie essentielle de l'art. En rendant la vue à beaucoup de pauvres, il leur rendroit les bras, & déchargeroit

les Hôpitaux. Car on ne devroit recevoir d'aveugles dans les Hôpitaux d'invalides, pour y rester à demeure, que sur un certificat d'Oculistes qui attestât leur incurabilité.

Il paroîtroit également indispensable de former un Hôpital pour inoculer les enfans du peuple & tous ceux qui sont retirés dans les Hôpitaux de valides. On sent assez son utilité relativement à ces Hôpitaux, à ces enfans, à leur famille, à leurs maîtres & à toute la société. M. Andouillé en avoit conçu le projet, & me l'avoit communiqué. Ce fut sur ses représentations que le Roi, toujours prompt à saisir l'occasion de faire le bien, a ordonné qu'à l'avenir on n'entreroit point aux Pages & aux Ecoles militaires, sans avoir eu la petite-vérole naturelle, ou sans avoir été inoculé.

Le vaste emplacement des Hospitalières de Saint-Mandé, qui est d'environ soixante arpens, en lieu sain & isolé, sembleroit tout-à-fait propre à cet utile établissement.

Passons à ce qui concerne les Hôpitaux de valides.

TROISIEME CLASSE.

Des Hôpitaux destinés aux pauvres valides.

LES Hôpitaux pour les pauvres valides sont au nombre de vingt. Je les distinguerai en Hôpitaux pour les orphelins, il y en a onze; pour les vieillards, on en compte deux; pour les passans, deux; pour les veuves, trois; & en Maisons où l'on retire la jeunesse pendant le jour, il y en a deux principales.

Des onze Hôpitaux pour les Orphelins.

Nous comprenons ſous ce titre les orphelins proprement dits, les enfans néceſſiteux & les enfans-trouvés.

29. L'*Hôpital de la Trinité*, rue Saint-Denis, vis-à-vis la rue Saint-Sauveur. Il eſt deſtiné pour cent trente-ſix orphelins; ſavoir, trente-ſix filles & cent garçons. Ci. .. 136. Fondé en 1545.

Six Sœurs en font le ſervice : ces Sœurs ne font pas de vœux.

30. L'*Hôpital Notre-Dame de la Miſéricorde* ou *des Cent-Filles*, rue Cenſier fauxbourg Saint-Marceau, près le Jardin du Roi. On y entretient préſentement quatre-vingt filles. Ci. .... 80. En 1623.

31. *Maiſon des Orphelins*, dite *de la Mere de Dieu*, rue du vieux Colombier fauxbourg Saint-Germain, deſtinée à des orphelins & à des orphelines de la Paroiſſe Saint-Sulpice. Il y en a quarante-deux, dont trente-huit filles & ſix garçons. Ci. .... 42. En 1678.

Des Sœurs, qui ne font pas de vœux, en prennent ſoin.

32. *Filature de la Paroiſſe Saint-Sulpice*, rue des vieilles Tuileries, près la barrière du petit Vaugirard, pour ſeize orphelins. Ci. .... 16.

Un particulier en eſt chargé.

33. Les *Orphelines du Saint-Enfant Jeſus & de la Mere de Pureté*, cul-de-ſac des Vignes, rue des Poſtes près l'Eſtrapade, pour quinze orphelines ſous la direction des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve. Ci. .... 15. En 1700.

34. L'*Hoſpice de M. de Beaujon*, rue du fauxbourg du En 1784.

Roule, pour douze orphelins & douze orphelines de la Paroiſſe du Roule, confiés aux ſoins des Sœurs de la Charité. Ci. .... 24.

Fondé en 1362. 35. L'*Hôpital du Saint-Eſprit*, joignant l'Hôtel-de-Ville. Treize Sœurs, qui ne font pas de vœux, y ſurveillent cent orphelins ou orphelines. Ci. .... 100.

36. L'*Hôpital des Enfans-Trouvés*, dits *de la Couche*, près Notre-Dame, Maiſon où l'on reçoit ces enfans. Il en vient de l'Hôtel-Dieu de Paris, de la Province, même de l'Etranger. Ils y demeurent en dépôt juſqu'à ce que les nourrices arrivent ; ce qui dépend de l'accroiſſement des rivieres, des gelées & des récoltes. Dans tous ces cas, il vient moins de nourrices, & le lieu de dépôt eſt plus chargé. On remet aux nourrices les enfans ſains ; on envoie à l'Hoſpice de Vaugirard ceux qui ſont infectés du mal vénérien. Voilà des exemples des relations d'un Hôpital de Paris avec d'autres Hôpitaux. Ces exemples ne ſont pas les ſeuls. Les enfans qui ont une autre maladie que le mal vénérien, y ſont traités. A leur retour de nourrice, on en choiſit un certain nombre dont on prend le plus grand ſoin, & qu'on élève dans cette Maiſon pendant quelques années ; ce ſont les enfans qui ſont expoſés dans l'Egliſe Notre-Dame aux yeux du Public, pour en captiver les bienfaits. Le nombre de ces enfans & des nouveaux-nés, ſoignés par vingt-deux Sœurs de la Charité, monte aſſez généralement à cent ſoixante. Ci. .... 160.

37. L'*Hôpital des Enfans-Trouvés* du fauxbourg Saint-Antoine, confié pareillement aux ſoins des Sœurs de la Charité, contenant trois cent quatre-vingt-ſeize enfans-trouvés, tant filles que garçons au-deſſus de ſept à huit ans. Ci .... 396.

On doit ajouter ici, comme étant à la charge de ces deux Maisons :

1°. Les enfans-trouvés en nourrice ;

2°. Ceux qui sont en sévrage ;

3°. Ceux à la pension dans les campagnes ; cette pension est pour chaque enfant de 40 liv. par an, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de gagner leur vie. Suivant les états les plus récens, le nombre de ces trois classes d'enfans monte à quinze mille. Ci. .... 15000.

38. La *Maison de l'Enfant-Jesus* de la rue de Séve, hors le Boulevard, confiée aux soins des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, pour vingt-huit jeunes demoiselles. Ci ... 28. Fondé en 1751.

39. *Ecole d'Orphelins, fils d'Officiers* ou *de Soldats invalides*, entretenue aux dépens de M. le Comte de Pawlet. Elle étoit rue de Séve, elle est maintenant aux Célestins. On y élève deux cent jeunes gens. Leur éducation plus ou moins distinguée dépend de leurs dispositions. En général l'éducation y est tournée à l'État militaire ; on y apprend la religion, la lecture, l'écriture, les mathématiques, le latin, l'allemand, l'anglais, le dessin, la peinture, la musique & toutes sortes de métiers. Depuis peu cette Ecole est encore ouverte à vingt-quatre jeunes gens avancés dans les sciences & les arts libéraux, mais dont les talens ne sont pas assez perfectionnés pour assurer à ceux qui les possédent une honnête subsistance. Sous quelque point de vue qu'on envisage cet établissement, il est aussi utile que recommandable. Ci. .... 200. Etablie en 1773.

Ainsi, ces onze Hôpitaux d'orphelins, avec les enfans que l'Hôpital des Enfans-Trouvés entretient en nourrice, en sévrage & en pension, procurent entr'eux des secours journaliers à seize mille cent quatre-vingt-dix-sept enfans.

Des Hôpitaux pour les Vieillards.

Etabli en 1702. Transférée à Iſſy en 1753.

40. La *Communauté des Prêtres de Saint-François de Sales*, autrefois au fauxbourg Saint-Marceau, derrière l'Hôpital de la Pitié, preſentement au village d'Iſſy, pour vingt-deux pauvres Prêtres. Ci. .... 22.

Fondé en 1653.

41. L'*Hôpital du Saint-Nom de Jeſus*, au fauxbourg Saint-Laurent, près la première barrière venant de la campagne, pour trente-ſix perſonnes, dix-huit de chaque ſexe. Les Sœurs de la Charité en ſont chargées. Ci. .... 36.

C'eſt le premier Hôpital que Saint Vincent de Paule ait fait conſtruire; il a ſervi de modèle à beaucoup d'autres, commis aux ſoins de l'Ordre infiniment recommandable des Sœurs de la Charité.

J'ai porté ci-deſſus les Invalides (n° 27) pour quatre cent trente-quatre malades. Mais comme il ſe trouve trois mille invalides dans l'Hôtel, il reſte à tenir compte de deux mille cinq cent ſoixante-ſix perſonnes invalides & non malades, que je comprends ici parmi les vieillards. Ci. .... 2566.

J'en fais autant par rapport à l'Hôpital-Général & par rapport à l'Hôpital des Petites-Maiſons, où j'ai diſtrait les malades de ceux qui ſont ſimplement âgés, invalides ou eſtropiés. J'ai remarqué que l'Hôpital-Général logeoit douze mille pauvres au commencement de l'année 1786, époque où je raſſemblois ces Mémoires. De ces douze mille, j'en ai compris mille ſix cent ſoixante-ſept comme malades, tant à l'Hoſpice de Vaugirard (n° 22), à l'Hôpital de la Pitié

(n° 24), à celui de la Salpétrière (n° 25), qu'à celui de Bicêtre (n° 26). J'en ai encore porté en compte six cent cinquante six provenant des petits Hôpitaux du Saint-Esprit (n° 35), des Enfans-Trouvés de la Couche (n° 36), & des Enfans-Trouvés du fauxbourg Saint-Antoine (n° 37); ce qui fait déjà une quantité de deux mille trois cent vingt-trois dont j'ai tenu compte, & dont il ne sauroit plus être question. Il ne reste donc plus, pour compléter le nombre des pauvres de l'Hôpital-Général, qu'à ajouter ici neuf mille six cent soixante-dix-sept invalides, estropiés & caducs. Ci. .... 9677.

Quant aux Petites-Maisons, on y trouve trois cent quatre-vingt-deux pauvres. Il en a été porté comme malades (n° 23) deux cent trente-deux; il ne reste donc plus à tenir compte que d'une quantité de cent cinquante personnes valides plus ou moins âgées. Ci. ....150.

Ainsi les deux Hôpitaux de Vieillards, les Maisons des Invalides, de la Pitié, de la Salpétrière, de Bicêtre, les Petites-Maisons, &c. servent par jour de retraite à douze mille quatre cent cinquante-une personnes seulement, âgées, valides ou invalides & non malades.

Des deux Hôpitaux pour les Passans.

42. L'*Hôpital Sainte-Catherine*, rue Saint-Denis, au coin de la rue des Lombards. Des Religieuses de l'Ordre de Saint-Augustin en prennent soin. Les pauvres femmes y sont reçues & nourries le soir; elles peuvent y coucher trois nuits

Il est connu dès l'an 1188.

de ſuite. Deux ſalles, au rez-de-chaſſée, renferment ſeize grands lits, où on couche juſqu'à quatre perſonnes, & cinq petits lits; ce qui donne de quoi retirer par jour ſoixante-neuf femmes. Ci. .... *69.*

Fondé en 1171. 43. L'*Hôpital Sainte-Anaſtaſie & Saint-Gervais*, vieille rue du Temple au Marais, ſoigné encore par des Religieuſes de l'Ordre de Saint-Auguſtin. On y trouve dans une grande ſalle au rez-de-chauſſée, dix grands lits & huit à tiroirs, qu'on dégage le ſoir de deſſous les précédens; au premier étage ſept grands lits & cinq petits. On y loge les hommes trois nuits conſécutives; on leur donne à ſouper. Il s'y rend, de ces paſſagers, depuis trente juſqu'à deux cent. J'ai pris cent pour terme moyen & le plus ordinaire. Ci. .... 100.

Ainſi ces deux Hôpitaux ſecourent par jour cent ſoixante-neuf perſonnes.

Des trois Maiſons de Veuves.

Les Veuves n'ont dans ces Maiſons d'autre avantage que le logement, qui conſiſte en une chambre, quelquefois un cabinet, un caveau au bois. Les logemens les plus commodes s'obtiennent à tour de rôle, & par ordre d'ancienneté.

44. *Maiſon des Veuves* de la rue Saint-Sauveur, pour la Paroiſſe de ce nom, huit chambres. Ci. .... 8.

45. La *Maiſon des Veuves* de la rue du Sentier, près celle du Gros-Chenet, vingt chambres à la nomination de Mademoiſelle de Pourpry. Ci. .... 20.

En 1497. 46. La *Maiſon des Veuves* de la rue Montmatre, vis-à-vis

celle du Jour, huit chambres à la nomination de M. le Pileur de Brevannes. Ci. .... 8.

Total trente-six chambres pour les Veuves.

Des Maisons où l'on retire la jeunesse pendant le jour.

La *Maison de Filature de la Paroisse Saint-Sulpice*, située rue des Vieilles-Tuileries, & qui, comme on l'a dit (n° 32), loge & entretient douze orphelins, procure en outre de l'occupation & des instructions à quatre-vingt-seize jeunes garçons; elle leur accorde aussi le dîner & le goûter. Il convenoit que j'en fisse mention sous ce second rapport, & que je tinsse compte de ces quatre-vingt-seize enfans, qui reçoivent des secours bien essentiels. Ci. ....96.

47. La *Maison* dite *de la Dentelle noire*, pour cinquante-six pauvres filles de la Paroisse Saint-Sulpice, rue Sainte-Placide fauxbourg Saint-Germain. Ces enfans sont occupés à faire de la dentelle noire. On leur apprend la religion, on leur montre à lire, à écrire, & on leur donne à dîner & à goûter. Ci. .... 56.

48. Les *Filles Séculières de Sainte-Agnès*, rue Plâtrière, Fondées en 1682. près Saint-Eustache. On y reçoit de pauvres filles pendant le jour. Outre les principes de religion, elles apprennent à travailler, à lire, à écrire; on leur donne à dîner & à goûter. Il y en a tantôt soixante, tantôt deux cent; le nombre le plus ordinaire monte à cent. Ci. .... 100.

Ainsi le nombre de ces enfans, dans ces trois dernières Maisons, est de deux cent cinquante-deux.

Il suit de ce qui précède :

Que le nombre des pauvres valides & invalides, résidant dans les vingt derniers Hôpitaux dont on vient de parler, & dans les Hôpitaux communs à des malades & à des valides, est de .... 14,105.

Si, à ce nombre, on joint celui des malades secourus dans les vingt-huit premiers Hôpitaux, & qui est de .... 6236.

Les quarante-huit Hôpitaux de Paris feront par jour un service qui s'étendra à ... 20,341 personnes.

Si l'on ajoute encore les 15,000

enfans-trouvés entretenus en nourrice, en févrage & en pension, par la Maison des Enfans-Trouvés, on aura la preuve d'une assistance publique qui, à Paris, s'étend par jour à .... 35,341 personnes.

Et comme la population de Paris est de six cent soixante mille hommes *, il suit :

1°. Que ce nombre total de trente-cinq mille trois cent quarante-une personnes, secourues journellement, est à la population de la Capitale comme 1 est à 18 $\frac{2}{7}$ à peu près.

2°. Que les vingt mille trois cent quarante-un malades,

* M. Necker, *de l'Administration des Finances*, tome premier, page 277, l'a portée de six cent quarante à six cent quatre-vingt mille. Je prends le terme moyen.

valides

valides & invalides des Hôpitaux de Paris, font à fa population, comme 1 eft à 32 $\frac{1}{2}$ ou environ.

3°. Enfin, que le rapport de fix mille deux cent trente-fix, nombre particulier & ordinaire des malades de chaque jour, des Hôpitaux de Paris, eft à fa population comme 1 eft à 105 $\frac{4}{5}$.

Nous terminerons par cette obfervation : que nous n'avons pas compris dans ces réfultats, les fecours que les charités des Paroiffes diftribuent, chacune dans leur étendue, aux indigens qu'elles foulagent, & aux malades qu'elles font traiter dans leurs propres maifons.



SECOND MÉMOIRE.

Description abrégée des principaux Hôpitaux de Paris.

C'EST dans les Hôpitaux éprouvés pendant une longue suite d'années, qu'il convenoit d'étudier les Hôpitaux, afin de profiter de ce qu'ils ont d'avantageux, & d'éviter ce qui feroit nuisible. Mais les Hôpitaux d'hommes, ceux de femmes, les Hôpitaux mixtes, c'est-à-dire, pour des personnes des deux sexes, ceux qui ne sont destinés qu'au traitement de certaines maladies, ceux soignés par des hommes, ceux qui le sont par des femmes, pouvoient offrir des connoissances différentes & plus ou moins utiles; il s'agissoit donc de les saisir. Nous rendrons compte, dans ce Mémoire, des observations que nous avons faites dans les principaux Hôpitaux de la Capitale; nous aurons occasion de placer ailleurs celles qui ont rapport aux Hôpitaux des autres Villes.

Nous ne décrirons pas tous les Hôpitaux de Paris, ce feroit nous jeter dans des répétitions inutiles; nous nous arrêterons d'abord, & de préférence, à l'un d'entr'eux, à celui que nous regarderons comme le plus parfait. Nous dirons ce qu'il renferme d'intéressant, & qu'on pourroit imiter, sans omettre ce qu'il présente de défectueux, & dont il faut s'abstenir; nous ne parlerons des autres qu'autant qu'ils donneront lieu à des observations utiles, que nous n'aurons pas eu occasion de faire dans le premier.

25
P.
26
D
11
10
9
12
37
S
T
H
I
23
24
K
18
19

Chs Hansard Sculp.

Quant à l'Hôtel-Dieu de Paris, comme cet Hôpital eſt l'objet eſſentiel de nos études & de nos recherches, celui auquel nous devons toute notre attention pour en approfondir les différens uſages, les beſoins, la ſuffiſance & les avantages, ou bien, pour nous aſſurer de ſon inſuffiſance, de ſes imperfections, de ſon ordonnance & de ſes diſtributions vicieuſes; nous ne craindrons pas d'entrer dans les plus grands détails à ſon ſujet. C'eſt pourquoi nous le détacherons des autres Hôpitaux, & nous nous en occuperons en particulier dans les deux Mémoires qui ſuivront celui-ci.

ARTICLE PREMIER.

De l'Hôpital des Frères de la Charité.

EXPLICATION DE LA PLANCHE Iere.

ELLE repréſente le plan de l'Hôpital des Frères de la Charité. Je ſuis redevable de ce plan à M. Antoine, habile Architecte de Paris.

A. Entrée principale. Elle donne ſur la rue des Saints-Peres.

1. 2. Maiſons qui enveloppent cet Hôpital. Elles appartiennent aux Frères de la Charité.

3. Logement du Suiſſe.

4. Premiere grande cour.

B. Portique qui conduit aux ſalles des malades.

5. Salle Saint-Louis, ou des fiévreux ordinaires.
6. Cabinet de veille situé dans la même salle.
7. Grande table dormante.
8. Vestibule qui conduit à la piece pour la vidange des garderobes, appelée *Timbre*.
C. Timbre.
D. Apothicairerie.
9. Oratoire.
E. Cabinet de l'Infirmier-Major.
10. Salle Saint-Augustin ou des Convalescens.
11. Table dormante.
12. Passage répondant à la rue Jacob.
13. 14. 15. Maisons qui enveloppent l'Hôpital, appartenantes aux Frères de la Charité : elles sont situées sur la rue Jacob.
H. L'un des chauffoirs des malades. On y fait certaines opérations, comme la taille.
I. Cabinet où l'on prépare les appareils pour les pansemens.
16. Salle de la Vierge, ou des blessés ordinaires.
17. Table dormante.
18. Salle Saint-Raphaël, ou des fièvres putrides & malignes.
19. Salle Saint-Jean, pour les maladies chirurgicales les plus graves.
20. Salle Saint-Michel, pour les fiévreux ordinaires.
21. Cabinet.
K. Cabinet de réception servant de chauffoir.
L. Antichambre de l'appartement du Père Provincial.
M. Salle d'assemblée.
N. Cabinet.
O. Chambre du Père Provincial.

22. Promenoir des malades.
23. Deuxième grande cour.
24. Baſſe-cour.
25. Petite cour.
26. Cour de l'apothicairerie.
27. Maiſons appartenantes aux Frères de la Charité, ſituées ſur le cul-de-ſac des Anges.
28. Cour de l'échangeoir & du recuroir.
29. Jardin des Religieux.
30. Jardin de Botanique.
P P. Cabinets d'hiſtoire naturelle.
31. Cour du Cabinet d'hiſtoire naturelle.
Q. Grand réſervoir d'eau.
R. Petit réſervoir d'eau.
32. 33. Petites cours.
34. Egliſe.
35. Cour donnant rue Taranne, & qui communique avec la ſalle Saint-Louis.
36. Maiſons appartenantes aux Frères de la Charité : elles regnent ſur la rue Taranne.
37. Grenier.
S. Bain des pauvres.
T. Bain des Religieux.

L'Hôpital des Frères de la Charité eſt ſur une petite côte favorable à l'écoulement de ſes eaux. Ses principaux bâtimens conſiſtent en un rez-de-chauſſée voûté, un premier, un ſecond étages ſurmontés de greniers. On a profité habilement de

cette petite côte pour lui procurer un égout couvert, par où les ordures des latrines, celles des cuisines, &c. sont entraînées à la riviere, où elles tombent près des Théatins. Ne seroit-il pas convenable que le Corps-de-Ville, qui a la police de la rivière, ne perdît point cet objet de vue, afin de tenir l'endroit où débouche cet égout continuellement couvert d'eau? Mais renfermons-nous dans la description de notre Hôpital.

Au rez-de-chaussée sont la cuisine, le réfectoire, l'office, la dépense, la lingerie, le séchoir d'hiver pour le linge revenu de la lessive, le vestiaire ou dépôt des hardes appartenantes aux pauvres, l'apothicairerie, l'échangeoir du linge sale, le lieu réservé aux études anatomiques, &c.

On a toujours considéré, avec raison, les salles des malades comme les principales pièces d'un Hôpital. On a bien fait de les placer dans le lieu le plus sain, & de les entourer de tout ce qui peut en accélérer le service. On les a mises exprès sur le rez-de-chaussée, qui est voûté & les tient séchement. Elles sont au premier étage du côté de la rue Jacob, & de niveau au sol en entrant par la rue Taranne. Les promenoirs en sont près, & l'on va de plein pied à l'Eglise, à la salle des bains, à celle où se font les opérations, au lieu de distribution des médicamens, au tisanier, au vidoir des bassins ; enfin, on communique à couvert avec les départemens & pièces de dessertes du rez-de-chaussée.

Le second étage est occupé par les Frères de la Charité, les Novices, les domestiques ; ils y couchent, on y trouve des salles d'assemblées, des infirmeries, &c. On n'y loge aucun pauvre malade.

Les greniers servent de magasins au bled, au son, à la

farine, au travail des farines, &c. Dans la boulangerie eſt un ſeul four, qui ſuffit pour toute la Maiſon. On s'approviſionne de viande, de chandelle, de marchandiſes du reſſort du Grainetier & de l'Epicier, à meſure qu'on en a beſoin, & à prix défendus, mais modérés. Ainſi point de boucherie, ni de grands magaſins pour tous ces objets.

Quant au blanchiſſage, il ſe fait à l'entrepriſe & par un blanchiſſeur attitré. Cette dépenſe eſt un objet de 7000 liv. tournois par an; celle de chaque lit revient l'un dans l'autre à 60 ſols par mois.

Cet Hôpital, qui s'eſt accru à diverſes repriſes, pourroit contenir deux cent quatre-vingt-dix petits lits, ſi les ſalles étoient remplies; elles en contenoient deux cent huit lorſque je raſſemblois ces Mémoires en 1786, tous fondés chacun moyennant une ſomme de 10,000 livres, une fois payée, & placés dans ſix ſalles. (Voyez Planche première.)

L'une de ces ſalles eſt celle de Saint-Louis (n° 5), elle eſt deſtinée à des fiévreux ordinaires, & contient quatre-vingt-neuf lits; l'autre, celle Saint-Michel (n° 20), ſervant à des fiévreux & à des convaleſcens, renferme dix-ſept lits; elle pourroit en contenir plus du double, & on les y placera à meſure qu'ils ſeront fondés.

La troiſième (n° 10), celle Saint-Auguſtin pour les Convaleſcens: on y trouve vingt-neuf lits.

La quatrième (n° 16), eſt la ſalle de la Vierge, deſtinée aux maladies chirurgicales les plus ordinaires; elle renferme trente-quatre lits.

La cinquième, dite Saint-Raphaël (n° 18), où ſont les maladies chirurgicales les plus graves, ſur-tout les taillés: on y trouve quinze lits.

La ſixième & dernière (nº 19), eſt la ſalle Saint-Jean, pour les fièvres putrides & les fièvres malignes : on y compte vingt-quatre lits.

On voit par cette diſpoſition, que toutes ces ſalles communiquent entr'elles, & que celles de la Vierge, Saint-Jean, Saint-Michel & Saint-Louis ſe réuniſſent ſous la forme d'un carré. Ainſi le ſervice en eſt commode & prompt ; les iſſues en feroient faciles en cas d'incendie. On a penſé à réunir les ſalles, ſoit parce que cet Hôpital n'admet que des hommes, ſoit parce qu'on n'y reçoit aucune maladie contagieuſe ; mais ce qu'on a fait à la Charité ne doit pas ſervir d'exemple pour établir, même dans un Hôpital ſeulement pour des hommes, ou ſeulement pour des femmes, une pareille communication entre les fiévreux & les bleſſés. Il eſt bien prouvé, par des obſervations répétées, que le voiſinage des ſalles de fiévreux eſt funeſte aux bleſſés ; à plus forte raiſon le mélange des fiévreux avec les bleſſés dans les mêmes ſalles. En effet, ce fut parce que les fiévreux trop près des bleſſés empêchoient leur guériſon, que l'Hôtel-Dieu de Lyon conſtruiſit, vers 1750, les ſalles de bleſſés qu'on y voit aujourd'hui (1). A Montpellier, comme le remarque M. *Mourgue* de *Moſtredon*, il échappe peu de bleſſés à l'Hôpital de Saint-Eloi, parce que leurs ſalles communiquent avec celles des fiévreux (2).

(1) Lettre de M. Soufflot, Architecte, qui a conſtruit les nouvelles ſalles de l'Hôtel-Dieu de Lyon, à M. Maret, inſérée dans les Mémoires de l'Académie de Dijon, 1782.

(2) Voyez les Mémoires de la Société Royale de Médecine, 1783.

Enfin

Enfin à la Charité, où la falle Saint Jean, fervant aux fièvres putrides, communique avec l'une de celles des bleffés, il eft avéré que cette communication influe fur la fanté des bleffés les plus voifins des lits de fiévreux ; je m'en fuis affuré par moi-même, & ne fuis pas le feul.

« C'eft une chofe remarquable, dit M. *Hunezovsky* (3), que
» les maladies chirurgicales, placées à la Charité dans le
» voifinage des fièvres putrides, ne guériffent que lentement ;
» il leur furvient fouvent des fymptômes qu'il eft impoffible
» de prévoir, & qui réfiftent à toutes fortes de traitemens.
» La gangrène fe met aux plaies les plus fimples, les ulcères
» deviennent malins, & toutes les maladies externes, qui
» d'ailleurs ne demanderoient pas beaucoup de tems pour
» être guéries, y prennent un mauvais caractère. Ce qui prouve
» inconteftablement que cette fur-addition de fymptômes
» & de maux infolites proviennent de ce que la falle de
» Chirurgie communique avec celle où font les fièvres putri-
» des ; c'eft que tous ces accidens n'ont lieu que fur les
» malades dans les cinq ou fix lits les plus proches de la
» falle aux fièvres putrides. Pour s'en garantir, on a pris le
» parti de ne plus mettre de plaies ni d'ulcères dans ces lits,
» mais feulement des malades avec des tumeurs, & dont la
» peau n'eft pas entamée ».

Il eft prouvé premièrement, qu'on ne doit pas mettre des

---

(3) *Medicinifch Chirurgifche Berbachtungen auf feinen reifen durch England und Frankreich. Wien.* 8°. 1783. Ou Obfervations Médico-Chirurgicales, par M. Jean Hunezovsky, &c. faites dans fes voyages en Angleterre & en France, relatives, particulièrement aux Hôpitaux. *Vienne*, 1783.

bleſſés dans les ſalles de malades affectés de fièvres putrides & de fièvres malignes, avertiſſement eſſentiel à donner aux Maiſons de Charité, où l'on tombe dans ce défaut; ſecondement, qu'on doit, en conſtruiſant un Hôpital, ne pas faire communiquer les ſalles des fièvres putrides & malignes avec celles des bleſſés, & même avec celles de tout autre genre de maladie.

Il ſeroit avantageux que l'on connût la portée de chaque eſpèce de corruption; qu'on sût à quelle diſtance elle peut atteindre un malade pour détériorer ſes maux, ou même en occaſionner de nouveaux, & à quelle autre diſtance elle ceſſe d'avoir de l'activité, de ſe répandre & de nuire. Le fait rapporté plus haut apprend que l'influence ſenſible de la ſalle des fièvres malignes à la Charité, ceſſe dans celle des bleſſés à un intervalle de ſix lits, ou d'environ trente-ſix pieds. Cette remarque aura ſon application, quand il s'agira du claſſement des maladies & de la diſtribution d'un nouvel Hôpital.

Il ſe préſente une autre obſervation dont nous devons profiter. L'Hôpital de la Charité eſt à couvert du côté du nord & du côté du midi par des maiſons fort élevées; ce qu'il faudra éviter en conſtruiſant un autre Hôpital.

Les convaleſcens ſont aux malades comme 2 eſt à 5.

Si nous joignons le nombre des perſonnes en demi-convaleſcence aux ſalles Saint-Louis & Saint-Michel, avec celui des perſonnes en pleine convaleſcence à la ſalle Saint-Auguſtin, & qu'enſuite nous les comparions au nombre des lits de fiévreux & de bleſſés, nous acquérons la preuve, qu'à la Charité les convaleſcens ſont aux malades à-peu-près comme 2 eſt à 5.

Les maladies chirurgicales aux autres maladies comme 5 à 18.

Enfin, nous trouvons par la deſtination des lits de chaque ſalle, que les malades affectés de maladies chirurgicales, ſont aux autres malades comme 5 eſt à 18.

Quant aux Officiers & serviteurs, leur nombre se monte à cent deux pour deux cent huit malades. C'est environ un serviteur par deux malades (4).

(4) Ceci demande d'être expliqué.

On comptoit à l'Hôpital de la Charité en 1786:

En Religieux, tant Freres que Novices	50.
Aumôniers	2.
Médecin	1.
Chirurgien-Major	1.
Chirurgien gagnant maîtrise	1.
Elèves en Chirurgie	6.
Garçons d'infirmeries pour gros ouvrages	4.
Différens serviteurs, comme Sacristain, garçon de Pharmacie, Tapissiers, Tailleurs, Menuisiers, Serruriers, Boulangers, Cuisiniers, Jardinier, Suisse, Portier, Garçon de basse-cour, Embaleurs, Femme de la sécherie	37.
Total	102.

On pourroit être surpris de trouver ici autant de monde pour une aussi petite quantité de malades, & avec autant de Religieux & de Novices, une aussi grande quantité de serviteurs. Mais il faut savoir que la Maison de la rue des Saints-Pères est le chef-lieu & le seul Noviciat des trente-deux Maisons que les Frères de la Charité ont dans le Royaume, & des cinq autres Maisons qu'ils possèdent dans les îles Françaises de l'Amérique; il faut savoir encore que tout l'Ordre en France n'est composé que de deux cent cinquante sujets; & que les Frères de la Charité de Paris administrent non-seulement leur Hôpital, mais qu'ils préparent encore les médicamens pour la plupart des autres Maisons, dont ils font aussi les affaires relatives à la Capitale. Ces occupations étrangeres indiquent qu'on ne doit pas

Je reviens à l'examen de cette Maiſon & continue celui des ſalles. Celle des Convaleſcens eſt dallée, il y en a qui ne le ſont que ſous les lits, les autres ſont carrelées. Ces dalles ſont favorables au lavage & très-avantageuſes ſurtout dans les ſalles de Chirurgie; l'hiver, elle reſſuent dans nos climats; ce qui paroîtroit un inconvénient, mais on y remédie aiſément avec des poêles. Les poutres, les ſolives

---

ſe régler ſur le rapport d'un ſerviteur par deux malades, il eſt évidemment trop fort.

Noms des Hôpitaux que les Frères de la Charité ont en France: ils ſont rangés par ordre d'ancienneté.

Paris. Maiſon de la rue des Saints-Pères.
Cadillac.
Moulins.
Poitiers.
Niort.
La Rochelle.
Vezins.
Roye.
Charenton.
Convaleſcens à Paris.
Pontorſon.
Château-Thierry.
Effiat en Auvergne.
Condom.
Saintes.
Grenoble.
Selles en Berry.
Avon, près Fontainebleau.
Senlis.
Romans en Dauphiné.
Ile de Ré.
Vitry-le-Français.
Metz.
Gayette en Auvergne.
Clermont-Ferrand.
Vizilles en Dauphiné.
Granville en Normandie.
Gondreville en Lorraine.
Allan en Comminge.
Nancy.
Ebreuil en Auvergne.
Maiſon Royale de Santé à Paris.

Maiſons dans les îles.

Au Fort Saint-Pierre.
A la Guadeloupe.
A Léogane.
Au Cap-Français.
Au Fort-Royal de la Martinique.

ſont à découvert dans les anciennes ſalles ; la nouvelle, celle Saint-Michel, eſt plafonée, ce qui vaut mieux. Quant à leurs dimenſions, elles demandent qu'on s'y arrête. Je m'étois apperçu, en meſurant les infirmeries des Hôpitaux de Paris, qu'elles varioient d'un Hôpital à un autre, & même d'une ſalle à une autre ſalle ; que tantôt on les tenoit plus grandes & tantôt plus petites, ſans ſavoir pourquoi on ſe conduiſoit ainſi. J'obſervai qu'à l'Hôpital de la Charité on étoit tombé dans ce défaut général, en eſſayant de s'en défendre. Qu'il eſt vrai que toutes les ſalles paroiſſent y avoir été conſtruites les unes comme les autres, ſi l'on a égard à leurs meſures poſitives en hauteur & en largeur ; mais que certainement elles ne ſont rien moins que de mêmes dimenſions, à les conſidérer d'après leurs meſures relatives, ou à la quantité de toiſes cubes d'air à reſpirer par malade.

La Table ſuivante convaincra ſur ces deux points.

TABLE des dimenſions poſitives & des dimenſions relatives des ſalles de l'Hôpital de la Charité.

Noms des ſalles.	Nombre des malades.	Longueur des ſalles.			Largeur des ſalles.			Hauteur des ſalles.			Quantité d'air à reſpirer par malade
		toiſes.	pieds.	pouces	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes cubes.
Saint-Louis.	89.	55.			4.	1.	6.	2.	4.	6.	7 & plus.
Saint-Michel.	Cette ſalle n'eſt pas remplie de lits	24.	3.	6.	4.	1.	4.	2.	3.	6.	
Saint-Raphaël.	15.	9.	2.	8.	4.	1.	6.	2.	4.	9.	7 $\frac{1}{3}$.
La Vierge.	34.	24.	3.		4.	2.		2.	4.	9.	8.
Saint-Jean.	24.	14,	2.	10.	4.	1.	10.	2.	4.	9.	7 & plus.
Saint-Auguſtin.	29.	17.	2.	1.	4.	2.	4.	2.	4.		6 $\frac{1}{2}$.
Infirmeries des Frères.	8.	11.	3.		3.			9.			6 $\frac{2}{3}$

Ces résultats prouvent qu'à la Charité les dimensions relatives des salles sont différentes, & que dans les unes elles donnent, à respirer par malade, six toises un tiers cube d'air; dans les autres, sept; dans les autres, huit.

Les ruelles des lits ont dans ces salles, depuis deux pieds six pouces jusqu'à trois pieds de large, & le passage du milieu depuis treize jusqu'à quatorze pieds.

Je dirai encore qu'on n'a point flanqué ces infirmeries de bâtimens, qu'on y a ouvert des croisées des deux côtés : tout cela est bien : les croisées sont à quatre panneaux égaux & se ferment au-dessus des lits; elles pourroient être encore plus parfaites. On s'expliquera à ce sujet.

On a eu diverses opinions sur la mortalité dans cet Hôpital. Quelques personnes l'ont fait monter à un sur neuf. Le Chevalier Petit, en 1678, Chamousset, en 1737, à un sur huit; les Commissaires de l'Académie, en 1786, à un sur sept & demi. Auroit-elle été mal déduite par les premiers observateurs, ou se seroit-elle accrue; c'est à quoi il paroît nécessaire de faire attention.

Je terminerai cet article par l'examen de quelques pieces de dessertes.

Ici les commodités ne sont qu'un lieu de vidange. Entre chaque lit de malade est une chaise percée qui leur est commune; elle tient lieu de commodités; le seau en est retiré & vidé dans l'égout de l'Hôpital à travers un évier sans fond & grillé. Ce service se fait sur les cinq heures du matin. Le lieu de vidange a vingt pieds en carré, il est dallé, séparé des salles par un vestible, & renferme deux grandes auges en pierre remplies d'eau.

Nous ne saurions applaudir à cet usage. Il est mieux d'avoir

des commodités, pour ceux des malades qui peuvent s'y rendre, il ne reste toujours que trop de matière animale & infecte dans les salles.

Il n'en est pas de même du cabinet de réception, il est bien conçu & très-utile ; il sert aussi de chauffoir ; il fournit de l'eau chaude en tout tems & des moyens pour sécher les paillassons & les matelas, quand il est impossible de les sécher à l'air. On y trouve une vaste cheminée à hotte ; de chaque côté, dans son manteau, sont des barres de fer ; on y étend les matelas, les paillassons pour les sécher : ce qui s'opère sans embarrasser & sans causer d'infection. Derrière des barreaux de fer, placés verticalement au cœur de cette cheminée, est une chaudière de cuivre remplie d'eau ; elle a trois pieds de long, dix-huit pouces de large, vingt-six pouces de haut. Comme la pièce dont il s'agit est un chauffoir, on y a continuellement du feu ; ainsi on a de l'eau chaude sans aucune dépense. Un robinet placé sur la chaudière la remplit. A cette chaudière sont deux tuyaux, l'un de trop plein, l'autre de décharge ; ils répondent à une cuvette en pierre revêtue de plomb, placée de côté & en avant de la cheminée ; l'eau qui se répand n'occasionne aucune mal-propreté, elle enfile un tuyau qui passe sous le plancher & la conduit dans la cour. Autour de cette pièce sont diverses armoires au charbon, aux chemises, aux robes-de-chambre & à divers ustensiles ; comme paniers à chauffer le linge, bassinoires, vaisselle des lits, &c.

Les réceptions se font les lundis, mercredis & vendredis, sur un billet de l'Infirmier remis la veille aux malades. Les malades arrivés sont conduits au cabinet dont nous parlons, où ils trouvent du feu ; on les y dévêtit, on leur donne le linge, la robe-de-chambre, le bonnet, les pantoufles, avec les vases à leur usage.

On les enregiſtre par noms, âge, qualités, demeure, lieu de naiſſance ; on leur met un billet au bras portant leur nom, celui de la ſalle, le numéro de leur lit, & on met un pareil billet ſur le paquet de leur hardes dépoſé au veſtiaire. Voilà de ſages précautions.

Enfin, l'uſage de cette Maiſon eſt de piquer les matelas & de les rebattre deux fois l'année, en changeant les houſſes d'hiver & les houſſes d'été, & de remplir les paillaſſes de paille de ſeigle, comme moins attaquable par les ſouris ; de les fermer, de les piquer, d'y attacher quatre anſes de cordes, deux de chaque côté, ce qui les rend plus portatives.

On vient de placer, en 1786, dans chaque ſalle un poêle en terre, avec des tuyaux de cuivre ; établiſſement aſſez conſidérable par les changemens qu'il peut occaſionner dans la ſalubrité de l'Hôpital, pour que j'aie cru devoir en marquer la date. Ces poêles répandent une chaleur agréable. Les malades ne ſe reſſentiront pas autant du froid, & ſeront plus ſéchement que par le paſſé. A ces deux égards, on ne ſauroit douter de leur avantage. Mais un Hôpital eſt un lieu où la durée des maladies, & l'état de mortalité doivent être ſurveillés continuellement. Or la date des établiſſemens notables qu'on y introduit, ou des bâtimens dont on les entoure après coup, doit être ſoigneuſement conſervée, afin de juger de l'influence de ces changemens, ſur la durée des maladies & ſur la mortalité : c'eſt ce qu'on ne ſauroit décider qu'après quelques années d'expérience, & ce à quoi il ne faut pas manquer d'être attentif.

ARTICLE

ARTICLE II.

L'Hôpital des Convalefcens.

L'HÔPITAL des Convalefcens, eft en quelque forte une annexe de celui de la Charité ; mais la menfe en eft différente. On le doit à Dame Angélique Faure, veuve de M. Claude de Bullion, Sur-Intendant des Finances, & Préfident à Mortier au Parlement de Paris. Les Lettres-Patentes font de 1628 ; elles furent enregiftrées en 1631. Cette Maifon fut donnée aux Religieux de la Charité en 1650.

Après avoir pris une certaine force à l'Hôpital de la Charité, quelques-uns de fes convalefcens fe rendent à fon annexe, où ils achèvent de fe rétablir. On les reçoit fur un billet de l'Infirmier-Major de l'Hôpital de la Charité. Trois fortes de perfonnes en font exceptées ; les Prêtres, les Soldats, les Domeftiques en maifon : les premiers, parce qu'ils ont les honoraires de leurs Meffes ; les feconds, parce qu'ils ont leur paie ; les troifiemes, parce qu'ils peuvent fe retirer chez leurs maîtres.

Ceux principalement qui ont droit à l'Hôpital des Convalefcens, font les compagnons & les ouvriers fans afyle ; ils y reftent huit jours ; ils ont la liberté de fortir pour chercher de l'ouvrage, afin qu'ils ne foient pas dénués de fecours après leur rétabliffement, & que, quand les forces leur feront revenues, ils trouvent en elles des moyens légitimes de fubfifter ; autrement il feroit à craindre, que nuifibles à la fociété, ils

F

ne ſe compromiſſent : excellente inſtitution, trop peu étendue pour les hommes, & qui manque abſolument pour les femmes.

La vie y eſt abondante ; on y donne une livre de viande, deux livres de pain, une bouteille de vin par jour.

Il n'y a point de chaiſes de garderobe dans les ruelles des lits, tout convaleſcent pouvant aller aux commodités ; ce qui rend les ſalles plus ſaines.

Dimenſions de la grande Salle.

Nombre des malades.	Longueur de la ſalle.			Largeur.		Hauteur.			Quantité d'air à reſpirer par malade.
	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes.	pieds.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes cubes.
18.	9.	5.	6.	3.	4.	2.	2.	6.	5.

Cet Hôpital eſt la retraite des Frères de la Charité parvenus à un âge avancé : il y en a cinq. Chaque lit coûte 10,000 livres à fonder.

ARTICLE III.

Maiſon Royale de Santé.

PLANCHE II.

Elle repréſente le plan du rez-de-chauſſée de la Maiſon Royale de Santé.

J'en ſuis encore redevable à M. Antoine.

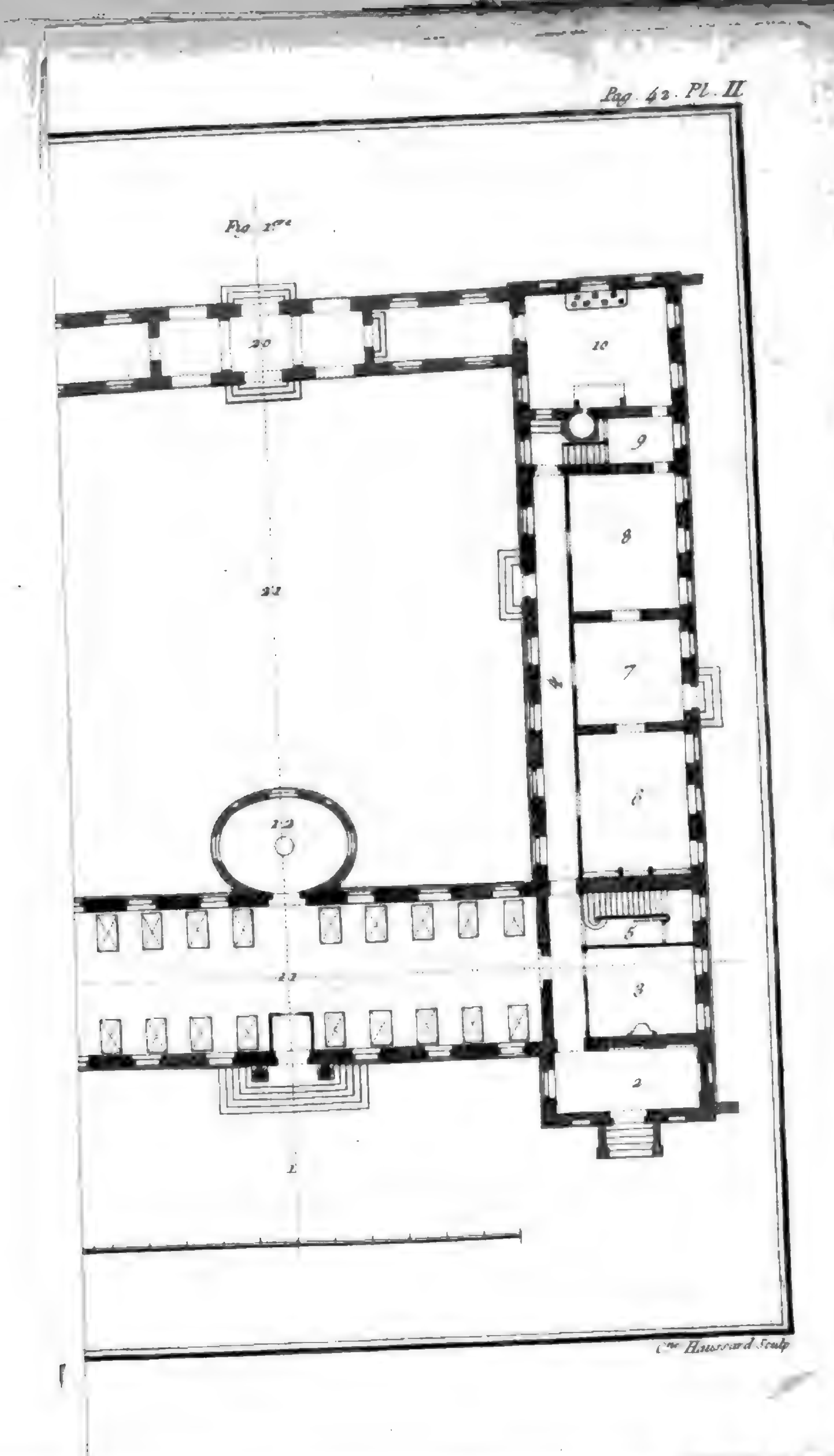

Pag. 42. Pl. II
Fig. 1re
20
10
9
8
21
4
7
6
12
5
11
3
2
1
Ch. Haussard Sculp

Figure premiere.

1. Principale cour.
2. Veſtibule.
3. Parloir.
4. Corridor.
5. Grand eſcalier.
6. Grande ſalle d'aſſemblée.
7. Salle de billard.
8. Salle à manger.
9. Dépenſe.
10. Cuiſine.
11. Infirmeries de MM. les Militaires.
12. Chauffoir.
13. Veſtibule qui mène à la Chapelle.
14. Chapelle.
15. Chœur.
16. Infirmeries de MM. les Eccléſiaſtiques.
17. Laboratoire.
18. Paſſage.
19. Apothicairerie.
20. Galerie ou promenoir d'hiver.
21. Cour intérieure.

Figure II.

Elévation du principal bâtiment de la Maiſon Royale de Santé.

Au rez-de-chauſſée ſont les ſalles.

Au premier les logemens des Frères.

Au-deſſus ſont des greniers.

Cette Maiſon date de 1781 ; elle eſt ſur un emplacement de ſept arpens. Il y a ſeize lits, douze fondés par le Roi, trois par l'Hôtel-de-Ville, un par les Frères de la Charité. Elle eſt deſtinée pour des Militaires & des Eccléſiaſtiques malades & indigens ; on y reçoit auſſi des gens aiſés payant penſion. Le plan ci-joint ſuppoſe cet Hoſpice terminé, & les ſalles complètes en lits ; dans ce cas, il y auroit deux ſalles, l'une de vingt lits pour les Officiers, l'autre de vingt-deux pour les Eccléſiaſtiques. Préſentement il ne ſubſiſte que celle des Militaires, où l'on admet en même-tems les Eccléſiaſtiques. La Chapelle, & toute l'aîle droite ſont conſtruites ; c'eſt dans l'aîle droite, au premier, que ſont les logemens des gens aiſés. Le prix de chaque appartement, avec nourriture, médicamens & ſoins, eſt de 6 liv. par jour, ſans domeſtique ; 30 ſols de plus par chaque domeſtique. Seize perſonnes ſont chargées du ſervice ; cinq Frères, dont un Infirmier, un Aumônier, trois domeſtiques de ſalles, ſept autres domeſtiques.

Dimenſions de la ſalle des Militaires, comparées avec les vingt malades auxquels elle eſt deſtinée.

Nombres des malades.	Longueur.		Largeur.	Hauteur.		Quantité d'air à reſpirer par malade.
	toiſes.	pieds.	toiſes.	toiſes.	pieds.	toiſes cubes.
20.	13.	4.	4.	2.	5.	7 ¼.

Cette ſalle eſt ſur une voûte ; elle eſt dallée, plafonnée ; elle a deux poêles, un vers le milieu, l'autre à une extrémité dont les tuyaux rampent ſous les dalles.

Chaque ruelle eſt ſéparée ſur ſa longueur par un rideau; ainſi chaque malade eſt iſolé, il a ſa petite commode, faiſant en même-tems table de nuit, avec deux encoignures. En général on a mis dans cette Maiſon les commodités qu'il eſt convenable de procurer aux perſonnes pour leſquelles elle eſt deſtinée.

Le lieu eſt ſain, on y a de beaux promenoirs; mais on y manque d'eau; celle du puits eſt à quatre-vingt pieds; elle eſt ſéléniteuſe : pour la boiſſon, on en tire de la riviere avec des voitures, des conduits d'Arcueil en amènent pour les autres uſages.

ARTICLE IV.

L'Hôpital Militaire des Gardes-Françaiſes.

CET Hôpital, fondé en Septembre 1759, eſt ſous la protection & conſervation immédiate du Roi, ſous la régence du Colonel, ſous l'adminiſtration du Lieutenant-Colonel & du Major du Régiment des Gardes-Françaiſes. Les Gardes-Suiſſes y ont été admis. On peut y porter le nombre des lits à trois cent. Il eſt établi dans une maiſon ordinaire dont on a ſupprimé les cloiſons; on y eſt logé au rez-de-chauſſée, au premier & au ſecond.

C'eſt l'Hôpital de Paris où les malades ſoient le mieux diſtribués.

On y trouve deux appartemens pour Officiers malades; une ſalle pour les Sergens contenant ſix lits; une ſalle de bleſſures graves au rez-de-chauſſée; une de bleſſures ſim-

ples ; des ſalles de fiévreux ; de ſcorbutiques ; de galeux ; de variolés ; de dyſſentriques ; de fièvres de priſon & de vénériens.

Deux promenoirs : un d'hiver, avec un poêle, un d'été en partie couvert d'arbres ; des commodités à l'extrémité de ce promenoir : une Sentinelle répond de leur propreté.

L'apothicairerie n'eſt chargée ni de poteries inutiles & d'oſtentation, ni de drogues ſurabondantes & qui ſe perdent. On ſe fournit en Ville de médicamens compoſés.

Il y a boulangerie qui ſert pour l'Hôpital & pour le Régiment des Gardes. On achete la farine & non le bled ; on y trouve un grand avantage.

On a le droit de boucherie ; mais on ſe fournit à celle des Invalides, qui eſt dans le voiſinage & qui a le même privilége.

Le blanchiſſage ſe fait à l'entrepriſe ; cela n'empêche pas d'avoir un échangeoir & un ſéchoir, pièces néceſſaires lors même qu'on ne blanchit pas.

On trouve dans cet Hôpital deux ſalles de bains, une à trois baignoires & ſix fauteuils à cuves pour les Soldats ; l'autre ſalle à une baignoire, avec un lit pour les Officiers.

Ce qui mérite encore attention, c'eſt la lingerie. Les armoires y ſont numérotées, ainſi que le linge & les vêtemens ; pour fiévreux, bleſſés, galeux, vénériens, &c. &c ; de maniere que le linge, non-ſeulement ne va point d'une eſpèce de malades à une autre eſpèce, mais encore n'eſt pas confondu dans les mêmes armoires.

Tout Soldat malade reçoit, en arrivant, un paquet toujours prêt & très-propre, compoſé d'une couverture, d'une capotte

ou robe-de-chambre, de deux draps, une chemiſe, un bonnet de laine avec ſa coiffe, un caleçon de toile, un autre de drap, une paire de bas, de fil en été, de laine en hiver, une camiſole croiſée, une paire de pantoufles. Il eſt comptable de ces objets, & les rend en ſortant, lorſqu'il reprend ſes habits ordinaires.

Les Officiers de ſanté ſe réduiſent à deux Chirurgiens en chef, un aide-Major & ſix Élèves. On donne un infirmier par dix malades.

Les lits ſont ſans rideaux, on s'en trouve mieux; les étiquetttes ſont volantes; les noms des élèves Chirurgiens ſont aux lits dont ils ſont chargés. Chaque ſalle eſt commiſe à la garde d'un Infirmier qui y couche; ſon lit eſt numéroté par ordre d'infirmier. Quatre Caporaux ſont de veille, un aux écritures dans les Bureaux, un pour écrire les viſites ſous le Chirurgien.

La journée eſt de 20 ſols par malade, chaque Soldat abandonne ſa paye; le Roi fournit le ſurplus.

L'eſprit d'ordre & de bonne adminiſtration diſtingue cet utile Hôpital.

ARTICLE V.

Hôpital des Proteſtans.

PETIT Hôpital, ci-devant rue du Four, fauxbourg Saint-Germain, préſentement près l'Hoſpice de la Paroiſſe Saint-Sulpice, ſous la protection de l'Ambaſſadeur de Suède. Il a été établi originairement par les compagnons Selliers Allemands & Proteſtans ; il eſt entretenu par des étrangers qui ſouſcrivent, en état de ſanté, à raiſon de douze ſols par mois. Il faut, à moins qu'on ne ſoit arrivant, avoir payé deux mois d'avance pour avoir droit d'y être admis. On y eſt défrayé de tout. Les vénériens & galeux n'y ſont pas reçus.

On fournit de l'argent, pour retourner dans leur pays, à ceux dont les maux ſont incurables.

ARTICLE VI.

Des quatre Hôpitaux des Dames Hoſpitalières.

Hoſpitalières de la rue Mouffetard.

TOUS les lits n'y ſont pas fondés, ce qui fait qu'on prend une modique ſomme, par mois, des perſonnes qui ont recours à cette Maiſon. Ceux qui le ſont, coûtent 10,000 liv.

une

une fois payées ; plus une ſomme de 4 à 500 liv. pour l'entretien du lit, auſſi une fois payée.

La ſalle Saint-Julien, eſt un ſimple veſtibule carré, contenant trois lits ; les quatre autres ſalles, la Vierge, Sainte-Geneviève, Saint-Marc & Saint-Philippe, ſont voûtées ; elles n'ont des croiſées & des lits que d'un côté. Mauvaiſe diſpoſition. Il faut des croiſées des deux côtés. Deux de ces ſalles ſont accouplées ; autre mauvaiſe diſpoſition. On trouve ici des volets en dedans des croiſées : ce que je n'avois pas encore vu dans les Hôpitaux. J'y remarque des lits de ſept pieds quatre pouces de haut : il eſt rare d'en trouver d'auſſi élevés.

Voici les dimenſions de l'une de ces quatre ſalles, *celle de la Vierge.*

Nombre des malades.	Longueur de la ſalle.	Largeur.			Hauteur.		Quantié d'air à reſpirer par malade
	toiſes.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes.	pieds.	toiſes cubes.
10.	14.	2.	3.	6.	2.	1.	7 $\frac{1}{4}$.

On n'a guère, dans cette Maiſon, que neuf lignes d'eau, priſe aux tuyaux d'Arcueil ; il n'y a pas de réſervoir, de ſorte qu'on manque ſouvent d'eau.

Une autre obſervation à faire, c'eſt que cet Hôpital eſt entouré de Potiers de terre, & qu'il ſort des fours de ces Potiers, une fumée ambrée, très-épaiſſe que je crois inſalubre : Voici ce qui me le feroit penſer. J'avois autrefois une Maiſon particuliere où je retirois des malades : elle étoit dans le fauxbourg Saint-Marceau ; pluſieurs de ces malades crachèrent du ſang, ce qui ne leur étoit pas encore arrivé : j'en cherchai

la caufe, que j'attribuai à cette fumée. En retirant les malades de cet endroit, leur crachement de fang ceffa. C'eft une obfervation à laquelle il faudra avoir égard en conftruifant de nouveaux Hôpitaux.

On trouve dans cette Maifon quinze Religieufes, fept Sœurs, quinze domeftiques, environ quarante penfionnaires valides.

M. le Prevôt d'Herbelai en eft le fondateur. M. d'Argenfon l'a protegée.

Les falles voûtées font un bienfait de Louis XIV.

Hofpitalières de la rue de la Roquette.

Tous les lits n'y font pas fondés : ainfi on eft obligé d'y prendre une modique fomme par malade.

Dimenfions de la falle.

Nombre des malades.	Longueur de la falle.		Largeur.			Hauteur.		Quantité d'air à refpirer par malade.
	toifes.	pieds.	toifes.	pieds.	pouces.	toifes.	pieds.	toifes cubes.
20.	14.	5.	4.	3.	6.	1.	5.	6 ou environ.

On tire l'eau de la Pompe Notre-Dame : on peut en avoir trente à trente-cinq lignes ; on en manque pendant deux à trois mois de l'année.

Cet Hôpital eft deffervi par vingt-quatre Religieufes.

Hospitalières de Saint-Mandé.

Elles furent transportées du Grand-Gentilly à Saint-Mandé, en 1706, par M. Titon, bienfaiteur de cette Maison ; on y compte trente-quatre Religieuses ; tous les lits n'y sont pas fondés.

Dimensions de la salle.

Nombre des malades	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à respirer par malade.
	toises.	toises.	toises. pouces.	toises cubes.
16.	21.	4.	2. 6.	10 $\frac{1}{2}$.

Les lits de cet Hôpital ont huit pieds de haut, & cinq pieds quatre pouces de long : ce sont les plus élevés & les plus courts que j'aie encore vus : leur largeur est à l'ordinaire de trois pieds ; ils sont sur un petit plancher élevé d'environ six pouces au-dessus du carreau ; ceux des personnes débiles & foibles d'esprit, ou paralytiques, sont entourés de planches exhaussées de six pouces au-dessus du coucher ; dans certains Hôpitaux, ces planches sont à jour : elles empêchent les malades de tomber. Je n'approuverois pas cette espèce de tambour placé sous les lits pour les élever. Il faut, ce me semble, qu'une salle, dans toute son étendue, soit de plain-pied : c'est plus avantageux aux personnes foibles, & plus commode pour le service.

On tire l'eau à boire de la riviere, à l'aide de tonneaux ; celle pour les autres usages, au moyen d'une pompe.

Trente-quatre Religieuſes prennent ſoin de cette Maiſon. Le jardin eſt de ſoixante arpens.

C'eſt ici où nous placerions l'Hôpital d'inoculation pour les enfans des Hôpitaux & ceux du peuple.

ARTICLE VII.

Hoſpice du Collége de Chirurgie.

LOUIS XV fonda les ſix premiers lits de l'Hoſpice du Collége de Chirurgie. L'Édit d'établiſſement eſt du mois de Décembre 1774 : il fut enregiſtré au Parlement, le 7 Janvier 1775 ; Louis XVI ajouta ſix autres lits en Juin 1783. La même année, *la Martiniere*, premier Chirurgien, fit les fonds pour dix nouveaux.

Le premier emplacement devenu trop étroit, la Martiniere acheta, de ſes deniers, une maiſon voiſine, dans laquelle on a fait quelques changemens pour placer cet Hoſpice : il auroit fallu l'abattre, conſtruire un Hôpital d'après de bons principes, & qui pût ſervir de modèle ; je le propoſai à M. de la Martiniere, qui me faiſoit l'honneur de me conſulter : la dépenſe l'effraya, & c'eſt un malheur : car, en fait d'Hôpitaux, les bons exemples ont des ſuites avantageuſes, & les mauvais de très-funeſtes.

Quoi qu'il en ſoit, cet Hoſpice eſt un établiſſement unique & précieux ; on n'y reçoit que les maladies chirurgicales les plus graves, parmi celles-ci, de préférence celles, ou qui ne ſont pas connues, ou qui ſont le moins connues, & pour leſquelles on n'a pas encore de traitemens ouverts ;

tous les Profeſſeurs, & les autres perſonnes habiles de la Compagnie, s'aſſemblent dans les cas les plus graves ; le plus exercé d'entr'eux, dans chaque genre de traitement difficile, eſt en général celui à qui il eſt confié : ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait un Chirurgien en chef à tour de rôle, pris parmi les Profeſſeurs, lequel eſt tenu de rédiger les obſervations de ſon ſemeſtre, & de les porter ſur un regiſtre commun, appartenant à la Compagnie : car le but de cet établiſſement étant de profiter des lumieres du Corps entier, pour étendre les progrès de l'art à l'avantage de l'humanité, il importoit de raſſembler les procès-verbaux de ces ſéances de pratique : ces mêmes procès-verbaux renferment les obſervations détaillées jour par jour de l'état du malade, & des moyens employés, ſoit pour le ſoulager, ſoit pour le guérir. Ainſi, les ſuccès, les non-ſuccès, les réſiſtances des maux, les vues heureuſes ou fauſſes, les fautes commiſes, les découvertes dans les ſignes des maladies, dans les moyens curatifs : tout doit y être porté.

C'eſt encore là qu'il s'agit de vérifier les méthodes établies, pour continuer, ou de les adopter, ou de les réformer, ou de les perfectionner, ſelon que l'expérience en démontrera la néceſſité. Et comme les Hôpitaux ſont, dans les mains des Chirurgiens, des moyens de guériſon, comme les Elèves en Chirurgie qu'on y admet, ſont de jeunes-gens à avancer pour l'utilité publique, il ſuit que l'Hoſpice du Collége de Chirurgie, en embraſſant chacun de ces objets, offre des recherches des moyens d'inſtruction de la plus grande importance ; & ces recherches, on peut, ce me ſemble, les rapporter à trois chefs :

Au perfectionnement de la Chirurgie pratique, ſur-tout dans les cas les plus difficiles & les plus inſolites ; à la ma-

nutention des Hôpitaux ; à l'avancement des Chirurgiens propres à ſervir la Marine, les Armées & les grandes Villes.

Les douze hommes malades ſont dans deux ſalles au rez-de-chauſſée, ſix dans chacune ; les dix femmes, dans deux ſalles au premier étage, cinq dans l'une, & cinq dans l'autre : car on a jugé, avec raiſon, qu'il ne falloit raſſembler qu'un petit nombre de bleſſés dans les mêmes ſalles.

Ici les chalits ſont en fer, avec des roulettes en cuivre.

On s'eſt procuré deux pièces où il n'y a point de malades, l'une en bas, l'autre au premier : c'eſt dans ces pièces qu'on fait les opérations.

Dimenſions de la ſalle des hommes, ſituée ſur la rue des Cordeliers.

Nombre des malades.	Longueur de la ſalle.	Largeur.	Hauteur			Quantité d'air à reſpirer par malade.
	toiſes.	toiſes.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes cubes.
6.	6	3.	2.	4.	6.	8.

Les Chirurgiens de Paris ſont Adminiſtrateurs. Les Officiers & ſerviteurs ſont : un Aumônier, un Inſpecteur, un Infirmier, deux Infirmières, une Cuiſinière, une femme de lingerie, un Elève en Chirurgie, & un certain nombre d'autres Elèves admis gratuitement pour ſuivre les opérations, les panſemens & les viſites ; il conviendroit que ces derniers ne fuſſent reçus que ſur deux certificats, l'un qui juſtifieroit de leurs bonne vie & mœurs, l'autre qu'ils ont mérité l'Ecole pratique du Collège, & qu'ils en ont ſuivi les exercices à la ſatisfaction des Profeſſeurs de cette Ecole.

ARTICLE VIII.

Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice & du Gros-Caillou.

On sait que les fonds de l'Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice & du Gros-Caillou, sont fournis par le Roi ; qu'on est redevable de son établissement aux soins & aux talens d'une Dame à qui les Hôpitaux & les Prisons ont de grandes obligations ; on a placé cet Hospice dans une ancienne Maison Religieuse ; on y a construit à neuf deux salles pour les maladies chirurgicales ; les femmes y sont séparées des hommes.

Les malades y sont distingués en fébricitans ordinaires, fièvres malignes, blessés, convalescens.

Dimensions des salles.

NOMS DES SALLES.	Nombre des malades par chaque salle.	Longueur.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à respirer par malade.
		toises. pieds. pouc.	toises. pieds. pouc.	toises. pieds. pouc.	toises cubes.
Saint-Joseph. Hommes fébricitans	28	15	3 . . 6	2 . 1 . 6	3 $\frac{1}{4}$ ou environ.
Saint-Vincent. Fièvres malignes C'est une simple Chambre.	6				
Saint-Jacques. Blessés Salle neuve.	16	6 . 5 . 8	3 . 3 . 5	2 . 2 . 7	3 $\frac{3}{8}$.
Convalescens	18	10	3 . . 6	2 . 1 . 6	3 $\frac{1}{4}$.
Fébricitantes ordinaires	30	15 . 1	3	2 . 2	3 $\frac{1}{2}$ ou environ.
Sainte-Susane. Fièvres malignes des femmes C'est une pièce peu étendue.	13				
Convalescentes	17	10 . . 9	3 . . 7	1 . 3 . 3	2 $\frac{1}{4}$.
Pour maladies chirurgicales des femmes Cette Salle est préparée pour venir à leur secours, lorsque les fonds le permettront.					
Total...	128.				

On a été surpris, en rédigeant le premier Rapport sur les Hôpitaux (page 67), de la mortalité à l'Hospice Saint-Sulpice : elle est comme 1 à 6 $\frac{1}{2}$, & la plus forte connue après celle de l'Hôtel-Dieu, qui est d'1 à 4 $\frac{1}{2}$; on a cherché à se rendre raison de la cause de cette mortalité à cet Hospice : on l'a attribuée à la gravité des maladies qu'on y traite ; à ce qu'on y reçoit plus de femmes que d'hommes, & que la mortalité des femmes est plus grande que celle des hommes ; Ne pourrions-nous pas ajouter la petite quantité d'air que les malades ont à respirer ? Elle ne va pas à la moitié de celle que les malades trouvent dans les salles, à l'Hôpital de la Charité, aux Convalescens, à la Maison Royale de Santé, aux Hospitalières, à l'Hospice du Collége de Chirurgie. Quand on fait un Hôpital d'un Couvent, on s'y arrange comme il est possible, & l'on n'est responsable de rien ; mais si la remarque que je fais, sur la disproportion d'air à respirer par malade à l'Hospice Saint-Sulpice & dans les Hôpitaux précédens, est fondée, n'y auroit-il point lieu de croire qu'elle influe sur la mortalité ? Pour parvenir à la diminuer, ne conviendroit-il pas de retrancher de chaque salle un certain nombre des lits ?

Ici les lits pour les maladies chirurgicales, comparés aux autres lits de malades & de convalescens, sont comme 1 est à 8.

Le rapport des convalescens, à tous les malades, est comme 5 à 18, c'est-à-dire, un peu plus du tiers.

Enfin on compte vingt-deux personnes pour le service, un Médecin, un Chirurgien, son Elève, un Chapelain, un Sacristain, trois Infirmiers, deux Infirmières, un Jardinier, un Portier, douze Sœurs : c'est un serviteur par cinq malades $\frac{1}{4}$.

Le prix de la journée de chaque malade revient à 17 sols 7 deniers.

La

La mortalité eſt différente ſur les deux ſexes. Elle eſt d'un ſur ſept pour les hommes, d'une ſur cinq pour les femmes.

On a introduit dans cet Hôpital de bons uſages, & certains objets dignes d'attention.

La batterie de cuiſine & les principaux uſtenſiles de l'Apoticairerie, ſont en fer battu.

La cuiſine eſt dallée, les dalles ſont inclinées à partir de la cheminée & des fourneaux juſqu'au côté oppoſé, où eſt une iſſue pour l'écoulement des eaux, & au milieu règne un canigou; de ſorte que ce qui tombe de fluides devant le feu s'en éloigne & ſe perd au dehors.

Sur les deux fourneaux ſont deux chaudieres de fonte pour le bouillon, avec un modérateur de chaleur qui épargne le bois. La chaudiere en fonte, pour le récurage, a deux robinets, l'un placé au-deſſus, qui la remplit, l'autre à ſon fond, pour la vider; elle eſt dans le récuroir, & ſe chauffe par le feu de la cuiſine.

Dans cette cuiſine eſt une rôtiſſerie enveloppée de tôle; on y fait cuire la viande à l'aide du charbon; ce qui procure encore une économie.

Il ſe conſomme ſoixante-dix cordes de bois par année; environ vingt muids par jour d'eau de la pompe, & pour 14 liv. par mois d'eau de rivière.

Les commodités ſont éloignées des ſalles; elles ſont tenues proprement. La deſcription que j'en donne, eſt tirée du compte de l'Hoſpice, publié en 1780, page 61.

« A l'extrémité du bâtiment, on a choiſi au rez-de-chauſ» ſée un grand paſſage ouvert entre deux jardins pour y pla-

» cer les latrines. On a d'abord conftruit fous ce paffage une
» foffe d'aifance voûtée & pavée à chaux & à ciment, ayant
» environ vingt-quatre pieds de long, douze de large & huit
» fous clef. La largeur du paffage eft divifée en trois parties,
» dont une fert pour les cabinets, & les deux autres pour les
» corridors féparés par une cloifon de refend dans toute la
» longueur du paffage & fans aucune ouverture. Par ce moyen
» l'efpace qui regne entre les cabinets & le mur de refend,
» eft divifé en deux, & l'on ne peut arriver du bâtiment à ces
» cabinets que par les extrémités du premier corridor; d'où
» il réfulte que le courant d'air fe trouve libre & toujours
» pouffé au-dehors, dans quelque direction que le vent foit
» placé; & qu'ainfi les corridors intérieurs, ou des falles, ne
» peuvent en recevoir l'odeur.

» Les latrines du premier étage font formées fur le même
» plan, & la cloifon qui partage leur corridor fe trouvant
» placée au milieu des croifées qui font directes fur l'une ou
» fur l'autre face du bâtiment & fans chaffis, il en réfulte le
» même effet qu'à l'étage inférieur. Des portes battantes
» ferment les deux baies qui donnent entrée dans le corridor
» des cabinets du premier étage, lequel n'a pu être prolongé
» comme celui du rez-de-chauffée; enforte que l'odeur ne
» peut pas pénétrer dans les corridors intérieurs ou des falles,
» à raifon de la direction de ces derniers qui arrivent à angles
» droits fur ceux des latrines.

» Les cloifons qui féparent les cabinets, ne s'élèvent qu'à
» fix ou fept pieds, & ces cabinets ne font point fermés en
» deffus; ce qui entretient un mouvement libre de l'air dans
» tout l'efpace qui fe trouve entre la cloifon de refend & le
» mur auquel les lunettes font adoffées, fans aucune commu-

» nication avec le premier corridor placé entre ladite cloiſon » & le mur de refend.

» Pour écarter les émanations de la foſſe d'aiſance, on a » pratiqué, dans les deux angles du bâtiment ſous lequel cette » foſſe eſt placée, deux ventouſes qui montent de fond juſ- » qu'au deſſus du comble. Ces ventouſes, conſtruites de grands » bâtimens de terre cuite, ont neuf pouces de diamètre & » ſont placées à environ vingt-deux pieds de diſtance l'un de » l'autre; il eſt aiſé d'en concevoir le mécaniſme & l'effet.

» On doit juger qu'avec cette méthode, on pourroit for- » mer pluſieurs étages de cabinets, ſans éprouver le moindre » inconvénient de l'odeur des latrines ».

Les malades ſont reçus dans cet Hôpital ſur le certificat de MM. les Curés de Saint-Sulpice & du Gros-Caillou. Une femme précieuſe, la Sœur *Caſſegrain*, y met une activité, un ordre, une ſuffiſance dignes des plus grands éloges.

ARTICLE IX.

Hoſpice de la Paroiſſe Saint-Jacques du Haut-Pas.

CET Hoſpice a été conſtruit en 1780, par les ſoins de feu M. Cochin, Curé de cette Paroiſſe. Il a coûté, en frais de conſtruction & d'ameublement, 180,000.

Il conſiſte en deux infirmeries ſéparées par la chapelle, avec un certain nombre de chambres pour des malades ou des infirmes payant penſion. Les penſions ſont de 450 & de 500 liv. Les

perſonnes qui paient 450 liv. ſont miſes dans les infirmeries avec les malades qui ne paient point ; celles dont la penſion eſt de 500 liv. ſont en chambre.

Dimenſions de l'infirmerie des femmes.

Nombre des malades.	Longueur de la ſalle.		Largeur.			Hauteur.			Quantité d'air à reſpirer par malade.
	toiſes.	pieds.	toiſes.	pieds	pouces.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes cubes.
18.	10.	5.	3.	2.	9.	2.	5.	6.	5 [illegible]/9.

ARTICLE X.

Hôpital Saint-Louis.

EXPLICATION DE LA PLANCHE III.

CETTE Planche repréſente le plan de l'Hôpital Saint-Louis. Je l'ai tirée, ainſi que la ſuivante, d'un ouvrage de M. Duhamel, intitulé : *Moyens de conſerver la ſanté aux Equipages des Vaiſſeaux.*

1. Ancienne entrée ; ou pavillon royal.

A. B. C. Premier mur de clôture. Je n'en repréſente qu'une portion ; il faut ſe ſouvenir qu'il enveloppe tout l'Hôpital. M. Duhamel n'en avoit pas tenu compte.

D. E. F. Second mur de clôture.

G. H. I. K. Jardins ſitués entre le premier & le ſecond mur

Cne Haussard Sc.

de clôture ; dans des endroits ils ont ſix toiſes de large, dans d'autres ils en ont davantage. Dans les tems de contagion, le premier mur & les jardins ſont eſſentiels, en ce qu'ils écartent le peuple de l'Hôpital, & qu'ils interceptent toute communication de l'intérieur de cette Maiſon avec le dehors.

2. Cour en miroir plantée d'arbres.

L. M. S. Prolongation de la même cour ; elle ſépare le bâtiment du milieu, où ſont les ſalles de malades, d'avec la ſeconde clôture D. E. F.

3. Quatre petits pavillons ſervant de logement de Jardiniers.

4. Promenoir pour les bourgeois peſtiférés.

5. D. C. Bâtiment triangulaire, ſervant en tems de peſte de logement à des bourgeois peſtiférés.

O. Entrée actuelle de l'Hôpital ; elle eſt encore indiquée par le chiffre 9.

10. 10. Lavoirs où ſont deux baſſins en pierre, pleins d'eau, pour laver la leſſive ; il n'en ſubſiſte qu'un ſeul. On a mis en place de l'autre des étendoirs en fer.

7. Autre bâtiment ſervant de Couvent aux Religieuſes.

8. Galerie de communication de ce Couvent avec le bâtiment des malades.

11. Egliſe.

12. Jardin des plantes.

13. Verger.

14. Portion de la premiere enceinte avec porte extérieure pour le public ; il peut aller à l'Egliſe, ſans avoir de communication avec les malades.

P. Cour de la cuisine, de la boulangerie & de la sommellerie.

15. Cuisine. On y voit deux belles marmites en métal sur un fourneau, l'une, pour le bouillon, l'autre, pour l'eau chaude; elles sont entourées de pierres, avec large canigou vers leurs bords; s'il tombe du bouillon ou de l'eau ils s'écoulent par une goutière dans un vase placé pour recevoir ces égoutures. Entre ces deux marmites, est un robinet assez long, pour verser l'eau alternativement dans l'une de ces marmites ou dans l'autre.

16. Boulangerie. A l'une de ses extrémités est le pressoir au verjus.

* * Portes chartières ou d'approvisionnement; elles répondent à la cour de la boulangerie & de la cuisine. On y a recours en tems de contagion, pour se procurer les alimens, sans les faire passer par l'intérieur de l'Hôpital.

Q. Double pavillon auquel on monte tant de la cuisine que de la boulangerie; l'un de ces pavillons donne sur la cour des cuisines, l'autre aboutit à une extrémité de la galerie 17, qui conduit aux salles des malades. Entre ces deux pavillons est un tour par où on passe les vivres de la cuisine & de la paneterie.

17. Galerie de communication de la cour des cuisines & de la boulangerie, avec le bâtiment des malades.

18. 18. Logement des cuisiniers & des boulangers.

6. L'un des quatre bâtimens triangulaires : celui-ci sert de logement aux Ecclésiastiques & aux Chirurgiens. 3. On communique de ce bâtiment par une galerie, 8, avec les salles de malades.

R. Puits avec quatre corps de pompes. Ce bâtiment ne se trouve pas dans le plan publié par M. Duhamel ; des deux côtés sont des remises & des écuries.

9. Porte en face de l'entrée actuelle O. Elle conduit au promenoir des hommes, au cimetière, au réservoir général des eaux.

5. K. F. Quatrième bâtiment triangulaire. Il avoit été destiné pour des bourgeois frappés de contagion. Aujourd'hui on y dépose la plume des lits gâtés de l'Hôtel-Dieu & d'autres effets.

19. 19. 21. 21. Plan des salles du rez-de-chaussée.

20. 20. 21. 21. Plan des salles du premier étage.

La partie du rez-de-chaussée 19, 19, est voûtée à voûte d'arête, soutenue dans le milieu & séparée en deux nefs par des piliers de pierre. On a placé dans les avant-corps 21, 21, les bains, les étuves & les douches ; trois baignoires pour les hommes, autant pour les femmes. On a encore placé dans les salles basses :

L'apoticairerie S. La buanderie 24.

21. 21. 21. 21. Quatre avant-corps. Ceux désignés en outre par les chiffres 22, 22, ont chacun quatre escaliers couverts. On passe dans la cour 27 par-dessous ces avant-corps.

23. Escaliers dans l'avant-corps même.

24. Pavillon. Il n'a point proprement d'escalier ; on le trouve cour de la boulangerie Q.

On arrive par ces escaliers au premier étage dans autant de vestibules que d'avant-corps. Une cloison à jour, en bois, haute de huit à dix pieds, sépare en deux chacune des quatre grandes salles.

Toutes ces falles font plafonnées en voûtes ; elles ne font furmontées par aucun logement, parce qu'on ne doit mettre ni malades ni perfonnes faines, ni magafins au-deffus des contagieux. Les lanternes, qui répondent aux veftibules, font ouvertes pour l'écoulement de l'air corrompu le plus léger. Voilà le premier exemple, que nous ayons eu occafion de citer, d'infirmeries où le plancher fupérieur foit ouvert. Je fuppofe que les quatre falles du premier étage règnent fur toute l'étendue de ce plan, & qu'on n'ait point mis celui d'une partie du rez de-chauffée à côté de celui d'une partie du premier.

T. T. Seroit la falle Saint-Auguftin, deftinée en ce moment aux femmes fcorbutiques, cancéreufes & fcrophuleufes.

V. V. Celle Saint-Jean pour les hommes fcorbutiques, cancéreux & fcrophuleux.

X. X. Salle Saint-Louis, auffi pour les hommes fcorbutiques, cancéreux, fcrophuleux.

Y. Y. Salle Sainte-Marthe. Une partie fert aux hommes; l'autre aux femmes, fébricitans, galeux & dartreux.

25. Quatre latrines placées dans les encoignures du bâtiment; elles font dallées & féparées par une légère cloifon : à leur porte eft un tambour.

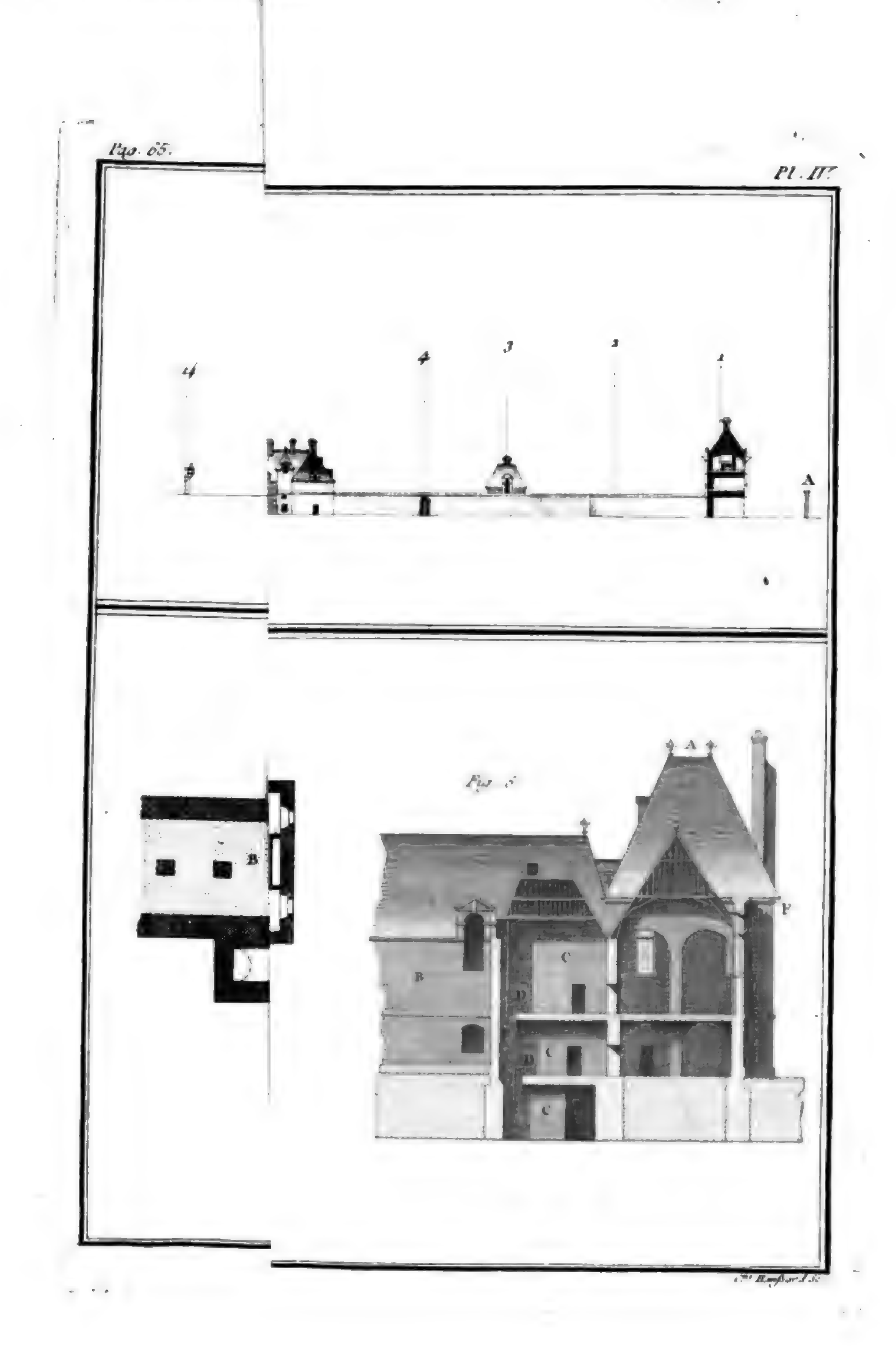
26. Huit offices deftinés à réchauffer les alimens. Ils font indifpenfables dans un Hôpital de peftiférés, où il feroit dangereux de communiquer avec les cuifines.

27. Cour intérieure fervant de promenoir.

28. Baffin revêtu en plomb, rempli d'eau.

Trois poêles dans chaque falle, un au milieu, & un à chaque bout fervent à les échauffer.

Les


4
4
3
2
1
A
Fig. 5
A
B
B
B
C
C
C
D
D
F

Les croifées du premier portent dix pieds de haut, elles commencent à huit pieds du carreau, & finiffent dans le lambris rampant de la voûte : huit panneaux de ces croifées peuvent s'ouvrir ; la demi-rofette d'en-haut eft dormante : c'eft un défaut.

19. 19. 20. 20. Quatre pavillons carrés placés aux encoignures, dans deux defquels, oppofés en diagonale, font de vaftes cheminées en briques ; ils avoient été faits pour des chauffoirs : on a ceffé de les appliquer à cet ufage. Les pavillons carrés des deux autres encoignures font des chapelles.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IV.

La Figure premiere repréfente l'élévation & la coupe de l'Hôpital Saint-Louis, à commencer par l'ancienne entrée, ou le pavillon royal, & à finir à l'Eglife qui eft à l'extrémité oppofée.

A. Premiere enceinte.

1. Ancienne entrée, ou pavillon royal.
2. Cour en miroir qui fe joint à d'autres cours, & fépare les dépendances de l'Hôpital d'avec les falles.
3. Logement de Jardinier.
4. Porte du jardin dépendant du bâtiment en équerre S.
5. L'un des quatre bâtimens en équerre : celui-ci placé dans l'angle droit de la cour intérieure.
6. Toit du bâtiment en équerre deftiné aux Prêtres & aux Chirurgiens ; on voit ce bâtiment derrière la galerie 17.

16. Bâtiment de la boulangerie & du preffoir au verjus.

11. Eglife.

14. Porte par où les perſonnes du dehors ſe rendent à l'Egliſe.

17. Galerie qui communique de la cour de la cuiſine & de la boulangerie aux ſalles.

19. Coupe & élévation de l'un des quatre pavillons qui ſont aux angles du bâtiment carré.

20. Autre pavillon : on n'en voit que le haut de la cheminée, le reſte eſt maſqué par l'avant-corps du bâtiment *a*.

21. L'une des deux cages de l'eſcalier qui, de la cour carrée, conduit au premier étage.

22. Paſſage ſous les ſalles qui conduit à la cour carrée.

25. Latrines.

26. Offices.

a. Pavillon, ou l'un des quatre avant-corps à lanternes placés au milieu de chaque corps de bâtiment des ſalles; C'eſt par celui-ci que paſſe ce qui vient de la cuiſine; il eſt marqué 24 ſur le plan; ici, il a été coupé perpendiculairement à la longueur d'une ſalle, pour montrer comment le haut de la voûte du premier répond à la lanterne.

B. C. Pavillon ſemblable au précédent : la moitié en eſt ouverte, l'autre moitié ne l'eſt point; on voit l'un de ſes deux eſcaliers.

DD. Face de l'un des huit corps du bâtiment carré. On a marqué l'emplacement des latrines 25, des offices 26, des ſix petites croiſées du rez-de-chauſſée, des ſix longues croiſées du premier, dont le haut s'élève juſque dans la voûte de la ſalle.

e. Coupe de l'un des huit corps du bâtiment carré : elle repréſente la ſalle baſſe, avec ſes piliers, & la ſalle du pemrier.

La Figure II eſt deſtinée à faire connoître les latrines, qui méritent une attention particulière.

A. Un des pavillons des angles du bâtiment carré.

B. Fondations ſous le rez-de-chauſſée. On voit les piliers qui ſéparent les nefs.

C. Foſſe d'aiſance.

La Figure III repréſente le rez-de-chauſſée.

A. Pavillon.

BB. Portions de ſalles.

CC. Latrines ſéparées l'une de l'autre par une cloiſon.

DD. Siéges des latrines avec leurs lunettes.

EE. Ventouſes des latrines placées en arrière du conduit des lunettes.

La Figure IV repréſente le premier étage.

A. Pavillon.

BB. Salles.

CC. Latrines avec une cloiſon qui ſépare celles d'une ſalle de celles de l'autre ſalle.

DD. Siéges des latrines avec leurs lunettes.

EE. Ventouſes des latrines.

La Figure V eſt une coupe & une élévation de cette même partie de bâtiment.

A. Pavillon.

B. Portion de bâtiment d'une ſalle.

CCC. Latrines.

DD. Siéges des latrines.

E. Ventouſe qui prend dans la foſſe d'aiſance & s'élève juſqu'au comble du pavillon.

EXPLICATION DE LA PLANCHE V.

Cette Planche repréſente l'élévation de l'Hôpital Saint-Louis, d'après un deſſin fait en 1608 par Claude Chaſtillon, Architecte, à qui l'on eſt redevable de ce bel Hôpital. Ce deſſin eſt ſi rare & ſi intéreſſant, que j'ai cru devoir le faire graver : je l'ai tiré d'un porte-feuille appartenant à M. de Laſſus, Lieutenant de M. le Premier Chirurgien du Roi, & Profeſſeur au Collége Royal de Chirurgie de Paris.

A. Première clôture : elle enveloppe tout l'Hôpital.

B. Porte actuelle de cette première clôture : elle regarde le boulevard de la porte Saint-Martin & du Temple.

C. D. Cour entre la première & la deuxième clôture.

C. Porte & pavillon de la ſeconde clôture ; ce pavillon eſt un logement de Portier.

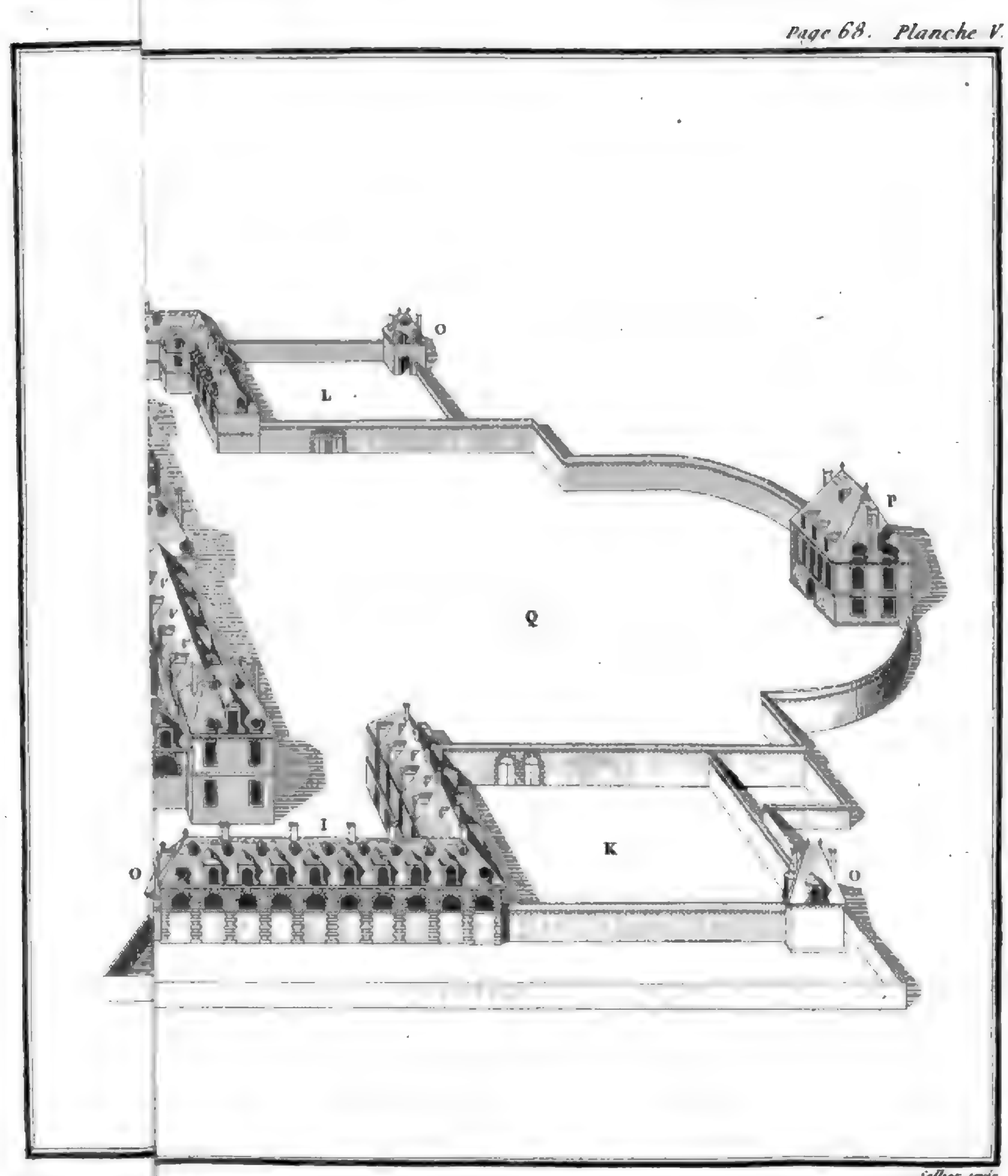
D. L'un des quatre bâtimens d'encoignure & en équerre : dans celui-ci eſt le couvent des Religieuſes.

E. Galerie de communication entre le couvent des Religieuſes & les ſalles des malades.

F. L'un des quatre bâtimens en équerre, deſtiné aux Eccléſiaſtiques & aux Chirurgiens ; il communique, ainſi que le couvent des Religieuſes, avec les ſalles des malades par une galerie couverte.

G. Porte conduiſant au promenoir des hommes, au réſervoir, au cimetière.

H. I. Deux autres pavillons en équerre ſervant, en tems de contagion, à loger des bourgeois affectés de maladies contagieuſes.



Sellier sculp.

rchitecte.

K. Jardin du pavillon I.

L. Jardin du pavillon H.

M. Jardin du pavillon F.

N. Jardin du pavillon D.

O. Quatre logemens de Jardiniers.

P. Pavillon royal, ancienne entrée : elle n'eſt plus d'uſage.

Q. Cour en miroir, plantée d'arbres.

R R. Deux lavoirs : il n'en ſubſiſte plus qu'un, celui à gauche ; il eſt couvert & renfermé.

S. Egliſe.

T. Cuiſine, étal, garde-manger, épluchoir, lavoir à la vaiſſelle.

U. Boulangerie & Preſſoir au verjus, Caves, logement du Sommelier. Cette même lettre indique la cour de la cuiſine & de la boulangerie.

V. Logemens des Boulangers.

X. Logemens des Cuiſiniers.

Les portes pour admettre les denrées & tous les approviſionnemens, ſont entre les logemens des Boulangers, des Cuiſiniers, & l'Egliſe, & précédées d'une première cour. (Voyez planche 3**).

Y. Pavillon à deux eſcaliers : dans ce pavillon eſt un tour pour rompre toute communication entre les ſerviteurs des ſalles de malades, & les ſerviteurs des cuiſines, de la boulangerie & de la ſommellerie, &c. On dépoſe dans ce tour les alimens ; les ſerviteurs des ſalles les vont recevoir par la galerie couverte Z, laquelle eſt à jour des deux côtés & bien aérée.

1. 2. 3. 4. Pavillons carrés, ſurmontés d'une lanterne pour l'écoulement de l'air léger des ſalles du premier étage. On

passe par dessous pour aller dans la cour, &c : on y trouve les escaliers, au nombre de quatre par chaque pavillon.

5. 6. Offices pour réchauffer les alimens ; on en compte huit, deux par corps de logis.

7. 8. Commodités : quatre, une dans chaque encoignure.

La premiere pierre de l'Hôpital Saint-Louis a été posée le 30 Juillet 1607. Cet Hôpital fut bâti par Claude Villefaux, sur les dessins de Claude Chastillon : il le fut en même-temps que l'Hôpital Sainte-Anne; on les doit à Henri IV. Destinés au traitement des maladies contagieuses, ils furent placés exprès hors de Paris, l'un au Midi, l'autre au Nord, afin que les malades des quartiers du Midi, allassent au premier, ceux des quartiers du Nord, au second, & qu'en ne traversant pas toute la ville, ils y répandissent moins de contagion.

Les quatre salles d'en-bas n'ont qu'onze pieds de haut. Voici les dimensions de l'une de celles du premier.

Nom de la salle.	Nombre des malades.	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à respirer par malade.
		toises.	toif. pieds. pouc.	toif. pieds. pouc.	toises cubes.
Saint-Jean. .	. . . 200. . . .	. . . . 60. . . .	. 3. 5. 4.	. 3. 5. 6.	. . . 4 ½.

Il est aisé de voir par ces plans, & par ce qu'on vient de dire, que l'Hôpital Saint-Louis ne ressemble pas à ceux dont nous avons parlé jusqu'ici.

Une premiere chose qui le distingue & qu'il est très-essentiel de remarquer, c'est que son bâtiment de malades est seulement formé d'un rez-de-chaussée & d'un premier étage, au lieu

qu'on trouve dans les autres Hôpitaux dont j'ai rendu compte, un ſecond étage pour des ſerviteurs, & au-deſſus des greniers pour emmagaſiner.

Ces diſpoſitions différentes ſont l'effet d'une ſage précaution : on a reconnu le danger de placer des gens ſains ou malades, ou d'emmagaſiner, quoi que ce ſoit, ſur les ſalles de contagieux : on ne courre pas le même riſque à les loger ſur des ſalles de fiévreux & de bleſſés, & à y raſſembler tout ce dont on peut avoir beſoin dans un Hôpital : conſidérations qui réduiſent les bâtimens d'un Hôpital de contagieux à des ſalles au rez-de-chauſſée pour les convaleſcens, & à des ſalles au premier étage, pour les malades ; c'eſt préciſément à quoi l'on s'eſt conformé avec raiſon à l'Hôpital Saint-Louis, ainſi qu'à l'Hôpital Sainte-Anne. On ne perdra point de vue, ſans doute, cette diſpoſition, en conſtruiſant les nouveanx Hôpitaux.

L'Hôpital Saint-Louis diffère encore des Hôpitaux de fiévreux & de bleſſés par ſa double enceinte de murailles, ſes doubles cours qui l'enveloppent & qui interceptent toute communication avec la ville, ſon tour, ſa galerie à tranſmettre les alimens, qui empêchent la contagion de s'étendre aux ſerviteurs employés à la paneterie, &c. & par eux au dehors ; il en diffère par le ſoin qu'on a eu d'y renfermer Religieuſes, Prêtres, Chirurgiens, Infirmiers, afin qu'ils ne répandiſſent pas à l'extérieur le mal qui régneroit au-dedans, par les attentions particulières qu'on a priſes de leurs logemens, les précautions à ſe procurer les départemens, les pièces de deſſertes dont il eſt impoſſible de ſe paſſer dans un pareil Hôpital ; tels que ſont la buanderie, ſes dépendances, le cimetière, &c.

Ce qui le distingue encore, ce sont ses planchers ouverts & leur grande élévation. Je me suis expliqué sur ce qui concerne les salles à plancher ouvert & à plancher fermé *. Je dirai, dans le courant de ces Mémoires, ma manière de penser sur la grande hauteur de celles-ci; en attendant je ne puis qu'applaudir aux savantes dispositions de cet Hôpital : elles convenoient à un Hôpital de pestiférés, ou bien à une autre Maison de contagieux, mais toujours pour une seule espèce de contagion.

Il le faut avouer : ce bel Hôpital, dans lequel nous puiserons diverses connoissances, n'est cependant pas sans défaut; on pourroit lui reprocher, si je ne me trompe, la communication de ses quatre salles; il seroit mieux sans doute qu'elles fussent disjointes, qu'elles continssent moins de malades; que celles d'en-bas ne fussent point humides, qu'elles eussent seize pieds de hauteur au lieu de onze, qu'on pût y placer les convalescens, lesquels ne devroient pas demeurer dans les mêmes salles avec les personnes actuellement frappées de contagion; que l'eau qui vient de Belleville fût propre à la boisson, aux lessives, ne fût pas séléniteuse; que cet Hôpital en eût suffisamment; que son égout, rendant à celui Turgot, fût couvert, dallé dans le fond, qu'il eût en tête un réservoir de chasse, pour le nétoyer.

Quant aux salles qu'on a fait aboutir les unes aux autres, sur le fondement que ceux auxquels elles sont destinées, étant frappés d'une seule & même espèce de contagion, ne pouvoient pas se communiquer leurs maladies : elles ne seront pas

* Voyez Mémoire sur les infirmeries des trois principales prisons de la Jurisdiction du Châtelet de Paris. Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'année 1780.

imitées

imitées dans un Hôpital pour diverſes eſpèces de contagion, tel que ſeroit un Hôpital de petite vérole, de rougeole, de gale, &c. &c. &c. où il eſt indiſpenſable que chacune de ces eſpèces ſoit ſéparée, afin que des maux, déjà ſi dangereux, ne le deviennent pas davantage par leur réunion ſur une même perſonne.

Je diſtingue donc un Hôpital pour contagion, où les malades peuvent communiquer entr'eux, d'un Hôpital pour contagion où ils doivent être ſéparés ſelon l'eſpèce de contagion.

Différence d'un Hôpital pour une eſpèce de contagion d'avec un Hôpital pour diverſes eſpèces de contagions.

Je diſtingue auſſi la contagion de la *détérioration*. La contagion eſt la communication du mal d'un individu malade à un individu ſain, lequel mal ſe manifeſte dans le dernier avec les mêmes ſymptômes qui le caractériſoient dans le premier. Ce que j'appelle *détérioration*, eſt toute autre choſe : le mal ſe détériore, ou s'accroît, par le voiſinage de certaines maladies, ſans prendre les caractères diſtinctifs de ces maladies. Je vois juſqu'ici, dans les Hôpitaux, deux eſpèces de détérioration : l'une, de l'influence de certains fiévreux ſur les plaies, l'autre, de l'influence des fiévreux & des plaies ſur les accouchées.

Que la contagion diffère de la détérioration.

Ne pourrions-nous pas en induire que l'Hôpital Saint-Louis, dont on peut uſer pour une ſeule eſpece de contagion, ne ſauroit ſervir pour pluſieurs eſpèces : il ne peut non plus parer à la détérioration des maladies, puiſque toutes les ſalles & tous les malades ſe communiquent.

ARTICLE XI.

Hôpital de Sainte-Reine ou *des Teigneux.*

Nous avons déjà remarqué, à l'Hôpital pour les Gardes-Françaifes, des couchettes en bois fans rideaux, à celui des Teigneux on trouve également des couchettes fans rideaux, mais elles font en fer, ainfi qu'à l'Hôpital de la Trinité & à celui des Cent-Filles; elles offrent plus de réfiftance, elles demandent moins de foins, que celles en bois, relativement aux punaifes: ce qui eft effentiel dans les petits Hôpitaux où l'on a peu de ferviteurs.

La nourriture eft fournie par l'Hôpital des Petites-Maifons. Ce font les mêmes Adminiftrateurs. Le traitement des malades eft confié à un S[r] de la Martiniere, qui n'eft ni Médecin, ni Chirurgien; fa famille, depuis plus de cent ans, en eft chargée.

On le commence vers l'âge de deux ans; on y voit rarement des perfonnes de trente; c'eft vers la neuvième & la dixième année qu'il s'en préfente davantage. Les couchettes font difpofées pour cet âge; elles ont cinq pieds de long fur deux pieds fix pouces de large.

On n'a recours à aucuns médicamens internes : on ufe feulement de tems-en-tems de purgatifs ordinaires. On traite par voie d'arrachement avec l'emplâtre agglutinatif. Le plus court traitement eft de quatre mois, le plus long de deux ans; com-

munément on eſt guéri dans l'eſpace de ſix ou de huit mois.

Les enfans, dont les cheveux ſont fins, la teigne humide, ſont les plus faciles à guérir : il n'en périt aucun. On renouvelle l'application des emplâtres trois fois par ſemaine, après avoir coupé les cheveux à la longueur d'une ligne, & avoir broſſé la tête.

Il y a, avec les deux infirmeries, une ſalle pour les garçons, échauffée par un poêle, une pareille ſalle pour les filles; les uns & les autres ont une cour ſeparée : leur chapelle eſt commune.

On traite journellement & gratuitement les pauvres du dehors.

Une gouvernante prend ſoin des enfans : elle veille à leur inſtruction.

ARTICLE XII.

Hôpital des Incurables.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VI.

ELLE repréſente le plan de l'Hôpital des Incurables.

A. Pricipale porte.
B. Principale cour.
C. Egliſe.
D. Cimetière.
E. Promenoir principal d'Eté.

Côté des hommes.

F. Salle Saint-Joseph.
G. Salle Saint-François.
H. Salle Saint-Jean.
I. Salle Saint-Louis.
K. Salle Saint-Charles : elle subsiste depuis la fondation de l'Hôpital. Au-dessus des quatre premières, sont quatre autres également en croix : elles sont surmontées de greniers & de magasins.

Côté des femmes.

L. Sainte-Geneviève.
M. Sainte-Anne.
N. Sainte-Helène.
O. Sainte-Marthe.
P. Notre-Dame, salle ancienne ; au-dessus des quatre premieres sont quatre autres salles en croix.
1. 2. 3. 4. Corridors adossés aux salles des hommes. Celles des femmes en ont de semblables. Ils servoient autrefois à retirer les seaux des chaises percées.
5. Vestibule de la salle Saint-Charles.
6. Promenoirs d'Hiver.
7. 8. 9. 10. Quatre promenoirs d'Eté. Celui marqué 7 est un chantier particulier pour les salles des hommes, avec un puits au milieu.
11. Séchoir à sécher le linge, couvert & à jour, avec un puits.
12. Commodités.
13. Prison.
14. Séchoir d'Hiver.

15. Porte ſur la rue de Sève, qui conduit au chantier général du bois à brûler, &c.
16. Paſſage à ce chantier.
17. Cour du charbonnier.
18. Charbonnier général.
19. Atelier de Menuiſiers.
20. Chantier général.
21. Terrain loué.
22. Poulailler.
23. Deux cabinets de commodités.
24. Charbonnier particulier.
25. Lingerie des hommes.
26. Logement de l'Agent de la Maiſon.
27. Corps-de-logis de MM. les Adminiſtrateurs.
28. Office, ou pièce de deſſerte des ſalles.
29. Autre office.
30. Charbonnier.
31. Récuroir des vaſes des ſalles & des lits.
32. Dépenſe.
33. Cour de la fontaine.
34. Réſervoir d'eau.
35. Bains des hommes.
36. Cour des cuiſines.
37. Cuiſines.
38. Lavoir à la vaiſſelle des cuiſines, auprès duquel eſt un puits & une pierre à laver.
39. Dépôt de la viande de boucherie.
40. Angar ſervant de bucher pour les cuiſines.
41. Logement particulier de malades.
42. Boulangerie.

43. Remiſes.

44. 45. 46. 47. 48. Cour, jardin & bâtimens loués à des penſionnaires.

49. Angar pour le bois de charpente.

50. Bâtimens ſitués entre l'Egliſe & les ſalles des hommes.

51. Sacriſtie.

52. Veſtibule qui conduit des ſalles des hommes à l'Egliſe.

53. 53. Chapelles latérales.

54. 54. Cours.

55. 55. Bureaux de l'Agent & de Commis.

56. 56. Caveaux au linge ſale, tenus avec raiſon, dans l'éloignement.

57. Veſtibule qui, des ſalles des femmes, conduit à l'Egliſe.

58. Ouvroir pour les femmes.

59. Autre lieu de travail, magaſin & dépôt de vieux linge.

60. Jardin & logemens loués.

61. Lingerie d'approviſionnement.

62. Lingerie des femmes.

63. Cour qui ſert de chantier pour les ſalles des femmes.

64. Commodités.

65. Porte & paſſage donnant ſur la rue de Sève.

66. Puits.

67. Cour Sainte-Marthe & Sainte-Helène.

68. Porte charretière.

69. Lieu où l'on tient à l'écart les matelas gâtés, ſage précaution.

70. Etuve ou ſéchoir d'Hiver.

71. Puits.

72. Lieu où l'on carde les matelas; à côté eſt une cour pour en battre la laine. Bon à imiter.

73. Séchoir d'Eté.
74. 75. Séchoirs d'Hiver couverts.
76. Cour entre les salles Sainte-Geneviève, Sainte-Marthe & Notre-Dame, avec un puits.
77. Logemens loués.
78. Office.
79. Récuroir de la vaisselle.
80. Décharge de ces offices.
81. Récuroir des bassins des lits.
82. Charbonnier particulier.
Q. Porte du couvent.
83. 84. Parloirs.
85. Réservoir d'eau.
86. Cour des Sœurs.
87. Cuisine des Sœurs.
88. Réfectoire.
89. Grand escalier & passage, qui de la maison des Sœurs, conduit dans les salles.
90. Logement du Chirurgien en chef.
91. Logement du Suisse.

L'Hôpital des Incurables a reçu ses premiers fonds de Madame le Bret. L'Abbé Jean Joullet de Chatillon les accrut; le Cardinal de la Rochefoucauld le prit sous sa protection, & lui donna beaucoup. Le contrat passé avec l'Hôtel-Dieu est de 1634. Il en coûte 10,500 liv. pour y fonder un lit. On y reçoit pour paralysies anciennes, tremblement de tout le corps, cancers, nodus goutteux, hydropisies, asthmes, surabondance de pituite, vieux ulcères, tumeurs d'une grosseur extraordinaire, descentes habituelles & irréductibles, imbécillité, &c.

Sa forme & sa distribution le caractérisent : ce sont deux Hôpitaux en croix, séparés par l'Eglise, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Les salles en croix d'en-bas sont flanquées en dehors d'un corridor, elles sont voûtées, leurs croisées sont en fer : ce qui a des avantages.

Dimensions de la salle Saint-Louis ; il eût été inutile de donner celles des autres, parce qu'elles se ressemblent.

Nom de la salle.	Nombre des malades.	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à respirer par malade.
		toises.	toises.	tois. pieds pouc.	toises cubes.
Saint-Louis.	....30....	....17....	....4....	.3. 2. 6.	.7 ¼ ou environ.

Ces salles, après celles de l'Hôpital Saint-Louis & Sainte-Anne, sont à Paris les plus hautes : elles sont trop froides pour des infirmes, des vieillards & des incurables.

On compte aux Incurables soixante-quatorze personnes de service : savoir, quatre Ecclésiastiques, quatre Officiers, quarante-trois Sœurs de la Charité, vingt-deux Domestiques.

C'est une personne secourable par cinq malades ou à peu-près.

On a eu la louable attention d'y procurer un vaste & beau promenoir d'Eté de soixante-quatre toises de long sur vingt-six de large, avec des galeries couvertes servant de promenoirs pour l'Hiver, ce qui étoit nécessaire à des valétudinaires.

Tous les départemens, celui au bois, au charbon, la boulangerie, la cuisine, sont séparés les uns des autres, ainsi que des salles, pour prévenir les dangers du feu : ce qu'on ne peut trop approuver.

La viande, les médicamens se tirent de l'Hôtel-Dieu en payant : car les manses de ces Hôpitaux sont différentes, quoique l'administration soit la même.

Le

Le linge eſt blanchi à prix d'argent par trois blanchiſſeurs, un pour le gros linge des hommes, un pour le gros linge des femmes, le troiſiéme pour le menu linge : ce qui n'empêche pas qu'on n'ait un ſéchoir d'Eté, un ſéchoir d'Hiver, avec un lieu deſtiné au repaſſage. On a de plus quatre lingeries, une pour les hommes, une deſtinée aux femmes, une générale & d'approviſionnement, d'une propreté recherchée, enfin une particulière à l'uſage des Sœurs.

Quel dommage que cette belle Maiſon manque d'eau, dans tous ſes départemens ! on eſt ſouvent forcé, ſur-tout l'Hiver, de s'en procurer à prix d'argent; il lui en a été accordé douze lignes venant de la Seine & priſes à la fontaine de la Charité par un tuyau de vingt lignes, dont huit reſtent aux petites Maiſons; Louis XIV, en 1643, lui en fit donner quatre pouces, qu'elle tire du Luxembourg. Ces eaux ſe raſſemblent dans deux réſervoirs l'un de quarante, l'autre de ſoixante muids, trop peu élevés au-deſſus du ſol pour que la diſtribution en ſoit auſſi avantageuſe qu'il ſeroit néceſſaire.

Je remarquerai encore deux autres défauts :

Le premier, que les latrines ſont ſéches, je veux dire ſans aquéduc qui entraîne les excrémens, ce qui force de recourir à des vidangeurs.

Le ſecond, qu'ayant relevé après coup le pavé de la rue de Seve d'environ quatre pieds, les infirmeries ne ſe trouvent plus exhauſſées au-deſſus du terrain. Il en réſulte un encaiſſement des bâtimens, qui eſt cauſe que les puiſards répandent en Eté une odeur très-incommode : on voit par-là combien il eſt néceſſaire, dans une grande ville, de tenir les bâtimens publics ſenſiblement élevés au-deſſus du ſol.

L

ARTICLE XIII.

Hospice de Vaugirard, pour les enfans gâtés, *les femmes enceintes, & les nourrices atteintes de la maladie vénérienne.*

L'HOSPICE de Vaugirard sera bientôt transféré au fauxbourg Saint-Jacques. Des Lettres-Patentes du mois d'août 1785, enregistrées en Parlement le 30 du même mois, ont réuni les biens de l'Hôpital Saint-Jacques à celui des Enfans-trouvés : elles autorisent les Administrateurs de l'Hôpital-général à acquérir, dans un fauxbourg de Paris, un lieu propre à recevoir les femmes enceintes, les enfans, les nourrices atteints du mal vénérien ; à les traiter gratuitement, ainsi que les pauvres de tout âge, de l'un & de l'autre sexe frappés du même mal : de sorte qu'on aura désormais un Hôpital spécialement affecté au traitement de la maladie honteuse ; l'Hospice de Vaugirard & les infirmeries de Bicêtre seront réunis à cet Hôpital.

Cet utile établissement, dont on est encore redevable à Louis XVI, s'élève au fauxbourg Saint-Jacques sur l'emplacement du Couvent des Capucins.

ARTICLE XIV.

Hôpital des Petites-Maisons.

On n'admet les fous à l'Hôpital des petites Maisons, que sur un certificat qui déclare qu'ils ont été traités, & que leur maladie est incurable ; les pauvres qu'on y reçoit sont tirés de toutes les Paroisses de Paris, entre les personnes des deux sexes les plus âgées : on leur donne une chambre, 3 liv. par semaine, une certaine quantité de bois, de sel ; malades, ils y sont traités. (Voyez le n° 23 du premier Mémoire). Nous y avons remarqué une rôtisserie enveloppée de tôle, semblable à celle de l'Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice, mais plus ample, pareille encore à celle des infirmeries des Invalides : établissement dont on se loue dans ces trois Maisons.

ARTICLE XV.

Hôpital-Général.

» L'ÉDIT du Roi, portant établissement de l'Hôpital-général » pour le renfermement des pauvres mendians de la ville & » des fauxbourgs de Paris, est de 1656 ». Louis XIV, en 1657, donna à l'Hôpital-Général les Maisons de la Pitié, de la Salpêtrière, de Bicêtre, celle de Scipion au fauxbourg Saint-Marceau, & de la Savonnerie sous Chaillot : la Savonnerie en a été distraite. En Juin 1670, Edit de réunion de l'Hôpital des

Enfans-trouvés pour l'administration, & non pour les fonds, à l'Hôpital-Général. L'Hôpital des Enfans-Rouges rue Porte-foin au Marais, pour des orphelins, faisoit partie de l'Hôpital-Général: on l'a supprimé dans les dernières années de l'épiscopat de M. de Beaumont.

Aujourd'hui l'Hôpital-Général est composé des huit Maisons suivantes: elles contenoient entr'elles, au commencement de l'année 1786, douze mille personnes distribuées ainsi qu'il suit:

A l'Hôpital de la Pitié	1300.
A l'Hôpital de la Salpêtrière	6720.
Au Château de Bicêtre	3124.
Aux Enfans-Trouvés de la Couche, rue Notre-Dame.	160.
Aux Enfans-Trouvés du fauxbourg Saint-Antoine.	396.
A l'Hospice du Saint-Esprit	100.
A l'Hospice de Vaugirard	128.
A Scipion *	72.
Total	12000.

On transféroit autrefois les prisonniers malades des Maisons de force de l'Hôpital-Général à l'Hôtel-Dieu: en vertu d'Arrêt du Parlement, on a cessé en Juin 1754 de les y recevoir; ces prisonniers montoient à 1200 par an. A ne supposer la longueur des maladies que de trente jours, au-lieu de quarante-deux qu'elles durent à l'Hôtel-Dieu, ce seroit sur ce seul article cent

* Ce nom de Scipion vient de Scipion Sardini, qui avoit une maison dans la rue où est maintenant la Maison dite de Scipion.

personnes par jour dont l'Hôtel-Dieu seroit moins chargé depuis 1754.

L'Hôpital-Général a continué d'y envoyer ses bons pauvres, lorsqu'ils étoient malades : on estime qu'il y en entretenoit continuellement environ huit cent ; il vient de se procurer, dans ses principales Maisons, trois Hôpitaux où l'on prendra soin de leur santé : l'un à la Pitié en logera deux cent, l'autre à la Salpêtrière, trois cent ; celui de Bicêtre en contiendra un pareil nombre ; ce seront encore huit cent malades par jour dont l'Hôtel-Dieu ne sera plus chargé.

La Salpêtrière, Bicêtre, les Maisons des Enfans-Trouvés ; demandent qu'on entre dans quelques détails à leur sujet.

La *Salpêtrière* est le plus grand Hôpital de Paris, & peut-être de l'Europe : cet Hôpital est en même-tems une Maison de femmes & une Maison de force ; on y reçoit des femmes & des filles enceintes, des nourrices avec leurs nourrissons ; des enfans mâles depuis l'âge de sept à huit mois jusqu'à quatre & cinq ans ; de jeunes filles à toute sorte d'âges ; de vieilles femmes & de vieux hommes mariés ; des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des estropiées, des teigneuses, des incurables de toute espèce, des enfans avec des humeurs froides, &c. &c. &c. SALPÊTRIÈRE.

Au centre de cet Hôpital est une Maison de force pour femmes, comprenant quatre prisons différentes : le commun, destiné aux filles les plus dissolues, la correction, à celles qu'on juge ne s'être pas autant oubliées, la prison, réservée aux personnes retenues par ordre du Roi, & la grande-force, aux femmes flétries par la justice.

J'ai vu à la Salpêtrière jusqu'à huit mille personnes ; tout

ce monde eſt diſtribué par dortoirs dans des bâtimens à trois étages, ſans compter le rez-de-chauſſée.

Les anciennes infirmeries ſont au nombre de dix, celles de MM. les Eccléſiaſtiques, des Officières, des Maitres, des Gouvernantes, des filles de ſervice, des ménages, de Sainte-Claire pour les bonnes ouvrières de cet emploi, dans la Maiſon de force, celle du commun, celle de la correction & celle de la priſon : il faut ajouter à ces dix infirmeries, les ſix infirmeries du nouvel Hôpital.

Voici les dimenſions des principales infirmeries de cette Maiſon.

NOMS DES INFIRMERIES.	Nombre des lits.	Longueur des infirmeries.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à reſpirer par malade.
		toiſes. pieds.	toiſ. pieds. pouc.	toiſ. pieds. pouc.	toiſes cubes.
Infirmerie des Sœurs gouvernantes	10	10. 2	3. 2	2. 2	7 $\frac{1}{2}$
Des Filles de ſervice	12	9. 3	3. 2. 8	2. 8	6 $\frac{1}{2}$
Dans l'Hôpital neuf au rez-de-chauſſée, à gauche	48	12	5. 4. 6	2. 5	4

Ces trois Infirmeries ſont de différentes dimenſions : on a dans l'une, quatre toiſes cubes d'air à reſpirer par malade, dans l'autre, ſix $\frac{1}{2}$, dans l'autre, ſept toiſes $\frac{1}{2}$; l'infirmerie neuve eſt donc la moins avantageuſe ; d'ailleurs on a négligé de l'appuyer ſur des voûtes, & comme elle eſt peu élevée au-deſſus du ſol, comme elle ſe trouve au bas d'une côte qui conduit ſes eaux à la rivière, elle ne ſauroit manquer d'être humide : Ajoutez qu'on lui a donné trente-quatre pieds ſix pouces de large, & qu'on y a placé quatre rangées de lits. Voilà le premier Hôpital où je trouve des ſalles de cette largeur & à quatre rangs de lits ; on s'expliquera à ce ſujet, en parlant des infir-

meries de l'Hôtel-Dieu, que malheureusement on a prises pour modèle.

On trouve à la Salpétrière trois équipages de pompes mûs par des chevaux, chacun avec plusieurs corps de pompe. L'eau à boire se tire de la rivière : des porteurs d'eau en fournissent la Maison.

De vastes potagers servent à l'approvisionnement en légumes. Une vacherie considérable donne le lait pour la bouillie des enfans, qui se fait avec une certaine industrie dans un lieu & sur un fourneau à part : une femme est uniquement occupée de ce soin. La vacherie fournissoit autrefois soixante-douze pintes de lait par jour à la cuisine, ou cent quarante-quatre pintes mesure de vin : ce qui répond à deux cent quatre-vingt-huit livres pesant, de seize onces la livre ; avec cette quantité de lait, qu'on partageoit par la moitié, on cuisoit la bouillie le matin & le soir, pour la distribuer chaude & nouvellement préparée ; on prend, pour la faire, trente-six pintes, ou cent quarante-quatre livres de lait, un boisseau de fleur de farine & trois poignées de sel ; on fait fondre le sel, on délaye peu-à-peu la farine dans la quantité de lait susdite : le tout est mis dans une chaudière ; on pousse le feu, on remue la bouillie pendant trois quarts-d'heure, une heure ou cinq quarts-d'heure : la plutôt faite est la meilleure. La portion est par enfant d'une cuillerée le matin, contenant un demi-septier mesure de vin, autant le soir, une soupe à dîner & trois quarterons de pain bis par jour.

Procédé en usage à la Salpétrière pour faire la bouillie des enfans.

La Buanderie d'une aussi grande Maison ne pouvoit offrir que d'utiles instructions : je les ai rassemblées dans un Mémoire où je prends occasion de traiter des Buanderies des Hôpitaux de malades.

Quant aux latrines, on y en voit d'une forme conique qui mérite l'attention des Architectes *.

Gare au-dessus de la Salpêtrière, qu'il seroit important de combler.

J'observerai enfin qu'au-dessus de cette grande Maison, est une espèce de lac creusé pour y former une gare : cette gare abandonnée, est remplie dans les crues d'eaux, attérie durant les sécheresses : ses eaux croupies méritent attention. Il seroit, si je ne me trompe, de la plus grande importance pour la Maison de la Salpêtrière, & même pour la Ville de Paris, qu'on s'occupât de remplir cette excavation, aujourd'hui sur-tout qu'on vient d'élever un Hôpital de malades précisement dans le voisinage de cet amâs d'eau.

BICÊTRE.

A Bicêtre sont de pauvres hommes jeunes & vieux, valides ou invalides & malades, des fous furieux, des imbéciles, des épileptiques, des paralytiques, des aveugles, des écrouelleux, des incurables de toute espèce, des hommes enfin & des femmes soumis aux grands remèdes; on y a de plus des prisons où sont détenus des gens arrêtés, ou par ordre du Roi, ou par la Police, ou flétris par les Tribunaux.

Le Puits de Bicêtre est connu par sa beauté & le volume considérable d'eau qu'il procure : on a réformé les chevaux qui servoient à la tirer, on leur a substitué des gens de force; on les nourrissoit dans l'inaction : du-moins on les occupe, ce qui est avantageux.

Les excrémens de cette Maison sont versés dans une carrière de la plaine voisine : on avoit proposé de les conduire à la Seine par un aquéduc : ce projet de M. de Bernière, Administrateur de l'Hôpital-Général, étoit peut-être préférable.

* Je les ai représentées dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, année 1780.

Enfans-Trouvés,

Enfans-Trouvés. Les deux Maisons des Enfans-Trouvés, celle de la Couche, & celle du fauxbourg Saint-Antoine, avec le service qu'elles font dans les provinces, où elles entretiennent quinze mille enfans, sont un des plus utiles établissemens que la piété, la bienfaisance & les lumières aient inspiré. Quoique cet établissement ne paroisse pas avoir de rapport avec les Hôpitaux de malades, comme il fait lui seul un service très-considérable, j'ai cru nécessaire d'en parler, ne fût-ce que pour juger de ses relations avec les autres Hôpitaux de la Capitale. ENFANS-TROUVÉS.

La Maison du fauxbourg Saint-Antoine est pour des filles & des garçons depuis neuf jusqu'à vingt-un ans, à-moins qu'on ne les mette en métier : passé cet âge, les filles y vieillissent, elles y servent comme domestiques ; il y en avoit cent soixante-seize, avec deux cent dix-huit garçons, lorsque je rédigeois ces Mémoires ; vingt-quatre Sœurs de la Charité en prenoient soin.

Les Enfans-Trouvés de la Couche sont moins nombreux ; on y trouve quatre-vingt-deux berceaux, sept ou huit nourrices ; il y entre depuis dix, vingt & jusqu'à cent enfans par jour ; on y entretient cinquante-huit petits garçons de six ou sept ans, douze petites filles du même âge ; le service se fait par vingt-deux Sœurs de la Charité.

Dès l'an 1180, à l'Hôpital du Saint-Esprit à Montpellier, on avoit ouvert des secours pour les enfans exposés. Les Hôpitaux des Enfans-Trouvés à Paris sont plus modernes : ils datent de 1638 : on les doit au zèle éclairé & infatigable de S. Vincent de Paule. Il faut se transporter à cette époque pour juger du mérite de leur institution.

En 1638, une Dame veuve, charitable, se chargeoit officieusement des enfans exposés : elle demeuroit près Saint-Landry ;

ſa maiſon fut nommée Maiſon de la Couche, comme on nomme aujourd'hui celle des Enfans-Trouvés près Notre-Dame.

La tâche qu'elle avoit entrepriſe, excéda ſes facultés; ſes ſervantes, fatiguées des ſoins qu'elles donnoient aux enfans, en firent un commerce ſcandaleux: elles les vendoient à des mendiantes, qui s'en ſervoient, afin d'exciter la charité du public; des nourrices, dont les enfans étoient morts, en achetoient, s'en faiſoient teter; pluſieurs d'entr'elles leur donnoient un lait corrompu; on en prenoit pour en ſuppoſer dans les familles: ils ne coûtoient que vingt ſols. Dès que ces déſordres furent connus, on ceſſa de recourir à un Hoſpice ſi dangereux: les enfans dépoſés furent tranſportés près Saint-Victor; les dons de quelques perſonnes vertueuſes ne ſuffiſoient pas à leur ſubſiſtance; le nombre de ces enfans devenu trop grand, on tira au ſort ceux qui ſeroient élevés: les autres étoient abandonnés.

Dans ces circonſtances, St. Vincent de Paule, en 1640, convoqua une aſſemblée de Dames, diſtinguées par leur naiſſance, leur piété: il en obtint des ſecours. Le choix du ſort des enfans à élever, fut aboli, la vie conſervée à tous. Louis XIII entra dans ces vues charitables: il accorda le château de Bicêtre pour les retirer; on ſe perſuada que la vivacité de l'air s'oppoſoit à leur conſervation: ils furent ramenés dans le fauxbourg Saint-Lazare, où ils demeurèrent ſous les yeux de Mlle de Marillac, veuve Le-Gras, juſqu'en 1670, époque de leur tranſlation dans la Maiſon de la Couche. Ce n'eſt que de ce temps-là que l'on a connoiſſance du nombre des enfans expoſés, & de leur augmentation d'année en année: en voici l'état:

TABLEAU indicatif du nombre des Enfans exposés à Paris, de dix en dix ans, depuis 1670 jusqu'en 1740 inclusivement, & d'année en année, depuis 1740 jusques & compris 1786.

Années.	Nombre des enfans.	
1670	312	
1680	890	
1690	1504	
1700	1738	
1710	1698	13,134.
1720	1441	
1730	2401	
1740	3150	
1741	3388	
1742	3163	
1743	3099	
1744	3034	
1745	3234	33,563.
1746	3287	
1747	3369	
1748	3429	
1749	3775	
1750	3785	
1751	3783	
1752	4127	
1753	4329	
1754	4231	
1755	4273	45,811.
1756	4722	
1757	4969	
1758	5082	
1759	5264	
1760	5031	
		92,508.

Années.	Nombre des enfans.	
	Ci contre	92,508.
1761	5418	
1762	5289	
1763	5253	
1764	5560	
1765	5495	
1766	5604	57,995.
1767	6007	
1768	6025	
1769	6426	
1770	6918	
1771	7156	
1772	7676	
1773	5989	
1774	6333	
1775	6505	
1776	6419	76735.
1777	6705	
1778	6688	
1779	6644	
1780	5568	
1781	5608	
1782	5444	
1783	5715	
1784	5609	23066.
1785	5918	
1786	5824	
	Total	250304.

On voit par ce tableau, que, depuis l'établiſſement de l'Hôpital des Enfans-Trouvés, juſqu'à la fin de l'année 1786, c'eſt-à-dire, dans l'eſpace de cent dix-ſept ans, cet Hôpital a reçu deux cent cinquante mille trois cent quatre enfans.

Qu'il en eſt entré, durant les dix premières années, environ trente-un par année commune.

Que leur nombre s'eſt accru ſucceſſivement & de manière que depuis 1730, juſqu'en 1740, on en recevoit trois cent quinze par année moyenne.

Mais que, par une révolution dont il importeroit de connoître la cauſe, tout-à-coup, à commencer de 1741, il a pris un accroiſſement prodigieux qui s'eſt encore augmenté avec le temps; il s'élevoit, dans la ſeule année 1741, à trois mille trois cent quatre-vingt, tandis qu'il n'avoit monté qu'à trois mille cent cinquante durant les dix années précédentes, priſes toutes enſemble : de ſorte que, pendant cette année 1741, il entra plus d'enfans à l'Hôpital des Enfans-Trouvés, qu'il n'y en étoit entré en dix ans.

On voit encore, par ce tableau, qu'en l'année 1772, le nombre des enfans expoſés alloit à ſept mille ſix cent ſoixante-ſeize, & que depuis cette époque, juſqu'à la fin de 1786, il s'eſt ſoutenu entre cinq mille quatre cent quarante-quatre & ſix mille ſept cent cinq par année.

Combien une ſi nombreuſe population, ſi elle eſt conſervée, ne doit-elle pas faire chérir la mémoire de celui à qui l'on eſt redevable de l'Hôpital des Enfans-Trouvés ! Et ſi cette population s'anéantiſſoit au bout de quelques années, combien ne ſeroit-il pas à déſirer qu'on y donnât des ſoins encore plus grands que par le paſſé !

ARTICLE XVI.

Infirmeries de l'Hôtel Royal des Invalides.

JE ne parlerai de l'Hôtel-Royal des Invalides, que relativement à ses infirmeries : le reste de cette belle Maison est étranger à mon objet. Ses quinze infirmeries présentent, après l'Hôtel-Dieu & l'Hopital Saint-Louis, le plus grand Hôpital de malades de Paris : elles contiennent quatre cent trente-quatre petits lits; l'Hiver, on ajoute dans les passages du milieu une certaine quantité de lits de sangles : de sorte que, dans cette saison, le nombre des malades peut monter à cinq cent; celui des personnes de la Maison est de trois mille : c'est le sixième.

Les infirmeries sont distribuées entre les officiers & les soldats. Les officiers fiévreux & blessés sont à la salle Saint-Joseph; ils ont de plus une salle pour leur convalescence. Les treize salles restantes sont réservées aux soldats, & distinguées en salles de fiévreux ordinaires, de fièvres putrides, qui est éloignée des salles des officiers & des blessés, en salle Saint-Côme, ou des blessés, en salle de la Barrière-Saint-Côme, pour les blessures les plus graves, en salle des vénériens, des scorbutiques, des cancéreux, des personnes qui gâtent leurs lits; de plus, une salle de convalescence pour les vénériens, & six loges distinées aux fous, avec des bains à leur usage & à l'usage des vénériens.

Voici la première fois, qu'en parlant d'un Hôpital de malades,

j'ai occaſion de faire connoître la néceſſité d'y placer quelques loges bien entendues, bien aérées, avec des guichets & des croiſées grillées, tant pour la ſûreté de ceux qui ont le tranſport que pour celle des fous furieux, & des ſerviteurs. Il exiſte un ſemblable établiſſement aux infirmeries royales de Verſailles : ce ſont des objets à introduire dans un grand Hôpital comme l'Hôtel-Dieu. On trouve encore aux Invalides un vaſte chauffoir pour les ſoldats.

L'eau eſt diſtribuée avec une induſtrie remarquable : elle eſt tirée d'un puits par des pompes, à l'aide de chevaux, & portée à un vaſte réſervoir au premier, pour les beſoins des départemens inférieurs, & à un autre réſervoir à la hauteur des greniers, pour le ſervice des départemens les plus élevés.

Les ſalles ſont diſpoſées, les unes en croix, les autres parallélement à deux des branches de cette croix, & placées au rez-de-chauſſée & au premier. Autour de celles en croix du rez-de-chauſſée, eſt un corridor très-étroit, comme aux Incurables ; & dans l'épaiſſeur du mur, de deux lits en deux lits, ſont pratiquées des niches où l'on poſe le ſeau en bois des gardes-robes à l'uſage des malades qui n'ont la force que de ſe lever : les autres, en état de marcher, vont aux latrines communes placées dans le corridor dont on vient de parler.

TABLE des dimensions des Infirmeries de l'Hôtel-Royal des Invalides.

NOMS DES SALLES.	Nombre des lits.	Longueur des salles.	Largeur.	Hauteur.	Quantité d'air à respirer par malade.
		toises. pieds. pouc.	toises.	toises. pieds. pouc.	toises cubes.
Salle Notre-Dame, l'une des quatre Salles en croix....	....18....	.13..........	.4.......	.2...2.......	6 ½.
Salle dite la barrière Notre-Dame, ou des fièvres putrides................	....26....	.17...1...8.	.4.......	.2...2.......	6 ⅓.
Branche opposée à la Salle Notre-Dame...........	....21....	.14...2......	.4.......	.2...2.......	6 ⅓.
Branche opposée à la Salle dite de la barrière Notre-Dame................	....26....	.15...4...8.	.4.......	.2...2.......	5 ⅔.
Saint-Joseph, pour les Officiers malades..........	....21....	.14...5......	.4.......	.2...2.......	6 ½.
Salle des Officiers convalescens.................	....24....	.17...2......	.4.......	.2...2.......	5 ⅓ ou environ.
Salle Saint-Côme pour les blessés...2............	....74....	.49...2......	.4.......	.2...2.......	6 ⅔.
Petite Salle dite la barrière Saint-Côme, pour les blessures les plus graves....	....19....	.13..........	.4.......	.2...2.......	6 ⅓.
Salle des Vénériens.......	....17....	.12..........	.4.......	.2...2.......	5 ⅔.
Toutes ces Salles sont au rez-de-chaussée.					
Saint-Michel.............	....23....	.15...2...6.	.4.......	.2...2.......	6 ½.
Le Bon-Pasteur..........	....24....	.15...2...6.	.4.......	.1...3....6.	4.
Saint-Louis, pour les scorbutiques..............	....96....	.61...3......	.4.......	.2...2.......	6.
Salle de l'Ange-Gardien pour les cancéreux..........	....10....	....	....	....	....
Sainte-Geneviève pour ceux qui gâtent.............	....35....	....	....	....	....
	 434				

Il

Il eſt prouvé par la première colonne de cette Table, où l'on voit que le nombre des lits des infirmeries des Invalides eſt de quatre-cent trente-quatre, & où l'on remarque quatre-vingt-treize lits aux ſalles des bleſſés, & quatre-vingt-ſeize à celle des ſcorbutiques, il eſt prouvé, dis-je, que dans ces infirmeries, le nombre des bleſſés, comparé à la totalité des malades & des convaleſcens, eſt comme 1 à 4 $\frac{1}{2}$, & que le nombre des ſcorbutiques, comparé pareillement à la totalité des malades & des convaleſcens, eſt comme 1 à 4 $\frac{1}{2}$.

Les bleſſés ſont aux autres malades comme 1 à 4 $\frac{1}{2}$.

Les ſcorbutiques ſont aux autres malades comme 1 à 4 $\frac{1}{2}$.

Il y a ici des buanderies & des ſéchoirs qui méritent attention, les uns pour les draps, les autres pour les chemiſes: on en parlera en traitant des buanderies en général.

Les offices attachés au ſervice des infirmeries, ſont compoſés d'un cabinet de jour pour la Sœur, & d'une autre pièce qui eſt dallée; on y trouve trois fourneaux, un pour réchauffer le bouillon, un autre pour la tiſanne, un troiſième pour la chaudière de cuivre ſervant au récurage des vaſes des ſalles. Chaque office eſt fourni d'objets relatifs à ce récurage:

C'eſt 1°, une table en pierre élevée de vingt-huit pouces, longue de ſept pieds, large de trois ſur laquelle on récure;

2°. Une pierre en forme d'auge remplie d'eau: au-deſſus eſt un robinet:

3°. Un vaiſſelier en bois dont le fond à jour eſt garni d'un grillage de fer; il a ſept pieds de long, ſur dix-huit pouces de large: on y met la vaiſſelle égouter, avec un réchaud par-deſſous, pour la faire ſécher plus promptement.

Dans tous les Hôpitaux & Hoſpices, où j'ai trouvé des Sœurs de la Charité, j'ai remarqué, qu'en ſanté, elles couchoient dans un dortoir commun; qu'en général leur Supé-

N

rieure y couchoit également, ou que du-moins elle avoit fa chambre à l'une des extrémités de ce dortoir, dont elle n'étoit féparée que par une porte vitrée : c'eft ce qu'on voit aux Invalides, où le dortoir contient trente-fept lits pour un pareil nombre de Sœurs; en maladie elles font traitées dans une infirmerie commune, qui contient fix lits.

Ces deux difpofitions partent d'un grand fond de fageffe & de connoiffance des Hôpitaux; il en réfulte que les Sœurs font plus fouvent avec les malades, qu'elles font moins de confommation; il en réfulte encore une grande économie en bâtimens, fans compter les avantages que retire la fociété à tenir les hommes, même les hommes vertueux, en préfence les uns des autres.

ARTICLE XVII.

Hofpice de M. de Beaujon.

CET Hofpice a été conftruit en 1784 & 1785, fur les deffins de M. Girardin; il eft fondé pour vingt-quatre orphelins de la Paroiffe du Roule, dont douze garçons & douze filles; on y eft admis à fept ans; on apprend aux enfans à lire, à écrire, l'arithmétique, la religion; on panfe les pauvres du dehors.

Six Sœurs de la Charité, deux Maîtres d'école, un Portier, une Cuifinière, un Domeftique & une Domeftique font le fervice.

Dans l'aîle droite, au premier, eft le dortoir des garçons;

dans l'aîle gauche, celui des filles; chaque dortoir contient treize lits, douze pour les enfans : ces lits ſont ſans rideaux, parce qu'il eſt raiſonnable de ne pas perdre de vue la jeuneſſe; le treizième eſt pour un domeſtique faiſant fonction de gardien pendant la nuit.

Chaque lit eſt compoſé d'une couchette en bois, avec roulettes de gaïac, d'une paillaſſe, d'un matelas, d'un traverſin, de deux couvertures; ces lits ſont ſur une ſeule rangée en face des croiſées, car il n'y en a que d'un côté.

Dimenſions de l'un de ces dortoirs.

Nombre des perſonnes.	Longueur du dortoir.			Largeur.			Hauteur.		Quantité d'air à reſpirer par perſonne.
	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes.	pieds.	pouces.	toiſes.	pieds.	toiſes cubes.
13.	9.	2.	6.	2.	4.	6.	2.	1.	4 $\frac{1}{3}$.

A l'extrémité de chaque dortoir, eſt un lieu d'aiſance avec une ſeule lunette, & toujours dans l'intention de conſerver les mœurs. A l'ouverture de cette lunette eſt un boiſſeau en cuivre; ſon couvercle eſt de pareil métal, il s'adapte juſte à l'ouverture par le moyen d'une feuillure.

La lingerie eſt remarquable, la boiſerie en eſt belle; ce n'eſt pas ce qui me frappe, mais l'intelligence qu'y a miſe la Sœur Roſe Maupetit, Supérieure de cette Maiſon. On a fait une première acquiſition en linge qui revient à 30,000 livres: Six paires de draps ont été deſtinés à chaque enfant, ainſi que douze aſſortimens de linge de corps pour l'âge de ſept ans, autant pour celui de dix ans, & un pareil nombre pour l'âge

N 2

de quatorze ans ; six nappes, douze serviettes par personne, & quatre cent torchons de première mise.

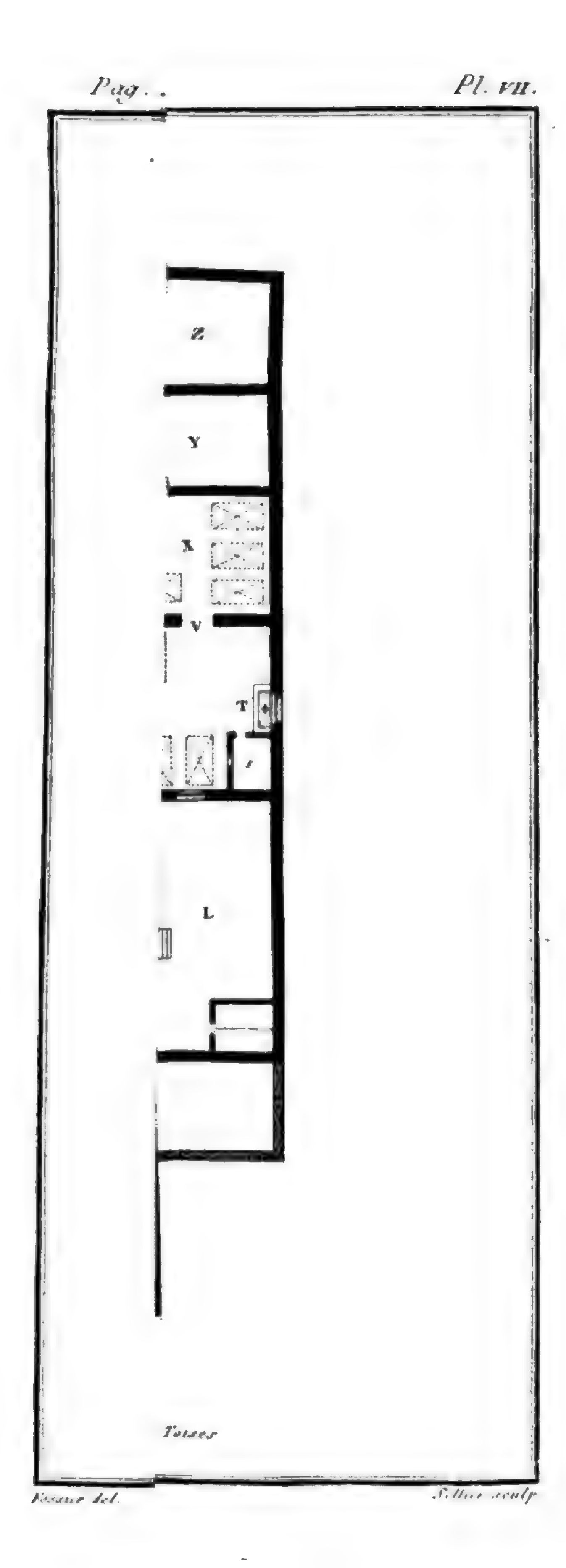
On a tenu les armoires de cette lingerie plus profondes qu'il ne le falloit relativement à la quantité actuelle de linge : mais faisant attention que le nombre des enfans peut augmenter du double, parce qu'il reste deux dortoirs à remplir, on a voulu que la lingerie pût servir en cas qu'il survînt plus d'enfans. Dans cette vue, on a fait à ces armoires un premier fond à demeure, & un second fond mobile, pour le reculer ou le supprimer à volonté à mesure que la quantité de linge s'accroîtra.

On trouve ici un réservoir de cent muids d'eau, rempli par la pompe-à-feu de Chaillot.

On a attaché à cette Maison six places de dessin en faveur des enfans qui auroient des dispositions pour ce talent.

Cet établissement rend infiniment recommandable l'homme honnête qui a su faire un si bon usage de sa fortune.

Comme je cherche à m'appuyer de bons exemples, que l'expérience & les succès aient justifiés, je rapporterai ce que je connois de mieux sur la distribution de l'eau dans un Hôpital de malades. J'emprunte ce que je vais dire de l'Hôtel-Dieu de la Ville de Saint-Denis près Paris.



Fossar del.   S. Has sculp.

ARTICLE XVIII.

Hôtel-Dieu de la Ville de Saint-Denis.

EXPLICATION DE LA PLANCHE VII.

CETTE Planche repréſente le plan de l'Hôtel-Dieu de la ville de Saint-Denis.

A. Principale porte.
B. Eſcalier qui mène au parloir & à la cuiſine.
C. Parloir.
D. Réfectoire des Sœurs.
E. Cabinet de la Supérieure.
F. Office.
G. Cuiſine.
H. Robinet qui diſtribue l'eau aux marmites.
I. Grand lavoir à la vaiſſelle, avec deux robinets.
K. Petit lavoir à la vaiſſelle.
L. Baſſe-cour.
M. Eſcalier de la cour.
N. Eſcalier des caves.
O. Eſcalier du premier.
P. Latrines.
Q. Porte de la ſalle des Hommes.
R. Salle des Hommes.
S. Latrines de la ſalle des Hommes.
T. Autel.

U. Entrée de la principale salle de Hommes.

X. Petite salle des Hommes les plus malades; il y a quatre lits, un robinet avec une pierre faisant cuvette.

Z. Salle des Morts éloignée, comme il convient, des personnes malades & des personnes saines.

En rentrant dans la grande salle des Hommes, on trouve :

1. La cabinet de veille : il est en menuiserie.
2. Le poêle.
3. La porte par où l'on descend au promenoir des hommes.
4. La Sacristie.
5. Porte grillée qui conduit à l'Église.
6. Promenoir des hommes.
7. Grille en projet qui doit séparer le promenoir des hommes de celui des femmes.
8. Angar pour garantir les malades du soleil.
9. Principale cour.
10. Degrés pour s'élever à l'oratoire.
11. Corridor par lequel on communique à la cuisine, aux salles, à l'apothicairerie.
12. Oratoire.
13. Loge du Portier.
14. Degrés qui conduisent à l'école des filles, & au bureau d'administration.
15. Ecoles.
16. Archives.
17. Bureau d'administration.
18. Apothicairerie.
19. Pharmacie.

ELÉVATION ET COUPE

Fig. 1.re

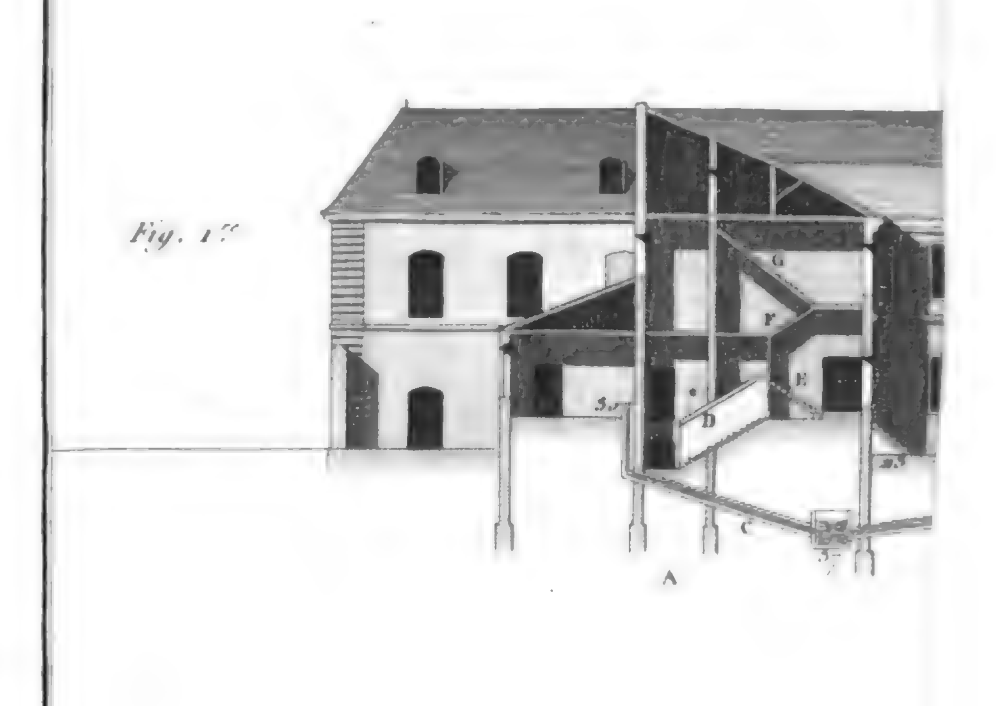
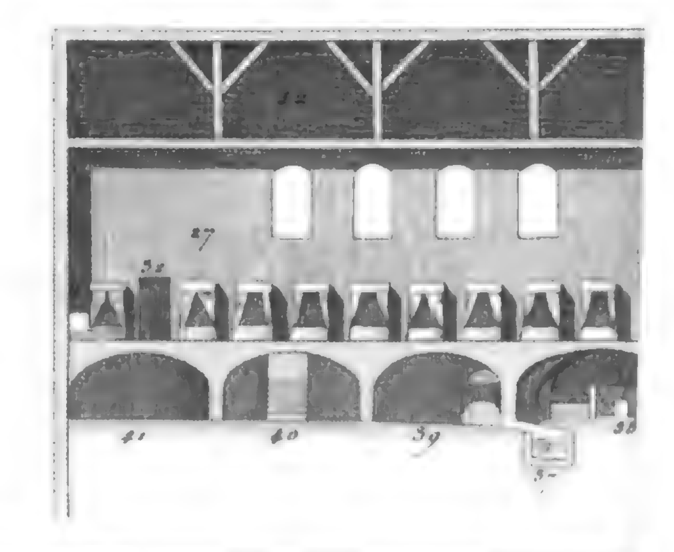


Fig. 2.me



Fossier del.

20. Cheminée à hotte, sous laquelle l'eau se rend pour l'usage des alambics.
21. Autre robinet sur une cuvette en pierre.
22. Vestibule de la Pharmacie, où est un robinet sur une cuvette en pierre.
23. Degrés donnans dans la cour.
24. Escalier des souterrains.
25. Escalier du premier.
26. Entrée de la salle des Femmes.
27. Salle des Femmes.
28. Porte de l'Église.
* Cabinet de veille.
29. Poêle.
30. Latrines de la salle des Femmes.
31. Autel.
32. Petite salle des Femmes, aujourd'hui un magasin.
33. Porte chartière.
34. Bucher.
35. Promenoir des femmes.
36. Porte qui conduit au cimetière & au jardin.
37. 37. Le Tillet, ruisseau.
38. Réservoir d'eau.
39. Buanderie.

Explication de la Planche VIII.

Figure première.

Elle représente l'élévation de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis. Les deux aîles en ont été retranchées.

10. Degrés pour monter à l'oratoire.
M. Degrés pour monter dans l'aîle droite.
23. Degrés pour monter dans l'aîle gauche.
Q. Porte de la grande salle des Hommes.
O. Escalier du premier.
P. Suite de cet escalier.
R. Escalier des greniers.
A A. Coupe des deux aîles.
S. Latrines des hommes.
B. Conduite de décharge des latrines des hommes, aboutissante au ruisseau du Tillet.
* Cabinet de veille.
D. Escalier des souterrains.
E. Escalier du premier.
F. Suite de cet escalier.
G. Escalier des greniers.

Figure II.

Elle répresente la coupe des deux grandes salles de malades.

12. Oratoire.
4. Sacristie.
R. Salle des Hommes.
V. Porte de la salle des Hommes les plus malades.
2. Poêle.
3. Porte du promenoir.
27. Salle des Femmes.
32. Porte du magasin aux lits.
37. Ruisseau du Tillet.
38. Lavoir.

39.

39. 40. 41. Souterrain.
42. 43. Greniers ſervant de ſéchoirs.

Au premier étage ſur le devant.

La lingerie générale, ou d'approviſionnement.
La lingerie pour le ſervice courant.
Le dortoir des Sœurs.
Leur infirmerie, pièce à deux lits.
Le logement de la Supérieure.
Quelques pièces de décharge à l'uſage de la pharmacie, & le fruitier.

L'Hôtel-Dieu de la Ville de Saint-Denis a été fondé par Clovis II, vers le milieu du ſeptième ſiècle. Il jouit de 22,269 liv. de rente. Il a été reconſtruit vers l'an 1725, ſous la direction d'une femme très-inſtruite de ce qui regarde la diſtribution des Hôpitaux, la Sœur Michelle Michelon, de la Compagnie des Filles de la Charité, alors Supérieure de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis. On y entretient dix-huit hommes & dix-huit femmes malades. Il ſert auſſi à l'inſtruction de jeunes filles indigentes. Il a donc fallu y raſſembler les bâtimens néceſſaires à ces deux uſages : car, ſelon leur inſtitution, les Sœurs de la Charité ſont en même-temps Infirmières & Maîtreſſes d'écoles.

L'Eglise ſépare les deux ſalles des hommes de celles des femmes. La grande ſalle des hommes eſt pour les fiévreux, les bleſſés, les convaleſcens, la petite pour les plus malades. On avoit obſervé la même diſtribution pour les femmes : mais on a été forcé de convertir pour un temps la petite ſalle des femmes en un magaſin de lits & d'autres uſtenſiles.

Dimenſions des ſalles.

NOMS DES SALLES.	Nombre des lits.	Longueur.	Largeur.		Hauteur.		Quantité d'air à reſpirer par malade.
		toiſes.	toiſes.	pieds.	toiſes.	pieds.	toiſes cubes.
Grande ſalle des hommes.	14	11	3.	3	2.	5	$7\frac{1}{3}$.
Petite ſalle des hommes.	4						
Grande ſalle des femmes.	18	11	3.	3	2.	5	6.

Le ruiſſeau apellé le Tillet, paſſe ſous la ſalle des femmes, où ſont, dans des ſouterrains voûtés, l'échangeage, la coulerie, le lavoir de la buanderie. L'eau de ce ruiſſeau eſt élevée, à l'aide d'une pompe à bras, dans un réſervoir ; de ce réſervoir elle eſt diſtribuée à la coulerie de la buanderie, à la petite ſalle des hommes, aux latrines des hommes, à trois endroits de la cuiſine, ſur les fourneaux où ſont les marmites, à la chaudière qui ſeroit à la crémaillère, à une pierre à laver : elle eſt conduite à deux endroits dans le lavoir de la vaiſſelle, ſe rend dans le veſtibule de la Pharmacie, à la Pharmacie, même dans les réfrigérens des alambics, & ſur une pierre à laver. On en trouve encore aux latrines des femmes, tant pour l'uſage de ces latrines, que pour y ſervir au récurage de la vaiſſelle des lits. Toute cette eau eſt repriſe & ramenée par des tuyaux ſouterrains dans le ruiſſeau du Tillet.

On m'a fait remarquer que la ſalle des femmes étoit plus froide que celle des hommes, ce qui vient du ruiſſeau qui paſſe par-deſſous. Dans un autre Hôpital, où l'on auroit de même un courant d'eau, il ſeroit ſans doute plus avantageux qu'il ne coulât point ſous les ſalles.

Les infirmeries ſont élevées de deux à trois pieds au-deſ-

fus des cours & des promenoirs ; elles font fur des voûtes, elles font plafonées, elles ont des croifées des deux côtés, des chaffis en fer ; tous les départemens font rapprochés, communiquent entr'eux & avec les falles ; le fervice fe fait à couvert par des corridors.

Il fe fait par quinze perfonnes, un Chapelain, un Médecin, un Chirurgien, huit Sœurs de la Charité, un Portier, un Serviteur pour les hommes, une Domeftique pour les femmes, un Jardinier. Des huit Sœurs, l'une qui eft la Supérieure, régit l'enfemble, l'autre eft à la cuifine ; la troifième, aux infirmeries des hommes ; la quatrième, à celle des femmes ; la cinquième, à la buanderie ; la fixième, à l'apothicairerie ; la feptième, aux lingeries ; la huitième enfin tient les écoles.

Il étoit intéreffant de favoir ce que des mefures fi bien concertées, des diftributions fi fages, un fi bel ordre dans le fervice, confervoient de monde : car c'eft le plus ou le moins de mortalité qui décide de la bonté des précautions, du mérite des diftributions d'un Hôpital & des foins qu'on en prend ; les regiftres de celui-ci m'en ont été accordés avec empreffement : j'en ai fait un relevé pour les dix dernières années à commencer en 1776, & à finir en 1785 : il en réfulte que la mortalité eft dans cet Hôpital comme 1 eft à 15 $\frac{1}{7}$.

Extrait de ces regiſtres pour dix années.

Années.	Nombre des entrées.	Sorties.	Morts.
1776.	361.	326.	35.
1777.	260.	240.	20.
1778.	333.	311.	22.
1779.	282.	269.	13.
1780.	350.	332.	18.
1781.	303.	285.	18.
1782.	385.	362.	23.
1783.	319.	295.	24.
1784.	296.	272.	24.
1785.	348.	331.	17.
	3237 entrées.	3023 ſorties.	214 morts.

TROISIÉME MÉMOIRE.

Où l'on détermine ce que l'Hôtel-Dieu de Paris occupe de terrain, & où l'on recherche quel feroit l'emplacement qui dans une Ville conviendroit le mieux à fes Hôpitaux.

L'Hôtel-Dieu de Paris eft compofé de huit Maifons.

ON n'auroit pas une jufte idée de l'Hôtel-Dieu de Paris, fi l'on fe perfuadoit qu'il ne confifte que dans cette Maifon de malades, fituée fur le petit bras de la Seine, près l'Eglife de Notre-Dame & de l'Archevêché. C'eft par cette Maifon, il eft vrai, que l'Hôtel-Dieu a commencé (1), elle en fera, fi on veut, le chef-lieu : mais, à le confidérer en entier, il comprend huit Maifons différentes, entretenues des fonds de la même caiffe, & dirigées par les mêmes Adminiftrateurs.

Les fept autres Maifons, qui le compofent, font:

L'Hôpital de Convalefcence pour les femmes & filles de l'Hôtel-Dieu (2).

(1) L'opinion commune rapporte fa fondation à S^t. Landry, Evêque de Paris, au feptième fiècle. Jaillot, dans fes favantes recherches fur Paris, tome I, page 100 & fuivantes, fait naître des doutes contre cette opinion. Quoi qu'il en foit, on a des faits hiftoriques à fon fujet, qui remontent au commencement du neuvième fiècle, & qui font préfumer qu'il fubfiftoit dans le huitième : car l'Evêque de Paris, Inchade, lui affigna, en 819, la dixme des biens dont il gratifia fon Chapitre.

(2) Cette infcription fubfifte fur la porte d'une maifon placée dans le

La Maiſon où ſe tient le bureau de l'Hôtel-Dieu (3).
Les Magaſins au bled, & les caves extérieures (4).
La Bergerie générale (5).
La Maiſon de campagne des Dames Religieuſes (6).

---

paſſage & ſur la culée du Pont-au-double, du côté de la rue de la Bucherie. Jaillot ne parle point de cet Hôpital : il lui a échappé. L'état au vrai, publié par l'Hôtel-Dieu en 1651, en fait mention : voici ce qu'il en dit :

« Dotation faite par Meſſire Gaſpard Fieubet, & Madame ſa femme, » pour l'Hôpital des pauvres femmes & filles convaleſcentes ſortant de » l'Hôtel-Dieu, d'une maiſon tenant au bout du petit-Pont de l'Hôtel- » Dieu (il faut entendre le Pont-au-double) en laquelle eſt à préſent » la Dlle Sercamanen, qui a ſoin de loger les pauvres femmes & filles » convaleſcentes ſortant dudit Hôtel-Dieu durant trois jours & trois nuits » au moins ».

(3) Elle eſt ſur le Parvis Notre-Dame, en face de l'Hôtel-Dieu. On y loge le Greffier, différens Commis; c'eſt-là, que ſont les archives, le tréſor; que s'aſſemblent MM. les Adminiſtrateurs onéraires. Lorſque MM. les Chefs ſont convoqués, les aſſemblées ſe tiennent chez Mgr l'Archevêque, Préſident né du Bureau.

(4) Ces Magaſins, au nombre de ſix, de vaſtes caves, une cour, une tonnelerie, aboutiſſent dans la rue de la Bucherie, en face de l'Hôtel-Dieu : leur entrée eſt dans la rue du Fouarre; on y communique de la rivière par un ſouterrain qui ſert au tranſport & à l'emmagaſinement des bleds, & des vins amenés par eau.

(5) Cette Bergerie eſt à Aubervilliers, où l'on entretient un troupeau; on en détache chaque ſemaine le nombre de moutons néceſſaire, que l'on amène à la Bergerie particulière de l'Hôtel-Dieu, pour la conſommation journalière de cette maiſon.

(6) Cette Maiſon occupe au Grand-Gentilly, avec ſes deux jardins, un local d'environ ſept arpens.

L'Hôpital Saint-Louis (7).

L'Hôpital de la Santé, ou de Sainte-Anne (8).

L'Hôtel-Dieu, proprement dit, occupe en ſuperficie, trois mille ſix cent toiſes, ou quatre arpens; ſes ſept autres Maiſons, compris le Cimetière de Clamart, contiennent entr'elles trente-cinq arpens, trente-neuf perches. Ainſi l'Hôtel-Dieu, dans tout ſon développement, s'étend ſur une ſuperficie d'environ quarante arpens (9), & non pas ſim-

L'Hôtel-Dieu ne paroît s'étendre que ſur une ſuperficie de 4 arpens: Il en occupe dans la réalité environ 40.

(7) Lieu de décharge pour les chevaux, les voitures, les pailles, les lits, les plumes & d'autres objets que le reſſerrement d'eſpace au chef-lieu oblige d'y envoyer: on y tient l'excédent des malades que l'Hôtel-Dieu, proprement dit, ne ſauroit loger: c'eſt-là que ſont le jardin de Botanique, les potagers, le preſſoir au verjus, &c. (Voyez au premier Mémoire, n° 17, & au ſecond Mémoire, article X.

(8) Dans les années d'abondance, où l'Hôtel-Dieu s'approviſionne quelquefois beaucoup en grain, après en avoir rempli les ſix magaſins de la rue du Fouarre, on en verſe dans les greniers de l'Hôpital Sainte-Anne. (Voyez le premier Mémoire, n° 18.)

	Arpens.	Perches.
(9) Le chef-lieu, quatre arpens. Ci	4.	
L'emplacement de l'Hôpital de Convaleſcence, de la maiſon occupée par le Bureau, des magaſins & cour de la rue du Fouarre, de la bergerie d'Aubervilliers: le tout enſemble évalué un arpent. Ci	1.	
La Maiſon du Grand-Gentilly, ſept arpens. Ci	7.	
L'Hôpital Saint-Louis, vingt-quatre arpens $\frac{1}{2}$ quatorze perches. Ci	24 $\frac{1}{2}$..	14.
L'Hôpital Sainte-Anne. Le terrain en eſt loué, mais on s'y eſt réſervé des greniers dont nous ne connoiſſons point l'étendue; nous ne la portons pas en compte.		
Le cimetière de Clamart, deux arpens $\frac{1}{2}$. Ci	2 $\frac{1}{2}$.	
Total	39...	39.

plement ſur quatre arpens : comme on ſe le figureroit à la ſeule inſpection de ſa principale & plus ancienne Maiſon.

On ſavoit à l'Hôtel-Dieu que cette Maiſon de malades ne ſuffiſoit pas à ſes beſoins ordinaires & journaliers, encore moins à ſes beſoins extraordinaires, & qui ſe font ſentir dans des tems de ſurcharge : on le ſavoit, depuis que les bureaux, les magaſins & différents départemens néceſſaires à un Hôpital, en avoient été ſéparés, & portés dans différens quartiers, où ils ſont plus ou moins éloignés du chef-lieu. Les moindres inconvéniens qui pouvoient réſulter de cette diſtraction, étoient de diminuer la ſurveillance, de ralentir le ſervice, & d'augmenter les frais de geſtion.

Il réſulte de ces premières obſervations que, dans le cas où il s'agiroit de ſubſtituer de nouveaux Hôpitaux à l'Hôtel-Dieu, ce ne ſeroit point aſſez, pour en régler l'étendue, d'avoir égard à l'emplacement & au ſervice de ſa Maiſon principale : il faudroit de plus faire attention à tous les genres de ſecours que cette Maiſon principale reçoit de ſes Maiſons acceſſoires, ſans quoi, il ſeroit à craindre qu'on n'omît une partie des bâtimens néceſſaires à ces nouveaux Hôpitaux : c'eſt ce qui m'a engagé dans les recherches dont je viens de rendre compte.

Il étoit naturel de retirer la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu du ſein de la capitale, dès qu'on a reconnu que l'eſpace lui manquoit : mais l'habitude a réſiſté aux ſentimens du beſoin. Sur quoi donc eſt fondée cette habitude, & quels ſont les véritables principes qui doivent décider de la poſition des Hôpitaux ? C'eſt ce que nous allons examiner.

Ce qui, dans le principe, a reglé parmi nous la poſition des Hôpitaux.

Les premiers Hôpitaux de malades, ne furent d'abord que de petits Hôpitaux : on les plaça, à leur origine, près de l'Evêché & de la principale Egliſe. Cet uſage a ſubſiſté, quoique la

la plupart des motifs qui l'introduisirent aient disparu. Ce ne fut point d'après des principes de santé qu'on choisit l'emplacement de ces Hôpitaux : ce fut d'après des convenances, prises des besoins que les malades avoient de subsistance, de charités & d'attentions.

Les premiers Hôpitaux, parmi nous, furent la Maison de l'Evêque (10) : les pauvres y étoient reçus & nourris. Les ressources de l'Evêque ne suffisant plus, on leur en assura aux dépens de l'Eglise & des Chanoines : ceux-ci devoient donner la dixme de leurs revenus & des oblations. Il fut réglé que l'un d'eux gouverneroit l'Hôpital, & arrêté que cet asyle de la misère seroit tellement situé, que les Chanoines pussent y aller aisément (11). Ce réglement de Charlemagne, remonte à l'an 816.

Maintenant ces dispositions sont changées. Les Hôpitaux sont dotés par les Souverains, par des personnes charitables, & même, quand il le faut, ils obtiennent des secours particuliers du Gouvernement : en un mot, ils ne subsistent plus aux dépens de l'Eglise. D'un autre côté, le Concile de Vienne de 1312 (12), & les Ordonnances de nos Rois, en confient l'administration à des Laïcs pour le temporel (13); l'habitude néanmoins les a maintenus près des Evêchés & des Cathédrales, quoiqu'ils n'ayent plus précisément les mêmes rapports

(10) Essais historiques sur Paris, par Sainte-Foix, tome II, page 136. Jaillot, Recherches sur Paris, quartier de la Cité, tome premier, page 103.

(11) Histoire Ecclésiastique de l'Abbé de Fleury, tome X, page 165.

(12) Même Histoire, tome XIX, page 216.

(13) Même Histoire, tome XXXIV, pages 102 jusqu'à 105.

que ci-devant avec la maison de l'Evêque & avec les Chanoines. Ils sont situés sur un lieu élevé & sain, lorsque la Cathédrale est sur une éminence; ils sont dans un fond & insalubres, quand la Cathédrale y a été construite. On ne doit donc pas se régler sur l'usage ancien de mettre les Hôpitaux près des Cathédrales, cet usage n'étant fondé sur aucun principe de salubrité, & les raisons qui les en avoient approchés, ne subsistant plus.

Considérations qui doivent décider de l'emplacement des Hôpitaux de malades.

Tandis qu'on élevoit les Hôpitaux, pour les maladies ordinaires, au sein des Villes, la lèpre se répandoit en Europe; il fallut séparer les lépreux du reste du peuple. On construisit des léproseries, ou des maladreries, aux entrées des Villes, des Bourgs & des Villages. Il y avoit donc dès-lors des Hôpitaux de malades de deux espèces, les uns pour les maladies ordinaires, les autres pour la lèpre qu'on regardoit avec raison, comme une maladie contagieuse : ceux-là, on les mit irrévocablement hors de l'enceinte des lieux habités, & chaque Ville, Bourg & Village étoient tenus de prendre soin de leurs lépreux.

Il existoit à Paris trois léproseries, celle de Saint-Lazare; elle étoit où est aujourd'hui la Congrégation de Saint-Lazare : celle de Saint-Germain, située où sont maintenant les petites Maisons : celle de Sainte-Valère, dans le fauxbourg Saint-Marcel (14).

Lorsqu'il fallut ouvrir des Hôpitaux contre la peste, contre le mal vénérien, contre la teigne, on les plaça également

(14). Le Commissaire de la Marre indique les deux premières. Celle de Sainte-Valère fut réunie avec ses biens à l'Hôtel-Dieu de Paris, par arrêt du deux Juillet 1700. (Voyez l'état général des unions des maladreries, page 130).

hors de Paris. En 1580 il y avoit un Hôpital pour les maladies contagieuſes dans la plaine de Grenelle. On deſtina depuis au même uſage l'Hôpital Saint-Louis & l'Hôpital Sainte-Anne. Les vénériens furent relégués dans un lieu qui étoit alors hors de Paris, & qui répond aujourd'hui à la rue du Four, fauxbourg Saint-Germain : ils furent transférés à Bicêtre. Enfin on conſtruiſit pour les teigneux l'Hôpital Sainte-Reine ſur l'emplacement de la maladrerie de Saint-Germain *.

On a donc toujours eu l'attention, parmi nous, de ſéparer les maladies contagieuſes d'avec les maladies ordinaires.

Depuis l'an 789, où Charlemagne fit défenſe aux lépreux de ſe mêler avec le peuple (15), juſqu'en 1693 que la lèpre diſparut en France, & que Louis XIV ordonna la réunion des maladreries aux Hôpitaux de malades (16), c'eſt-à-dire pendant neuf cent ſept ans, cette police a ſubſiſté relativement aux lépreux; diſons plus, elle a eu ſon application par rapport à la peſte, par rapport au mal vénérien, & par rapport à la teigne, elle eſt également en vigueur relativement à l'inoculation de la petite vérole, puiſqu'il eſt défendu d'inoculer dans les Villes (17).

---

* Voyez au premier Mémoire, n° 19, & au ſecond Mémoire, art. II.

(15) Traité de la Police par le Commiſſaire de la Marre, tome premier, page 604.

(16) État général des réunions des biens & revenus des maladreries, &c, aux Hôpitaux des pauvres malades. Paris, 1705.

(17) Arrêt du Parlement, du huit Juin 1763, portant défenſes, par proviſion, d'inoculer dans les Villes & Fauxbourgs du reſſort de la Cour; aux perſonnes inoculées de communiquer avec d'autres que celles néceſſaires à leur ſoulagement, depuis le jour qu'elles auront été inoculées, juſqu'au délai de ſix ſemaines après leur guériſon.

Ainſi l'emplacement des Hôpitaux, pour les maladies contagieuſes, eſt ſubordonné à des réglemens très-ſages; & l'on ne ſauroit s'en écarter, tant par reſpect pour les loix, que par intérêt pour la ſociété.

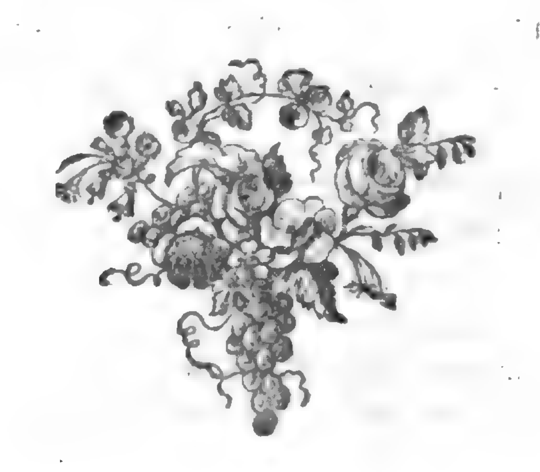
Il ſuit que tous les petits Hôpitaux, ſoit d'hommes, ſoit de femmes, ſoit des deux ſexes, lorſqu'ils n'admettent pas de maladies contagieuſes, peuvent être placés au ſein des Villes, ſur-tout ſi on n'y entaſſe point infirmeries ſur infirmeries, & ſi on ne les ſurcharge pas inconſidérément de malades. J'ajouterai, relativement à ces petits Hôpitaux, qu'on les placera de préférence ſur un terrain en pente, loin des lieux humides, des eaux ſtagnantes & vaſeuſes. Dans nos climats, on les expoſera au midi & au nord. Par-tout on leur procurera beaucoup d'eau; mais en leur donnant de l'eau, ce ſera avec une telle induſtrie qu'on puiſſe jouir des avantages qu'elle procure, ſans ſouffrir des inconvéniens qu'elle entraîne.

Pour ce qui eſt des grands Hôpitaux, dès qu'ils ſont trop à l'étroit au ſein des Villes, il faut les en retirer, par cette ſeule conſidération qu'ils obligent de faire une partie de leur ſervice dans d'autres Maiſons qui en ſont ſéparées, comme il arrive à l'Hôtel-Dieu de Paris; il faut les en retirer, ſur-tout, lorſque les ſalles ſont entaſſées les unes ſur les autres, lorſque les lits des malades ſont accumulés à l'excès, lorſque l'Hôpital admet des maladies contagieuſes.

Je ne connois pas de circonſtances où il faille former un Hôpital pour pluſieurs milliers d'hommes, ſi ce n'eſt dans une ville de guerre; car un très-grand Hôpital eſt une ville de malades; & cette ville eſt très-difficile à régir, à approviſionner, à tenir proprement. Si toutefois des conſidérations particulières obligeoient de s'en procurer un de cette eſpèce,

il faudroit le mettre, non-pas ſur une rivière, mais près d'une rivière, compenſer les inconvéniens de ſa poſition dans un lieu bas & humide, par des travaux d'arts qui en exhauſſaſſent le ſol au-deſſus des groſſes eaux, & qui le tinſſent en pente ; faire des ſouterrains, élever les ſalles d'en bas à trois ou quatre pieds hors de terre, paver fort au loin autour de l'Hôpital, & uſer de certaines précautions dont on parlera au cinquième Mémoire.

Je paſſe à la deſcription particulière de la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu.



QUATRIÈME MÉMOIRE.

Description de la Maison de Malades de l'Hôtel-Dieu de Paris.

EXPLICATION DE LA PLANCHE IX.

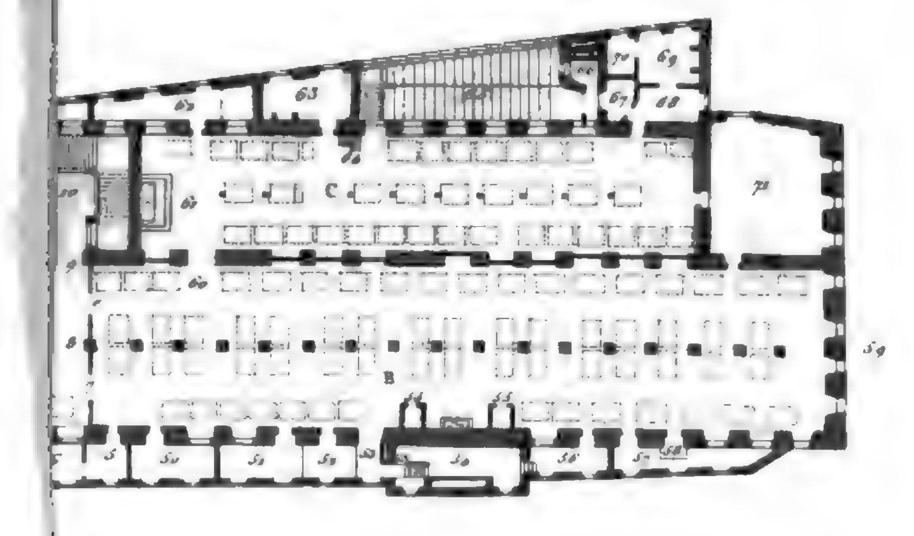
CETTE Planche offre le plan du rez-de-chaussée & du premier étage du bâtiment méridional de l'Hôtel-Dieu de Paris.

La Figure première représente le rez-de-chaussée.

A. Salle Saint-Charles.
B. Salle Saint-Antoine.
C. Salle Saint-Roch.
D. Portion du pont Saint-Charles.

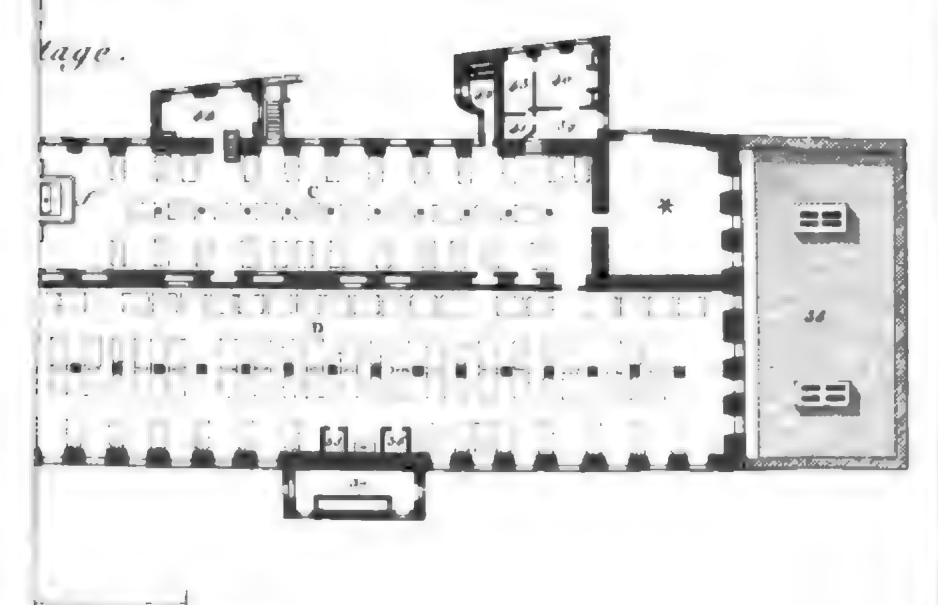
1. Passage couvert sur le pont Saint-Charles.
2. Escalier qui conduit dans les souterrains.
3. Escalier par où l'on monte aux séchoirs qui sont sur les terrasses.
4. Entrée actuelle de la salle Saint-Charles.
5.6. Deux chambres de la Mère chargée de la distribution du pain dans l'emploi Saint-Charles.
7. Cloison à jour située entre les salles Saint-Charles & Saint-Antoine.
8. File de piliers en pierres qui partagent ces salles en deux nefs sur leur longueur.

Rue de la Bucherie.



20 Toises.

...tage.



20 Toises.

...elhet sculp.

9. Entrée de l'escalier Saint-Nicolas.

10. Escalier Saint-Nicolas.

11. Porte par où l'on descend environ vingt-cinq marches pour aller à la salle des Morts.

a. Grande porte sur la rue de la Bucherie réservée uniquement pour le service de la salle des Morts.

b. Cul-de sac.

c. Porte donnant dans ce cul-de-sac.

d. Magasin des Embaleurs.

9. 11. Mur de refend longitudinal.

12. 12. 12. Vestiaire des femmes, connu à l'Hôtel-Dieu sous le nom de *Pouillerie*.

13. Chambre de l'Officière de la lingerie aux chemises.

14. Lingerie aux chemises.

15. Porte de cette lingerie.

16. Escalier Saint-Paul.

17. Première chambre pour les Chirurgiens de garde.

18. Seconde chambre de ces Chirurgiens. Sous la première est la pouillerie, ou le vestiaire des hommes.

19. Magasin de lits de plume, devant lequel est un escalier qui mène à des entre-sols.

20. Passage qui conduit à la salle des Embaleurs.

21. Salle des Morts.

22. Porte de l'office Saint-Charles.

23. Chambre de deux garçons de la pouillerie des hommes.

24. 25. Chambre de deux Cordonniers.

26. Salle pour les Embaleurs.

27. 28. Retranchement à leur usage.

29. Chambre de deux garçons de la lingerie aux chemises.

30. Réserve à l'usage de la salle Saint-Charles.
31. Terrasse appuyée contre ces bâtimens.
32. 33. Office de la salle du Rosaire.
34. Commencement de la salle du Rosaire.
35. Chambre de la Mère d'office de la salle du Rosaire.
36. Office Saint-Charles.
37. Chambre de la Mère d'office Saint-Charles.
38. Chambre de la Mère chargée de la distribution du vin, dans la salle Saint-Charles.
39. Réservoir d'eau.
40. Passage aux latrines des malades.
41. Latrines des malades.
42. 43. Armoires au linge.
44. Passage aux latrines des Religieuses de cette salle.
45. Latrines des Religieuses de la salle Saint-Charles.
* Charbonnier.
46. Chambre du Sandalier.
47. Réservoir d'eau de la salle Saint-Charles.
48. Pompe.
49. Emplacemens de la Chapelle du Rosaire.
B. Salle Saint-Antoine.
7. c. Communications de la salle Saint-Charles avec celle Saint-Antoine.
50. Cabinet de la Mère d'office de la salle Saint-Antoine.
51. Chambre de la Mère d'office de la salle Saint-Antoine.
52. Office de la même salle.
53. Escalier pour monter aux terrasses & aux latrines de la Mère de la salle Saint-Antoine.
54. Latrines des malades.
55. Caveau au linge sale.

56.

56. Fruitier.
57. Charbonnier.
58. Sacriſtie.
59. Extrémité occidentale de la ſalle Saint-Antoine ; on y a ouvert quatre croiſées depuis la démolition du Petit-Châtelet : elles tirent leur jour d'un intervalle qu'on a ménagé entre cette ſalle & la terraſſe 38, Figure II. On a pratiqué au pied de ces croiſées des ventouſes qui affleurent le plancher inférieur de la même ſalle.
60. Porte de la ſalle Saint-Roch.
C. Salle Saint-Roch.
61. Chapelle de cette ſalle.
62. Caveau à la paille & charbonnier.
63. Office de la ſalle Saint-Roch.
64. Entre-ſol.
65. Cour garnie d'étendoirs.
66. Latrines des malades.
67. Latrines de la Mère d'office de la ſalle Saint-Roch.
68. Antichambre pour la même Mère.
69. Chambre pour la même Mère.
70. Serre pour cet emploi. Sur ces quatre dernières pièces ſont logés, dans des entre-ſols, des Infirmiers de cette ſalle.
71. Bâtiment que l'on conſtruit dont j'ignore la deſtination.

La Figure II, repréſente le premier étage.

A. Salle Saint-Paul.
1. Eſcalier Saint-Paul.
2. Petite ſalle ſervant à la diſtribution des compreſſes, charpie & onguents.

3. Chambre de la Mère d'office Saint-Paul. On y a placé des étendoirs en fer pour y faire sécher le linge des lessives.
4. Chambrette de la Mère à la distribution du vin dans la salle Saint-Paul.
5. Office de la salle Saint-Paul.
6. Porte de la salle des Opérations.
7. Chambrette de la Mère au pain de la salle Saint-Paul.
8. 9. Emplacement de la Chapelle : elle donne sur le pont-au-double, où sont deux croisées ouvertes au Levant.
10. Entrée de la salle Saint-Louis, ou des Fous.
F. Emplacement de la salle Saint-Louis.
11. Caveau aux torchons de la salle Saint-Paul.
*** Quelques berceaux placés de cette sorte pour des enfans blessés.
12. Cuvette en plomb remplie d'eau avec robinet.
13. Caveau au vin des convalescens Saint-Paul.
14. Caveau au sable.
15. Caveau aux draps sales.
16. Réservoir d'eau.
17. Lieu où l'on échange le linge sale de la salle Saint-Paul.
18. Latrines des malades : elles sont communes à cette salle, à celle des Opérations, & à la salle Saint-Louis. On a pris sur ces latrines celles des Mères : il ne reste que cinq lunettes pour les malades.
19. 20. Mur de refend qui sépare la salle Saint-Paul de la salle Saint-Nicolas.
20. 21. Mur de refend qui sépare la salle Saint-Paul des salles Saint-Yves & des Opérations.
22. Escalier Saint-Nicolas.
B. Salle Saint-Jérôme, ou des Opérations.

23. Table où l'on prépare les appareils.
24. Armoires au linge des panfemens.
25. Poêle.
26. Pierre en forme de cuvette avec de l'eau & un robinet.
27. Cabinet pour deux lits d'Infirmiers.
28. Caveau au linge fale.
29. Chambre de la Mère de la falle des Opérations.
30. Office de cette falle.
31. Croifée faifant face au Levant.
32. Mur de refend qui fépare au couchant la falle des Opérations d'avec l'office Saint-Paul.
D. Salle Saint-Nicolas.
33. Chambrette de la Mère de la falle Saint-Nicolas.
34. Office de la falle Saint-Nicolas. Sur ces deux pièces font des entre-fols où l'on fait fécher le linge des leffives.
35. Caveau au linge fale.
36. Caveau au fable & bûcher.
37. Latrines des malades. On y a fait des féparations pour les latrines des Sœurs.
38. Terraffe élevée fur l'emplacement du Petit-Châtelet, il en fort deux corps de cheminée chacun de quatre tuyaux; on a ouvert fept croifées fur cette terraffe, quatre pour la falle Saint-Nicolas & trois pour celle des Taillés.
C. Salle des Taillés.
39. Dépôt des draps à l'ufage des Taillés.
40. Chambre de la Mère de la falle des Taillés.
41. Cabinet d'aifance de cette Mère.
42. Latrines des malades.
43. Pièce de réferve pour la Mère de la falle des Taillés.

44. Office de la salle des Taillés.

* Bâtiment que l'on construit.

f. Chapelle de la salle des Taillés.

E. Salle Saint-Yves.

45. Chambre de la Mère de la salle Saint-Yves; au-dessus de cette chambre est celle de l'Infirmier.

46. Sacristie.

47. Chapelle.

PLANCHE X.

Cette Planche représente le second & troisième étages de l'Hôtel-Dieu de Paris, dans le bâtiment méridional.

La Figure première représente le second étage.

A. Salle Saint-Joseph pour les femmes enceintes.

B. Petite salle où se font les accouchemens.

C. Salle des Accouchées.

D. Salles des Nourrices.

E. Salle Sainte-Marguerite.

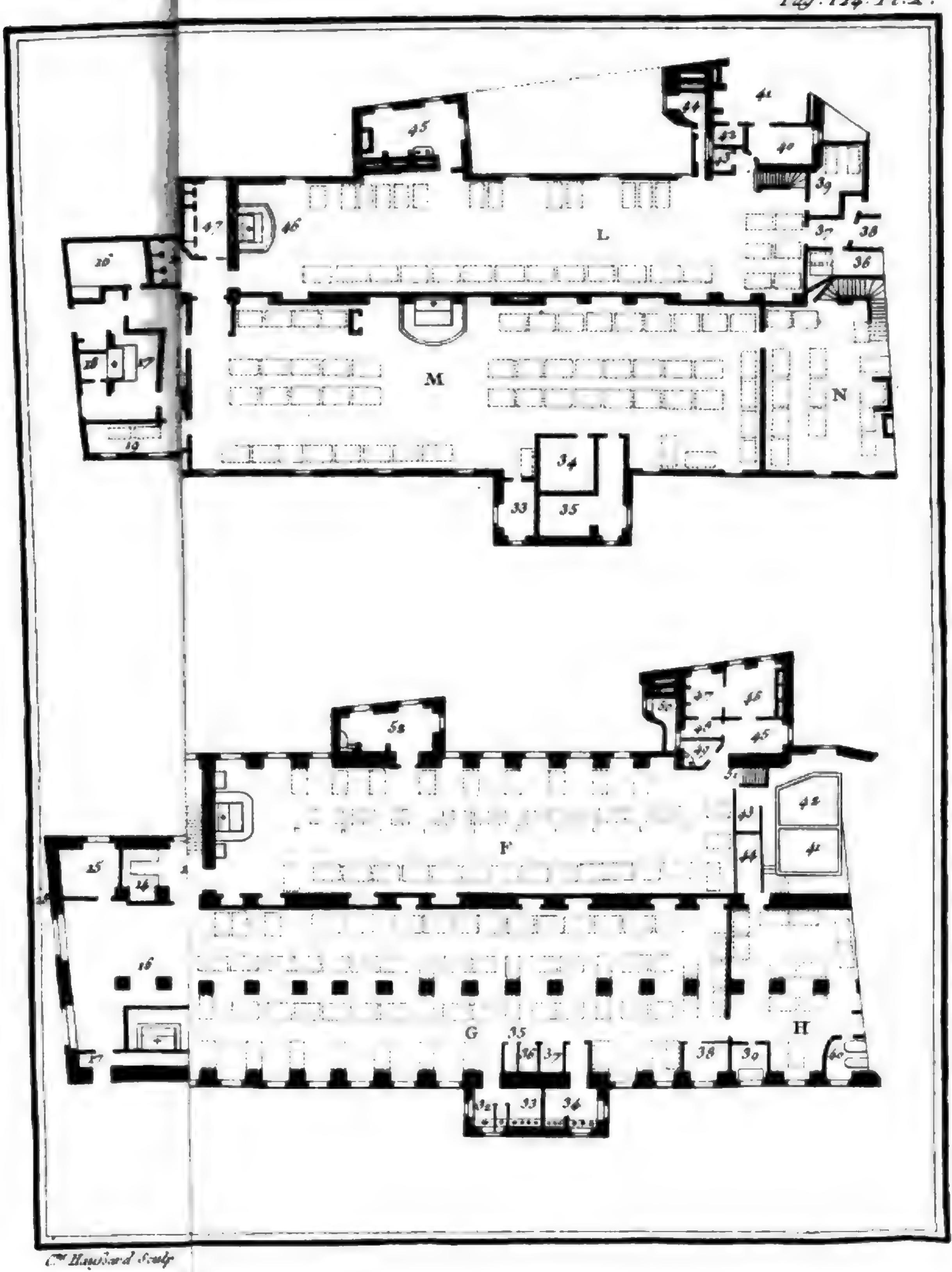
Ces cinq salles appartiennent à l'emploi des accouchées.

F. La Crêche, salle des Nourrices & des Enfans malades.

G. Sainte-Martine, salle de fiévreuses.

H. Sainte-Geneviève pour les folles.

1. Escalier Saint-Paul.
2. Escalier Saint-Nicolas.
3. Loge de la portière de l'emploi des accouchées.
4. Parloir.
5. Lieu servant de pièce de décharge.
6. Office de la salle Saint-Joseph.



Cᵉⁿ Haward Sculp

7. Dépôt de la batterie de cuisine.
8. Chambre de la Mère de l'office Saint-Joseph.
9. Escalier qui mène dans l'étage supérieur à un séchoir & à un charbonnier, dépendans l'un & l'autre de l'emploi des femmes grosses.
10. Bucher.
11. Chambre des Elèves Sages-Femmes.
12. Réfectoire des Sages-Femmes.
13. Chambre de la Maitresse-Sage-Femme.
14. Cabinet dépendant de la chambre précédente.
15. Chambre de la Mère au vin de l'emploi des accouchées.
16. Chapelle.
17. Sacristie.
18. Latrines de la salle Saint-Joseph & des quatre autres salles de cet emploi.
19. Cabinets d'aisance des Mères & des Sages-Femmes.
20. Réservoir.
21. 22. Entrées de la salle des Accouchées.
23. Caveau au linge sale de la salle des Accouchées.
24. Passage à l'escalier Saint-Nicolas.
25. 26. Entrées de la salle Sainte-Marguerite.
27. Mur de refend qui sépare la salle des Accouchées de la salle Sainte-Martine.
24. 28. Murs de refend qui séparent les salles situées sur la rue de la Bucherie, de celles qui donnent sur la rivière.
29. Chambrette de l'une des trois Mères de l'emploi des femmes grosses.
30. Chambre de la Mère d'office de la salle Sainte-Martine.
31. Office de la salle Sainte-Martine.
32. Cabinet d'aisance de la Mère de la salle Saint-Martine.

33. 34. Latrines.

35. Caveau au linge ſale.

36. Autre caveau au linge.

37. Réſervoir.

38. Chambre de la Mère au pain de la ſalle Sainte-Martine.

39. Office de la ſalle Sainte-Geneviève.

40. Cabinet de bains pour la ſalle Sainte-Geneviève.

41. 42. Réſervoirs principaux de l'Hôtel-Dieu recevant directement les eaux de la Pompe Notre-Dame : il y en a deux; l'eau eſt diſtribuée à toutes les ſalles de ce corps de logis. Une pompe, placée ſur l'un de ces réſervoirs, élève l'eau au troiſième étage.

43. Caveau au linge ſale de la ſalle de la Crêche.

44. Lingerie de la ſalle Sainte-Martine & de celle Sainte-Geneviève.

45. Antichambre pour la Mère d'office de la Crêche.

46. Chambre de la Mère d'office de la Crêche.

47. Cabinet de la Mère d'office de la Crêche.

48. Fruitier de la Mère d'office de la Crêche.

49. Latrines de la Mère d'office de la Crêche.

50. Latrines pour les malades de la Crêche.

51. Eſcalier qui va aux entre-ſols ſervants de logemens à des Infirmiers.

52. Office de la ſalle de la Crêche.

La figure II repréſente les ſalles du Troiſième avec leurs dépendances.

I. Grand Saint-Landry pour les fiévreuſes.

K. Petit Saint-Landry.

L. Salle Saint-François deſtinée aux hommes variolés.

M. Salle Sainte-Monique pour les fiévreuſes & les variolées.

N. Les Convalefcentes.

1. Efcalier Saint-Paul.
2. Efcalier Saint-Nicolas.
3. Réferve & magafin de la Mère d'office Saint-Landry.
4. Corridor qui conduit à l'amphithéâtre anatomique.
5. Amphithéâtre anatomique.
6. Dépôt des cadavres.
7. Cabinet particulier du Chirurgien-Major.
8. Charbonnier de la falle Saint-Jofeph.
9. Efcalier venant de la falle Saint-Jofeph, ou des femmes enceintes.
10. Séchoir pour l'emploi des femmes enceintes.
11. Bûcher pour la falle Saint-Landry.
12. Caveau au linge fale de la falle Saint-Landry.
13. Chambre de deux garçons d'office de la falle Saint-Landry.
14. Office de la falle Saint-Landry.
15. Pièce de décharge de l'office précédent.
16. Chambre de la Mère d'office de la falle Saint-Landry.
17. Chapelle.
18. Sacriftie.
19. Chambre de deux garçons de la falle Saint-Landry.
20. Autre chambre pour deux Infirmiers.
21. Efcalier defcendant à un cabinet d'office de la Mère de Saint-Landry.
22. Réfervoir.
23. Latrines des malades de Saint-Landry.
24. Tambour éclairant la falle Saint-Jofeph.
25. Latrines pour les Religieufes de la falle Saint-Landry.
26. Cabinet de la Mère de la falle Saint-Landry.
27. Cabinet aux onguents.

28. Chambre des filles d'office de la falle Sainte-Monique.
29. Cabinet des portières de la falle Saint-Landry.
30. Chambre de la Mère au pain de la falle Saint-Landry.
31. Autre chambre des filles d'office de la falle Sainte-Monique.
32. Office de la falle Sainte-Monique.
33. Cabinet de la Mère d'office de Sainte-Monique.
34. Chambre.
35. Latrines des malades.
36. Paffage.
37. Réfervoir d'eau prife au réfervoir de la Crêche par une pompe.
38. Bucher.
39. Chambre des garçons de la falle Saint-François.
40. Antichambre de la Mère d'office Saint-François.
41. Chambre de la Mère d'office Saint-François.
42. Réferve de la Mère d'office Saint-François.
43. Latrines de la Mère d'office Saint-François.
44. Latrines de la falle Saint-François.
45. Office de la falle Saint-François.
46. Chapelle.

Quatre objets différens conftituent un Hôpital ; les bâtimens, les meubles, les malades, les ferviteurs : on pourroit ajouter les réglemens qui le vivifient, en dirigent, en font exécuter le fervice : mais nous ne nous en occuperons point dans ce moment. A l'égard des autres objets ils vont fixer notre attention. C'eft pourquoi nous diviferons ce que nous allons dire de l'Hôtel-Dieu en quatre articles; dans le premier, nous

nous parlerons des bâtimens ; le ſecond traitera de l'ameublement ; il s'agira dans le troiſième, des malades, & le quatrième regardera les ſerviteurs.

ARTICLE PREMIER.

Des bâtimens de la Maiſon de Malades de l'Hôtel-Dieu.

LES bâtimens de la Maiſon de Malades de l'Hôtel-Dieu, ſe rapportent à des emplois, qui eux-mêmes, ſont compoſés d'infirmeries & de pièces de deſſertes relatives au ſervice de ces infirmeries, à des départemens qu'il ne faut pas confondre avec les emplois, & à des logemens pour toutes les perſonnes du ſervice, Officiers, Officières & autres.

Les bâtimens de l'Hôtel-Dieu, ainſi que de tout Hôpital de malades, ſe rapportent à quatre claſſes : à des ſalles, à des pièces deſſertes, à des départemens, à des logemens de ſerviteurs.

Je dis qu'il ne faut pas confondre les emplois ou offices de l'Hôtel-Dieu avec les départemens. Les emplois ſont compoſés d'infirmeries & de pièces de deſſertes. On met les malades dans les infirmeries : on n'en raſſemble jamais dans les départemens ; ceux-ci ne ſont deſtinés qu'à des travaux relatifs, aux beſoins des malades ou au ſervice des emplois. On dira le département des cuiſines, de l'apothicairerie, de la paneterie, de la buanderie, &c.

Différence des emplois d'avec les départemens.

La manière dont les emplois ſont adminiſtrés à l'Hôtel-Dieu, entraîne une grande quantité de pièces de deſſertes attachées au ſervice des infirmeries : cette multitude de pièces acceſſoires influe ſur le ſervice, qu'elle gêne beaucoup.

Un emploi eſt, à l'Hôtel-Dieu, une ſorte d'intendance pour

la Religieuse qui y préside : on y compte de petits & de grands emplois : les petits ont une seule Religieuse à leur tête, elle a sous ses ordres des Infirmiers & des Infirmières; elle est chargée, pendant le jour, d'inspecter le service, de distribuer les vivres, le linge, &c. Les grands emplois ont trois Religieuses : la première est celle d'office : l'administration lui est confiée; les deux autres sont chargées, l'une de la distribution du pain, l'autre de celle du vin : chacune a une chambre qui ne lui sert que pendant le jour, car les Sœurs se retirent la nuit au Couvent. On trouve encore treize autres pièces par emploi ordinaire, & cinq de plus dans certains emplois particuliers. Ces pièces de dessertes, appartenantes aux emplois, sans parler des chambres de Religieuses, sont :

1. La cuisine de l'emploi, qu'on appelle office, pour réchauffer les vivres & préparer les collations; 2. une pièce attachée à cet office, tenant lieu de serre ou de dépense; 3. un fruitier; 4. le bûcher; 5. le charbonnier; 6. les commodités des malades; 7. celles des Religieuses de l'emploi; 8. celles des gens de service; 9. le caveau où l'on retire le linge sale; 10. l'échangeoir du linge sale avec son réservoir d'eau, & la pierre ou cuvette à échanger; 11. le lieu pour couler la lessive au menu linge (1); 12. des étendoirs particuliers pour faire sécher le linge de ces lessives; 13. l'oratoire particulier

(1) Il se fait à l'Hôtel-Dieu de grandes & de petites lessives : les grandes sont communes aux différens emplois, & sont destinées au blanchissage des draps de tous les malades; les petites, reservées au menu linge, sont coulées, les unes dans les buanderies particulières du bâtiment méridional, les autres dans les offices mêmes des salles, & près des malades.

à chaque emploi, avec sa sacristie. Telles sont les pièces de dessertes qui font partie, à l'Hôtel-Dieu, de chaque petit & de chaque grand emploi ordinaire.

Aux emplois extraordinaires, comme aux femmes enceintes, on compte de plus :

14. Une loge de Portière; 15. un parloir; 16. la salle où l'on accouche; 17. le logement de la Maîtresse Sage-Femme; 18. le logement des Apprenties-Sages-Femmes :

Ce qui, en comprenant les trois pièces pour les Officières, fait seize pièces de dessertes par grand emploi ordinaire, & vingt-une dans quelques emplois particuliers.

Vingt emplois à l'Hôtel-Dieu.

Comme en ce moment on compte à l'Hôtel-Dieu vingt-cinq infirmeries, formant entr'elles vingt emplois, il suit qu'on a multiplié autant de fois ces pièces de dessertes, & que chaque emploi est en quelque sorte un Hôpital particulier dans une maison commune, dont il tire ses principaux approvisionnemens. Je n'examine pas encore combien la multitude de ces pièces influe sur la distribution des bâtimens, sur les consommations & les frais de gestion : j'établis simplement le fait. On est surpris de cette complication, après la distribution simple des Hôpitaux dont on a parlé au Mémoire précédent.

Pour juger de l'usage de quelques-unes de ces pièces accessoires, & de ce qui les a multipliées à l'Hôtel-Dieu, il faut savoir, qu'à chaque emploi, la Mère d'office fait raccommoder le bouillon (2), venant de la grande cuisine; qu'elle distribue les colla-

(2) Dans chaque emploi, la Mère-d'office le raccommode, en le faisant bouillir avec des os restés de la distribution du jour précédent, des oignons & des poireaux, &c. Elle prépare à ses frais les collations, qui

tions à l'aide d'un petit pécule qu'elle a eu le bon esprit d'économiser. On doit être touché du zèle qui anime ces vertueuses Filles, & qui leur fait prodiguer, & les secours, & les alimens aux malades confiés à leurs soins ; en leur rendant ce juste tribut d'éloges & de reconnoissance, il n'en est pas moins vrai que c'est un grand défaut pour un Hôpital d'avoir dans son sein autant de petits Hôpitaux, autant de cuisines, de buanderies particulières, autant de séchoirs, de caveaux au linge sale, de pièces pour échanger, &c, que c'est multiplier les consommations & la main-d'œuvre, détourner les Officières, les Infirmiers & Infirmières de leurs véritables fonctions; que c'est enfin envelopper les salles d'une quantité de pièces aussi incommodes que préjudiciables à leur salubrité.

Après avoir fait connoître les salles, les emplois, les pièces de dessertes, il nous reste à indiquer les départemens : ils sont au nombre de vingt-six principaux, savoir :

Vingt-six départemens à l'Hôtel-Dieu.

1. Celui de l'Eglise ; 2. du bureau d'administration ; 3. de la visite des malades ; 4. des entrées & des sorties ; 5. des

---

consistent en bouillie, soupe au lait, pruneaux, pommes cuites, raisins, cerises, abricots, biscuits, suivant la saison ; ces collations se distribuent à une heure après-midi, & à dix heures du soir : celles-ci consistent en œufs à la coque, biscuits, confitures. Le Bureau d'administration n'entre que pour dix liards par jour, dans les frais de ces raccommodages de bouillon & de collations. On ne concevroit pas comment la Mère-d'office suffiroit à la dépense qu'elles exigent, si l'on ne savoit que les boucles, montres, bijoux, & l'argent monnoyé des malades, sont remis à l'Officière de chaque emploi, qui en tient registre ; le tout est rendu fidélement en cas de guérison : ces objets tournent au profit des collations en cas de mort.

cuisines ; 6. de la sommelerie & de la tonnelerie ; 7. de la paneterie-boulangerie, de la farinerie, de la conservation des grains ; 8. de la boucherie & de la fonderie des suifs ; 9. de la chandellerie ; 10. de la garde des huiles ; 11. de l'apothicairerie ; 12. des buanderies générales ; 13. de la lingerie aux draps ; 14. de la lingerie aux chemises & au menu linge ; 15. de la lingerie particulière, dite du *chiffon*, pour la conservation & la distribution des bandes, compresses & de la charpie ; 16. le département des tapissiers ; 17. celui des tailleurs ; 18. le vestiaire des hommes ; 19. le vestiaire des femmes ; 20. le lieu de dépôt pour les morts, avec ce qui a rapport aux salles & amphithéâtres anatomiques ; 21. ce qui regarde l'entretien des pompes, des tuyaux & la distribution des eaux ; 22. le chantier au bois à brûler ; 23. le magasin général au charbon ; 24. le détail des basses-cours ; 25. les divers atteliers d'ouvriers, comme de chaudronniers, de menuisiers, de savetiers, de vitriers, de charons ; 26. l'inspection & entretien des bâtimens.

Distribution de ces emplois & de ces départemens.

On doit être curieux de savoir comment & où, dans un aussi petit espace que présente le terrein de l'Hôtel-Dieu, on est parvenu a placer tous ces emplois, tous ces départemens, avec les différens bâtimens pour loger les Officiers, les Serviteurs, ainsi que les cours & promenoirs nécessaires à une pareille Maison : c'est ce qui va fixer notre attention.

On a élevé les uns sur le bord de l'eau dans la cité, les autres entre la rue de la Bucherie & la rivière ; ils s'étendent de chaque côté depuis le Pont au double, ou du Rosaire, jusqu'aux culées du Petit-Pont. Les plus considérables, comme les plus anciens, sont ceux de la Cité ou du nord ; les plus

modernes, les plus chargés de malades, ſont ceux de la rive méridionale de la rivière.

Dans ceux du nord ſont trois ſalles de malades: elles en contiennent cinq-cent quatre-vingt-neuf; les deux ſalles ſur le Pont-au-double, en renferment deux-cent deux; les vingt autres ſalles reſtantes ſont toutes dans le bâtiment méridional, lequel contient, lui ſeul, deux mille ſix cent vingt-ſept malades dans les temps de moyenne ſurcharge, (voyez la Table ci-jointe.)

TABLE, d'après laquelle on conclud quel est à l'Hôtel-Dieu le nombre de malades par bâtiment.

OBSERVATION PRÉALABLE.

A la tête des comptes, que rendirent au public, le siècle dernier, les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, ils observoient qu'on y entassoit souvent trois, quatre, cinq & six malades dans le même lit (3). En 1767 MM. les Administrateurs de la même Maison assuroient MM. les Administrateurs de l'Hôpital-Général, qu'on couchoit habituellement à l'Hôtel-Dieu, quatre & souvent six malades par lit (4). C'est encore ce qu'on voit aujourd'hui, & je dirai même qu'on y place, en certains cas, jusqu'à sept & huit enfans; mais je ne supposerai ici que quatre personnes par grand lit, pour me renfermer dans un terme modéré, & pour procéder de la même manière par rapport à tous les grands lits, en quelqu'endroit de l'Hôtel-Dieu où ils soient placés. Quant aux petits, il ne sauroit y avoir d'embarras à leur égard : je les passerai chacun pour une personne.

(3) Voyez, Dictionnaire Encyclopédique, au mot *Hôtel-Dieu*; voyez aussi l'Etat au vrai du bien & revenu de l'Hôtel-Dieu de Paris, & de sa dépense journalière, &c. pour l'année 1651.

(4) Mémoire pour les Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, contre les Administrateurs de l'Hôpital-Général, signé *Savin*, page 5, 1767.

Nombre des malades par étage.	Noms des salles.	Nombre & nature des lits, avec le nombre des personnes qui les occupent.	Nombre des malades par salle.	Nombre des malades par corps-de-logis.
		Trois salles dans les bâtimens du nord.		
Au rez-de-chaussée, 589 malades.	Sainte-Marthe....	Grands lits 50, pour 200 personnes. Petits lits 58, pour 58.........	..258.	589 malades dans les bâtimens du nord.
	Saint-Denis-Saint-Thomas.	Grands lits 32, pour 128......... Petits lits 20, pour 20.........	..148.	
	Saint-Côme......	Grands lits 45, pour 180......... Petits lits 3, pour 3.........	..183.	
		Deux salles de malades sur le pont au-double; le Rosaire & S. Louis.		
Rez-de-chaussée & 1r étage, 202 malades.	Rosaire.........	Grands lits 32, pour 128 personnes. Petits lits 32, pour 32.........	..168.	202 malades sur le pont-au-double.
	Saint-Louis ou les foux.	Grands lits 10, pour 40......... Petits lits 2, pour 2.........	.. 42.	
		Vingt salles dans le bâtiment méridional.		
Rez-de-chaussée 701 malades.	Saint-Charles	Grands lits 110, pour 404 personnes. Petits lits 9, pour 9.........	..413.	701 malades dans le rez-de-chaussée du bâtiment méridional.
	Saint-Antoine....	Grands lits 29, pour 116......... Petits lits 29, pour 29.........	..145.	
	Saint-Roch.......	Grands lits 35, pour 140......... Petits lits 3, pour 3.........	..143.	
1r étage, 583 malades.	St.-Pierre St.-Paul.	Grands lits 78, pour 312......... Petits lits 33, pour 33.........	..345.	583 malades dans le 1r. étage du même bâtiment.
	Saint-Jérôme, ou des Opérations.	Petits lits 20, pour 20.........	.. 20.	
	Saint-Yves.......	Petits lits 8, pour 8.........	.. 8.	
	Les Taillés.......	Petits lits 44, pour 44.........	.. 44.	
	Saint-Nicolas.....	Grands lits 35, pour 140......... Petits lits 26, pour 26.........	..166.	

Nombre des malades par étage.	Noms des salles.	Nombre & nature des lits, avec le nombre des personnes qui les occupent.	Nombre des malades par salle.	Nombre des malades par corps-de-logis.
2e étage.	Ci-contre, malades du rez-de-chaussée & 1r étage du bâtiment méridional...			1284.
Cet emploi des femmes grosses & des accouchées contient de quoi loger 307 femmes.	Saint-Joseph, Femmes grosses.	Grands lits 42, pour 168 personnes. Petits lits 14, pour 14.........	..182.	684 malades au 2e étage du bâtiment méridional.
	Les Accouchées..	Grands lits 22, pour 88......... Petits lits 10, pour 10.........	.. 98.	
	Les Nourrices....	Grands lits 2. pour 8......... Petits lits 5, pour 5.........	.. 13.	
	Sainte-Marguerite, femmes grosses.	Grand lit 1, pour 4......... Petits lits 10, pour 10.........	.. 14.	
2e étage, 684 malades.	Ste-Martine......	Grands lits 52, pour 208......... Petits lits 33, pour 33.........	..241.	
	Sainte-Geneviève, ou les folles.	Grands lits 6, pour 24......... Petits lits 8, pour 8.........	.. 32.	
	La Crèche, ou Ste-Thérèse.	Grands lits 17, pour 68......... Petits lits 36, pour 36.........	..104.	
3e étage, 659 malades.	Grand-St-Landry .	Grands lits 87, pour 348......... Petits lits 26, pour 26.........	..374.	659 malades au 3e étage du même bâtiment.
	Petit-St-Landry..	Petits lits 10, pour 10.........	.. 10.	
	Ste-Monique.....	Grands lits 31, pour 124......... Petits lits 24, pour 24.........	..148.	
	Convalescentes...	Grands lits 10, pour 40......... Petits lits 4, pour 4.........	.. 44.	
	Saint-François, ou les Variolés.	Grands lits 16, pour 64......... Petits lits 19, pour 19.........	.. 83.	
		Total des malades du bâtiment méridional...		2627.

Ainsi, dans le cas de 3418 malades, il s'en trouve :

589 dans les bâtimens du nord, ou de la Cité,
202 sur le Pont-au-double ; &
2627 dans le bâtiment méridional.
3418.

C'eſt donc le bâtiment méridional qui, à proprement parler, eſt la maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu.

D'abord nous aurions penſé que l'Hôtel-Dieu n'étoit formé que de cet Hôpital ſitué près Notre-Dame : en l'obſervant, nous l'avons trouvé compoſé de ſept autres Maiſons; enſuite conſidérant en particulier & de plus près, ſa Maiſon de malades, nous faiſiſſons une autre vérité bien inattendue : ſavoir, que le plus grand nombre de ſes malades eſt réellement cantonné dans le bâtiment qui eſt ſur la rue de la Bucherie, mais de façon que les deux mille ſix cent vingt-ſept qui y réſident, ſont logés ſur un emplacement d'environ neuf cent ſoixante-dix toiſes de ſuperficie : c'eſt-là, pour le dire en un mot, que ſont raſſemblés plus des trois quarts des malades de l'Hôtel-Dieu, & ils le ſont d'une manière à mériter encore quelqu'attention.

Les 2627 malades du bâtiment méridional, ſont ſur un emplacement de 970 toiſes.

Tous les emplois & les malades de ce bâtiment méridional, ſont entre-mêlés des départemens de l'Hôtel-Dieu les plus infects. Là, eſt le dépôt général des morts; ici, les veſtiaires, c'eſt-à-dire, des magaſins, où les hardes, imprégnées de toutes ſortes de contagion, ſont recueillies; plus haut, ſont les maladies contagieuſes, avec les écoles pour l'étude de l'Anatomie; dans les ſouterrains, ſix mille voies de bois à brûler, toujours prêtes à incendier ce corps de bâtiment * : de ſorte qu'on peut le regarder comme le plus inſalubre de

Les emplois ſont entremêlés des départemens les plus infects : ils ſont ſur 6000 voies de bois.

---

* « Le 27 Avril 1718 le feu prit au petit Pont : il continua juſqu'au » 30 du même mois; on prit les plus grandes précautions pour l'em- » pêcher de communiquer aux caves de l'Hôtel-Dieu, remplies de bois, » d'huiles, de graiſſes, & d'autres proviſions; & les meſures furent ſi » bien priſes, qu'on parvint à garantir cette Maiſon du danger qui la » menaçoit. *Lamarre*, Traité de la Police, tome IV, page 162.

l'Hôtel-Dieu, le plus redoutable de Paris, & l'habitation la plus dangereuſe qu'il y ait, peut-être, dans l'univers.

De l'autre côté de la rivière, ſont les départemens aux vivres, aux médicamens, aux réceptions de malades, ceux aux entrées, aux lingeries principales, les logemens de MM. les Eccléſiaſtiques, des Religieuſes, des Officiers, des Sœurs de la chambre. C'eſt encore de ce dernier côté, mais toujours ſous les ſalles de malades, que ſont divers magaſins & départemens aux matières combuſtibles, tels que les cuiſines, les grandes buanderies, les étuves à ſécher, le linge ; les magaſins aux huiles, où elles ſe trouvent, non-pas en tonnes faciles à rouler, mais dans de vaſtes réſervoirs en plomb ; les magaſins aux onguents, aux gommes & aux réſines, aux liqueurs inflammables ; la fonderie aux ſuifs & la chandellerie ; non loin de-là, eſt encore le magaſin général au charbon, qui en contient une quantité conſidérable, celui de charbon des Chaudronniers & le chantier de la Boulangerie. Ces matières promptes à s'enflammer, placées la plupart ſous les ſalles, ſont encore entourées de vieilles maiſons : de manière que le tout eſt, en ce lieu, dans un état violent & toujours voiſin du danger. Le défaut d'eſpace a rapproché ces matières combuſtibles, les a miſes ſous les ſalles : il eſt cauſe de bien d'autres *inconſidérations* : je ne puis les ſpécifier toutes, ni entrer dans tous les détails ; je m'arrêterai ſeulement à quelques-uns.

Il n'y a pas de promenoirs à l'Hôtel-Dieu.

On a jeté un pont entre les bâtimens du nord d'où ſe tirent les vivres, & celui du midi où ſont plus des trois quarts des malades : c'eſt encore par le bâtiment du nord qu'on entre à l'Hôtel-Dieu. Ainſi, le pont Saint-Charles, ſert à la fois à l'approviſionnement du corps-de-logis méridional, & de paſſage au public ; il eſt couvert d'un côté : le reſte forme un promenoir, le ſeul de

l'Hôtel-Dieu : ce promenoir eſt réſervé aux hommes, mais il eſt inſuffiſant ; quant aux femmes, elles n'en ont aucun. Tout ce qu'on vient de dire, ne s'imagine point, mais enfin cela eſt ; & ce n'eſt pas à quoi ſe bornent nos remarques.

On ne doit pas mettre de linge en évaporation dans un promenoir. Pour quelles raiſons ?

Ce promenoir inſuffiſant eſt garni d'étendoirs en fer & à demeure, pour ſécher le linge des leſſives : autre défaut, car on ne doit jamais mettre de linge en évaporation dans un promenoir deſtiné à des convaleſcens, non-plus que dans le voiſinage des infirmeries : ce doit être un précepte rigoureuſement obſervé par-tout où il y a des malades ; le froid & l'humidité que le linge répand, nuiſent aux perſonnes affoiblies par l'âge, la maladie, les opérations, les remèdes ; ils répercutent les humeurs cutanées, retardent la guériſon, la convaleſcence, occaſionnent des récidives : tout cela éloigne les ſorties, multiplie les journées d'Hôpital, augmente la dépenſe, entraine enfin une plus grande perte d'hommes.

Juſqu'à-préſent on a parlé de la diſtribution des emplois & des départemens en général ; on s'eſt expliqué auſſi ſur la communication des bâtimens du nord avec ceux du midi : il reſte à prendre une connoiſſance plus détaillée de ces bâtimens ; arrêtons-nous à celui du midi, comme au plus important, & qui, à lui ſeul, forme preſque toute la Maiſon de malades de l'Hôtel-Dieu ; continuons d'en faire ſortir les imperfections, diſons mieux, les défauts eſſentiels.

A l'Hôtel-Dieu, 4 & 5 ſalles de malades l'une ſur l'autre.

On y met les malades au rez-de-chauſſée, au premier, au ſecond, au troiſième ; ſi l'on eſt ſurchargé, on en remplit les greniers qui ſont au quatrième étage : de manière qu'habituellement, on en trouve dans quatre ſalles l'une ſur l'autre, & quelquefois dans cinq. C'eſt le ſeul Hôpital de Paris & de l'Europe où ils ſoient entaſſés de la ſorte : première

vérité qu'il falloit établir, on en déduira les conséquences.

Au rez-de-chaussée, à l'extérieur, du côté du nord, tant à droite qu'à gauche du pont Saint-Charles *D*. (*Voyez* Planche IX, figure premiere), est une file de pièces de dessertes (même figure 33, 35, 36, 37, 38, 41, 45, 46, 47, 48, 2, 3, 6, 5, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58,) dont les murs prennent du fond de la rivière. Ces pièces de dessertes sont flanquées contre les salles Saint-Charles *A* & Saint-Antoine *B* : elles sont surmontées d'étendoirs en fer, qui s'élèvent jusqu'au ceintre des baies des croisées ; cette première disposition péche en quatre points principaux :

Inconvénient des pièces de dessertes de l'Hôtel-Dieu.

1°. Parce qu'on n'a pas besoin de toutes ces pièces de dessertes, comme on a pu s'en assurer par les exemples que fournissent les Hôpitaux dont nous avons parlé au second Mémoire ;

2°. Parce que celles, dont on a besoin, ne doivent pas être flanquées contre les côtés des salles qu'elles refroidissent ;

3°. Parce que le linge qu'on y fait sécher sur les étendoirs, répand une humidité mal-faisante dans les salles, en même-tems qu'il en retranche la lumière & l'air : disposition d'autant plus déplacée à l'Hôtel-Dieu, que les salles n'ont de croisées que d'un seul côté.

4°. Ces pièces de dessertes, qui prennent du fond de l'eau, ont un autre désavantage : elles empêchent d'approcher des infirmeries, & de les tourner. Que le feu se manifeste à l'Hôtel-Dieu, & qu'il attaque les escaliers : quels secours apportera-t-on aux malades investis d'un côté par les pièces accessoires, & de l'autre par un mur de refend ? Il seroit impossible de les sauver. Cette image fait frémir : mais ne l'écartons

qu'après avoir indiqué le remède. Dans les Hôpitaux à conſtruire près des rivières, il faut en éloigner aſſez les bâtimens pour qu'il y ait un quai au-moins de ſoixante pieds de large entre les ſalles de malades & le bord de l'eau.

Si l'on porte ſes regards de l'autre côté de ce bâtiment, je veux dire ſur la rue de la Bucherie, c'eſt une file de petites terraſſes, (figure premiere, *6*, *21*, *31*, *12*, *62*, *63*, *65*, *66*, *67*, *68*, *69*, *70*,) encore appuyées contre les murs de ce corps-de-logis qu'elles refroidiſſent, & où elles retiennent l'humidité; c'eſt vis-à-vis de la ſalle Saint-Roch, *C*, occupée par des enfans, qu'on trouve une petite cour (*65*), remplie d'étendoirs pour ſécher le linge des leſſives. Verra-t-on toujours ces funeſtes ſéchoirs auprès des malades? L'enfance cependant, ſi l'on veut bien ſe le rappeler, eſt ſujette à la vermine, aux engelures, aux humeurs froides, péche en général par excès d'humidité; & quand elle ſe rend à l'Hôtel-Dieu, c'eſt encore parce que ſes facultés ſont affoiblies, & que ſes humeurs ſont dépravées. Entourer ces infirmeries d'humidité, c'eſt donc à coup ſûr accroître les diſpoſitions défavorables de l'enfance.

Salles accouplées & murs de refend: obſtacles aux courans d'air.

Entre-t-on dans ce bâtiment pour en conſidérer l'intérieur: on remarque d'abord, que les infirmeries ſont accouplées & ſéparées dans leur longueur par un mur de refend; que ſouvent elles le ſont en travers par un autre mur de refend: d'où il réſulte qu'on n'y a pas le courant d'air néceſſaire pour entretenir la ſalubrité; que l'air n'y parvient que d'un ſeul côté, de celui du nord pour les ſalles expoſées au nord, du midi pour celles qui ſont à cette expoſition; & par rapport aux ſalles ombragées d'étendoirs, que celles-ci même ne reçoivent qu'une partie de l'air qui paroiſſoit leur être deſtiné.

Quatre & cinq salles ayant été élevées l'une sur l'autre dans le bâtiment du midi, il a fallu des escaliers. On va voir ce que sont ces escaliers.

Il est essentiel de ne pas ignorer que le service de ces salles se fait à bras d'hommes. C'est à bras d'hommes qu'on porte bois, charbon, linge, lits, généralement tous les meubles & ustensiles d'un usage journalier; qu'on porte alimens, médicamens, l'eau même lorsque la rivière est gelée, que les tuyaux, qui la conduisent aux réservoirs, sont crevés, que les équipages des pompes sont rompus. C'est également à bras d'hommes qu'on rapporte des infirmeries, & de leurs pièces de dessertes, tous les objets devenus inutiles ou incommodes. Et comme le nombre des malades, dans les trois étages de ce bâtiment, placés sur la salle Saint-Charles & Saint-Antoine est de mille neuf cent vingt-six, sans compter les serviteurs; que d'ailleurs il augmente encore, soit lorsqu'on en met dans les greniers, soit dans les cas où l'on fait coucher cinq, six malades & plus dans le même lit: il suit, que dans les tems à peu-près ordinaires, on a plus de deux mille hommes à approvisionner par les escaliers, & davantage dans des tems de surcharge: service immense, plus embarrassant, moins expéditif, & plus cher à proportion de ce que les étages sont plus élevés. C'étoit donc une raison de ne pas accumuler ces étages les uns sur les autres, mais c'est encore le moindre des inconvéniens.

Escaliers de l'Hôtel-Dieu insuffisans.

Les deux escaliers de ce bâtiment s'élèvent de la salle Saint-Charles jusqu'aux greniers: ce sont comme autant de tuyaux qui prennent dans les salles inférieures les vapeurs corrompues & mal-faisantes, & les conduisent dans les salles des étages supérieurs. On verra combien sont dangereux les effets de

cette communication, la nécéssité de ne pas accumuler salles sur salles, le besoin de disposer les escaliers de manière qu'ils ne partent point de l'intérieur des infirmeries, de les construire enfin sur des principes particuliers résultans de leur destination.

Principes d'après lesquels on croiroit qu'il faudroit construire les escaliers d'Hôpitaux.

J'insiste sur ces escaliers, parce qu'on n'est pas entré à l'Hôtel-Dieu dans les vues d'après lesquelles il falloit les construire pour un Hôpital. C'étoit d'après l'homme languissant, foible ou estropié, d'après la longueur des brancards sur lesquels on transporte des malades, & non pas d'après l'homme sain & fort, dont le pas est libre & étendu, qu'on devoit en régler les dispositions. Je m'explique.

On sait que le demi-pas de l'homme, où la simple ouverture de ses jambes, lorsqu'il ne se presse point, est comptée pour dix-huit pouces. A partir de cette observation, en formant un escalier, on s'est fait une espèce de loi de donner à chaque marche dix-huit pouces de développement : savoir, cinq pouces de hauteur & treize pouces de giron ; c'est-à-dire, de largeur, ou six pouces de hauteur, & un pied de giron : ce qui convenoit à l'homme sain, de stature moyenne, & le mettoit dans le cas, lorsqu'il monte un escalier, après avoir posé un seul pied sur une marche, de dépasser ce pied de l'autre jambe pour atteindre à la marche supérieure.

Raisons déduites du pas de l'homme malade, pour tenir les marches peu élévées.

Mais ce n'est pas ainsi que l'homme malade monte un escalier ; a-t-il perdu de ses forces, souffre-t-il des extrémités inférieures, sont-elles gênées dans leurs mouvemens, trop fléchies ou soudées, les muscles en sont-ils trop roides & les tendons retirés : dans tous ces cas & dans beaucoup d'autres, l'homme, en montant, commence par poser la main du côté le plus ferme, le moins souffrant & le plus libre sur l'écuyer

l'écuyer (5) ; (car il faut un écuyer, de chaque côté, dans un escalier d'Hôpital) l'appui qu'elle y trouve, décharge d'autant les extrémités inférieures du poids du tronc & des extrémités supérieures ; ensuite le malade pose le pied sain, ou le moins foible & le moins douloureux, sur un premier degré, puis il tire l'autre pied derrière le précédent, de sorte que tous les deux sont assemblés sur la même marche, & qu'il ne fait réellement qu'un demi-pas à chaque transport de ses deux jambes ; tandis que l'homme sain ne pose qu'un pied sur chaque marche, & en embrasse deux dans son pas entier.

D'où il résulte que le malade, par sa seule manière de monter, & sans avoir égard à sa foiblesse, ou à la douleur qui ralentissent ses mouvemens, est une fois plus de temps à parcourir un escalier que l'homme sain : ce qui fait que, dans les Hôpitaux, on rencontre presque toujours des éclopés sur les escaliers ; voici donc un premier motif pour les multiplier dans un Hôpital, les faire larges, & pour en tenir les degrés plus bas que dans les maisons destinées aux hommes en santé.

---

(5) Je crois appercevoir qu'il y a autant de personnes souffrantes & estropiées d'une jambe, que de l'autre : ce qui me détermineroit à mettre des écuyers des deux côtés dans un escalier d'Hôpital. Les écuyers, ou, comme les appelle Philibert de Lorme, *tien-main*, sont des appuis ou des espèces de béquilles dormantes, qui, en prevenant les chutes, rendent les malades plus agissans, sans avoir besoin du secours de serviteurs ; & c'est avoir gagné, dans un Hôpital, que de faire tirer aux malades un certain parti du peu de facultés qui leur restent pour agir ; c'est contribuer en quelque sorte à leur liberté, à leur bien-être, souvent à leur guérison, en laissant les Infirmiers aux malades à qui leurs services sont plus nécessaires.

La largeur des escaliers proportionnée à la longueur des brancards.

Ajoutons que, parmi les malades qui ont recours à l'Hôtel-Dieu, il en est qui ont perdu l'usage absolu de leurs jambes, ou de leur raison; il faut donc les transporter dans les étages supérieurs : ce qui se fait à l'aide de brancards : or ces brancards ont huit pieds de long, les deux porteurs occupent chacun environ un pied, c'est dix pieds, ou à peu près; & les deux escaliers du bâtiment méridional ont de large, l'un sept pieds quatre pouces, l'autre cinq pieds : cependant ces brancards se trouvent sur les escaliers avec les porteurs de bois, de linge, de marmites, avec le public qui abonde : on peut juger par-là du risque que courrent les malades; ils sont au moins pressés, & presque dans l'impuissance de sortir des infirmeries, en voilà qui montre assez l'insuffisance de ces escaliers pour un service aussi étendu que celui du bâtiment aux vingt salles.

Raisons tirées du danger des incendies pour tenir les escaliers larges & les multiplier.

Ce que nous venons de dire, ne se rapporte qu'au service ordinaire & journalier; nous irons plus loin : dans un Hôpital, sur-tout pour un grand nombre de malades, il faut nécessairement des précautions contre les incendies; car enfin la Nation peut redemander avec justice, aux surveillans des Hôpitaux, les malades qu'elle leur a remis avec confiance. Voyons comment l'Hôtel-Dieu a satisfait à ces devoirs.

Des deux escaliers du bâtiment aux vingt salles, l'un, celui Saint-Nicolas, est en bois, l'autre, celui Saint-Paul, en pierre jusqu'au premier étage; tous deux descendent dans les souterrains aux six mille voies de bois. Si malheureusement le feu prenoit à cette masse énorme de combustibles, & qu'il gagnât les deux escaliers, comme il manqua d'arriver en 1718, il ne resteroit aucune ressource pour sauver les malades des étages supérieurs.

Ce n'eſt pas tout. Ces deux eſcaliers ſont preſqu'au milieu de ce corps-de-logis (*fig.* 1 , 16 , 10.), & ſeulement à ſept toiſes ½ de diſtance l'un de l'autre , tandis que le bâtiment , dans ſa totalité , a environ ſoixante-cinq toiſes : & comme les ſalles d'en-haut n'ont aucunes iſſues à leurs extrémités , il faudroit périr , ſi l'on y étoit coupé par le feu qui ſe ſeroit emparé , je ne dis plus des eſcaliers , mais du voiſinage des eſcaliers , & qui en intercepteroit les communications.

On manque d'eau à l'Hôtel-Dieu ; elle y eſt mal diſtribuée.

Pour ſurcroît de malheurs , & quoiqu'en général l'humidité ſoit nuiſible à l'Hôtel-Dieu , comme on l'a vu en parlant des ſéchoirs , on peut cependant aſſurer qu'on y manque d'eau. C'eſt une remarque qui a été faite par MM. les Médecins de cette Maiſon : non-ſeulement on y en manque , mais elle eſt diſpoſée de façon que ſes deux principaux réſervoirs ſont au ſecond étage , l'un à côté de l'autre (Planche X, *fig.* 1. 41 , 42). Si le feu prenoit dans le quartier de ces réſervoirs , qu'il les attaquât , ou qu'il en coupât ſimplement les tuyaux , on ſeroit ſans ſecours dans les autres quartiers.

Pour le ſervice ordinaire, on monte l'eau de ces réſervoirs dans les étages ſupérieurs , avec une pompe ; on s'en procure auſſi à l'aide d'une autre qui , de l'emploi du Roſaire , plonge dans la rivière ; c'eſt une foible reſſource, lorſque la pompe Notre-Dame ne fournit point ; l'Hôtel-Dieu doit en tirer de cette dernière deux pouces , compoſant deux cent quatre-vingt-huit lignes , ou cent quarante-quatre muids en vingt-quatre heures : conceſſion inſuffiſante pour ſes beſoins ordinaires , à plus forte raiſon dans des cas d'incendie.

On peut conclure de ce qui a été dit, qu'il faut bâtir les eſcaliers d'Hôpitaux en pierre ; leur donner au moins dix pieds de large, ne faire des marches que de quatre pouces de haut, y placer

des repos, mettre des *tien-main* des deux côtés; ouvrir des escaliers, ou des issues à chaque étage, aux deux extrémités de tous les bâtimens & de toutes les salles sans exception; ne jamais faire partir les escaliers des salles d'en bas, pour qu'ils ne soient point conducteurs de vapeurs corrompues.

On s'expliquera au cinquiéme Mémoire sur la distribution des eaux, & sur quelques précautions que nous croyons devoir être prises dans les Hôpitaux, afin d'y mettre les malades & les bâtimens à l'abri des flammes.

Conclusions de ce premier article.

On voit, par cet exposé, qu'en voulant forcer la nature pour retenir la Maison de malades de l'Hôtel-Dieu sur un terrain insuffisant, on a perdu de vue ce qui peut contribuer au bien-être, à la guérison, à la sûreté des malades; qu'on n'a pas eu égard aux principes de construction déduits des rapports que les bâtimens doivent avoir avec la conservation de la santé & de la vie; qu'on s'est privé de cours & de promenoirs indispensables dans un Hôpital, de séchoirs pour les buanderies; qu'il a fallu porter ces séchoirs par-tout autour des salles & jusque dans les emplois, au préjudice des malades; qu'il a fallu confondre sur un espace de quatre arpens en superficie, emplois, départemens, logemens de serviteurs; entasser, sur une étendue de moins de cinq quartiers, plus de deux mille hommes, avec tous les départemens, d'où il émane la plus grande corruption; encaisser toutes les infirmeries dans des pièces de dessertes qui les ombragent, les accoupler & les priver d'air; accumuler jusqu'à quatre & cinq étages les uns sur les autres, sans les pourvoir d'eau & d'escaliers suffisans; placer de toutes parts, sous les infirmeries, des magasins énormes de matières combustibles. Voilà ce qui décèle sans doute l'insuffisance absolue du local, & ce qui démontre que

l'Hôtel-Dieu est construit contre l'intérêt des pauvres, de la société, ses propres intérêts, les règles de l'art de guérir, & en même tems contre celles de la prudence.

ARTICLE II.

De l'Ameublement de l'Hôtel-Dieu.

Je ne parle pas ici de l'ameublement des départemens de l'Hôtel-Dieu : je traiterai seulement de l'ameublement de quelques-uns de ses principaux départemens, lorsque je m'occuperai de ce qui les concerne; je m'arrête en ce moment à celui des emplois, comme à l'objet qui a un rapport plus immédiat avec les malades, & je comprendrai, dans le même article, les meubles, ainsi que les ustensiles des salles.

« Quand le superflu se trouve banni, comme il doit l'être » d'une Maison de charité, le soin de la fournir de meubles » sembleroit un objet peu considérable; mais le simple né» cessaire multiplié, demande une première mise, ensuite un » entretien immense » : pour en juger, il suffira de mettre sous les yeux un état des meubles & ustensiles de l'un des offices de l'Hôtel-Dieu.

Etat des meubles & ustensiles de l'office de la salle Saint-Nicolas.

Ustensiles en fer.

Une crémaillère, une paire de gros chenets, une pelle, une pincette, un gril, une grande fourchette, un couteau pour la distribution de la viande; six petits réchauds pour chauffer les boissons des malades; un grand fourneau à trois réchauds, douze réchauds à l'usage des pansemens.

En cuivre à l'usage de la cuisine de cet office.

Deux marmites pour faire la soupe des malades, deux chaudières destinées à chauffer de l'eau, deux chaudrons, l'un pour la bouillie, l'autre pour cuire les pruneaux aux collations; un pot servant à puiser l'eau chaude dans les chaudières, quatre bassins pour la soupe particulière de quelques malades, deux friquets destinés à la tremper, deux cuillers-à-pot, une grande jalle pour apporter le bouillon de la cuisine générale.

En cuivre à l'usage des malades.

Quatre bures, espèces de coquemards sans couvercles, dont deux pour faire chauffer les décoctions émollientes, les deux autres pour tenir chaud le bouillon des malades; un grand coquemard pour chauffer la tisane; une petite poche pour la puiser, vingt-quatre bassins pour expectorer, six bassins pour les saignées du bras, quatre seaux pour les saignées du pied, cinquante bassins pour les chaises percées, cinquante autres bassins moins profonds pour glisser sous les malades qui ont des fractures ou de grandes plaies; un grand bassin pour vider ceux des chaises percées, un seau pour laver tous ces bassins, six bassinoires, deux bassines pour les cataplasmes, huit plaques pour les faire chauffer, une grande chaudière pour échanger le linge, quatre lampes pour éclairer la salle, une autre pour les commodités.

En étain.

Trois cent écuelles, vingt-quatre gobelets pour donner le vin & la tisane aux enfans, un poisson pour les mesurer, six boules pour chauffer les pieds des malades, deux seringues à lavemens, un pot avec sa cuvette pour laver les mains du Chirurgien-Major, une aiguière & un plat pour les Sacremens.

En bois.

Un buffet & une armoire dans la chambrette de la jeune Religieuse pour serrer le pain; quatre armoires au linge

dans la même chambrette, un grand panier d'osier fermant à clef, il sert à apporter le pain de la boulangerie; un grand chariot pour la distribution du pain, un broc au vin, un seau pour le distribuer, un grand chariot à deux cases pour la distribution de la viande & des collations, douze seaux, douze chandeliers avec plaques de fer, deux crochets à monter le bois; chaises de garde robe; bois de lits.

Tasses & petits pots à l'usage des malades. En grès.

Trois cent grands draps, cinq cent petits, sept cent chemises, six cent cornettes, quatre cent mouchoirs, cinquante couvre-chefs pour les plaies de la tête, cent bandages de corps, cinquante draps à fanons pour les fractures. Linge.

J'ai tiré exprès ces renseignemens de l'emploi de la salle Saint-Nicolas, parce qu'il n'est ni l'un des plus grands, ni l'un des plus petits; & comme nous remarquons vingt emplois à l'Hôtel-Dieu, on conçoit que l'on y retrouveroit à peu-près vingt fois les mêmes objets. Il seroit possible d'en supprimer beaucoup, en retranchant les offices, & en faisant préparer tous les alimens à la cuisine générale. Ce qui est certain, c'est qu'on ne voit pas de ces offices à la Charité, à l'Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice, non plus qu'aux infirmeries des Invalides. En tirant tous les vivres, toutes les collations de la seule cuisine générale, on économiseroit non-seulement sur les ustensiles, mais encore sur le bois, sans rien prendre sur les besoins des malades.

De tous les meubles d'un Hôpital, il n'en est pas qui demandent plus d'attention que les lits. Arrêtons-nous à ceux de l'Hôtel-Dieu. Des lits de l'Hôtel-Dieu.

ÉTAT du nombre & de l'espèce des lits de l'Hôtel-Dieu de Paris, au premier Janvier 1786, avec leur distribution dans les différentes salles.

SALLES DES HOMMES.

Noms des salles.	Destination.	Endroits où elles se trouvent.	Rangées de lits dans chaque salle.	Nombre de grands lits dans chaque salle.	Nombre de petits lits dans chaque salle.	Nombre total des lits dans chaque salle.
1. S.-Denis & S.-Thomas.	Hommes fébricitans.	Au rez-de-chaussée à gauche, dans le bâtiment situé au nord de la rivière, & sur la cour des cuisines.	3	32	20	52
2. S.-Côme.	Militaires fébricitans.	Au rez-de-chaussée, entre la salle Saint-Denis & la rivière	3	45	3	48
3. Le Rosaire.	Fébricitans.	Sur le Pont-au-double	4	32	32	64
4. S.-Charles.	Commun des fébricitans.	Rez-de-chaussée du bâtiment situé au midi de la rivière, entre celle-ci & la rue de la Bucherie	4	101	9	110
5. S.-Antoine.	Fébricitans.	A la suite & à l'occident de Saint-Charles	4	29	29	58
6. S.-Roch	Enfans mâles fébricitans, depuis 3 ans jusqu'à 14.	Au rez-de-chaussée, entre Saint-Antoine & la rue de la Bucherie	3	35	3	38
7. Saint-Pierre Saint-Paul.	Maladies chirurgicales des hommes.	Au premier étage, au-dessus de Saint-Charles	4	78	33	111
				131.	364.	445.

SALLES

SALLES DES HOMMES.

Noms. des salles.	Destination.	Endroits où elles se trouvent.	Rangées de lits dans chaque salle.	Nombre de grands lits dans chaque salle.	Nombre de petits lits dans chaque salle.	Nombre total des lits dans chaque salle.
		Ci-contre...........	....	..361...	..144...	..431...
8. S.-Louis...	Fous.	En retour de la salle S. Paul, sur celle du Rosaire..	....4...	...10...	....2...	...12...
9. S.-Jérôme.	Salle d'opérations pour les hommes.	Située sur la rue de la Bucherie, entre cette rue & la salle Saint-Paul....	....2...	....	...20...	...20...
10. S.-Yves...	Pour les pauvres Prêtres malades.	Entre la rue de la Bucherie & S.-Paul.........	....2...	....	....8...	....8...
11. Les Taillés	Taillés.	Au premier étage sur la rue de la Bucherie......	....3...	....	...44...	...44...
12 & derniere S.-François.	Variolés.	Au troisième sur la rue de la Bucherie, & à l'extrémité occidentale du bâtiment	....2...	...16...	...19...	...35...
	Total des lits dans les 12 salles pour les hommes......			....	....	..600...
	Dont........................			..378...		
	Et..........................			....	..222.	

V

SALLES DES FEMMES.

Noms des salles.	Destination.	Endroits où elles se trouvent.	Rangées de lits dans chaque salle.	Nombre de grands lits dans chaque salle.	Nombre de petits lits dans chaque salle.	Nombre total des lits dans chaque salle.
1. Ste-Marthe, autrefois le Légat	Femmes fiévreuses.	Au rez-de-chaussée, sous le bâtiment des Dames Religieuses.	4	50	58	108
2. S.-Nicolas.	Femmes qui ont des maladies chirurgicales.	Au premier, dans le bâtiment méridional, au-dessus de la salle S.-Antoine.	4	35	26	61
3. Ste-Martine.	Fébricitantes.	Même bâtiment au second, au-dessus de S.-Nicolas	4	52	33	85
4. Sainte-Geneviève.	Folles.	A l'extrémité occidentale de Ste. Martine	4	6	8	14
5. La Crèche ou Sainte-Thérèse.	Enfans mâles & femelles jusqu'à 3 ans.	Au second, entre la rue de la Bucherie & les salles Sainte-Martine & Sainte-Geneviève.	3	17	36	53
6. S.-Joseph.	Femmes grosses.	Au second, au-dessus de Saint-Pierre-Saint-Paul.	4	42	14	56
7. Les Accouchées.	Accouchées.	A l'extrémité occidentale de Saint-Joseph.	4	22	10	32
8. Les Nourrices.	Nourrices.	Entre la rue de la Bucherie & la salle Saint-Joseph, au-dessus d'une partie de la salle des Opérations.	2	2	5	7
				226	190	416

SALLES DES FEMMES.

Noms des salles.	Destination.	Endroits où elles se trouvent.	Rangées de lits dans chaque salle.	Nombre de grands lits dans chaque salle.	Nombre de petits lits dans chaque salle.	Nombre total des lits dans chaque salle.
		Ci-contre		226	190	416
9. Ste.-Marguerite. Ces quatre dernières salles constituent, ce qu'on appelle en général les accouchées ou l'emploi Saint Joseph.	Femmes grosses.	Entre la rue de la Bucherie & la salle des accouchées	2	1	10	11
10. S. Landry, autrefois salle de force & de scorbutiques pour les hommes.	Aujourd'hui commun des fiévreuses.	Au troisième, au-dessus du département des accouchées	4	87	26	113
11. Petit Saint-Landry.	Fiévreuses.	Entre le grand S.-Landry & la rue de la Bucherie	2		10	10
12. Ste.-Monique, autrefois salle de force & de scorbutiques pour les femmes.	Aujourd'hui destinée à des fiévreuses & à des variolées.	Au troisième, au-dessus de Sainte-Martine	4	31	24	55
13. & dere. Femmes convalescentes de la salle Sainte-Monique.	Convalescentes.	A l'extrémité occidentale de la salle Ste.-Monique	3	10	4	14
Total des lits dans les 13 salles pour les femmes						619
Dont				355		
Et					264	

Cet état montre que, sur les vingt-cinq salles de l'Hôtel-Dieu, douze sont destinées aux hommes, treize aux femmes, douze aux fébricitans & aux fébricitantes, quatre aux maladies chirurgicales, quatre aux femmes grosses, deux aux fous & aux folles; qu'il en reste une pour les variolés, une pour des variolées & des fiévreuses, une dernière pour des convalescentes.

On y voit que six de ces salles sont à deux rangs de lits; six autres à trois rangs, treize à quatre rangs; & que l'Hôtel-Dieu contient sept cent trente-trois grands lits, quatre cent quatre-vingt-six petits, en tout douze cent dix-neuf, dont six cent pour les hommes : savoir, trois cent soixante-dix-huit grands & deux cent vingt-deux petits; & six cent dix-neuf pour les femmes, sur lesquels il s'en trouve trois cent cinquante-cinq grands, & deux cent soixante-quatre petits.

Si nous n'avions qu'à mettre au jour les défauts de l'Hôtel-Dieu, la tâche seroit facile, tant ils sont multipliés & frappans : mais comme nous ne cherchons point à blâmer pour le plaisir de blâmer, nous nous sommes fait un devoir de donner non-seulement les raisons des défauts que nous relevons, mais nous présentons encore autant que nous pouvons les moyens de mieux faire.

La position des lits, à l'Hôtel-Dieu, n'est assujettie à aucunes règles.

La position des lits à l'Hôtel-Dieu, n'est assujettie à aucunes règles; en effet, tantôt, les petits sont entremêlés avec les grands, tantôt ils en sont séparés. Là, le chevet répond aux murs latéraux; ici, les lits sont situés de côté sur la longueur des salles, & le pied des uns joint le chevet des autres; dans certaines files, les uns sont en

long, & les autres en travers. (Voyez, Planche IX & Planche X.)

Composition des lits de l'Hôtel-Dieu.

Quant à leur composition, leurs châlits, leurs ciels, leurs barres & traverses sont en bois : ils ont une épaisse & lourde paillasse, un fort lit de plume, un traversin semblable, deux draps, deux couvertures, des rideaux de serge rouge l'hiver, & de toile blanche l'été.

Il convient de s'arrêter à ces principaux objets.

Avantages des lits disposés sur deux files, ayant les chevets dirigés contre les murs.

Nous avons vu, aux Hospitalières du fauxbourg Saint-Marceau, une seule file de lits par salle. Dans tous les autres Hôpitaux de malades de Paris, nous en avons trouvé deux : c'étoient de petits lits dont le chevet étoit tourné vers l'un des murs latéraux. L'usage sur ce point, est presque général. Par ce moyen, on obtient dans toute la longueur des salles, un large passage du milieu, nécessaire pour les inspecter d'un cœup-d'œil, & pour en faciliter le service; en le parcourant, on juge de ce qui se passe dans toutes les ruelles des lits : la propreté y est mieux surveillée ; si les malades tombent, on le sait dans l'instant ; on a plus de facilités pour découvrir ceux qui viendroient s'y cacher, soit pour procurer aux malades des alimens apportés du dehors, ou pour emporter ceux de la Maison, soit même pour y surveiller les personnes de mauvaise vie, qui pourroient s'y glisser au préjudice de la santé des malades & des mœurs. Ces trois & quatre rangs de lits des salles de l'Hôtel-Dieu, ces lits entremêlés les uns dans les autres dans différens sens, s'opposent à cette surveillance & à ces soins.

La position des lits n'est pas arbitraire : elle se déduit de l'état de l'homme malade.

Ajoutons que la position des lits dans les infirmeries, se déduit, comme tout ce qui concerne les Hôpitaux, de l'état

de l'homme malade. En effet, qui exposeroit à la lumière du jour un malade avec une ophtalmie, un autre dont la dure-mère seroit enflammée, irriteroit infailliblement leurs maux. On sait de plus, par rapport aux personnes qui ont des fractures & qu'il faut tenir dans l'inaction, pour donner aux os le temps de se réunir, que le jour ne venant point directement à leur lit, les attire machinalement, & les fait tourner de côté : ce qu'il est important d'éviter.

Raisons tirées de la nature du service, pour diriger les chevets des lits vers les murs.

A ces raisons, tirées de l'art de guérir, qui font placer les chevets des lits dans les trumaux des croisées, ou sous les croisées, s'en joignent encore quelques autres : celles-ci ont rapport au service.

Dès qu'un lit est tourné de côté sur la longueur des salles, & à un pied du mur latéral, comme sont la plupart des lits à l'Hôtel-Dieu, les malades ont bientôt couvert le mur voisin de crachats purulens, bilieux, sanguinolens ; l'infection gagne, corrompt l'air ; si on lave à quatre & cinq pieds de haut, on refroidit ; si on gratte pour blanchir, on fait respirer une poussière mal-saine.

D'ailleurs ne faut-il pas toujours deux ruelles à chaque lit ? Les infirmiers placés dans ces ruelles, l'un d'un côté, l'autre de l'autre côté, n'ont-ils pas plus de facilités pour remuer un malade qui est pesant, qui ne sauroit s'aider & qui souffre ? Les Chirurgiens ne sont-ils pas plus à portée de le panser ? Que de temps perdu à chercher l'une de ces ruelles au bout d'une file de lits ! & combien n'a-t-on pas de répugnance à se glisser dans un lieu aussi mal-propre ! On peut juger, par ces détails, à quel point le service souffre

& à quel point les malades se ressentent de ces mauvaises dispositions des lits.

Un défaut introduit dans un Hôpital, en amène d'autres. Trois & quatre files de lits par salle, retrécissent nécessairement les passages du milieu, & gênent le service. En-effet, nous voyons des salles à l'Hôtel-Dieu où le passage du milieu a seulement ou cinq ou sept pieds de large; ce n'est pas assez. Il a, dans les Hôpitaux dont nous avons parlé au second Mémoire, depuis dix jusqu'à douze & à treize pieds de largeur. S'agit-il, dans ces Hôpitaux, de nétoyer sous les lits : cela est facile, parce qu'on peut les tirer dans le passage du milieu. Se propose-t-on de faire les lits pour mettre les malades plus à leur aise? Le passage du milieu en offre les moyens; des lits de sangle qu'on y pose permettent d'y placer les paillasses, les matelas, les malades, &c. A-t-on à chercher les punaises, ce qui doit se faire de temps en temps, il faut encore enlever jusqu'à la paillasse : tout cela peut se faire à la faveur des grands passages. Mais à l'Hôtel-Dieu, où les passages n'ont souvent que cinq pieds de large, comment placer sur des lits de sangles, d'épaisses paillasses & des lits de plume, large de quatre pieds & demi, avec quatre ou six malades par chaque lit? Il est visible que le service est intercepté. Comment d'ailleurs détruire les punaises, vermine si incommode dans les Hôpitaux? On ne voit pas clair dans l'un des côtés de ces salles, & parce qu'il n'y a point de croisées, & parce que les deux rangs de lits du milieu l'obscurcissent encore. A tous ces égards le service souffre, les malades sont moins bien, la malpropreté, la vermine gagnent, l'insalubrité s'établit.

Les passages du milieu n'ont, dans certaines salles, à l'Hôtel-Dieu, que cinq ou sept pieds de large : ce qui en résulte.

Des personnes recommandables par leurs lumières, & par

leurs vertus, se sont élevées contre les grands lits de l'Hôtel-Dieu. L'humanité gémit de les voir subsister. Un sentiment de commisération tendoit à les proscrire; des raisons tirées de la physique du corps humain, le demandent également. Les maux que causent ces lits, n'ont pas été approfondis : ils m'ont paru devoir fixer mon attention; c'est pourquoi j'ose m'en permettre l'examen : je le soumets, ainsi que tous ces Mémoires, au jugement du Comité des Hôpitaux.

Le lit est un moyen direct & un moyen auxiliaire de guérison.

Lors qu'on examine les lits, dans le rapport qu'ils ont avec l'art de guérir, on trouve en eux, tantôt un moyen direct & absolu de guérison, & tantôt un moyen auxiliaire, sans lequel tous les autres secours ne réussiroient pas, ou ne réussiroient que difficilement. Il est aisé de voir que dans les cas de fractures des extrémités inférieures & dans beaucoup d'autres, le lit fait le principal moyen de guérison. Je m'expliquerai à ce sujet, lorsque je décrirai les différens lits qu'il feroit avantageux de procurer aux Hôpitaux. Je n'examine présentement les lits que sous des rapports généraux & auxiliaires, je veux dire comme moyen de secourir l'homme malade, lequel a un besoin indispensable de *repos*, de *sommeil*, *d'une chaleur convenable*, qu'il est impossible d'obtenir dans de grands lits comme ceux de l'Hôtel-Dieu, où l'on couche quatre & six personnes.

J'ai besoin d'entrer dans des détails, pour exposer ces vérités dans tout leur jour : je prie qu'on veuille bien me les permettre.

Du lit considéré comme moyen de repos.

L'homme n'a qu'une manière de reposer son corps : c'est de mettre tous les muscles destinés aux mouvemens volontaires dans un état de relâchement. Pour jetter ces muscles dans le relâchement, il faut, d'une part, que tout le corps soit

ſoit appuyé ſur un plan horiſontal, de l'autre, que les membres ſoient en flexion.

L'homme debout, ſans marcher, n'eſt pas en mouvement, mais il eſt en action, car tout le poids de ſon corps porte alors ſur ſes pieds : or il faut, pour ſoutenir ce poids, que les muſcles des pieds, des jambes, des cuiſſes, du tronc, du col, de la tête, ſoient contractés ; & toute contraction de muſcles eſt une action. La preuve que les muſcles, dont je parle, ſont en action, lorſque l'homme eſt debout, c'eſt que, s'il s'évanouit dans cette poſture, auſſi-tôt il fléchit & tombe, parce que les muſcles qui le ſoutenoient, ſont relâchés durant la ſyncope. Or comme toute action eſt un travail, & que le travail fatigue, il s'enſuit que, pour obtenir un repos abſolu, il faut jeter les muſcles dans l'inaction, c'eſt-à-dire dans le relâchement.

L'homme aſſis eſt en partie en action, en partie dans le repos ; les muſcles de ſes pieds, de ſes jambes & de ſes cuiſſes, qui ne ſupportent rien, ſont relâchés & ſe repoſent : mais ceux du tronc, du col & de la tête ſont contractés & en action. Je parle en ce moment de l'homme aſſis ſur un ſiége ſans doſſier & ſans bras : car s'il eſt ſoutenu par un doſſier & par des bras, les muſcles du tronc, du col & de la tête ſont moins en action. En général l'action des muſcles diminue, ou le repos augmente, en proportion de ce qu'on donne au corps un ſupport plus ou moins étendu : ou, ce qui revient au même, de ce qu'on met les muſcles plus ou moins dans le cas d'exercer leur action pour le ſupporter : c'eſt ce qui fait que la ſituation horiſontale eſt ſi propre à procurer le repos : car alors, le corps étendu ſur une ſurface égale à celle qu'il occupe, chaque point de cette ſurface en ſupporte une certaine portion.

Ainſi les muſcles ont moins d'action à exercer, le relâchement eſt plus univerſel & le repos plus complet; & ſi un lit eſt meilleur pour repoſer, qu'une ſurface plane, c'eſt que le corps s'y moulant, y trouve encore plus d'appui que ſur une ſurface plane.

Il faut qu'il ſoit dans un état de flexion.

Il ne ſuffit pas qu'un homme ſoit ſupporté par une ſurface plane, pour qu'il puiſſe s'y repoſer de ſes fatigues, il faut de plus, & cela eſt indiſpenſable, que le tronc & les extrémités ſoient tantôt, & le plus ſouvent, dans une flexion modérée, tantôt dans une autre attitude tenant toujours de la flexion, mais moins conſidérable, parce qu'il doit repoſer ſucceſſivement les différens muſcles. En effet, qu'on fixe ſes regards ſur les animaux, durant qu'ils ſe remettent de leurs fatigues, on les trouvera en flexion ſur une ſurface tantôt plane, tantôt excavée, à laquelle ils abandonnent le poids de leur corps; le bœuf & le cheval dans les herbages, le chat & le chien dans nos maiſons, ont le dos arqué & les jambes repliées ſous eux, leurs muſcles dans un état de molleſſe & de relâchement.

Ces vérités ſont conſtantes & dans la nature : & puiſque la nature a donné aux animaux ces moyens de réparer leurs forces, il faut du moins, quand l'homme ſe préſente aux Hôpitaux, quand il y vient réclamer nos ſoins & notre charité, que nous ne commencions pas, en le recevant, par contrevenir à des loix qui émanent de ſa conformation; mais que nous lui procurions un lit conforme à ſes beſoins, où il puiſſe ſe fléchir pour y repoſer.

Il eſt néceſſaire pour s'incliner du côté de la douleur.

Allons plus loin : ſuppoſons-le ſouffrant, (en va-t-il d'autres aux Hôpitaux?) alors il s'incline néceſſairement du côté de la douleur : cette loi eſt encore conſtante chez les animaux; ainſi

un lit n'eſt pas ſimplement fait pour qu'un malade puiſſe s'y coucher & s'y étendre, il faut encore que celui-ci ait la facilité de s'y mettre dans cet état de flexion néceſſaire à l'homme qui repoſe & à l'homme qui ſouffre; il faut qu'on y reſpecte l'inaction où la douleur l'oblige de ſe tenir, en évitant de le heurter par des mouvemens inconſidérés qui, en irritant ſon mal, le rendroient plus long & quelquefois plus dangereux.

L'homme malade a beſoin de changer de poſition.

Ce n'eſt pas tout. L'homme malade doit changer de poſition, d'abord, comme nous l'avons dit, pour relâcher ſucceſſivement ſes différens muſcles; enſuite pour prévenir les effets dangereux d'une compreſſion trop long-temps continuée de la même partie. Perſonne n'ignore que, lorſqu'un membre eſt trop long-temps comprimé, il s'engourdit, perd le ſentiment, ſe gonfle, rougit, s'enflamme, ſe gangrène; en changeant d'attitude, de poſition, on prévient ces accidens. Ainſi, pour fléchir le corps & les membres, pour avoir la facilité de ſe retourner, il faut qu'un lit le permette: or un lit de trois pieds, pour un ſeul homme, peut en procurer les moyens: mais il eſt impoſſible qu'un lit de quatre pieds quatre pouces de large, les fourniſſe à quatre perſonnes, encore moins à ſix. C'eſt ce qu'il s'agit de prouver.

Lorſqu'on place quatre ou ſix malades par grand lit, on en met deux ou trois à la tête, & deux ou trois aux pieds: de ſorte que les pieds des uns répondent aux épaules des autres, & réciproquement. Or comme il n'y a pas d'homme, de taille ordinaire, qui n'ait dix-huit pouces de large, depuis la face externe de l'un des bras à la hauteur des coudes, lorſqu'ils ſont allongés & appuyés le long du corps, & dix pouces de large à la hauteur des genoux, lorſque les jambes ſont éten-

dues, & l'une contre l'autre, il suit, que, dans le cas de quatre malades par lit, il leur faudroit cinquante-six pouces en largeur pour s'y tenir sur le dos, pressés & bien allongés, & que, dans le cas de six malades, il leur faudroit quatre-vingt-quatre pouces; & ces lits en ont cinquante-deux. Comment donc reposer dans cette situation violente? comment parer à la douleur par une flexion nécessaire, & comment se retourner, éviter enfin les fâcheux effets d'une trop longue compression? N'est-il pas évident que ces malades, à l'étroit, n'y tiendront qu'autant qu'ils seront sur le côté, dans une posture forcée & contre nature? Que de sentimens & d'humanité, & de patriotisme, & de charité, & de religion, reclameroient ici les droits de l'homme souffrant, abandonné à la sévérité révoltante de quiconque se permettroit de protéger l'usage de pareils lits, & d'en laisser subsister aucun!

Développons-en de plus en plus les funestes effets.

Le lit considéré relativement au sommeil.

La veille & le sommeil sont à l'esprit, ce que l'action & le repos sont au corps. Le relâchement des muscles ne produit que le délassement du corps; le sommeil opère le repos de l'esprit. Le repos complet dépend donc du délassement du corps & du repos de l'esprit. Le sommeil a néanmoins cet avantage, qu'en même tems qu'il repose l'esprit, il repose le corps: car les muscles destinés aux mouvemens volontaires, sont relâchés & souples durant le sommeil: & c'est une raison sans doute pour ne pas négliger les moyens simples & naturels de le procurer; quand il ne serviroit qu'à remettre des fatigues de la journée, pour recommencer le lendemain un travail nécessaire, qui, plus que l'indigent, auroit droit à cette faveur de la nature? Mais, s'il adoucit l'amertume de la vie, s'il suspend le sentiment de la douleur, s'il favorise l'effet des

médicamens, s'il hâte enfin le retour de la ſanté & des forces, qui, plus que le reſpectable indigent, a droit de le réclamer, & à qui les loix, la commiſération publique & particulière doivent-elles plus s'empreſſer de le procurer? Quand l'homme confie ſa misère, ſes maux, ſa vie aux Hôpitaux, il leur demande implicitement alimens, remèdes, attentions, ſoins de toutes eſpèces, par conſéquent le ſommeil & le repos. Le ſommeil! a-t-il jamais pénétré dans ces lits faits ſeulement pour deux perſonnes, & qui deviennent à l'Hôtel-Dieu des lits pour quatre & pour ſix malades? Ces lits, où tantôt chaque malade a treize pouces, & tantôt huit pouces ½ d'eſpace en largeur, tandis que le corps étendu en exigeroit plus de dix-huit: ces lits où il ne ſauroit être que ſur le côté, où il ne ſauroit remuer, ſe tourner, ſans preſſer encore plus celui qui le ſerre, ſans réveiller en lui le ſentiment de la douleur? Hé! comment n'y ſeroit-on pas continuellement agité? La gale n'y réſide-t-elle pas éternellement? La chaleur de quatre, de ſix malades n'en rend-t-elle pas l'humeur plus âcre & plus active? n'y fait-elle pas éclore une vermine innombrable? n'y exhale-t-elle pas une fétidité inévitable dans la ſituation oppoſée de ces malades couchés, les uns aux pieds, les autres à la tête? Le ſommeil n'entre donc point dans ces lits d'amertume & de douleur, ou, s'il y pénètre, ce n'eſt qu'autant que les malades, dont ils ſont ſurchargés, ſe concertent pour paſſer alternativement ſur un banc, une partie de la nuit.

Telles ſont les ſuites funeſtes de cette converſion de lits à deux perſonnes, en lits à quatre & à ſix malades; elles montrent, que l'on ne doit jamais admettre de lits à deux, dans aucun Hôpital civil. Quand on ſe donne des Hôpitaux, il faut tellement enchaîner la volonté des hommes, & par leur conſ-

truction, & par leur ameublement, qu'on ne laiſſe plus par la ſuite d'ouverture aux abus.

Les grands lits à 4 ou à 6 perſonnes donnent une chaleur moyenne, qui n'eſt plus celle d'aucun malade.

Nous venons de parler des incommodités de la chaleur de ces lits; il eût été à ſouhaiter, qu'on ſût à quel degré elle peut monter entre les draps de ces mêmes lits, lorſqu'ils ſont échauffés par quatre ou ſix malades fortement agités; il eût été à deſirer, que l'on connût jusqu'où elle s'élève durant le jour, dans le cours de la nuit, au fort de l'été, pendant les froids rigoureux de l'hiver, & que le tout fût comparé avec la chaleur des différentes tranches d'air des ſalles, & avec la température de l'air extérieur: car chacun de ces lits peut être conſidéré comme un foyer particulier de chaleur; mais elle ne ſuit pas l'ordre de celle des lits à une perſonne. L'homme foible, couché ſeul, échauffe peu ſon lit; l'homme fort & enflammé l'échauffe davantage. Dans ces deux cas, la nature ſuit la marche qu'elle doit tenir. Ce n'eſt plus la chaleur naturelle de l'homme ſain, c'eſt la chaleur morbifique: elle eſt diminuée ou augmentée, ſuivant la maladie, ou le temps de la maladie; au-lieu que les grands lits à quatre & à ſix perſonnes, donnent une chaleur moyenne qui n'eſt plus celle d'aucun malade, ni la chaleur morbifique particulière à chaque maladie, ou au temps particulier de chaque maladie. On peut croire que cette chaleur paſſe dans les ſalles, qu'elle s'y accroît en raiſon du nombre de ces foyers.

Les Commiſſaires de l'Académie s'étoient propoſés des expériences & des recherches ſur tous ces objets; mais pour faire ces expériences, il eût fallu être autoriſé par l'Adminiſtration de l'Hôtel-Dieu.

Ce que je puis dire ſur cette chaleur, c'eſt qu'elle s'élève dans la ſalle Saint-Paul, par exemple, où ſe trouvent ſoixante-

dix huit grands lits & trente-trois petits, à un degré aſſez fort, pour ne pas avoir beſoin de poêle durant l'hiver, & qu'en été, les malades en ſont très-incommodés, ſur-tout pendant la nuit : elle incommode, parce qu'elle n'eſt plus la chaleur propre à chaque maladie, la chaleur diminuée du foible, la chaleur augmentée de l'homme enflammé ; mais la chaleur combinée de celle de toutes les perſonnes & de toutes les maladies raſſemblées dans le même lit, de manière qu'elle trouble inconteſtablement l'ordre de la nature ; ce qui ne peut manquer d'égarer dans l'application des moyens curatifs.

En faut-il davantage pour abandonner des lits auſſi oppoſés aux principes de Phyſique, de Médecine, que contraires à l'ordre public?

Paillaſſes & lits de plume.

Les paillaſſes épaiſſes & peſantes de l'Hôtel-Dieu, ſont cauſe d'une trop grande infection pour devoir en conſerver l'uſage : il en eſt de même des lits de plume. Nous leur ſubſtituerions deux matelas de laine, dans certain cas deux matelas de crin par lit, chacun de dix-huit livres peſant, ſupportés, non par des barres & des traverſes, mais par un fond à claire-voie ; ce fond, en forte toile, ſera bordé à ſa circonférence d'un ruban, ou d'un cordon pour en renforcer les bords, & percé de trous ou œillets, deſtinés à le lacer au cadre du châlit qui doit être en fer. En quoi nous imiterions ce que nous avons vu dans beaucoup d'Hôpitaux d'Angleterre : mais nous deſirerions, que le malade étendu ſur ces deux matelas, fût toujours à une élévation de 30 ou 32 pouces au-deſſus du plancher.

Couvertures.

On accordera deux couvertures de laine blanche par lit, avec une conſerve verte encore en laine. Les couvertures ſeront aſſez amples pour pouvoir border le lit aux pieds & ſur les côtés. La conſerve eſt une ſimple courte-pointe, plutôt

pour recevoir les mal-propretés & garantir les couvertures, que pour tenir chaud ; elle n'a pas besoin d'être aussi ample.

Traversins & oreillers.

A l'Hôtel-Dieu les traversins & oreillers sont en plume : On pourroit en laisser subsister quelques-uns ; mais il seroit mieux d'en avoir, les uns en laine, les autres en crin, parce que la laine & le crin se lavent, sentent moins mauvais que la plume gâtée des lits des Hôpitaux ; & parce qu'il est des circonstances assez fréquentes où il ne faut pas tenir la tête des malades trop chaudement.

Draps.

L'usage est, dans les Hôpitaux bien tenus & bien fournis, d'accorder six paires de draps par chaque lit : nous ne faisons que l'indiquer.

Rideaux.

Les rideaux de laine rouge, & de toile blanche fatiguent la vue délicate & sensible des malades ; nous connoissons des Hôpitaux où l'on s'en plaint : d'ailleurs, les rideaux de laine sont sujets à être mangés dans les magasins par les teignes & les dermestes. S'il falloit choisir entre les rideaux de laine, nous préférerions ceux de couleur verte : mais il nous paroîtroit mieux d'admettre, le moins possible, d'étoffes de laine dans les Hôpitaux : elles exigent des soins continuels qu'on ne sauroit trop diminuer ; ceux de toile blanche sont trop sujets à la malpropreté. Nous inclinerions pour des rideaux de forte toile, ou verte, ou rembrunie, susceptible d'être lavée ; chaque lit auroit une double garniture.

Etiquettes des lits.

Les étiquettes des lits, sont de plusieurs espèces, les unes portent simplement un numéro, comme n° 1, n° 2, &c ; les autres annoncent l'état des malades, s'ils sont agonisans, s'ils ont besoin des Sacremens, d'alimens : ce qui s'exprime par ces mots : *Agonisans*, *Sacremens*, *Bouillon*, &c.

Dans

Dâns quelques Hôpitaux, l'étiquette portant un N°, eſt dormante & en bois : on l'attache aux pieds du lit, ſur le paſſage du milieu ; elle ſe rapporte aux regiſtres des alimens, des médicamens, & ſert à régler les beſoins du malade, les diſtributions, & à tenir un ordre de dépenſe. A l'Hôtel-Dieu elle eſt en carton, mais volante, tantôt aux pieds, tantôt à l'un des côtés des lits, ſelon qu'ils ſe préſentent ſur l'un des longs paſſages des ſalles ; & comme chaque lit renferme quatre ou ſix malades, on ne ſait point avec cette étiquette, auquel de tous ces malades ſe rapporteront les médicamens, les alimens, les différentes quantités de ceux-ci, depuis les malades, ſeulement au bouillon, juſqu'à ceux à qui on accorde, ſoit le quart, la demie, les $\frac{1}{4}$ de portion, ſoit la portion entière. Ainſi, point d'ordre dans la dépenſe, point de ſûreté dans les diſtributions. Ce ſont encore des reproches à mettre ſur le compte des grands lits.

Lorſque nous nous chargeâmes de l'Hoſpice du Collége de Chirurgie, ce que nous avons fait pendant ſix mois, indépendamment de l'étiquette attachée au pied de chaque lit, dont l'objet eſſentiel eſt de guider les Infirmiers, les Apoticaires, les Elèves en Chirurgie, les premiers, dans la diſtribution des médicamens, les ſeconds, dans celle des remèdes, les troiſièmes, par rapport aux ſaignées, aux véſicatoires, &c ; indépendamment, diſons-nous, de cette première étiquette, nous en fîmes mettre une autre en carton au chevet, & dans l'intérieur de chaque lit, indicative du régime de la veille : D ſignifioit *diète* ; P, peu d'alimens, ou quart de portion ; M, demi-portion ; C, convaleſcens à la portion.

Tandis que nous étions occupés du panſement de chaque malade, & que nous prenions des vues ſur ſon état dans toute

l'habitude du corps, mais singulièrement dans la couleur des chairs, celle du pus, la consistance de l'une & de l'autre, nous portions nos regards sur l'étiquette, pour joindre ces observations du moment avec celles de la veille, & juger si nous devions continuer le régime & la médication, ou les réformer. Dans une grande Ville, où l'on est chargé de beaucoup d'affaires, dans un Hôpital militaire, où le service doit être prompt, sur-tout à l'armée, la mémoire ne suffiroit pas pour se rappeller tant de circonstances nécessaires, qu'il faut avoir présentes, avant de rien prescrire aux malades : nous aurions voulu habituer les jeunes Chirurgiens à cette méthode : elle est simple & bonne à introduire. Nous ne nous permettrions pas d'en dire le bien que nous en disons, si elle étoit de nous ; mais elle est de Brisseau, Médecin des armées du Roi, sous Louis XIV.

L'Hôtel-Dieu est le seul Hôpital de Paris où l'on reçoive indistinctement les malades qui se présentent ; il est, à ce titre, de la plus grande utilité, & la ressource presqu'unique des étrangers ; souvent ils ne sauroient se faire entendre : une étiquette mise à leur lit, portant le nom de leur patrie, comme Polonois, Suédois, Russe, &c, auroit son utilité : on use de cette ressource à l'Hôpital de la Charité ; elle seroit encore plus nécessaire à l'Hôtel-Dieu. Un passant, qui sauroit la langue de l'étranger, s'arrêteroit à l'inscription, consoleroit le malade. On a l'obligation à l'Hôtel-Dieu d'avoir procuré aux Allemands un Prêtre, qui sait leur langue, c'est déjà un avantage : mais il ne suffit pas ; il est d'autres malades auxquels il conviendroit d'offrir le même secours. L'étranger indigent, impose, à la Maison qui le reçoit, la necessité de le connoître & de l'entendre ; elle n'exerceroit qu'imparfaitement l'hospitalité envers lui, si elle ne lui procuroit qu'un asyle, des médicamens,

des vivres & des soins ; elle lui doit, autant qu'il est possible, un interprête. La Capitale en possède dans toutes les langues : ils sont propres à consoler, à faire connoître la maladie, à procurer les renseignemens nécessaires sur le lieu de la naissance du malade, sur ses parens, &c ; & peut-être seroit-il de la dignité d'une grande Nation de publier de temps en temps, comme tous les trois mois, dans les papiers publics, la liste de ces étrangers décédés dans les Hôpitaux, afin d'éclairer sur les intérêts des familles, relativement aux mariages & aux successions.

Planchettes des chevets des lits; leurs inconvéniens.

Il est d'usage, à l'Hôtel-Dieu, d'attacher deux petites planches, l'une à la tête, l'autre aux pieds des grands lits : c'est sur ces planches que sont rangés les quatre ou les six pots à la tisane : car chaque malade a le sien. On conçoit combien il y en a de renversés; les lits sont mouillés, les malades refroidis. Il est mieux de se procurer une planche dormante de deux ruelles en deux ruelles ; du moins, s'il tombe des pots, ils ne gâtent point les lits, ne forcent pas à les refaire à contretems, & ne causent point une consommation inutile de draps.

Chaises percées.

Les chaises percées, à l'Hôtel-Dieu, sont en bois de chêne, sur quatre pieds, sans dos, sans bras, avec un bassin en cuivre. Comme elles sont placées dans des ruelles obscures, & comme, chaque jour, on transvase leur bassin dans un autre bassin plus grand, il résulte de ce transvasement dans les salles une infection considérable. D'ailleurs les matières, qui tombent sur le plancher, pénètrent, à la longue, les joints & les cassures des carreaux : ce qui établit à demeure une odeur infecte.

Il seroit mieux de procurer un fauteuil en bois, à dos, à

bras, d'en garnir le fond en dedans d'une lame de plomb. On continuera de se servir d'un bassin de cuivre; on y pratiquera une gorge; on le tiendra plus évasé par le haut que par le bas, & jamais on ne le transvasera dans la salle; on le videra dans un *vidoir* * pratiqué exprès aux commodités; ce fauteuil de garde-robe sera commun à deux lits, & placé de manière qu'il y en ait un alternativement dans une ruelle, & une planchette pour les pots, dans une autre ruelle.

Différens bassins de cuivre.

Indépendamment des bassins des chaises, dont on vient de parler, on procure à l'Hôtel-Dieu, des bassins de cuivre très-bas, pour glisser sous les malades hors d'état de se lever; on donne à ceux qui en ont besoin, des bassins à expectorer; on a de plus des seaux pour les saignées du pied. On se sert encore d'autres bassins de cuivre, pour recevoir le sang des saignées du bras: ils sont profonds & très-larges; mais nous desirerions qu'on accompagnât ces derniers d'une palette en cuivre, avec un long manche, laquelle contiendroit juste trois onces de sang.

Les Médecins, les Chirurgiens en chef prescrivent les saignées; ce ne sont souvent que de jeunes gens au commencement de leurs exercices qui les font; il est vrai qu'en général ils sont guidés par un supérieur: mais il arrive aussi qu'abandonnés à eux-mêmes, ils peuvent tirer trop ou trop peu de sang: ce qui est d'autant plus à craindre qu'il est difficile de juger de ce qu'on en tire dans un grand vase déja plus ou moins rempli. La palette, que nous propo-

* On trouvera la description de ce vidoir, au cinquième Mémoire.

ſons, empêchera ces jeunes gens de ſe tromper au préjudice des malades, & laiſſera du moins la conſolation de ſavoir, qu'on ne tirera pas le ſang humain, ſans attention & ſans meſure.

On accorde à chaque malade une chemiſe, un bonnet de nuit avec ſa coëffe, quand il eſt en état de marcher, une robe-de-chambre & des ſandales; on ne lui donne point de camiſole, de culotte, de bas; s'il fait froid, & qu'il deſcende ſur le pont ou dans le promenoir, aſſurément il n'eſt pas aſſez vêtu. L'Hôpital des Gardes-Françaiſes, tous les Hoſpices de Paris, fourniſſent de meilleurs exemples. En général dans nos climats froids & humides, les convaleſcences ſont moins longues, les rechutes moins fréquentes, lorſqu'on tient chaudement les convaleſcens; de manière que, commiſération à part, on gagneroit infiniment à les mieux vêtir qu'on ne fait à l'Hôtel-Dieu. Vêtemens des malades à l'Hôtel-Dieu. Ils ſont inſuffiſans.

Je vois, à l'Hôtel-Dieu, un poêle à feu découvert dans la ſalle Saint-Côme : c'eſt une dangereuſe manière de chauffer les malades. Je remarque des poêles en fonte & à tuyaux dans la ſalle des opérations, dans celle des femmes groſſes; il ne s'en trouve pas à Saint-Paul, non plus que dans d'autres ſalles; nous en avons dit la raiſon : on y accumule ſi fort les malades qu'ils s'échauffent de leur propre chaleur morbifique, ce qui n'eſt pas ſain. Dans d'autres Hôpitaux, où l'on ne met par ſalle que le nombre de malades convenable, on les échauffe avec des poêles, ou avec des cheminées, ſelon la nature des maladies, comme on le dira au cinquième Mémoire. Manière d'échauffer les ſalles.

On trouve, dans la plupart des ſalles d'Hôpitaux, des tables dormantes : elles ſont propres à une infinité d'uſages; la diſtribution des alimens, des médicamens, du linge, ſe Tables dormantes.

fait par leur moyen, avec plus d'ordre & de facilité. Certaines ſalles à l'Hôtel-Dieu ont de ces tables : les grandes en ſont dépourvues ; on a cru devoir les remplacer par des chariots roulans.

Chariots roulans à l'uſage des ſalles.

Ces chariots ſont de trois eſpèces : ceux aux potages, au pain, à la viande : ils ſont ſur quatre roues, & traînés de lit en lit, aux heures des diſtributions ; on n'en voit qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris, & ils n'ont été établis, que, parce que les ſalles y ſont trop longues, & qu'il n'y a pas d'emplacement pour des tables dormantes ; ils l'ont encore été, parce que les paſſages du milieu ſe trouvant trop étroits, & les lits chargés de quatre ou de ſix malades, on a jugé, qu'il falloit, lors des diſtributions, être vis-à-vis pour voir tous ceux à qui on donnoit les alimens, ainſi, il a fallu traîner ces chariots, au riſque d'exciter un bruit incommode.

Voilà comment une conſtruction manquée amène un ameublement mal entendu, comment l'un & l'autre introduiſent des uſages qui renverſent l'ordre du ſervice, & influent ſenſiblement ſur la ſanté des malades, qu'ils détériorent.

Nous ne parlons pas ici des baignoires, des armoires aux onguents, aux compreſſes, &c. &c. Nous nous en occuperons, lorſqu'il s'agira des différens emplois, auxquels ils appartiennent.

Nous venons de rendre compte des principaux meubles & uſtenſiles des ſalles de l'Hôtel-Dieu ; nous y avons trouvé des ſalles ſurchargées de lits, de files de lits, des lits enchevêtrés les uns dans les autres, mis dans toutes ſortes de poſitions, ſans avoir égard au ſens dans lequel la lumière doit parvenir aux malades, des paſſages inſuffiſans, des ruelles obſcures, mal-ſaines, impoſſibles à ſurveiller, des lits où l'on ne peut ſe fléchir, changer de poſition,

dormir, où la chaleur des malades n'eſt plus celle qu'elle devroit être, où les malades n'ont pas, à beaucoup-près pour repoſer, l'emplacement qui répond à la largeur de leurs corps, &c. &c. Mais il faut abſolument détourner ſa penſée de ces détails, pour ſe livrer à d'autres obſervations non moins eſſentielles & dont le récit n'eſt pas moins pénible à entendre.

ARTICLE III.

Des Malades de l'Hôtel-Dieu.

NOUS comprenons, dans cet Article, les malades & les convaleſcens. Nous conſidérons dans les malades, leur nombre & la nature de leurs maux; c'eſt ſur leur nombre, qu'on ſe décide pour l'étendue des Hôpitaux, ſur la nature des maladies, qu'on en détermine la diſtribution; elle ſe règle encore ſur la quantité des malades, (car l'expérience a montré qu'il ne falloit pas trop en raſſembler dans les mêmes ſalles), ſur l'état particulier de malades ou de convaleſcens, ſur la différence des ſexes, des âges, des perſonnes: puiſqu'on ne doit pas mêler les convaleſcens avec les malades, confondre les hommes avec les femmes, les enfans avec les adultes & les vieillards, les bourgeois, avec les militaires, &c, &c.

Nous aurions eu beſoin, pour nous inſtruire ſur ces objets, des regiſtres de l'Hôtel-Dieu: privé de leur ſecours, nous avons été obligé, pour appuyer nos recherches, de prendre d'autres voies plus longues & moins ſûres. Oſerions-nous eſpérer de l'indulgence pour les détails où nous avons été forcés d'entrer?

Nombre des malades de l'Hôtel-Dieu.

Quel eſt le nombre des malades de l'Hôtel-Dieu ?

On diſtinguera le nombre moyen & le nombre le plus fort.

Nombre moyen actuel 2500.

A conſulter les états publiés par l'adminiſtration de l'Hôtel-Dieu au ſiècle dernier, & d'autres ouvrages qui ont paru depuis, on diroit que le nombre des malades s'eſt accru progreſſivement dans cette Maiſon, & qu'enſuite il a diminué. Les anciens états de l'Hôtel-Dieu indiquent un tems reculé où il y avoit huit à neuf cent malades ; en 1651 (6), ils montoient de dix-ſept à dix-huit cent ; en 1663 (7), ils s'élevoient à deux mille cinq cent ; vers 1765, Jaillot (8) y comptoit cinq cent Officiers & ſerviteurs, & trois mille malades. M. Cochu, Médecin de l'Hôtel-Dieu, pendant quarante ans, en porte le nombre à trois mille ou trois mille cinq cent (9). L'Almanach Pariſien, pour l'année 1786, le fait monter à quatre mille : ce qui indiqueroit un accroiſſement progreſſif. Enſuite les uns ont trouvé le nombre moyen des malades de deux mille trois cent à deux mille quatre cent (10), les autres de deux mille cinq cent (11).

---

(6) Voyez l'état au vrai du bien & du revenu de l'Hôtel-Dieu de Paris, 1651.

(7) État au vrai du bien & du revenu de l'Hôtel-Dieu, publié en 1663.

(8) Recherches ſur Paris, tome premier, page 110.

(9) Dans un manuſcrit intéreſſant, que cet habile Médecin a bien voulu me communiquer, & dont je ſuis redevable à ſon zèle pour le bien de la ſociété.

(10) Relevé des principales erreurs, &c. L'auteur, qui a été à portée de conſulter les Regiſtres de l'Hôtel-Dieu, le fait monter de deux mille trois cent à deux mille quatre cent.

(11) Les Lettres-Patentes du Roi, du 22 Avril 1781, portent le nombre

Quant

Quant à ce qui regarde leur nombre le plus fort, un Auteur, à portée de consulter les registres de l'Hôtel-Dieu, assure que jamais il n'a été au-delà de quatre mille huit cent (12). En 1740, 41, 42, 1750, 51, 52, années de disette, on y a compté fréquemment depuis trois mille jusqu'à trois mille neuf cent-six malades : variations qui expliquent toutes les assertions des écrivains dont nous avons rapporté les témoignages.

Nombre le plus fort des malades: 4800.

Il s'agissoit de distribuer ces malades avec ordre & selon une méthode raisonnée qui convînt à la nature de leurs maux & à leur état: comment y a-t-on procédé, en les dispersant dans les vingt-cinq salles de l'Hôtel-Dieu, & dans les quatre salles supérieures de l'Hôpital Saint-Louis? De ces vingt-neuf salles, on en donne, comme nous l'avons dit, douze aux fiévreux & aux fiévreuses, (156) deux aux fous, quatre aux maladies chirurgicales, un pareil nombre aux femmes enceintes & aux accouchées; il en reste une pour les variolés; une autre est partagée entre des variolées & des fébricitantes; une dernière sert à quelques convalescentes; & les quatre salles de l'Hôpital Saint-Louis sont réservées aux scorbutiques, aux scrophuleux & aux cancéreux des deux sexes, en un mot, aux maladies les plus fétides.

Distribution des malades à l'Hôtel-Dieu.

Pour apprécier cette distribution, je dois rappeler que l'Hôtel-Dieu est le seul Hôpital de Paris où l'on reçoive les maladies contagieuses, les fous curables, essentiellement les

L'Hôtel-Dieu, est le seul Hôpital de Paris où l'on reçoive les maladies contagieuses, les fous curables, les femmes enceintes : il est la plus grande ressource du pauvre pour les maladies chirurgicales.

---

commun des malades réunis à l'Hôtel-Dieu & à l'Hôpital Saint-Louis, depuis deux mille quatre cent jusqu'à deux mille cinq cent.

Suivant le rapport des Commissaires de l'Académie, il est de deux mille cinq cent.

(12) Relevé des principales erreurs, &c. Page 4, imprimé en 1785.

femmes enceintes ; qu'il eſt auſſi la plus grande reſſource des pauvres, pour le traitement des maladies chirurgicales : quatre objets principaux qui le caractériſent, & ſous leſquels nous devons le conſidérer.

Mais comme il reçoit beaucoup de fiévreux, nous allons d'abord nous arrêter aux ſalles qui les concernent. Nous décrirons l'une de leurs infirmeries : ce que nous en dirons s'appliquera à toutes les autres du même genre ; nous prenons pour exemple celle Saint-Charles & celle Saint-Antoine.

PARAGRAPHE PREMIER.

Des Fiévreux à l'Hôtel-Dieu.

Les ſalles Saint-Charles & Saint-Antoine (Planche IX, Fig. Ire, A. B.) n'étant ſéparées que par une cloiſon à jour, haute de ſept à huit pieds, ne ſauroient être conſidérées que comme une ſeule ſalle ; on trouve quatre rangs de lits ; dont cent un grands, avec neuf petits à Saint-Charles, vingt-neuf grands & vingt-neuf petits à Saint-Antoine ; ainſi, dans le cas de quatre malades par chaque grand lit, & d'un malade par chaque petit, cinq cent cinquante-huit perſonnes l'occupent ; & dans le cas de ſix malades par grand lit & d'un par petit, elle en admet huit cent dix-huit ; s'il en ſurvient encore, ils ſont rangés ſur des lits de ſangle, dans les paſſages du milieu qui, comme on ſait, ont l'un cinq, l'autre ſept pieds de large, & juſque ſur le ciel des lits : car à l'Hôtel-Dieu, on reçoit ſans meſure, ce qui eſt louable, mais on place ſans ordre & ſans égard pour le nombre, ce qui nuit à la ſanté.

On ſe rappelle que les deux cent huit malades de l'Hôpital de la Charité, ſont placés dans ſix ſalles; que les quatre cent trente-quatre malades des Invalides ſont diſtribués dans quinze infirmeries : par ce rapprochement on voit, que la ſalle Saint-Charles-Saint-Antoine contient un plus grand nombre de malades qu'aucun de ces Hôpitaux. Ce n'eſt pas tout : elle forme elle ſeule un Hôpital plus conſidérable qu'aucun de ceux de nos principales Villes du Royaume, ſi l'on excepte pourtant celui de Lyon.

Dans les Hôpitaux de nos principales Villes, le nombre des malades ne s'elève guère qu'à quatre cent, quatre cent cinquante, tout au plus ſix cent, comme on le voit par cette Table.

TABLE indicative du nombre des Malades dans différens Hôpitaux de France.

	Malades.
Hôpital de Joinville, en trois ſalles...........	60.
Hôpital de Mâcon, en trois ſalles.............	50.
Hôpital de Saint-Germain-en-Laie, en quatre ſalles.	70.
Hôpital de Beaune, en huit ſalles, la plus grande de trente lits, les autres de ſeize, de douze & de quatre..................................	90.
Hôpital de la Charité à Verſailles, en huit ſalles.	162.
Hôpital de Châlons-ſur-Marne, en trois ſalles de lits à deux perſonnes.........................	224.
Hôpital de Rouen, en douze ſalles.............	400.
Hôpital de Saint-Eloy à Montpellier...........	400.
Hôpital de la Rochelle, en cinq ſalles.........	400.

	Malades.
Hôpital d'Orléans, en six salles	400.
Hôpital Saint-Jacques à Toulouse	450.
Hôpital du Saint-Esprit à Marseille	450.
Hôpital Saint-André à Bordeaux, en seize salles, contenant ordinairement	400.
Le nombre forcé 600.	
Hôpital de Lyon, en dix-huit salles, contenant ordinairement onze à douze cent malades, & treize à quatorze cent dans les grandes chaleurs de l'Eté & en Hiver, avec sept cent quatre-vingt-dix-neuf lits, grands & petits. Ci	1200.

Ainsi, aucun de ces Hôpitaux, à l'exception de celui de Lyon, ne rassemble autant de malades qu'en renferme une seule salle de l'Hôtel-Dieu de Paris.

Division de certains Hôpitaux par petites salles.

Seroit-on curieux de connoître jusqu'à quel point, dans la plupart de nos Hôpitaux, on se précautionne relativement à la distribution des malades, prise seulement de leur nombre? Je pourrois, sans doute, m'appuyer de ce que je vois à l'Hôpital Saint-André de Bordeaux, à celui de Joinville, de Mâcon, de Beaune, où l'on trouve des salles de dix, de dix-huit, de trente, de trente-quatre lits : mais je m'arrêterai à ce que je remarque à la Charité de Versailles.

Cet Hôpital me fut ouvert à la recommandation de M. le Maréchal de Mouchy, qui, comme toutes les personnes de sa Maison, favorisent les recherches utiles, & s'empressent d'obliger les gens de bien.

L'Hôpital de la Charité de Versailles contient cent soixante-deux lits à une personne, distribués dans neuf salles : on y

trouve trois chambres éloignées du corps de cette maison, pour les maladies contagieuses, une loge, en cas de transport & de folie; les salles sont divisées en salles de six, de dix, de quatorze, de dix-huit, de trente lits; il y en a une d'attente, en cas qu'il survienne un plus grand nombre de malades.

Mais, dira-t-on, ce sont de petits Hôpitaux en comparaison de l'Hôtel-Dieu. Raison insuffisante. Les Hôpitaux ne satisfont à leur destination, qu'autant qu'ils conservent les citoyens, & qu'on y guérit promptement: ce qui doit engager à espacer convenablement les malades; mais l'objection est détruite par un fait. L'Hôpital de la Marine à Portsmouth, renferme deux mille quatre-vingt-six lits, & de quoi loger cinq cent serviteurs: par conséquent il a, pour la quantité de malades, beauboup de rapport avec l'Hôtel-Dieu; or cet Hôpital, au-lieu d'être divisé en vingt-cinq salles comme l'Hôtel-Dieu de Paris, en contient cent quatorze, les unes de dix, les autres, en plus grand nombre, de dix-neuf & de vingt lits, deux seulement, chacune de cinquante-deux.

Danger de l'entassement des hommes dans un lieu trop resserré.

Il est donc prouvé, qu'en beaucoup d'Hôpitaux, on range exprès les malades par petites salles; & ce n'est pas sans sujet qu'on s'étudie à les bien espacer. Cent exemples, tirés des vaisseaux, des prisons, de certains Hôpitaux, n'apprennent que trop le danger de l'entassement des hommes: pour n'en citer qu'un seul, je rapporterai celui des Enfans-Trouvés de la Couche.

En 1739, le nombre s'y étoit accru subitement: il passoit trois mille; ils étoient à l'étroit; leur maladie se communiquoit; ils périssoient. Les gens de l'art, consultés, jugèrent

que la cause provenoit du défaut d'air & d'espace ; on étendit l'Hôpital : le mal cessa (13).

Quand on ne remonteroit pas à ces faits, qui condamnent l'entassement des hommes, & les trop vastes infirmeries, il est évident que l'admission par salle, d'un nombre indéterminé de malades, tantôt plus grand, tantôt plus petit, a des inconvéniens marqués. Qu'une salle soit fort grande, afin d'admettre beaucoup de malades, on y aura froid dans les temps de plénitude moyenne & au-dessous ; & dans les temps de presse & de surcharge, chaque malade manquera du volume d'air nécessaire.

Lorsque les dimensions en sont réglées sur un nombre précis de malades, qu'on ne change point, on aura un moyen de plus pour les bien gouverner : c'est pourquoi les petites salles sont infiniment préférables aux grandes ; ajoutez qu'on ne sauroit en abuser comme de celles-là, & qu'il vaut mieux en avoir un certain nombre d'attente & petites, qu'on ouvrira à mesure que les circonstances l'exigeront.

Dimensions des salles.

Cela posé, quelles dimensions donnera-t-on aux salles ? Combien y admettra-t-on de malades ? Dans la vue de nous instruire sur ces importantes questions, nous nous mîmes à étudier les dimensions des infirmeries des Hôpitaux de Paris, celles des principaux Hôpitaux du Royaume, leur rapport avec le nombre des malades dans chaque salle : il en est résulté des observations dont nous avons dressé le Tableau suivant.

(13) Abrégé historique de l'Etablissement de l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Tableau des dimensions des infirmeries de différens Hôpitaux.

NOMS DES HÔPITAUX ET DES SALLES.	Nombre des malades.	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité de toises cubes d'air à respirer par malade.
		toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.
Hôpital Sainte-Croix, à Joinville, salle principale	60	18. 4.	7.	7. 5. dont 21 pieds faisant voûte en anse de panier.	16. 3. 7.
Hôpital de Beaune, salle Saint-Louis	16	10. 2.	5.	5.	16. 10.
Hospitalières de Saint-Mandé	16	21	4	2. . 6.	10 $\frac{1}{2}$.
Hôpital de Dijon, sa principale salle		46	5	5	
Hôpital de la Charité à Versailles, infirmerie neuve de Saint-Côme, pour les blessés de la Maison du Roi & de la Reine	16	13. 1. 1.	4	2. 4.	8 $\frac{4}{5}$. 3.
Hôpital de la Charité à Paris, infirmerie de la Vierge, salle des blessés	34	24. 3.	4. 2.	2. 4. 9.	8.
Hospice du Collège de Chirurgie, salle Saint-Louis pour les hommes	6	6	3	2. 4. 6.	8.
Maison Royale de Santé à Paris	20	13. 4.	4	2. 5.	7 $\frac{1}{2}$.
Hospitalières de la rue Mouffetard, salle de la Vierge	10	14	2. 3. 6.	2. 1.	7 $\frac{1}{4}$.
Hôpital des Incurables, salle Saint-Louis	30	17	4	3. 2. 6.	7 $\frac{1}{4}$.
Hôtel-Dieu de la Ville de S.-Denis, grande salle des hommes	14	11	3. 3.	2. 5.	7 $\frac{2}{3}$.
Hôpital de la Salpêtrière, infirmerie des Sœurs Gouvernantes	10	10. 2.	3. 2.	2. 1.	7 $\frac{1}{2}$.
Hôpital de la Charité à Versailles, salle Saint-Philippe pour les pauvres blessés	30	20	4	2. 4.	7. 8.
Hôpital de la Charité à Paris, salle Saint-Augustin, Convalescens	29	17. 2. 1.	4. 2. 4.	2. 4.	6 $\frac{1}{2}$.
Infirmeries des Invalides, salle Notre-Dame, fébricitans	18	13	4	2. 2.	6 $\frac{1}{5}$.

NOMS DES HÔPITAUX ET DES SALLES.	Nombre des Malades.	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité de toises cubes d'air à respirer par malade.
		toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.	toif. pieds. pou.
Hôtel-Dieu de Paris, salle Saint-Jérôme ou des opérations, compris deux lits d'Infirmiers	22	15	4. 1	2. 2	6 $\frac{1}{2}$.
Infirmeries des Invalides, salle Saint-Côme, ou des blessés	74	49. 2	4	2. 2	6 $\frac{1}{3}$.
Hospitalières de la Roquette	20	14. 5	4. 3. 6.	1. 5.	6.
Hospice de la Paroisse S.-Jacques-du-haut-pas, infirmerie des femmes.	18	10. 5	3. 2. 9.	2. 5. 6.	5 $\frac{7}{8}$.
Hôpital de la Charité à Saint-Germain-en-Laie, salle Saint-Louis, fiévreux	22	15	3. 3	2. 6.	5. moins 3.
Hôpital de Mâcon, salle des blessés.	20	7. 3	4. 3	2. 5. 6.	4. 5. 1.
Hôpital Saint-Louis à Paris, salle Saint-Jean	200	60	3. 5. 4.	3. 5. 6.	4 $\frac{1}{2}$.
Hôtel-Dieu de Lyon, infirmerie des blessés	200	35. 3	7. 4	4. 1	4 $\frac{1}{4}$.
Hôpital de Mâcon, grande salle de fébricitans	40	13. 2	4. 3	2. 5. 6.	4. 2.
Hôtel-Dieu de Lyon, quatre salles de fébricitans, chacune de en croix, ayant un dôme au milieu, bâties par M. Soufflot, sur le dessin de l'Hôpital Saint-Charles à Milan.	108	20	5. 4	3. 5	4. 1 $\frac{1}{2}$.
Infirmerie des Invalides, salle du Bon-Pasteur	24	15. 2. 6.	4	1. 3. 6.	4.
A la Salpêtrière, l'Hôpital neuf au rez-de-chaussée	48	12	5. 4. 6.	2. 5	4.
Hospice de la Paroisse S.-Sulpice, salle S.-Joseph pour les fébricitans.	28	15	3. 6.	2. 1. 6.	3 $\frac{1}{4}$.
Idem. Salle Saint-Jacques, salle neuve pour les blessés	16	6. 5. 8.	3. 3. 5.	2. 2. 7.	3 $\frac{1}{8}$.
Idem. Salle des convalescentes	17	9. 9.	3. 7.	1. 3. 3.	2 $\frac{1}{4}$.
Hôtel-Dieu de Paris, salle Saint-Charles-Saint-Antoine	130 grands lits 38 petits.	65	5. 4	3. 6	
Dans la supposition de quatre malades par grand lit, & d'un par petit					2 $\frac{1}{3}$.

NOMS

NOMS DES HÔPITAUX ET DES SALLES.	Nombre des malades.	Longueur de la salle.	Largeur.	Hauteur.	Quantité de toises cubes d'air à respirere par malade.
		toif. pieds. pou.	toif. pieds pou.	toif. pieds. pou.	toifes.
Et dans la fuppofition de fix malades par grand lit	....	....	....	....	. 1 1/6.
Femmes groffes, *falle Saint-Jofeph* & *falle des Accouchées*, (ces deux falles n'en font qu'une).....	64 grands lits 24 petits.	. 39. 4.....	. 5. 4......	. 1. 4. 4.	
Dans la fuppofition de quatre malades par grand lit	....	....	....	....	. 1 2/9.
Saint-Paul, falle de bleffés.....	78 grands lits 33 petits.	. 39. 4.....	. 5. 4. 3.	. 2. 2.....	
Dans la fuppofition de quatre malades par grand lit	....	....	....	....	. 1 1/3.
Et dans la fuppofition de fix malades par grand lit.............	....	....	....	....	. 1.
Grand Saint-Landry, falle de fébricitantes...................	87 grands lits 26 petits.	. 40.......	. 5. 3......	. 2.	
Dans le cas de quatre malades par grand lit	....	....	....	....	. 1 1/4.
Et dans le cas de fix malades par grand lit	....	....	....	....	. 6/7.

Par cette table on voit, que jufques ici il n'y a rien de fixé fur la longueur, la largeur, la hauteur qu'on doit donner aux infirmeries, fur le nombre des malades qu'il convient admettre dans une falle, fur la quantité d'air que chaque malade doit avoir à refpirer. On voit que cette quantité varie d'un Hôpital à un autre, & même dans le même Hôpital, d'une falle à une autre falle, qu'enfin l'Hôtel-Dieu eft encore, dans le cas le plus défavorable de tous les Hôpitaux de Paris, & des Hôpitaux du Royaume fur lefquels nous avons des renfeignemens, puifque dans fes principales falles, telles que celles Saint-Charles Saint-Antoine, aux femmes groffes & aux accouchées, à la falle des

Les dimenfions des infirmeries, n'ont pas été déterminées.

blessés Saint-Paul, aux fébricitantes de Saint-Landry, on a par personne, ou deux toises $\frac{1}{3}$, ou une toise $\frac{2}{3}$, ou bien une toise $\frac{1}{2}$, ou une toise $\frac{1}{6}$, ou simplement une toise, & même dans certains cas seulement $\frac{4}{5}$ de toise cube : tandis que, dans d'autres Hôpitaux, chaque malade a, ici, seize toises cube d'air à respirer, là, dix ; ailleurs, huit, sept, six, cinq, quatre & trois toises cube.

Il est donc démontré que la grandeur des salles ne doit pas se régler sur l'étendue vaste ou resserrée de leurs dimensions positives, mais sur le rapport de ces dimensions avec le nombre des malades ; que la salle la plus grande, est celle où l'on a plus d'air à respirer, la moins grande, celle où chaque malade en a moins ; qu'on aggrandit une salle en diminuant le nombre de ses malades ; qu'on la tient plus petite en y rassemblant plus de monde ; & c'est le cas de celle Saint-Charles-Saint-Antoine à l'Hôtel-Dieu, lorsquelle est surchargée, comme nous avons vu qu'elle l'étoit dans certaines circonstances.

Les dimensions des infirmeries ne sont pas arbitraires : elles sont dans la nature.

Il est encore prouvé, qu'on a bâti jusqu'ici les infirmeries d'après des dimensions tout-à-fait différentes les unes des autres, & qu'on n'a pas encore donné aux Architectes les principes d'après lesquels il faut les construire ; car enfin les dimensions des salles ne sont pas arbitraires, elles sont dans la nature, comme tout ce qui a rapport aux Hôpitaux ; elles se déduisent essentiellement de la stature de l'homme, de la nature de ses maux, du climat qu'il habite, & d'une certaine économie dans le service.

La stature de l'homme régle les dimensions des salles.

La stature de l'homme amène naturellement la longueur du lit, qui, parmi nous, doit-être de six pieds, quelquefois de six pieds $\frac{1}{2}$, mais en général de six pieds ; comme on doit

en mettre deux files par salle, & seulement deux, pour les raisons qu'on a données, ce sont déjà douze pieds; on laissera un demi-pied entre le chevet, & les murs des longs côtés, afin de prévenir les dangereux effets de l'humidité & du froid de ces murs sur les malades, & afin d'entretenir plus aisément la propreté derrière les lits : voilà treize pieds; enfin on donnera douze pieds au passage du milieu pour y transporter les files des lits dans les cas où il faudra nétoyer à fond, & laver le plancher inférieur à la place de ces mêmes lits. La stature de l'homme, & le besoin du service déterminent donc la largeur des salles à vingt-cinq pieds : on pourroit, à la rigueur, ne leur en donner que vingt-quatre, mais on se priveroit de plusieurs avantages; il est contre toute raison de leur en procurer plus de vingt-cinq : une plus grande largeur seroit absolument inutile pour deux rangs de lits, & jamais on ne fera une bonne salle avec trois, encore moins avec quatre files des lits.

La nature des maladies régle aussi les dimensions des salles : c'est ce qu'il faut expliquer.

La nature des maladies règle les dimensions des salles.

L'air que l'homme respire, est composé, pour les $\frac{3}{4}$ environ, d'un fluide nommé *mofette-atmosphérique*, dans lequel les animaux ne pourroient vivre, & pour un quart d'un air, aussi sain que pur, appellé air *vital*; à chaque expiration, il rend à-peu-près les trois parties de mofette-atmosphérique; il ne rend pas tout-à-fait l'air vital, il y substitue une partie d'air fixe (14).

(14) Rapport des Commissaires de l'Académie pour les Hôpitaux, page 97; Mémoire de M. Lavoisier, inséré parmi ceux de la Société de Médecine, page 570.

La dépravation de l'air atmosphérique dans le poumon, est naturelle & indépendante de celle qui provient du mélange des sucs altérés par maladie.

L'air qu'on rend à chaque expiration, n'est donc pas précisément le même que celui qu'on avoit inspiré : il est dénaturé dans le poumon, & n'est plus propre à l'homme, quand il en revient; se mêlant à l'air d'une infirmerie, il diminue la qualité vitale de l'air de cette infirmerie, en raison de ce qu'il y introduit plus de mofette atmosphérique & d'air fixe. Cette décomposition & cette altération de l'air dans le poumon, ainsi que les effets de la respiration sur l'air des salles, sont communs à l'homme sain & à l'homme malade, & indépendans de ce que la maladie peut encore le détériorer par le mêlange de sucs dépravés avec l'air expiré. Si l'on a simplement égard à la dépravation de l'air, dépendante de l'action pure & simple de la respiration, on trouvera, qu'à nombre égal d'hommes, & à dimensions égales de salles, il sera plutôt insalubre dans celles où l'on respire plus souvent, que dans celles où l'on respire moins souvent. Et puisque l'homme, avec une maladie véhémente & dans un état de violente inflammation, respire plus fréquemment que l'homme sain, celui-ci, que l'homme débile, ou convalescent, il suit que le premier consomme plus d'air vital que le second, le second que le troisième; il suit encore, que le premier appauvrit plus promptement l'air des salles, que le second, celui-ci, que le dernier; par conséquent qu'il faut des salles plus amples aux fébricitans, aux personnes animées par de grandes inflammations, moins grandes aux convalescens dont le pouls est débile, & qui, en conséquence, ne font que de foibles inspirations, ne respirent que lentement, & ne consomment que peu d'air vital. Dès qu'il est inutile de donner aux salles plus de vingt-cinq pieds de large, ce sera donc essentiellement la hauteur dont on variera l'étendue; nous disons essentiellement, car, on la varie encore, comme on l'a vu, en admettant plus ou

moins de malades ; mais il s'agit, pour le moment, de l'étendue des salles en hauteur, & des motifs généraux qu'on peut avoir d'en hausser ou d'en baisser le plancher.

Nous remarquons, en premier lieu, qu'on doit tenir les salles plus hautes pour les malades qui consomment plus d'air vital ; & plus basses pour ceux qui en consomment moins. D'autres motifs viennent à l'appui de ces raisons, pour tenir les infirmeries plus ou moins élevées.

L'air est altéré par les matières corrompues dont il se charge.

L'homme agit encore sur l'air d'une infirmerie qu'il échauffe, & où il fait passer des substances animales qui le corrompent : il en échauffe & corrompt l'air, en raison de ce qu'à nombre égal de malades, & à dimensions semblables de salles, les maladies sont d'espèces à répandre plus ou moins de chaleur & d'infection.

Cette chaleur & cette infection, transmises dans l'air d'une salle, s'y distribuent inégalement. Nous nous sommes assurés que dans une infirmerie, dont le plancher supérieur est fermé, & n'est qu'à douze pieds d'élévation, les tranches d'air d'en bas sont moins échauffées que celles du milieu, les dernières que les supérieures (15) ; & nous savons de M. Duhamel, que, quand il eut ouvert de vastes conduits d'air, en forme de cheminée à hotte, dans le plancher de la salle Saint-Landry à l'Hôtel-Dieu, on sentoit, au-dessus de ces cheminées, une odeur très-infecte qui en sortoit (16).

L'air infect léger, suit donc la même marche que la chaleur.

---

(15) Nous avons employé six mois à ces expériences ; elles ne se sont pas démenties un seul jour.

(16) Moyens de conserver la santé aux équipages des vaisseaux.

D'où nous inférons que, si le plancher d'une infirmerie est trop bas, les malades, avec des maladies véhémentes, sont incommodés de la chaleur, que ceux avec des maladies qui exhalent une mauvaise odeur, souffrent de l'infection dans laquelle ils respirent. Voilà pourquoi les salles Saint-Landry & de la petite vérole à l'Hôtel-Dieu, dont le plancher supérieur n'est qu'à douze pieds d'élévation, celles des femmes grosses & des accouchées, dont le plancher n'est qu'à dix pieds quatre pouces, sont si infectes & si meurtrières.

Nous concluons de ceci, qu'il faut tenir le plancher plus élevé dans les salles, où il s'agit de tempérer l'excès de chaleur des malades, & dans celles, où l'on a intérêt d'éloigner d'eux les vapeurs corrompues, comme dans les salles de blessés, sur-tout de scorbutiques, de scrophuleux, de cancéreux, dans celles des accouchées, des variolés, & dans toutes les salles de maladies contagieuses très-véhémentes : au contraire, qu'il faut tenir le plancher plus bas dans toutes celles, où l'on n'a point à redouter les mêmes causes de corruption, & où les malades, les convalescens débiles & avec peu de chaleur, ont besoin qu'on la leur conserve, & même qu'on la ranime. Ces précautions sont prises contre l'excès & contre le défaut de chaleur provenant de la nature des maladies.

La température du lieu influe sur les dimensions des salles.

Il en est d'autres relatives à la température des climats. Il seroit, contre toute raison, de construire dans les pays froids & humides, des salles sur les dimensions de celles des pays chauds & secs ; & réciproquement. Les Architectes, qui ont bâti des Hôpitaux, à notre usage, sur les modèles de ceux d'Italie, se sont égarés. Il faut en général, quand on construit des Hôpitaux, corriger par la hauteur des salles, le vice dominant du climat, les tenir plus hautes dans les pays chauds, plus basses dans les

pays froids, les proportionner au degré de chaleur néceſſaire à ceux pour qui elles ſont faites.

Ces réflexions me ramenèrent, dans nos Hôpitaux, aux perſonnes qui les gouvernent depuis pluſieurs années, pour ſavoir d'elles, dans quelles ſalles on étoit incommodé des effets de la chaleur, ou du froid: & j'appris que toutes ſalles ſous leſquelles il paſſe de l'eau, des courans d'air, ſont plus difficiles à échauffer que d'autres, qu'on eſt ſouvent incommodé de la chaleur & d'une ſorte d'infection dans celles dont le plancher eſt à douze & quatorze pieds d'élévation, ſur-tout quand les croiſées en ſont petites, & qu'on échauffe difficilement les vieillards, les infirmes, les convaleſcens dans celles dont le plancher eſt à dix-ſept, dix-huit & vingt pieds de haut, ſingulièrement, lorſque les croiſées ont une trop grande étendue. Je trouvai la mortalité modérée dans les Hôpitaux dont les ſalles avoient environ ſeize pieds; je m'aſſurai encore que, dans de pareilles ſalles, mais dont les lits étoient ſans rideaux, les malades ſouffroient ſenſiblement des impreſſions du froid.

Dans l'un des Hôpitaux dont je parle, beaucoup d'enfans furent ſurpris en même-temps de fluxions de poitrine; on n'y étoit pas préparé: on en mit dans les infirmeries, autant qu'elles purent en recevoir; le ſurplus de ces enfans malades reſta dans les dortoirs voiſins. Les lits étoient ſans rideaux: ces enfans eurent froid, périrent tous. On conſerva ceux des infirmeries tenus plus chaudement.

Dans une ſalle, à plancher encore plus élevé, d'un autre Hôpital, & où les lits ont des rideaux, les maladies chroniques avec attonie de la fibre, appauvriſſement des liqueurs, engorgemens lympatiques & ſéreux, ſont conſtamment trai-

tées ſans ſuccès ; les ſimples fièvres intermittentes d'automne dégénèrent en maladies cachectiques, en œdème, dont on périt, ſi l'on reſte dans cette ſalle, & dont on guérit le plus ſouvent, ſi l'on en ſort à propos. Les mêmes effets n'ont pas lieu dans une petite ſalle voiſine, dont le plancher eſt moins élevé. Je citerois ces Hôpitaux, ſi les habiles gens, à qui je ſuis redevable de ces obſervations, me l'avoient permis.

On conçoit, par ce qui précède, qu'à température égale, la hauteur des ſalles, pour ſe garantir des incommodités de la chaleur & du froid, dépend encore de ce que les lits ſont avec ou ſans rideaux, & de ce que les croiſées ſont plus ou moins amples ; qu'en général dans les pays froids & dans les ſalles ſans rideaux, il faut des croiſées plus petites que dans les pays chauds & que dans les infirmeries dont les lits ſont entourés de rideaux.

Cela poſé, en admettant des rideaux aux lits des Hôpitaux civils, & vingt-quatre malades ou convaleſcens par ſalle, nous propoſerions des croiſées à quatre panneaux pour les ſalles de fiévreux & de convaleſcens, à ſix panneaux pour celles de bleſſés ; nous en tiendrions les chaſſis en fer ; les panneaux ſupérieurs, plus petits que les inférieurs, s'ouvriroient juſqu'à la hauteur du plancher ; les croiſées des ſalles de fiévreux ne deſcendroient qu'au-deſſus du ciel des lits, celles des ſalles de bleſſés ſe prolongeroient juſqu'à trois pieds du plancher inférieur & dans l'intervalle des lits *.

* Voyez Planche XI. On s'expliquera ailleurs ſur les différentes eſpèces de croiſées en uſage dans les Hôpitaux.

C'eſt

C'eſt d'après ces conſidérations que je formerois les Hôpitaux qui doivent remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris, de bâtimens parallèles compoſés d'un rez-de-chauſſée élevé ſur des voûtes, d'un premier étage & d'un ſecond ſurmonté de greniers. Je placerois les convaleſcens au rez-de-chauſſée, les malades au premier, les ſerviteurs au ſecond. Hôpital. Sa formation.

Je donnerois aux ſalles ordinaires, ſoit de convaleſcens, ſoit de malades, ſoit enfin aux dortoirs des Infirmiers, quinze toiſes de long ſur vingt-cinq pieds de large. Je varierois la hauteur de ces ſalles. Je donnerois quinze pieds de haut à celles du rez-de-chauſſée, & ſeize à celles tant du premier que du ſecond. Au moyen de ces diſpoſitions, je procurerois à chaque convaleſcent ſix toiſes $\frac{1}{2}$ cube d'air à reſpirer, & à chaque malade environ ſept toiſes, comme dans ceux de nos Hôpitaux où j'ai trouvé la mortalité modérée.

Venons à ce qui concerne les contagieux, les fous, les bleſſés, les femmes enceintes & les convaleſcens de l'Hôtel-Dieu.

---

§. II.

Des Maladies contagieuſes à l'Hôtel-Dieu.

On ſait qu'on n'admet point à l'Hôtel-Dieu de vénériens, de teigneux, & même de galeux, lorſque leur gale ne complique pas une autre maladie; on n'y reçoit pas non plus les incurables: c'eût été enlever des lits à des pauvres qu'on peut eſpérer de guérir; mais on y trouve des variolés, des *rougeolés*,

des galeux, lorſque la gale ſe joint à une autre maladie, des perſonnes atteintes de fiévres malignes & de priſon, des dyſſenteries contagieuſes ; des hydrophobes, &c.

La table placée ci-devant page 152, indicative de la deſtination des ſalles de l'Hôtel-Dieu, montre qu'il n'exiſte dans cette Maiſon qu'une ſeule ſalle, celle Saint-François, pour les maladies contagieuſes : elle eſt deſtinée aux variolés. Que deviennent donc les malades des deux ſexes attaqués d'autres maladies qui ſe propagent? On les mêle inévitablement avec ceux dont les maladies ne ſont pas contagieuſes : de ce mêlange, combien ne réſulte-t-il pas de maux funeſtes à la ſociété.

Comme il s'agira, dans les nouveaux Hôpitaux, de ſéparer les maladies contagieuſes les unes des autres, & d'avec celles qui ne le ſont pas, il convenoit de s'aſſurer du nombre de perſonnes frappées à l'Hôtel-Dieu de chaque eſpèce de contagion. Comment, ſans les regiſtres de cette Maiſon & à travers la confuſion qui y règne, parvenir à cette connoiſſance fondamentale? Ce ne peut être, qu'en recourant à des détails, auſſi difficiles à raſſembler, que déſagréables à entendre.

Variolés à l'Hôtel-Dieu.

Le premier Janvier 1786, la ſalle Saint-François contenoit trente-trois variolés, le 12 du même mois elle en raſſembloit quarante; mais comme elle renferme ſeize grands lits, & dix-neuf petits, on conçoit que, lorſque chaque grand lit eſt rempli de quatre ou de ſix malades, & chaque petit d'un ſeul, elle admet ou quatre-vingt-trois, ou cent quinze variolés.

Les feuilles diurnes de l'Hôtel-Dieu, n'indiquent point le

nombre des variolées, & on ne peut le conclure par le nombre des lits qu'elles occupent, parce qu'elles ſont confondues avec des fébricitantes dans la ſalle Sainte-Monique, où je trouve trente-un grands lits & vingt-quatre petits : mais comme il n'y a point de raiſon qui place à l'Hôtel-Dieu moins de variolées que de variolés, je ſuppoſerai autant des unes que des autres, & porterai leur nombre total à deux cent trente, dans le cas de ſurcharge.

Dans les nouveaux Hôpitaux, on doit bien ſe garder d'imiter l'Hôtel-Dieu, ſoit en confondant les variolées avec les fébricitantes, ſoit en laiſſant les convaleſcens dans les ſalles de variolées, au milieu des dégoûts & de l'infection attachés à cette affreuſe maladie ; enfin, on ne ſauroit ſe diſpenſer de leur accorder des promenoirs particuliers, attendu que c'eſt lors de la convaleſcence, & de la deſquamation, que la petite vérole eſt plus contagieuſe.

Gale à l'Hôtel-Dieu.

Ce qui, à l'Hôtel-Dieu, a rapport à la gale, eſt de la plus grande importance ; on n'y admet de galeux, comme je l'ai dit, qu'autant qu'ils ſont atteints d'une autre maladie ; on les traite de celle-ci & non de celle-là, qu'ils reportent dans la ſociété.

Ceux qui entrent dans cet Hôpital avec la gale réunie à une maladie interne, ſont envoyés en ce moment à l'Hôpital Saint-Louis. Ceux qui joignent à leur gale une maladie chirurgiale, ſont placés à l'Hôtel-Dieu même, dans les ſalles de Chirurgie. Quand il arrive qu'il échappe des galeux à l'attention du Chirurgien qui reçoit les malades, on les paſſe aux ſalles de fiévreux dans les grands lits. On ne ſe figure pas combien cette maladie ſe propage. Les détails

vont devenir effrayans : par cela ſeul ils n'en ſont que plus dignes de l'attention du public.

Les galeux, envoyés à Saint-Louis avec des maladies internes, ſont placés au bout d'une ſalle, les femmes à l'autre bout. Le douze Janvier mil ſept cent quatre-vingt-ſix, on en comptoit deux cent. Les ſcorbutiques, les ſcrophuleux, les cancéreux qui ont la gale, ſont raſſemblés dans des ſalles avec les ſcorbutiques, les ſcrophuleux & les cancéreux qui n'ont pas la gale. D'ailleurs ces malades communiquent dans les promenoirs, de ſorte qu'au bout de quelque temps, tous ont contracté la gale; & leur nombre eſt de cinq, ſix, ou ſept cent *.

Quant aux galeux, dont les membres ſont fracturés, & qu'on place à l'Hôtel-Dieu au rang des fractures, voici comment ils répandent cette maladie. D'abord ils infectent leurs lits, enſuite les mêmes alaiſes qui ſervent, quand elles ſont chaudes, à poſer ſur leurs cuiſſes, ou ſur leurs jambes, ſe confondent ſur les paniers au chauffage, & paſſent à d'autres malades. De plus, ces galeux devenus convaleſcens, ſe mêlent avec les autres convaleſcens, & la maladie ſe répand. Elle s'étend encore par tous les galeux qui, ſans qu'on s'en ſoit apperçu, ont été diſperſés dans les ſalles des fiévreux ; par ces petits pots à boire au nombre de deux mille cinq cent à trois mille, lavés à la hâte & paſſés d'un lit à un autre, enfin par les draps, les chemiſes communs aux malades. Ajoutez que, dans une auſſi grande confuſion, on ne fait que paſſer à l'eau un grand nombre

* Voyez au premier Mémoire, n° 17.

de ces draps avant de les replacer dans les lits. Et comme les Chirurgiens, les Religieuses, les Infirmiers ne sauroient se garantir de la gale, on conçoit qu'ils la transmettent le plus souvent aux malades qui n'en étoient point affectés.

J'estime donc que la gale peut s'étendre à douze cent personnes, tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hôpital Saint-Louis; savoir :

A Saint-Louis........................	600.
Sur les serviteurs de l'Hôtel-Dieu.......	300.
Dans les salles de Chirurgie & de femmes grosses..........................	100.
Dans celles des fiévreux...............	200.
Total.......	1200.

Je crois avoir acquis quelques connoissances sur l'Hôtel-Dieu, où j'ai demeuré dans ma jeunesse. Depuis ce temps, j'ai eu besoin d'en approfondir plusieurs objets; en ce moment je l'étudie encore avec plus de soin que jamais: je peux donc prendre quelque confiance dans ces appréciations, auxquelles je ne me suis arrêté qu'après un long & mûr examen, ce qui ne m'a pas empêché de les porter sous les yeux d'habiles gens, qui ont vécu dans cette Maison pendant plus de quinze années; j'ose assurer qu'ils les ont trouvé, je ne dis pas simplement exactes, mais modérées.

Arrêtons-nous aux suites fâcheuses qui résultent nécessairement de la propagation de cette gale à l'Hôtel-Dieu, de sa translation au dehors, puis de sa dispersion.

Qu'un soldat sorte de l'Hôtel-Dieu infecté de cette ma-

Gale répandue au dehors par les malades de l'Hôtel-Dieu.

ladie, il la communique dans sa chambrée ; le pauvre de l'Hôpital-Général la porte dans les Maisons de cet Hôpital ; le domicilié ou ses enfans, & tous les enfans, sans exception, la contractent, la donnent à leurs parens. Ainsi des milliers de soldats, d'indigens, la répandent dans la société.

Quelques personnes sensibles à ses intérêts ont connu ces maux, ont essayé d'y remédier, en procurant un Hôpital aux Gardes-Françoises & aux Gardes-Suisses *; en ouvrant des Hôpitaux de malades dans les principales Maisons de l'Hôpital-Général **; en donnant aux pauvres des Hospices dans différentes Paroisses ***; en construisant un Hospice particulier pour les soldats de la garde de Paris ****.

Il existe donc, parmi les gens de bien qui ont pu jeter un regard sur la situation du pauvre à l'Hôtel-Dieu, une sorte de confédération pour l'empêcher d'y aller. Tout asyle qu'on peut substituer à cette Maison, passe pour un bienfait. Les malades eux-mêmes sont tellement pénétrés de l'idée des maux qui les attendent à l'Hôtel-Dieu, qu'ils ne s'y rendent guère qu'à la dernière extrémité, & qu'après avoir épuisé leurs ressources.

Le peuple a besoin d'un Hôpital où il puisse être traité de la gale.

Je n'ajouterai que quelques traits à ce tableau. Du moins en sortant de l'Hôtel-Dieu avec la gale, le domicilié aura un asyle : mais qu'on suppose le journalier sans domicile, ou, si

* M. le Maréchal de Biron.

** M. Necker.

*** Mde Necker, MM. Cochin, Viennet, Desbois de Rochefort.

**** M. le Baron de Breteuil.

l'on veut, la fille domeſtique : & je m'en tiendrai à celle-ci pour en dépeindre la cruelle ſituation. Je ne m'abandonne pas ici à de vaines hypothèſes : ce ſont des faits que je rapporte. Cette domeſtique veut entrer en maiſon : on lui découvre des puſtules : elle eſt refuſée ; ſes moyens ſont épuiſés, elle retourne à l'Hôtel-Dieu : elle n'y eſt pas reçue, parce qu'on n'y traite point la gale. Aucun Hôpital, aucune reſſource pour elle : que va-t-elle devenir ? De-là, au plus cruel déſeſpoir & à la réſolution la plus terrible il n'eſt malheureuſement qu'un pas.

Je la ſuppoſe admiſe chez un Maître : elle appliquera ſes ſoins à faire diſparoître le mal qui la déſole. Des répercuſſifs ſeront employés, des maladies dangereuſes ſurviennent, dont on diſſimule la cauſe ; & ces malheureuſes victimes augmentent dans l'éloignement le nombre des morts de l'Hôtel-Dieu.

Ce n'eſt pas tout. L'Hôtel-Dieu qui ne donne aucun ſecours contre la gale, qui procure mille moyens de la répandre, communique encore d'autres maux.

Maladies contagieuſes répandues au dehors par les hardes des veſtiaires.

Les deux *Pouilleries* (17) de cette Maiſon, renferment indiſtinctement les hardes remplies de vermine : celles des galeux, celles des variolés, en un mot, les hardes de toutes perſonnes arrivées avec des maladies contagieuſes ; le tout eſt confondu avec les hardes propres & ſaines des autres malades. Les perſonnes guéries reçoivent, en ſortant, leurs vêtemens chargés de vermine & de germes contagieux. Les

---

(17) Ce nom eſt conſacré à l'Hôtel-Dieu, & donné au veſtiaire des hommes & à celui des femmes.

hardes des morts ſont tirées des mêmes endroits, puis répandues dans la ſociété. Des états, publiés par l'Hôtel-Dieu en 1651, marquent que dès-lors on y vendoit par année ſept à huit mille de ces dangereuſes dépouilles.

C'eſt ainſi que la gale, la petite-vérole & d'autres maladies contagieuſes, paſſent dans la Capitale. Cette tranſmiſſion eſt un fléau redoutable, qu'il faut faire ceſſer, en conſtruiſant de nouveaux Hôpitaux. L'intérêt de la ſociété exige qu'on y admette & qu'on y traite tous les galeux indigens; qu'on n'en laiſſe ſortir aucun ſans être guéri; qu'ils ſoient ſéparés des autres malades; que, conformément à ce qui ſe pratique à l'Hôpital Militaire de Montpellier, lorſqu'ils ſont ſur la fin de leur guériſon, on les transfère dans d'autres ſalles qui, pour eux, deviennent des ſalles de convaleſcence; qu'en s'appuyant de ce qui eſt en uſage à l'Hôpital de Breſt, ces malades ſoient changés de linge & de lit, lorſque l'éruption commence à ſécher, & que leur lit ne puiſſe ſervir à aucun autre galeux, avant d'avoir été nétoyé complétement; que dans aucun veſtiaire, les hardes, remplies de vermine, celles des galeux, des variolés, & de tous malades frappés de maux contagieux, ne doivent pas être confondues entr'elles, ni avec les hardes des perſonnes propres, & dont les maladies ne ſont pas contagieuſes.

Four pour purifier les hardes des arrivans.

Qu'à l'exemple de ce que j'ai vu pratiquer à l'Hôpital de la Salpêtrière, à ce qui eſt en activité à l'Hôpital de Beaune, on ait un four pour y paſſer les hardes des pauvres, avant de les placer dans aucun veſtiaire, afin d'en détruire ce qui peut être nuiſible; &, ce qui peut-être vaut mieux, qu'à l'imitation de ce qui ſe pratique à l'Hôpital de Portſmouth, à celui de Plymouth, on les paſſe dans une

une étuve à la vapeur du soufre. Avec ces attentions, on diminuera la propagation de la gale; on offrira un secours d'une nécessité indispensable aux pauvres femmes domestiques; on empêchera l'Hôtel-Dieu d'être plus long-temps cause de tous ces maux; on aura l'assurance que le pauvre, en sortant, ne prendra pas, avec ses hardes, de nouvelles maladies, & que ces mêmes hardes, ainsi que celles des morts, en rentrant dans la société, n'y porteront plus la contagion.

Encore un mot, & nous terminons ces remarques sur la gale de l'Hôtel-Dieu; celle qui est particulière à cette Maison, est une gale à grosses pustules; elle ne se borne pas aux entre-deux des doigts, ni aux jarrêts : elle s'étend communément à toute l'habitude du corps; elle occasionne de fréquents abscès, sur-tout aux aisselles, & au sein : ils se multiplient, ils se succèdent dans les personnes vigoureuses; dans les foibles, l'humeur plonge souvent sur le poumon; jetée sur l'œil, par l'effet d'une crise, quelquefois elle le fait suppurer & le crève promptement; attaque-t-elle un os porreux, comme le sternum, il est bientôt carié; rassemblée sous la peau, elle lui donne une couleur d'un rouge brun, & elle attire une prompte suppuration & la gangrène. A la moindre répercussion qui se fait, lorsque les pauvres se frottent de mercure pour faire disparoitre ces pustules, tantôt ils tombent en convulsion, en paralysie, tantôt ils perdent connoissance, d'autrefois ils sont oppressés, surpris de coliques, de rétention d'urine, &c, &c. Nous avons vu tous ces malheureux effets à l'Hôpital de la Salpétrière, où nous recevions les galeux à leur retour de l'Hôtel-Dieu, & où nous étions obligé de combattre les maux qu'ils en rapportoient : maux souvent plus grands que ceux pour lesquels nous les y avions envoyés.

Fièvres malignes à l'Hôtel-Dieu.

Nous avons vu ci-devant que, dans les bons Hôpitaux, on avoit des salles particulières pour les fièvres les plus malignes. Vainement chercherions nous à l'Hôtel-Dieu des salles pour ces sortes de maladies : on n'a pas plus songé à les mettre à part, qu'on ne s'y est occupé du classement des variolés & des galeux.

Et combien de gens du peuple, mal logés, mal nourris, épuisés ou de travail ou de misere, ne gagnent-ils pas de fièvres très-dangereuses pour lesquelles ils ont recours à l'Hôtel-Dieu ! Sans sortir de cette Maison, n'est-il pas notoire qu'il s'y développe fort souvent une fièvre contagieuse promptement mortelle ? Elle attaque sur-tout les jeunes Chirurgiens, les jeunes Infirmiers : elle leur porte à la tête du trois au quatre, ils périssent ordinairement vers le sept ; dans certaines années, il en meurt jusqu'à six & même jusqu'à douze sur cent, tandis que dans l'ordre de la mortalité, il ne devroit en périr que trois.

Ces Chirurgiens, ces Infirmiers sont mis avec les autres fiévreux à la salle du Rosaire destinée pour cent soixante ou deux cent vingt-quatre malades, suivant qu'on y couche quatre ou six par grand lit ; &, pour montrer encore à quel point on a négligé le grand objet du classement des malades, nous ajouterons que des maladies aussi dangereuses sont mises dans une salle qui communique d'un bout avec celle Saint-Charles, toujours surchargée, de l'autre avec celle Saint-Côme, encore remplie de malades : de sorte qu'on n'a eu égard, ni à ceux qui ont actuellement ces funestes maladies, ni à ceux qui pourroient les contracter.

Presque toutes les parties du service de l'Hôtel-Dieu

rentrent les unes dans les autres, non pour s'entre-secourir, mais pour accroître la confusion & les maux. Un point essentiel, qui tient à l'objet présent, ne le prouve que trop : on y distingue deux sortes d'Infirmiers : les uns sont nourris au réfectoire, ce qui est convenable : les autres le sont dans les salles, ce qui est très-dangereux : aussi sont-ils plus sujets à cette terrible fièvre qui en emporte un si grand nombre. Les jeunes Religieuses, les jeunes Infirmières, en sont moins atteintes : en revanche elles sont plus sujettes aux maladies de poitrine. A l'égard de celles qui sont plus âgées, il est à remarquer qu'elles résistent mieux à la gale, à ces fièvres dangereuses dont nous parlons, & aux maladies de poitrine : comme autrefois, suivant le Commissaire Lamarre, elles résistoient mieux à la peste, que les jeunes Religieuses.

Les Infirmiers ne doivent point prendre leur nourriture dans les salles de malades.

Concluons qu'il sera nécessaire d'ouvrir, dans les nouveaux Hôpitaux, des salles pour les fièvres contagieuses des hommes & des femmes, moins pour les femmes que pour les hommes : Nous ne pouvons dire précisement ce qu'il en faudra, parce qu'on n'a point de *données* à l'Hôtel-Dieu qui le fassent connoître, ces maladies y étant confondues avec les autres. Nous observerons du moins qu'il faut séparer avec soin les fièvres contagieuses.

1°. Des autres maladies internes. 2°. Des salles de Chirurgie. 3°. De l'emploi des femmes enceintes.

Nous observerons encore qu'il est indispensable de procurer des réfectoires à tous les Infirmiers ; il est trop dangereux, en prenant ses repas, de mêler à ses alimens un air corrompu.

Rougeole.

Ceux qui ont résidé long-temps dans les Hôpitaux où la

gale domine, ſavent qu'il y périt beaucoup d'enfans des ſuites de la ſuppuration du poumon, trois ou quatre mois après leur rougeole, principalement en Mars & Avril : c'eſt pourquoi on ne ſauroit trop y prévenir la propagation de la rougeole, &, quand le mal ſubſiſte, le traiter avec ſoin.

Si ceux, qui ont la rougeole, ſont confondus, à l'Hôtel-Dieu, dans les mêmes ſalles & dans les mêmes lits, avec d'autres malades, c'eſt un exemple vicieux qu'il faut ſe garder d'imiter.

Enragés ou hydrophôbes.

Les enragés qu'on porte à l'Hôtel-Dieu, ſont mis, les hommes dans la ſalle des fous, les femmes dans celle des folles, ou, quand il n'y a point de place vacante dans celle-ci, à la ſalle des fiévreuſes de Sainte-Martine. Ces ſortes de gens, qui ne ſont point renfermés, tourmentent par leur préſence, les perſonnes au milieu deſquelles ils ſe trouvent. Il ſembleroit néceſſaire de ſe procurer, dans les nouveaux Hôpitaux, des cabinets ou ſéqueſtrations pour ces malades.

Pulmonie.

On ſépare à l'Hôpital du Saint-Eſprit à Rome, & en général dans les Hôpitaux d'Italie, les pulmoniques des autres malades : on n'a pas toujours la même attention dans nos Hôpitaux. Uſeroit-on en Italie de précautions que cette maladie n'exige point? Ou bien y auroit-elle un caractère plus dangereux qu'en France? Je n'entre pas dans cette diſcuſſion qui m'éloigneroit de mon ſujet. Mon avis, relativement aux pulmoniques, ſe réduiroit à les mettre dans des ſalles particulières, ne fût-ce que pour empêcher qu'ils n'incommodaſſent d'autres malades par leur toux, l'infection de leurs crachats purulens, l'idée fréquente qu'ils offrent de la mort.

Dans tous les Hôpitaux, on ſépare les ſcorbutiques des autres malades ; il n'eſt pas certain que cette maladie ſoit toujours contagieuſe : mais quand elle ne feroit accompagnée que d'ulcères aux jambes, aux gencives, elle répand une odeur ſi fétide, que cela ſeul ſuffiroit pour éloigner les ſcorbutiques des autres malades ; les vieillards détenus dans des lieux reſſerrés, dans des priſons, y ſont ſujets ; c'eſt ſur-tout dans les années de diſette que ce mal domine. En mai 1754, il ſe trouva juſqu'à 1239 ſcorbutiques à l'Hôtel-Dieu ; il y en a moins habituellement ; l'hiver, on eſt plus ſujet au ſcorbut ; les cauſes en ſont évidentes : alors les lits ſont plus chargés, on eſt plus renfermé, on a moins d'air. Scorbut, ſcrophules, cancer.

On a remarqué dans les grands ſcorbuts du ſiècle dernier, que les ſcorbutiques de l'Hôpital Saint-Louis, expoſés dans les cours, ſur des brancards, aux rayons du ſoleil, y guériſſoient plus promptement *.

On mêle à l'Hôtel-Dieu ſcorbutiques, ſcrophuleux, cancéreux ; rien ne ſauroit autoriſer cette mauvaiſe pratique. L'infection que répandent ces trois ſortes des maladies, devroit au contraire engager à les ſéparer.

Les matelots atteints de dyſſenterie contagieuſe, ſont mis à part à l'Hôpital de Portsmouth. C'eſt une attention qu'il faut avoir dans les nouveaux Hôpitaux ; je ne fais qu'indiquer cet objet intéreſſant. Si je n'ai pas pouſſé plus loin mon travail à ce ſujet, ce n'eſt ni par négligence, ni par oubli, ni faute d'en connoître l'importance : mais parce que je n'ai pas eu à ma diſpoſition les regiſtres dont j'aurois eu beſoin. Toutefois je m'arrêterai à deux articles qui ont un grand rapport avec les Dyſſenteries contagieuſes.

* Saviard, Obſervations de Chirurgie.

dyssenteries contagieuses, j'entends les latrines de l'Hôtel-Dieu & ce qui regarde les malades de cette Maison, qui atteints de dévoiement, gâtent leur lit & donnent lieu à une multitude d'effets dont il importe de saisir l'enchainement, en faisant connoître les dangers auxquels ils exposent.

Latrines. On ne s'avise guère d'entrer dans les latrines, à moins qu'on ne soit animé du desir de connoître les Hôpitaux en détail, & qu'on ne soit convaincu que rien de ce qui intéresse les malades, n'est à négliger. Les latrines des Hôpitaux sont un des objets de ces grandes Maisons, les moins perfectionnés & les plus embarrassans à placer : on n'en connoît point qui satisfassent entièrement à leur destination. Toutes celles que nous avons vu jusqu'ici, ont des défauts. Trop près des salles, elles les infectent, trop éloignées, il est fatigant de s'y rendre ; à murs verticaux, l'urine & les excrémens qui glissent dessus, les pénètrent, détruisent les pierres & répandent de l'odeur ; sans courant d'eau qui les lave, & qui emporte ces excrémens, il faut les vider à bras d'hommes : objet de dépense. On a fait des efforts : ils n'ont pas été tout-à-fait sans succès. Le peu de connoissances que nous avons sur les latrines, sont dispersées dans différens Hôpitaux ; les rapprocher sera toujours servir les Architectes.

Nous avons vu aux Invalides, autour des murs où sont les latrines, des lambris de pierre à la hauteur de quatre pieds, plus épais par en bas que par en haut, pour reverser les urines & empêcher que les principaux murs ne s'en imbibent & n'en soient dégradés.

Les Hôpitaux, tels que ceux des Frères de la Charité, n'ont point de latrines pour leurs malades : ces derniers

ne ſe ſervent que de chaiſes percées qui ſont dans les ruelles des lits ; on vide les ſeaux & les baſſins dans une auge de pierre appellée *timbre*, elle eſt défoncée par deſſus & par deſſous : dans ce timbre eſt une grille à larges mailles ; quelques Hôpitaux en ont adopté l'uſage, en même temps qu'on a laiſſé ſubſiſter celui des lunettes pour les malades qui ont la force de ſe rendre aux commodités : ce parti eſt raiſonnable. Au moyen du timbre employé à vider les ſeaux, les lunettes des commodités ne ſont point mouillées, ne ſont point refroidies : elles reſtent propres, on ne craint pas de s'en ſervir; d'ailleurs, dans les Hôpitaux bien ordonnés, on proportionne la quantité des lunettes, au nombre des malades.

Donnons maintenant une idée des latrines de l'Hôtel-Dieu, objet déſagréable, repouſſant, mais auquel l'intérêt de l'homme ſouffrant veut qu'on s'arrête ; examinons avec attention celles de la ſalle Saint-Pierre-Saint-Paul : elles ſervent aux malades de cette ſalle, à ceux de celles Saint-Jérôme & Saint-Louis, trois ſalles qui entr'elles, à ſuppoſer ſix malades par grand lit, & un par petit, contiennent cinq cent quatre-vingt-trois perſonnes, ſans comprendre les ſerviteurs. Parmi les malades de ſalles comme celles de l'Hôtel-Dieu, où malades & convaleſcens ſont confondus, on peut compter un tiers hors d'état de ſe lever, & d'aller autrement à la garde-robe que dans des baſſins ou dans les chaiſes percées : le ſurplus eſt en état de ſe tranſporter aux latrines. Ainſi le ſervice de ces ſalles demanderoit d'abord un timbre où l'on videroit les baſſins des chaiſes percées, de cent quatre-vingt-quatorze perſonnes, enſuite des lunettes en nombre ſuffiſant pour trois cent quatre-vingt-huit malades & con-

valeſcens qui peuvent aller aux latrines, ſans comprendre les infirmiers qui n'ont pas d'autres commodités que celles des malades. Or il faut ſavoir que pour ſuffire à tout ce ſervice, on à ſeulement cinq lunettes. On comprend qu'en verſant les baſſins aux excrémens, au ſang, aux crachats, au pus, par ces lunettes, celles-ci ſont bientôt mal-propres; que des malades purgés, qui ont le dévoiement, preſſés d'aller, ne trouvant pas aſſez de lunettes, ou les trouvant humides & ſalies, redoutent de s'y placer; on monte ſur les ſièges: l'ordure s'y amaſſe, le ſurvenant ſe place auprès; de proche en proche, elle gagne ſur le plancher & va juſqu'à la porte qui n'eſt ſéparée de la ſalle des bleſſés, que par l'épaiſſeur du mur. On peut juger à quel point l'infection de ce lieu pénètre dans la ſalle voiſine: elle eſt inexprimable.

Que, parmi les malades qui ſe rendent à ces latrines, il y en ait dont la dyſſenterie ſoit contagieuſe, comment ceux qui leur ſuccéderont ſur ces excrémens, échapperont-ils aux miaſmes contagieux? Il faut voir ces horreurs pour s'en convaincre & pour y croire, ou plutôt, il faudroit les fuir, les éloigner même de ſa penſée, ſi l'on n'étoit pas obligé de les connoître, afin d'en montrer les terribles inconvéniens, & de les prévenir dans les autres Hôpitaux.

Paillaſſes & lits de plume de l'Hôtel-Dieu. Leurs inconvéniens.

Nous venons de parler des malades qui ſe rendent aux latrines, de ceux qui ont recours aux chaiſes percées & aux baſſins: mais il en eſt un certain nombre qui gâtent leurs lits; ces lits, une fois ſouillées, demandent une attention particulière, ſans laquelle ils deviendroient nuiſibles. Quel ſoin en prend-t-on à l'Hôtel-Dieu?

On a vu que le coucher conſiſtoit en une paillaſſe & un lit de plume. On retire les paillaſſes de l'intérieur des ſalles dans

dans les Hôpitaux bien tenus ; on ne les ouvre que dans des cours où l'on en brûle la paille ; autrefois on portoit l'attention à l'Hôpital de la Salpétrière jusqu'à la transférer dans les prés où elle étoit brûlée.

La pratique de l'Hôtel-Dieu est moins recherchée : on se contente d'y ouvrir les paillasses dans les salles, au milieu des malades ; il est vrai que l'infection qu'elles répandent, est inconcevable : elle ne peut se comparer qu'à celle des lits à la paille ; ils sont sans plume, sans toile de paillasse, formés seulement de paille bridée sur les traverses avec un drap ; il en est un certain nombre par salle, destinés aux agonisans, aux personnes qui ne retiennent ni leurs excrémens ni leurs urines ; on retire cette paille à quatre heures du matin ; on la pose dégoutante sur le plancher, qui s'imprègne des matières qu'elle renferme. C'est à la même heure qu'on vide les paillasses des autres lits. Les salles, les escaliers sont infectés. Faute de cour à l'Hôtel-Dieu, on porte ces pailles par charretées à l'Hôpital Saint-Louis, perdant de vue sans doute qu'un pareil amas de corruption ne devroit pas sortir d'un Hôpital où il existe autant de maladies contagieuses. Je passe à ce qui regarde les lits de plume.

Lors qu'à l'Hôtel-Dieu on estime que les lits de plume sont trop mal-propres, ou qu'ils ont besoin d'être réparés, on les transporte à l'Hôpital Saint-Louis ; la plume est déposée dans un pavillon, séchée, triée, battue ; les coutils sont trempés, échangés dans la fontaine, au milieu de la cour intérieure qui sert de promenoir ; les convalescens qui s'y rendent, peuvent donc être affectés des venins que renferment ces lits : autre source de maux, on ne peut se dispenser de l'imputer à l'Hôtel-Dieu.

Lits de plume

Quant à la plume, on la bat ; mais il eſt évident que cette façon de la nétoyer, ne peut enlever tous les miaſmes contenus dans ſes tuyaux & entre ſes barbes, & qu'en rempliſſant les coutils des lits de cette plume, on y reporte en même temps ces mêmes miaſmes qu'on fait rentrer dans la Capitale, à l'Hôtel-Dieu, & juſque ſous les malades. On a proſcrit ces couchers dans les autres Hôpitaux. L'Hôtel-Dieu eſt à-peu-près le ſeul qui ſoit reſté attaché à cette mauvaiſe pratique du ſeptième ſiècle.

Concluſion du paragraphe ſur les maladies contagieuſes.

Nous penſons qu'on peut conclure de ces remarques, tant ſur les maladies contagieuſes à l'Hôtel-Dieu, que ſur les veſtiaires, les latrines & les lits de cette Maiſon qu'il y ſubſiſte :

1°. Une multitude de malades atteints de diverſes maladies contagieuſes ;

2°. Que toutes les perſonnes frappées de maladies contagieuſes, ſi l'on n'excepte les hommes variolés qui ont une ſalle à part, ſont confondues dans les différentes ſalles avec les autres malades qui n'ont point de maladies contagieuſes.

3°. Que cette confuſion eſt abſolument contraire au bon ordre, aux uſages établis, aux loix du Royaume, à la ſaine raiſon, à la conſervation de la ſociété.

4°. Que ces maladies contagieuſes, non-ſeulement ſe multiplient à l'Hôtel-Dieu par cette communication entre les malades, mais qu'elles en ſortent & ſe répandent au-dehors, dans les Régimens, les Hôpitaux, les Maiſons particulières, où les ſoldats, les pauvres des Hôpitaux, les pauvres domiciliés portent la gale ; qu'elles en ſortent par les hardes des veſtiaires, hardes que ces malades reprennent en quittant cet Hòpital, ou qui ſe vendent chaque année comme provenantes

de la dépouille des morts; qu'elles en sortent encore par les paillasses, & par les lits de plume qu'on transporte sans cesse à travers la Capitale, de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital Saint-Louis, & *vice versâ*.

Autre conclusion : que l'Hôtel-Dieu a perdu de vue son obligation principale. Seul entre les Hôpitaux de Paris pour le traitement des maladies contagieuses, il devoit sans doute se pénétrer de cet objet important, séparer les maladies contagieuses, les classer, les tenir sur-tout hors de Paris. Des raisons sans nombre tirées de sa mauvaise construction, de l'entassement des malades, du resserrement d'espace, demandent assurément qu'il soit transféré. Les maladies contagieuses, seules, en établissent la nécessité, les loix du Royaume l'ordonnent; on doit ce secours aux pauvres malades de l'Hôtel-Dieu; on le doit à la Capitale pour sa sûreté.

---

§. III.

Des Maniaques à l'Hôtel-Dieu.

L'ÉTAT déplorable des fous furieux a depuis long-temps fixé les regards du Gouvernement. Privés de leur raison, & jouissant dans certains momens d'une force prodigieuse, il étoit à craindre qu'ils n'en abusassent : il a fallu les mettre dans l'impossibilité de se nuire : on s'est donc imposé l'obligation de les renfermer; on s'en est fait un devoir social.

Nécessité de renfermer les maniaques.

Mais, avant de retrancher les fous de la société, elle leur

Qu'il n'eſt permis de les renfermer qu'après avoir fait ſes efforts pour les guérir.

devoit, elle ſe devoit à elle-même le ſoin de s'aſſurer ſi leur maladie étoit ou n'étoit pas incurable. Ce n'eſt qu'après avoir épuiſé toutes les reſſources poſſibles, qu'il eſt permis de conſentir à la néceſſité fâcheuſe d'enlever à un citoyen ſa liberté.

Des ſecours de deux eſpèces leur ſont offerts à Paris.

Ces vues équitables ont dirigé les ſecours publics qui, à Paris, ſont offerts aux maniaques. Il en eſt de deux eſpèces, les uns ſont donnés par l'Hôtel-Dieu; il ſe charge de les traiter : les autres ſont fournis par différentes Maiſons, où on les renferme comme incurables.

De ces dernieres maiſons, les unes reçoivent gratuitement les pauvres; les autres admettent, moyennant une penſion, les fous qui ne ſont pas indigens. Je range, dans cette dernière claſſe de ſecours, certaines Maiſons particulières, avouées du Gouvernement & ſoumiſes à ſon inſpection.

Que les fous ne ſoient point renfermés ſans certificats qui atteſtent leur incurabilité.

A l'Hôpital des Petites-Maiſons, avant de les admettre, on exige un certificat de Médecins & Chirurgiens, qui atteſtent leur incurabilité.

On n'eſt reçu à la Salpétrière & à Bicêtre que ſur un ordre du Miniſtre qui a le département de Paris; on ne l'obtient qu'en prouvant que ceux pour leſquels on le ſollicite, ont été traités, & que le ſuccès n'a pas répondu aux eſpérances qu'on avoit eues de les guérir.

Enfin M. le Lieutenant général de Police a une inſpection directe ſur les Maiſons particulières où l'on admet les fous, moyennant une certaine ſomme plus ou moins conſidérable; il y a, dis-je, une inſpection, afin de prévenir les abus qui pourroient s'y introduire au préjudice de la liberté du Citoyen.

En approfondiſſant ce qui concerne les Hôpitaux, on y

trouve donc de ces grandes vues de bien public qui émanent d'une adminiſtration vigilante & paternelle.

Ce que nous venons de rapporter, conduit à une vérité bien eſſentielle à ſaiſir : que l'Hôtel-Dieu eſt de tous les Hôpitaux de Paris le ſeul où l'on traite de la folie, à quoi il eſt à propos d'ajouter :

Premièrement, que les Hôpitaux les plus proches de la Capitale, où l'on s'occupe encore du traitement des maniaques, ſe trouvent à Rouen & à Lyon.

Secondement, que les pauvres ſeuls recherchent les ſecours de l'Hôtel-Dieu dans toutes leurs maladies ; mais que, pour la folie, les perſonnes qui ne ſont pas tout-à-fait dans l'indigence, celles mêmes qui jouiſſent d'une ſorte de fortune, ſont le plus ſouvent forcées d'y envoyer leurs parens, parce qu'un ſimple particulier n'a pas dans ſa maiſon ce qui convient pour y tenir les fous en ſûreté, & faire les remèdes qui peuvent amener leur guériſon.

Ces conſidérations montrent que les emplois où l'on traite les fous à l'Hôtel-Dieu de Lyon, à l'Hôpital-Général de Rouen, & à l'Hôtel-Dieu de Paris, ſont la reſſource d'une vaſte étendue de pays dont ils ſe partagent les maniaques, pauvres ou riches.

L'Hôtel-Dieu de Lyon, de Paris, l'Hôpital-Général de Rouen ſont la reſſource d'une vaſte étendue de pays pour le traitement de la folie.

On peut juger par là de l'extrême attention que méritent ces emplois.

A l'Hôtel-Dieu de Lyon, on s'eſt ménagé trente-huit chambres, chacune pour une perſonne : on y garde les fous le temps que dure leur traitement, paſſé lequel on les rend, à leur famille, guéris ou non guéris ; on reçoit des perſonnes aiſées le montant des frais qu'elles ont occaſionné : il eſt remis à la caiſſe de la Maiſon.

L'Hôpital-Général de Rouen s'est procuré quatre-vingt-cinq loges, dont trente-cinq pour les hommes & cinquante pour les femmes. A Lyon, ainsi qu'à Rouen, on a éloigné ces chambres & ces loges des infirmeries des autres malades, dans la vue d'empêcher les derniers d'être tourmentés par le bruit que font les fous, lorsqu'ils sont dans leur accès de fureur ; enfin on les a mis au rez-de-chaussée.

Description des emplois des fous à l'Hôtel-Dieu.

Quelles précautions l'Hôtel-Dieu a-t-il prises pour le traitement de la folie ? La simple exposition des faits l'apprendra.

On n'y voit point de ces chambres particulières qu'on trouve à l'Hôtel-Dieu de Lyon, ni de loges comme à l'Hôpital-Général de Rouen. A l'Hôtel-Dieu de Paris, deux salles sont destinées aux fous, l'une pour les hommes, celle Saint-Louis (on voit sa jonction avec celle Saint-Paul, planche IX, *fig. II.* F.); l'autre pour les femmes, Sainte-Geneviève (elle est représentée planche X *fig. I,* H).

La salle Saint-Louis, placée au premier étage à côté de celle des blessés, renferme dix lits à quatre personnes, & deux petits ; elle serviroit à quarante-deux hommes. Celle Sainte-Geneviève, au second étage, l'extrémité de celle Sainte-Martine, salle de fièvreuses, dont elle n'est séparée que par une cloison, contient six grands lits & huit petits pour trente-deux femmes. Ainsi en pressant bien les fous & les folles, on auroit à l'Hôtel-Dieu dequoi en placer soixante-quatorze.

* Les dispositions qui conviendroient aux emplois des fous, ne se trouvent point à l'Hôtel-Dieu : il en existe de contraires à leur état.

*Ces malades sont hors d'état d'indiquer ce qui leur nuiroit : c'est à l'art de le prévoir. Or l'art de guérir enseigne que la chaleur portée à un certain degré, est contraire aux maniaques. C'est sans doute parce que nos prédécesseurs en ont fait

la remarque, que nous trouvons, dans beaucoup d'Hôpitaux les loges des fous au rez-de-chaufſée ; qu'ils en ont tenu les portes ouvertes au nord, les croiſées fort petites & abritées du ſoleil. Combien ne citeroit-on pas de perſonnes dont l'eſprit a été dérangé durant les grandes chaleur de l'Eté ! Combien de maniaques guéris par l'uſage des boiſſons froides, ou par celui des bains froids (18) ! J'ajouterai que l'Hiver eſt la ſaiſon la plus favorable aux folles de la Salpêtrière : je les ai obſervées pendant ſix années de ſuite, & je me ſuis aſſuré que celles qui, dans cette ſaiſon, couchoient dehors, ſeulement abritées d'un auvent, ſe portoient mieux durant les froids, que pendant l'Eté : l'Hiver, à peine étoient-elles enrhumées.

Le réſultat de ces obſervations, n'indiqueroit-il pas qu'il faut tenir les fous à l'abri de l'impreſſion d'une forte chaleur ; qu'il convient de leur faire reſpirer un air frais, propre à tempérer l'extrême effervefcence de leur ſang ?

Mais comment ſe procurer un air frais dans des lits où l'on couche trois ou quatre fous, qui ſe preſſent, s'agitent, ſe battent, qu'on garotte, qu'on contrarie ? & dans des ſalles infiniment reſſerrées, à quatre rangs de lits, où, par un malheur inconcevable, on rencontre :

1°. Une cheminée où le feu n'éteint pas.

2°. Le vaſte fourneau à chauffer l'eau des bains.

3°. Les baignoires pour les bains chauds.

4°. De vaſtes croiſées au levant & au couchant qui reçoivent le matin & le ſoir, les rayons du ſoleil. Ce tableau eſt celui de la ſalle Saint-Louis ou des fous : il montre que

(18) Hiſtoire de l'Académie des Sciences, 1734.

cette salle est construite & meublée contre les principes de l'art de guérir.

En effet, que sont des bâtimens d'Hôpitaux pour d'autres malades que des fous? Des moyens purement auxiliaires, propres à favoriser le régime & à seconder la vertu des médicamens. Mais les Hôpitaux pour les fous sont autre chose: ils font eux-mêmes fonctions de remède. Il faut que le fou, durant le traitement, ne soit point contrarié; qu'il puisse, dans les momens où il est surveillé, sortir de sa loge, parcourir sa galerie, se rendre au promenoir, faire un exercice qui le dissipe, & que la nature lui commande. Voilà ce qu'on trouve établi dans les deux Hôpitaux de Londres pour les fous, Bethléem & Saint-Luc. Rien de tout cela à l'Hôtel-Dieu.

Hydrophobes placés contre toutes raisons dans les mêmes emplois avec les fous.

N'est-ce pas encore contre les principes de l'art qu'on a placé, dans cette Maison, avec les fous, les personnes mordues par des chiens enragés? On met ces malades, qui ont horreur de l'eau, précisément dans un endroit où ils ont l'eau sous les yeux, où sans cesse ils en entendent le bruit & en ont l'imagination frappée. Il convenoit sans doute de s'y pourvoir de cabinets ou séquestrations pour les renfermer, ne fût-ce que pour ne pas tourmenter les autres malades qui craignent, avec juste raison, le voisinage de ceux-ci; en cela on se fût conformé à ce qui se pratique à l'Hôpital du Saint-Esprit à Rome, où, dans le classement des maladies, on a donné une attention particulière à celle-ci, en la séparant de toutes les autres.

Les emplois des fous à l'Hôtel-Dieu, présentent d'autres considérations: il importeroit qu'on sût combien, par an, il entre de fous dans cette maison, combien il en meurt, combien

il en guérit, combien il en sort qu'on a eu le malheur de laisser incurables; ce que dure leur traitement; si la folie maltraite également les deux sexes : dans quelles circonstances il est facile, difficile ou impossible d'y remédier. Quand les registres de cette Maison n'auroient servi qu'à nous instruire sur quelques-uns de ces objets, quels avantages n'en aurions-nous pas retirés, & que nous avons à regretter de ne les avoir point obtenus! C'est d'après le nombre de fous qu'on y admet annuellement, que nous pourrions nous régler sur l'étendue qu'il s'agira de donner au nouvel Hôpital qui leur sera destiné.

Dans l'impossibilité d'acquérir, à l'Hôtel-Dieu, aucune lumière sur cet article, je m'adressai à M. le Baron de Breteüil, pour le prier de me procurer de M. le Lieutenant général de Police, des renseignemens sur la quantité de fous renfermés dans les Maisons de Paris, soumises à son inspection. Le Ministre eut la bonté de se prêter à ma demande, avec cet empressement qu'il apporte à ce qui intéresse le bien public; & le Magistrat de la Police, eut celle de répondre à mes desirs : j'en obtins des Mémoires auxquels je joins le nombre des fous de l'Hôtel-Dieu, déduit de la nature & de la quantité de leurs lits, celui des fous & des folles des Petites-Maisons, déterminé d'après le nombre des loges actuellement subsistantes dans cet Hôpital; j'ai formé du tout l'état suivant :

ÉTAT des fous furieux, des folles furieuses, des imbéciles, des épileptiques renfermés dans les Maisons de force & les Hôpitaux de Paris.

	Fous Furieux.	Folles furieuses.	Hommes imbéciles.	Femmes imbéciles.	Hommes épileptiques.	Femmes épileptiques
1. A l'Hôpital de la Salpétrière		150		150		300.
2. A Bicêtre	92		138		15.	
3. A la Maison des Frères de la Charité à Charenton	1		77		4.	
4. Aux Petites-Maisons	22	22				
Dans les Pensions du fauxb. S.-Jacques.						
5. Pension du Sr Massé, à Montrouge.		2	16	2.		
6. Pension du Sr Bardot, rue neuve Sainte-Genevieve			5	4.		
7. Pension de la veuve Rolland, route de Villejuif			4	8.		
8. Pension de la Dlle Laignel, cul-de-sac des Vignes				36.		
9. Pension du Sr des Guerrois, rue vieille Notre-Dame				17.		
10. Pension du Sr Teinon, rue Copeau.			5	1.		
Dans les Pensions du fauxb. S.-Antoine.						
11. Pension de la dame de Sainte-Colombe, rue de Picpus			28.			
12. Pension du Sr Esquiros, rue du chemin-verd			12	9	2.	
13. Pension de la veuve Bouqueton, au petit Charonne		3	10	20.		
14. Pension du Sr Belhomme, rue Charonne	2		15	16.		
15. Pension du Sr Picquenot, au petit Bercy	1		5	1.		
16. Pension de la dame veuve Marcel, au petit Bercy			2	2	1.	
17. Pension du Sr Bertaux, au petit Bercy.	3		2	1.		
18. Couvent des Religieux Picpus			3.			
19. Pension du Sr Cornilhieaux, à Charonne			1	1.		
Dans les Pensions du quartier Montmartre						
20. Maison de S. Lazare, fauxb. S. Denis			17.			
21. Pension de la Dlle Douay, rue de Bellefonds		5		15.		
22. Pension du Sr Huguet, rue des Martyrs			6	3.		
23. A l'Hôtel-Dieu	42	32.				
	163	214	346	[illegible]	22	300

Il résulte de ce qui précède, qu'il existe en ce moment dans les Hôpitaux & pensions de Paris :

Conclusion du paragraphe sur les maniaques à l'Hôtel-Dieu.

1°. Trois cent soixante-dix-sept maniaques des deux sexes, dont cent soixante-trois hommes, & deux cent quatorze femmes.

2°. Six cent trente-deux insensés, dont trois cent quarante-six hommes & deux cent quatre-vingt-six femmes.

3°. Trois cent vingt-deux épileptiques, sur lesquels on compte vingt-deux hommes & trois cent femmes.

4°. Que nous avons à Paris vingt-trois Hôpitaux & pensions pour les fous.

Un seul où ils soient traités : l'Hôtel-Dieu.

Deux où l'on renferme les pauvres à demeure : la Salpétrière & Bicêtre ;

Deux Hôpitaux où l'on reçoit les fous payant pension : les Petites-Maisons, & les Frères de la Charité à Charenton ; enfin dix-huit pensions particulières qui forment autant d'Hospices très-secourables, & qu'on ne sauroit trop encourager.

Une remarque essentielle, c'est qu'il se trouve moins de fous furieux dans les Hôpitaux & les pensions de Paris, que de folles furieuses. La différence est à-peu-près dans les rapports de 21 à 16. Je m'étois déja apperçu qu'à l'Hôpital-Général de Rouen, il y avoit plus de loges pour des folles furieuses, que pour des fous furieux. Cette observation s'est soutenue à mesure que j'ai rassemblé des faits. Il est certain qu'il existe plus de folles furieuses, que de maniaques. Nouveau sujet de recherches. Cette différence proviendroit-elle des suites de couches, des impressions du lait? Dans l'un & l'autre cas, on auroit un motif de plus pour s'en occuper, celui de l'intérêt que doit inspirer le sort d'un être délicat, qui se déteriore ainsi, en perpétuant la société. Je conclus en conséquence

que, par rapport à la conſtruction des Hôpitaux, il faut y préparer plus de logements pour les femmes, que pour les hommes; en quoi on différeroit de l'Hôtel-Dieu de Paris, où, comme on l'a vu, il ne ſe trouve que trente-deux places pour les femmes, tandis qu'on y en compte quarante-deux pour les hommes.

Je propoſerois de s'en procurer deux cent dans les nouveaux Hôpitaux, dont quatre-vingt pour les hommes, & cent-vingt pour les femmes. Je m'expliquerai au cinquième Mémoire ſur la diſtribution de l'Hôpital des fous, & je rendrai compte, dans la ſeconde Partie de mon travail, des Hôpitaux de fous en Angleterre.

---

§. IV.

Des Bleſſés à l'Hôtel-Dieu.

A l'Hôtel-Dieu le rapport des bleſſés eſt aux autres malades, comme 1 eſt à 5.

ON comprend dans ce Paragraphe, les bleſſés & les opérés. Les bleſſés & les opérés ſont, à l'Hôtel-Dieu, dans quatre ſalles; trois ſont deſtinées aux hommes : celle Saint-Paul (Planche IX, *fig. I*, A) pour les bleſſés proprement dits; Saint-Jérôme B, où ſe font les opérations; & les taillés C. La quatrième (Saint-Nicolas, D) eſt réſervée pour les femmes.

Ces quatre ſalles renferment entr'elles cent treize grands lits, & cent vingt-trois petits, leſquels ſerviroient, ſelon la méthode qu'a l'Hôtel-Dieu, de placer quatre malades dans chaque grand & un dans chaque petit, à cinq cent ſoixante-quinze bleſſés. Si l'on procédoit de même par rapport à tous les autres lits de cette maiſon, c'eſt-à-dire, en ſuppoſant quatre malades par chaque grand, & un malade par chaque petit, on obtiendroit la preuve qu'à l'Hôtel-Dieu, le rapport des bleſſés

feroit aux autres malades, comme un eft à cinq, ou environ.

L'obfervation directe prife de la feuille diurne, conduit à un femblable réfultat. Cette feuille, pour le fix Janvier 1786, compte deux mille cinquante-neuf malades, fans comprendre ceux de l'Hôpital Saint-Louis, & marque pour ce jour là, quatre cent trente-trois bleffés & opérés : ce qui montre que les bleffés des deux fexes étoient effectivement aux autres malades à-peu-près dans le rapport d'un à cinq. Et comme le même jour, il fe trouvoit trois cent vingt-cinq bleffés ou opérés, & cent huit bleffées ou opérées, il fuit, que le rapport des premiers étoit aux dernières comme un eft à trois. Il eft prouvé par-là, premièrement, que les hommes, dont la vie eft plus pénible, plus active que celle des femmes, font deux fois plus fujets aux maladies chirurgicales que les femmes; fecondement qu'il fera convenable d'avoir égard à ces remarques, lorfqu'il s'agira de conftruire des Hôpitaux, afin d'y préparer les falles néceffaires aux fiévreux, aux fiévreufes, aux bleffés, aux bleffées, aux opérés, aux opérées.

Les femmes bleffées font aux bleffés comme 1 à 3.

Arrêtons-nous à celle Saint-Paul, affectée aux maladies chirurgicales, & à celle des opérations; montrons qu'il feroit difficile d'y jouir de la tranquillité, de la propreté néceffaires à la guérifon des bleffés & au fuccès des opérations auxquelles ils font expofés.

La falle Saint-Paul contient foixante-dix-huit grands lits & trente-trois petits, ou dequoi retirer trois cent quarante-cinq bleffés, lorfqu'on les raffemble quatre par grand lit, & cinq cent un quand on les couche fix. Elle renfermoit deux cent foixante-treize malades, le fix Janvier 1786. On y plaçoit donc trois bleffés par grand lit dans foixante-treize lits, & quatre par grand lit dans cinq autres lits. Or comment efpérer

Les bleffés n'ont point de tranquillité.

quelques momens de repos dans de pareils lits à trois & à quatre bleſſés, où les uns ne ceſſent de ſe plaindre, les autres de touſſer, les autres enfin de remuer, de ſe lever, de ſe recoucher.

Ce qui la trouble encore, cette tranquilité, c'eſt que la ſalle dont il s'agit, eſt un paſſage très-fréquenté ; on la traverſe pour ſe rendre aux chambres des trois Religieuſes qui la gouvernent, pour aller aux offices, à tous les magaſins aux vivres, au bois, au linge, à toutes les pièces de deſſertes, &c, &c. C'eſt encore par cette même ſalle Saint-Paul qu'on approviſionne celle des opérations & celle des fous. Ajoutez qu'aux heures des diſtributions, on y traîne les chariots au pain, à la ſoupe, à la viande ; que, les après-midi, les pauvres du dehors venant chercher des conſultations, des bandages, ſe faire panſer, s'y raſſemblent entre les lits ; quelquefois ils preſſent les bleſſés qui en ſouffrent, ils excitent au moins une confuſion avec un bruit très-incommode. Ce bruit n'eſt-il pas accru pas celui des battoirs qui ſe font entendre des lavanderies placées au pied de cette ſalle ? Quelques heures de repos, après un panſement douloureux, après une opération, décident ſouvent du ſuccès : comment les obtenir au milieu du tumulte où nous venons de voir que ſont tous ces malades ?

Diverſes cauſes de mal-propreté des ſalles de Chirurgie à l'Hôtel-Dieu.

On juge de la mal-propreté d'une ſalle par ſon odeur. En général plus une ſalle eſt infecte, plus elle eſt mal-propre : cette regle ne trompe pas à l'Hôtel-Dieu ; mais pour reconnoître completement par l'odorat, la mal-propreté de cette Maiſon, il faut s'y rendre à l'heure du panſement du matin, ſans quoi l'on n'en a point d'idée.

La mal-propreté eſt inévitable avec de grands lits, qu'on

ne sauroit déplacer, & sous lesquels il est impossible de nétoyer à fond ; elle est inévitable dans des salles à quatre rangs de lits, disposés dans toutes sortes de sens, avec des ruelles, des passages obscurs ; où les murs sont salis par les crachats, le plancher par les ordures qui découlent des paillasses & des chaises percées lorsqu'on les vide, ainsi que par le pus & le sang qui proviennent, soit des blessures, soit des saignées. Comment y préviendroit-on la mal-propreté ? N'est-ce pas au milieu de ces malades & en leur présence que leur linge sale est rassemblé & échangé ? L'odeur infecte, qui s'échappe des commodités voisines & les ordures qu'on en rapporte, ne l'accroit-elle pas encore ? Nous avons donc été fondé, en disant que, dans la salle des blessés, on ne jouissoit ni du repos, ni de la propreté.

Diverses causes d'insalubrité de la salle des Opérations.

La salle Saint-Jérôme à l'Hôtel-Dieu, est la salle des Hôpitaux de l'Europe où se fait le plus grand nombre d'opérations de Chirurgie. L'importance dont elle est, demandoit qu'on en prît un soin extrême, ainsi que de ce qui l'entoure, afin d'assurer le succès de ces opérations : quel soin en a-t-on pris ?

Communiquant avec celle Saint-Paul, elle en reçoit l'air corrompu ; placée presque sur la salle où l'on dépose les morts, les vapeurs fétides qui s'en élèvent, lui envoient encore un air impur. Du même côté de la salle des morts, est un plomb d'où il émane une très-mauvaise odeur ; à côté de ce plomb, sur des caveaux en terrasses, tombent des urines, du sang & d'autres immondices des entre-sols, & sur-tout de la salle où se font les accouchemens. Tout ce qui entoure la salle des opérations, tend donc à l'infecter ; par surcroît de malheur, cette salle est accouplée avec celle Saint-Paul : ainsi l'air y circule difficilement. Ses croisées don-

nant ſur la rue de la Bucherie, elles pourroient du moins recevoir les rayons du ſoleil ; mais préciſément de ce côté elles ſont ombragées par le linge des étendoirs des ſalles ſupérieures.

Tel eſt, à Paris, le lieu où l'on raſſemble les malades qui ſubiſſent les plus dangereuſes opérations.

Le bruit funeſte aux opérés.

Malheureuſement le tableau n'eſt pas achevé. J'ai parlé des inconvéniens du bruit par rapport aux bleſſés de la ſalle Saint-Paul, & je ne l'ai conſidéré que comme un obſtacle à la tranquilité des malades. Dans celle des Opérations, le bruit eſt encore plus à craindre : il occaſionne des ſecouſſes, & par-là des douleurs redoutables à la tête des perſonnes qui ont été trépanées, de celles qui ont beſoin de l'être, qui ont une inflammation au cerveau & à ſes membranes ; il excite des treſſaillemens, quelquefois des convulſions à ceux qui viennent de ſupporter une amputation des grandes extrémités. Sans doute ces conſidérations devoient placer la ſalle Saint-Jérôme dans un lieu retiré ; mais elle eſt ſur la rue de la Bucherie, l'un des plus grands paſſages de la Capitale (19). J'ai fait compter un jour du mois d'Octobre 1786, combien, durant une heure, il paſſoit de voitures de bois, de pierres, de vin, &c, vis-à-vis des grands-Degrés & vis-à-vis de la ſalle des Opérations : on en a compté cent ſoixante-huit aux grands-Degrés, & quatre-vingt-douze au pied de la ſalle

(19) Cette rue de la Bucherie ſert de débouché aux voitures qui viennent des chantiers du Port Saint-Bernard, où eſt le bois de charpente & le bois à brûler, & à celles qui viennent du Port-au vin & du Marché aux veaux, pour ſe rendre dans les quartiers ſitués au-delà du Petit-Pont de l'Hôtel-Dieu, au-delà du Pont-Neuf & dans le fauxbourg Saint-Germain.

des

des opérations. De forte que les malades n'y font pas une minute fans éprouver de funeftes ébranlemens.

Ce ne font pas les feules caufes de ces ébranlemens : il en eft d'un autre genre qui ne méritent pas moins d'attention.

C'eft en préfence des malades qu'on difpofe les appareils dont on a befoin pour opérer. Certains Hôpitaux ont la coutume de faire ces préparatifs effrayants dans des endroits retirés, afin de ménager non-feulement la fenfibilité des malades, mais encore de leur épargner ce foulevement de la nature qui pourroit leur être préjudiciable & nuire au fuccès de l'opération.

Il eft dangereux de difpofer les appareils, & de faire les opérations dans la falle même où font les malades.

On fuit un autre ufage à l'Hôtel-Dieu : on ne fe borne pas à préparer les appareils en préfence des malades, l'opération fe fait fous leurs yeux, de forte que celui qui la fupporte actuellement, tourmente, & par le fpectacle qu'il offre, & par fes cris, les malades qui bientôt feront foumis aux mêmes douleurs, & ceux qui depuis peu les ont endurées. Il tire les premiers du calme où il falloit les laiffer, leur fait éprouver une fouffrance anticipée; il rappelle aux feconds le fouvenir de leurs douleurs paffées, quelquefois même au moment de l'inflammation, de la fuppuration, c'eft-à-dire, dans deux temps décififs où la nature étoit occupée de fa réparation.

Il eft d'obfervation dans les Hôpitaux que la fumée des lampes incommode les malades, fur-tout lorfque la mèche eft forte & que l'huile eft mauvaife. Jamais cette fumée n'eft plus nuifible que dans une falle où l'on raffemble les perfonnes qui ont fubi des opérations; elle encraffe le poumon, l'irrite, épaiffit la mucofité. Ceux qui ont des maladies de poitrine, fouffrent des mauvais effets de la fumée des lampes. Les bleffés qui ont des maladies inflammatoires de la tête & du bas-ventre, en fouffrent

Inconvéniens de la fumée des lampes dans une falle.

également, parce qu'on ne sauroit retirer ces mucosités du poumon que par une expectoration violente qui fatigue la tête ainsi que l'abdomen. Je rends compte de ces inconvéniens sur le témoignage de malades qui les ont éprouvés dans la salle des Opérations à l'Hôtel-Dieu.

S'il ne falloit compter que sur des talens pour assurer le succès des opérations, dans quel Hôpital auroit-on pu s'en promettre davantage qu'à l'Hôtel-Dieu? Combien cependant d'opérations y ont échoué, qui auroient réussi ailleurs dans les mains des habiles Chirurgiens de cette Maison! Mais les talens, quelques reconnus qu'ils soient, ne surmontent point la malignité de l'air des salles, non plus que les inconvéniens qui résultent du resserrement des Hôpitaux & de leur mauvaise position. Une longue & triste expérience ne l'a que trop appris.

On ne guérit point les trépanés à l'Hôtel-Dieu.

On ne guérissoit point de trépanés autrefois à l'Hôtel-Dieu, comme on n'en guérit pas encore aujourd'hui. *Dionis*, Démonstrateur d'Anatomie sous Louis XIV, & premier Chirurgien de Madame la Dauphine, s'explique ainsi sur l'Hôtel-Dieu :

« A Paris, le trépan est assez heureux, encore plus à » Versailles où l'on n'en meurt presque point ; mais ils » périssent tous à l'Hôtel-Dieu à cause de l'infection de » l'air qui agit sur la dure-mère & qui y porte la pour- » riture * ».

Ce seroit un phénomène qu'un trépané qui guériroit dans cette Maison. On cite, comme un fait mémorable, un homme qui a survêcu pendant un an à l'opération du trépan, & qui

* Cours d'Opérations de Chirurgie, quatrième édition. Paris, 1740.

à la fin y périt d'une carie au crâne : carie qu'on attribua à l'infection de l'air de la salle des Opérations.

Les causes de mortalité dont on vient de parler, s'opposent visiblement au succès de beaucoup d'autres opérations. On ne guérit donc pas à l'Hôtel-Dieu une multitude d'opérés, qu'on sauveroit dans des Hôpitaux plus sains, mieux construits & mieux situés : ce sont de grandes pertes sans doute.

Mais compteroit-on pour rien les douleurs de tant de pauvres qu'on opère, encore qu'il soit constaté par l'expérience qu'on ne les sauvera point ? Le Chirurgien peut avoir le courage d'entreprendre une grande & cruelle opération, le malade lui-même se résoudre à la supporter, quand l'un & l'autre sont soutenus par l'espérance & la probabilité du succès : mais lorsqu'on sait qu'elle échouera par des causes connues, pourquoi l'entreprendre, & faire souffrir au malade des douleurs inutiles ? Pourquoi plutôt ne pas faire cesser des causes destructives qui s'opposent au succès des opérations & à la conservation de l'homme ?

Dionis avoit raison, quand, le siècle dernier, il demandoit qu'on transportât ces salles hors de Paris. Un siècle de plus, & des pertes sans nombre, ont prouvé combien on a eu tort de s'y refuser.

Si l'on disoit que les femmes, à l'Hôtel-Dieu, sont encore plus négligées que les hommes, on le croiroit difficilement ; c'est cependant une vérité bien affligeante dont on va être forcé de convenir.

Les femmes encore plus négligées que les hommes.

Nous avons déja vu que les variolées étoient confondues avec les fébricitantes ; que les folles résidoient à l'extrémité d'une salle de fiévreuses : présentement ce sont les opérées qu'on place dans une salle qui leur est commune avec les

bleſſées, c'eſt-à-dire, dans une ſalle pour cent ſoixante-ſix perſonnes, en ſuppoſant que chaque grand lit contienne ſeulement quatre bleſſées. Et c'eſt au milieu de cette multitude de bleſſées, de l'infection qu'elles répandent, du tumulte & du bruit qu'elles cauſent, qu'on prétend à des ſuccès; tandis que dans tous les Hôpitaux de l'Europe, on ne trouveroit pas une ſeule ſalle pour les opérés qui contînt trente lits à une perſonne, tant on a pris ſoin de ne pas ſurcharger ces ſortes de ſalles.

Concluſion du paragraphe ſur les bleſſés à l'Hôtel-Dieu.

Ne doit-on pas inférer des remarques précédentes, que, lorſqu'il s'agira de remplacer ces ſalles dans les nouveaux Hôpitaux, il ſera à propos de s'en procurer pour un nombre de malades qui en tout tems, ſoit, par rapport aux autres malades, dans la proportion d'un à cinq.

Quant à la différence qu'entraîne les ſexes, qu'on s'y ménagera deux fois plus de ſalles pour les hommes, que pour les femmes; qu'on les diſpoſera pour y jouir de la tranquillité, de la propreté, de la pureté de l'air; qu'on ne les chargera pas d'une trop grande quantité de malades; qu'il ſuffira d'y en admettre au plus vingt-quatre par ſalle, quelquefois moins.

Que dans le cas de grandes opérations, on accordera à un ſexe comme à l'autre trois eſpèces de ſalles: une pour préparer les malades, l'autre pour faire les opérations; la troiſième pour retirer les perſonnes qui auront été opérées. Ces trois ſalles demandent quelques attentions particulières.

Celle pour raſſembler les perſonnes opérées, doit être placée dans le lieu le plus ſain & le plus tranquille. La lampe ſera couverte d'un pavillon qui en conduira la fumée au-dehors. Le plus grand nombre de lits ſera à châlits en fer, les rideaux y tiendront à l'ordinaire; quatre ou ſix autres feront de ſimples couchettes en fer, ſous des rideaux ſuſpendus au plancher.

La ſalle d'Opérations, ſervira auſſi à préparer les appareils, elle ſera dallée, il y aura de l'eau; on élevera tout-au-tour des gradins en amphithéâtre; devant ces gradins ſera une forte baluſtrade en fer; on tirera le jour d'en-haut & de côté, venant du nord. Le parquet ſera libre, d'une étendue ſuffiſante pour contenir, ou une table, ou une chaiſe, ou une couchette, avec le malade, l'Opérateur & les Adjudants; les autres aſſiſtants ſeront placés ſur les gradins de l'amphithéâtre: tout doit, dans cette ſalle, ſe rapporter à la sûreté du malade, & l'empreſſement des élèves à voir opérer, ne doit pas les mettre dans le cas de heurter celui qui opère. On donnera au moins cinq pieds de large à la porte de cette même ſalle, ainſi qu'à celle des opérés. Beaucoup de malades peuvent, après avoir été opérés, être tranſportés à bras; mais il en eſt qu'il faut opérer dans leur lit, & qu'on doit y laiſſer ſans les remuer: de ce nombre ſont les perſonnes à qui on a lié de groſſes artères: celles-là, & pluſieurs autres, ſeront tranſportées dans leurs couchettes. Voilà pourquoi les portes, & un certain nombre de lits, doivent être préparés pour ces uſages. Quant à ces couchettes, on mettra de chaque côté le long des traverſes, deux mains en fer deſtinées à les tranſporter; elles ſe rabattront quand elles ſeront inutiles.

Les ſalles pour préparer les malades, & celles pour les opérés ſont établies à l'Hôtel-Dieu de Lyon; celle pour faire les opérations hors de la préſence des malades, & diſpoſer les appareils, exiſte à l'Hoſpice du Collége de Chirurgie. A l'Hôpital Royal d'Edimbourg, & dans preſque tous les Hôpitaux d'Angleterre, il en ſubſiſte une à-peu-près ſemblable à celle que nous décrivons.

On donnera encore à cet emploi, une ſalle de bains; une

autre pièce pour le peuple qui vient le soir, à l'issue des pansemens, demander des consultations; car on ne doit pas admettre de foule dans des salles de blessés. On ajoutera encore une dernière pièce, avec des armoires pour renfermer les instrumens, les bandes, les compresses, la charpie, les onguents, l'eau-de-vie & divers ustensiles relatifs aux pansemens & aux usages journaliers. Cette pièce est confiée aux soins du Chirurgien interne qu'on nomme *Topique*; elle doit être dans un lieu sec, bien éclairé & sain; on ne perdra point de vue que la charpie mal-propre, humide & moisie, irrite les plaies & leur fait prendre un mauvais caractère.

---

§. V.

Des Femmes grosses & des Accouchées à l'Hôtel-Dieu.

Les Hôpitaux sont ouverts chez les Peuples modernes à la femme enceinte.

IL n'y avoit pas d'Hôpitaux de malades dans les Républiques Grecques, non plus que dans la République Romaine; on n'y connoissoit pas d'asyle pour les femmes indigentes sur le point d'accoucher. On ne prisoit guères un enfant à cette Lacédémone si vantée, qu'autant qu'il annonçoit de la vigueur; le foible, le mal constitué étoient sacrifiés par leurs parens, comme des êtres inutiles dont il falloit soulager l'État; & les loix, les coutumes du pays sembloient autoriser ces meurtres (20).

La raison perfectionnée, a rendu les Gouvernemens modernes plus attentifs aux pressans besoins de l'homme malade

---

(20) Plutarque, Vie de Lycurgue.

& nécessiteux : elle a instruit le Philosophe des droits incontestables de l'humanité ; elle a éclairé le Législateur sur les intérêts réels de la société ; elle leur a appris & à tous les hommes, qu'il n'est pas d'être vivant plus recommandable aux yeux des Nations, que la femme enceinte qui porte dans ses flancs l'espérance des familles, le soutien des empires & le germe des générations futures.

Delà vient qu'à Paris, de temps immémorial, des Hôpitaux destinés aux accouchemens, ont été ouverts à la femme légitime, à la fille dissolue & à cette infortunée qu'un instant de fragilité a rendu mère.

Elle est admise depuis long-temps à l'Hôtel-Dieu de Paris.

L'honneur qui fait partie des prérogatives d'une Nation, en est sans contredit la plus estimable. Les femmes y sont infiniment sensibles : celles qui seroient bien nées, mais qui auroient eu le malheur de succomber, ne supporteroient pas la honte d'une grossesse désavouée par les loix; se dévouant à la mort plutôt qu'au mépris, elles feroient périr leur enfant ; ce qui exposeroit la coupable au supplice & sa famille au déshonneur. Un rayon céleste tomba sans doute dans le cœur de celui qui le premier leur tendit la main, conserva leur réputation, leur vie, celle de leur enfant ; ce lustre enfin que répand la vertu sur les familles honnêtes.

Des établissemens furent donc consacrés dans la Capitale, aux femmes enceintes. Un précis des avantages qu'ils présentent, fera mieux connoître la nature du service de l'Hôtel-Dieu relativement aux secours particuliers que cet Hôpital procure aux femmes prêtes d'accoucher.

Relations du département des femmes enceintes de l'Hôtel-Dieu avec différens Hôpitaux.

Toute personne qui, dans cet état, se rend à l'Hôtel-Dieu, y est admise lorsqu'elle est parvenue au neuvième

mois (21). Celles qui avant ce terme pourroient desirer un refuge secret, le trouvent à l'Hôpital de la Salpétrière; une salle particulière, fermée au reste de la société, leur est destinée; quelquefois elles y accouchent, plus ordinairement elles sont transportées à l'Hôtel-Dieu à l'époque où elles peuvent y être reçues. Dans les deux cas, si elles sont saines & si elles se proposent de nourrir, il leur a été ouvert encore à la Salpétrière une autre salle secrète, réservée pour cet important usage.

Ce n'est pas tout. Les nourrices attaquées elles & leurs enfans de la maladie honteuse, obtiennent également des secours. La profonde sagesse de Louis XVI, a pourvu à leurs pressans besoins; un lieu particulier est préparé pour les traiter; & le succès a répondu aux tentatives & récompensé les intentions bienfaisantes du Souverain auquel on est redevable de cet utile établissement.

Quant aux autres enfans arrachés au sein maternel par l'indigence & quelquefois par la loi rigoureuse de l'honneur, ils deviennent enfans de l'Etat: ils sont portés aux Enfans-Trouvés de la Couche, où une administration vigilante met au rang de ses premiers devoirs, celui de leur procurer des nourrices.

---

(21) On admet au neuvième mois révolu; voilà la règle stricte: elle reçoit des exceptions dans trois cas privilégiés. Les femmes grosses qui au septième mois sont malades, celles qui sont fatiguées par des travaux pénibles, ou par de longs voyages, sont également reçues à cette époque de sept mois; sur-tout lorsqu'elles éprouvent des douleurs, lorsque la matrice est très-basse, & lorsqu'en même temps son col est ouvert à ses deux extrémités & dans son trajet: circonstances qui annoncent un accouchement prochain, contre lequel on se met en garde, afin de ne compromettre ni la vie de la mère, ni celle de l'enfant.

Nous

Nous ne ſuivrons pas plus loin ces relations de l'emploi des femmes enceintes de l'Hôtel-Dieu, avec les ſalles des femmes groſſes & des nourrices de la Salpétrière, avec l'Hoſpice pour le traitement du mal vénérien, l'Hôpital des Enfans-Trouvés; ce que nous en avons dit, ſuffit pour montrer l'enchaînement du ſervice de toutes ces Maiſons relativement aux femmes groſſes, aux accouchées & à leurs enfans; & pour faire connoître où commence & où finit celui de l'Hôtel-Dieu: il s'agit préſentement de l'examiner en lui-même.

Deſcription de l'emploi des femmes groſſes.

Six ſalles, avec leurs dépendances, ſont deſtinées aux femmes enceintes, aux accouchées, aux nourrices, aux nourriſſons; elles ſont ſituées, au ſecond étage, dans le bâtiment Méridional (Voyez Planche X, *fig. I*). Ces ſalles ſont Saint-Joſeph A, la ſalle des Accouchemens B, les Accouchées C, les Nourrices D, Sainte-Marguerite E, la Crêche F; les cinq premières forment, à proprement parler, l'emploi des femmes groſſes & des accouchées; elles communiquent toutes entr'elles, la crêche en eſt détachée: c'eſt un autre emploi, mais il a des relations avec le précédent.

L'emploi des femmes groſſes ſe développe ſur les ſalles des bleſſés & des Opérations & de Saint-Yves; Saint-Joſeph & les Accouchées donnent ſur la rivière; les ſalles des Accouchemens, des Nourrices, de Sainte-Marguerite, & leurs dépendances, répondent à la rue de la Bucherie: les deux premières ſont ſéparées, dans leur longueur, par un mur de refend, d'avec les trois dernières.

Deſtination particulière de chacune de ces ſalles.

Les ſalles Saint-Joſeph, Sainte-Marguerite, ſervent aux femmes enceintes. Le nom de la ſalle des Accouchemens marque ſa deſtination. On place les accouchées dans la ſalle

des Accouchées, & les nouveaux-nés avec des Remueuses & des Infirmières, dans celle dite des Nourrices. Ces Remueuses & ces Infirmières portent les enfans à leurs mères, quand celles-ci se chargent du soin de les nourrir.

Relation de l'emploi des femmes enceintes, avec les autres emplois de l'Hôtel-Dieu.

Les accouchemens & les suites de couches ne se terminent pas toujours au gré des Sages-Femmes & des Chirurgiens. Tantôt il faut recourir à l'opération Césarienne; tantôt, & le plus souvent, les suites de couches sont jointes à des maladies internes ou externes qui en prolongent la durée (22). Il arrive encore que les nourrissons tombent malades : inconvéniens qui compliquent le service d'un grand Hôpital où l'on a intérêt que l'emploi des femmes grosses & des accouchées ne s'engorge point. Il a donc fallu se préparer des ressources, afin de faire face dans l'emploi des accouchées, au service étendu pour lequel il est destiné.

Rapport de l'emploi des femmes grosses avec celui de la Crêche.

Les femmes, dans le cas de l'opération Césarienne, sont envoyées à la Crêche; celles qui nourrissent, & qui, au bout de huit ou dix jours d'accouchement, sont malades, y passent encore; si c'est l'enfant qui est malade, elles y passent avec lui; si enfin ils le sont l'un & l'autre, ils y sont également transférés.

Rapport de l'emploi des femmes grosses, avec les emplois des fiévreuses & la salle des blessées.

Les fébricitantes parvenues au huitième ou au dixième jour de leur accouchement, sont conduites à Saint-Landry : ont-elles des recommandations, on les reçoit à Sainte-Martine ou à Sainte-Marthe; affectées de maladies chirurgicales, elles sont admises à la salle Saint-Nicolas, ou des blessées.

Ces rapports ne touchent pas au fond du service intérieur

(22) Les suites de couches durent ordinairement huit à dix jours.

de l'emploi des femmes groſſes ; il importe cependant de le connoître pour y puiſer des vues de diſtribution, applicables à un nouvel Hôpital.

L'emploi des femmes enceintes, exige un plus grand nombre de pièces de deſſertes que n'en demandent les autres emplois : on peut en prendre connoiſſance, Planche, X ; on y trouve des chambres pour deux Religieuſes, & d'autres logemens, les uns pour une Sage-Femme & ſes quatre Apprenties, les autres pour deux Remueuſes, deux Portières, douze Infirmières.

Les femmes groſſes & les accouchées ſont diſtribuées de la manière ſuivante.

Les femmes groſſes ſaines & protégées, ſont miſes à Sainte-Marguerite : cette ſalle renferme un grand lit & dix petits ; les autres femmes groſſes ſaines & malades, ſont placées à Saint-Joſeph ; on comptoit cinquante-ſix lits quand j'écrivois ces Mémoires, dont quarante-deux grands & quatorze petits : ils ſont diſpoſés ſur quatre files, l'une eſt appelée le rang blanc, parce qu'elle régne le long des croiſées, & qu'on y voit clair ; l'autre eſt nommée le rang noir : celle-ci eſt appuyée au mur de refend qui ſépare cette ſalle des autres ſalles répondantes à la rue de la Bucherie ; les deux autres files ſont celles du milieu. On couche les femmes groſſes malades dans les petits lits du rang blanc ; toutes les autres, malades ou non, dans les grands lits, les non-recommandées dans le rang noir & obſcur ; celles qui couchent dans les grands lits, y ſont au nombre de deux, trois, quatre, & davantage, dans les temps de plus grande preſſe.

Dans la ſalle où ſe fait le travail de l'accouchement, eſt

une cheminée; on y remarque de plus deux lits d'une forme & d'une composition particulières : je les représente (Planche XI, fig. III & IV), en faveur des Hôpitaux qui ne les connoissent pas, & qui croiroient devoir les adopter: ils servent pour le travail de l'accouchement. La cuvette de plomb de ces lits, reçoit les vidanges, qui, tombant dans un canigou, sont conduites sur la terrasse située au pied de la salle des opérations ; en se répandant sur cette terrasse, elles offrent des saletés désagréables à la vue, mais encore plus insalubres.

On entre de la salle des accouchées, dans celle Saint-Joseph, dont elle est séparée par une cloison en bois, ayant des portes à jour. On compte dans cette salle des accouchées, trente-deux lits sur quatre files, savoir, vingt-deux grands, dix petits, huit dans le rang blanc, huit dans le rang noir, seize dans les rangs du milieu. Les accouchées saines & les accouchées malades sont mises dans cette salle, où elles restent tant que dure la révolution de leurs couches. Quant à la salle des Nourrices, elle contient sept lits, deux grands, cinq petits, deux berceaux : on y trouve une cheminée.

Nombre total des lits de l'emploi des femmes grosses.

L'emploi des femmes grosses renferme donc soixante-sept grands lits & trente-neuf petits ; il étoit occupé le 12 Janvier 1786 par cent soixante-quinze femmes grosses, ou accouchées, & par seize personnes de service (23): ce qui plaçoit alors trois personnes dans dix-huit grands lits de quatre pieds quatre pouces de large. Ce n'étoit encore

(23) Je ne comprends pas, dans ce calcul, les Sages-Femmes qui ont leurs lits & leurs chambres à part.

qu'une petite ſurcharge, car il eſt certain qu'il y a des jours où il en couche quatre.

Inconvéniens particuliers des grands lits relativement aux femmes enceintes.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons dit des dangers des grands lits de l'Hôtel-Dieu : nous obſerverons ſeulement que quatre ou cinq femmes y tiennent encore plus difficilement que les malades dont nous avons parlé ; que d'ailleurs il eſt à craindre que les enfans qu'elles portent dans leur ſein, ne ſe reſſentent eux-mêmes de ce qu'elles ſont à l'étroit, & qu'ils ne périſſent des ſuites de la preſſion & de la gêne qu'elles endurent. Nous avouerons cependant que la tendreſſe maternelle engage quelques-unes de ces femmes à paſſer une partie de la nuit ſur le banc qui eſt à côté de leurs lits, afin d'éviter les froiſſemens & les preſſions, qui pourroient nuire à leurs enfans : de manière que, ſoit qu'elles gardent le lit, ſoit qu'elles en ſortent, elles n'ont point de tranquillité. N'eſt-il pas à craindre que leur ſanté ne ſouffre de ce défaut de ſommeil, dans des circonſtances ſurtout, où tant pour elles que pour leurs enfans, il eſt ſi eſſentiel de leur ménager du repos?

Nous ne ſuppoſons encore que des femmes enceintes bien portantes ; mais il en eſt de malades qui, les unes ont la gale, les autres le mal vénérien, un plus grand nombre la fiévre jointe à d'autres maladies : que va-t-on faire de toutes ces femmes ? On les raſſemble indiſtinctement dans la même ſalle.

Les galeuſes ont à leur diſpoſition cinq places dans trois lits, les vénériennes en ont deux dans un ſeul lit de trois pieds de large. Quant aux autres malades, on les confond dans les mêmes lits avec les femmes enceintes bien portantes ; les ſaines augmentent les ſouffrances des malades, celles-ci

altèrent la ſanté des ſaines, toutes s'incommodent réciproquement; les femmes qui ont la gale, la répandent, ce qui eſt inévitable.

Situation déplorable des accouchées à l'Hôtel-Dieu.

La ſituation des accouchées à l'Hôtel-Dieu eſt encore plus déplorable; elles ſont de même deux, trois, quelquefois quatre dans le même lit, les unes à une époque de leurs couches, les autres à une autre époque; leurs évacuations naturelles les infectent d'autant plus que ces lits ſont plus échauffés dans cet état de preſſion, que la ſanté de ces femmes eſt plus détruite, que leurs humeurs ſont plus corrompues; les tourmens qu'elles endurent, ſont accrus par les circonſtances qui accompagnent les ſuites de couches, la tenſion & la douleur au ſein, à la tête, au ventre, la fièvre de lait; une ſueur aigrelette qui ſurvient, les augmente encore. N'eſt-ce pas dans ces lits que ſont confondues les accouchées ſaines avec les malades, avec celles qui ſont atteintes de cette fièvre puerpérale, qui en fait tant périr (24)? Quelle ſanté tiendroit à cette affreuſe ſituation? Quelle maladie n'en ſeroit pas accrue? Enfin qu'on entr'ouvre ces lits de ſouffrances, il en ſort, comme d'un goufre, des vapeurs humides, chaudes, qui s'élèvent, ſe répandent, épaiſſiſſent l'air, lui donnent un corps ſi ſenſible, que le matin, en hiver, on le voit s'entr'ouvrir à meſure qu'on le traverſe, & on ne le traverſe point ſans un dégoût, qu'il eſt impoſſible de ſurmonter.

---

(24) On appelle ainſi une fièvre épidémique qui ſurvient quelquefois aux accouchées, vingt-quatre ou trente-ſix heures après leurs couches; on s'expliquera à ſon ſujet.

C'eſt ainſi que la ſurcharge de cette ſalle & de ces lits, le mêlange des accouchées malades avec les ſaines, corrompent l'air : corrompu, il réagit ſur celles qui l'ont infecté ; & comme cette ſalle des Accouchées n'eſt ſéparée de la ſalle Saint-Joſeph, ou des femmes groſſes, que par des portes à jour, l'air, en ſe répandant de la première dans la ſeconde, en accroît l'infection ; de ſorte qu'il agit encore ſur les femmes enceintes qui n'attendent que le moment d'accoucher. Quelle diſpoſition pour une opération auſſi importante !

Cauſes de l'altération de l'air dans l'emploi des accouchées & des femmes enceintes.

Continuons de développer les cauſes de l'altération de l'air dans l'emploi des femmes enceintes : cet emploi intéreſſe de trop près la ſociété, il eſt trop eſſentiel pour ne le pas étudier avec la plus grande attention.

Placé ſur la ſalle Saint-Charles-Saint-Antoine, qui, comme on l'a vu, eſt ſurchargée de fiévreux, & pleine d'air corrompu, placé auſſi ſur la ſalle des bleſſés dont l'air eſt très-infect, il reçoit les vapeurs de l'une & de l'autre par les eſcaliers Saint-Paul & Saint-Nicolas ; il reçoit en dehors celles de la ſalle des morts, & celles qui s'élèvent de cette terraſſe, ſur laquelle tombent les vidanges de la ſalle des accouchemens. Ainſi les femmes groſſes & les accouchées ſont nuit & jour dans cet air corrompu : il pénètre leurs poumons, comme il ſe mêle aux alimens dont elles ſe ſubſtentent ; il frappe leur odorat, comme il inonde leur peau ; elles ſont dans un atmoſphère rempli de toutes ces eſpèces d'airs viciés, qui ſe developpent, ou qui ſe raſſemblent dans cet important emploi.

Vainement ſe perſuaderoit-on qu'il ſeroit poſſible de l'en

retirer. Par un malheur inconcevable, ces salles sont les plus basses de toutes celles de l'Hôtel-Dieu & de toutes les salles des Hôpitaux de Paris : elles n'ont que dix pieds quatre pouces du plancher inférieur, jusqu'aux dessous des solives du plancher supérieur, ce qui est très-extraordinaire, attendu la quantité de monde qu'elles renferment. D'ailleurs comment, & par où en retirer l'air, puisqu'elles n'ont de croisées que d'un côté?

J'ai déja fait remarquer qu'on suspendoit du linge de lessive à une partie de leurs croisées, ce qui est un autre obstacle à la circulation de l'air; mais ce linge répand en outre de l'humidité, il refroidit; le grand séchoir, placé sur un bout de l'emploi des femmes enceintes, produit les mêmes effets; & l'on ne sauroit perdre de vue qu'une des causes de la grande mortalité des accouchées, est l'humidité. Il faut encore prendre garde qu'à l'Hôtel-Dieu, le linge chargé de vidanges, mis dans un cabinet au bout de la salle des Accouchées, y fermente & accroît la corruption.

Il résulte de ces remarques, que l'emploi des femmes grosses & des accouchées de l'Hôtel-Dieu, est mal situé, mal distribué; que les salles d'un pareil emploi n'auroient pas dû communiquer les unes avec les autres; qu'elles sont mal construites, puisqu'elles sont accouplées & trop basses. Il en résulte encore que ces salles sont surchargées à l'excès par le trop grand nombre de personnes rassemblées, & par les rangs trop multipliés de grands & de petits lits; qu'elles sont préjudiciables aux femmes enceintes, aux accouchées, à leurs enfans; qu'il est contre l'intérêt de la société, de coucher, comme on fait à l'Hôtel-Dieu, des femmes grosses saines, avec des malades, des malades de maladies ordinaires, avec des

des galeuſes, & dans les mêmes lits, des accouchées bien portantes avec celles qui ſont atteintes de maladies, & même avec d'autres accouchées frappées de maladies épidémiques & contagieuſes ; qu'il eſt abſolument contraire aux lumières de la raiſon, aux principes de Phyſique & de Médecine, de tenir un pareil emploi ſur des ſalles de fiévreux & de bleſſés, de l'entourer, & de corruption & de linges humides ; enfin d'y renfermer des linges ſouillés de matières ſuſceptibles de fermentation putride.

Malheureuſement les preuves des funeſtes effets de ces cauſes meurtrières, ne ſont que trop avérées & trop fréquentes.

En l'année 1664, M. de Lamoignon, premier Préſident, touché de la prodigieuſe quantité de femmes qui mouroient à l'Hôtel-Dieu, manda *Veſou*, Médecin de cette Maiſon, pour en ſavoir la cauſe : elle provenoit, ſelon ce dernier, de la ſituation de la ſalle des accouchées ſur les ſalles de bleſſés, d'où il s'élevoit des vapeurs mal-faiſantes ; ces accouchées étoient ſujettes à un flux de ſang, qui les conduiſoit au tombeau : on en ouvrit, il s'y trouva des abſcès.

Fièvre puerpérale à l'Hôtel-Dieu, en l'année 1664, qui enlève une quantité prodigieuſe d'accouchées.

Il en périſſoit plus ou moins, ſelon que le nombre des bleſſés étoit plus grand. « Le temps chaud & humide, leur » étoit incomparablement plus nuiſible que le chaud & le » ſec, & le froid & le ſec ; en un mot, ce malheur n'étoit » pas arrivé, avant que les accouchées fuſſent placées au-deſſus » des bleſſés ».

Peu, accoucheur diſtingué, rapporte ce fait (25). Il s'étoit formé aux accouchemens dans les ſalles ſur leſquelles por-

(25) Pratique des Accouchemens, page 268.

tent nos remarques : ſon expoſé eſt donc d'un grand poids, & comme témoin oculaire, & comme homme fort inſtruit dans ſon art ; *Veſou* propoſa de mettre ces accouchées dans un lieu « particulier où elles fuſſent exemptes de la commu- » nication d'un air contagieux ». Combien, depuis 122 ans, n'eût-on pas ſauvé de ces femmes malheureuſes, ſi l'on eût ſuivi ce conſeil ſalutaire ! Mais la raiſon n'amène pas toujours des réformes utiles ; les malheurs redoublés donnent long-temps des leçons terribles avant de renverſer les anciennes habitudes : c'eſt préciſément ce qui eſt arrivé à l'Hôtel-Dieu.

Fièvre puerpérale à l'Hôtel-Dieu, en l'année 1746, qui donne la mort à une grande quantité d'accouchées.

A Paris, l'hiver de 1746 (26) fut meurtrier pour les accouchées : elles y mouroient entre le cinq & le ſept de l'accouchement. L'épidémie attaquoit les indigentes, mais moins celles qui accouchoient dans leur Maiſon, que les pauvres femmes qui accouchèrent à l'Hôtel-Dieu.

« Dans le mois de Février, de vingt de ces femmes malades » en couches, à peine en échappoit-il une » (27).

---

(26) Mémoire de M. Malouin, inſéré parmi ceux de l'Académie des Sciences pour l'année 1746.

(27) Cette maladie commençoit par le dévoiement, qui continuoit pendant la couche ; les eaux ſortoient durant le travail de l'accouchement ; la matrice devenoit ſèche, dure, douloureuſe, elle étoit enflée, & les vidanges n'avoient pas leur cours ordinaire ; enſuite ces femmes reſſentoient des douleurs dans les entrailles, ſur-tout à la région des ligamens larges ; le ventre étoit tendu : à tous ces accidens ſe joignoient une douleur de tête, & quelquefois de la toux. Les trois & quatre de l'accouchement, les mamelles ſe flétriſſoient, au lieu qu'elles ſe gonflent à cette époque. A l'ouverture des cadavres, on voyoit du lait caillé

Cette maladie terrible, ce sont MM. les Médecins de l'Hôtel-Dieu, qui la qualifient ainsi, s'est encore montrée à différentes époques (28), les retours en sont plus fréquents que jamais : elle reparoît, tous les hivers, depuis 1774, elle commence ordinairement vers le milieu de Novembre, & dure jusqu'à la fin de Janvier ; on en retrouve aussi dans les autres saisons & même durant l'été, car elle s'y établit de plus en plus, & semble s'y naturaliser.

Fièvre puerpérale à l'Hôtel-Dieu, en 1774, qui continue jusqu'en 1786. Elle y fait mourir un nombre considérable d'accouchées.

Celles qui en étoient attaquées en 1774 & 1775, périssoient du quatre au sept, & sur douze accouchées, sept au moins en étoient attaquées. On remarqua successivement deux espèces de cette maladie, l'une simple, qu'on guérit avec l'ipécacuanha, l'autre compliquée, pour laquelle on n'a pas encore trouvé de remèdes. De vingt femmes avec la fièvre puerpérale à l'Hôtel-Dieu, trois ou environ sont sujettes à cette fièvre compliquée : de sorte qu'il périt encore, au moment où j'écris, une accouchée sur sept de celles qui sont sur-

---

à la surface des intestins ; une sérosité laiteuse inondoit le bas-ventre : on en trouva dans la poitrine de quelques femmes, &, lorsqu'on en coupoit les poumons, ils dégorgeoient une lymphe laiteuse & pourrie : l'estomac, les intestins, la matrice bien examinés paroissoient avoir été enflammés : il en sortoit, suivant le rapport des Médecins, des grumeaux à l'ouverture des canaux de ce viscère.

(28) Mémoire sur la maladie qui a attaqué en différens temps les femmes en couches à l'Hôtel-Dieu, imprimé à Paris, chez Quillau, rue du Fouarre, 1782 : il y est dit, que l'épidémie sévit avec fureur, & que, pendant plus de quatre mois, la Maîtresse Sage-Femme ne put prendre un instant de repos.

prises de fièvre puerpérale : elle meurt du six au huit de la couche, souvent plutôt (29).

(29) Ce qui regarde l'histoire de cette épidémie, n'appartient pas à ce Mémoire, dont le but est de faire connoître l'insalubrité de l'emploi des accouchées à l'Hôtel-Dieu, son insuffisance, enfin de rassembler des vues pour le construire d'une manière plus conforme à leurs besoins ; mais comme cette maladie intéresse les accouchées en général, comme d'ailleurs il n'existe point de Maison où il périsse plus de femmes de fièvre puerpérale qu'à l'Hôtel-Dieu, j'ai cru faire une chose utile en rapportant ce que j'ai pu me procurer de connoissances à leur sujet, dans le cours de mes recherches sur cet l'Hôpital.

Histoire de l'épidémie sur les femmes en couches à l'Hôtel-Dieu depuis 1774 jusques & compris 1786.

Ses premiers symptômes se manifestent, vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit heures après l'accouchement, quelquefois, mais rarement, au bout de douze heures; depuis treize années, on en a observé de constans, de variables : l'occasion s'est présentée de traiter une fièvre puerpérale simple & curable, une fièvre puerpérale compliquée & rebelle, dont les symptômes sont différens de la première : celle-ci, il a été impossible de la guérir.

Les symptômes constans de la fièvre puerpérale simple, sont les suivans, que je range dans l'ordre où ils se développent.

Symptômes constans de la fièvre puerpérale simple durant l'épidémie qui a régné depuis 1774 jusqu'en 1786.

Frisson, douleurs, d'abord légères, à la région des reins ; colique intestinale, qui, deux heures après qu'elle a commencé, affecte tout le bas-ventre, & devient plus vive qu'elle ne l'étoit dans le principe; pouls concentré, fièvre modérée, sans que les évacuations de la couche cessent de couler; seins flasques & non gonflés par le lait qui n'est pas monté; langue sèche vers le milieu, chargée de mucosité jaunâtre à ses bords; hocquets, vomissemens verdâtres.

Symptômes particuliers durant les années 1774 & 1775.

A ces symptômes constans & caractéristiques se joignirent, en 1774 & 1775, un dévoiement de matière bilieuse & glaireuse d'une grande infection, un gonflement plus considérable du bas-ventre, qu'il ne le fut dans

Ainsi, des événemens désastreux, accumulés depuis plus d'un siècle, ne justifient que trop nos remarques sur l'insalubrité de l'emploi des accouchées.

---

les années qui succédèrent à 1775, une disette & une rétention d'urines remarquables: le peu qu'on en tiroit, n'alloit qu'à quelques onces: elles étoient rougeâtres & fétides; il falloit à cette époque, sonder presque toutes ces malades trois fois par jour.

Symptômes particuliers qui parurent depuis 1776 jusqu'en 1782.

Les malades des six années suivantes, loin d'avoir le dévoiement, comme celles des années précédentes, étoient constipées; leur ventre, quoique douloureux, n'étoit pas aussi gonflé, les urines ne péchoient ni par la couleur, ni par l'odeur: elles venoient librement & en quantité suffisante.

Symptômes de la fièvre puerpérale compliquée.

La fièvre est plus forte dans la fièvre puerpérale compliquée: elle est continue avec redoublement; la langue est noire & sèche; le ventre est tendu, météorisé, peu douloureux, à quoi se joint le transport. Tout vomissement spontané, qui arrive au commencement des symptômes, est avantageux; s'il termine les symptômes & succède aux hocquets, il annonce une mort prochaine.

Symptômes qui ne se sont présentés que quelquefois.

Voici des symptômes irréguliers: dans quelques femmes, les règles ont été ou supprimées ou diminuées; d'autres ont éprouvé des ophtalmies; d'autres une éruption rouge sur les bras ou sur le ventre; il en est qui ont eu une sueur plus ou moins abondante; dans quelques-unes la respiration fut difficile, la parole entre-coupée: en général le sang qu'on tiroit, étoit couëneux.

Ouverture des cadavres.

A l'ouverture du ventre, on trouva l'estomac, les intestins, sur-tout les grêles, enflammés, adhérens les uns aux autres, distendus, remplis d'air, de matière fluide, jaunâtre; quelquefois ils renfermoient des vers de l'espèce des strongles; rarement le foie, la rate étoient altérés, avoient acquis du volume. La matrice paroissoit saine, elle étoit revenue sur elle-même à l'ordinaire: il étoit rare de la trouver enflammée; j'eus occasion d'en disséquer deux: l'une d'elles renfermoit un caillot de sang; une infil-

L'objet que je traite est si essentiel, que j'ose demander qu'il me soit permis d'insister sur ce qui le regarde : je vais l'envisager sous de nouveaux rapports.

---

tration tantôt laiteuse, tantôt de la couleur & de l'odeur du petit-lait, inondoit, dans certaines femmes, le tissu cellulaire qui entoure les reins; on y trouvoit aussi quelquefois une matière épaisse, blanchâtre & comme caséeuse. Lorsque le poumon étoit gorgé de sang, enflammé, ou bien emphysémateux, on découvroit de la sérosité dans chaque côté de la poitrine. On ne remarqua ni dépôts purulens, ni ces pertes de sang qu'on avoit observés dans l'épidémie de 1664 ; on ne trouva point la matrice sèche, dure, tuméfiée comme on l'avoit trouvée en 1746. Dans l'épidémie de 1774, les lochies coulèrent : elles ne coulèrent pas en 1746. Je rapporte ces diverses circonstances, pour montrer que quelques-uns des caractères de cette maladie changent d'une épidémie à une autre.

Traitement. Un traitement fut établi par M. Doucet, l'un des Médecins de l'Hôtel-Dieu, vers l'année 1780 : il consistoit à faire vomir avec l'ipécacuanha, au moment précis de l'invasion du mal. La méthode qui suit, est celle en usage à l'Hôtel-Dieu, au mois de Novembre 1786.

Dès que le frisson & les douleurs de reins se sont annoncés, on donne un lavement émollient; au bout de deux heures, si les coliques se font sentir, on passe dix-huit grains d'ipécacuanha en deux prises, à trente minutes l'une de l'autre; on fait sur le ventre des fomentations émollientes, on les renouvelle de temps en temps. Lorsque les vomissemens sont finis, on administre une cuillerée d'une potion d'huile d'amandes douces, deux onces; sirop de guimauve, une once; kermès minéral, deux grains : ce qui se réitère de deux heures en deux heures; & l'on use, pour boisson ordinaire, d'une décoction de graine de lin édulcorée avec le sirop de guimauve. Si l'ipécacuanha n'a point excité de vomissement, on répète ce remède le lendemain, on en soutient l'effet avec l'émétique en lavage, pour établir des évacuations par le bas; à mesure que le ventre s'ouvre, le pouls s'élève, & c'est un bon signe.

Je chercherai quel est le risque attaché à l'état particulier & distinctif de la femme enceinte. Je donnerai un précis de nos connoissances sur la mortalité des accouchées. Enfin je rapporterai les raisons d'après lesquelles je croirois qu'on doit, dans les nouveaux Hôpitaux, former l'emploi des femmes enceintes & des accouchées.

La grossesse, l'accouchement, ses suites ne sont pas des maladies, ce sont des états purement naturels : ils semblent, il est vrai, donner accès à des incommodités pénibles à supporter, ils exposent même à certains risques malheureusement trop réels, mais qu'il ne faut pas confondre avec les maladies proprement dites.

Incommodités de la grossesse, de l'accouchement, des suites de couches.

Ils ont leurs incommodités. En effet, la grossesse, l'accouchement fatiguent, les suites de couches affoiblissent, rendent plus sensibles aux impressions du bruit, des odeurs fortes, elles tiennent dans un état, sinon de maladie, du moins voisin de maladie : car les femmes en sont alors plus suf-

Cette méthode a eu, & a encore des succès inappréciables dans les mains des savans Médecins de l'Hôtel-Dieu, & singulièrement dans celles de l'habile Sage-Femme de cette maison, à laquelle l'application en est confiée : mais ces succès ont leurs bornes. Quand la fièvre puerpérale est simple, la méthode réussit ; lorsque cette maladie est compliquée, la méthode ne réussit point, & l'on n'en connoît pas encore qui puisse en triompher.

Le Roi, en 1787, sur le rapport que fit M. le Baron de Breteüil, de l'état des femmes enceintes à l'Hôtel-Dieu, & des secours qu'elles reçoivent de la Dlle Dugès, Maîtresse Sage-Femme de cette maison, pour lui en témoigner sa satisfaction & en soutenir le zèle, l'a gratifiée d'une pension accompagnée d'un brevet, dont la teneur ajoute encore au bienfait.

ceptibles. Ces inconvéniens sont incontestables, mais n'étant pas des maladies, ils demandent de simples précautions, & n'imposent que l'obligation de redoubler de soins pour conserver la santé affoiblie & chancelante des nouvelles accouchées.

Il ne falloit donc point les placer sur un passage aussi bruyant que la rue de la Bucherie, sur une salle aux onguents, d'où il s'élève des odeurs fortes (30).

Les risques de la grossesse dépendent essentiellement de la conformation vicieuse de la mère & de l'enfant.

Il est évident que l'état de femme enceinte a des risques, mais ces risques ont leurs limites : ils dépendent essentiellement de la conformation vicieuse, soit de la mère, soit de l'enfant, & dans quelques circonstances, de celle de l'une & de l'autre : jusqu'où s'étendent-ils, & combien de femmes, sur un nombre donné d'accouchemens, se ressentent-elles de ces fâcheuses dispositions? Pour atteindre à quelques solutions, je distinguerai quatre espèces d'accouchemens : celui où l'on est obligé de recourir à l'opération césarienne; celui qu'on termine à l'aide du forceps (31); celui où l'enfant vient par les pieds; l'accouchement enfin où il se présente par la tête.

L'opération césarienne n'a lieu que dans le cas où l'accouchement est impraticable, à cause de la disproportion du volume trop considérable de l'enfant, avec l'étroitesse des passages.

On a recours au forceps, pour faire traverser à l'enfant

(30) Le dépôt des emplâtres & onguents pour l'usage journalier de toutes les salles de Chirurgie, est, à l'Hôtel-Dieu, dans l'escalier Saint-Paul, sous l'emploi des femmes grosses.

(31) Instrument propre à saisir l'enfant par la tête au sein de la mère.

un

un passage étroit ; mais qu'il est possible qu'il franchisse à l'aide de cet instrument.

L'accouchement par les pieds, & celui par la tête présentent les plus grandes espérances, singulièrement le dernier.

Les risques de la grossesse attachés à l'étroitesse des passages & à l'excès de volume de l'enfant, qui nécessitent l'opération césarienne, peuvent s'estimer par le nombre de ces opérations sur une quantité donnée d'accouchemens. Il s'est fait six opérations césariennes à l'Hôtel-Dieu depuis l'année 1773, jusques & compris 1785, & dans le cours de ces treize années, il y a été baptisé vingt mille deux cent trente-quatre enfans : (voyez la table (32); ce qui donne une opération césarienne par trois mille trois cent soixante-douze enfans venus vivans & baptisés : je dis exprès vivans & baptisés, parce que, dans cet intervalle de treize années, il est venu un certain nombre d'enfans morts, lesquels n'ont pas été compris dans les états baptistaires : d'où il résulte qu'il y a plus d'accouchées à l'Hôtel-Dieu, que d'enfans baptisés, & qu'il faut, lorsqu'on calcule, avoir également égard aux accouchées qui ont amené des enfans morts ; mais comme parmi les couches simples, ou à un enfant, il en est aussi de doubles & même de triples, c'est-à-dire, à deux ou trois enfans, il suit de cette autre considération, que le nombre des enfans venus tant vivans qu e mo r,

Il se fait à l'Hôtel-Dieu une opération césarienne par 1445 femmes enceintes.

(32) Je rapporte en entier l'état des baptêmes à l'Hôtel-Dieu de Paris, à commencer en 1713 jusques & compris 1785 : il est extrait des Etats de baptêmes, mariages, mortuaires, enfans-trouvés & professions religieuses de la Ville & Fauxbourgs de Paris ; on peut y voir le

surpasse celui des accouchées ; qu'on doit y avoir pareillement égard, afin de mieux connoître le nombre de celles-ci depuis

---

nombre des enfans venus vivans depuis l'année 1773 jusqu'à la fin de 1785.

ANNÉES.	Nombre des Baptêmes	ANNÉES.	Nombre des Baptêmes.	ANNÉES.	Nombre des Baptêmes.	
		Ci à côté....	..30816.	*Ci à côté*....	..66091.	
1713.	1087.	1738.	1209.	1763.	1427.	
1714.	1156.	1739.	1480.	1764.	1541.	
1715.	1268.	1740.	1366.	1765.	1478.	
1716.	1269.	1741.	1447.	1766.	1504.	
1717.	1172.	1742.	1339.	1767.	1658.	
1718.	1184.	1743.	1260.	1768.	1639.	
1719.	1242.	1744.	1264.	1769.	1721.	
1720.	1248.	1745.	1351.	1770.	1715.	
1721.	1298.	1746.	1304.	1771.	1699.	
1722.	1390.	1747.	1385.	1772.	1661.	
1723.	1210.	1748.	1272.	1773.	1453.	
1724.	1223.	1749.	1437.	1774.	1559.	
1725.	1280.	1750.	1331.	1775.	1594.	
1726.	1335.	1751.	1365.	1776.	1581.	
1727.	1190.	1752.	1498.	1777.	1576.	
1728.	1065.	1753.	1527.	1778.	1608.	
1729.	1189.	1754.	1367.	1779.	1670.	20254.
1730.	1166.	1755.	1468.	1780.	1586.	
1731.	1278.	1756.	1603.	1781.	1576.	
1732.	1264.	1757.	1508.	1782.	1536.	
1733.	1125.	1758.	1480.	1783.	1470.	
1734.	1302.	1759.	1630.	1784.	1502.	
1735.	1290.	1760.	1454.	1785.	1523.	
1736.	1328.	1761.	1488.			
1737.	1257.	1762.	1442.			
	30,816.		66,091.		102,368.	

1773, jusqu'en 1785, c'est-à-dire pendant treize année. Ce que je pouvois faire, pour atteindre à une certaine exactitude, étoit de m'appuyer de résultats que fournit l'Hôpital Britannique.

A l'Hôpital Britannique, les enfans venus vivans sont aux enfans venus morts comme un est à trente-un. En supposant ce rapport entre les enfans venus vivans, & les enfans venus morts à l'Hôtel-Dieu, pour les treize années dont je parle, on auroit 652 enfans venus morts, indiquant 651 accouchées qu'il faudroit ajouter aux 20,234 femmes qui ont donné des enfans vivans : ce qui porteroit à l'Hôtel-Dieu, le nombre des accouchées à 20,886. Et comme à l'Hôpital Britannique, les couches doubles ou triples, sont aux couches simples, comme un à quatre-vingt seize; en supposant à l'Hôtel-Dieu le même rapport entre les couches doubles & les couches simples, on trouveroit 217 couches doubles ou triples, sur cette quantité de 20,886 accouchemens : ce qui réduiroit le nombre réel des accouchées à 20,669, & montreroit que le nombre des opérations césariennes est à celui des accouchées comme un à 3445.

Quand je supposerois qu'il n'échapperoit aucune femme de l'opération césarienne, le risque des accouchées à l'Hôtel-Dieu, relativement à cette opération, ne seroit toujours que dans le rapport d'un à 3445; mais l'expérience montre que depuis l'an 1500, on a sauvé en Europe beaucoup de celles qui l'ont supportée (33); que parconséquent le risque di-

Depuis l'an 1500, on peut citer 79 femmes sauvées par l'opération césarienne.

(33) Depuis l'an 1500, époque de l'opération césarienne rapportée par Bauhin, je pourrois en citer soixante-dix-neuf exemples où elle a sauvé les femmes enceintes.

minue en raison des secours que la Chirurgie plus éclairée leur fournit.

En perdant moitié des accouchées, pour lesquelles on use du forceps, ce seroit en perdre une sur 492.

Il paroit, suivant un relevé des accouchemens à l'Hôtel-Dieu, pendant les années 1775, 1776 & 1777, qu'on s'y est servi une fois du forceps, par deux cent quarante-six accouchemens; & l'on peut avancer que l'application en est maintenant si facile & si heureuse, que l'on conserve par son moyen, plus de la moitié des femmes pour lesquelles on y a recours; en supposant qu'il en périsse la moitié, ce seroit donc une femme par quatre cent quatre-vingt-douze que l'on perdroit.

Les accouchemens par les pieds sont aux accouchemens où l'enfant se présente par la tête, dans le rapport d'1 à $10\frac{1}{2}$.

Quant aux accouchemens où l'enfant vient de lui-même par les pieds, ou bien, quand, selon les règles de l'art, on le retourne pour ramener la tête la dernière, on fait qu'en

---

Simon, habile Chirurgien de Paris, en a rassemblé soixante-huit dans un Mémoire inséré parmi ceux de l'Académie Royale de Chirurgie.

Je joindrai, le fait retrouvé par M. Goulin; celui de Mercet, conservé par Dalechamps; celui de Rousset, dont ne parle point Simon; cet autre que m'a communiqué M. Péan, Chirurgien de Paris, maintenant Chirurgien-Accoucheur de la Reine de Naples; l'opération faite par Ysabeau, Chirurgien de l'Hôpital de Gien, en 1753; l'opération faite sur Marie-Jeanne Gastelier, par M. Burette, Chirurgien à Sainte-Menehould, femme à laquelle j'ai donné des soins, pendant quelques années; cette autre opération sur la femme Castanet, de Verrières, faite en 1765 par Lambert, Chirurgien, femme que je vis le surlendemain & les jours suivans de son opération; celle qui fut faite par un Maître de forges sur sa femme, près d'Orléans; une par M. de Leurye; deux autres pratiquées avec succès par M. Lauverjat.

Total, soixante-dix-neuf opérations césariennes, à l'aide desquelles on a sauvé les accouchées.

général les difficultés qu'il présente, disparoissent dans des mains habiles. D'ailleurs à quelle quantité peut s'élever le nombre de ces accouchemens, comparés à ceux où l'enfant se présente par la tête? Selon des états que des personnes zélées ont bien voulu me procurer, on a fait à l'Hôtel-Dieu quatre mil neuf cent quatre-vingt six accouchemens dans le cours des années 1775, 1776 & 1777; sur ce nombre il est venu quatre cent quatre-vingt trois enfans par les pieds : cela posé, l'accouchement par les pieds seroit au total des accouchemens dans le rapport d'1 à 10 $\frac{1}{3}$.

Ces remarques porteroient donc à penser que les risques réels de l'accouchement, risques qui dépendent de la conformation viciée de la mère ou de l'enfant, ou qui proviennent de la mauvaise situation de ce dernier, ne sont pas considérables; que la nature au contraire a singulièrement pris soin de les diminuer, puisqu'en admettant même la perte de toutes les femmes qui subissent l'opération césarienne, & la mort de la moitié de celles qui sont dans le cas du forceps, la perte des accouchées parmi nous, ne monteroit encore qu'à une sur quatre cent quatre-vingt douze.

Précis de nos connoissances sur la mortalité des accouchées.

Mais la durée de la grossesse & des couches, ne dispense pas des maladies qui pourroient survenir dans tout autre temps, non plus que de la mort qui succéderoit aux maladies : d'ailleurs, comme nous l'avons déja dit, en affoiblissant la femme, la grossesse & ses suites l'exposent davantage à ces maladies & aux risques qui les accompagnent. Or quelle est l'étendue du risque que cet affoiblissement & les complications qui s'y joignent, ajoutent à l'état de femme grosse & d'accouchée; ou, pour mieux dire, quelle est la mortalité particulière attachée, sous quelques rapports, &

par quelques causes que ce soit, à l'état d'accouchée ? Ce qui réduit la question au simple fait, de savoir combien il périt d'accouchées.

Mortalité des accouchées. Cinq manières de l'envisager.

Je conçois cinq manières d'envisager la mortalité des accouchées : elles consistent à la comparer à la totalité des morts des deux sexes, à la mortalité seulement du sexe féminin ; au nombre des baptêmes ; à la somme totale des enfans venus, tant vivans que morts ; enfin, au nombre direct & positif des accouchées dans un lieu quelconque.

Rapport de la mortalité des accouchées à la totalité des morts des deux sexes dans certains endroits.

Ce qu'on sait sur la mortalité des accouchées, comparativement à la mortalité sur les deux sexes, c'est qu'elle varie d'un lieu à l'autre ; que dans le même pays, elle est différente dans un temps, de ce qu'on la trouve à un autre temps ; qu'assez généralement elle décroît dans un endroit, à mesure que les connoissances s'y introduisent (34) : preuve certaine que cette mortalité croissante ou décroissante, tient à des

---

(34) Je tire la plupart des détails suivans, de l'ouvrage du célèbre M. *Sussmilch*, intitulé : *L'Ordre Divin dans les changemens du genre humain, prouvé par la naissance des hommes, leur mortalité & leur propagation* ; 4e édition, Berlin 1775, en allemand.

A Gera, en Saxe, depuis 1740 jusqu'en 1748, la mortalité des accouchées, comparée à celle des deux sexes, a été comme 1 à 111.

A Berlin, { en 1746, comme 1 à 110.
en 1757, comme 1 à 130.

A Genève, en quatre-vingt ans, à commencer en 1700 & à finir en 1779, comme 1 à 90.

A Leipsick, pendant dix ans, à commencer en 1740 & à finir en 1749, comme 1 à 85.

A Gotha, depuis 1735 jusqu'en 1751, comme 1 à 74.

A Wassenda, en Suède, comme 1 à 61.

caufes étrangères à la groffeffe. La plus foible mortalité que je connoiffe en ce genre, eft d'une accouchée fur cent trente morts des deux fexes ; la plus forte d'une accouchée fur foixante-deux morts ; elle n'eft nulle part plus foible qu'à Géra, en Saxe & à Berlin, & en aucun endroit que je fache, plus forte qu'à Waffenda.

Je ne puis rien dire fur la mortalité des accouchées, déduite de la totalité des morts du fexe féminin : j'ignore fi l'on a raffemblé des obfervations qui la faffent connoître.

A l'égard de leur mortalité comparée au nombre des baptêmes, je la rapporte d'après des tables de la Ville de Londres, depuis 1659 jufqu'en 1749 : il a été baptifé dans cet efpace de cent ans, 1,480,800 enfans ; il eft mort vingt-quatre mille fept cent trente-deux femmes en couches ; c'en eft une par un peu plus de cinquante-neuf baptêmes. Voyez ci-après la note (35). Rapport de la mortalité des accouchées, au nombre des baptêmes.

Dans les pays Proteftans, où l'on tient également compte fur les regiftres publics, des enfans venus vivans & morts, ce qui eft un bon ufage, on a pu y comparer le nombre des femmes mortes en couches, à celui de tous les enfans de quelque manière qu'ils foient venus. Or la mortalité des femmes en couches, déduite de cette forte, eft différente, non-feulement felon les endroits, mais encore dans le même endroit, lorfqu'on l'obferve en différens temps (35). Elle Mortalité des femmes en couches, comparée au nombre des enfans venus vivans & morts.

---

(35) A Waffenda, dans l'efpace de vingt-cinq années, le nombre des femmes mortes en couches, a été aux enfans venus tant vivans que morts, comme 1 à 55.

n'eſt en aucun lieu, ſelon ce que j'ai pu recueillir, auſſi forte qu'à Waſſenda, & auſſi foible qu'à Berlin : il périt à Waſſenda une femme ſur cinquante-cinq enfans venus vivans ou morts, & à Berlin, tantôt une ſur quatre-vingt-ſept enfans, & tantôt une ſur cent ſept.

Nous avons déja dit que la mortalité des accouchées décroiſſoit en certains pays, à meſure que les lumières s'y répandoient. Pour

---

A Leipſick, { pendant dix ans, à commencer en 1740, & à finir en 1749, comme 1 à 61.
de 1759 juſqu'en 1763, comme 1 à 57;
de 1764 juſqu'en 1768, comme 1 à 63;
de 1769 juſqu'en 1774, comme 1 à 79. }

Voilà quatre mortalités différentes à Leipſick : une plus forte, qui eſt d'1 à 57; une plus foible, qui eſt d'1 à 79; la plus forte tombe préciſément au temps où cette malheureuſe Ville fut en proie aux horreurs de la guerre : ce qui tendroit à montrer à quel point l'agitation de l'eſprit eſt funeſte aux femmes enceintes.

A Saltzwedel & à Arenſée, depuis 1774 juſqu'en 1776, comme 1 à 66.

A Gotha, { depuis 1735 juſqu'à 1751, comme 1 à 69;
en 1770, comme 1 à 70. }

A Lebus, pendant trente-quatre ans, comme 1 à 71.

Dans quarante villages de Pruſſe, depuis 1774 juſqu'en 1776, comme 1 à 80.

A Berlin, { en 1746, comme 1 à 103;
en 1757, comme 1 à 98;
en 1758, comme 1 à 95;
depuis 1764 juſqu'en 1774, comme 1 à 87;
depuis 1740 juſqu'en 1748, comme 1 à 107. }

ſe convaincre de plus en plus de cette importante vérité, il ſuffira de jeter les yeux ſur les liſtes de Genève (36) & de Londres (37) : celle de Genève montre que la mortalité moyenne des accouchées, a d'abord été comme un à ſoixante-onze morts $\frac{1}{2}$, enſuite comme un à cent quarante-deux ; & à Londres, où l'on comparoit les accouchées mortes au nombre des baptêmes, il périſſoit une accouchée par trente-cinq enfans baptiſés au commencement des cent années ſur leſquelles ont porté ces obſervations ; tandis qu'à la fin de ces mêmes cent années, il n'en périſſoit qu'une ſur ſoixante dix-ſept baptêmes, ce qui fait une diminution de plus de moitié, & ce qui prouve

(36) Liſte de mortalité des deux ſexes à Genève, depuis l'année 1700 juſqu'en 1779, diſtribuée par dix années, à laquelle on rapporte la mortalité des femmes en couches, tirée d'un ouvrage intitulé : *Recherches ſur la nature & le traitement de la Fièvre puerpérale, par M. de la Roche*, Médecin de Mgr le Duc d'Orléans.

ANNÉES.	Nombre des morts des deux ſexes.	Femmes mortes en couches.	Proportion.
1700 à 1709.	6439.	90.	une à 71 $\frac{1}{2}$.
1710 à 1719.	5939.	92.	à 64 $\frac{1}{2}$.
1720 à 1729.	6839.	94.	à 73.
1730 à 1739.	6668.	47.	à 142.
1740 à 1749.	7328.	74.	à 99. $\frac{1}{2}$.
1750 à 1759.	7322.	77.	à 95.
1760 à 1769.	7705.	67.	à 115.
1770 à 1779.	7867.	82.	à 96.
	56,107.	623.	

(37) Liſte du nombre des femmes mortes en couches, comparé à

que la grande mortalité des accouchées tient à des causes variables ; qu'elle est indépendante de leur conformation & de leur état ; qu'avec des talens & des soins, on la diminue sensiblement

Mortalité des accouchées comparée au nombre des accouchées.

Reste à comparer la mortalité des accouchées avec le nombre précis des accouchées.

Il existe à Londres cinq Hôpitaux pour les femmes enceintes : Midlesex, où l'on admet en même-temps des malades ; l'Hôpital Britannique, celui de Londres, de Westminster (38), le nouvel Hôpital-Général. Les salles contiennent cinq, six au plus, onze à douze lits.

---

celui des baptêmes à Londres, depuis 1659 jusqu'en 1749, de dix ans en dix ans.

Années.	Baptêmes.	Femmes mortes en couches.	Proportion.
1659.	95,084.	2686.	une à 35.
1669.	119,951.	2511.	à 47.
1679.	139,443.	3238.	à 43.
1689.	149,363.	2445.	à 61.
1699.	156,090.	2444.	à 63.
1709.	163,375.	2331.	à 70.
1719.	183,745.	2627.	à 69.
1729.	171,075.	2482.	à 68.
1739.	147,181.	2095.	à 70.
1749.	145,496.	1873.	à 77.
	1,470,803.	24732.	

(38) On ne confondra point ces Hôpitaux, l'un appellé de Londres, & l'autre de Westminster, consacrés aux femmes enceintes, avec deux autres Hôpitaux du même nom destinés seulement à des malades.

Celui qui reçoit plus de femmes en couches, eſt l'Hôpital Britannique : il en admet actuellement ſix-cent environ par année commune ; il fut ouvert, pour la première fois, en Novembre 1749, & dès 1782, c'eſt-à-dire au bout de trente-deux ans d'établiſſement, ſes Adminiſtrateurs rendirent compte au public. On voit que les accouchées mortes, ſont à celles qui ont été rendues à la ſociété, comme un à cinquante-un $\frac{1}{7}$ (39).

---

(39) Précis du compte rendu, en 1782, par les Adminiſtrateurs de l'Hôpital Britannique *.

La recette avoit été de........ 43,107 liv. ſterl. 12 ſols 10 den.

La dépenſe de............... 43,107 .... 12 ... 10....

Le nombre total des accouchées 15,936.

Celui des femmes rendues à la ſociété 15,630.

Celui des mortes 306.

Les nombre des accouchées, année commune 483.

Celui des mortes à celui des accouchées, comme 1 à 51 $\frac{1}{7}$.

Il étoit né ſeize mille cent deux enfans, deſquels cinq cent trente-un vinrent morts. C'eſt à-peu-près un enfant mort par trente-un vivans.

Nombre des garçons 8,324.

Nombre des filles 7,778

Rapport du nombre des garçons à celui des filles, d'environ 15 à 14.

Sur quatre-vingt-ſeize couches ſimples, ou à un ſeul enfant, il s'eſt trouvé une couche double, ou bien à deux & quelquefois à trois enfans.

---

* Courier de l'Europe, année 1783, volume XIII, n° 39. Je m'expliquerai plus au long ſur ces Hôpitaux de femmes enceintes de Londres, en rendant compte, dans la ſeconde partie de ces Mémoires, des Hôpitaux d'Angleterre ; je me renferme ici dans ce que j'avois d'abord donné pour le premier Rapport des Commiſſaires de l'Académie, parce que l'indication que j'avois priſe dans le Courier de l'Europe, s'eſt trouvée conforme à la vérité.

Selon M. White, la mortalité des accouchées à Dublin, n'eſt que d'une ſur cent dix, à Mancheſter d'une ſur cent vingt-huit, & dans l'un des Hôpitaux de Londres, dont on vient de parler, que d'une ſur cent trente-une.

Mortalité des accouchées à l'Hôtel-Dieu.

A l'Hôtel-Dieu de Paris, ayons le courage d'en faire l'aveu, la mortalité des accouchées eſt effrayante : elle n'eſt dans aucune proportion avec tout ce que nous venons de voir : elle eſt dans le rapport d'1 à 15 $\frac{2}{3}$ ou environ.

Une aſſertion auſſi grave, demande d'être appuyée : nous rapporterons en preuve l'état ci-joint (40) : il vient d'un homme auſſi inſtruit que zélé, lequel a bien voulu l'extraire lui-même des regiſtres de l'Hôtel-Dieu.

Selon cet état, on trouve dans le cours de onze années, dix-ſept mille huit cent ſoixante-ſeize accouchées à l'Hôtel-Dieu, ſeize mille cinq cent vingt-neuf enfans venus vivans, mille trois cent quarante-ſept enfans venus morts; il eſt ſorti ſeize mille ſept cent trente-quatre femmes vivantes; il eſt mort onze cent quarante-deux accouchées; il y a eu, par année commune, mille ſix cent vingt-cinq accouchemens. Le nombre des enfans morts, comparé à la totalité des accouchemens, a été, par année moyenne, comme 1 eſt à 13 $\frac{1}{4}$ paſſant; celui des accouchées mortes, comparé à la totalité des accouchemens, ou au nombre des accouchées qu'on ſuppoſe

(40) Etat du nombre des acouchemens, des enfans venus vivans, de ceux venus morts, des accouchées ſorties vivantes de l'Hôtel-Dieu de Paris, des accouchées mortes dans cette Maiſon, depuis 1775 excluſivement, juſques & compris 1785.

ANNÉE 1776.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	141.	18.	8.
Février	168.	9.	3.
Mars.............	132.	9.	2.
Avril	146.	8.	9.
Mai..............	140.	12,	2.
Juin	101.	5.	1.
Juillet............	124,	9.	8.
Août	108.	8.	7.
Septembre	96.	14.	0.
Octobre...........	125.	9.	0.
Novembre..........	123.	7.	1.
Décembre	130.	13.	10.
	1534.	121.	51.

ANNÉE 1777.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier...........	147.	8.	5.
Février	135.	7.	4.
Mars	150.	9.	5.
Avril.............	167.	11.	2.
Mai	147.	6.	6.
Juin	129.	10.	6.
Juillet............	115.	7.	8.
Août	108.	9.	2.
Septembre	114.	10.	15.
Octobre...........	118.	18.	9.
Novembre..........	103.	10.	31.
Décembre	120.	9.	39.
	1549.	114.	132.

ANNÉE 1778.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier............	136.	20.	23.
Février	120.	10.	8.
Mars...............	185.	12.	8.
Avril..............	141.	11.	44.
Mai................	123.	7.	33.
Juin...............	100.	12.	11.
Juillet............	113.	11.	5.
Août...............	116.	10.	7.
Septembre..........	124.	7.	9.
Octobre............	132.	7.	6.
Novembre...........	120.	5.	0.
Décembre...........	148.	7.	8.
	1558.	119.	162.

ANNÉE 1779.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier............	167.	22.	11.
Février............	159.	10.	16.
Mars...............	155.	17.	10.
Avril..............	122.	4.	7.
Mai................	125.	8.	2.
Juin...............	110.	12.	12.
Juillet............	104.	9.	8.
Août...............	115.	9.	8.
Septembre..........	98.	13.	11.
Octobre............	130.	8.	10.
Novembre...........	129.	11.	10.
Décembre...........	138.	13.	4.
	1552.	136.	105.

ANNÉE 1780.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	162.	26.	5.
Février	156.	15.	7.
Mars	150.	6.	5.
Avril	144.	24.	4.
Mai	138.	8.	7.
Juin	108.	9.	4.
Juillet	114.	8.	3.
Août	102.	5.	6.
Septembre	114.	4.	5.
Octobre	120.	12.	5.
Novembre	114.	6.	17.
Décembre	144.	15.	38.
	1566.	138.	106.

ANNÉE 1781.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	138.	15.	12.
Février	150.	10.	5.
Mars	143.	12.	3.
Avril	138.	8.	5.
Mai	120.	7.	10.
Juin	126.	8.	10.
Juillet	145.	8.	10.
Août	108.	7.	6.
Septembre	106.	10.	5.
Octobre	126.	12.	16.
Novembre	108.	10.	17.
Décembre	120.	17.	18.
	1528.	124.	117.

ANNÉE 1782.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	150.	12.	20.
Février	120.	11.	9.
Mars	150.	12.	8.
Avril	143.	11.	7.
Mai	118.	10.	5.
Juin	102.	6.	1.
Juillet	117.	11.	0.
Août	101.	8.	6.
Septembre	124.	7.	1.
Octobre	115.	5.	6.
Novembre	107.	5.	19.
Décembre	132.	8.	17.
	1479.	106.	99.

ANNÉE 1783.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	135.	8.	10.
Février	133.	6.	25.
Mars	112.	11.	30.
Avril	93.	10.	10.
Mai	135.	8.	5.
Juin	105.	10.	4.
Juillet	109.	12.	6.
Août	130.	10.	5.
Septembre	95.	8.	2.
Octobre	124.	12.	9.
Novembre	112.	10.	9.
Décembre	130.	17.	8.
	1413.	122.	123.

ANNÉE 1784.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	147.	19.	22.
Février	146.	14.	22.
Mars	146.	15.	8.
Avril	112.	10.	5.
Mai	138.	12.	6.
Juin	106.	7.	1.
Juillet.	92.	9.	2.
Août	115.	16.	4.
Septembre.........	115.	0.	2.
Octobre...........	81.	10.	4.
Novembre.........	100.	4.	23.
Décembre.........	130.	10.	5.
	1428.	126.	104.

ANNÉE 1785.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier	133.	10.	3.
Février............	133.	14.	25.
Mars..	144.	14.	13.
Avril	116.	9.	6.
Mai	132.	5.	3.
Juin	120.	8.	2.
Juillet.	102.	8.	4.
Août	125.	9.	5.
Septembre.........	129.	8.	3.
Octobre...........	115.	15.	5.
Novembre.........	128.	8.	4.
Décembre.........	105.	11.	2.
	1482.	119.	75.

ANNÉE 1786.	Enfans nés.	Enfans morts nés.	Accouchées mortes.
Janvier............	148.	8.	8.
Février	127.	15.	6.
Mars	156.	10.	9.
Avril	138.	11.	5.
Mai	122.	13.	2.
Juin...............	118.	10.	2.
Juillet	102.	10.	2.
Août.............	110.	12.	1.
Septembre.........	119.	9.	4.
Octobre............	108.	6.	3.
Novembre..........	98.	6.	6.
Décembre.........	94.	12.	20.
	1440.	122.	68.

ſorties vivantes de l'Hôtel-Dieu, a été, par année moyenne, comme 1 eſt à 15 $\frac{1}{4}$ ou environ (41).

Les mois de la plus grande mortalité, ſont ceux de Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Octobre, Novembre & Décembre.

---

(41) Je dis le nombre des accouchées mortes comparé au nombre de celles que l'état ci-deſſus donne pour ſorties vivantes : car il faut ſavoir que toutes les accouchées qui ſortent vivantes de l'emploi qui leur eſt deſtiné ne ſortent pas toujours vivantes de l'Hôtel-Dieu. Quelques-unes d'elles prêtes à périr, ſont transférées, de l'emploi des femmes groſſes, dans d'autres infirmeries, ſoit lorſque la mortalité eſt grande, pour ne les pas laiſſer périr au milieu des autres accouchées, & ne point répandre l'alarme parmi elles, ſoit parce qu'on s'imagine qu'elles ſe rétabliront plus facilement quand elles ne ſeront plus dans l'air mal-ſain de la ſalle des Accouchées, ſoit enfin pour procurer des lits à des arrivantes. Si ces femmes ſorties de leur emploi, viennent à périr dans une autre ſalle, il n'eſt plus poſſible de les diſtinguer des autres morts : ce qui empêche d'avoir au juſte le rapport des femmes mortes à la ſuite de leurs couches, avec le nombre des accouchées ; mais, ajoute la perſonne eſtimable qui a bien voulu me procurer l'état ci-deſſus, « on peut, ſans crainte d'exagé» ration, eſtimer que le nombre des accouchées mortes hors de leur » emploi, monte à un tiers de ce qu'il en meurt dans cet emploi » même des accouchées » : leur mortalité à l'Hôtel-Dieu, pendant les onze années dont il s'agit, pourroit donc s'évaluer à environ une ſur dix.

Tout ceci mérite aſſurément la plus grande attention, & montre combien on tireroit de lumières des regiſtres de l'Hôtel-Dieu, qui tourneroient au profit de cette maiſon, du pauvre & du public, puiſqu'ils feroient connoître des maux infinis qu'on ignore, & qu'ils engageroient à rechercher les moyens d'y remédier.

Conclusion de ces recherches sur les accouchées.

Nous conclurons de ces recherches, que les femmes enceintes & les accouchées sont sujettes à deux sortes de risques : les uns dépendans de leur mauvaise conformation, ou de celle de leur enfant, se rapportent effectivement à la grossesse, mais ne tendent guère, parmi nous, qu'à nous faire perdre une femme sur quatre cent quatre-vingt-douze ; les autres, comme nous l'avons vu, en comparant la mortalité des accouchées, soit avec la mortalité des deux sexes, soit avec le nombre des baptêmes, soit avec les enfans venus, les uns vivans, les autres morts, soit enfin avec le nombre total des accouchées, ces autres risques, dis-je, sont infiniment plus funestes que les premiers ; étrangers à la grossesse, ainsi qu'aux accouchemens, ils ont de particulier, qu'ils sont variables, qu'ils augmentent en raison du défaut de connoissances, de soins, & sur-tout en raison de l'insalubrité du lieu ; dans les cas opposés, ils diminuent d'une manière sensible.

En quelques endroits, on perd une accouchée sur soixante-deux morts des deux sexes, en d'autres, une accouchée sur cent trente-un morts ; ailleurs une par cinquante-cinq enfans venus vivans ou morts ; dans certains pays, une femme par cent sept de ces enfans : mais à l'Hôtel-Dieu de Paris, c'est une sur 15 $\frac{2}{3}$, ou même une sur dix accouchées ; pendant qu'à l'Hôpital Britannique, la perte est d'une femme sur cinquante-une, & que dans l'un des autres Hôpitaux, dont nous avons parlé, elle est seulement d'une sur cent trente-un (42).

(42) Je parle d'endroits désignés, sur lesquels on a des observations positives : car je sais d'ailleurs qu'en « prenant les pays de l'Europe, l'un » portant l'autre, on trouve que sur cent femmes en couches, il en meurt » plus d'une ; tandis qu'en Amérique, sur mille femmes en couches, il

On eſt juſtement alarmé de voir qu'en aucun endroit de l'Europe, en aucune ville, en aucun village, en aucun Hôpital, rien n'eſt comparable à la perte qu'on fait des accouchées à l'Hôtel-Dieu de Paris. Le ſavoir de l'habile & vigilante Sage-Femme, qui en prend ſoin, ne ſauroit ſurmonter l'inſalubrité de cette Maiſon. Ce qui ſauve les accouchées dans les Hôpitaux, c'eſt dit M. White, « l'attention » extrême de ne les point renfermer dans un atmoſphère » impur; mais de leur faire reſpirer un air continuellement » renouvellé ».

Que de motifs pour venir au ſecours des femmes enceintes de l'Hôtel-Dieu! La charité demande qu'on les couche ſeules, elles ſouffriront moins, les principes phyſiques en impoſent auſſi l'obligation: elles ſeront plus ſainement. Le reſpect dû aux mœurs, ne permet pas qu'on admette au même lit la femme légitime & vertueuſe, avec la fille dèshonnête & corrompue: la raiſon d'État, & je dirai même l'intérêt des Hôpitaux, ſe réuniſſent pour accorder un lit particulier à chaque femme enceinte, à chaque accouchée; pour leur procurer des ſalles mieux entendues, plus ſaines, qui ne communiquent point entre-elles, où l'on accumule moins de monde, où l'on ſépare les femmes groſſes des accouchées, les femmes groſſes & les accouchées malades, des ſaines, qu'on éloigne ſur-tout les différentes claſſes de maladies qui peuvent, ou ſe répandre, ou irriter d'autres maux; qu'on accorde à ces accouchées des ſalles de quinze à ſeize pieds de haut; qu'on ne les couche

---

» en meurt à-peu-près une ſeule ». *De Paw, Déſenſes des Recherches philoſophiques ſur les Américains*, tome III, page 24: remarque déja faite par M. *Graunt.*

point ſur des ſalles de fiévreux, ſur des ſalles de bleſſés, dans le voiſinage de pièces de deſſertes ou d'autres emplois d'où il émane des miaſmes infects & contagieux, & où elles puiſſent être tourmentées du bruit ; qu'on les retire de ce bâtiment aux vingt ſalles, trop ſurchargé, où elles ſont au milieu, & de toutes ſortes de malades, & de toutes ſortes de corruptions.

Car enfin, quelles ſont les perſonnes qui vont accoucher à l'Hôtel-Dieu? Des femmes du peuple qui gagnent leur vie à des travaux pénibles ; des femmes dans la force de l'âge, des mères de famille : leur mort enlève donc à l'État des ſujets laborieux & néceſſaires, des ſources actuelles de population, des femmes d'une fécondité éprouvée, des mères, & par conſéquent des ſecours à leurs enfans qui, à leur défaut, tomberont à la charge des Hôpitaux.

Qu'un homme, une femme meurent à la fin de leur carrière, leurs enfans ſont élevés, on n'a guères alors à ſe ſoumettre qu'à la nature, qui, dans ſon cours, entraîne & détruit ce qu'elle avoit formé : mais qu'une femme enceinte, bien portante, ſe rende à l'Hôtel-Dieu, y contracte une maladie, y périſſe enfin à la fleur de ſon âge....! Ce n'eſt plus à ce cours inévitable des événemens qu'il faut adreſſer nos regrets..... Puiſſe cette connoiſſance de nos pertes s'élever contre ce malheur public, en le prévenant déſormais par des établiſſemens ſalubres, proportionnés à la dignité comme à l'importance de leur objet !

* Comparaiſon des enfans venus morts à l'Hôtel-Dieu, avec le nombre des enfans venus morts à l'Hôpital Britannique & à Berlin.

Ce qui concerne les enfans venus morts, & les couches doubles ou triples à l'Hôtel-Dieu, eſt également digne d'attention.

* On a coutume de comparer le nombre des enfans venus morts, ſoit avec la totalité des morts des deux ſexes, ſoit

avec la totalité des naiſſances : je m'en tiendrai à cette manière-ci de l'enviſager.

A l'Hôpital Britannique, depuis 1749 juſqu'en 1781, le nombre des enfans venus morts a été comme 1 à 31.

A Berlin, { depuis 1758 juſqu'en 1763, comme 1 eſt à 23 $\frac{1}{2}$.
depuis 1764 juſqu'en 1769, comme 1 eſt à 20.
depuis 1770 juſqu'en 1774, comme 1 eſt à 18.

Et à l'Hôtel-Dieu de Paris, depuis & compris 1776 juſqu'en 1786 incluſivement, il a été dans le rapport d'un à 13 $\frac{1}{4}$.

Ainſi l'Hôtel-Dieu préſente toujours les événemens les plus défavorables : il y périt, avant de naître, le treizième un quart des enfans dans la claſſe des mères livrées à des travaux penibles. Il y auroit ſans doute des recherches eſſentielles à faire ſur cette perte énorme : m'en occuper en ce moment feroit trop m'éloigner de l'objet principal de ces Mémoires.

A l'égard des couches doubles & triples, on ſe rappellera qu'à l'Hôpital Britannique, il y en a une ſur quatre-vingt-ſeize couches ſimples : à l'Hôtel-Dieu de Paris, elles ſont aux autres couches comme 1 eſt à 101 $\frac{1}{4}$ (43). Des couches doubles & triples.

Il ne reſte plus qu'à s'expliquer ſur la manière dont on pourroit former, dans les nouveaux Hôpitaux, l'emploi des femmes enceintes & des accouchées. Formation de l'emploi des femmes enceintes.

En fera-t-on un Hôpital particulier, ou bien le placera-t-on, ſoit dans un ſeul, ſoit dans pluſieurs Hôpitaux de malades? En ſuppoſant qu'on ſe détermine à raſſembler toutes les

(43) Table des rapports des couches doubles & triples, avec les couches ſimples, relevée des regiſtres de l'Hôtel-Dieu, pour

femmes enceintes en un ſeul Hôpital avec des malades, quel ſeroit l'Hôpital plus commode & plus avantageux pour cette réunion? A quel nombre doit-on porter les lits qui leur feront deſtinés? Comment diſtribuera-t-on leur emploi? Enfin quelles ſont les pièces dont il a un beſoin indiſpenſable? Voilà ſur quoi il s'agit maintenant de prendre un parti.

Raiſons qui feroient placer les femmes enceintes dans un Hôpital de malades.

Je propoſerois de retirer les femmes enceintes & les accouchées dans un Hôpital de malades, & dans un ſeul, de préférence, dans celui de la Roquette, où je n'admettrois point de maladies contagieuſes.

La raiſon principale qui me décideroit à placer les femmes enceintes dans un Hôpital de malades, c'eſt que la

dix années, à commencer en 1775, & à finir en 1784 incluſivement.

ANNÉES.	Nombre des Accouchemens.	Couches doubles.	Couches triples.
1775.	1668.	13.	1.
1776.	1655.	11.	
1777.	1663.	9.	1.
1778.	1677.	17.	
1779.	1688.	12.	
1780.	1704.	17.	
1781.	1652.	19.	
1782.	1685.	16.	
1783.	1535.	21.	
1784.	1554.	25.	
	16481.	160.	2.

tolérance

tolérance de certaines foibleffes épargne des crimes, des fupplices & des hommes. En procurant aux filles enceintes la facilité de fe retirer dans un Hôpital de malades, il eft à préfumer qu'elles s'y rendront fous prétexte de maladies; au-lieu que redoutant d'aller à un Hôpital deftiné uniquement pour des femmes enceintes, on les expoferoit, ainfi que leurs enfans, à perdre la vie.

D'ailleurs, en fe bornant à un feul Hôpital d'accouchées, placé dans un feul Hôpital de malades, on éviteroit le dérangement qu'elles occafionneroient dans les autres Hôpitaux : on n'auroit qu'une fois à pourvoir aux diftributions particulières que demande leur emploi ; on n'auroit de même qu'une feule fois à fe procurer des perfonnes particulières attachées à fon fervice : ce qui économiferoit, & fur la bâtiffe, & fur le nombre des ferviteurs.

Ajoutez qu'à la Roquette, ces femmes feront en lieu fain, d'abord parce qu'on n'y admettra point de maladies contagieufes, en fuppofant que le Comité adopte notre manière de penfer; enfuite parce que cette Maifon eft fur un terrain fpacieux, fec & en bon air. Raifons qui le feroient placer dans l'Hôpital de la Roquette.

Ce qui me détermineroit encore à les y placer, c'eft le befoin de transférer la plupart des nouveaux nés aux Enfans-Trouvés. Or, à la Roquette, on n'eft pas fort éloigné des Enfans-Trouvés du fauxbourg Saint-Antoine, où il ne s'agiroit que d'ouvrir une Crêche : elle foulageroit infiniment la Maifon actuelle de la Couche qui eft fur le point de bâtir, dans un lieu déja trop refferré. Nous ne devons pas négliger de dire, que fur quinze cent trois enfans venus vivans par année moyenne à l'Hôtel-Dieu, il en paffe par année

moyenne treize cent vingt-trois aux Enfans-Trouvés * ; il exifte donc un rapport néceffaire & très-étendu entre ces deux Maifons.

Nombre des lits de l'emploi des femmes enceintes.

Le nombre de lits que demande l'emploi des femmes enceintes, n'eft pas aifé à déterminer. A fe régler d'après celui des grands lits de l'emploi des accouchées à l'Hôtel-Dieu, & par celui des petits, dans la fuppofition de trois femmes par chacun de ces grands lits & d'une par petit, il en faudroit deux cent quarante petits; & dans la fuppofition de quatre femmes par chaque grand lit & d'une par petit, leur nombre monteroit à trois cent fept. Mais comme le nombre des accouchées depuis 1713 eft augmenté d'un quart par année moyenne, ayant été de douze cent, & fe trouvant depuis quelques années de feize cent vingt-cinq, on pourroit préfumer qu'il s'accroîtra encore lorfque les accouchées feront affurées d'un afyle falubre.

Ajoutez que fouvent à l'Hôtel-Dieu, on retire ou des femmes groffes, ou des accouchées de leur emploi pour les paffer dans les emplois de fiévreufes, ou de bleffées, afin de procurer des lits aux femmes enceintes arrivantes; d'où l'on peut inférer que les grands lits de l'emploi des femmes enceintes, lors même qu'ils font furchargés, font en quelques occafions infuffifans.

La tranflation des femmes enceintes hors de leur emploi, eft un point du fervice de l'Hôtel-Dieu qui mérite encore attention. Telle fille retirée à cette Maifon, dans la vue d'y faire fes couches en fecret, ne feroit-elle pas trompée dans

* Cette quantité moyenne de nouveaux-nés qui de l'Hôtel-Dieu paffe aux Enfans-Trouvés, eft prife fur cinq années. Voyez l'état n° 46.

ses espérances, si on la ramenoit inconsidérement sous les yeux du public dans les salles des fiévreuses & des blessées. A l'Hôtel-Dieu de Lyon, il a été pris de sages précautions à leur sujet, en ouvrant des infirmeries dans l'emploi des accouchées. « Il seroit contraire (disent les réglemens de cette » Maison) à l'esprit de charité qui nous anime, d'obliger » ces personnes à la dure alternative de sortir de l'Hôtel-Dieu, » avant d'être guéries, ou de venir annoncer leur turpitude » & leur honte dans les infirmeries générales, en y descen- » dant pour être traitées (43) ». Je crois qu'en effet on ne sauroit refuser des infirmeries à l'emploi des femmes enceintes pour y traiter les maladies qui s'y déclareront; ce qui augmentera le nombre des lits dans cet emploi.

Enfin, toujours en vue de m'appuyer de faits, j'ai cherché à m'étayer de la table suivante (44).

Elle prouve qu'il existe à l'Hôtel-Dieu, relativement aux accouchées, des surcharges de deux espèces: les unes reviennent à des retours marqués, les autres à des époques incertaines. Surcharge de deux espèces.

C'est en Janvier, Février, Mars & Avril qu'il entre plus de femmes pour accoucher; en Juin, Juillet, Août qu'il s'en présente moins. A des retours marqués.

Les surcharges à des temps incertains, sont elles-mêmes de deux espèces: l'une porte sur toute l'année, l'autre sur un seul mois. Dans le cours de 1769, on baptisa jusqu'à dix- A des retours incertains.

(43) Résultat des conférences tenues par les Commissaires du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Lyon, nommés pour travailler à la perfection du régime.

(44) Table des baptêmes, mois par mois & année par année, pendant

ſept cent vingt-un enfans, & en Avril, 1779, on en baptiſa deux cent trois : ce qui ſuppoſe autant d'accouchées, ſans comprendre celles dont les enfans ſont venus morts.

---

vingt ans, indicative du nombre des accouchées à l'Hôtel-Dieu, dans les temps ordinaires & dans ceux de ſurcharge.

ANNÉES.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septem.	Octob.	Novem.	Décem.
1766.	171.	167.	154.	125.	126.	105.	109.	115.	95.	108.	93.	146.
1767.	175.	165.	176.	151.	140.	118.	120.	126.	114.	108.	109.	156.
1768.	199.	170.	192.	149.	127.	117.	106.	122.	93.	119.	120.	125.
1769.	166.	187.	171.	151.	142.	141.	105.	103.	114.	144.	139.	147.
1770.	161.	148.	160.	144.	150.	126.	122.	111.	168.	163.	144.	128.
1771.	161.	179.	173.	161.	144.	120.	107.	142.	141.	126.	114.	131.
1772.	170.	181.	168.	159.	131.	124.	125.	106.	126.	108.	122.	141.
1773.	137.	144.	150.	121.	115.	107.	100.	113.	114.	124.	112.	126.
1774.	136.	138.	161.	156.	113.	123.	106.	117.	118.	136.	129.	126.
1775.	148.	145.	158.	134.	127.	117.	121.	96.	120.	146.	125.	157.
1776.	152.	168.	127.	151.	139.	102.	140.	112.	101.	131.	123.	135.
1777.	155.	129.	146.	168.	146.	126.	110.	102.	119.	138.	117.	110.
1778.	145.	120.	195.	144.	119.	100.	119.	116.	127.	133.	134.	156.
1779.	186.	135.	168.	203.	126.	114.	109.	114.	113.	138.	125.	139.
1780.	164.	164.	147.	152.	137.	108.	114.	100.	121.	121.	120.	138.
1781.	143.	145.	155.	136.	121.	141.	117.	106.	113.	140.	129.	125.
1782.	160.	127.	160.	140.	135.	101.	121.	107.	132.	114.	116.	133.
1783.	140.	131.	126.	103.	137.	112.	107.	136.	99.	129.	118.	132.
1784.	156.	156.	153.	123.	138.	113.	98.	131.	112.	50.	102.	130.
1785.	142.	139.	145.	116.	138.	116.	108.	124.	123.	135.	127.	106.
Totaux...	3,167.	3,038.	3,185.	2,887.	2,651.	2,331.	2,264.	2,299.	2,363.	2,555.	2,418.	2,687.

D'après ces considérations & ces résultats, je proposerois de faire de l'emploi des accouchées une espèce d'Hôpital non séparé, mais distinct, afin que le secret y fût gardé; je le réunirois à un Hôpital de malades : on y placeroit trois à quatre cent lits à une personne, on les distribueroit par salles de quatre, de dix & de vingt-quatre lits, pour séparer les femmes enceintes des accouchées, les accouchées à leur première semaine de celles à la seconde, les femmes enceintes & les accouchées saines, des malades, les malades de maladies qui ne se gagnent point, de celles dont les maladies se communiquent. On sépareroit encore chaque espèce de contagion; on retireroit sur-tout les femmes atteintes de fièvre puerpérale de la présence des femmes grosses & des accouchées.

Tous ces objets demandent des distributions soignées, & nécessaires, un service intérieur dont toutes les parties soient liées, afin d'accorder à chaque accouchée les divers secours qu'exige sa situation. Ces objets nécessitent encore des salles particulières pour accoucher, pour retirer les nouveaux-nés; des précautions contre l'induration des enfans *; des salles relatives à l'opération Césarienne & aux autres opérations de Chirurgie; des ouvroirs, des promenoirs, des logemens de Sages-Femmes, des pièces de réception, des réchauffoirs, des magasins & vestiaires particuliers, &c, &c. On jugera au cinquième Mémoire, si nous avons été assez heureux pour satisfaire aux besoins de cet emploi; ce que nous pouvons assurer, c'est que nous n'avons rien négligé pour en pénétrer les obligations & que nous nous sommes fait un devoir sacré

* Voyez sur l'induration des enfans, la page 280.

de ces recherches ; dont le but nous a semblé de la plus haute importance.

Influence de l'emploi des accouchées sur le reste du service de l'Hôtel-Dieu.

Quelques influences de l'emploi des accouchées sur le reste du service de l'Hôtel-Dieu, semblent solliciter un moment d'attention.

La mortalité à l'Hôtel-Dieu est de plus d'un malade sur 4 $\frac{1}{2}$.

Jusqu'ici la mortalité à l'Hôtel-Dieu a été estimée d'un malade sur 4 $\frac{1}{2}$. Quoique très-forte assurément & la plus forte de celle de tous les Hôpitaux connus (45), nous

---

Tableau de mortalité dans certains Hôpitaux civils.

	Morts.		Malades.
(45) Hôpital Royal d'Edimbourg	1	sur	25 $\frac{1}{2}$.
Hôpital de la Ville de Saint-Denis	1	sur	15 $\frac{1}{8}$.
Hôtel-Dieu de Lyon	1	sur	13 $\frac{2}{3}$.
	1	sur	11 $\frac{2}{5}$.
Hôpital Général de Vienne en Autriche	1	sur	13 $\frac{1}{6}$.
	1	sur	12 $\frac{1}{2}$.
Hôpital du Saint-Esprit à Rome	1	sur	11.
Hôtel-Dieu d'Etampes	1	sur	10 $\frac{1}{4}$.
Hôtel-Dieu de Rouen	1	sur	10.
Hôpital de la Charité à Versailles	1	sur	8 $\frac{2}{5}$.
Hôpital Saint-Barthelemy à Londres, depuis 1780 jusqu'en Juin 1787, dans l'emploi confié aux soins de l'un des savans Médecins de cet Hôpital, M. *Pitcarne ;* emploi où se trouvent les maladies chirurgicales les plus graves	1	sur	8 $\frac{1}{3}$.
Hôpital de la Charité à Paris	1	sur	7 $\frac{1}{8}$.
(Voyez encore sur la mortalité dans cet Hôpital, page 38 de ces Mémoires).			
Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice	1	sur	6 $\frac{1}{2}$.
Hôtel-Dieu de Paris	1	sur	4 $\frac{1}{2}$.

Mais on voit, par ce qui vient d'être dit, qu'elle est encore plus forte.

croyons voir qu'elle eſt encore au-deſſous de ſa véritable eſtimation : en voici quelques preuves.

Nous avons vu que le nombre des naiſſances à l'Hôtel-Dieu, montoit par année moyenne à quinze cent trois, & celui des accouchées à ſeize cent vingt-cinq. Ces enfans vivans ne ſont point cenſés malades, du moins on ne ſauroit ſuppoſer qu'ils le ſoient tous : la plupart de leurs mères à leur arrivée à l'Hôtel-Dieu étoient ſaines. Le nombre de ces enfans réuni à celui de leurs mères, s'élève par année moyenne à trois mille cent vingt-huit. Or il eſt évident que qui porteroit chaque année le nombre réuni de ces enfans & de ces mères ſur la liſte des ſorties comparatives des guériſons obtenues à l'Hôtel-Dieu, & des perſonnes qui y ſont décédées, commettroit deux erreurs conſidérables, la première qu'on donneroit comme guéris une quantité d'individus qu'on a lieu de croire n'avoir pas été malades ; la ſeconde qu'en les portant comme guéris & les réuniſſant à ceux des malades en effet rétablis, pour les oppoſer enſemble à la mortalité, celle-ci paroîtroit moindre qu'elle ne l'eſt réellement.

Ce que je vais rapporter, prouve encore que la mortalité

Il y auroit un Mémoire particulier à faire ſur la mortalité dans les Hôpitaux d'hommes, de femmes, les Hôpitaux mixtes, ou qui reçoivent des perſonnes des deux ſexes, des enfans, des vieillards ; les Hôpitaux de femmes enceintes ; les Hôpitaux militaires & de Marine ; ſur la mortalité par eſpèce de maladie, ſoit moyenne & ordinaire, ſoit variable & la plus forte pour en connoître les différentes cauſes. Je ne me ſuis propoſé ici que de comparer la mortalité à l'Hôtel-Dieu avec celle de pluſieurs Hôpitaux civils, tant du Royaume, que des pays étrangers.

eſt plus forte à l'Hôtel-Dieu que le nombre avoué & déja exceſſif d'un malade ſur quatre malades $\frac{1}{2}$; pour s'en convaincre, il ſuffira de ſuivre aux Enfans-Trouvés, pendant huit ou dix jours, les enfans qu'on y tranſporte de l'Hôtel-Dieu, & de s'aſſurer de ce qu'ils deviennent.

Mortalité de l'Hôtel-Dieu accrue par la perte des enfans *durs* ou *gelés*.

Il exiſte, aux Enfans-Trouvés de la Couche, une maladie qui a été remarquée par les habiles Médecins & Chirurgiens de cette Maiſon : elle attaque les nouveaux-nés. On dit, de ceux qui en ſont frappés, qu'ils ſont *durs* ou *gelés* ; elle reparoît avec le froid à la fin d'Octobre, & diſparoît au retour de la chaleur, au commencement de Juin.

Lorſqu'elle commence, la peau eſt couleur de ceriſe, elle paſſe enſuite à la couleur lie de vin, puis au violet ; le tiſſu cellulaire ſe gonfle, durcit, devient grainu, quelquefois ſec, le plus ſouvent il eſt rempli de féroſité jaunâtre, inodore, inſipide. Cette maladie occupe-t-elle la face, ce qui arrive fréquemment, à meſure que le tiſſu cellulaire des joues ſe gonfle ? Les mâchoires ſont bridées, la déglutition eſt laborieuſe, puis arrêtée.

S'empare-t-elle d'un bras ? tantôt elle le ſaiſit dans toute ſa circonférence, tantôt elle ne l'entreprend que d'un côté, dans le dernier cas, elle fait pencher la main dans le ſens de l'induration & du gonflement.

Attaque-t-elle le pied ? C'en eſt ſur-tout la plante qu'elle ſoulève en la rendant convexe.

Elle s'établit volontiers dans le tiſſu cellulaire du ventre, de la région du pubis, du ſcrotum ; rarement elle s'étend à la cage de la poitrine. Il ſeroit difficile de citer deux ou trois

État positif des Enfans apportés

		·TAL I ·inéral.
ANNÉE 1773.		
Nombre des Enfans reçus.		989.
Nombre des Enfans morts	dans le 1er mois de leur réception	095.
	dans le surplus de la premiere année	675.
	dans la seconde année	187.
	dans la troisieme année	95.
	dans la quatrieme année	31.
	dans la cinquieme année	24.
	dans la sixieme année	2.
Reste au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés en 1773		882.
ANNÉE 1774.		
Nombre des Enfans reçus.		333.
Nombre des Enfans morts	dans le 1er mois de leur réception	362.
	dans le surplus de la premiere année	626.
	dans la seconde année	325.
	dans la troisime année	109.
	dans la quatrieme année	40.
	dans la cinquieme année	
Reste au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés en 1774		871.
		281.

Suite de l'État de l'autre part.	DE PA
	De l'Hôtel-D de Paris.
ANNÉE 1775.	
Nombre des Enfans reçus	1089.
Nombre des Enfans morts — dans le 1er mois de leur réception	846.
Nombre des Enfans morts — dans le surplus de la premiere année	111.
Nombre des Enfans morts — dans la seconde année	29.
Nombre des Enfans morts — dans la troisieme année	7.
Nombre des Enfans morts — dans la quatrieme année	1.
Reste au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés en 1775	96.
ANNÉE 1776.	
Nombre des Enfans reçus	1391.
Nombre des Enfans morts — dans le 1er mois de leur réception	1198.
Nombre des Enfans morts — dans la premiere année	107.
Nombre des Enfans morts — dans la seconde année	18.
Nombre des Enfans morts — dans la troisieme année	1.
Reste au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés en 1776	67.
ANNÉE 1777.	
Nombre des Enfans reçus	1404.
Nombre des Enfans morts — dans le 1er mois de leur réception	1153.
Nombre des Enfans morts — dans la premiere année	107.
Nombre des Enfans morts — dans la seconde année	14.
Reste au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés en 1777	130.

RÉC

		TAL …néral
Nombre des Enfans reçus	en 1773	989.
	en 1774	333.
	en 1775	505.
	en 1776	419.
	en 1777	705.
	TOTAL..........	951.
Nombre des Enfans morts	dans le 1er mois de leur réception....	1985.
	dans le furplus de la premiere année..	3491.
	dans la feconde année	1325.
	dans la troifieme année............	332.
	dans les années fuivantes	107.
Refte au 1er Septembre 1778 des Enfans apportés pendant les cinq années antérieures à 1778		4711.

trois exemples d'enfans atteints de cette maladie qui en seroient échappés.

On s'est assuré, par des recherches faites avec le plus grand soin, qu'il entroit, par année moyenne, aux Enfans-Trouvés, environ six cent de ces enfans *gelés*, & que, sur ce nombre, il en venoit quatre cent & plus de l'Hôtel-Dieu. Voilà donc quatre cent morts par an à mettre encore sur le compte de cette Maison; une nouvelle cause de dépopulation que nous ne connoissions pas, & qui, à l'Hôtel-Dieu, est dans une puissante activité, puisqu'à lui seul il fournit une fois plus de ces enfans gelés, que le reste de Paris, sa banlieue & la Province.

On peut juger de l'énergie de cette cause par ce qui suit:

Nous venons de voir que par année moyenne il naît à l'Hôtel-Dieu quinze cent trois enfans, dont treize cent quatre passent à l'Hôpital des Enfans-Trouvés. Des observations ultérieures nous ont appris que sur ce nombre il en périt quatre cent, tous les ans, de la *gelure*, c'est un peu moins d'un enfant sur trois.

Nous découvrons (46) qu'il est entré par année moyenne, aux Enfans-Trouvés, quatre mille sept cent dix-huit nouveaux-nés, venant du reste de Paris, de sa banlieue, de la province; & nous savons qu'il y périt annuellement deux cent enfans de la gelure sur le nombre de ceux qui sont étrangers à l'Hôtel-Dieu. Il en résulte que leur mortalité comparée au nombre des enfans apportés du reste de Paris, de sa banlieue & de la Province, seroit dans le rapport d'un à vingt-trois $\frac{1}{2}$ ou environ, au-lieu d'un à trois, comme à l'Hôtel-Dieu: ce qui dévoile, dans cet Hôpital, un nouveau principe de destruction dont il importe de chercher la cause, afin de se garantir de ses effets.

L'état, que nous allons donner en preuve de ce que nous avançons, conduiroit à d'autres conséquences ; mais en ce moment nous ne devons nous occuper que de l'emploi des accouchées.

Chaque femme enceinte demeure 35 jours à l'Hôtel-Dieu.

L'emploi des accouchées influe d'une autre manière sur le service entier de l'Hôtel-Dieu, savoir, par la durée des couches. Certaines femmes entrent à l'Hôtel-Dieu au commencement du septième mois de leur grossesse, & n'en sortent que quinze jours après l'accouchement ; celles-là y demeurent soixante-quinze jours ; d'autres n'arrivent que pour accoucher & sortent peu de jours après : il en est qui admises au neuvième mois, tombant malades y résident tout le temps de leurs maladies, ce qui souvent dure plusieurs mois. A évaluer le temps moyen pendant lequel ces femmes sont à la charge de l'Hôtel-Dieu, je le crois d'environ trente-cinq jours.

Dans tout Hôpital, où la durée moyenne des maladies est de vingt-deux jours, chaque lit suffit à seize malades $\frac{1}{2}$ par an : dans celui où, comme à l'Hôtel-Dieu, elle est de quarante-deux jours, chaque lit ne sauroit être employé que par environ huit malades $\frac{1}{2}$, & à l'emploi des femmes enceintes, dont les couches sont de trente-cinq jours, chaque lit ne peut servir par année qu'à dix femmes $\frac{1}{2}$ ou environ.

On voit par-là, qu'à nombre égal de personnes, il faut, à l'Hôtel-Dieu, plus de lits & d'emplacement pour les malades, que pour les femmes enceintes ; quant à ces dernières, on voit encore qu'il leur faut plus de lits & d'emplacement qu'il n'en faut aux malades des Hôpitaux où la durée des maladies est seulement de vingt-deux jours.

Enfin, nous avons dit précédemment qu'à l'Hôpital-Britannique, où chaque accouchée demeure un mois, leurs couches revenoient à quarante-huit livres argent de France, nous estimons qu'à l'Hôtel-Dieu, où les accouchées résident trente-cinq jours, le prix de leurs couches est également de quarante-huit livres, & que les seize cent vingt-cinq accouchées, secourues tous les ans à l'Hôtel-Dieu, entrent dans sa dépense annuelle pour une somme de 78,000 livres ou environ : établissement qui, sous ce dernier point de vue, est encore infiniment digne de l'attention du public & de sa bienfaisance.

---

§. VI.

Des Convalescens à l'Hôtel-Dieu de Paris.

La convalescence est en quelque sorte un état moyen entre la maladie & la santé. Ce qui manque au convalescent pour être pleinement rétabli, sont la force & quelquefois l'agilité.

La convalescence est un état moyen entre la maladie & la santé.

En lui rendant l'une & l'autre, s'il est artisan, homme de journée, on le met en état de vivre du travail de ses bras, de surveiller sa famille & de lui procurer les secours dont elle a besoin. Dans les troupes, on le ramène promptement au drapeau; matelot, il retourne plus vîte à bord. Ainsi on accroît la fortune & la force nationales des travaux & de la vigueur de tout convalescent retiré à propos d'un Hôpital civil, militaire, ou de marine; en même-temps on diminue le nombre des journées d'Hôpital, on procure des lits pour un service plus étendu, on augmente la salubrité des salles :

Avantages à retirer le convalescent d'un Hôpital.

ajoutez qu'il eſt eſſentiel d'en ſortir dès que les forces le permettent, afin de prévenir les langueurs, les rechutes & ſouvent la mort de ceux qui s'opiniâtrent à y demeurer.

La convaleſcence a ſa durée naturelle.

Cauſes qui la prolongent.

Toute convaleſcence a ſa durée naturelle, ainſi que la maladie dont elle procède; mais la ſaiſon, le climat, l'aſpect, la ſituation de l'Hôpital, ſa diſtribution, le claſſement & la ſurcharge des malades, la manière dont il eſt gouverné, retardent cette convaleſcence & la prolongent. D'autres conſidérations priſes de l'âge, du ſexe, des abus dans le traitement & le régime, &c, &c, la prolongent encore. Ces dernières cauſes tiennent de plus près que les précédentes à l'art de guérir; je n'en parlerai point, parce que juſqu'ici je ne m'occupe de la convaleſcence que relativement au ſervice & à la diſtribution des Hôpitaux, à ſon influence ſur la dépenſe, ainſi que ſur la durée apparente & trompeuſe des maladies.

Pour mettre plus d'ordre dans ce que j'ai à dire, je diſtinguerai les perſonnes, dont on prend ſoin dans un Hôpital, en trois claſſes égales :

Trois claſſes de perſonnes, en pleine maladie, ſur le déclin du mal, en convaleſcence.

Celles en pleine maladie : elles ſont en général à la diète, c'eſt-à-dire, au bouillon & à la tiſane;

Celles ſur le déclin du mal : on les tient, ou à la ſoupe, ou au quart, ou au tiers, ou enfin à la demi-portion.

Enfin les Convaleſcens : on leur donne la portion entière.

Je ne parlerai point des perſonnes qui ſeroient au commencement de leur maladie : on ne va guères à l'Hôtel-Dieu qu'avec répugnance, & que lorſque la maladie eſt plus ou moins engagée, & ſouvent ſur ſon déclin.

La journée des convaleſcens coûte plus que celle des malades.

Il eſt d'obſervation que les malades de la première claſſe, coûtent moins en général que ceux de la ſeconde, les derniers

que les convalefcens ; parce qu'ordinairement la médication eft moins chère dans les Hôpitaux où les fiévreux dominent, que l'*alimentation*. Cette remarque eft effentielle, elle aura fon application.

On eftime dans les Hôpitaux deux tiers de malades, un tiers de convalefcens. Nous avons trouvé, à l'Hôpital de la Charité, que les convalefcens étoient aux malades comme deux font à cinq, & qu'à l'Hofpice Saint-Sulpice ils font comme cinq font à dix-huit; de manière qu'ils font un peu plus que le tiers dans le premier, un peu moins dans le fecond.

Dans les Hôpitaux, deux tiers de malades, un tiers de convalefcens.

Quoi qu'il en foit, la convalefcence eft le terme où finit la maladie : il ne fuffifoit point d'être arrivé au port, il falloit encore ne pas y périr. On a ufé à cet effet de diverfes reffources ; je les ai recueillies des Hôpitaux où elles fe font rencontrées, & je vais les rapporter.

Moyens en ufage dans certains Hôpitaux pour abréger la convalefcence.

Premièrement, on s'eft appliqué à féparer les convalefcens des malades, foit en leur procurant des falles particulières, foit en les raffemblant dans un Hôpital uniquement à leur ufage. La première de ces méthodes eft reçue dans beaucoup d'Hôpitaux.

L'Hôpital des convalefcens à Paris * offre un exemple de la feconde. Les motifs de la formation de ces fortes d'Hôpitaux, font préfentés dans l'Ordonnance du Roi, concernant les Hôpitaux militaires **, monument éternel de fageffe & d'humanité, qu'il importe de confulter quand on fe propofe d'étudier, de conftruire & de gouverner des Hôpitaux. Cette

---

* Voyez page 4 & 41.

** 1781, titre 17, art. 13.

Ordonnance : « Pour obvier à la prolongation des conva-
» lefcences, occafionnée par la qualité de l'air que l'on refpire
» dans les Hôpitaux, veut qu'on établiffe, à portée des princi-
» paux Hôpitaux militaires, & fur-tout de ceux fitués dans des
» villes dont l'air eft humide, des dépôts de convalefcens qui
» feront placés, foit dans d'autres villes voifines, foit à la
» campagne dans des lieux dont l'air foit pur & falubre ».

C'eft en conféquence de ces vues & de ces principes, que l'Hôpital militaire de Saint-Jean-d'Angely a été ouvert aux foldats des places maritimes voifines; & l'expérience a prouvé qu'on abrégeoit en effet les convalefcences, qu'on diminuoit les journées d'Hôpital, & que l'on confervoit, non feulement plus d'hommes, mais d'hommes précieux, car un foldat, un matelot faits à l'exercice, ou à la manœuvre, ne font remplacés réellement qu'après qu'on a difciplinés pendant plufieurs années ceux qui leur fuccèdent.

Secondement, dans certains Hôpitaux, on a procuré aux convalefcens des promenoirs de deux efpèces, les uns en plein air, les autres renfermés : les premiers pour les jours fecs & d'une température fupportable ; les feconds pour les jours pluvieux, trop chauds ou trop froids; on en trouve de ces deux efpèces aux Invalides, aux Incurables, à l'Hôpital des Gardes-Françaifes.

Et attendu que le défaut de force rend le convalefcent plus frileux; que le froid, ainfi que l'humidité font précifément contraires à la convalefcence, qu'ils la retardent, la font dégénérer en langueur, qu'ils occafionnent des rechutes, on a donné, dans quelques Hôpitaux, des habits, veftes, culottes & bas de laine aux convalefcens : c'eft ce qui fe pratique à l'Hôpital des Gardes-Françaifes, à celui du

Saint-Esprit à Marseille, à ceux de Plymouth & de Portsmouth.

Le nombre des convalescens à l'Hôtel-Dieu, est au moins par journée moyenne de 833.

L'Hôtel-Dieu de Paris, à ne consulter que son intérêt particulier, auroit plus à gagner qu'aucun Hôpital, en abrégeant la convalescence, en renvoyant successivement chaque convalescent à mesure que ses forces le permettent. D'abord, parce que les convalescens coûtent plus que les malades, ensuite parce qu'en aucun Hôpital, il n'y a autant de convalescens; à ne les prendre que pour le tiers des personnes qu'on y traite, ils monteroient par journée moyenne à huit cent trente-trois, car le nombre de ses pauvres s'éleve par journée moyenne à deux mille cinq cent. On a des raisons de croire que leur nombre est encore plus fort : mais supposons-les simplement comme un est à trois.

Nulle précaution à l'Hôtel-Dieu en faveur des convalescens.

Où place-t-on ces huit cent trente-trois convalescens? Quel soin en prend-t-on? On les rassemble dans les mêmes salles que nous avons vu surchargées & de malades, & de toutes sortes de maladies; dans les mêmes lits où nous avons remarqué qu'il est impossible de fléchir son corps pour céder au vœu de la nature, au sentiment de la douleur; qu'il est impossible de se retourner, de se remettre de ses langueurs, de ses fatigues, de dormir, d'obtenir enfin aucun repos, tourmentés par la gale & par une infection qui les agitent encore, ils y sont au milieu des moribonds & des morts. Leur seul promenoir, le pont Saint-Charles, est garni d'étendoirs & de draps humides * : c'est dans cette humidité malfaisante, que se rendent les convalescens, la plupart sans

* Voyez à la page 139.

camisoles, sans culottes, sans bas; encore ce dangereux promenoir est-il insuffisant pour les hommes durant le belle saison; ceux d'hiver, il n'en faut point parler, on n'en connoît pas à l'Hôtel-Dieu. Dans les autres Hôpitaux dont nous venons de rendre compte, on a consulté le climat, la saison, ce que demande la convalescence, on s'est procuré des promenoirs secs, chauds pour l'hiver; on a donné de bons vêtemens aux convalescens, qui ont peu de force, peu de chaleur, soit pour les mettre à l'abri des impressions du froid, de l'humidité, soit pour ne pas laisser affoiblir ni éteindre ce peu de chaleur à laquelle est attaché le reste de leur existence.

Les convalescentes, encore plus délaissées, n'ont plus leur petit Hôpital de la dotation de M. & M[de] de Fieubet *, il existe, il est vrai, mais il n'est plus d'usage; d'ailleurs il seroit d'une foible ressource, n'ayant jamais eu que quelques lits à offrir. La petite salle portée sur les feuilles diurnes de l'Hôtel-Dieu comme salle de convalescentes, est placée au troisième étage dans le bâtiment aux vingt salles (Voyez Planche X, figure 11, N.), à l'extrémité de celle Sainte-Monique, destinée aux fiévreuses & aux variolées; elle est à côté des variolés, elle renferme quatorze lits, dont dix à quatre personnes, & quatre petits. Il n'y a donc nulle proportion à l'Hôtel-Dieu entre le nombre de ces lits, & celui des femmes & filles convalescentes. D'ailleurs on ne se persuade point qu'on ose rassembler des convalescentes sur trois salles de malades, les approcher des salles de variolés, les tenir dans un bâtiment aussi rempli d'infection; il est plus

* Voyez page 109.

naturel

naturel de croire que cette ſalle ne ſert pas aux convaleſcentes. Ainſi il n'y en a point à l'Hôtel-Dieu qui ſoient à leur uſage, comme il eſt certain qu'on ne leur a procuré dans cette Maiſon aucun promenoir.

Cependant les ſalles de convaleſcens & de convaleſcentes, ſont indiſpenſables, ſur-tout dans un grand Hôpital. En ſéparant les convaleſcens des malades, on voit mieux, lors du ſervice, à qui doivent ſe rapporter les ſoins les plus eſſentiels; les malades s'attirent donc la principale attention, ce qui eſt juſte; les Médecins ne riſquent pas d'en oublier dans leurs viſites; les médicamens, les vivres ſont rendus plus ſûrement à ceux auxquels ils ſont deſtinés; les convaleſcens n'ont plus à redouter les mauvais effets de l'air des lits, des ſalles, des malades : ils ne partagent pas avec ceux-ci leurs vivres; & comme ils ſont plus agiſſants que ces derniers, ils n'excitent point dans leurs ſalles, un bruit qui pourroit les incommoder; intéreſſés à jouir de la portion entière des alimens, ils s'empreſſeront de paſſer aux ſalles de convaleſcence, ce qui produit divers effets, les uns de décharger les ſalles de malades & d'y offrir des lits, les autres de faire mieux juger, de la durée de la convaleſcence, des cauſes qui pourroient la prolonger, des forces de chaque perſonne, du temps & des circonſtances propres à retirer les convaleſcens de l'Hôpital comme guéris & en état de travailler; de fixer enfin l'époque où l'on doit les faire rentrer dans les ſalles de malades, ou les transférer dans d'autres Hôpitaux.

Sur quoi eſt fondée la ſéparation des convaleſcens d'avec les malades.

On ne connoît qu'une eſpèce de convaleſcens dans les Hôpitaux où l'on ne reçoit point de femmes groſſes, ni de maladies contagieuſes : ce ſont les convaleſcens qui ſortent des maladies ordinaires : ceux-là, on peut les raſſembler dans les

Quatre eſpèces de convaleſcens à l'Hôtel-Dieu.

mêmes salles, les faire communiquer aux mêmes promenoirs, avec la seule attention de séparer les sexes, si l'Hôpital est un Hôpital mixte; mais à l'Hôtel-Dieu, indépendamment de cette première espèce de convalescens & de convalescentes, il en est de trois autres espèces qu'il faut encore tenir séparément, soit dans leurs salles, soit dans leurs promenoirs, les filles enceintes & accouchées, les variolés & variolées, les galeux & galeuses.

On a été frappé autrefois à l'Hôtel-Dieu, comme nous le sommes aujourd'hui, de la nécessité de séparer les malades de cette Maison, d'avec les convalescens; de mettre à part les différentes espèces de convalescens; de l'impossibilité de satisfaire à ces pressantes obligations sur son terrain infiniment trop resserré. Cet article est un point intéressant dans l'histoire de l'Hôtel-Dieu, il mérite qu'on s'y arrête; nous y reviendrons, après avoir parlé des attentions à donner aux salles de convalescens & à leurs promenoirs.

Attentions à donner aux salles de convalescens.

Les motifs qui obligent à bien vêtir les convalescens, engagent à garantir leurs salles d'humidité, à les tenir chaudes, moins élevées que celles des malades; nous ne leur donnerions que quinze pieds d'élevation dans nos climats. Il est défendu de fumer dans les lits & dans les salles de Hôpitaux militaires *; ce n'est pas sans de bonnes raisons.

L'état des convalescens exige qu'on les place au rez-de-chaussée.

Un des grands services à rendre aux convalescens, est de les mettre à portée de promenoirs, où ils puissent respirer un air pur, recevoir l'impression des rayons du soleil : objet

* Ordonnance du Roi, portant réglement général concernant les Hôpitaux militaires, 1781.

essentiel à la suite des grandes maladies des vieillards, & dans le principe de certaines convalescences.

On doit tendre durant la convalescence, à relever l'action du cœur, & à multiplier les inspirations.

La douce chaleur fortifie, en ce qu'elle relève l'action du cœur, celle des artères : les faisant battre plus souvent, les inspirations deviennent plus fréquentes & plus amples; on respire donc alors une plus grande quantité de cet air qui porte la vie au sein de l'homme; & c'est par-là principalement que les frictions avec des linges chauds, l'action de masser *, l'exercice du corps, les alimens, le vin pur, les amers, dans certains cas l'usage du bain froid, profitent aux convalescens.

Convalescence chirurgicale.

Il est pourtant une autre convalescence que je nommerois volontiers chirurgicale, & qui consiste dans le défaut de jeu des bras, des jambes, ou du tronc, pour avoir été long-temps dans l'inaction sous des bandages un peu serrés. L'action du cœur & de la respiration ne fait rien dans ces cas-ci; on doit s'attacher à surmonter cette convalescence qui rend un homme invalide & à charge aux Hôpitaux aussi long-temps qu'elle subsiste : elle a l'inconvénient d'être en général plus longue que la première, elle ne laisse pas d'être fréquente, elle attaque aux uns la jambe, aux autres la cuisse, à ceux-ci le bassin, à ceux-là l'épine du dos : il en est à qui elle affecte les bras. L'exercice rétablit quelquefois le mouvement : on a recours au marcher pour lever les embarras des articulations des jambes; on s'est peu occupé des moyens d'abréger ceux des autres parties : il y auroit sur cela un travail à faire, qui pourroit être fort utile aux Hôpitaux.

---

* Elle consiste à presser mollement avec les mains la peau, les muscles, les tendons, à distendre légérement & faire craquer les articulations, afin de détruire les engorgemens naissans & d'accélerer le mouvement des fluides.

Descendre aux promenoirs par des pentes douces.

On prendra des mesures pour faire descendre aux promenoirs par des pentes douces, & non par des degrés : on n'oubliera point que les personnes qu'ont affoiblies de graves & longues maladies, les paralytiques, ceux qui relèvent de fractures à la jambe ou à la cuisse, ne font guère que traîner le pied lorsqu'ils commencent à marcher.

Attentions à donner aux promenoirs.

Nous préférerions, dans notre climat, un promenoir sablé, sans arbres, sans gazon, à un promenoir avec des arbres & du gazon ou du pavé ; nous ne mettrions de pavé que près des murs des salles, encore mieux des dalles en pente, afin d'en éloigner l'humidité. On aura, dans ces promenoirs, un angar couvert, qui garantira les convalescens des fortes chaleurs du soleil ; on aura aussi des auges en pierre pour uriner, répondantes à un regard, avec de l'eau pour les laver.

Quant au promenoir d'hiver, on le tiendra de plein-pied aux salles.

Un avantage qu'on tire encore de ces promenoirs, c'est que ; tandis que les malades les occupent, on fait les lits, on nétoie, on donne de l'air.

Renvoi des convalescens.

Le Médecin, le Chirurgien décident du renvoi des convalescens dans les Hôpitaux militaires. On a deux écueils à éviter, lorsqu'on renvoie les convalescens d'un Hôpital, celui de compromettre leur santé, si on les y laisse trop séjourner, ou celui de les renvoyer avant qu'ils aient la force de faire leur service. L'Ordonnance Militaire, pour parer à ce double inconvénient, a prescrit qu'on ne renverroit les convalescens qu'après qu'ils auroient été pendant trois ou quatre jours au moins à la portion ; & c'est en partie pour prévenir les

Deux écueils à éviter.

dangers d'un trop long séjour aux Hôpitaux, que la même Ordonnance a défendu d'employer les soldats convalescens comme infirmiers. Mais revenons aux Hôpitaux civils, & sur-tout à l'Hôtel-Dieu.

Trois classes de personnes à retirer des Hôpitaux de malades.

Les personnes que l'on a traitées dans un Hôpital de malades, doivent en sortir au bout d'un certain temps, afin de faire place à d'autres qui ont droit aux mêmes secours que les premières. Ces personnes se rapportent à trois classes : les incurables, celles en qui on découvre une maladie curable, mais qu'on ne doit pas traiter dans l'Hôpital, enfin les convalescens.

Incurables. Considérations à leur sujet relativement aux renvois.

Les premiers ne sont point admis à l'Hôtel-Dieu, sur le fondement très-sage qu'ils occuperoient trop long-temps des lits qu'on peut employer à traiter un certain nombre de ceux de la seconde classe. Cette règle, en interdisant aux personnes attaquées de maladies incurables, l'entrée de l'Hôtel-Dieu, sembleroit devoir en retrancher celles dont les maladies auroient pris ce caractère depuis leur admission & après un long séjour. Dans certains Hôpitaux de malades, on est tenu de sortir après un traitement de six mois; mais pour favoriser cette sortie, il faut que les malades aient un domicile où ils puissent se retirer, ou bien qu'ils soient comme à Rouen, admis, en sortant de l'Hôtel-Dieu, à un Hôpital d'incurables. On trouveroit à l'Hôtel-Dieu de Paris un certain nombre de ces incurables qui y résident depuis un temps plus ou moins long. La facilité que l'on a de recevoir dans cette maison, y accroît, si je ne me trompe, la difficulté des renvois : remarque qui a rapport aux incurables dont on vient de parler, aux personnes dont les maladies sont plusieurs années à guérir, ainsi qu'aux convalescens.

Sorties pour maladies qu'on ne doit pas traiter à l'Hôtel-Dieu.

Quelques perſonnes qui ſortent de l'Hôtel-Dieu, en ſortent malades, ou pour retourner chez elles achever leur guériſon, ou pour aller dans un autre Hôpital la terminer, lors même que leur maladie ſeroit de nature à être traitée à l'Hôtel-Dieu. Ce n'eſt point de celles-ci dont je veux parler : je dirai ſeulement que, comme elles ſont entrées & ſorties malades, il ne conviendroit pas de les porter ſur la liſte des guériſons. En ſe comportant avec cette exactitude, on feroit monter encore plus haut à l'Hôtel-Dieu la liſte des morts comparative à celles des guériſons.

Paſſage d'un Hôpital dans un autre.

Quelques perſonnes ſortent de l'Hôtel-Dieu pour ſe faire ſoigner dans d'autres Hôpitaux, de maladies pour leſquelles il n'eſt point de traitement ouvert dans cette Maiſon. On renvoie les adultes atteints du mal Américain à Bicêtre, les nourriſſons & les nourrices frappés du même mal à l'Hoſpice de Vaugirard, les teigneux à la Pitié, les teigneuſes à la Salpétrière. On a encore des exemples de paſſages d'un Hôpital à un autre dans ces rapports intéreſſans établis entre l'Hôtel-Dieu & la Salpétrière pour les nourrices & leurs enfans qu'elles allaitent, l'Hôtel-Dieu & les Enfans-Trouvés de la Couche. C'eſt par toutes ces iſſues préparées à grands fraix, & avec beaucoup d'intelligence, qu'on ſoulage ſans ceſſe cette Maiſon, & qu'on en prévient les engorgemens.

Renvoi des convaleſcens difficile à l'Hôtel-Dieu.

Quant au renvoi des convaleſcens de l'Hôtel-Dieu, il eſt un point de la plus grande difficulté comme de la plus grande importance. Tout Hôpital qui reçoit ſes malades, après s'être aſſuré s'ils auront un aſyle lorſqu'ils ſeront guéris, eſt en état de les renvoyer dès qu'ils ſont remis de leurs maladies, ainſi que de leur convaleſcence : la con-

valefcence, dans ces fortes de Maifons, peut n'avoir de durée que fa durée naturelle; au contraire à l'Hôtel-Dieu où l'on reçoit les gens les plus pauvres, fans domicile, de pays éloignés, nombre de ces perfonnes ne fortent pas à leur convalefcence révolue: les unes, parce qu'elles ont loin à fe rendre pour arriver chez elles; les autres, parce qu'elles font fans ouvrage, fans afyle, fans argent; on les garde donc encore quelques jours par commifération, & dans l'état actuel des chofes, il feroit difficile de s'y refufer. Ainfi, à l'Hôtel-Dieu, la convalefcence a plus que fa durée naturelle, difons-le franchement, elle n'a plus de mefure, & la voilà prolongée par une convalefcence de commifération.

Combien de gens pareffeux, fuyant le travail, s'enveloppant de la foule, ne vont-ils pas, abufant de cette commifération, accroître le nombre des convalefcens à charge à l'Hôtel-Dieu?

Par toutes ces raifons, la convalefcence eft plus longue à l'Hôtel-Dieu, plus chère, plus dangereufe; par elle la durée des maladies paroît plus grande, on a moins de reffources en lits, &c, &c.

Il étoit impoffible que des vérités auffi frappantes ne fuffent pas faifies, qu'une fois connues, leur extrême importance n'engageât point à venir au fecours des malades & des convalefcens. On s'en occupa férieufement au fiècle dernier: il n'y avoit encore que douze falles dans cette Maifon, huit pour les hommes, quatre pour les femmes; fon emplacement étoit déja trop refferré pour donner des falles particulières aux convalefcens, leur procurer l'air pur & les promenoirs néceffaires. On réfolut de féparer les convalefcens d'avec l'Hôtel-Dieu. Le Cardinal Mazarin lui avoit légué 70,000 liv.

pour conſtruire un Hôpital de Convaleſcens ; un particulier lui avoit donné 100,000 livres dans la même vue : on projetta d'abord de l'élever ſur le terrain de l'ancien Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre, entre la rue Galande & la rue de la Bucherie ; mais trouvant font emplacement trop bas, trop humide, trop reſſerré, on ſe décida pour la rue de Seve, fauxbourg Saint-Germain, au-delà des Incurables *.

Les Bulles d'union du Prieuré de Saint-Julien à l'Hôtel-Dieu, données par le Pape Alexandre VII, ſont du huit Mars 1658 ; la Sentence de fulmination & d'entérinement de ces Bulles, rendue par l'Official de Paris, eſt du trois Mars 1661 : elle porte que « Ces Bulles ſeront exécutées » ſelon leur forme & teneur, & en conſéquence que les » fruits, profits, revenus & émolumens dudit Prieuré de » Saint-Julien-le-Pauvre, ſeront unis, annexés & incorporés » à perpétuité audit Hôtel-Dieu de Paris, à l'effet d'y être » conſtruit un Hôpital pour les convaleſcens dudit Hôtel-» Dieu ».

Le projet d'un Hôpital de Convaleſcens plus ample que celui de Saint-Julien-le-Pauvre, d'un Hôpital qu'on ſe propoſoit de mettre dans le fauxbourg Saint-Germain, fut formé au Bureau de l'Hôtel-Dieu, & appuyé de MM. les Adminiſtrateurs. On devoit avoir, dans ce nouvel Hôpital, un

* Voyez un ouvrage *in*-12 de 70 pages, intitulé : « Mémoire inſtructif » pour MM. les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Egliſe de Paris, » Supérieurs ſpirituels & temporels de l'Hôtel-Dieu, touchant l'établiſ-» ſement du nouvel Hôpital des Convaleſcens au fauxbourg Saint-Ger-» main ». Il ne faut pas confondre cet Hôpital de Convaleſcens avec celui de la rue du Bacq, appartenant aux Frères de la Charité.

département pour les convalefcens, un autre pour les convalefcentes. Les plans & devis étoient arrêtés & reçus. On eft ému de fenfibilité & de reconnoiffance, lorfqu'on voit que vers la fin du fiècle dernier, MM. les Adminiftrateurs de l'Hôtel-Dieu, toujours occupés du bien des pauvres, ont reconnu eux-mêmes la néceffité de divifer l'Hôtel-Dieu de Paris en deux Maifons, l'une pour fes malades, l'autre pour fes convalefcens. Nous nous faifons honneur, d'avoir après eux pénétré les motifs fur lefquels ils fondoient cette féparation, fenti le befoin de falles particulières & de promenoirs à l'ufage des convalefcens, & d'avoir compris l'impoffibilité de leur en procurer fur le terrain refferré & mal fain de la Maifon de malades de l'Hôtel-Dieu, impoffibilité démontrée dès-lors, encore qu'il ne fubfiftât que douze falles de malades : mais impoffibilité devenue plus grande aujourd'hui qu'elle en contient vingt-cinq.

Nous ne pouvons que regretter de n'avoir pas eu connoiffance des moyens qu'on devoit mettre en ufage à l'Hôpital des Convalefcens de la rue de Sève pour en retirer les perfonnes qu'on y auroit conduites ; car il ne fuffit pas, comme on peut s'en affurer en approfondiffant ce qui regarde le renvoi des convalefcens de l'Hôtel-Dieu, de les rétablir, de leur rendre les forces : la plupart dénués d'argent, ayant à regagner leur pays, il conviendroit de leur en faciliter les moyens par des dons proportionnés aux diftances * ; d'autres fimples journaliers, ou artifans, n'ont pour fubfifter

* C'eft ce qui fe pratique à l'Hôpital des Proteftans à Paris. Le Grand Aumônier Amyot, malade dans fa jeuneffe à l'Hôtel-Dieu d'Orléans, en

en quittant l'Hôtel-Dieu que le produit de leurs travaux; sans asyle, sans ouvrage, sans débouché pour s'en procurer; sans habits ou du moins avec des vêtemens qui écartent la confiance, ces infortunés vont être exposés au risque de mendier, au danger de sentir le besoin, au danger plus grand encore de former de funestes associations.

C'est en vue de ces considérations, que je proposerois pour les Maisons qui remplaceront l'Hôtel-Dieu, indépendamment des salles & des promenoirs à l'usage des convalescens :

1°. D'y ouvrir différens atteliers de travaux;

2°. De permettre à certaines heures & durant un certain nombre de jours, conformément à ce qui se pratique aux convalescens de la rue du Bacq, de permettre, dis-je, à toute personne dont la convalescence seroit assurée & parfaite, de sortir pour aller chez les maîtres solliciter de l'ouvrage;

3°. De nommer, pour toutes les Maisons de l'Hôtel-Dieu, un seul Inspecteur des convalescens, lequel en prendroit les noms & le signalement : car il est à craindre, si je ne me trompe, que le convalescent qui veut vivre, sans rien faire, aux dépens de la société, en sortant de l'un des quatre Hôpitaux de l'Hôtel-Dieu, où il aura été traité, n'aille se rendre à un autre. Or cet Inspecteur qui assistera aux renvois, qui surveillera les rentrans, assurera une branche du service de l'Hôtel-Dieu qui coûte beaucoup d'hommes & d'argent.

---

reçut, lorsqu'il sortit, des secours pour continuer sa route : il légua par son testament 1200 écus à cet Hôpital.

Je n'ai qu'esquissé ce qui regarde les convalescens de l'Hôtel-Dieu : je desire que quelque personne plus instruite, veuille s'en occuper.

Je terminerai par une remarque : les ames honnêtes qui offriroient des secours pour faire sortir de cette Maison le convalescent, procureroient des avantages plus grands que ceux qu'on obtiendroit en fondant de nouveaux lits ; ce seroit en quelque sorte aggrandir les Hôpitaux, que d'en prévenir l'engorgement. J'ajouterai enfin qu'il est plus sûr, en retirant un homme guéri de l'Hôtel-Dieu de le conserver à sa famille & à l'État, qu'on n'est certain de sauver le malade qui se rend à cette Maison pour y être traité.

ARTICLE IV.

Des Officiers & des Serviteurs de l'Hôtel-Dieu de Paris.

LES Officiers & les Serviteurs d'un Hôpital, en sont la partie active. On remédie jusqu'à un certain point aux imperfections des bâtimens d'un Hôpital, non-seulement par un ameublement plus ample, & une distribution de malades mieux entendue, mais sur-tout par des Serviteurs plus instruits & plus nombreux. On considère dans les Officiers, les Serviteurs, leur nombre & leurs fonctions : car on essaie dans tout Hôpital d'en proportionner le nombre aux besoins, & d'y porter toutes les branches du service à une certaine perfection : le terme de la perfection, en ce genre, est l'économie jointe au succès.

Les Lettres-Patentes du Roi, du 22 Avril 1781 concernant l'Hôtel-Dieu de Paris, ordonnent : « Qu'il fera imprimé » annuellement des états qui contiendront la quantité des » perfonnes attachées & employées au fervice de l'Hôtel-» Dieu ». Ces états nous auroient été d'un grand fecours ; à la vérité, chaque jour, on expofe des feuilles où font portés le nombre des malades de cette Maifon, celui des malades de l'Hôpital Saint-Louis, la quantité des Officiers & Serviteurs ; mais ces derniers le font vaguement, en total, fans diftinction de fervice : de manière qu'il eft impoffible d'en tirer aucunes lumières pour s'éclairer fur l'établiffement d'un autre Hôpital.

La feuille diurne, par exemple, de l'Hôtel-Dieu & de l'Hôpital Saint-Louis, du 22 Décembre 1785, porte de malades à l'Hôtel-Dieu........................ 2094.

Idem à l'Hôpital Saint-Louis................ 594.

2688.

De Serviteurs à l'Hôtel-Dieu.... 471. } .... 571.
Idem à l'Hôpital Saint-Louis..... 100. }

C'eft un Serviteur par un peu plus de quatre malades $\frac{1}{4}$.

Celle du premier Janvier 1786 indique de malades à l'Hôtel-Dieu.................................. 1935.

A Saint-Louis.......................... 639.

2574.

De Serviteurs à l'Hôtel-Dieu.... 471. } .... 571.
Idem à Saint-Louis.............. 100. }

C'eft un ferviteur par quatre malades $\frac{1}{2}$.

Celle du fix Janvier 1786 annonce de malades à l'Hôtel-Dieu.. 2059.

A Saint-Louis.............................. 654.

1713.

De Serviteurs à l'Hôtel-Dieu..... 471.} ..... 571.
Idem à Saint-Louis.............. 100.}

C'eft un ferviteur par un peu plus de quatre malades ¼.

Voilà les feuls renfeignemens que peuvent offrir les feuilles diurnes de l'Hôtel-Dieu concernant les Officiers & les Serviteurs de cette Maifon. Il a donc fallu fe livrer à de nouvelles recherches : elles nous ont procuré les états fuivans, les premiers qu'on aura avec un certain développement. Il fe pourroit que, contre notre intention, il s'y fût gliffé quelques erreurs ; les perfonnes plus inftruites qui les découvriront, font priées inftamment de nous les faire connoître, afin que nous puiffions les corriger.

Quant à ce qui concerne la nature du fervice de l'Hôtel-Dieu, nous entrerons, à fon fujet, dans quelques détails que nous renverrons dans des notes à la fin de ce Mémoire.

L'Hôtel-Dieu eft gouverné, pour le fpirituel, par MM. du Chapitre de l'Eglife de Paris, qui font M. le Doyen & deux Chanoines. **Adminiftration de l'Hôtel-Dieu.**

Chefs de l'Adminiftration du Temporel.

M. l'Archevêque de Paris.
M. le Premier Préfident.
M. le Premier Préfident de la Chambre des Comptes.
M. le Premier Préfident de la Cour des Aides.
M. le Procureur Général.
M. le Prévôt des Marchands.

Administrateurs de l'Hôtel-Dieu & des Incurables au nombre de douze compris le Receveur Général Charitable *.

Officiers & Serviteurs.

MM. les Ecclésiastiques.	1	Maître au spirituel.	24.
	6	Chapelains de chœur.	
	13	Confesseurs, sur lesquels est un Prêtre Allemand.	
	2	Ecclésiastiques pour les agonisans.	
	1	Maître des Enfans-de-chœur.	
	1	Sacristain.	
Gens attachés au service de l'Eglise.	1	Organiste.	14.
	6	Enfans-de-chœur.	
	1	Serviteur de la sonnette.	
	2	Portiers de la grande porte de l'Eglise.	
	2	Serviteurs du Maître & Sous-Maître.	
	2	Serviteurs du Couvent de MM. les Ecclésiastiques.	
Couvent des Dames Religieuses.	90	Religieuses **.	102.
	12	Novices.	
Pour l'infirmerie des Dames Religieuses & les gros travaux de l'intérieur du Couvent.	3	Domestiques.	5.
	2	Filles.	
Filles de la chambre.	20	Filles de la chambre d'en-haut.	40.
	20	Filles de la chambre d'en-bas ***.	
			185.

* Voyez la note première.

** Voyez la note 2.

*** Voyez la note 3.

			Ci-contre	185.
Officiers & Commis.			1 Greffier. 2 Solliciteurs de la recette. 1 Solliciteur des affaires contentieuses. 1 Receveur. 1 Commis du Receveur. 2 Inspecteurs. 1 Architecte. 1 Commis de l'Architecte.	10.
			1 Huissier. 1 Domestique.	2.
Faculté. Elle est à l'Hôtel-Dieu composée de 131 personnes.	De Médecins qui n'y demeurent pas			8.
	De Chirurgiens.	Les uns y sont logés & nourris	1 Chirurgien Major. 2 Gagnant maîtrise. 6 Appellés Compagnons. 5 Dits de garde. 1 Dit Topique p[o]ur la distribution des médicamens & du linge des pansemens.	15.
		Les autres n'y sont ni logés ni nourris.	1 Oculiste. 1 Herniaire ou Bandagiste faisant la fourniture des bandages nécessaires aux pauvres qui ont des descentes.	2.
			90 Elèves en Chirurgie. Ces Elèves s'y rendent quatre fois par jour ; ils y font, sous la conduite des compagnons, les légers pansemens, les saignées.	90.
				312.

Des autres parts . . . . 312.

Suite de la Faculté.			1 Visiteuse des femmes à leur réception pour s'assurer si elles n'ont point de maladies qu'on ne doive pas admettre.	1.
	Sages-Femmes.		1 Maîtresse Sage-Femme. 4 Apprenties Sages-Femmes.	5.
	Apothicaires.	Ils y sont logés & nourris.	1 Apothicaire Major. 1 Survivancier. 2 Gagnant maîtrise. 6 Elèves *.	10.
			7 Domestiques d'apothicairerie . . .	7.
Cuisine.			2 Gobetiers **. 2 Rotisseurs. 1 Pâtissier. 15 cuisiniers & Garçons de cuisine. 4 Servantes. 2 Economes qui veillent à la dépense de la cuisine. 1 Commis de la cuisine. 1 Garçon de réfectoire des Officiers. 2 Garçons de réfectoire des Chirurgiens internes & des Infirmiers.	. . 30.
				365.

* Voyez la note 4.

** Je trouve ce nom à la tête des Serviteurs de la cuisine, dans les anciens états publiés par l'Hôtel-Dieu; je crois que ce sont les Cuisiniers chargés de faire le bouillon.

Commis

Ci-contre .... 353.

Paneterie-Boulangerie.	1	Commis de la paneterie-boulangerie.	12.
	1	Gindre, ou premier garçon de boulangerie.	
	5	Autres boulangers.	
	2	Panetiers.	
	1	Garçon de diſtribution du pain.	
	2	Garçons de Greniers.	
Boucherie.	4	Garçons.	4.
Sommellerie.	2	Sommeliers.	3.
	1	Tonnelier gagnant maîtriſe.	
Gens de divers métiers.	1	Savetier gagnant maîtriſe.	20.
	4	Compagnons ſavetiers.	
	1	Vitrier.	
	1	Tailleur gagnant maîtriſe.	
	4	Garçons Tailleurs.	
	1	Chaudronnier gagnant maîtriſe.	
	2	Compagnons chaudronniers.	
	1	Maître Maçon.	
	1	Commis du maître Maçon.	
	2	Compagnons maçons.	
	2	Manœuvres maçons.	
	1	Suiſſe.	5.
	1	Portier de la cour des cuiſines.	
	1	Portier de la baſſe-cour.	
	1	Portier de la nouvelle porte d'entrée.	
	1	Portière de la ſalle des Morts.	

409.

Des autres parts .... 409.

Domestiques attachés à différens départemens.

10 Gardes.
14 Emballeurs.
14 Garçons des grande & petite Buanderie.
1 Batelier.
4 Garçons de la Pouillerie.
2 Garçons chargés d'allumer les reverbères ; l'un d'eux employé à la distribution des huiles.
3 Garçons à l'office des chemises.
1 Garçon à la lingerie générale des draps.
2 Filles domestiques pour la même lingerie.
5 Filles à la lingerie dite du chiffon.
3 Filles à l'essuiement, lieu où l'on repasse le linge de MM. les Ecclésiastiques.
2 Pompiers.
4 Charetiers.
1 Inspecteur des chevaux & du fourage.
1 Commis de chantier chargé de la distribution du bois & du charbon.

67.

Domestiques serviteurs & servantes dans les salles de malades tenant lieu d'Infirmiers, ou d'Infirmieres, mais dont les fonctions ont besoin d'être expliquées *.

Nous trouvons à l'Hôtel-Dieu deux sortes de domestiques, tant parmi les serviteurs que parmi les servantes, les uns à gages & les autres sans gages. Les domestiques mâles à gages, autrement

476.

* Voyez la note 5.

Ci-contre................ 476.

appellés *Calfats* gagnent trente-fix livres par an, ils font employés aux gros ouvrages, comme à monter le bois, le pain, le vin, le bouillon, la viande, les draps, à vider la paille des lits, à la tranfporter hors des falles, &c.

Domeftiques mâles à gages.

3 à Saint-Denis.
3 à Saint-Côme.
3 au Rofaire.
1 Garçon pour le fervice de la baignoire du Rofaire.
6 à Saint-Charles.
3 à Saint-Antoine.
3 à Saint-Roch.
2 aux Accouchées.
2 aux Taillés.
2 à Saint-Nicolas.
1 à Sainte-Thérèfe.
2 à Sainte-Martine.
2 à Sainte-Geneviève, dont un pour le fervice des baignoires.
2 à Saint-François.
2 à Sainte-Monique.
2 à Saint-Landry.
1 à Saint-Yves.
5 à Saint-Paul.
2 à Saint-Jérôme.
2 à Saint-Louis.
1 Garçon de bain à Saint-Louis.
2 à Sainte-Marthe.

52.

528.

Des autres parts . . . . 528.

Les domeſtiques mâles ſans gages ſont ordinairement des hommes rétablis de leurs maladies, ils reſtent à la maiſon pour leur pain ; leurs fonctions ſont de balayer les ſalles, de vider les baſſins, de faire les lits, de traîner le chariot des vivres, de récurer la vaiſſelle des ſalles, &c.

Infirmiers ſans gages.	6 à Saint-Denis. 8 à Saint-Côme. 9 au Roſaire. 24 à Saint-Charles. 8 à Saint-Antoine. 7 à Saint-Roch. 5 aux Taillés. 7 à Saint-François. 14 à Saint-Paul. 4 à Saint-Jérôme. 6 à Saint-Louis.	98.

Domeſtiques Servantes dans les ſalles.

Il y en a de trois eſpèces, les unes à gages, aux ordres ſeulement de Madame la Prieure : leurs principales fonctions ſont de faire coucher les malades arrivans, de s'aſſurer s'ils ont de l'argent ou des effets d'une certaine valeur ; elles remettent & cet argent, & ces effets à l'Officière de la ſalle . . . . 20.

Les autres femmes domeſtiques à gages gagnent

646.

Ci-contre................ 646.

trente-six livres par an comme les hommes; celles-ci sont sous la direction des Officières.

Infirmières à gages sous la direction des Officières.	1	à Saint-Antoine.	47.
	1	aux Taillés.	
	5	à Saint-Nicolas.	
	3	à Sainte-Thérèse.	
	6	à Sainte-Martine.	
	2	à Saint-François.	
	5	à Sainte-Monique.	
	6	à Saint-Landry.	
	12	à Saint-Joseph.	
	6	à Sainte-Marthe.	
Femmes domestiques ou Infirmières sans gages.	11	à Saint-Nicolas.	67.
	6	à Sainte-Therèse.	
	10	à Sainte-Martine.	
	11	à Sainte-Monique.	
	15	à Saint-Landry.	
	15	à Sainte-Marthe.	
Domestiques particulières aux accouchées.	1	Remueuse.	3.
	2	Portières.	

Total des Officiers & Serviteurs de la Maison de malades de l'Hôtel-Dieu.................... 763.

ÉTAT des perſonnes employées au ſervice de l'Hôpital Saint-Louis.

EGLISE.	1	Inſpecteur.	6.
		Eccléſiaſtiques.	
	1	Chapelain.	
	2	Prêtres faiſant chacun leur mois.	
	1	Sacriſtain.	
	1	Garçon ſervant la Meſſe & au réfectoire.	
COUVENT. Je ne fais que l'indiquer, je ne le porte pas en compte, les perſonnes qu'il renferme ſont compriſes avec les autres Dames Religieuſes de l'Hôtel-Dieu.		*Religieuſes.*	
	1	La Mère Prieure.	
	4	Religieuſes, une par ſalle.	
	1	Autre à la lingerie.	
	1	Autre.	
	1	Autre pour la cuiſine.	
	2	Sœurs dites de la Chambre.	
FACULTÉ. Je ne fais que l'indiquer; elle eſt compriſe avec celle de l'Hôtel-Dieu.	1	Médecin. Il va chaque jour le matin faire ſa viſite.	
	1	Chirurgien gagnant maîtriſe qui y réſide.	
	10	Autres Chirurgiens qui y réſident.	
	2	Apothicaires qui y réſident.	
Buanderie & Lingerie.	6	Laveurs de leſſive.	14.
	6	Sœurs à la lingerie, ou domeſtiques à gages.	
	2	Convaleſcentes non payées.	
	4	Cuiſiniers.	7.
	1	Domeſtique.	
	1	Sommelier.	
	1	Garde.	
			27.

Ci-contre. . . . . .27.

1	Concierge à perpétuité.	3.
1	Portier.	
1	Pompier.	
	Divers Gens de Service.	5.
4	Embaleurs ſervants auſſi à porter les morts.	
1	Chiffonnier pour ramaſſer les linges des panſemens répandus dans les ſalles, & enſevelir les morts.	
	A la ſalle Saint-Auguſtin.	26.
8	Sœurs Infirmières.	
1	Infirmier à gages.	
3	Domeſtiques, ou convaleſcens non payés.	
12	Convaleſcentes non payées.	
2	Femmes dites convaleſcentes aux Enfans.	
	A Sainte-Marthe.	22.
2	Domeſtiques pour les Chirurgiens ſervants aux malades de cette ſalle.	
4	Sœurs Infirmières.	
3	Infirmiers.	
8	Convaleſcens pour ſervir les grandes perſonnes.	
1	Convaleſcent pour les enfans.	
1	Convaleſcente pour les enfans.	
1	Cuiſinier à l'office de la Salle.	
1	Tailleur.	
1	Barbier.	
		83.

Des autres parts.......... 83.

A la salle Saint-Louis.

4	Sœurs Infirmières.	
4	Infirmiers.	
1	Garçon au pain traînant un chariot.	
1	Distributeur du vin.	
2	Marmitons.	
1	Serviteur pour l'arrangement de la Chapelle.	
2	Balayeurs.	28.
2	Veilleurs à l'année.	
4	Convalescentes non payées.	
1	Convalescent pour les enfans.	
1	Baigneur.	
1	Barbier.	
3	Domestiques pour seconder les Chirurgiens dans le service de cette salle.	
1	Tailleur.	

A la salle Saint-Jean.

Le même nombre de domestiques qu'à celle Saint-Louis, vingt-huit personnes. Ci............... 28.

Ecurie.

1	Cocher.	
1	Palefrenier.	6.
2	Chartiers.	
1	Charon gagnant maîtrise.	
1	Compagnon charon.	

145.

Différens

Ci-contre............	145.
Différens Serviteurs.	
1 Garçon pour le service des Chirurgiens. 1 Convalescent de service. 2 Garçons pour le service des Apothicaires.	4.
Jardin.	
8 Jardiniers. 1 Vachère.	9.
Total des Officiers & Serviteurs de l'Hôpital St-Louis..	158.

Les Officiers & Serviteurs de l'Hôtel-Dieu montant à..................................	763.
Ceux de l'Hôpital Saint-Louis à...............	158.
Il suit que la totalité des Officiers & Serviteurs de ces deux Maisons, est de..................	921.

Et que leur rapport avec le nombre des malades dans les deux Hôpitaux, nombre qui s'éleve à deux mille cinq cent par année moyenne, est dans la proportion d'un serviteur par environ deux malades $\frac{3}{4}$.

Il suit encore que, dans le cas de deux mille sept cent douze malades, suivant la feuille du 6 Janvier 1786, ce rapport seroit d'un serviteur par près de trois malades ; à l'Hospice de la Paroisse Saint-Sulpice, il est d'un serviteur par cinq malades $\frac{1}{4}$ *.

---

* Voyez page 56 de ces Mémoires.

Les Infirmiers & Infirmières de l'Hôtel-Dieu n'ont ni dortoirs ni infirmeries.

Passons à d'autres remarques. Les Infirmiers & Infirmières de l'Hôtel-Dieu, n'ont à leur disposition qu'un petit nombre de chambres, ou cabinets, insuffisants pour les loger ; ils n'ont point de dortoirs pour se retirer la nuit, afin d'y prendre un repos nécessaire qui les mette en état de supporter les fatigues du jour ; point d'infirmerie où l'on puisse les traiter lorsqu'ils sont malades : en santé & en maladie ils habitent en général les mêmes infirmeries que les pauvres ; les petits lits où ils couchent, & qui leur sont spécialement réservés, sont pris sur les malades qui refluent dans les grands lits.

Il existe douze cent dix-neuf lits, tant grands que petits à l'Hôtel-Dieu ; à mettre un malade par chaque petit lit, & deux par chaque grand, ce seroit pour dix-neuf cent cinquante-deux malades. La feuille indicative du nombre de malades de cette Maison, pour le premier Janvier 1786, en marque dix-neuf cent trente-cinq. Il s'en falloit donc une quantité de dix-sept qu'il y eût de quoi en coucher deux dans chacun des grands lits : pourquoi y en remarquoit-on quatre & cinq ? C'est que les petits lits étoient occupés par des gens de service.

Jusqu'ici nous avions vu les maladies contagieuses confondues à l'Hôtel-Dieu, avec les autres maladies, ensuite les convalescens avec les malades ; présentement ce sont les Infirmiers & Infirmières : confusion qui se reproduit sous tous les rapports & procède toujours du défaut d'espace.

A l'Hôtel-Dieu trois espèces d'Officiers & de Serviteurs.

Les sept cent soixante-trois Officiers & Serviteurs de la Maison de malades de l'Hôtel-Dieu, se distinguent en trois classes.

Ceux qui n'y sont pas logés.

Les uns, au nombre de cent un, n'y sont pas logés ;

Les autres, à la quantité de trois cent soixante-quinze, ont des cabinets dispersés çà & là dans les départemens.

Ceux qui sont logés aux départemens.

Il en est enfin, dont le nombre peut aller à deux cent quatre-vingt-sept qu'on retire dans les infirmeries, mais auxquels il faut procurer des dortoirs pour la nuit, & des infirmeries particulières en cas de maladies. Quand ils reposeront dans un lieu tranquille & sain, ils se porteront mieux; traités dans des infirmeries particulières & plus saines, leurs maladies seront plus courtes.

Ceux logés aux infirmeries.

Leurs dortoirs & leurs infirmeries seront au second étage, au-dessus des infirmeries de malades ordinaires & non contagieux. On aura soin par rapport à ces dortoirs, à ces infirmeries, & même à une infirmerie quelconque placée sur une autre, d'accorder plus d'air à respirer par malade, que dans celle située au-dessous; ce qu'on fait en donnant aux salles supérieures des dimensions plus grandes qu'aux inférieures, en mettant plus d'espace entre les lits, en y rassemblant moins de malades; ne perdant point de vue cette remarque du Docteur *Hunter*, Médecin de l'Hôpital de Brownlow-Street, que dans un Hôpital, où deux salles l'une sur l'autre de même longueur, largeur, à nombre égal de malades, dans les circonstances semblables, seulement celle de dessus un peu plus haute, la mortalité y fut plus forte que dans celle d'en-bas, on diminua le nombre des malades de la salle d'en-haut, & la mortalité se remit au pair.

Expédient du Docteur Hunter, pour diminuer la mortalité d'une salle.

NOTES RELATIVES A L'ARTICLE IV,

OU

DES OFFICIERS ET SERVITEURS.

NOTE PREMIÈRE.

Administration des Hôpitaux.

AUJOURD'HUI l'Administration des Hôpitaux, pour le temporel, est confiée à des laïcs.

En Angleterre, où la plupart des Hôpitaux civils ne sont point fondés, ou suffisamment fondés, où des souscriptions annuelles & volontaires les entretiennent, les souscrivans, lorsqu'ils ont donné une somme convenue, remplissent les fonctions d'Administrateurs : ils le sont, tant qu'ils continuent leurs bienfaits.

A Paris, les Administrateurs sont tirés en général de la classe des gens de Loi, quelques-uns de la finance, un petit nombre des autres états : on les nomme à vie.

Dans les Villes de commerce, comme à Marseille & à Lyon, l'Administration change tous les deux ans ; elle est un objet d'émulation, sur-tout à Lyon, où elle conduit à l'Échevinage ; voici comment elle est formée, & quelles sont les fonctions des Administrateurs.

Le Président est toujours un des Magistrats, ou Gens du Roi en la Cour des Monnoies, Sénéchaussée & Présidial ; il n'a d'autre fonction que de recueillir les voix lorsqu'il est au Bureau.

Le second Administrateur est Avocat : celui-ci est chargé des affaires litigieuses ;

Le troisième est nécessairement un ancien Echevin ; il veille à l'entretien des bâtimens, tant du corps de l'Hôtel-Dieu, que des Maisons qui lui appartiennent dans la Ville ;

Le quatrième, en considération des avances qu'il est obligé de faire à titre de Trésorier, fait la recette & les paiemens.

Le cinquième s'occupe de la régie des Domaines & Maisons situés à l'extérieur & au midi de la Ville;

Le sixième, de la régie de ceux qui sont au nord;

Le septième a l'inspection des enfans exposés, des bâtards & des nourrices;

Le huitième vérifie le contrôle des droits d'entrées qui se perçoivent sur les vins, au profit de l'Hôpital;

Le neuvième donne ses soins à la fourniture des meubles & ustensiles;

Le dixième est occupé de celle des drogues, de l'inspection de la Pharmacie & de la Chirurgie;

Le onzième préside à l'approvisionnement des vins, à leur conservation à ce qui regarde la sommellerie;

Le douzième fait la provision de charbon, de bois & de charbon de terre;

Le treizième surveille la cuisine;

Le quatorzième & dernier approvisionne la Maison en blé, veille à la conservation des grains, aux moutures, aux farines & à la boulangerie.

Ainsi, tout est calculé & suivi depuis l'achat des marchandises & des denrées jusqu'à leur consommation; ce qu'on gagne sur la qualité, les achats, les transports, les frais d'emmagasinement, la bonne conservation, les emplois de fonds faits à propos, ont paru dignes de l'attention la plus grande. On s'en est remis à des Administrateurs commerçans pour tout ce qui regarde les approvisionnemens, parce qu'ils connoissent la nature, la qualité, le prix des denrées & des marchandises, les provinces, les manufactures d'où il est avantageux de les tirer de la première main, les saisons de s'en procurer, la quantité qu'il convient d'en lever à la fois, les routes par où on peut les faire venir, pour ne pas trop hausser le prix de l'acquisition ni celui des transports; la manière enfin de les conserver, soit en route, soit dans les magasins, caves & greniers, & le temps de les consommer à propos.

Il est d'usage, dans les deux grands Hôpitaux de Lyon, d'acheter tout au comptant, des meilleures qualités, & de la première main; de

fournir des passe-ports, afin d'éviter les droits, & d'avoir ordinairement, dans les marchés de la province, des Frères de la Maison préposés pour faire les achats de blé, de bœufs, &c.

Ce n'étoit pas assez d'étendre les lumières du commerce sur tous ces objets, il falloit encore en surveiller l'emploi; on est parvenu à s'en rendre compte, au moyen de tableaux de distribution : ils ont le double avantage de régler l'ordre du service, de faire dispenser les remèdes, les alimens en quantité & en qualité convenables, & de manière à garantir des méprises. Ces tableaux sont de la plus grande commodité : je les rapporte comme ce que je connois de mieux en ce genre.

PREMIER TABLEAU. *Ordre tenu dans les visites.*

NOMS DES MALADES.	REMEDES 1782. 20 *Mars*	ALIMENS.	PANSEMENS.
	Nom de l'Infirmerie.		
Jean.	Tis. pect. potio. bech.	D M.	Mittatur sanguis.
François.	Purgat. cras.	B.	Vessic.
Joseph.		S.	Cat. émol.
Louis.		P.	
Jacques.		$\frac{3}{4}$ P.	
Antoine.		$\frac{1}{2}$ P.	
Charles.		$\frac{1}{4}$ P.	
Claude.		O.	
André.		O O.	
Pierre.		Pru.	

Explication des lettres initiales de la colonne des alimens.

DM. Diète maigre ou crème de riz.
B. Bouillon.
S. Soupe.
P. Portion.
$\frac{3}{4}$ P. Trois quarts de portion.
$\frac{1}{2}$ P. Demi-potion.
$\frac{1}{4}$ P. Quart de portion.
O. Un œuf.
OO. Deux œufs.
Pru. Pruneaux.

SECOND TABLEAU. *Ordre pour la diſtribution des alimens.*

Heures des diſtributions.	*Explication des Cartons de Régime placés aux lits des malades, d'après l'ordonnance de MM. les Officiers de ſanté.*						
	Portion.	$\frac{3}{4}$ Portion.	$\frac{1}{2}$ Portion.	$\frac{1}{4}$ Portion.	Soupe.	Bouillon.	Diete maigre.
Le matin, à 6 heures.	Une ſoupe.	Une ſoupe.	Une ſoupe.	Une ſoupe.	Une ſoupe.	Un bouillon.	Une crême de riz.
Le matin, à 10 heures.	8 onces pain, 4 onces viande, chopine de vin.	6 onces pain, 3 onces viande, chopine de vin.	4 onces pain, 2 onces viande, chopine de vin.	2 onces pain, 1 once viande, demi-ſeptier de vin,	Un bouillon.	Un bouillon.	Une crême de riz.
A 2 heures après-midi.					Un bouillon.	Un bouillon.	Une crême de riz.
Le ſoir à 5 h. pr. les portions, & à 6 h. pour les bouillons.	8 onces pain, 4 onces viande, chopine de vin.	6 onces pain, 3 onces viande, chopine de vin.	4 onces pain, 2 onces viande, chopine de vin.	2 onces pain, 1 once viande, demi-ſeptier de vin.	Une ſoupe.	Un bouillon.	Une crême de riz.
La nuit, à 11 heures.				Un bouillon.	Un bouillon.	Un bouillon.	Une crême de riz.

« On réſervera le bouillon de ſix heures du matin, aux malades que » l'on purgera, pour le leur donner après l'effet du remède. On ne » donnera point de bouillon coupé, mais ſeulement de l'infuſion priſe à » la Pharmacie pendant l'effet des remèdes.

» Un Elève en Chirurgie accompagnera chaque diſtribution des ali- » mens, & pourra les leur ſupprimer en tout, ou en partie, ſi l'état » de quelque malade le demande.

» Après la diſtribution, l'excédent des alimens, s'il en eſt, ſera tout » de ſuite renvoyé, ſoit à la cuiſine, ſoit à la boulangerie.

» Dans les intervalles des repas, on donnera de la tiſane ſeulement, » ſi les malades en ont beſoin, & point de bouillon. Lorſque MM. les » Médecins le jugeront à propos, on donnera aux malades, au lieu de » viande, les alimens qu'ils demanderont, comme œufs, pruneaux, &c.

&

» & il sera fourni aux Sœurs Maîtresses Infirmières, du vin pur, pour être » donné aux malades tenus à la soupe, ou au bouillon, en proportion de » celui que MM. les Médecins jugeront convenable de leur donner.

« Il est expressément défendu à toutes personnes de la Communauté, » d'apporter du réfectoire aucun aliment pour les malades; il est très- » recommandé aux Sœurs Infirmières, de veiller à ce qu'aucune per- » sonne du dehors n'apporte aux malades aucun aliment. Il est en- » joint à toutes personnes dévouées au service des pauvres malades dans » cette Maison, d'avertir les Sœurs Infirmières si quelque infraction à » cet égard échappoit à leur vigilance & à celle des Sœurs Portières, » pour que ces alimens puissent être saisis sur le champ ».

Deux Administrateurs assistent chaque jour aux visites des Médecins & Chirurgiens; outre les visites générales, & à des heures marquées, ils en font d'inattendues.

Chaque Administrateur est tenu d'inventorier, en entrant & en sortant tous les objets dont il est chargé, de les surveiller, ainsi que les registres des sous-ordres soumis à son inspection, de remettre une somme de seize mille livres dont il ne reçoit le remboursement sans intérêt qu'à la fin de ses deux années. Indépendamment de cette avance commune à tous, sinon à l'Officier de la Sénéchaussée, & à l'Avocat, chacun d'eux est obligé de faire en particulier toutes celles qui sont relatives aux différens emplois qui leur sont confiés, & ils en sont remboursés de mois en mois. Le Trésorier est obligé d'avancer de même, au commencement de son service, cent mille francs qui ne lui rentrent qu'après le temps expiré de son Administration; il est tenu encore de fournir à d'autres dépenses dans le courant de l'année, qui quelquefois sont considérables & toujours gratuites : il rend ses comptes trois mois après sa seconde année révolue, en présence de l'Administration, du Maire de Ville & des Echevins; ceux des autres Recteurs sont rendus seulement au Bureau.

Il sembleroit que l'esprit qui préside à l'Administration des Hôpitaux de Lyon, a pour base ces paroles rapportées par l'Abbé de Fleury : « les » Ordonnances de France ont ajouté que les Administrateurs des Hôpitaux,

» ne feroient ni Eccléfiaftiques, ni Nobles, ni Officiers, mais des Mar-
» chands & autres fimples bourgeois, c'eft-à-dire, de bons pères de fa-
» mille, inftruits des affaires & de l'économie, & que l'on pût facile-
» ment obliger à rendre compte » (Hiftoire Eccléfiaftique, tome 34, page 105).

S'il arrivoit que l'un des Recteurs de l'Hôtel-Dieu de Lyon, vint à décéder dans le cours de fes deux années d'exercice, on en prévient le Corps de Ville, qui doit le remplacer par un ancien Echevin. Comme les fonctions de ces Adminiftrateurs font pénibles & difpendieufes, on ne fauroit guère s'y confacrer plus de deux ans, pendant lefquels on eft dans une activité continuelle : cette activité eft infiniment profitable : il falloit en perpétuer les avantages ; on a cru devoir remettre fucceffivement ces nobles fonctions, à des perfonnes qui méritaffent une égale confiance, qui fuffent également inftruites, & qui euffent un pareil befoin d'exercer leurs vertus, & de s'honorer de l'eftime de leurs concitoyens : c'eft ce qui donne une vigueur étonnante aux opérations de ces honnêtes & laborieux Recteurs. Ceux qui voudront en juger, ainfi que du mérite de leurs travaux, de leurs connoiffances variées, & de leurs obfervations pleines de fagacité en matière d'économie & d'adminiftration, pourront confulter, 1°. les Statuts & Réglemens de l'Hôpital général & grand Hôtel-Dieu de Lyon, *in*-4°, chez de la Roche, 1757. 2°. les Statuts & Réglemens de l'Hôpital-général de la Charité, & aumône de Lyon, *in*-4°, chez de la Roche, 1742 ; 3°. le réfultat des conférences tenues par les Commiffaires du Bureau de l'Hôtel-Dieu de Lyon, nommés pour travailler à la perfection du régime des malades : brochure, Lyon, 1782.

NOTE II.

Religieufes de l'Hôtel-Dieu.

LE Mémoire de MM. les Chanoines de Notre-Dame, touchant l'Hôpital des convalefcens, au fauxbourg Saint-Germain, porte le nombre des Dames Religieufes de l'Hôtel-Dieu à près de cent cinquante : depuis

long-temps, il a été réduit à cent-trente, leurs novices à soixante-dix. Ce dernier secours de deux cent personnes est encore diminué, & la plupart des Religieuses sont âgées. MM. les Administrateurs s'appuyèrent de ces raisons en 1767, envers MM. les Administrateurs de l'Hôpital général, qui les pressoient d'ouvrir l'Hôpital Saint-Louis. La difficulté sera encore plus grande, quand, au lieu de deux Hôpitaux, il en faudra quatre, & conserver un Hospice au centre de Paris. On ne peut que regretter la perte qu'on fera, lorsqu'il ne sera plus possible de confier la totalité des malades de l'Hôtel-Dieu, aux soins de personnes aussi vertueuses, & qui ont si bien mérité de la Société. Mais différentes Communautés paroîtroient propres à venir au secours des malades de l'Hôtel-Dieu, dont les Dames Religieuses de cette Maison ne pourroient se charger.

On a, dans les Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, les Sœurs de la Charité, celles de Sain-Ville, des Hospitalières dont les soins sont encore très-précieux, & peut-être des raisons particulières engageroient-elles à les employer les unes & les autres. Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, celles de Saint-Thomas de Villeneuve, font les quatre grands vœux; les Sœurs de la Charité, & celles de Sain-Ville, en font d'annuels. Ces différences influent sur la forme des Hôpitaux qui seroient confiés, soit aux premières, soit aux dernières; mais ce n'est pas ce que nous examinons. En donnant un Hôpital de Paris, aux Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, où elles ont leur chef-lieu & leur noviciat, on mettroit les novices & les jeunes Religieuses à portée de s'instruire & d'apprendre à secourir les malades; & comme cet Ordre est chargé de beaucoup d'Hôpitaux civils & militaires en Bretagne, & dans les Provinces voisines, on formeroit, par ce moyen, des Infirmières pour ces Hôpitaux. D'ailleurs, indépendamment des sentimens de charité & de religion, qui engageront sans doute ces quatre Ordres d'Hospitalières à secourir les malades, & à s'acquitter de leurs devoirs avec un zèle dont chacun de ces Ordres a fait preuve, n'est-il pas encore possible qu'il entre des considérations humaines, soit entre les individus, soit entre chaque Compagnie, pour marquer plus d'intelligence, d'activité, d'économie & de soins, & que ces efforts ref-

pectifs, sous les yeux de la même administration, tournent à l'avantage des malades, des Hôpitaux & de la Société.

NOTE III.

Filles de la chambre.

Ces Infirmières ont, à l'Hôtel-Dieu, précédé les Religieuses : on les distingue en filles de la chambre d'en-haut, & en filles de la chambre d'en-bas ; elles tiennent un grade entre les Religieuses, & les autres Infirmières. On est admis à la chambre d'en-haut, lorsqu'on s'est bien conduit à celle d'en-bas. On ne sauroit renvoyer les premières que pour de fortes raisons ; les unes & les autres ont leur réfectoire, leur dortoir : malades, on passe celles de la chambre d'en-bas, à la salle Sainte-Marthe, avec les pauvres ; celles d'en-haut restent dans leur dortoir ; elles n'ont point de gages, elles sont entretenues de tout & vêtues de brun ; celles de la chambre d'en-bas ont trente-six livres par an, & sont habillées de noir.

NOTE IV.

Médecins, Chirurgiens, Apothicaires.

Depuis qu'en France, les grands Hôpitaux Militaires & de Marine ont été donnés à l'entreprise, on a cherché ce qu'il falloit de Médecins, de Chirurgiens & d'Apothicaires par Hôpital ; ce qu'un Chirurgien pouvoit soigner de malades ; on a eu la même attention par rapport aux Apothicaires.

Officiers de santé dans les Hôpitaux militaires. Leur nombre déterminé d'après celui des malades.

Dans ces Hôpitaux, tout Officier de santé est stipendié par le Roi. Ces Hôpitaux sont divisés en cinq ordres : ceux du premier ordre, qui sont les plus considérables, ont Médecin en chef, Médecin en second, Chirurgien-Major en chef, Chirurgien-Major en second, Chirurgiens Aides-Major, sous Aides-Major, Elèves ; le nombre des Elèves, compris les Aides & sous Aides-Major, est fixé à raison d'un pour dix Officiers malades, & d'un pour vingt-cinq autres malades indistinctement, c'est-à-dire, fiévreux, blessés, vénériens ou convalescens (titres 28 & 30 de

l'Ordonnance); ces mêmes Hôpitaux ont Apothicaire-Major : on passe un sous Aide-Major, un Elève Apothicaire par cinquante malades indistinctement (titre 31).

Ces rapports, entre le nombre des Elèves en Chirurgie & les malades, sont les mêmes dans les Hôpitaux du second, du troisième, du quatrième, du cinquième ordres, & à l'armée.

Que la médication & l'alimentation soient réglées dans chaque Hôpital.

Il est essentiel, dans chaque Hôpital, que la médication soit convenue d'avance, & que l'alimentation soit réglée pour la nature, comme pour le poids; cette médication & cette alimentation déterminées, écartent les médicamens superflus, & rendent le service de l'Apothicairerie, de la cuisine & de la paneterie, plus facile & plus prompt.

La médication, pour les Hôpitaux Militaires de France, est tracée dans un ouvrage intéressant de M. Richard d'Hautesierke, intitulé : *Observations de Médecine, de Chirurgie*, &c. Paris, 1774.

Portion.

Quant à la portion pour chaque malade, ou blessé, elle est, par jour, d'une livre de viande, poids de marc ou de seize onces, deux tiers de bœuf, l'autre tiers de veau ou de mouton : laquelle, cuite & sans os, doit être réduite seulement à dix onces; de vingt-quatre onces de pain, entre le bis & le blanc de pur froment, & d'une chopine de vin blanc ou rouge, mesure de Paris, c'est-à-dire, pesant une livre, avec le sel & le vinaigre nécessaires, (titre 8).

Les Directeurs sont tenus de fournir des œufs, de la panade, du lait & de la bouillie, du riz, des pruneaux, un régime maigre dans les cas où ces alimens auroient été ordonnés comme régime par les Médecins & Chirurgiens-Majors, (titre 8).

Ordre du service.

La même Ordonnance marque que les visites des Médecins, seront faites régulièrement à sept heures du matin du premier Octobre, au premier Mai, & plutôt, si le nombre des malades l'exige; que le Chirurgien fera son pansement un peu avant la visite du Médecin. Elle donne les raisons de ces arrangemens : c'est afin que la distribution des remèdes se fasse toujours au moins une heure avant celle des alimens, & que, s'il y avoit quelques cas graves, comme fièvre &

maladie chronique, les Médecins & les Chirurgiens puſſent en conférer enſemble, (titre 5). D'autres raiſons ſe joignent aux précédentes, pour faire de bonne heure les viſites & panſemens du matin : les feuilles pour l'Apothicairerie, la cuiſine, la paneterie, la ſommellerie ſont envoyées plutôt, ce qui régle & facilite leur ſervice reſpectif pour les diſtributions du jour. D'ailleurs, la viſite & les panſemens du ſoir, qui ne doivent jamais être négligés, ſont mieux eſpacés entre ceux du matin, & ceux du lendemain matin.

Cette Ordonnance preſcrit au Chirurgien-Major de faire la viſite des bleſſés immédiatement après ſon panſement, afin que l'idée plus récente de l'état où il aura trouvé leurs bleſſures, lui ſerve à régler enſuite plus judicieuſement la quantité & la qualité des alimens, & à ordonner les remèdes néceſſaires, (titre 5).

Elle ajoute enfin que le Médecin ſera averti par le Chirurgien-Major, pour aſſiſter à toutes les grandes opérations de Chirurgie, de même que de ſa part le Médecin avertira ledit Chirurgien-Major, dans les cas qui le requièrent, & qu'ils ſe concerteront enſemble ſur tout ce qui ſera relatif au ſoulagement & à la guériſon des malades & des bleſſés, (titre 6, article 3).

Il y a en Angleterre, en Ecoſſe & dans d'autres endroits, ſur les fonctions & le ſervice des Médecins & des Chirurgiens d'Hôpitaux, de bons exemples à ſaiſir, & qu'il ſera avantageux de rapprocher : nous en rendrons compte au ſecond volume de ces Mémoires.

Comme il n'exiſte pas en Europe, d'Hôpital de malades auſſi conſidérable que l'Hôtel-Dieu de Paris, on peut croire, avec fondement, que le Chirurgien-Major de cet Hôpital y voit plus de plaies, plus d'ulcères, plus de cas de Chirurgie, y fait plus d'opérations qu'aucun Chirurgien d'Hôpital : ce qu'il acquiert de connoiſſances à l'inſpection de ces plaies, de ces ulcères, de toutes les maladies chirurgicales, en opérant auſſi fréquemment, en ſuivant les effets de ſes opérations, de ſes panſemens, en réfléchiſſant ſur tous ces objets, & les comparant, lui donne, avec le temps, une expérience, un coup-d'œil, un jugement prompt, & d'un grand prix; ſon expérience appartient à l'Hôtel-Dieu; on pourra la

diriger désormais à l'avantage des pauvres de cette Maison, en confiant à son Chirurgien, comme dans les Hôpitaux d'Angleterre & d'Ecosse, dans les Hôpitaux Militaires & de Marine, à l'Hôtel-Dieu de Rouen & ailleurs, la médication & l'alimentation de ses malades. L'Hôtel-Dieu de Paris est encore en retard sur ce point, & à peu-près comme il y a six cent ans, lorsque la Chirurgie étoit au berceau.

NOTE V.

Infirmiers & Infirmières.

L'ORDONNANCE du Roi, pour les Hôpitaux Militaires, accorde un Infirmier par deux Officiers malades, & un Infirmier par quinze fièvreux, blessés, vénériens & convalescens; elle défend d'employer aucun convalescent pour Infirmier : il seroit dangereux de laisser trop long-temps des convalescens avec des malades; d'ailleurs un Infirmier, dont l'occupation est pénible, doit être sain & fort. A l'Hôpital de la Marine à Brest, on passe un Infirmier par vingt-cinq fièvreux, blessés, vénériens, convalescens.

En Angleterre, on emploie de préférence des Infirmières : on y ménage cette occupation aux femmes, d'abord, parce qu'il est difficile de leur procurer des moyens de subsister, ensuite, afin de conserver les hommes à la Marine, qui en consomme beaucoup : ajoutez que les femmes sont plus entendues auprès des malades, plus propres & plus compatissantes. A l'Hôpital de la Marine à Portsmouth, on accorde deux Infirmières par chaque salle de vingt lits; on en met à proportion dans les autres salles.

Infirmiers à l'Hôtel Dieu de Lyon.

Les Infirmiers & les Infirmières de l'Hôtel-Dieu de Lyon, sont des Frères & des Sœurs qu'on appelle *Croisés*, parce qu'ils portent une croix sur leurs vêtements. Les travaux rudes se font par trente-cinq de ces Frères, assistés de vingt-cinq postulans; de ces premiers, les uns sont employés à tenir les registres, d'autres à veiller sur les Domaines de la campagne, d'autres sont destinés à l'emploi de Charpentier, à celui de Maçon : on en réserve pour acheter les bœufs dans les marchés, pour la boucherie, la boulangerie, la sommellerie, les gros ouvrages des lessives, pour

faire les matelas, baigner les maniaques, porter les malades; on en destine à conduire la charette, à faire les quêtes, & aux fonctions de Portiers, &c. &c.

Infirmières à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Quant aux Sœurs, on leur confie essentiellement le soin des malades, des convalescens & des femmes grosses, comme Infirmières de jour, comme Veilleuses & comme Sage-femmes; il n'y a pas d'autres Sage-femmes : on leur confie également le soin de la Pharmacie, il n'y a pas d'Apothicaire; elles sont chargées de la cuisine, de la Sacristie, de faire les habits, de tout ce qui a rapport à la couture en linge; elles prennent soin de la buanderie; l'une d'elles est préposée à la garde de la porte intérieure. Il y a soixante-quinze Sœurs & quarante-cinq filles postulantes : douze sont à l'Apothicairerie, cinq à la cuisine, vingt à la buanderie, dix à la grande Salle destinée aux maladies chirurgicales, dix à chacune des branches des Salles en croix; le reste est distribué dans les autres emplois, ou dans les départemens. Ici tout se rapporte à la plus grande économie. On trouve la moitié plus de Sœurs que de Frères : on compte cent vingt Sœurs & soixante Frères.

On ne reçoit pas de domestique au-dessous de dix-huit ans & au-dessus de vingt-cinq; lorsqu'ils ont donné des preuves assurées de vertu & d'attachement au service des pauvres, on les admet au nombre des Frères ou des Sœurs, &c.

Il est difficile de trouver de bons Infirmiers.

Il est difficile de trouver de bons Infirmiers, de bonnes Infirmières; cette classe de serviteurs manque dans beaucoup d'Hôpitaux : elle est essentielle, & mérite une grande attention. On a fait ensorte d'animer le zèle des Infirmiers. L'Ordonnance du Roi pour les Hôpitaux Militaires, leur accorde des gratifications à proportion de ce qu'on est satisfait de leurs services : ils reçoivent pareillement des récompenses à l'Hôpital des Gardes-Françaises. La croix que portent les Infirmiers & les Infirmières de l'Hôtel-Dieu de Lyon, est un objet d'émulation; outre qu'elle leur attire les égards de leurs concitoyens, qui ne voient dans ces utiles serviteurs, que des personnes d'une vertu éprouvée & constante, ceux ou celles qui la possèdent, ont encore l'avantage d'être attachés pour la vie

à

à la Maison, les priver de cette croix pendant quelque temps, ce qui s'appelle *décroiser*, feroit une grande punition.

Principaux devoirs des Infirmiers.

Dans les Hôpitaux où les malades & les convalescens sont classés, on place les Infirmiers les plus au fait, avec les personnes les plus malades. Il est du devoir d'un bon Infirmier, de mettre un malade, qui n'a point sa connoissance, tantôt sur un côté, tantôt sur l'autre, ou sur le dos; de peigner les enfans, & de faire peigner tous les jours les jeunes gens; d'ouvrir les croisées, & de les fermer à propos; de vider les chaises percées, de manière à ne rien répandre dans les salles; de tenir les latrines propres; de retirer promptement les linges sales, de les transporter aux échangeoirs, de les y passer à l'eau, de récurer les vases des lits, de faire les lits deux fois par jour; de mettre les matelas & les couvertures à l'air lorsque le temps le permet; de battre celles-ci tous les huit jours, dans un lieu éloigné & convenable; de remplir les paillasses avec de la paille fraîche, toutes les fois qu'il sera nécessaire, en cas que l'on use de paillasses; de balayer les salles deux fois dans la journée, après les pansemens, afin que la poussière ne salisse point les plaies; dans les climats où l'on peut laver le plancher des salles, d'user d'eau chaude, dans les temps où le froid se fait sentir; d'y répandre, ou du sable fin, ou de la sciure de bois, selon qu'il sera ordonné; de faire boire les malades; de rendre compte au Médecin, au Chirurgien de ce qui leur sera arrivé en leur absence, &c. &c.

Devoirs des veilleurs & des veilleuses.

Les malades demandent un grand soin pendant la nuit, & les Infirmiers qu'on ménage leurs forces & leur santé. Un Infirmier de garde, ou veilleur, ne doit pas dormir; il est puni dans les Hôpitaux Militaires, si on le trouve endormi quand il est en fonction : mais comme un seul Infirmier ne pourroit faire continuellement le service de jour & de nuit, l'Ordonnance, (titre 53), en accorde deux par Hôpital pour quinze malades & au-dessous; il ne peut en être passé trois, que lorsque le nombre des malades excède celui de trente.

A Lyon & à Rouen, ce sont des Sœurs qui veillent; une veilleuse qui passeroit la nuit entière, seroit trop fatiguée : elle veilleroit moins bien. On a la louable coutume à l'Hôtel-Dieu de Rouen, de relever trois

fois les veilleuſes pendant la nuit : ce qui ſe fait avec des combinaiſons dignes de remarques. Une Sœur eſt de garde dans le corps de logis, depuis ſix heures du ſoir juſqu'à dix, deux autres la relèvent, elles reſtent juſqu'à deux heures après minuit, elles ſont remplacés par trois, qui demeurent en fonction juſqu'à ſept heures du matin. On a donc eu égard, dans cet Hôpital, aux difficultés de la veille, qui augmentent à meſure qu'on approche du jour. On peut profiter de ces bons exemples.

Former à l'état d'Infirmières, des orphelines de l'Hôpital-Général. Avantages pour elles & pour l'Etat.

Nous ajouterons, puiſqu'on manque d'Infirmières, qu'il exiſte dans les Maiſons de l'Hôpital Général, une quantité de jeunes filles appartenantes à la Nation, puiſqu'elle a pris ſoin de leur enfance. La plupart, à un certain âge, demeurent ſans état, elles ſont à charge à ces Maiſons : qui les inſtruiroit de bonne heure des ſoins que les Infirmières doivent à des malades, les rendroit utiles à la Société, en même-temps qu'on leur offriroit une occupation eſſentielle & avantageuſe à elles-mêmes. Les moyens en ſeroient plus faciles que jamais, & ce ſeroit un ſecours de plus pour les Hôpitaux.

On peut préſumer, lorſque les pauvres ſeront mieux dans les nouveaux Hôpitaux, qu'à l'Hôtel-Dieu, qu'ils s'y rendront en plus grand nombre, & que la dépenſe ſera plus forte ; il eût donc été néceſſaire de connoître les reſſources actuelles de cette Maiſon, afin de pouvoir ſe guider plus ſûrement lors de l'établiſſement des nouveaux Hôpitaux ; les états de ſes revenus, publiés en 1640, 1651, 1663, ne nous indiquent plus ſa ſituation préſente : nous ignorons s'il en a été publié depuis, nous n'en pouvons offrir de plus récens que ceux que nous préſentons ici : ils remontent ſeulement à l'année 1763.

ETATS DES RECETTE ET DÉPENSE

DE L'HÔTEL-DIEU DE PARIS.

REVENUS.

	Année commune de 10.	Année 1769.
Les biens & revenus que l'Hôtel-Dieu possède, consistent, SAVOIR:		
Actions de la Compagnie des Indes.......	417.	908.
Aumônes du Roi pour les Convalescens....	720.	
Cens, surcens & rentes foncières sur des maisons de Paris..........................	645.	718.
Cens & rentes foncières sur des héritages hors Paris..................................	1,547.	969.
Coches & carosses de Flandres & de Normandie	179.	41.
Don & octroi sur le vin.................	39,230.	39,230.
Edit du mois de Février 1616, portant don & octroi de 5 s. par muid de vin, entrant dans la Ville & fauxbourgs de Paris, en faveur de l'Hôtel-Dieu. Ce droit & octroi a été depuis réuni à la Ferme générale des Aides, moyennant que le Fermier payeroit annuellement à l'Hôtel-Dieu, la somme de 39,230 liv. 15 s. 3 den., confirmé par Ordonnance du Conseil du 5 Janvier 1718, portant que l'Hôtel-Dieu continuera d'être payé de ladite somme employée dans l'état des charges assignées sur la Ferme générale des Aides,		
Octroi sur le Sel......................	51,000.	51,000.

	Année commune de 10.	Année 1785.
Lettres-Patentes du 7 Avril 1594, qui accordent à l'Hôtel-Dieu un octroi de 10 f. sur chaque minot de sel, vendu & débité au Grenier de Paris.		
Autres Lettres-Patentes des 18 Avril 1595, 16 Mai 1596, 8 Mai 1597, 28 Décembre 1599, 28 Septembre 1600, 13 Avril 1602, 12 Août 1903, 23 Septembre 1604, Mai 1607, pour 15 années, & Avril 1613, qui ordonnent la continuation de ce droit.		
Mais par Arrêt du Conseil du 16 Janvier 1637, le Roi ordonna qu'il seroit payé annuellement audit Hôtel-Dieu, pour indemnité de ce droit qui fut supprimé, une somme de 51,000 liv. qui a été depuis employée dans l'Etat du Roi.		
Terres & héritages en Provinces, loués......	59,608.	53,626.
Rentes à charges de fondations...........	3,110.	1,648.
Produit du Greffe de Neuf-châtel.........	131.	171.
Lods & ventes & droits seigneuriaux......	957.	1,740.
Loyers de maison & échoppes sises à Paris..	206,472.	219,628.
Octroi de $\frac{11}{19}$ en 30 f. sur chaque muid de vin entrant dans la Ville & fauxbourgs de Paris...	248,263.	262,138.
Pied fourché, pour indemnité de la consommation de l'Hôtel-Dieu...................	8,000.	8,000.
Lettres-Patentes de François I, du 23 Novembre 1539, qui exemptent l'Hôtel-Dieu de l'aide, droit du pied fourché, pour raison de tout le bétail, tant bœufs, vaches, veaux, pourceaux & moutons qui seroient amenés pour la provision dudit Hôtel-Dieu.		
Lettres-Patentes d'Henri IV, du 22 Octobre 1594, qui permettent de faire entrer, pour l'Hôtel-		

	Année commune de 10.	Année 1763.
Dieu, 3 bœufs & 10 moutons par semaine, en exemption de droits.		
Autres Lettres-Patentes d'Henri IV, du 29 Décembre 1697, qui permettent de faire entrer autres 3 bœufs & 15 moutons par semaine, en exemption de tous droits, outre ceux accordés par les Lettres-Patentes ci-devant.		
Sentence du Lieutenant-Général de Police de Paris, du 30 Mai 1616, qui confirme ledit Hôtel-Dieu dans l'exemption de tous droits sur les bestiaux nécessaires pour la boucherie.		
Edit de Février 1604, portant réunion d'Inspecteur des offices aux boucheries, aux Corps des Villes, & exemptions des droits en faveur des Hôpitaux ou Hôtels-Dieu du Royaume.		
Lettres-Patentes du premier Mars 1704, qui confirment tous les privilèges accordés à l'Hôtel-Dieu.		
Autres Lettres-Patentes du 25 Septembre 1709, qui confirment tous les privilèges accordés à l'Hôtel-Dieu & l'Hôpital des Incurables.		
Arrêt du Conseil & Lettres-Patentes du mois d'Avril 1715, qui règle à 8000 liv. par année, en faveur de l'Hôtel-Dieu, le droit du pied fourché, tant que la boucherie se fera audit Hôtel-Dieu, laquelle somme lui sera payée de trois mois en trois mois, par le Fermier desdits droits, sur les quittances du Receveur dudit Hôtel-Dieu.		
Arrêt de la Chambre des Comptes, du 23 Mars 1746, portant vérification.		
Produit du pont de l'Hôtel-Dieu..........	12,655.	12,150

	Année commune de 10.	Année 1765.
Lettres-Patentes du Roi François Ier, du 14 Mars 1515, qui permettent à l'Hôtel-Dieu de bâtir un pont sur lequel seroient deux salles pour ses malades.		
Le pont & les salles ne furent construits que dans l'intervalle de 1626 & 1634.		
Arrêt du Conseil du 25 Avril 1634, qui fixe le droit de passage sur le pont à deux deniers par personne, & six deniers par personne à cheval.		
Boucherie & rôtisserie de Carême..........	102,315.	130,578.
Lettres-Patentes du Roi, données à Paris au mois de Mai 1720, par lesquelles Sa Majesté a confirmé tous les privilèges de l'Hôtel-Dieu, de l'Hôpital des Incurables & de leurs annexes, & a accordé le droit de faculté de la vente exclusive dans ledit Hôtel-Dieu, de toutes les viandes, volailles, gibiers & œufs de la consommation de Paris, pendant le Carême, en exécution de l'Ordonnance du feu Roi, du 12 Février 1659, celle des années suivantes, & des Réglemens qui ont été faits jusques & compris 1720, qui seront exécutés à la charge des droits dûs pour l'entrée pendant le Carême.		
Spectacles de Paris....................	78,251.	94,000.
Les Lettres-Patentes des 25 Février 1699, & 30 Août 1701, ordonnent qu'il sera perçu au profit de l'Hôpital Général de Paris, pour les places & les entrées aux Opéra, Comédies & autres Spectacles publics, un sixième par augmentation des sommes qu'on y payoit précédemment, & que ce sixieme seroit pris sur le produit des places &		

	Année commune de 10.	Année 1765.

entrées, sans aucune diminution ni retranchement sous prétexte de frais ou autrement, pour être employé à la subsistance des pauvres.

Ordonnance du Roi, du 5 Février 1716, qui ordonne qu'il sera levé comme dessus, au profit de l'Hôtel-Dieu, une augmentation par augmentation des sommes qu'on payoit alors, & qu'on recevroit ensuite pour les places & les entrées aux Opéra, Comédies, & autres Spectacles qui se jouent dans Paris.

La perception de ces droits, depuis 1699, jusqu'au 7 Septembre 1761, s'étant faite avec beaucoup de difficulté, on a pris le parti, pour lever tous les obstacles, de faire un abonnement avec les Comédiens.

Par cet abonnement, qui est du 28 Mai 1762, les Comédiens Français se sont obligés de payer annuellement auxdits Hôpitaux, la somme de. . . . . 60,000 l.

Et les Comédiens Italiens, { Pour la Comédie Italienne. . . . . 40,105.
Et l'Opéra Comique. . 14,895.

Cet acte a été suivi d'un pareil passé, le 7 Septembre 1762, entre les Administrateurs des Hôpitaux, & les Directeurs de l'Opéra pour neuf années, moyennant la somme de 70,000.

Total. . 185,000 l.

Ces abonnemens sont répartis aux deux Hôpitaux, savoir,

ABONNEMENS.	Hôpital-Général.	Hôtel-Dieu.
Comédie Françaiſe.....	36,000tt.	24,000tt.
Comédie Italienne......	33,000.	22,000.
Opéra...............	42,000.	28,000.
Foires & Boulevards....	....	20,000.
	111,000.	94,000.

		Année commune de 10.	Année 1763.
Rentes	Sur les Aides & Gabelles & ancien Clergé.........................	278,479.	305,[illegible]55.
	Augmentation des gages.........	68.	
	Sur la Caiſſe des amortiſſemens...	1,365.	1,180.
	Sur le Clergé de Bayeux.........	1,000.	1,000.
	Sur les deux ſols pour liv. du 10e..	2,545.	130.
	Sur le Domaine du Roi.........	15,030.	20,537.
	Sur le Domaine de la Ville de Paris..	21,692.	31,525.
	Sur les Etats de Bretagne.........	8,789.	7,554.
	Sur les Etats de Languedoc.......	4,265.	4,659.
	Sur les Inſpecteurs aux boucheries..	3,193.	3,193.
	Sur la Ville de Nîmes...........	72.	
	Sur les meſureurs de Sel.........	106.	106.
	Sur le nouveau Clergé..........	12,537.	10,925.
	Sur Particuliers.................	11,265.	9,361.
	Sur les Poſtes..................	5,060.	5,208.
	Sur les Procureurs au Châtelet.....	11.	
	Sur les Secrétaires du Roi.........	480.	480.
	Sur les Tailles.................	4,014.	4,114.

Taxations

		Année commune de 10.	Année 1765.
Rentes,	Taxations sur le Trésor-Royal......	36.	25.
	Sur les vendeurs de marée........	150.	300.
Casuels.	Vente d'habits des malades morts à l'Hôtel-Dieu....................	1,835.	2,396.
	Vente de futailles & cerceaux.....	789.	760.
	Vente du son de la paneterie......	19,768.	17,877.
	Amendes & confiscations.........	1,594.	
	Apprentissage des Sages-femmes....	2,970.	3,240.
	Contributions des locataires aux réparations......................	408.	1,312.
	Lits des Chanoines de l'Eglise de Paris........................	881.	360.
	Quêtes dans quelques Paroisses de Paris..........................	911.	974.
	Pont de Neuilly................	2,360.	2,107.
	Recette extraordinaire...........	6,280.	1,918.
	Sacristie, produit des masses & convois..........................	6,077.	5,670.
	Troncs des Eglises de Paris.......	3,331.	3,389.
	Legs & aumônes...............	27,959.	5,876.
	Legs universels................	5,435.	
	Pont de Neuilly................	208.	

Exemption de droits d'entrées sur 1200 muids de vin, & sur dix pipes d'eau-de-vie, ci pour Mémoire.

Lettres-Patentes des 20 Septembre 1367, 25 Juillet 1419, premier Octobre 1544, qui exemptent l'Hôtel-Dieu des droits d'entrée sur le vin qui y sera consommé.

	Année commune de 10.	Année 1763.
Arrêt du Conseil du 8 Novembre 1651, qui fixe à 800 muids de vin, exempts de tous droits, la consommation de l'Hôtel-Dieu.		
Arrêt du Conseil du 15 Mai 1708, qui fixe cette exemption à 900 muids de vin, & 4 pipes d'eau-de-vie; autre Arrêt du Conseil du 30 Avril 1709, qui fixe cette exemption à 1100 muids & 4 pipes d'eau-de-vie; autres Arrêts du Conseil des 29 Mars 1721 & 13 Mai suivant, qui fixent à 1200 muids de vin, l'exemption des droits d'entrée & de 10 pipes d'eau-de-vie; franc salé pour 178 minots, ci pour Mémoire.		
Lettres-Patentes des 22 Décembre 1718, 4 Juillet 1605, & de Juin 1633, qui confirment audit Hôtel-Dieu, un muid de Sel, un demi-muid par don nouveau par chacun an, payant le prix marchand.		
Arrêt du Conseil du 22 Novembre 1651, & Lettres-Patentes du mois de Juillet 1653, qui fixe à trois muids de Sel, la consommation de l'Hôtel-Dieu, payant le prix marchand. Ordonnance des Commissaires du Roi, du 13 Juin 1656; portant confirmation pour la jouissance de trois muids dix minots par l'Hôtel-Dieu; décision du Conseil du 26 Février 1746, qui exempte l'Hôtel-Dieu de Paris de l'augmentation de 10 liv. par minot de Sel, pour les 178 minots de franc-salé, dont il jouit.		
Total des revenus.....	1,264,364	1,308,091

DÉPENSES.

Les dépenses de l'Hôtel-Dieu consistent, savoir :	Année commune de 10.	Année 1763.
Pour le blé	117,519.	69,848.
Pour l'avoine	2,624.	6,473.
Pour le foin	5,005.	2,384.
Pour le bois à brûler	71,672.	112,758.
Pour le charbon	12,768.	15,292.
Pour toile de batisse & toile à sacs	835.	355.
Pour le prix d'achat & voiture du vin	88,228.	93,273.
Pour droits d'entrée sur le vin excédent le privilège	10,764.	22,136.
Pour les frais de l'Apothicairerie	35,366.	31,120.
Pour les bandages fournis aux malades	2,581.	2,645.
Pour l'achat de la bonneterie	525.	775.
Pour les couvertures des lits	1,659.	1,988.
Pour les décimes du Prieuré de Saint-Julien-le-Pauvre	84.	
Pour les bœufs, veaux & moutons pendant le charnage, la dépense de la halle, achat de toile & autres dépenses journalieres	399,289.	420,578.
Pour les frais de voyage de l'inspecteur des boucheries	525.	249.
Pour la paille	2,964.	1,778.
Pour la draperie	9,309.	10,425.
Pour les épiceries, sucre, huile, soude & savons	38,307.	28,053.
Pour les frais de régie de l'octroi sur les vins	1,129.	1,114.

Vv 2

	Année commune de 10.	Année 1765.
Pour les frais de Bureau de recette & de procès	2,438.	1,412.
Pour frais de caves, de brocs, de seaux, remuage de vin, &c.	2,545.	1,260.
Pour les gages & appointemens des Ecclésiastiques, Médecins, Chirurgiens & Officiers, &c.	47,548.	48,567.
Pour les gratifications accordées	3,890.	2,887.
Hôpital Saint-Louis, débourfés pour le Concierge	1,380.	258.
Pour tous les œufs frais pour les malades	6,195.	6,798.
Pour impression d'arrêts, d'états & de registres	1,048.	1,048.
Pour le poisson de mer, d'eau douce & légumes.	12,675.	12,231.
Pour les dépenses des Chandelier, Vinaigrier, Tourneur, Vanier, Bourrelier, Sellier, Maréchal & autres	22,969.	28,123.
Pour dépenses de mercerie, coutils, laine, crin, fils, &c.	7,987.	8,337.
Pour mouture des bleds & gruaux	6,409.	4,099.
Pour les petits besoins des Dames Religieuses.	1,000.	1,000.
Pour les frais de régie du pont de l'Hôtel-Dieu	851.	865.
Rentes constituées, non rachetables & foncières	3,890.	2,984.
Rentes de fondation dont l'Hôtel-Dieu est chargé.	27,858.	25,993.
Rentes viagères dont l'Hôtel-Dieu est chargé par legs	35,399.	33,347.
Pour les réparations des maisons & bâtimens à Paris	125,900.	125,631.
Pour les réparations des fermes & bâtimens hors Paris	12,914.	7,187.

	Année commune de 10.	Année 1763.
Pour les volailles pour les malades........	18,458.	18,860.
Deniers rendus aux apprentiſſages..........	58.	
Dédommagemens à des locataires..........	4,460.	530.
Dixièmes & vingtièmes des rentes viagères...	237.	132.
Droits d'indemnités.....................	1,590.	
Rachat de la taxe des boues & lanternes....	6,651.	294.
Frais de Sacriſtie, acquit des Meſſes.......	2,754.	2,077.
Frais de convois, legs univerſels..........	2,891.	1,263.
Débourſés pour déchargement des bateaux de blé, bois, &c.........................	9,609.	12,304.
Total des dépenſes..	1,170,757.	1,168,830.

Rapport des recettes & dépenſes de l'année commune de 10.

La recette eſt de........................	1,264,364.
Et la dépenſe de........................	1,170,757.
La recette excéde la dépenſe de.....	93,607.

Rapport des recettes & dépenſes de l'année 1763.

La recette eſt de........................	....	1,308,091.
Et la dépenſe de........................	....	1,168,830.
La recette excède la dépenſe de.....	....	139,261.

Résumé des deux Mémoires sur l'Hôtel-Dieu.

On a vu, dans les deux Mémoires précédens, que l'Hôtel-Dieu de Paris étoit composé de huit Maisons différentes, plus ou moins éloignées les unes des autres, ce qui en retarde le service, le rend plus cher, moins sûr; que ces huit Maisons occupent entr'elles un terrain d'environ quarante arpens, mais que celle de malades ne se développe que sur une superficie de quatre arpens; que c'est à cette dernière que se rapporte le service de toutes les autres; qu'elle renferme vingt-cinq Infirmeries, dont trois sont placées dans le bâtiment septentrional, deux sur le pont au double, vingt au bâtiment méridional.

Que dans le cas où l'Hôtel-Dieu donne retraite à trois mille quatre cent dix-huit malades, le bâtiment septentrional n'en contient que cinq cent quatre-vingt-neuf, le pont au double deux cent deux, tandis que le bâtiment méridional, chargé du surplus, en retire deux mille six cent vingt-sept: de sorte qu'il constitue réellement la maison de malades de cet Hôpital.

Ce même bâtiment méridional ainsi surchargé, & n'ayant d'étendue que neuf cent soixante-dix toises, c'est-à-dire, un arpent & un peu plus, est-il étonnant que les pauvres soient pressés, que tous les genres de maladies soient confondus?

Fiévreux, blessés, femmes enceintes, variolés, tous se rassemblent dans ce corps-de-logis, d'ailleurs encaissé dans des pièces de dessertes qui le refroidissent, dans ce corps-de-logis à quatre & à cinq étages, où les salles sont entre-mêlées de

départemens infects, font accouplées, où le jour n'entre que d'un côté, où les croifées font ombragées par le linge des leffives, où les Infirmeries n'ont ni courans d'air, ni efcaliers convenables, ni promenoirs, ni féchoirs, ni lieux d'aifance : car ceux qui exiftent font infuffifans & d'une mal-propreté révoltante.

On a vu des falles à deux, à trois, le plus fouvent à quatre rangs de lits ; des lits dans toutes fortes de fens ; des paffages du milieu trop étroits, fouvent obfcurs, des lits faits dans le principe pour deux malades, fervans cependant à quatre & même à fix ; des lits auxquels il faudroit au moins cinquante-fix pouces en largeur pour tenir quatre malades, quatre-vingt-quatre pour en coucher fix à l'étroit, tandis qu'ils n'ont que cinquante-deux pouces, où par conféquent il eft impoffible de fe courber, de fe retourner, de dormir, de prendre aucun repos, où la chaleur tourmente, & n'eft plus celle ni du malade, ni de la maladie.

On a vu des falles où les malades étoient tellement entaffés, que leur nombre pouvoit monter à cinq cent cinquante-huit ou même à huit cent dix-huit, tandis que dans beaucoup d'Hôpitaux on n'en raffemble que dix, quatorze, vingt ou trente par Infirmerie.

Il a été prouvé qu'en aucun Hôpital, les malades n'ont auffi peu d'air à refpirer qu'à l'Hôtel-Dieu. Ailleurs on leur donne depuis fept jufqu'à feize toifes cubes, tandis qu'à l'Hôtel-Dieu ils n'ont guère, dans quelques falles, que deux toifes un tiers, dans d'autres une toife : il en eft même où ils n'ont pas une toife cube.

Les variolés, les rougeolés, les galeux, les dyffentériques, les hydrophobes, les malades atteints de fièvres malignes,

ſont confondus entr'eux, & avec ceux dont les maladies ne ſont point contagieuſes.

La contagion ſe propage tant au-dedans qu'au dehors de l'Hôtel-Dieu : elle ſe répand par les malades, par les hardes des morts, par les paillaſſes & les lits de plume qui ſont tranſportés ſans ceſſe de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital Saint-Louis, *& vice verſa.*

Point de traitement pour les galeux; les ſalles deſtinées aux fous, ſont des pièces où l'excès de chaleur incommode; aucune ſalle pour les opérations : elles ſe font dans les infirmeries, ſous les yeux de ceux qui les ont endurées, de ceux qui vont les ſupporter, & dans des pièces expoſées à une infection & à des ébranlemens préjudiciables.

On trouve des bleſſés dans des ſalles ſurchargées à l'excès, où le bruit, la confuſion, la mal-propreté ſont également nuiſibles; des femmes opérées qui reſtent dans la foule avec des bleſſées, parce qu'on n'a point de ſalles à leur offrir.

Les femmes groſſes, les accouchées ſaines ſont confondues avec d'autres femmes groſſes ou accouchées galeuſes, vénériennes, ou frappées d'autres maladies, de fièvre puerpérale, &c. elles ſont accumulées dans des ſalles pleines & environnées d'air impur : de-là cette épidémie meurtrière des années 1664, 1746, épidémie qui s'eſt établie & comme naturaliſée à l'Hôtel-Dieu : de-là encore cette mortalité ſur les accouchées, ſi grande, ſi extraordinaire, qu'il n'en eſt nulle part de ſemblables, puiſqu'il y périt une accouchée ſur 15 $\frac{2}{3}$, au lieu d'une ſur cent trente-une dans d'autres Hôpitaux.

Et quant à la mortalité générale de l'Hôtel-Dieu, déterminée ſelon les derniers calculs à 1 ſur 4 $\frac{1}{2}$, qui ſurpaſſe les mortalités

mortalités connues ; on doit convenir qu'elle s'éleveroit encore plus haut, si, dans cette Maison, l'on avoit égard aux enfans venus vivans & sains, aux accouchées bien portantes, ainsi qu'aux quatre cent enfans qui sortent tous les ans pour aller mourir incontinent de l'*induration*, ou de la *gelée*, à l'Hôpital des Enfans-Trouvés.

Point de salles pour les huit cent trente-trois convalescens qui doivent se trouver par journée moyenne à l'Hôtel-Dieu, & qui sont forcés de demeurer avec les malades. Ainsi, accroissement de confusion dans les salles, les lits, dans la distribution des remèdes, des alimens : de-là, des convalescences plus longues, plus de rechutes, de journées d'Hôpitaux, de dépenses, de perte d'hommes.

Aucun dortoir à l'usage des Infirmiers & des Infirmières : la plupart de ces serviteurs occupant les petits lits des infirmeries au préjudice des pauvres.

Sous les deux mille six cent vingt-sept malades du bâtiment aux vingt salles, sont les six mille voies de bois à brûler ; sous les autres bâtimens se succèdent les magasins au charbon, au suif, aux huiles, aux drogues inflammables, la fabrique de la chandelle, &c, &c, toutes matières prêtes à s'incendier, sous des bâtimens sans issues, & sous des malades la plupart hors d'état de se sauver.

Il est donc évident, qu'il n'est point d'Hôpital aussi mal situé, aussi resserré, aussi déraisonnablement surchargé, aussi dangereux, qui réunisse autant de causes d'insalubrité & de mort que l'Hôtel-Dieu : il n'est pas, non il n'est pas dans l'univers, de Maison de malades qui, aussi importante par sa destination, soit cependant par ses résultats, aussi funeste à la société.

Que cet Hôpital, qui atteste la générosité de nos ancêtres, puisqu'il jouit de revenus considérables, qui annonce l'incapacité de ceux qui l'ont construit, puisqu'il renferme cette multitude de dispositions vicieuses, soit un objet d'improbation universelle, cela n'est que trop reconnu : mais qu'un pareil établissement fasse souffrir tant de malheureux qu'on peut soulager, cause la mort d'une multitude de pauvres, nos parens, nos amis, nos concitoyens, d'étrangers, qui sont hommes & nos frères; de pauvres, dis-je, qu'il est équitable & possible de conserver, c'est un reproche fondé que l'on auroit à se faire, si on le laissoit subsister plus long-temps.

Heureusement de vertueux citoyens, le cri de la Capitale, disons avant tout, & avec une reconnoissance respectueuse, la volonté du Souverain, tous ces témoignages touchans de la bienfaisance, & du Monarque & des Sujets, de la sensibilité de la Nation, de son attendrissement, de son respect pour l'homme abattu sous le poids des misères humaines, se sont fait entendre en faveur du pauvre; & l'on peut se livrer à la flatteuse espérance que tant de maux qu'il a soufferts, à l'Hôtel-Dieu, vont enfin disparoître.

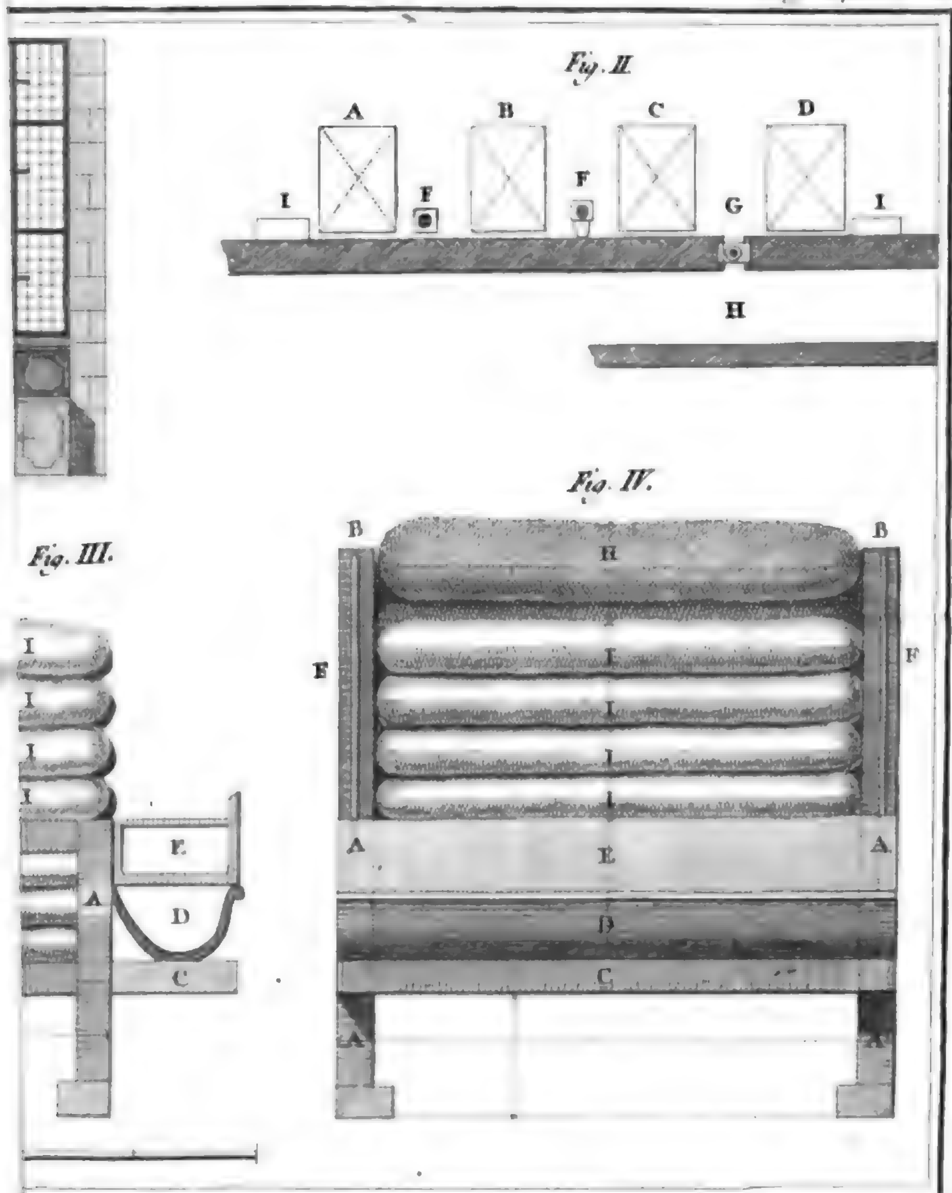
PLANCHE XI.

Elle représente des croisées, la position des lits, des chaises percées, des tablettes, le lit en usage à l'Hôtel-Dieu pour accoucher.

Figure première.

A. Croisée pour une salle de fiévreux & de convalescens.

Lit en usage à l'Hôtel-dieu pour accoucher. *Pag. 346. Pl. XI.*



B. Croifée pour une falle de bleffés. (Voyez page 192).
C. Panneaux en bois.
D. Bas d'armoire.

Figure II.

A, B, C, D. Lits détachés du mur latéral.
E. Chaife percée fans dos & fans bras.
F. Chaife percée avec doffier & bras.
G. Chaife percée dans l'épaiffeur du mur latéral & donnant fur un corridor fitué en dehors des falles, telles qu'on en trouve aux Incurables & aux Invalides.
H. Corridor placé au pied & en dehors de la falle.
I, I. Tablettes. (Voyez page 171).

Figure III.

Lit en ufage à l'Hôtel-Dieu de Paris pour accoucher ; il eft vu de côté. (Voyez page 236).

A. Couchette en bois.
B. Doffier.
C. Support en bois.
D. Cuvette de plomb pour l'écoulement des vidanges.
E. Bâtis de bois contre lequel les accouchées appuyent les pieds.
F. Montant de bois très-folide : il y en a un femblable de l'autre côté du lit ; les femmes le faififfent dans leurs douleurs.
G. Trois matelas dans le fond de la couchette.
H. Cinq demi-matelas du côté du doffier.
I. Quatre demi-matelas du côté de la cuvette D.

Figure IV.

Le même lit vu par les pieds.

A. Couchette.

B. Doſſier.

C. Support en bois.

D. Cuvette de plomb un peu inclinée pour l'écoulement des fluides qui tombent dans une gargouille.

E. Planche faiſant le devant d'un bâti en bois pour poſer les pieds.

F. Deux montans de bois que la femme ſaiſit dans les douleurs.

H. Demi-matelas ſupérieur de la figure précédente.

I. Quatre demi-matelas, celui de deſſus eſt garni.

Au-deſſus du milieu de ce lit, eſt une corde ſuſpendue au plancher, elle procure aux femmes la facilité de ſe retourner.

L'échelle indique ſeulement les meſures du lit ; elle n'a point de rapport aux figures I & II.

CINQUIÈME MÉMOIRE.

De la formation & de la distribution des Maisons destinées à remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris.

APRÈS avoir pris connoissance des bâtimens, des meubles & des ustensiles de l'Hôtel-Dieu de Paris ; après m'être mis au fait des espèces & du nombre, tant de ses malades, de ses convalescens, que de ses officiers & de ses serviteurs ; assuré, par des recherches multipliées, de la nature de son service, de l'étendue considérable de ses obligations, de sa mortalité effrayante, enfin de son insuffisance absolue, il ne reste plus qu'à nous expliquer sur la formation & la distribution des Maisons qu'il est indispensable de lui substituer.

Pour développer ma pensée, j'appellerai *formation*, le versement de certaines classes de maladies dans l'un de ces Hôpitaux, plutôt que dans l'autre, & je nommerai *distribution*, l'ordre qu'on suivra pour y ranger les espèces de malades que l'on sera convenu d'y recevoir : leur formation a plus de rapport aux besoins de divers quartiers de la ville & à leur salubrité ; la distribution regarde davantage l'arrangement qu'on observera dans chaque Hôpital pour y prévenir la communication des maladies, pour en faciliter & en simplifier le service.

Ce que c'est que formation & distribution d'un Hôpital.

J'exposerai donc le résultat de mes recherches sur ces deux objets ; avant tout je m'arrêterai à une observation : s'il y avoit une sorte de magnificence à répandre sur ces

De quelle magnificence les Hôpitaux sont susceptibles.

établissemens, ce seroit moins en décorations superflues, qui, dans les Hôpitaux, nuisent souvent au but principal, qu'en moyens d'utilité évidente, en ce qui a rapport au classement méthodique des maladies, à l'heureuse disposition des salles & de tous les bâtimens, à l'abondance, la bonne distribution des eaux, des égouts, des escaliers, des voûtes, des promenoirs, des rues, des bains, des commodités, des récuroirs, des échangeoirs, &c, &c; l'économie en ce genre, entraîneroit certainement de grandes pertes d'hommes & d'argent : l'Hôtel-Dieu en est la preuve affligeante; l'État souffre du déchet de sa population, la fortune publique du mauvais emploi de fonds appliqués à des Hôpitaux trop resserrés, mal construits; les malades, qui ne périssent point, ont des maladies & des convalescences plus longues. Il est donc, dans les Hôpitaux, une magnificence raisonnée & bienfaisante : elle a pour but, & pour but unique, de se procurer ce qui sert à guérir promptement, à prévenir les rechutes, à diminuer les journées d'Hôpitaux & sur-tout la mortalité.

Je reviens à mon sujet :

L'Hôtel-Dieu a eu jusqu'au nombre de quatre mille huit cent malades, & je me suis assuré que celui de ses officiers & de ses serviteurs montoit à plus de neuf cent. (Voyez page 313). On peut donc établir qu'on aura désormais, dans les temps de surcharge, au moins six mille personnes à loger dans les nouveaux Hôpitaux. Supposons six mille; à les y admettre d'après une simple distribution arithmétique, il est clair qu'il suffiroit de former quatre Hôpitaux, chacun pour douze cent malades & trois cent serviteurs.

Mais ce n'est pas ainsi que je conçois le démembrement de l'Hôtel-Dieu, & la formation des Hôpitaux qui le rem-

placeront : l'un & l'autre sont assujettis à des considérations qui méritent d'être approfondies.

On porte à l'Hôtel-Dieu actuel, des malades trouvés la nuit dans les rues, les uns en apoplexie, les autres blessés & qui perdent leur sang : ils exigent un prompt secours; ceux qu'on ramasse vers la Cité, ont donc besoin d'un Hospice; d'ailleurs les artisans occupés à la construction des bâtimens vers le centre de la ville, y trouveront, en cas d'éboulemens & de blessures graves, les secours nécessaires à leur situation. Hospice à établir vers le centre de Paris.

Autre considération. Un grand Hôpital à de grands départemens; en divisant cet Hôpital, divisera-t-on ses départemens pour les attacher à chaque nouvelle Maison, ou bien les réunira-t-on en une Maison commune ?

Je n'examine pas s'il faut donner la fourniture à l'entreprise, si on doit la faire par économie, s'il y auroit des objets qu'il seroit avantageux de mettre à l'entreprise, ceux qu'il conviendroit de se procurer directement, soit des lieux qui les produisent, soit des manufactures où ils sont fabriqués, la manière & le temps de les en tirer; il est égal au plan de formation & de distribution que j'embrasse, de quelle façon on se fournisse, pourvu que dans le dernier cas on rassemble les départemens généraux dans une Maison commune. Et comme j'envisage les besoins actuels & les besoins à venir de l'Hôtel-Dieu, comme d'ailleurs j'écris non-seulement pour l'Hôtel-Dieu de Paris, mais encore, autant que je le puis, pour toute association de Maisons de Charité, pour les Hôpitaux militaires, ceux de la Marine, j'ai cru devoir détailler ce que j'entends par cette Maison commune; j'ai cru encore qu'il seroit profitable d'en connoître la formation, ne fût-ce que pour donner une idée de l'état actuel de nos Hôpitaux, que pour rappeler dans les mêmes

Mémoires, & ce qui concerne les emplois de nos Maisons de Charité, & ce qui regarde leurs départemens.

Formation de la Maison commune.

La Maison commune, en supposant qu'on la fît complète, rassembleroit :

1°. La paneterie-boulangerie, les greniers au blé, à la farine, au son (1).

2°. La boucherie, la fonderie aux suifs, la chandellerie.

3°. Le dépôt-général au vin, aux eaux-de-vie, au vinaigre, au verjus.

4°. L'apothicairerie générale, où sont préparés les remèdes composés (2).

5°. Les atteliers de charronnage, charpenterie, menuiserie, serrurerie, chaudronnerie, cordonnerie, bourrelerie, de & maréchalerie, &c.

6°. Les basses-cours pour charrettes, fourgons couverts, bélandres à transporter les malades.

7°. La Buanderie générale pour les Maisons de l'Hôtel-Dieu où l'on ne recevroit point de maladies contagieuses; cette buanderie n'empêcheroit pas qu'on n'en procurât une à l'Hôpital des contagieux ; quelque parti qu'on prenne d'avoir une buanderie générale ou de n'en point avoir, je la crois indispensable pour le service seul des contagieux : on en ménagera d'ailleurs une petite dans chacune des cinq autres Maisons de malades, afin de lessiver le linge des personnes atteintes de contagion depuis leur arrivée dans ces Hôpitaux : car je suis dans la ferme persuasion qu'on ne doit pas laisser sortir d'un Hôpital, le linge ni les vêtemens qui ont servi aux contagieux, sans auparavant avoir été lessivés & les

(1) Voyez les notes à la fin de ce Mémoire.

purifiés ; ajoutez que ces petites buanderies ferviront, durant les longues gelées, de buanderies d'hiver ; & qu'on y aura recours en certains cas pour le nétoiement des matelas, du crin, des couvertures, des laines, &c, &c *.

8°. On réuniroit encore à cette Maifon commune, le chantier général au bois à brûler, le magafin général au charbon de bois & de terre, du moins autant qu'ils feront plus commodes & plus avantageux à celles des Maifons de l'Hôtel-Dieu moins à portée d'un port que ne doit être la Maifon commune.

Le voifinage de la rivière faciliteroit les travaux de la buanderie générale, le nétoiement des laines & des couvertures ; & comme la provifion de bois, de charbon, fe tire par les rivières qui font au-deffus de Paris, ce feroit vers la Rapée que pourroit être placée cette Maifon commune, pour ne pas nuire à l'approvifionnement de Paris & au tirage des bateaux qui fe fait fur la rive oppofée.

Cette Maifon ne préfente rien qui ne foit connu & déja exécuté. A Scipion, on a établi paneterie, boulangerie, boucherie, chandellerie ; ce lieu d'exploitation fournit farine, pain, viande, chandelle à toutes les Maifons de l'Hôpital-Général qui font encore approvifionnées de médicamens & de bois par la Salpêtrière.

A Londres, le corps des Apothicaires eft chargé de la fourniture des remèdes pour les vaiffeaux de la Marine royale & marchande, de celle des Hôpitaux de l'armée, de Gréenwich, de Chelfea & de tous les Hôpitaux de la Marine.

---

* Les laines vont demander un grand foin dès qu'on aura fupprimé les lits de plume : elles néceffiteront un département dans nos grands Hôpitaux.

La Maiſon commune éloigneroit beaucoup de matières combuſtibles des Hôpitaux, ſimplifieroit leur conſtruction; leurs ſerviteurs n'étant plus confondus avec les ſerviteurs attachés à toutes ſortes de métiers, ſeroient mieux contenus dans leurs devoirs; les emmagaſinemens généraux ſe feroient plus facilement & à moins de frais, car on pourroit profiter des temps où la rivière ſeroit navigable & des momens de loiſir des voitures & des chevaux des différentes Maiſons. Enfin, ſoit qu'on admette celle-ci, ou qu'on ne l'admette point, ſoit qu'on ſe procure ſeulement quelques-uns de ſes départemens, toujours il aura été utile de connoître ſa formation & de réfléchir ſur ce qui lui eſt propre; on ſera du moins certain de n'avoir rien négligé de ce qui peut intéreſſer la compoſition des Hôpitaux.

Conſidérations qui règlent la formation des Hôpitaux.

Pour ce qui concerne cette formation, elle a ſes principes, ſavoir :

De ne point multiplier les bâtimens & les frais de geſtion;

De placer les ſecours à portée de l'homme qui en a beſoin;

De claſſer tellement les malades, que chacun trouve ce qui convient à ſon état, ſans aggraver, par ſon voiſinage, le mal d'autrui, ſans répandre la contagion, ſoit dans l'Hôpital même, ſoit au-dehors & ſur-tout dans la Capitale : car enfin, ſi la ville doit aux pauvres des Hôpitaux, il ne faut pas qu'à leur tour ces Hôpitaux nuiſent à la ville, en préjudiciant à la ſanté de ſes habitans.

En conſéquence, je raſſemblerois toutes les femmes enceintes dans un ſeul Hôpital, toutes les perſonnes qu'on traite de la folie, dans un autre; toutes les maladies fétides, comme les ulcères ſcorbutiques, les ſcrophuleux, les cancéreux, &c, &c, dans un troiſième; toutes les maladies

contagieuses dans un quatrième ; & je joindrois, à chacun de ces Hôpitaux, des salles de fiévreux & de blessés que j'offrirois aux besoins des autres malades de chaque quartier.

Je croirois que l'Hôtel-Dieu, divisé de la sorte en quatre Hôpitaux, & placés, le premièr à la Roquette, le second à Sainte-Anne, le troisième à l'Hôpital Saint-Louis, le quatrième à l'École Militaire, feroit distribué avantageusement, & pour les habitans de Paris & pour ceux des environs de cette grande ville.

L'Hospice de la Cité auroit quatre destinations : on proposeroit d'y tenir le bureau d'Administration de toutes les Maisons de l'Hôtel-Dieu, ce qui n'empêcheroit point que dans chacune des autres, il n'y eût un bureau particulier pour MM. les Administrateurs chargés de les gouverner.

Formation de l'Hospice de la Cité.

On s'y procureroit cent lits pour autant de malades affectés de maladies graves & inopinées qui exigeroient un prompt secours, dont soixante-seize pour des hommes, & vingt-quatre pour des femmes, avec des logemens pour trente officiers ou serviteurs.

On y ouvriroit une salle dite de *secours*, où les malades du dehors recevroient des consultations des Médecins & Chirurgiens, se feroient saigner, panser, où l'on jugeroit de la nécessité d'accorder aux pauvres externes, des bandages pour contenir leurs descentes, & où on leur en distribueroit ; enfin on trouveroit tous les jours à cet Hospice, l'indication du nombre des malades existans, & du nombre des lits vacans dans chacun des cinq Hôpitaux, afin qu'aucune personne ne puisse se présenter sans être assurée d'y être reçue.

Les caractères distinctifs de cet Hôpital, feroient, de n'avoir que des malades & point de convalefcens, de n'avoir que des maladies graves & toujours des accidens nouveaux ; point de fous, de contagieux, de femmes enceintes, de maladies de langueur : on ne fauroit en conféquence le tenir dans un lieu trop paifible & trop fain.

On fe conduira à l'égard des convalefcens, ainfi qu'on fait à l'Hôpital de la Charité, qui les envoie à un Hôpital particulier : ils y font en bon air & à portée de recouvrer leurs forces ; on offrira les mêmes fecours, & on rendra les mêmes fervices à tous les convalefcens de l'Hofpice qui feront transférés dans l'un des quatre Hôpitaux ; en leur procurant cet avantage, on s'en ménage un autre : des lits toujours prêts dont le public difpofera en cas d'accidens.

Formation de l'Hôpital de la Roquette.

L'Hôpital de la Roquette contiendroit douze cent quatre lits, dont quatre-vingt-deux deftinés à des femmes enceintes & à des accouchées, quatre cent foixante-douze à l'ufage des fiévreux, des bleffés, des convalefcens, trois cent dix pour les fiévreufes, les bleffées & les convalefcentes.

Nous plaçons ici, de préférence, les femmes groffes, parce qu'elles feront fur un terrain fec, vafte, bien ouvert, falubre. Il n'entrera, dans cette Maifon, ni maladies fétides, ni contagieufes : attentions qu'on doit à ces femmes & à leurs enfans. Cet Hôpital, l'un des plus fains, qui décharge fes eaux dans la rivière, au-deffus de Paris, y portera moins de caufes de maladies ; il fera l'un des moins éloignés, par cette raifon plus à portée des femmes ; ajoutez que, fitué à une petite diftance des Enfans-Trouvés du même faubourg, on y enverra plus facilement ceux qu'il eft d'ufage de faire paffer de l'Hôtel-Dieu à la Maifon de la Couche,

& qui par la nouvelle diſpoſition des Hôpitaux, pourra être transférée à celle du faubourg Saint-Antoine. Ce qu'il y a de sûr, c'eſt qu'annuellement le nombre des enfans qui, de l'Hôtel-Dieu, paſſent à la Maiſon de la Couche, monte à plus de treize cent : ce qui prouve la néceſſité de rapprocher ces deux Maiſons.

Tous les intérêts ſeroient conciliés, ſi les pentes du terrain de l'Hôpital de la Roquette, permettoient de joindre ſes égouts à celui Turgot : ce dont il faudra s'aſſurer.

Formation de l'Hôpital Saint-Louis.

L'Hôpital Saint-Louis, dont l'égout communiquera avec l'égout Turgot, qui tourne Paris au nord & ſe décharge à la rivière vis-à-vis Chaillot, ſeroit employé, dans l'état où il eſt, ainſi que par le paſſé, aux épidémies ; mais afin qu'il ne reſtât pas inutile au défaut de ces épidémies, on y tiendroit ſans ceſſe, comme on fait aujourd'hui, les ſcorbutiques, les ſcrophuleux, les cancéreux des deux ſexes, malades qu'il eſt eſſentiel d'écarter, ſur-tout des autres Hôpitaux.

On ajouteroit aux ſalles ſubſiſtantes, faites pour contenir environ quatre cent malades couchés ſeuls, un nombre ſuffiſant d'autres infirmeries pour huit cent fiévreux, bleſſés & convaleſcens des deux ſexes.

Formation de l'Hôpital Sainte-Anne.

On raſſemblera à l'Hôpital Sainte-Anne, deux cent fous ou folles curables, & mille autres malades des deux ſexes, tant fiévreux que bleſſés & leurs convaleſcens.

Cet Hôpital verſe ſes eaux, par la Bièvre, au-deſſus de Paris dans la Seine : c'eſt une raiſon pour ne pas y mettre de maladies contagieuſes.

Formation de l'Hôpital de l'École Militaire.

L'Hôpital de l'École-Militaire eſt iſolé, il eſt ſitué au-deſſous de Paris, ſes eaux coulent par des égouts couverts

à la rivière. Ces confidérations nous y feroient placer les contagieux, la petite vérole naturelle, la rougeole, la gale, les fièvres malignes & de prifon, les dyffenteries contagieufes, les hydrophobes ; nous y raffemblerions auffi les pulmoniques, le tout au nombre de mille vingt-fix, & quatre cent quarante-huit non contagieux des deux fexes avec leurs convalefcens.

Lorfqu'on ne prend point le parti de renfermer chaque efpèce de maladie contagieufe dans un Hôpital particulier, nous ne voyons rien de mieux que de les raffembler dans un feul où ils foient ifolés : un pareil Hôpital eft l'établiffement le plus avantageux que puiffe fe procurer une Cité immenfe, pour fe préferver des effets de la contagion. Plus une ville eft grande, moins en général elle eft faine, & plus il eft prudent de la furveiller.

Récapitulons,

	Malades.
à l'Hofpice de la Cité	100.
à l'Hôpital de la Roquette	1,204.
à l'Hôpital Saint-Louis	1,200.
à l'Hôpital de Sainte-Anne	1,200.
à l'Hôpital de l'École-Militaire	1,474.
Total des malades de ces cinq Hôpitaux	5,178.

Il ne fuffifoit point d'avoir raffemblé dans une Maifon commune les départemens généraux, de placer un Hofpice au centre, quatre grands Hôpitaux à la circonférence de Paris ; ce n'étoit pas affez de les mettre dans une telle correfpondance avec le refte de la ville & le cours de la rivière, que les émanations contagieufes de leurs égouts ne puffent

entrer dans la Capitale ; il eût été encore insuffisant de joindre des salles de fiévreux, de blessés & de convalescens ordinaires & non-contagieux à tous ces Hôpitaux ; de s'y ménager des salles de variolés, de rougeolés & de galeux pour ceux sur qui ces maladies se manifesteroient après leur admission : il falloit de plus, considérer que la distribution de ces Hôpitaux est nécessairement surbordonnée à leur destination ; car on ne doit point distribuer pour des fiévreux, pour des blessés, comme pour des femmes enceintes & des accouchées ; certainement un Hôpital de fous curables ne doit pas être fait comme aucun de ceux dont on vient de parler ; celui pour des contagieux doit être encore différent de tous les autres.

Tout ceci sera développé, &, si je ne me trompe, mis dans la plus grande évidence ; commençons par présenter quelques règles sur la distribution des Hôpitaux.

Règles sur la distribution des Hôpitaux.

La distribution des Hôpitaux consiste à ranger les malades, les serviteurs, les emplois où l'on traite les premiers, les départemens où l'on prépare ce qui leur est nécessaire, les pièces de dessertes, tant de ces emplois que de ces départemens, dans un tel ordre :

1°. Que les serviteurs soient à portée des malades & ne les perdent pas de vue.

2°. Que les malades, en état de se rendre quelques services, aient près d'eux les pièces de dessertes à leur usage, afin qu'ils ne puissent se fatiguer, ou qu'ils ne soient point dans le cas de se morfondre en les allant chercher.

3°. Que les départemens sains, dont on tire des objets de première nécessité, & d'un usage journalier, soient près des salles & qu'on y aille à couvert.

4°. Que les départemens & pièces de dessertes, où l'on

retire les objets mal-sains, en soient à une distance suffisante, afin qu'ils ne puissent pas étendre leur insalubrité jusqu'aux salles.

5°. Que les départemens, les emplois, les pièces de dessertes se succèdent tellement que le service des uns, se liant avec celui des autres, facilite les secours, ménage la peine, la santé des serviteurs.

6°. Que tous les départemens, d'où il peut sortir un bruit nuisible, soient écartés des salles.

7°. Que les eaux soient portées dans des réservoirs multipliés, vastes, élevés, à l'abri de la gelée, de sorte que, de ces réservoirs, elles puissent en tout temps être distribuées à tous les emplois, à tous les départemens, à toutes les pièces de dessertes, sans que les malades en soient incommodés; qu'ensuite elles soient reprises de toutes parts & conduites dans les égouts des cuisines, des latrines, &c, pour les nétoyer.

8°. Aviser aux moyens de garantir l'Hôpital des incendies, d'en sauver les malades, les convalescens, les serviteurs.

9°. Entretenir en tout temps, par la bonne disposition des croisées & des ventilateurs, la salubrité nécessaire.

10°. Ne pas accumuler trop de monde dans une même salle; accorder à chaque personne une quantité suffisante de toises cubes d'air à respirer.

11°. Régler l'étendue des Hôpitaux suivant le nombre des malades de chaque espèce, & certaines considérations tirées des sexes.

Ce qu'il m'a été possible de rassembler de connoissances relatives à ce dernier article, auroit besoin d'être confirmé par de nouveaux faits : voici, en attendant, les observations qui

qui se sont offertes dans le cours de mes recherches & de ma pratique.

Je trouve que, dans nos Hôpitaux, il y a, en général, moins de femmes que d'hommes;

Que les convalescens sont aux malades, environ comme un est à trois;

Que les blessés sont aux fiévreux dans la proportion d'un à cinq;

Que les blessées sont aux blessés, environ comme un est à trois;

Qu'à l'Hôtel-Dieu les accouchées sont aux malades des deux sexes, comme 1 est à 13 $\frac{1}{8}$.

Et qu'à Paris, les fous furieux sont aux folles furieuses, comme seize est à vingt-un.

Plein de ces données, j'essayai d'en faire l'application aux Hôpitaux qui remplaceront l'Hôtel-Dieu; je traçai donc sur le papier le plan d'un Hospice, celui d'un Hôpital de femmes enceintes & celui d'un Hôpital de contagieux que je croyois qu'on bâtiroit à Chaillot, le Roi n'ayant pas encore donné à la ville l'École-Militaire.

Je voulus me rendre compte, par ces délinéations, de toutes les pièces qui entrent dans la composition de différens Hôpitaux, en étudier les usages, étendre mes regards sur leur ensemble, & la généralité du service. Cet examen me valut des remarques nouvelles : on les trouvera dans des notes & dans le corps de ce Mémoire. Je mis mes tracés sous les yeux de mes confrères; il fallut ensuite les revêtir des graces du dessin pour les présenter au public : un homme habile, honnête, dont le nom fera époque dans l'Histoire de nos Hôpitaux, comme dans celle

N° 2

a b c d e l O P m n u x z 2 10 11 12 R s 4 3 8 6 7 A B C D E F O p

L. Four deſtiné à purifier les hardes & les linges qui renferment de la vermine, ou des miaſmes contagieux.

M. Pièce à fumiger les hardes, elle ſera voutée, bien cloſe: on y aura des ſupports en bois à jour, ſur leſquels on étendra les habits expoſés à la vapeur du ſoufre.

N. Veſtiaire pour dépoſer les hardes des hommes, des femmes, celles des morts (7).

O O. y y. Galerie : elle lie les emplois, les départemens, les pièces de deſſertes, les logemens des Officiers & des Serviteurs, afin que le ſervice ſe faſſe à couvert.

P. P. Commodités pour Officiers & Serviteurs

Q. Porte qui mène à la cour du chantier au bois & du Charbonnier.

2. Autre porte : elle conduit à la cour de la buanderie, à l'angar où ſeront dépoſées les couvertures, à la baſſe-cour.

O. U. Entrée du principal corps-de-logis pour les gens de pied & en brancard.

R. Paſſage pour ſe rendre en voiture à la principale entrée du pavillon droit.

Z. Paſſage en voiture à la principale entrée du pavillon gauche

&. Angar aux pompes, aux ſeaux & autres objets relatifs aux incendies.

1. Angar pour le chariot couvert ſervant au tranſport des morts.

3, 3. Salle des morts.

4. Salle pour dépoſer les perſonnes ivres & non malades trouvées la nuit dans les rues.

5. Eſcalier conduiſant au premier étage où eſt le bureau d'Adminiſtration, & au ſecond étage.

6. Réfectoire des Serviteurs.
7. Réfectoire des Officiers du second ordre (8).
8. Chantier au bois.
9. Magasin aux charbons de bois & de terre.
10. Angar pour aérer les couvertures (9).
11. Cour où l'on battra les couvertures, & où l'on brûlera les objets qu'il convient d'anéantir.
12. Buanderie d'hiver.

Pièces de dessertes & départemens qu'on peut approcher des salles de malades.

S. Entrée du côté des femmes.
T. Vestibule.
U. Escalier (10).
X. Cuisine (11).
Y. Degrès qui conduisent dans les souterrains, aux pièces de dessertes relatives à la cuisine.
V. Passage à la salle des fiévreux.
Z. Commodités des malades (12).
&. Commodités des Sœurs.
a. Dépôt de divers ustensiles à l'usage des malades.
b. Bucher.
c. Récuroir (13).
d. Echangeoir (14).
n° 1. Salle pour vingt-quatre fiévreux (15).
h. Poêle (16).
i. Coffre ou banc à chauffer le linge (17).
e. Cabinet de veille (18).
ff. Tables dormantes.
g. Armoire (19).

n° 2. Salle pour vingt-quatre bleſſés : elle eſt diſtribuée & meublée comme celle n° 1.

l. Paſſage pour aller à la même ſalle.

m. Commodités à l'uſage de la ſalle n° 2 : on a obſervé la même diſtribution que dans le pavillon oppoſé.

n. Récuroir & échangeoir à l'uſage de la même ſalle.

C'eſt une répétition du côté oppoſé. c, d.

o. Veſtibule de l'eſcalier.

p. Cage de l'eſcalier : cet eſcalier eſt ſemblable à celui du pavillon oppoſé.

q. Tambour de l'Apothicairerie (20).

r. Laboratoire de l'Apothicairerie.

s. Lieu de dépôt des remèdes compoſés.

t. Eſcalier qui conduit dans les ſouterrains à diverſes pièces relatives au ſervice de l'Apothicairerie.

u. Tiſanier.

Au-deſſus de l'Apothicairerie, & au premier étage, ſera la ſalle dite de *ſecours* (21).

Le principal corps-de-logis de cet Hôpital ſeroit élevé de trois à quatre pieds hors de terre & ſur des voûtes : je les crois indiſpenſables dans les pays froids & humides, pour ſe mettre à l'abri des langueurs, des rechutes & du ſcorbut. On aura deux ſalles au rez-de-chauſſée, ſéparées par l'oratoire : elles ſont indiquées ſur le plan; cinq autres au premier étage, dont trois pour les femmes, deux pour les hommes : les ſalles des femmes ſeront à douze, à huit & à quatre lits, la première pour fiévreuſes, la ſeconde pour bleſſées, la troiſième pour opérées ; celles des hommes contiendront

chacune dix lits, la première fera destinée aux blessures graves, la seconde servira aux opérés. Les salles des opérés & des opérées seront séparées par celle aux consultations & aux appareils, placée sur l'oratoire ; au bout de cette derniere, sur le cul-de-lampe de la sacristie, seroit la salle pour opérer : elle est exprès dans un certain éloignement afin que les personnes qui ont souffert des opérations, ou qui sont prêtes de les endurer, n'entendent point les cris de celles qu'on opére. L'ameublement de cette salle est décrit page 229.

Au second étage, seront les dortoirs ou cellules, ouvroirs, en un mot les logemens des sœurs.

Au moyen de ces dispositions, le service seroit rapproché, se feroit à couvert. On tourneroit tous les bâtimens ; on établiroit facilement des regards de douze toises en douze toises dans les cours, chacun fermé d'une pierre carrée ayant un anneau de fer pour la lever. Chaque regard contiendroit un tuyau de plomb, portant son robinet en cuivre terminé par un écrou où s'adapteroit un tuyau propre à conduire l'eau, ou dans le lieu incendié, ou dans des pompes à incendie, s'il attaquoit des bâtimens élevés ; l'eau venant des réservoirs placés sur les escaliers, se distribueroit à tous les emplois, à tous les départemens & à ces regards.

Un plombier feroit ici d'un grand secours, si l'on appliquoit son industrie à l'entretien des réservoirs, des tuyaux de plomb, des égouts, des pompes à incendie, se rappelant que celles-ci, les tuyaux de cuir, & tout ce qui a rapport à cet important objet, doivent être visités fréquemment, & exercés au moins une fois par mois.

Plusieurs des pièces des bâtimens de ce petit Hôpital se succédent, afin que l'on connoisse leur rapport entr'elles ; d'autres sont dis-jointes & tenues dans l'éloignement, ce qui annonce qu'elles sont insalubres ; enfin toutes sont liées par une galerie qui rend le service plus commode : par cet arrangement, j'ai eu simplement l'intention d'en exposer les usages & les propriétés, selon que la mémoire & qu'un peu de méditation les ont offerts à ma pensée, car il s'en faut beaucoup que j'imagine poser des règles & des principes. En effet, plus j'étudie les Hôpitaux, plus je réfléchis sur leur importance, sur les difficultés d'en construire de convenables, sur les maladies qu'on y reçoit & les attentions qu'elles demandent, &c, &c, plus en même-temps j'éprouve que je ne dois présenter ce que je propose qu'avec une extrême circonspection.

C'est en vue de cette même circonspection, que je balancerois à placer l'Hospice dont il s'agit, dans l'un des bâtimens de l'Hôtel-Dieu : sur le bord de l'eau pourroit-on le défendre des incendies, le disposer en un Hôpital salubre ? Pourrois-je perdre de vue que le trépan n'y à jamais réussi, que les grandes opérations y échouent fort souvent, cet Hospice étant sur-tout destiné à des cas graves de Chirurgie ? Pourrois je résister à la voix de la nature qui prescrit de ne pas offrir, sous l'apparence d'un secours réel, un secours trompeur trop long-temps meurtrier ?

S'il étoit permis de former un vœu, mais qui se conciliât avec la justice, en obtenant le libre suffrage & en accordant toute indemnité à qui il appartiendroit, ce seroit de voir cet Hospice, dans un lieu retiré & paisible, vers le carré, par

exemple, du nouveau Marché aux Veaux, où l'on trouveroit des terrains vagues, &, si nous ne nous abusons point, un emplacement propre à un pareil Hôpital.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XIII.

Cette planche représente 1° les plans développés des pièces de dessertes d'une salle; 2° celui d'une salle pour vingt-quatre malades non contagieux; 3° celui d'une autre salle pour vingt-quatre variolés.

Figure première.

Pièces de dessertes d'une salle.

1. 2. Deux portes qui couvrent les commodités des malades.
z. Commodités.
3. Deux lunettes avec une cuvette commune.
4. Robinet par où l'eau vient.
5. Bouchon par où l'eau est retirée.
6. Vidoir.
7. Robinet.
8. Bouchon de ce vidoir.
9. Urinoir.
10. Robinet.
11. Bouchon de cet urinoir.
12. Egouttoir.
&. Commodités à l'usage des Sœurs.
a. Dépôt d'ustensiles de la salle.
b. Bucher.

Figure

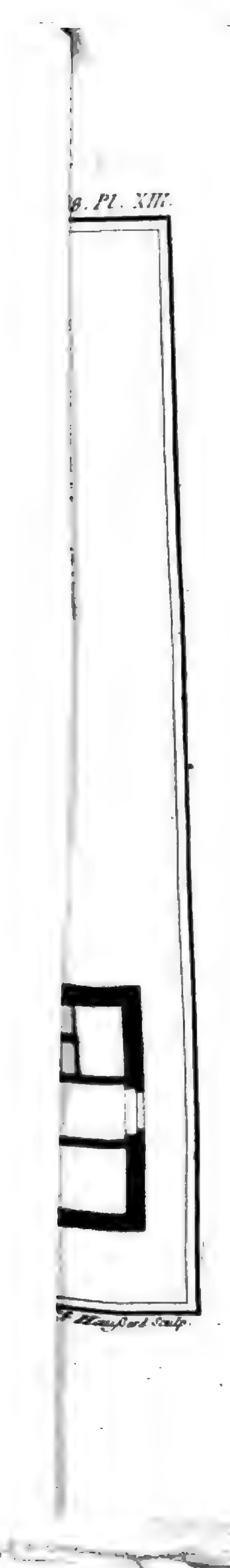

Pl. XIII.

Figure II.

Autres pièces de deſſertes d'une ſalle.

c. Récuroir.

13. Pierre à récurer.

14. Évier à la vaiſſelle des lits, avec deux robinets, l'un à l'eau chaude, l'autre à l'eau froide.

15. Autre évier, celui-ci pour approprier les malades.

16. Egouttoir.

17. Séchoir à la vaiſſelle des ſalles.

18. Eſcalier qui, de la cuiſine, communique dans les ſouterrains.

d. Echangeoir.

19. Évier à échanger.

20. Deux robinets, l'un à l'eau chaude, l'autre à l'eau froide, où l'on prend l'eau avec un tuyau qui la conduit à l'évier 19.

21. Conduit pour monter le linge échangé aux ſéchoirs qui ſont dans les greniers, ſans être obligé de le paſſer par les eſcaliers.

22. Chevalet en pierre, ſur lequel on met le linge égoutter & où on le tord.

Figure III.

Salle pour des malades affectés de maladies non-contagieuſes.

e. Cabinet de veille.

ff. Tables-dormantes ſous leſquelles il y a des armoires.

h. Poêle.

i. Banc ou coffre dormant pour chauffer le linge des malades.

41

44

45

48

50

Roquette

60

90 Toises

Sellier sculp.

A. Entrée de l'Hôpital : elle eſt commune aux femmes malades & aux femmes enceintes. Salles des malade

B. Galerie de trente pieds de large : elle ſe répète à chaque étage, où elle établit une communication avec tous les emplois ; les fenêtres en ſont grandes, afin de bien aérer.

On ſe ménagera, dans cette galerie, des ventilateurs prenant au-dehors alternativement d'un côté & de l'autre, & ſe produiſant dans l'épaiſſeur des planchers qu'ils perceront : ils ſeront couverts, du côté de la galerie, par une plaque de fonte à jour, en dehors d'un panneau plein en bois, on le fermera à volonté. On trouvera, dans la même galerie, quatre grands eſcaliers F, deux à chaque bout, conſtruits ſelon qu'il à été dit page 144, on a eu l'attention de ne pas les mettre dans les ſalles, ni à leur entrée : ainſi, ils ne conduiront point les vapeurs des ſalles inférieures dans les ſupérieures ; d'ailleurs on s'eſt réſervé la facilité d'y ouvrir de grandes croiſées en plein air : par conſéquent la galerie & les eſcaliers ſeront parfaitement aérés.

On placera, ſur chacun de ces eſcaliers, un réſervoir d'eau, & dans le milieu de la galerie un autel, d'où l'on entendra l'Office divin, en ouvrant les portes de toutes les ſalles.

C. Grille de fer qui ſépare, dans la grande galerie, les emplois où ſont logés les hommes, d'avec ceux où ſont logées les femmes : on l'ouvrira au moment du ſervice.

D. Portion de la grande galerie répondante aux emplois occupés par les hommes.

E. Entrée de la galerie à l'uſage des hommes malades.

F. Quatre grands eſcaliers.

G. Salles des hommes, au milieu deſquelles ſont des cabinets

de veille, avec leurs dépendances, un ſiége à chauffer le linge, un poële. Je renvoye, pour l'intelligence de ces objets, à ce que j'en ai dit à l'explication de la figure III, planche XIII.

H. Salles des femmes en couches & des accouchées.

I. Salles des femmes fiévreuſes & des bleſſées qui ne ſont pas enceintes.

Ce qu'on vient de voir regarde la diſtribution générale des hommes, des femmes malades, des femmes groſſes & des accouchées; elle eſt telle, que ces trois claſſes de pauvres, tout-à-fait différentes, ſeroient ſéparées les unes des autres, ainſi qu'il conviendroit qu'elles le fuſſent, &, nonobſtant cette ſéparation, le ſervice auroit de l'activité au moyen des communications à chaque étage.

K. Veſtibule en avant de chaque première ſalle (22), ſemblable à celui 1, figure IV, planche XIII.

L. Pavillons aux commodités des malades, à celles des Sœurs, au bucher, au récuroir & à l'échangeoir: un ſeul eſt commun à deux ſalles; on peut en voir le développement, planche XIII, figures I & II, & l'explication aux notes 12, 13, 14, de ce Mémoire.

M. Eſcaliers de dégagement: ils conduiſent aux promenoirs & à des portes qui ouvrent ſur une rue tournante, que je crois de la plus grande utilité. Ces eſcaliers, ces portes ſerviront à retirer des ſalles les draps & matelas ſalis, corps morts, & à ſe ſauver en cas de feu; près de ces eſcaliers ſont deux pièces particulières: elles ſeront employées comme magaſins.

N. Pièces demi-circulaires ſur leſquelles ſont des ſalles d'opérations (Voyez en les diſpoſitions page 229).

Service des bains, douches & étuves.

129. Bain des femmes (23).

130. Bain des hommes.

131. Pièce à chauffer l'eau.

132. Cabinet à deux baignoires pour bains domeſtiques, douches, &c.

133. Cabinet à deux baignoires pour bains domeſtiques & pour bains médecinaux.

134. Cabinet à une baignoire à l'uſage des Sœurs.

135. Cabinet à demi-baignoire pour demi-bain, bains d'enfans & à douches aſcendantes.

136. Cabinet aux bains de cuves.

137. Etuve sèche.

138. Etuve humide.

139. Bain froid, avec une pièce qui le précède.

140. Magaſin de vêtemens, de linges à l'uſage des bains.

141. Pièce à deshabiller, à chauffer.

142. Buchers, charbonniers.

143. Autre pièce à chauffer, à l'uſage des bains.

O. Veſtibule, ou entrée particulière & unique de l'Hôpital des femmes enceintes : nous l'avons cachée exprès au milieu d'une galerie : il ſeroit à craindre que ces femmes à qui il répugneroit d'y entrer, ſi cette porte étoit en évidence, n'en fuſſent écartées par honte & ne ſe perdiſſent ainſi que leurs enfans.

Le ſecret eſt d'une néceſſité indiſpenſable dans l'emploi des femmes enceintes ; à l'Hôtel-Dieu, la porte en eſt gardée, & s'il faut que quelques femmes groſſes traitent d'affaires avec des gens du dehors, on leur a ménagé un parloir : on a même l'attention de ne laiſſer faire les viſites des femmes enceintes, en les admettant, que par la Sage-Femme, & dans leur emploi : elles y ſont inſcrites par la Sœur d'office. Nous avons cru devoir nous conformer, dans la diſtribution de

cet emploi, à des institutions aussi sages. Mais ce n'est pas tout : en l'étudiant, nous nous sommes apperçu de variations dans la santé des femmes grosses & dans celle des accouchées ; variations qui influent évidemment sur la distribution de ces femmes, & nous les feroient distinguer :

1°. En femmes grosses saines.

2°. En accouchées saines, à la seconde semaine de leurs couches.

3°. En accouchées saines, à la première semaine de leurs couches.

4°. Enfin en femmes grosses & accouchées malades.

Les femmes grosses & les accouchées malades, se subdivisent selon la nature de leurs maladies : ce qu'on verra par la suite.

On comprend, d'après ce seul exposé, qu'on aura à l'Hôpital des accouchées, de fréquentes occasions de les transférer d'une demi-parallèle, ou d'une salle, ou enfin d'un étage dans un autre.

L'obligation du secret, qui réduit à n'avoir qu'une porte dans un tel emploi, nous a déterminé à joindre ses demi-parallèles, afin qu'on puisse communiquer à toutes, & que leur service se fasse seulement par l'intérieur, en sorte que les femmes enceintes, une fois admises, ne soient plus dans la nécessité de reparoître au dehors que pour se retirer.

Emploi des femmes enceintes.

P. Loge de portière de l'emploi des femmes enceintes.

Q. Parloir de cet emploi.

R. Galerie de huit pieds de large : elle joint, à chaque étage, les cinq bâtimens parallèles du même emploi.

S. Salles à quatre lits pour femmes grosses ou accouchées qui seroient atteintes des maladies contagieuses,

il y en a de ſemblables au premier étage.

T. Cours qui ſéparent la grande galerie de la petite.

U. Quatre promenoirs couverts, dans leſquels on deſcend des ſalles par des rampes douces.

a. Salle pour viſiter les femmes groſſes.

b. Chambre de la viſiteuſe.

c. Bureau de réception des femmes groſſes.

d. Chambre de l'officière chargée de ces réceptions.

e. Lieu à deshabiller les arrivantes dans le cas de changer de vêtemens *.

f. Dépôt de hardes infectes : elles en feront retirées promptement & envoyées au four ou au fumigeoir.

g. Lavoir à la vaiſſelle.

h. Réchauffoir des alimens.

i. Magaſin de hardes pour les arrivantes.

l. Eſcalier principal de cet emploi : il doit être large & facile pour le tranſport en brancard des femmes ſur le point d'accoucher, & des accouchées malades.

X. Promenoirs découverts à l'uſage des hommes malades.

Y. Rampes en pente douce, par leſquelles on monte des promenoirs découverts, aux promenoirs couverts.

Z. Promenoirs couverts des hommes, dans leſquels ou deſcend des ſalles par des rampes douces.

Service à l'entrée de l'Hôpital pour les hommes & les femmes malades.

1. Veſtibule où l'on deſcend à couvert.
2. Logement de Portier.
3. Anti-chambre.

---

* Le Veſtiaire particulier feroit dans les greniers : les hardes des accouchées ne devant pas être confondues avec les hardes des malades de l'Hôpital.

4. Salle d'attente avant la visite.
5. Salle pour visiter les malades à leur arrivée.
6. Bureau de réception des malades.
7. Caisse où l'on dépose l'argent appartenant aux malades.
8. Logement de deux Commis.
9. Commodités.
10. Logement de la visiteuse des femmes.
11. Escalier.
12. Logement du Chirurgien de garde à la porte.
13. Logement du plombier.
14. Commodités.
15. Galerie sur la grande cour.

Service des Prêtres.

16. Anti-chambre.
17. Salle d'assemblée pour MM. les Administrateurs & Bureau qui en dépend.
18. Logement des Prêtres.
19. Jardin des Prêtres.
20. Eglise.
21. Sacristie.

Service pour l'enseignement de l'anatomie.

22. Trois cabinets, l'un pour le Chirurgien-Major, l'autre pour l'Aide-Major, le troisième pour deux sous-Aides-Majors (24).
23. Amphithéâtre pour l'étude de l'Anatomie.
24. Loge de portier.
25. 26. Pièces de dissection.
27. Cabinet d'injection.
112. Cabinet de corrosions.
113. Commodités.
114. Angar aux macérations.
115. Cour.

116. Cabinet du Chirurgien Inſpecteur de la ſalle des morts.
117. Cabinet du portier de cette ſalle.
118. Salle des morts.
119. Paſſage au cimetière des Sœurs & des Prêtres.
120. Cimetière des Sœurs & des Prêtres.
121. Jardin. Service de l'Anatomiſte à recherches naturelles.
122. Veſtibule.
123. Cabinet de diſſection.
124. Cabinet d'injection.
125. Cabinet de corroſions.
126. Eſcalier.
127. 128. Angar aux macérations, commodités & bûcher.
28. Pièce pour dèshabiller les malades après leur réception dans l'Hôpital. Atteliers, dépôts, magaſins & baſſe-cour.
29. Eſcalier.
30. Logement de deux perſonnes chargées du dèshabillement des malades & du ſoin des veſtiaires.
31. Magaſin des hardes propres à l'uſage des malades arrivans *.
32. Bains d'entrée.
33. Four aux hardes.
34. Fumigeoir aux hardes.
35. 35. Veſtiaires, l'un pour les hardes des hommes, l'autre pour celles des femmes malades, & pour les hardes des morts.

* Les pièces 31, 32, 33, 34, 35, 35, ſont ſimplement en place; il eſt à remarquer qu'elles ne doivent point communiquer les unes dans les autres, comme on les repréſente dans le deſſin; on s'eſt expliqué ſur la véritable diſpoſition de ces ſortes de pièces, en parlant de l'Hoſpice.

36. Angar aux couvertures.
37. Dépôt des fournitures des lits.
38. Prison des hommes.
39. Escalier.
40. Prison des femmes : on donnera à chacune de ces prisons une cour avec de l'eau, des commodités, un ouvroir ; elles seront élevées au-dessus du sol & bien aérées.
41. Angar aux pompes, tuyaux de cuir, paniers, échelles, crochets & autres engins pour arrêter les incendies.
42. Forge à réparer les lits de fer & à les passer au feu pour en détruire les punaises : attentions que l'on doit avoir deux fois l'an. Une observation qui a été faite dans les Hôpitaux, & que nous avons vérifiée, c'est que les punaises se multiplient sensiblement sur le fer.
43. Magasin aux lits de fer.
44, 45. Dépôt général du charbon de bois & de terre : ils seront voûtés.
46. Latrines.
47. Passage anx charbonniers.
48. Dégagement, escalier & logemens de charretiers.
49. Infirmerie des chevaux.
50. Ecurie double : ceci peut être trop grand ; il faudra consulter cette partie du service à l'Hôtel-Dieu.
51. Bourrelerie.
52. Entrée de la basse-cour.
53, 55. Remises simples.
54. Grande remise pour charriots & bélandres.
56. Basse-cour.
57. Cour à fumier.

58. Galerie de communication. Service de la Cuifine.

59. Latrines.

60. Efcalier.

61. Fruitier.

62. Magafin à la chandelle, huile, &c.

63. Magafin aux œufs, beurre, fromage, &c.

64. Etal de la viande de boucherie.

65. Garde-manger & pièce à conferver le bouillon durant les chaleurs.

66. Cuifine.

67. Lavoir à la vaiffelle de la cuifine & des réfectoires.

68. Eplucheoir des herbes.

69. Réfectoire des Sœurs.

70. Réfectoire des Officiers.

71. Réfectoire des Serviteurs.

72. Dépôt du pain.

73. Bûcher pour le fervice journalier de la cuifine.

74. Charbonnier pour le fervice journalier de la cuifine.

75. Latrines.

76. Cour de la cuifine.

77. Porte charretière ou d'approvifionnement : le fervice en voiture fe faifant par la rue tournante 111.

78. Réfectoire des Prêtres.

79. Entrée de la buanderie. Service de la Buanderie.

80. Loge de la portière de la buanderie.

81, 82, 83. Repafferie, favonnerie, pliage du gros linge.

84. Preffe à exprimer l'humidité du linge pour hâter fa deffication.

85. Lavanderie.

86. Echangeoir du linge.

87. Coulerie.

88. Bûcher & charbonnier pour le ſervice journalier de la buanderie.

89. Deux grands réſervoirs d'eau peu élevés au-deſſus du ſol.

90. Réſervoir d'eau aſſez élevé pour la reporter dans les réſervoirs placés ſur les quatre principaux eſcaliers de l'Hôpital : on a ménagé dans le premier de petits emplacemens, l'un où ſeront les tuyaux, avec un poêle ſervant dans les grands froids, l'autre pour un eſcalier, &c.

91. Dépôt de la cendre & de la ſoude, & lieu où l'on pile celle-ci.

92. Cour de la buanderie ſervant de ſéchoir d'Eté : celui d'Hiver ſe trouve dans les greniers de l'Hôpital.

Service de la Pharmacie.

93. Galerie couverte.

94. Latrines.

95. Eſcalier.

96, 97. Etuves. C'eſt par erreur de copiſte qu'elles ſont ici, elles devroient être cour de la buanderie, étant deſtinées à ſécher le linge durant les temps humides.

98. Lieu deſtiné à la préparation des remèdes pour la conſommation de chaque jour.

99. Veſtibule de l'apothicairerie où ſera le tiſanier.

100. Pharmacie ou dépôt des médicamens compoſés.

101. Magaſin de remèdes ſimples & autres.

102. Logement de l'apothicaire.

103. Bucher de l'apothicairerie.

104. Charbonnier de l'apothicairerie.

105. Cour de l'apothicairerie.

106. Porte charretière conduiſant à la cour de l'apothicairerie.

107. Chantier général au bois. Chantier, jardin & rue.

108. Grands jardins potagers.

109. Jardin de botanique.

110. Glacière. On a besoin de glace pour certaines maladies, pour retarder la fermentation de la viande, du bouillon, des syrops électuaires, & pour tempérer la fétidité de certaines salles, &c.

111. Rue de soixante pieds de large : elle isole les bâtimens où sont les malades & ceux des départemens ; il y a des conduits d'eau avec d'amples robinets de douze en douze toises vis-à-vis des bâtimens : précautions contre le feu & pour nettoyer ces rues.

112. Cour à brûler les pailles, hardes & autres objets dont il importe de se débarrasser.

Il entre dans ce projet de n'élever qu'une mansarde sur le rez-de-chaussée des bâtimens de dessertes & de départemens ; ainsi celui des malades, qui dominera sur tous les autres, aura plus d'air.

Si les bâtimens ont leur distribution, les malades ont aussi la leur qui n'exige pas un moindre soin que la première : pourrions-nous la passer sous silence? Malgré notre extrême attention à venir à leur secours, combien, lorsque les Hôpitaux seront construits, ne restera-t-il pas encore d'objets à desirer qui nous auront échappé ! Ne craignons donc pas d'entrer dans des détails nécessaires, & de nous arrêter à cette distribution des malades, ainsi qu'à celle des femmes grosses dans l'Hôpital dont il s'agit.

Nous diviserions les trois cent dix femmes malades, que nous proposons d'y admettre, en blessées au nombre de soixante

dix, fiévreuſes cent quarante-quatre, convaleſcentes quatre-vingt-ſeize, afin de nous conformer aux divers rapports que nous avons remarqués entr'elles ſous chacun de ces états; on les diſtribueroit en quatorze ſalles : ſur ce nombre on en donneroit quatre aux bleſſés, dont :

Deux de vingt-quatre lits chaque aux ſimples bleſſées.	48 lits.
Une de douze lits aux préparées à des opérations...	12.
Une autre de dix lits pour des opérées...........	10.
	70.

Nous diſtribuerions les cent quarante-quatre lits de fiévreuſes en ſix ſalles de vingt-quatre lits chaque, ſur leſquelles une pour les nourrices & les enfans; c'eſt la Crêche : une autre pour les filles, depuis l'âge de trois ans juſqu'à douze; l'expérience ayant appris qu'on ne doit pas les raſſembler avec les femmes, à raiſon des mœurs, de leur conſtitution différente, de la diſpoſition de l'enfance à contracter des maladies contagieuſes; car nous ne ſaurions trop répéter qu'il ne ſort point d'enfans de l'Hôtel-Dieu ſans être infectés de la gale. Ci .... 144.

Et nous placerions les convaleſcentes dans quatre ſalles de vingt-quatre lits chacune, contenantes entr'elles quatre-vingt-ſeize lits. Ci............... 96.

Les hommes malades au nombre de quatre cent ſoixante-douze, ſeroient diſtribués pareillement en bleſſés cent ſoixante, fiévreux cent quatre-vingt douze, & convaleſcens, cent vingt; On deſtineroit aux premiers ſept ſalles, ſavoir :

Quatre aux ſimples bleſſés de vingt-quatre lits chaque, Ci	96 lits.
Une aux taillés, de	24.
Une aux préparés à des opérations, de	20.
Une aux opérés, de	20.
	160.

Les fiévreux diſpoſeroient de huit ſalles : l'une de vingt-quatre lits, ſerviroit aux Militaires, ci..	24.
Une autre pour les enfans mâles, depuis l'âge de trois ans juſqu'à douze ou quatorze, de	24.
Les ſix dernières de chacune vingt-quatre, ſeroient réſervées aux adultes, ſur leſquelles on en donneroit une aux perſonnes qui gâtent. Ci	144.
	192.

Les convaleſcens auroient cent vingt lits en cinq ſalles de vingt-quatre lits chacune. Ci	120.

Et l'on prendroit ſoin de procurer dans un des Hôpitaux les plus ains, deux ſalles particulières, l'une pour les pauvres Prêtres, l'autre pour les pauvres Religieuſes, ſouvent ſujettes à des maladies chirurgicales : nous avons connu leur embarras dans le cours de notre pratique, & ſenti pluſieurs fois la néceſſité d'un pareil ſecours.

On devoit encore plus d'attention au claſſement des femmes enceintes : nous les avons placées au-deſſus du vent des malades, afin qu'elles fuſſent plus ſainement à l'expoſition du midi : car nous nous ſommes convaincu de plus en plus, tant à l'Hôtel-

Dieu qu'en Angleterre, que l'humidité & le froid leur font infiniment préjudiciables.

Leur emploi feroit de vingt-fix falles : favoir, neuf pour les femmes enceintes faines, pour les accouchées bien portantes, parvenues au commencement de la feconde femaine de leurs couches; on placeroit les unes & les autres au nombre de deux cent feize, au rez-de-chauffée. Ci....... 216 lits.

On ménageroit quatre falles à quatre-vingt-feize femmes, depuis l'inftant de leurs couches jufque vers le huitième jour fuivant; on mettroit celles-ci au premier étage, à proximité des falles des accouchemens & des nourriffons: elles fouffriront moins lorfqu'accablées de foibleffes & de maux, on les tranfportera de la falle des accouchemens dans les lits qu'elles doivent occuper pendant le cours de cette première femaine. Ajoutez que fi elles allaitent, il fera plus facile de leur porter les enfans. Ci.............................. 96.

Quant aux femmes groffes & aux accouchées malades, nous les diftinguerions en malades de maladies ordinaires, & qui ne fe communiquent point, de maladies contagieufes & de maladies chirurgicales ; elles auroient cent dix lits en treize falles que nous diftribuerions de la manière fuivante :

Une pour fièvres ordinaires, de................. 24 lits.
Deux de fièvre puerpuérale, de chacune dix lits.... 20.
Deux de galeufes, de quatre lits chaque......... 8.
Deux de petites véroles, chacune de quatre lits... 8.
Une de rougeole, de.......................... 4.
Une autre pour mal vénérien, de.............. 4.
Une pour maladies contagieufes compliquées de maladies chirurgicales, de..................... 4.

Une

Une deſtinée aux plaies, ulcères, tumeurs, de...	20.
Une aux préparées à des opérations, de........	10.
Une enfin pour des opérées, de................	8.
	110.

Ainſi, on ne ſe borne pas ſeulement à prévenir la ſurcharge dans les ſalles : on ſe précautionne encore contre la forte inſalubrité de quelques-unes, contre le danger imminent attaché à certaines maladies, la terreur inſpirée par une mortalité trop fréquente dans une même infirmerie : car il ne faut pas croire qu'on ne ſe procure de petites ſalles que pour prévenir les funeſtes effets de l'entaſſement des hommes.

Ces diſtributions de bâtimens & de malades ſont fondées ſur la connoiſſance des défauts des bâtimens de l'Hôtel-Dieu & ſur celle de la nature de ſon ſervice. Après un travail de plus d'un an, nous nous étions renfermés pendant cinq mois, pour méditer ſur ces défauts, ſur ce ſervice, aviſer aux moyens de nous garantir des premiers & de ſatisfaire au ſecond : nous raſſemblâmes en même-temps, comme pour mieux nous guider, les renſeignemens que nous avions obtenus ſur divers Hôpitaux; nous fîmes traduire l'ouvrage allemand de M. Hunezowsky, contenant des remarques ſur ceux d'Angleterre, ſur-tout de Londres, & ſur les principaux Hôpitaux de France. Notre ouvrage étoit terminé : nous en ſuſpendîmes l'impreſſion. Nous nous fîmes un plan de ce que nous pouvions deſirer de perfectionnement ; nous paſsâmes en Angleterre pour chercher des lumières : nous y en trouvâmes.

L'Hôpital de Plymouth fut celui qui nous intéreſſa davantage : il eſt deſtiné aux matelots & ſoldats de la Marine

Royale; ils couchent ſeuls, au nombre de douze cent dans ſoixante ſalles de vingt lits chaque.

Cet Hôpital eſt formé de quinze pavillons iſolés, dix de malades, cinq de deſſertes, tous diſtribués ſur une cour carrée, & réunis par une galerie qui ne s'élève qu'au premier étage.

Après avoir bien connu la forme de ſes bâtimens, il s'agiſſoit de s'aſſurer ſi l'on pourroit, en ſuppoſant qu'on voulût adopter une ſemblable diſpoſition, y faire le ſervice d'un Hôpital civil, tels que ſeront ceux qu'on ſubſtituera à l'Hôtel-Dieu, Hôpitaux où nous avons à placer, non-ſeulement des hommes, mais encore des femmes, des enfans, des femmes enceintes, des fous, des contagieux de différentes eſpèces. Nous rentrâmes donc à pluſieurs repriſes dans cette Maiſon, & après l'avoir bien examinée, nous crûmes remarquer qu'un Hôpital propre à un certain objet, n'eſt pas toujours également avantageux pour d'autres objets; que celui de Plymouth, le plus parfait que nous connoiſſions relativement à ſa deſtination, ne rempliroit qu'incomplétement celle de l'Hôtel-Dieu.

A Plymouth, tous les malades peuvent ſe répandre dans la galerie, dans les cours, dans les promenoirs qui communiquent: ce ne ſont que des hommes affectés à-peu-près de maladies ſemblables. Des ſentinelles ſont poſées par-tout où il eſt néceſſaire.

Dans un Hôpital civil, comme l'Hôtel-Dieu, on doit s'aſſurer des enfans qui ne tendent qu'à s'échapper, ne point laiſſer communiquer dans les galeries, dans les cours, les hommes avec les femmes; au défaut de ſentinelles, il faudroit des portiers à la principale porte de chaque pavillon: ce qui entraîneroit autant de loges à leur uſage, altéreroit la diſtribution & conſtitueroit en frais.

Dans un Hôpital, tel que celui de Plymouth, la porte de l'emploi des femmes enceintes, aboutiroit néceſſairement à cette galerie qui ſert de promenoir couvert aux ſoldats, & qui, dans un Hôpital civil, ſeroit également le rendez-vous, & de beaucoup de malades, & de beaucoup de perſonnes du dehors. Ne ſeroit-il pas à craindre qu'avec une ſemblable diſpoſition pour l'entrée d'un emploi où le plus grand ſecret eſt néceſſaire, telle perſonne du ſexe qui s'étant oubliée, conſerveroit un reſte d'honnêteté, n'osât y entrer durant le jour, & qu'un délai de quelques heures, ne lui fît tenter des moyens préjudiciables à ſa réputation, funeſtes même à ſa vie, à celle de ſon enfant?

Il eſt certain qu'à l'Hôtel-Dieu, il y a moins de femmes malades que d'hommes, & qu'à l'Hôpital de la Roquette, en ajoutant aux trois cent dix femmes malades, les quatre cent vingt-deux accouchées que nous propoſons d'y admettre, il ſe trouveroit ſept cent trente-deux femmes contre quatre cent ſoixante-douze hommes. Avec la diſtribution des bâtimens de l'Hôpital de Plymouth, il faudroit, dans le premier cas, rejeter aux pavillons vides du côté des femmes, un certain nombre d'hommes, dans le ſecond porter du côté des hommes un certain nombre de femmes : ce qui mêlant les ſexes, du moins dans les galeries, exigeroit plus de ſurveillance, & certainement embarraſſeroit le ſervice.

Le plus difficile étoit de ſavoir comment, avec la diſtribution de cet Hôpital, on ſatisferoit aux obligations de l'Hôtel-Dieu, en ce qui regarde les emplois des femmes enceintes & des accouchées, des fous & des maladies contagieuſes: nous renvoyons l'examen de ce qui concerne la diſtribution

des fous & des maladies contagieuſes à leurs articles, pour nous occuper de ce qui a rapport à l'emploi des femmes enceintes & des accouchées.

Nous avons dit que nous le formerions pour quatre cent vingt-deux femmes, & qu'il feroit prudent de le diſpoſer de telle ſorte qu'il pût un jour en contenir cinq cent; ſuppoſons-le d'abord pour quatre cent.

On prendroit donc, dans les corps-de-logis de Plymouth, quatre pavillons de ſuite, chacun propre à recevoir cent femmes: ainſi, ces bâtimens iſolés, auroient chacun leur porte ſur la galerie, leur loge de portière, leur parloir, leurs cabinets de viſite, de réception, leur ſalle d'accouchement, leur ſalle de nourriſſons, leurs ſalles de femmes enceintes, d'accouchées à la première ſemaine, à la ſeconde ſemaine, & leurs ſalles pour toutes les eſpèces de maladies contagieuſes, ſurtout pour le traitement de cette fièvre puerpuérale reconnue ſi meurtriere. Nous ne pûmes nous livrer à cette diſpoſition: elle compromettroit le ſecret, augmenteroit la dépenſe en répétant toutes ces pièces dans tous les bâtimens, ou, ſi on ne ſe les procuroit pas, elle expoſeroit ces femmes à paſſer par la galerie, ſous les yeux des perſonnes qui s'y trouvent, autant de fois que leur état & leurs différentes maladies l'exigeroient.

C'eſt pour ſatisfaire à ces obligations que nous avons lié dans le plan ci-deſſus, quatorze pavillons par une large galerie où nous plaçons une grille C, entre les emplois des hommes & ceux des femmes : c'eſt encore ce qui nous a déterminé à rendre la même galerie commune aux emplois des femmes malades & des femmes enceintes, à y placer, mais dans l'enfoncement,

la ſeule porte de l'emploi deſtiné aux femmes groſſes & aux accouchées O ; ainſi, les femmes qui auroient beſoin du ſecret, viendront à l'Hôpital ſous prétexte de maladie, entreront en tout temps à l'emploi qui leur eſt conſacré, ſans paſſer ſous les yeux du public ; & la portière de cet emploi rompra toute communication ; par conſéquent une grille & une portière retiennent dans leurs emplois reſpectifs, les hommes, les femmes malades, les femmes enceintes.

On a donné à cet emploi cinq pavillons H : ils communiquent à tous les étages par une galerie R, qui leur eſt particulière ; quelque changement qui ſurvienne à la ſanté d'une femme enceinte ou d'une accouchée, il ſera donc poſſible de la tranſporter à celle des ſalles que ſa ſituation ou ſa maladie exigeront, ſans expoſer ſa réputation.

Cette ſeconde galerie, ainſi que cette diſtribution, ſauveront, ſi je ne me trompe, des femmes, des enfans, & bien des chagrins à d'honnêtes familles : ce qui me les a fait adopter. D'ailleurs, dans les diſpoſitions projetées pour le moment préſent, le rez-de-chauſſée & le premier étage ſerviroient aux quatre cent vingt-deux femmes enceintes & accouchées ; leur nombre s'accrût-il à cinq cent, on trouveroit dans le ſecond étage, de quoi ſatisfaire à cette augmentation de ſervice, en éloignant quelques ouvroirs que nous avons cru devoir y placer dans la vue d'occuper beaucoup de femmes tourmentées des peines qu'entraînent leur ſituation.

L'art qui a pour but la conſervation des hommes, retient dans une ſorte de circonſpection, quand on ſe propoſe de leur procurer des ſecours nouveaux. C'eſt pourquoi, après avoir

terminé ce travail ſur l'emploi des accouchées, je crus, pour ma tranquillité, devoir le communiquer à la dame Sage-Femme de l'Hôtel-Dieu, afin qu'elle jugeât ſi je procurois aux femmes enceintes, aux accouchées, à elle-même, ce qui leur étoit néceſſaire, & ſi je me conformois ſuffiſamment aux règles de prudence établies en faveur de l'emploi dont il s'agit.

La grande galerie qui joint tous les pavillons, préſente des avantages faciles à ſaiſir : elle donneroit plus d'activité au ſervice, faciliteroit la ſurveillance, diminueroit les fatigues.

En effet, dès que les vivres, les médicamens, le linge, les hardes propres, le bois & les autres objets d'un uſage journalier ſeroient montés au premier étage, deſtiné ſpécialement aux malades, on n'auroit plus qu'à les dépoſer dans la pièce qui précède chaque ſalle : de-là ils ſeroient repris par les infirmières & diſtribués.

Les Adminiſtrateurs faiſant l'inſpection, les Médecins, les Chirurgiens leurs viſites & leurs panſemens, les Apothicaires la diſtribution des médicamens : arrivés à ce premier étage, ils n'auroient plus qu'à le parcourir; ainſi, l'inſpection ſeroit facile, les viſites plutôt faites, les regiſtres plutôt dépoſés à la cuiſine, à l'apothicairerie, les vivres & les médicamens plutôt diſtribués.

Nous avons vingt-huit ſalles à ce premier étage : disjointes, ce ſeroient vingt-huit étages, ou treize cent quarante-quatre marches à monter pour y atteindre, le double au ſecond, le triple au troiſième. A l'aide de cette galerie & de la diſtribution que nous propoſons, on donneroit au ſervice une direc-

tion avantageuſe ; cette galerie procureroit un paſſage aux vivres & à toutes les ſubſtances ſalubres à l'uſage des ſalles, tandis qu'on retireroit de ces mêmes ſalles, tous les objets inſalubres par les eſcaliers de dégagement & la rue tournante. On peut donc croire que la grande galerie ſeroit très-ſaine, & ce qui lui aſſureroit cet avantage, ſont, ſon étendue, la grandeur de ſes croiſées, la poſition de ſes ventilateurs, enfin les veſtibules qui précèdent chaque ſalle, & tiennent celles d'un côté à une diſtance de quatre-vingt pieds des ſalles de l'autre côté. On peut juger par-là combien on auroit d'air pur, & à quel point il ſeroit renouvelé.

On a eu ſoin, dans cet Hôpital, que les départemens ſalubres & d'un fréquent uſage, ne fuſſent qu'à quelque diſtance, & qu'on s'y rendît à couvert, que tous les départemens malſains, ceux d'où il ſe fait entendre un bruit incommode, fuſſent dans l'éloignement.

Précautions contre les incendies.

Nous parons d'ailleurs au danger du feu, en dallant les ſalles, les galeries, en introduiſant l'uſage des lits, des croiſées de fer, en ouvrant la grande galerie du rez-de-chauſſée à ſes deux extrémités, en y plaçant quatre larges eſcaliers, deux à chaque bout, s'élevant aux étages ſupérieurs, en procurant un eſcalier de dégagement à l'extrémité de chaque demi-parallèle, en ouvrant une rue qui embraſſe toutes les ſalles, tous les départemens, & préparant de toutes parts des débouchés vaſtes & directs, en ne mettant point de matières combuſtibles ſous les corps-de-logis des malades, en portant au loin les chantiers au bois, les magaſins au charbon, en établiſſant ſur une tour (90), un réſervoir d'eau, en faiſant découler cette eau dans les quatre réſervoirs placés ſur les grands eſcaliers du bâtiment des malades, de là aux regards de la rue tour-

nante; enfin en approvisionnant l'angar aux pompes de tous les ustensiles relatifs aux incendies.

Ce qui a rapport à la position des réservoirs d'eau, la distribution des tuyaux, la direction des égouts, la reprise de toutes ces eaux, s'accorde en même temps avec le besoin des départemens, des emplois, des dessertes, établit un système de distribution qui embrasse le service général. L'eau du réservoir de départ le plus élevé, (planche XIV, 90), se rend aux réservoirs des grands escaliers pour le service des étages supérieurs, des commodités, des récuroirs, des échangeoirs; celle des deux grands réservoirs inférieurs (89), sera distribuée à tous les emplois & départemens inférieurs, tels que l'apothicairerie, la buanderie, la cuisine, la basse-cour, la salle des morts, les classes d'anatomie, les jardins, &c. &c; toutes ces eaux sont retirées & conduites à des égouts qui enfilent les deux suites de pavillons de dessertes où se trouvent les commodités.

Pour nétoyer ces égouts à fond, on lâche l'eau de l'un ou des deux réservoirs inférieurs, & une vanne posée au point de leur réunion, la détourne avec affluence dans celui où l'on veut qu'elle soit dirigée. Nous avions conçu le projet de porter l'eau dans les parties hautes & les parties basses de notre Hôpital, d'après la distribution des eaux aux Invalides & à l'Hôpital de la ville de Saint-Denis : nous trouvâmes de meilleurs exemples à Plymouth : nous les appliquerons à nos bâtimens. Pour ce qui est des regards & de la rue tournante, nos idées, à leur sujet, avoient été arrêtées avant notre départ pour l'Angleterre; nous n'avons jamais été plus surpris, & en même temps plus satisfaits, que de les trouver établis autour de l'Hôpital de malades à Gréenwich.

Greenwich. Ainſi ſur ces deux points, notre projet eſt déjà appuyé d'un exemple.

Paſſons à ce qui concerne l'Hôpital des fous.

Diſtribution de l'Hôpital Ste-Anne où l'on propoſe de retirer les fous curables.

Il eſt impoſſible de ranger des fous qu'on ſe propoſe de traiter de la folie, comme on diſtribueroit des malades ordinaires ou des femmes groſſes. Un Hôpital eſt en quelque ſorte un inſtrument qui facilite la curation : mais il y a cette différence frappante entre un Hôpital de fiévreux & de bleſſés, & un Hôpital de fous curables, que le premier offre ſeulement un moyen de traiter avec plus ou moins d'avantage, ſelon qu'il eſt plus ou moins bien diſtribué, tandis que le ſecond fait lui-même fonction de remède ; car, comme nous l'avons dit, un point eſſentiel dans le traitement de la folie, c'eſt de ne pas contrarier ceux qui en ſont affectés, de ne les priver de leur liberté qu'autant qu'ils pourroient nuire, du reſte, de les laiſſer à leur volonté dans leurs loges, infirmeries, galeries, promenoirs, &c. Ainſi, deux objets à réunir dans les Hôpitaux de fous curables : des pièces où ils ſoient ſainement & en ſûreté au moment de leur accès; des moyens de liberté accordés avec circonſpection pour les temps de rémiſſion, de déclin du mal & de guériſon preſqu'aſſurée.

Les deux Hôpitaux de fous les mieux conçus que nous connoiſſions, ſont ceux de Bethléem & de S. Luc à Londres : nous crûmes devoir les prendre pour modèle ; à Plymouth, nous voulûmes nous rendre compte de leur application, & jamais nous ne pûmes les mettre en ordre entre les parallèles de cet Hôpital, parce-que les dimenſions du corps-de-logis d'une maiſon de fous, leur diſtribution, leurs pièces de deſſertes, ne ſont pas les mêmes que celles qui conviennent aux

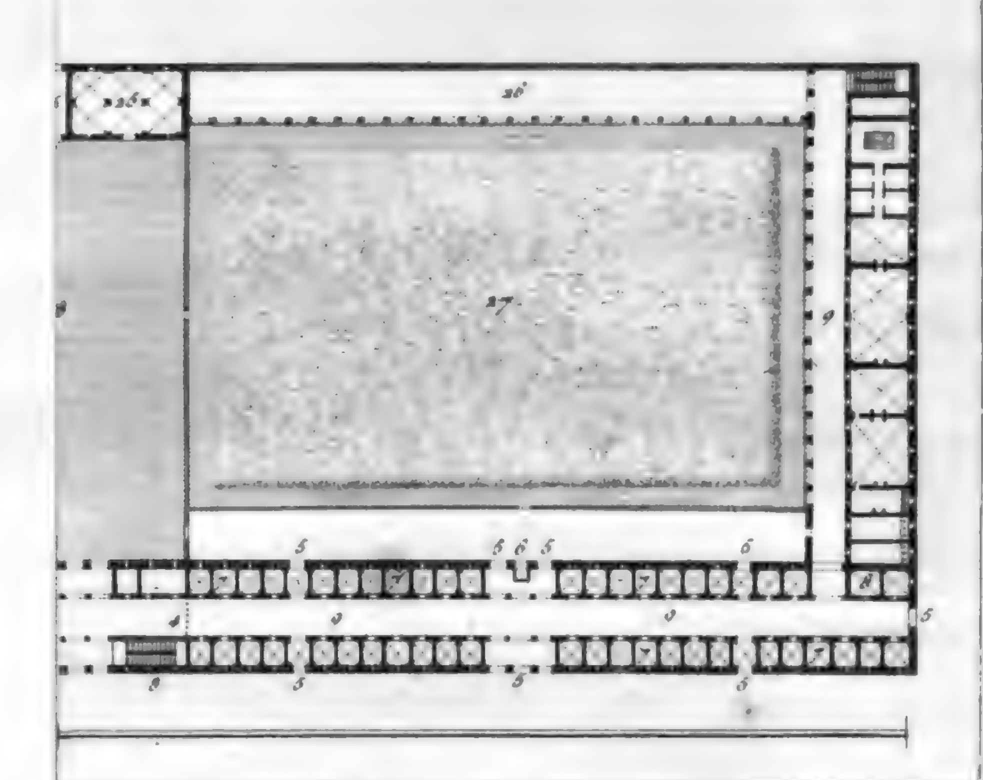
bâtimens des salles d'un Hôpital de fiévreux & de blessés. Pour s'en convaincre, il suffira de jeter un coup-d'œil sur la planche suivante.

EXPLICATION DE LA PLANCHE XV.

Cette Planche représente le plan d'un Hôpital pour deux cent fous curables.

1. Vestibule.
2. Logement du Directeur.
3. Escaliers conduisant aux deux étages, aux greniers, aux réservoirs pour la distribution de l'eau, lesquels réservoirs seront sur ces escaliers.
4. Grilles de fer qui séparent, les emplois des hommes & des femmes, du vestibule.
5. Croisées.
6. Conduit à la paille.
7. Loges (25).
8. Logement d'Infirmières.
9. Corridor.
10. Latrines à l'usage des fous.
11. Latrines à l'usage des serviteurs.
12. Récuroirs & échangeoirs.
13. Réfectoire & chauffoir des fous ou des folles en liberté : il y aura cheminée grillée par devant, tables, armoires, bancs-dormans, des chaînes aux murs sur ces bancs pour contenir par le corps ceux dont il est prudent de s'assurer.
14. Réchauffoir ou sous-cuisine à l'usage du réfectoire & des infirmeries.

DES FOUS CURABLES.



15. Infirmerie des fiévreux.
16. Infimerie des bleſſés.
17. Bains chauds.
18. Fourneau à l'uſage des bains.
19. Cabinet où l'on deshabillera les malades.
20. Bain froid.
21. Bucher & charbonnier à l'uſage du chauffoir.
22. Eſcalier de dégagement pour les étages ſupérieurs.
23. Bucher, charbonnier d'approviſionnement, &c.
24. Porte d'approviſionnement.
25. Grange à la paille.
26. Promenoirs couverts.
27. Promenoirs découverts.
28. Paſſage conduiſant au grand bucher, au charbonier, à la grange à la paille, &c.

Aſſurément cette diſtribution ne reſſemble point à celle d'un Hôpital de malades, & l'emplacement néceſſaire à celui-ci ne répond plus à celui d'un pavillon. C'eſt pourquoi, au lieu de placer à l'Hôpital Sainte-Anne, les fous dans des bâtimens parallèles, & de les entre-mêler avec ceux des fiévreux & des bleſſés, nous avons penſé qu'il feroit plus avantageux de renfermer ces deux cent fous dans un corps-de-logis à part, les mille fiévreux & fiévreuſes avec leurs bleſſés & convaleſcens dans des bâtimens parallèles, de manière cependant que les principaux départemens de ces deux Hôpitaux leur ſoient communs.

A l'Hôpital des fous, les femmes réſideront d'un côté du veſtibule, les hommes de l'autre côté; la diſtribution ſera ſemblable à droite & à gauche au rez-de-chauſſée : on répé-

tera les loges au premier étage, où l'on en placera dans les aîles la quantité suffisante pour compléter celle de deux cent: mais comme on n'a pas besoin d'un aussi grand nombre de loges pour les hommes que pour les femmes, on prendra l'emplacement nécessaire au premier étage, dans l'aîle du côté des hommes, afin de procurer à ceux-ci leurs quatre-vingt loges; le reste sera employé à des ouvroirs, les uns à l'usage des hommes, les autres à l'usage des femmes.

Occupons-nous présentement de la distribution de l'Hôpital Saint-Louis; mais avant d'entrer dans ses détails, portons nos regards sur sa destination.

Distribution de l'Hôpital Saint-Louis.

Les dispositions actuelles des bâtimens de l'Hôpital Saint-Louis, ont été développées, pages 60 & suivantes; son ancienne & principale destination est connue: on sait qu'il avoit été construit pour des pestiférés; il s'agit en ce moment d'y établir douze cent lits de malades, au lieu d'environ quatre cent que peuvent contenir ses bâtimens, à ne coucher les malades que sur deux rangs dans des lits de trois pieds. Sacrifiera-t-on son ancienne construction, sa destination primitive pour le convertir en un Hôpital de fiévreux & de blessés? ou bien le conservera-t-on dans l'état où il est, en y joignant seulement des bâtimens nouveaux, suffisans pour en former, avec les anciens, un Hôpital propre à recevoir douze cent malades?

Cette question est de la plus grande importance: essayons de l'approfondir.

Certainement les Hôpitaux Saint-Louis & Sainte-Anne avoient été destinés à des pestiférés; mais les pestiférés ne sont pas les seuls malades nuisibles à la société & qu'il faille en retirer. L'expérience effectivement a fait connoître qu'il

ſe déclaroit, dans nos priſons, des fièvres dangereuſes, promptes à ſe communiquer; qu'il ſe formoit parmi le peuple des épidémies contagieuſes, un ſcorbut quelquefois redoutable; qu'enfin il ſurvenoit des diſettes d'où naiſſoient des maladies funeſtes : dans tous ces cas, il a été néceſſaire de ſéparer ces ſortes de malades d'avec les perſonnes ſaines, & d'avec celles qui n'ont que des maladies ordinaires.

Fièvres de priſon à la Conciergerie & à Bicêtre.

En 1548, les priſonniers de la Conciergerie furent attaqués de fièvres contagieuſes, connues maintenant ſous le nom de fièvre de priſon. L'Hôpital Saint-Louis ne ſubſiſtoit pas encore : on les envoya à l'Hôtel-Dieu.

En 1636, autre fièvre de priſon ſur les priſonniers de la Conciergerie : on les transféra à l'Hôpital de Scipion, devenu depuis la maiſon commune de l'Hôpital Général pour la paneterie.

De nos jours, en 1777, maladie contagieuſe ſur les priſonniers de Bicêtre : on les en retira au nombre d'environ deux cent pour les traiter à l'Hôpital Sainte-Anne.

Epidémies contagieuſes à Paris.

Ce que nous ſavons ſur les épidémies contagieuſes, c'eſt qu'il en régna à Paris en 1434 & 1596.

Grand ſcorbut à Paris.

Sur le ſcorbut : c'eſt qu'il fallut ouvrir l'Hôpital Saint-Louis en 1696, 1699, 1754; que celui de 1699 fut contagieux & très-meurtrier *, qu'en 1754, on y raſſembla plus de douze cent ſcorbutiques, la plupart venant des priſons.

Diſettes à Paris.

Sur les diſettes : c'eſt qu'il en reparut en 1361, 1438, 1587, 1599, 1662, 1693, 1709, & qu'on ouvrit l'Hôpital Saint-Louis en 1709.

Ainſi, quand nous n'aurions point à redouter la peſte,

* Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1699.

quand nous nous bornerions à la feule confidération du retour certain des fièvres de prifon, des épidémies contagieufes, des grands fcorbuts, des difettes & des maladies qu'elles produifent, nous ferions toujours d'avis que l'on confervât l'Hôpital Saint-Louis, perfuadés qu'il offrira une reffource bien précieufe dans ces fortes d'occafions.

Pourquoi le transformeroit-on en Hôpital ordinaire, c'eft-à-dire, de fiévreux & de bleffés, puifqu'il a fervi utilement, qu'il fert encore, & qu'il eft important de le conferver?

Il a fervi utilement.

On y a eu recours en *1696*, *1699*, 1754, & l'on a fait ufage avantageufement de l'Hôpital Sainte-Anne, tout-à-l'heure en 1777 : ces Hôpitaux ont donc une utilité reconnue.

Il fert journellement.

L'Hôpital Saint-Louis fert encore : car il eft avéré qu'on l'emploie environ tous les vingt ans pour des épidémies, & j'ajoute qu'au moment où j'écris, & depuis douze ou quatorze années, on y a raffemblé, fans interruption, les ulcères fcorbutiques, les fcrophuleux, les cancéreux, autres maladies qui demandent pareillement d'être mifes à part.

L'Hôtel-Dieu eft le refuge des perfonnes attaquées de ces ulcères : on ne les admet point dans les autres Hôpitaux; l'infection qu'elles répandent eft une des principales caufes qui les écartent; l'Hôtel-Dieu s'en décharge fur l'Hôpital Saint-Louis : il diminue, par-là, fa propre infalubrité, en même-temps qu'il offre à ces ulcèrés des falles plus élevées & plus d'air. Ainfi on en ufe journellement d'une manière avantageufe, & l'on fera fort heureux de le retrouver lorfque les anciennes circonftances, qui le rendoient indifpenfable, renaîtront; difons avec confiance qu'il eft néceffaire, & que nul autre Hôpital ne fauroit le remplacer.

Ce n'est point au flot de la contagion, lorsqu'elle déborde, qu'on peut opposer des digues pour la contenir : c'est à la contagion naissante, en retirant le petit nombre de ceux qui en sont affectés, de l'endroit où ils l'ont prise, en les séparant de toutes personnes saines, ou qui n'auroient pas le même mal, en purifiant le lieu où il a éclaté : c'est assurément ce qu'on ne pourroit plus faire si l'on n'avoit point conservé l'Hôpital Saint-Louis avec ses dispositions présentes, & si on l'eût converti en Hôpital de fiévreux & de blessés.

Il est nécessaire & ne sauroit être remplacé par nul autre Hôpital.

Je suppose une contagion de la nature de celles de 1636, 1699, 1739, à la Maison de la couche (voyez page 181), de celle de 1777 à Bicêtre, & qu'elle se déclarât, dans un Hôpital, dans une prison, un dépôt de mendicité, une manufacture, en un mot dans un établissement qui renfermeroit un grand nombre d'hommes : si on laissoit ces contagieux dans l'endroit où la contagion auroit pris naissance, la cause du mal, en se développant de plus en plus & continuant toujours d'agir, ne pourroit manquer de l'accroître, de le rendre plus dangereux, & l'invasion n'en seroit que plus redoutable.

Maladies contagieuses sur les Enfans-trouvés en 1739.

Si, pour l'empêcher, soit dans la maison, soit au dehors, on transféroit ces malades à un Hôpital de fiévreux, certainement on ne les placeroit qu'au premier étage, & leurs convalescens au rez-de-chaussée ; car jamais on ne se résoudra sans doute à mettre des contagieux ni d'autres malades, encore moins des personnes saines, ni aucuns ouvroirs & magasins au-dessus des salles de contagieux ; par conséquent du moment où l'on rassembleroit des contagieux dans un Hôpital de fiévreux, on rendroit inutiles le second étage & les greniers.

Si au contraire, on continue de retirer les personnes

qui ont des ulcères ſcorbutiques, ſcrophuleux, cancéreux, à l'Hôpital Saint-Louis, il réſultera que toutes les autres Maiſons de l'Hôtel-Dieu ſeront plus ſaines, que l'Hôpital Saint-Louis ſera toujours employé utilement, & qu'enfin on le laiſſera à ſes anciennes deſtinations.

Surviendroit-il une maladie contagieuſe : dès ſa naiſſance on pourra s'en emparer, vider les lieux où elle ſe ſera manifeſtée, les purifier, renfermer les malades qui en ſeroient affectés, ſous la double enceinte de l'Hôpital Saint-Louis, inacceſſible au public, aux chiens, aux chats *; par conſéquent la contagion ſera plus promptement ſaiſie dans ſa cauſe, ſes effets & ſon cours plutôt ſuſpendus : car le grand objet dans les contagions, n'eſt pas ſeulement de guérir, c'eſt ſur-tout d'empêcher qu'elles ne ſe répandent. Pourquoi la Maiſon de Saint-Louis eſt-elle d'une ſi grande importance? C'eſt qu'elle tient lieu d'Hôpital, de Lazaret & de priſon.

La peſte n'eſt donc pas le principal motif qui me fait deſirer que l'on conſerve l'Hôpital Saint-Louis. Sans doute, celle venant du dehors eſt mieux ſurveillée que jamais à l'entrée du Royaume, & celle qui ſe déclare ſpontanément n'eſt pas autant à craindre qu'elle l'a été. A Paris, un ſol plus élevé qu'autrefois, des pentes avantageuſes, un pavé épais, ſerré, des quais parfaitement revêtus procurent plus de ſalubrité : les eaux peuvent s'élever maintenant hors du lit de la rivière, elles ne laiſſeront plus ſur le terrain cette maſſe d'humidité

* Paré engage à ſe mettre en garde, en temps de contagion, contre les chiens. Il y a quelques années qu'au Caire, un chat ayant paſſé par-deſſus les terraſſes d'une maiſon où l'on s'étoit renfermé, y porta la peſte. *Voyage en Syrie & en Egypte, par M. Volney. Paris, 1787.*

jadis

jadis ſi mal-faiſante ; en pénétrant au loin dans les égouts, elles en retirent des matières dont le trop long ſéjour pourroit nuire. On eſt redevable de toutes ces améliorations à la prévoyance du Gouvernement. Jamais, ſous aucun règne, on ne s'eſt plus occupé d'ouvrir des rues, de découvrir les ponts, de former des quais, d'étendre & de multiplier les marchés publics, d'écarter les cimetières, de reculer les boucheries, les voiries, en un mot, de faire circuler l'air, de deſſécher le ſol, de garantir des dangereux effets des amas de matières putrides : toutes ces précautions favoriſent de plus en plus la ſalubrité de la Ville, & ce ſont autant d'obligations dont on eſt redevable à la bienfaiſance de Louis XVI, & au zèle du Miniſtre chargé du département de Paris.

A ces cauſes qui aſſurent la ſalubrité s'en joignent encore quelques-unes. Autrefois, ſelon le commiſſaire Lamarre, la peſte ſe déclaroit environ tous les dix ans à l'Hôtel-Dieu. Je ne ſache pas que, depuis un ſiècle & plus, elle s'y ſoit développée ; voilà déjà une ſingulière différence dans ſes retours. Elle s'eſt reproduite à douze repriſes à Paris dans le cours de onze ſiècles qui ont précédé l'année 1657, & depuis ce temps, ſi je ne me trompe, on ne l'a eue qu'une fois, c'étoit en 1668 ; autre différence encore bien marquée. Deux cauſes principales, auxquelles on n'a point fait attention, ont contribué à l'éloigner : on a ouvert à Paris, dans les cent trente dernières années, vingt-quatre Hôpitaux, ce qui a ſoulagé l'Hôtel-Dieu ; mais ce qui eſt venu encore davantage à ſon ſecours & à celui de la Capitale, c'eſt la clôture des mendians en 1657 : trente-cinq mille de ces vagabonds furent obligés de ſortir de la Ville, & cinq mille d'entr'eux, qui étoient de bons pauvres, ſe retirèrent aux maiſons de l'Hôpital Général, de manière, qu'en

un ſeul jour, Paris ſe trouva délivré de quarante mille mendians; or, qui dit des mendians, dit les perſonnes les plus dangereuſes pour un Hôpital : elles changent peu de linge, rarement de vêtemens, elles habitent communément des étables, des lieux humides, ſurchargés de beſtiaux : ce qui rendoit leur admiſſion ſi funeſte. C'eſt pourquoi il eſt très-eſſentiel de nétoyer les mendians à leur entrée dans les Hôpitaux, de ſurveiller les dépôts de mendicité, les priſons, & dans les priſons, les cachots, ſur-tout juſqu'à ce que le temps ait amené leur perfectionnement parmi nous.

Les raiſons expoſées ci-deſſus, pour montrer qu'on doit moins redouter la peſte à Paris que jamais, ſont raſſurantes : c'eſt pour cela que je les rapporte; je les raſſemble encore afin de mettre la vérité dans tout ſon jour. Néanmoins j'avoue que, ne connoiſſant pas toutes les cauſes qui peuvent amener ou développer la peſte à Paris, je crois plus ſûr de ſe tenir en garde à ſon ſujet, en ſe ménageant une reſſource qui ſubſiſte; en ſe la conſervant pour les cas d'épidémies naiſſantes & contagieuſes, pour nous plus fréquentes & dès-lors plus à redouter que la peſte; en ſe conduiſant de la ſorte, je donne tout à la ſûreté & rien aux événemens, ce qui n'empêche point qu'on ne puiſſe ſe ſervir de l'Hôpital Saint-Louis pour le traitement des maladies fétides, tant qu'il ne ſera pas employé à celui des épidémies contagieuſes. Ainſi tout concourt à le conſerver. Que ſi l'on ſe propoſoit d'en changer la deſtination, je déclare que c'eſt contre le témoignage intime que j'ai de ſon utilité, contre ma conſcience qui ne me permet point de donner mon aveu à la privation d'un tel ſecours.

Les additions à faire à l'Hôpital Saint-Louis, conſiſteroient, ſelon moi, à élever, près & hors de ſon enceinte,

de nouveaux bâtimens assez étendus pour contenir, avec les anciens, douze cent malades; à placer ces bâtimens dans un tel rapport avec les premiers qu'on puisse profiter des cuisine, paneterie, sommellerie & autres départemens déja établis, mais sans rompre les clôtures de l'Hôpital actuel, puisque ce sont elles qui en font la sûreté.

Nous terminerons cet article en rappelant qu'un Hôpital pour les temps de contagion & d'épidémie, & un Hôpital de contagieux, sont tout-à-fait différens. Les malades du premier n'ont point de maux à contracter les uns des autres : on peut donc les ranger dans des salles qui communiquent; au lieu qu'il est de l'essence d'un Hôpital de contagieux que chaque espèce de contagion soit exactement séparée : par conséquent la conservation de l'Hôpital Saint-Louis ne dispense pas de se procurer un Hôpital de contagieux.

Distribution de l'Hôpital de l'École Militaire, où nous proposons de mettre les contagieux.

Le Roi, en donnant l'École Royale Militaire à la Ville de Paris, pour en former un Hôpital, lui fait un bien inappréciable.

L'École Militaire est isolée, au-dessous de Paris, à une petite distance de la rivière, où ses eaux tombent par des égouts couverts : on ne sauroit donc mettre les contagieux dans un endroit plus convenable à leur état & qui assure davantage la salubrité de la Capitale; tous les écoulemens qui en sortiront pour se rendre à la rivière, n'entreront point dans la Ville & n'incommoderont qui que ce soit.

Nous proposons d'y placer quatre cent quarante huit malades des deux sexes, avec leurs convalescens & mille vingt-six contagieux. On peut être surpris de ce que nous ne mettons ici que quatre cent quarante-huit malades non contagieux des

deux ſexes, tandis que nous en raſſemblons ſept à huit cent dans d'autres Hôpitaux, & même juſqu'à mille à celui de Ste-Anne: les raiſons qui nous ont déterminé à en uſer de la ſorte, ſont :

1°. Qu'il y a moins de pauvres dans le faubourg Saint-Germain, que dans les autres faubourgs de Paris.

2°. Que les campagnes ſituées derrière les trois autres Hôpitaux, ſont très-peuplées; que la plaine de Montrouge offre en particulier des carrières ſans nombre où il arrive de fréquens accidens; au lieu que les derrières de l'École Militaire ne préſentent qu'une plaine de ſable inhabitée & où il ne ſe fait aucunes fouilles. Une dernière raiſon, qui nous fait mettre moins de fiévreux & de bleſſés à l'Hôpital de l'École Militaire, qu'à ceux de Sainte-Anne, de la Roquette, de Saint-Louis, c'eſt parce qu'on trouve déja cent vingt-huit lits à l'Hoſpice des Paroiſſes de Saint-Sulpice & du Gros-Caillou, & deux cent huit à la Charité, leſquels, avec les quatre cent quarante-huit de l'Hôpital de l'Ecole Militaire, fourniſſent de quoi retirer ſept cent quatre-vingt-quatre malades de maladies non-contagieuſes : ce qui établit à-peu-près un pareil nombre de lits au faubourg Saint-Germain pour le traitement de ces maladies, que nous en avons mis dans les autres Hôpitaux réſervés à la cure des non-contagieux.

Diſtribution particulière de l'Hôpital des contagieux.

Arrêtons-nous à ce qui conſtituera ſpécialement l'Hôpital des contagieux; nous avons beſoin de développemens; nous prions qu'on veuille bien les permettre en faveur de l'importance du ſujet.

Nous n'admettrions point de perſonnes attaquées de la maladie vénérienne, ni de teigneux à l'Hôpital des contagieux : on les traitera à l'ordinaire dans les Maiſons qui leur ſont affectées.

Les contagieux à placer dans l'Hôpital de ce nom, font :

Les variolés & variolées au nombre de...	240 (*not.* 26).
Les *rougeolés* & les *rougeolées*...........	120
Les galeux & galeufes.................	312.
Les fièvres malignes & de prifon, lorfqu'elles font meurtrières & promptement mortelles	168.
Les dyffenteries contagieufes............	80.
Les hydrophobes......................	10.
A quoi nous ajouterons les pulmoniques....	96.
Total.................	1026.

Nous ne devons pas prétendre ranger tous ces contagieux & les quatre cent quarante-huit autres malades que nous propofons de placer à l'Hôpital de l'Ecole Militaire, comme nous les diftribuerions dans une Maifon que l'on conftruiroit exprès & où les règles de l'art de guérir feroient obfervées à la rigueur : ici nous n'avons pas à choifir, il faut profiter des bâtimens de l'Ecole Militaire, les difpofer à l'avantage des malades & du public; par conféquent faire préfider les règles de l'art de guérir à cet arrangement, fans néanmoins s'éloigner de celles que prefcrit une fage économie; voilà tout ce qu'on peut attendre de nous.

Règles à obferver dans la diftribution d'un Hôpital de contagieux.

Or ces règles, autant que nous avons pu les faifir, fe rapportent aux fuivantes :

Séparer les non-contagieux, & tout ce qui eft à leur ufage, des contagieux & de ce qui leur a fervi;

Etablir une féparation abfolue entre l'Hôpital des contagieux, & les perfonnes du dehors;

Séparer par falles, promenoirs, magafins de vieilles

hardes, de vieux linges, ouvroirs, & les diverſes eſpèces de contagions. Aux Hôpitaux de Plymouth & de Portſmouth, on inſcrit en gros caractères ſur les vêtemens des variolés, ces mots : *ſmall pox*, qui ſignifient petite-vérole, afin que ceux qui ont intérêt de s'éloigner de ces malades ou de leurs convaleſcences, s'en écartent.

Placer l'Hôpital des contagieux ſous le vent de celui des non-contagieux, les variolés en particulier ſous le vent des autres contagieux.

Ne mettre au-deſſus des contagieux, ni malades ni perſonnes ſaines, ni magaſins, ni ouvroirs ; réduire les bâtimens qu'ils occuperont à un rez-de-chauſſée pour les convaleſcens, & à un premier ſeulement pour les malades, ſans greniers au-deſſus.

Diſpoſer des ſéqueſtrations pour les variolés, les hydrophobes, & pour les maniaques, lorſque ces derniers ſeront atteints de maladies contagieuſes & dans le cas de paſſer à l'Hôpital de ce nom.

Loger les ſerviteurs de cet Hôpital dans l'Hôpital même où ſeront les contagieux, ne les pas confondre avec ceux des non-contagieux, leur procurer un promenoir particulier.

Que le linge des contagieux ſoit blanchi dans l'Hôpital même, que leurs hardes y ſoient nétoyées, que jamais on ne leur rende leurs propres chemiſes pour retourner à leur domicile, ſans qu'elles aient été leſſivées, & leurs propres vêtemens ſans avoir paſſé au four ou au fumigeoir.

Que les hardes des morts trop infectées ſoient brûlées, de même que les pailles & les autres objets qui renfermeroient trop de corruption.

On aura donc ſoin de ſe procurer, à l'Hôpital des contagieux, les pièces de deſſertes & les départemens relatifs aux différentes branches de ſon ſervice, comme bureau de viſite, de réception, bain d'entrée, four aux hardes, fumigeoir, veſtiaires, buanderie compléte, échangeoir à nétoyer les laines, les couvertures, forge à purifier les lits de fer, magaſins aux linges, aux hardes, aux rideaux, aux lits qui auroient ſervi à ces malades, ouvroirs pour les réparer, armoires pour renfermer le linge, les vêtemens affectés à chaque eſpèce de contagion; on croiroit encore néceſſaire de blanchir les ſalles deux fois l'an, & de les fumiger avec le ſoufre dès qu'elles ſeront vides.

Nous recherchâmes, étant à l'Hôpital de Plymouth, comment nous y diſtribuerions les mille vingt-ſix contagieux que nous aurions à placer pour ſatisfaire aux beſoins de l'Hôtel-Dieu & de la Ville de Paris; comment nous y ſéparerions chaque eſpèce de contagion, ainſi que les matelas, draps, couvertures, oreillers, vêtemens qui auroient ſervi à chaque eſpèce de contagieux : cela nous parut impoſſible, en s'arrêtant à ſa ſeule diſpoſition. Il eſt vrai que les ſalles deſtinées aux variolés ſont ſeulement au rez-de-chauſſée, & qu'on n'a élevé au-deſſus aucunes pièces où l'on puiſſe pénétrer, ce qui eſt ſelon les bons principes, tandis que tous les autres pavillons pour les malades ordinaires ſont à deux étages, ſans comprendre le rez-de-chauſſée. Or je ne crois point qu'on oſe jamais ſe réſoudre à placer des contagieux dans trois ſalles les unes au-deſſus des autres. Enfin nous ne voyons pas comment, avec la diſtribution de cet Hôpital, on s'empareroit de chaque eſpèce de matelas, linges, hardes venant de chaque eſpèce de contagieux, au moins autant à redouter que les contagieux mêmes. Néceſſairement il faut des

pièces de dessertes particulières pour retirer en sûreté chacun de ces objets.

J'observerai cependant qu'il y auroit dans un Hôpital, tel que celui où l'on admettroit des contagieux & des non-contagieux, certains départemens qui pourroient être communs : la cuisine, par exemple, l'apothicairerie, les buchers, charbonniers & les basses-cours.

Par une heureuse singularité il existe, à l'Ecole Militaire, une multitude de réfectoires, de salles d'étude, de dortoirs, dans des bâtimens composés seulement d'un rez-de-chaussée & d'un premier étage, avec des cabinets ou séquestrations pour cent quatre-vingt dix malades, précisément comme ceux que nous avons trouvés établis à l'Hôpital de la petite-vérole naturelle à Londres. Ces bâtimens sont construits dans les mêmes principes que ceux de l'Hôpital Saint-Louis, & que les salles de la petite-vérole à Plymouth.

La distribution des eaux & des égouts, à l'Ecole Militaire, est peut-être la mieux entendue de tout ce que nous avons vu jusqu'ici dans les Hôpitaux. Un puits, placé à la partie la plus exhaussée de cette Maison, donne cent vingt muids d'eau par heure ; quatre autre puits en procurent soixante : cette eau est élevée de part & d'autre dans des basches, elle communique d'une basche à l'autre, elle nétoie les égouts, elle est portée par-tout au rez-de-chaussée, au premier. Aucune Maison ne semble plus propre à recevoir des contagieux : elle est presque déjà disposée à cette destination.

Ce n'est qu'après avoir pesé les raisons pour & contre un Hôpital unique de contagieux, que nous inclinerions en sa faveur ; voici d'un côté les motifs qui nous le feroient adopter, de

de l'autre les objections qui lui seroient contraires, avec les réponses qu'il nous semble qu'on pourroit faire à ces objections.

Motifs qui nous feroient adopter le projet d'un Hôpital unique de contagieux.

En retirant de la Capitale les pauvres affectés de maladies contagieuses, nous nous conformerions aux loix qui ordonnent de transférer hors des Villes ceux qui en sont attaqués : admis seulement dans l'Hôpital de la plaine de Grenelle, on assureroit la salubrité des autres Maisons de l'Hôtel-Dieu; par conséquent les pauvres, qui s'y rendroient avec des maladies non-contagieuses, ne risqueroient pas d'y ajouter des maux contagieux, les femmes enceintes, les accouchées avec leurs enfans y seroient plus sainement; il s'en suivroit, si l'on ne se flatte pas trop, que dès-lors les maladies moins compliquées guériroient plus sûrement & plutôt. La population y gagneroit, les journées d'Hôpitaux diminueroient, beaucoup de pauvres retournant plus promptement à leur domicile & à leurs travaux, accroîtroient leurs ressources du prix de leurs journées, plus de lits resteroient dans ces Hôpitaux à la disposition du public; enfin les pauvres y jouiroient des mêmes avantages que dans tous les Hôpitaux des Frères de la Charité, des Hospitalières, dans tous les Hospices où l'on n'admet point de maladies contagieuses, & chaque Citoyen seroit plus en sûreté au sein de la Ville.

Les contagieux, placés en lieu isolé, sain, sur un sol sablonneux, non loin de la rivière & au-dessous de Paris, distribués dans des bâtimens où ils ne sauroient se communiquer leurs maux, ni les répandre dans l'Hôpital voisin, non plus que dans la Capitale, n'auroient donc rien à desirer, puisqu'on auroit muni en même-temps leur Hôpital de tous les emplois, départemens de toutes les pièces

acceſſoires qu'on jugeroit néceſſaires à leur état : conſéquemment toutes obligations ſeroient remplies envers eux de même qu'envers tous les ordres de la ſociété.

Le précepte qui interdit le blanchiſſage du linge, l'échangeage des laines, &c. d'un Hôpital de contagieux ailleurs que dans cet Hôpital même, y place néceſſairement des buanderies complétes, des échangeoirs aux laines, dont les égouts doivent ſe rendre à la rivière : or l'intérêt public veut que des égouts auſſi dangereux n'y parviennent qu'au-deſſous de la ville.

On pourroit préſumer qu'avec un claſſement rigoureux des maladies, tel qu'il doit être à l'Hôpital des contagieux, les ſecours donnés à chaque malade ſeroient plus aſſurés, & que la pratique de l'art gagneroit à ces claſſemens par la facilité des comparaiſons & la tenue de l'eſprit ſur un même objet.

Objections contre le projet d'un Hôpital unique de contagieux.

Après avoir développé les motifs de notre opinion particulière, nous ne diſſimulerons pas les objections que nous croyons que l'on pourroit ſe permettre contre le projet d'un Hôpital unique de contagieux : pourquoi les tairions-nous ? nous ne cherchons qu'à nous éclairer ; nous préſentons nos Mémoires, moins comme des recueils où nous donnons notre avis, que comme des cahiers où nous raſſemblons nos remarques, nos réflexions & nos doutes. Qui oſeroit en effet prendre ſur ſoi de décider en matière auſſi difficile & ſur d'auſſi grands intérêts, d'après ſa ſeule expérience & ſes ſeules lumières ? Trente années de recherches ſur les Hôpitaux ont dû nous inſpirer cette réſerve, quand il s'agit de la conſervation de près de ſept cent mille hommes.

PREMIÈRE OBJECTION.

On ne doit pas faire de grands Hôpitaux de contagieux, & mettre jufqu'à mille vingt-fix malades de cette efpèce dans un même quartier.

Certainement nous préférerions de petits Hôpitaux de contagieux à de grands, mais le fouhait que nous ferions ne fauroit fe réalifer fans de grandes dépenfes, parce qu'un Hôpital de contagieux doit être ifolé, doit avoir en lui-même tous les départemens & toutes les pièces de deffertes pour nétoyer le linge & les hardes de fes malades, toutes les clôtures propres à l'envelopper ; parce que devant mener fes eaux au-deffous de Paris, plus ces Hôpitaux feront éloignés du cours & du bas de la rivière, plus il en couteroit pour y conduire les égouts, en fuppofant toutefois qu'il fût poffible de les y faire parvenir.

Quant au rifque d'affembler mille vingt-fix contagieux au même Hôpital, & dans un même quartier, il fembleroit qu'il ne feroit qu'apparent & nullement à craindre. En effet, fi l'Hôpital demeure ifolé, ainfi que l'eft l'Ecole Militaire au milieu de la plaine de Grenelle & du champ de Mars, s'il eft bien entouré de murs, le danger ne regardera point les perfonnes du dehors qui ne fauroient avoir avec lui de communication ; & s'il eft bien diftribué, fi chaque efpèce de contagion eft foigneufement féparée, il paroîtroit impoffible qu'il pût nuire aux malades du dedans.

D'ailleurs en le disposant pour mille vingt-six lits, on peut voir que ce sont des précautions relativement aux temps de calamités & de surcharges, temps contre lesquels il faut être préparé, mais qui heureusement ne sont pas ordinaires.

SECONDE OBJECTION.

Un Hôpital unique de contagieux, placé au-dessous de Paris, seroit incommode pour les nécessiteux des quartiers qui en sont éloignés.

Cela est vrai, mais quel remède ? multipliera-t-on les Hôpitaux de contagieux, afin d'en mettre à portée de tous les quartiers ? nous venons de présenter les principales difficultés qui s'y opposent. Ou bien admettra-t-on les contagieux avec les non-contagieux dans les différentes Maisons de l'Hôtel-Dieu ? toutes sortes d'intérêts paroissent se refuser à ce dernier parti.

Si l'on rassembloit les contagieux dans tous les nouveaux Hôpitaux avec les autres malades, il leur faudroit, pour chaque espèce de contagion, des bâtimens seulement à un rez-de-chaussée & à un étage, car certainement on ne les mettra ni au-dessous ni au-dessus des autres malades; il faudroit envelopper leur emploi particulier de murs pour rompre toute communication, leur procurer buanderie, bains, & échangeoirs aux laines, aux couvertures, &c. On ne craindra point de faire ces dépenses dans un seul Hôpital, parce qu'elles sont indispensables, & même de les

faire de façon à prévenir tous les dangers, & à mettre & les autres malades de l'Hôpital & les Habitans de la ville en sûreté.

Mais consentira-t-on à les répéter dans les cinq Hôpitaux ; & si on ne les y répète pas, n'exposeroit-on point les autres malades, les femmes enceintes, les accouchées, leurs enfans & même les personnes du dehors qui fréquentent ces Maisons ? Enfin ceux de ces Hôpitaux dont les eaux ne sauroient tomber dans la rivière qu'au-dessus de Paris, n'y porteroient-ils pas leur corruption ?

Ainsi l'économie, la santé des malades, celle des femmes enceintes, la sûreté des habitans de Paris sembleroient demander qu'on transférât tous les contagieux à l'Hôpital de l'Ecole Militaire, d'après le principe que le plus grand bien doit l'emporter sur le plus petit, le général sur le particulier.

TROISIÈME OBJECTION.

Il est des cas où les maladies contagieuses ne se manifestent point lorsque les malades se présentent à un Hôpital, mais où elles ne se déclarent qu'après qu'ils y sont admis : une fois reconnues, enverra-t-on ceux qui en sont attaqués, à l'Hôpital des contagieux pour les y traiter ? Ne seroit-il pas à craindre que le transport, à une aussi grande distance, ne leur fût préjudiciable ?

Le plus grand malheur qui puisse arriver à un Hôpital destiné au traitement des maladies non-contagieuses, est que ses salles, ses lits, ses magasins aux chemises, aux draps,

aux couvertures, aux robes-de-chambre, &c. soient infectés de miasmes contagieux; le risque augmente & le malheur est plus grand en raison du nombre des malades, pour un Hôpital de douze cent, que pour un de cent. On ne sauroit donc trop prendre de précautions afin d'en assurer la salubrité.

Demander si l'on enverra à l'Hôpital de Grenelle, de l'un de nos Hôpitaux de douze cent malades pour non-contagieux, quelques personnes qui se trouveront y avoir des maladies contagieuses : ne seroit-ce pas mettre en doute si l'on exposeroit la salubrité de nos grands Hôpitaux en faveur de quelques individus, ramener la question si l'intérêt particulier doit l'emporter sur l'intérêt général? Demander encore si l'on doit s'ouvrir, dans les nouveaux Hôpitaux de non-contagieux, des emplois pour y traiter séparément les malades affectés des différentes espèces de maladies contagieuses qui peuvent s'y manifester; s'y procurer enfin des départemens où l'on puisse s'emparer de leurs linges, de leurs vêtemens, de leurs lits pour les nétoyer, & les enclore de manière à mettre les autres malades & le public en sûreté?

Ce que nous avons imaginé qui conciliât davantage les intérêts de tous, ç'a été de se ménager dans les Hôpitaux de non-contagieux, de petites salles séparées pour les contagieux où ils seroient mis en dépôt à mesure qu'il s'en découvriroit, & en attendant qu'on les transférât à l'Hôpital des contagieux; ç'a été encore d'y établir un magasin particulier pour y rassembler lits, linge, vêtemens & ustensiles qui leur auroient servi, & dans lequel on les nétoyeroit complétement avant de les repasser dans les salles.

Quant au risque attaché à l'état du malade qu'on transporteroit, comme il regarde l'indigent à qui, depuis quelques an-

nées, j'ai consacré toutes mes études, j'ai cru devoir redoubler d'attention pour ne pas compromettre des intérêts aussi chers à mon cœur; & voici où m'ont conduit mes recherches.

Tous les jours, on amène des variolés des villages qui sont autour de Paris, à l'Hôtel-Dieu; les enfans de famille, pensionnaires dans les Colléges, sont-ils attaqués de la petite-vérole, on les transporte chez des gardes, ou dans la maison de leurs parens, à des distances plus ou moins éloignées; j'en ai fait transférer de la sorte du quartier Saint-Victor au faubourg du Roule sans qu'il arrivât d'accidens.

A Londres, beaucoup d'Hôpitaux ne gardent pas leurs petites véroles; ceux de Bethléem, de Saint-Luc, de Londres sont dans ce cas, ils envoient leurs variolés à l'Hôpital de la petite vérole naturelle; il y a de l'Hôpital de Londres, où l'on ne traite que des fiévreux & des blessés, à celui de la petite vérole au moins une lieue.

Les pauvres qu'on ameneroit, des nouveaux Hôpitaux, à celui des contagieux, seroient donc dans le même cas que ceux qui viennent des environs de Paris à l'Hôtel-Dieu, que les enfans de famille qui sortent de leur Collége & de leur pension pour se rendre chez des Gardes-malades ou chez leurs parens, & que les pauvres qui, de certains Hôpitaux de Londres, sont conduits à l'Hôpital de la petite-vérole.

Je croirois donc que ce qu'on a pu faire sans inconvénient pour ces malades, on le pourroit de même pour les variolés & les autres contagieux des nouveaux Hôpitaux; on le pourroit sans doute à plus forte raison, parce qu'ils seroient observés par les personnes de l'art, & qu'on

faisiroit le moment de la maladie le plus favorable au transport, & qu'enfin on voitureroit ces malades dans des bélandres-très commodes *.

Ce que je dis des variolés, je le dis aussi des autres contagieux, à moins toutefois que quelques circonstances particulières ne vinssent à s'y opposer; ce que seront à même de juger les Médecins & les Chirurgiens de chaque Hôpital.

Certaines considérations pourroient encore donner lieu à de nouvelles objections qu'il est peut-être bon de prévenir, afin de leur enlever ce qu'elles ont de spécieux, & de les réduire à leur simple valeur.

Les diverses maladies contagieuses que je propose de rassembler à l'Hôpital de la plaine de Grenelle, & dont je voudrois purger les autres Hôpitaux, dans la vue d'assurer leur salubrité & celle de la Ville, ne s'annoncent pas toutes, à leur origine, avec des signes auxquels il soit facile de les reconnoître; il en est même qui, avec les mêmes signes, tantôt ne sont pas contagieuses, tantôt sont contagieuses, &, en certains cas, infiniment meurtrières, tandis qu'elles le sont à peine dans d'autres circonstances : comment, avec autant d'incertitude, se régler, soit pour l'admission des malades dans un Hôpital de non-contagieux, soit pour décider de

* Bélandres, caissons entourés de rideaux, suspendus dans des brancards à quatre roues, à un ou à deux étages, avec quatre ou huit matelas de crin, revêtus de cuir qui se lave, montés chacun sur un cadre particulier. On tire chaque matelas du caisson, on met un malade dessus & on le transporte ainsi dans le caisson; il y a quatre anses à ces matelas pour les descendre & les remonter.

leur

leur tranſlation de cet Hôpital à celui de la plaine de Grenelle? C'eſt-ce qu'il faut examiner.

Je commence par l'admiſſion des malades dans un Hôpital de non-contagieux, où l'on ne doit pas admettre de contagieux, & d'où, auſſi-tôt qu'il s'en découvre, on doit les retirer.

Tout homme qui n'a que la fièvre, ſans aucun ſigne ſenſible de maladie contagieuſe, eſt admiſſible dans un Hôpital de non-contagieux.

Tout malade, au contraire, avec ces ſignes évidens, n'y eſt pas admiſſible. Lorſque la petite-vérole, la rougeole, la gale ſont déclarées, leurs ſignes ſont évidens & ſenſibles; & comme il eſt avéré qu'elles ſont toujours contagieuſes, il ſuit d'une part, qu'à cette époque, il eſt impoſſible de les méconnoître, de l'autre, qu'en aucun cas on ne ſauroit les recevoir dans un Hôpital où l'on a intérêt de conſerver la ſalubrité. Ainſi il ne reſte aucune incertitude par rapport à ces trois eſpèces de maladies contagieuſes.

Cette remarque eſt digne d'attention, parce qu'il n'y a point parmi nous de maladies contagieuſes dont nous ayons plus à défendre nos Hôpitaux & le peuple, attendu qu'elles ſubſiſtent en tout temps, attendu qu'il n'en eſt pas de plus répandues, attendu qu'il n'en eſt point de plus dangereuſes par tous les maux qu'elles occaſionnent, & de plus meurtrières, comme on s'en convaincra ſi l'on veut prendre la peine d'en pourſuivre les effets.

Reſtent les fièvres malignes, celles de priſon, les dyſſenteries, les hydrophobes; arrêtons-nous aux trois premières claſſes de ces maladies.

Lorsqu'on en eſt attaqué, & qu'on ſe préſente à l'Hôpital, celui qui préſide aux viſites, aux admiſſions, ignorant ſi ces fièvres ſont contagieuſes ou ſi elles ne le ſont pas, parce qu'elles n'ont point pour lui de ſignes diſtinctifs, ne ſauroit ſe diſpenſer de les admettre; il les reçoit préciſement comme il recevroit le variolé à la veille d'avoir la petite vérole : qu'en reſulte-t-il ? Que la petite-vérole venant à ſe déclarer au bout de quelques jours, on ſait qu'il faut auſſi-tôt retirer le malade qui en eſt affecté. Il en eſt de même, à certains égards, des fièvres malignes, de celles de priſon (28) & des dyſſenteries ; ſi elles ſont contagieuſes, on ne manque pas d'en être bientôt averti par le nombre des ſymptômes, par l'invaſion & les ſuites promptes & funeſtes du mal : il périt quelques perſonnes, c'eſt le ſort de ceux qui ſont frappés les premiers d'une épidémie méconnue & deſtructive; en faudroit-il davantage à l'homme ſurveillant & habile, pour juger de la nature du mal, ſouvent pour fonder le traitement, pour ſéparer tous ceux qui en ſont atteints, de ceux qui ne le ſont pas encore; pour arrêter enfin les progrès de la contagion & ſauver un Hôpital.

Quant aux hydrophobes, ils ſont reçus en deux états aux Hôpitaux : ou lorſque leur maladie eſt avérée, ce qui eſt rare, ou lorſqu'on a été mordu d'un animal enragé, ou préſumé enragé, ce qui eſt plus ordinaire : dans ces deux cas, on les admet pour les traiter : par conſéquent point de difficulté à leur ſujet.

On a donc certaines règles, les unes pour reconnoître les contagieux à l'entrée d'un Hôpital & ne les pas admettre, les autres pour les y découvrir quand leurs maladies ſe feront

déclarées après leur admiſſion : par conſéquent on ne ſauroit oppoſer au projet de ſéparer les non-contagieux des contagieux, la difficulté de diſtinguer ceux-ci des premiers.

Réſumé du cinquième Mémoire.

Réduits à la néceſſité de conſtruire des Hôpitaux pour remédier à l'inſuffiſance tant de fois démontrée de l'Hôtel-Dieu, & ſatisfaire aux obligations de cette Maiſon, ainſi qu'aux beſoins des pauvres malades de tous les quartiers de Paris ; tenus en même temps d'entretenir la ſalubrité dans ces nouveaux Hôpitaux, & d'aſſurer la conſervation de tous les ordres de citoyens de la Capitale, ſans néanmoins multiplier mal-à-propos les départemens, les emplois & les pièces de deſſertes, nous avons cru devoir embraſſer à la fois tous ces grands intérêts, les maintenir par une formation & une diſtribution d'Hôpitaux où rien ne fût répété & où tout ſe liât, où le particulier trouvât des ſecours, la commune ſes beſoins & ſa ſûreté joints à l'économie.

C'eſt ce qui nous a fait propoſer une Maiſon de départemens généraux, en ſuppoſant qu'on n'approviſionnât pas par entrepriſe ; un Hoſpice au centre de Paris pour les malades qui exigeroient un prompt ſecours ; quatre grands Hôpitaux à la circonférence, chacun avec une deſtination particulière, propre au ſervice de la commune & avec une autre deſtination, mais uniforme, pour le beſoin de chaque quartier ; c'eſt-à-dire, un Hôpital unique de femmes enceintes, un autre de fous, un troiſième pour maladies fétides, un quatrième pour con-

tagieux, dans chacun desquels on placeroit un certain nombre de lits pour des fiévreux & des blessés.

En retirant les maladies fétides à Saint-Louis, les maladies contagieuses à l'Hôpital de la plaine de Grenelle, & en versant les eaux du premier au-dessous de Paris par l'égout Turgot, celles du second de même à la rivière par sa propre situation, nous assurons en même-temps, & sans aucune dépense, la salubrité des autres Hôpitaux & celle de Paris.

En rendant compte de la distribution de ces Maisons, nous avons considéré, en particulier, celle des convalescens, celle des malades de toutes les espèces, & singulièrement des fous, des contagieux, qui, ainsi que les femmes enceintes, ne sauroient être rangés selon un même systême; nous avons prouvé qu'un Hôpital pour ces dernières ne peut convenir à des fous, celui des fous, au traitement des maladies épidémiques, ce dernier à un Hôpital pour diverses espèces de contagions; & en proposant quelques plans d'Hôpitaux, notre intention a été d'y ranger les principaux départemens; les principaux emplois, les principales pièces de dessertes, de manière à ne plus retomber dans les défauts que nous avons remarqués à l'Hôtel-Dieu, de les mettre dans un tel ordre; que leur service se succédât, de sorte que ceux qui doivent être écartés des malades, à raison du bruit ou de l'infection, en soient écartés, ceux qui doivent en être rapprochés, en soient rapprochés. Et comme ce que nous disons se rapporte essentiellement à nos Hôpitaux de Paris, & ne conviendroit point à la lettre à d'autres Hôpitaux, soit du Royaume, soit étrangers, nous avons cru devoir mettre en garde ceux qui prendroient quelque confiance dans ces Mémoires : c'est pour cette raison que nous avons expliqué les usages de chacune

des pièces de ces Hôpitaux, que nous en avons donné les dimenſions, &, autant que nous l'avons pu, nous ſommes remonté au principe de leur formation & de leur diſtribution, que nous les avons miſes ſous les yeux dans l'ordre où nous concevons qu'elles doivent être rangées, afin que les Architectes qui auront à conſtruire des Hôpitaux, ſaiſiſſent dans ces explications, ces principes, ces plans, ce qui feroit applicable au beſoin de chaque Ville, à la nature de leurs Hôpitaux, à leur climat, aux productions du pays, au culte, aux loix, aux mœurs; car tout cela introduit des différences plus ou moins conſidérables dans ces ſortes de Maiſons.

Je dis en premier lieu au beſoin des Villes : par ce qu'il en eſt peu à qui il faille d'auſſi grands Hôpitaux, & qu'en général un grand Hôpital entraîne une diſtribution plus compliquée que celle d'un petit.

2°. J'ajoute à la nature des Hôpitaux : parce qu'il eſt démontré qu'un Hôpital de femmes enceintes, de fous, de contagieux, préſentent des diſtributions différentes, & que ſi on lie ces Hôpitaux avec un ſervice pour des fiévreux & pour des bleſſés, on compliquera encore leur diſtribution.

3°. Je dis encore que les Hôpitaux doivent ſe régler ſur le climat, afin de tempérer, par les dimenſions des ſalles & des croiſées, le vice du climat, ou trop chaud, ou trop froid, ou trop humide. Les vaſtes ſalles des Hôpitaux d'Italie, où il fait plus chaud qu'en France, ne conviendroient point à Paris; les ſalles baſſes des Hôpitaux d'Angleterre, où il tombe annuellement quarante-ſept à quarante-huit pouces d'eau, tandis qu'il en tombe de dix-huit à vingt en France, ne pourroient s'appliquer à nos beſoins. Cette humidité

surabondante est ce qui oblige, en Angleterre, d'asseoir en général les Hôpitaux sur des voûtes, d'entourer celles-ci de fossés, de pratiquer sous ces mêmes fossés des égouts qui facilitent la retraite des eaux & le desséchement du pied des batimens.

4°. Je parle aussi des productions qui influent sur la distribution, la nature & le nombre de certaines pièces nécessaires à quelques Hôpitaux & inutiles à d'autres, ou du moins dont il faut varier la construction. Dans les pays à bière, on a coutume de joindre une brasserie aux Hôpitaux; elle seroit inutile dans un pays à vin. Dans un pays à charbon de terre, on chauffe avec ce charbon, il tient moins de place que le bois, il ne faut point de chantiers, point de bûchers, de simples coffres suffisent dans les salles pour les approvisionner de charbon; le défaut de cendres annulle les buanderies & convertit les lessives en un savonnage. Je n'examine pas en ce moment quelle seroit la manière la plus avantageuse de blanchir le linge, j'expose seulement le fait, qui prouve que les productions du pays influent sur la distribution d'un Hôpital.

5°. Le culte y influe aussi. En pays Protestant, on n'est pas tenu de mettre dans les salles, ou à portée de chaque salle, des autels pour le service divin; un seul ministre suffit au besoin de douze cent & même de deux mille malades: par conséquent on n'a point, dans un vaste Hôpital, de couvent de Prêtres; les nourrices, ou garde-malades, ne sont pas soumises à des vœux, il ne leur faut ni couvent, comme à nos Religieuses, ni communautés & dortoirs comme aux Sœurs de la Charité & aux Filles de Sain-Ville; une seule chambre dans les salles, ou à côté des salles, est

réservée à une ou à deux infirmières. C'est ainsi que le culte introduit des différences dans la composition des Hôpitaux.

6°. Les loix y en mettent, non pas directement, mais par une influence qu'il est facile de saisir. Dans un pays où les habitans des villes ont droit d'élire un membre du Parlement, lorsqu'ils sont propriétaires de maison ou principaux locataires, chacun fait ensorte d'avoir une maison ; ce qui les multiplie, les rend fort petites, donne de petites croisées à deux panneaux & à coulisses, l'un qui s'abaisse, l'autre qui s'éleve, mais qui n'ouvrant pas en entier, laissent dans la baie, lors de leur plus grande ouverture, deux panneaux recouverts l'un par l'autre qui remplissent la moitié de la croisée. Cette méthode a gagné jusque dans les Hôpitaux. Je ne considère pas en ce moment à quelle espèce de croisée on doit la préférence lorsqu'il s'agit de former des infirmeries, s'il convient de se procurer ou non la faculté d'en ouvrir une partie ou le tout à volonté; mais je remarque que les loix ayant influé sur la petitesse des maisons, des croisées, cette influence s'est étendue relativement aux croisées, jusqu'aux Hôpitaux.

7°. Je rapporte aux mœurs & aux usages ce qui suit : en certains endroits où la bienfaisance tend à des fondations ou d'Hôpitaux, ou de lits dans ces Hôpitaux, ces sortes de Maisons prennent quelquefois un accroissement progressif qu'il est à propos de prévoir quand on les construit; elles ont en général une longue durée, sur-tout si l'on place les fonds en terre ou en redevances en grain, alors on ne doit pas craindre de les bâtir solidement. Dans les pays au contraire où la bienfaisance est plus portée à des souscriptions annuelles & volontaires, ceux des Hôpitaux entretenus de

cette manière ne sauroient s'accroître comme les premiers, ils ont une existence moins assurée, ils diminuent avec les souscripteurs & disparoissent avec les dons annuels. Il ne s'agit point d'examiner laquelle de ces deux façons d'entretenir les Hôpitaux est plus avantageuse, on dit seulement qu'il faut y avoir égard lorsqu'on sera sur le point d'en construire.

Ainsi quand un Homme d'État, un Administrateur de Maisons de Charité, un Architecte, un Physicien voyagent pour étudier les Hôpitaux, ils doivent prendre garde de tomber dans l'erreur de ceux qui ne connoissant pas ces sortes de matières, se persuaderoient qu'en allant visiter les Hôpitaux d'un pays, il ne seroit question que d'en lever les plans pour les imiter indistinctement dans tout autre pays ; ce que nous venons de rapporter, montre combien ce systême de conduite seroit fautif : ce n'est que parce qu'on l'avoit embrassé sans avoir réfléchi, que nous voyons en France des Hôpitaux défectueux pour notre climat, copiés sur ceux d'Italie où ils auroient dû rester.

NOTES

NOTES RELATIVES AU CINQUIÈME MÉMOIRE.

(1) *Page* 352. Les principaux greniers au blé de l'Hôtel-Dieu, situés rue du Fouarre, sont en bon état, on pourra continuer de s'en servir; mais il sera prudent de les placer un jour dans la maison commune; supposé qu'on adopte l'usage de cette maison : des greniers de cette importance ne sauroient être trop surveillés. Quant à ceux à la farine, au son, ils se trouvent, à l'Hôtel-Dieu, dans des bâtimens qui menacent ruine; on ne peut se dispenser de les reconstruire, ainsi que la boulangerie, si l'on continue de se fournir de pain par économie. Greniers au blé.

(2) *Page* 352. On aura à l'Apothicairerie générale une étuve pour sécher les plantes, les racines, les bois; un moulin à les écraser, un tamis propre à tamiser en grand les substances malfaisantes, & disposé de manière qu'il tienne dans l'éloignement ceux qui le feront mouvoir. Apothicairerie.

(3) *Page* 362. Je suis persuadé qu'il ne faut qu'une porte principale, si l'on veut rendre le portier responsable de ce qui entre & de ce qui sort. Sur cette porte est le Bureau d'administration : ainsi placé dans l'Hospice au centre de Paris & des affaires, il sera situé commodément pour le Public & pour MM. les Administrateurs. Il est d'usage de l'établir dans les Hôpitaux : je ne vois que l'Hôtel-Dieu de Paris où cela ne soit point; lorsqu'il est dans l'Hôpital, tout est mieux inspecté; il en est où les Administrateurs suivent assiduement les visites, les pansemens, les distributions; j'en sais d'autres où, amenés par le zèle à des heures inattendues, ils inscrivent dans un registre en évidence sur la table de chaque salle, les fautes & les négligences qu'ils apperçoivent dans les différentes branches du service. On ne sauroit trop mettre ceux qui ont l'honnêteté de se charger du gouvernement des Hôpitaux, à portée de les visiter fréquemment. Porte.

Ce Bureau sera composé de deux anti-chambres, d'un bureau de Commis, du bureau proprement dit, d'un arrière-cabinet, d'un cabinet pour les archives, du trésor : l'un & l'autre aboutissent à deux escaliers; au-dessus sont des logemens d'Officiers & Serviteurs nécessaires à la porte; la chambre pour un Commissaire au Châtelet.

Salle où l'on visitera les malades à leur arrivée.

(4) *Page 361*. Cette visite des malades à leur arrivée, est un des points les plus essentiels du service d'un Hôpital : elle ne sera confiée, pour les hommes, qu'à un Chirurgien interne d'une capacité & d'une exactitude reconnues. Il doit répondre de la visite des femmes faite par la femme visiteuse. Ces visites auront pour objet :

1°. De ne recevoir que des malades. Si ce point est bien observé, on fera disparoître ces personnes qui se rendent à l'Hôtel-Dieu par fainéantise, ou pour se mettre à couvert des poursuites de la Justice, ou parce qu'il survient plusieurs fêtes qui, en retirant le travail des ouvriers, leur ôtent les moyens de subsister. L'Hôtel-Dieu ne doit être ni l'asyle du paresseux, ni la retraite de l'homme coupable. Quant à l'ouvrier qui manque d'ouvrage par la rigueur de la saison ou par d'autres causes, c'est au Gouvernement à peser dans sa sagesse s'il convient d'ouvrir des travaux publics, & d'aviser aux moyens de le faire subsister; mais ce n'est pas à l'Hôtel-Dieu de subvenir à ses besoins.

2°. Ce Chirurgien admettra les personnes trouvées la nuit dans les rues, ivres ou sans connoissance; il ne les inscrira point sur les registres des malades, il en portera le nom sur un registre particulier, & les enverra à la salle qui leur est destinée pour être remises le lendemain à leur famille.

3°. Il ne recevra aucune espèce de maladie contagieuse, à moins que ce ne soit durant la nuit & dans des cas urgens.

4°. Ce Chirurgien aura un registre particulier, où seront inscrits l'année, le mois, le jour de l'arrivée de chaque malade, le nom propre, le surnom, l'âge, l'état, le pays, le lieu actuel de la résidence de ce même malade : il en décrira sommairement la maladie, il s'assurera s'il a de la vermine, & s'il est nécessaire de lui couper les cheveux, de

le baigner à ſon arrivée, de paſſer ſes hardes au four ou au fumigeoir; enfin, il indiquera la ſalle où il faudra le tranſporter : ainſi ce ſera lui qui répondra de la ſalubrité des infirmeries. Ce regiſtre ſervira encore à vérifier celui du bureau de réception, il fixera l'état du malade à ſon entrée; les Médecins & Chirurgiens n'auront plus qu'à ſe rendre compte de la ſuite des ſymptômes & du traitement : des regiſtres tenus de la même manière dans toutes les maiſons de l'Hôtel-Dieu, feront connoître combien par an on recevra de maladies de chaque eſpèce, ils éclaireront ſur celles qui dominent dans les différens quartiers; en tenant un état de la ſituation de ces diverſes perſonnes, lors de leur retraite, ils feront connoître la durée de chaque maladie, celles qui réſiſtent, celles qui ſont guéries, celles auxquelles les gens de l'art doivent le plus donner d'attention.

5°. On retirera de ce bureau de viſite un autre avantage : les perſonnes relevées la nuit dans les rues, & qui ont beſoin d'un prompt ſecours, le recevront auſſi-tôt qu'elles ſeront arrivées à l'Hoſpice. Selon la méthode actuelle de les ſecourir, on les porte chez le Commiſſaire, qui, quelquefois, ne ſe rencontre pas chez lui, de-là chez un autre Commiſſaire qu'on n'eſt pas ſûr de trouver : on appelle un Chirurgien; s'il n'eſt pas abſent, il faut du moins le temps de ſe lever, de ſe tranſporter : le froid gagne, les accidens preſſent, le malade s'affoiblit. Ne ſeroit-il pas plus convenable de le conduire directement à l'Hoſpice de la Cité, où il y aura un lieu échauffé, un Chirurgien; peut-être ſeroit-il encore avantageux de s'y ménager une chambre pour MM. les Commiſſaires qui y paſſeroient ſucceſſivement une nuit à tour de rôle : ils ſont quarante, ce ſeroit environ neuf nuits par an que chacun d'eux donneroit à ce ſervice; on peut compter ſur leur zèle, du moins nous en avons eu l'aſſurance par M. le Commiſſaire Serreau, qui nous a paru pénétré de la néceſſité de ces précautions pour ſe procurer la déclaration du malade & les dépoſitions des témoins, ſi eſſentielles dans ces premiers momens.

(5) *Page 362*. Dans cette pièce, qui ſuivra la ſalle de viſite, feront Bureau de réception.

deux bureaux, l'un de réception des malades, l'autre d'enregistrement des denrées & fournitures, &c. L'un des deux Commis du bureau de réception, enregistrera les malades après avoir été visités & non autrement; il les inscrira par nom, surnom, âge, lieu de naissance, de résidence, métier, & dans le cas où ils ne pourroient parler, il en prendra le signalement; il tiendra état de leurs hardes, effets, papiers, ainsi que des morts, des passages des malades ou des convalescens de cet Hospice dans d'autres Hôpitaux, & en général des sorties; il expédiera les extraits mortuaires. Je parle d'effets, hardes & papiers : ceci a besoin d'explication. Ceux qu'on transporte la nuit dans les Hôpitaux, ne sont pas toujours des pauvres, ce sont quelquefois des personnes qu'on ramasse dans les rues où elles ont perdu connoissance, & sur lesquelles on trouve des effets précieux; d'ailleurs il suffit de connoître les hommes & d'avoir demeuré à l'Hôtel-Dieu, pour savoir que l'avarice y conduit des malades aisés avec de l'or; il est juste de le leur conserver s'ils guérissent, de ne point le laisser passer dans des mains infidèles s'ils périssent : une notice de ces effets en assurera la conservation; pour plus de sûreté, elle sera vérifiée par le second Commis. Ces effets seront déposés dans la caisse *g*, on en remettra une clef à chaque Commis, le tout pourra être inspecté par l'administration.

Le second Commis du bureau de réception sera chargé, 1°. de la réception des denrées & autres objets venus, ou de la maison commune, ou des magasins des fournisseurs;

2°. Des sorties des effets appartenans à l'Hospice & des endroits où on les fait passer;

3°. Enfin, des états de situation de toutes les maisons de l'Hôtel-Dieu, indicatifs du nombre de lits vacans dans chacune d'elles. Ces états seront exposés à la porte de l'Hospice, & remis chaque jour aux Affiches ou au Journal de Paris; la petite Poste les fera parvenir deux fois la semaine à MM. les Curés qui sont dans l'étendue de son service, les habitans nécessiteux des campagnes, à-peu-près à cet éloignement, ayant coutume de se rendre à l'Hôtel-Dieu.

Salle à deshabiller & à approprier les malades à leur arrivée.

(6) *Page 362.* Cette pièce, & celles qui suivent, admettent des objets insalubres & mal-propres, c'est pourquoi on les a séparées des précédentes. C'est dans cette première pièce qu'on coupera les cheveux de ceux qui auront de la vermine, qu'on déshabillera les malades, qu'ils recevront le linge & les habits de la maison. Les malades dont la peau, le linge, les habits seront propres, ne feront que prendre les vêtemens de l'Hospice avant de passer aux salles, leur linge & leurs habits n'auront besoin d'aucune préparation pour entrer au vestiaire; ceux au contraire qui auront la peau sale, dure, épaisse, terreuse, sèche, non perspirable, dont le linge & les vêtemens seront chargés de miasmes contagieux, demanderont des attentions avant de les introduire dans les infirmeries & d'envoyer leur linge & leurs habits au vestiaire : on doit à ces malades, s'ils sont foibles & hors d'état de supporter le bain, du moins de les laver & de les éponger, s'ils peuvent le soutenir, les baigner : leur linge, leurs habits, leurs vêtemens, suivant les cas, passeront à l'eau, au four ou à l'étuve. On aura un fourneau dans la chambre à devêtir, il servira à l'échauffer & à chauffer l'eau des bains de la salle voisine; on aura de plus, dans cette chambre, des bancs-dormans, des armoires aux chemises, aux hardes & aux couvertures pour vêtir & envelopper les malades au sortir du bain.

On prendra garde que les portes de la pièce d'attente, de la salle de visite, du bureau de réception, de la salle à dévêtir & du bain d'entrée, soient les unes vis-à-vis des autres, & assez larges pour passer le malade sur un brancard; on évitera par-là de le remuer, de le heurter : ce qui préviendra bien des souffrances.

Vestiaire.

(7) *Page 363.* Lieu où l'on dépose les hardes des hommes, des femmes, celles des morts. Dans un Hôpital où il n'y auroit que cent malades, par conséquent cent lits, il seroit raisonnable de les numéroter par ordre, depuis le n° 1 jusqu'au n° 100, & de tenir au vestiaire, autant de cases que de lits également numérotés. Cette règle doit s'étendre aux malades, aux paquets de leurs hardes, aux ustensiles des lits, aux registres de la panneterie, de la cuisine, de la sommellerie, de l'apothicairerie.

Quant aux malades, on leur attachera au poignet, en arrivant, un billet en parchemin, où seront inscrits le jour de leur entrée, leur nom, surnom, le n° de leur lit, & si l'on ne sait pas leur nom, du moins on y lira leur signalement.

On donnera à chacune des cases du vestiaire, deux pieds de large sur autant de profondeur, & vingt pouces de haut; leurs supports seront disposés de manière qu'on puisse en faire le tour, qu'ils soient suffisamment aérés, & qu'on atteigne avec la main aux cases les plus élevées. Les croisées auront des chassis vitrés, qu'on fermera durant les chaleurs, & des abats-jour : on ouvrira dans les temps froids. Ces précautions sont prises pour se mettre en garde contre les teignes & les dermestes, insectes rongeurs qui pullulent à une température de cinq degrés de chaleur, dont certaines espèces dévorent les substances animales, singulièrement les étoffes de laine; les laines les moins nétoyées, les plus imprégnées de suint, les étoffes les moins travaillées, les plus tirées à poil, les moins chargées de couleur, sont en général plutôt exposées à la voracité de ces insectes.

La ponte des teignes, dans notre climat, est en Avril, Mai, Juin, Juillet; c'est le temps où il faut prendre plus de soin des hardes des pauvres. Comme celles-ci répandent une mauvaise odeur, le vestiaire est un des lieux mal-sains d'un Hôpital, c'est ce qui nous l'a fait écarter des salles de malades; & pour que le service en fût plus commode, nous l'avons tenu dans le voisinage de la pièce à déshabiller, du four & de l'étuve.

Dans certains Hôpitaux, on répand de l'huile de goudron sur des planches qu'on dispose en différens endroits du vestiaire, tant pour en corriger l'odeur, que pour éloigner les teignes & les dermestes; on a recours, dans la même vue, à l'huile de thérébentine, à celle d'aspic, au camphre : ces moyens sont insuffisans. On ne connoît rien de mieux, dans les grands magasins de fripiers à Paris, où l'on conserve beaucoup de vieilles hardes, que la propreté & le soin d'ouvrir chaque paquet une fois tous les quinze jours pendant l'été, de donner un leger coup de brosse & de replier.

Un ſervice à rendre, ſeroit de mettre les étoffes de laine à l'abri de ces inſectes. L'Académie de Bordeaux en avoit fait, vers 1776, le ſujet d'un prix; M. de Sieuve, Négociant à Marſeille, auteur d'un traité ſur la culture de l'olivier, l'avoit remporté. Ce Mémoire, jugé intéreſſant, n'a pas été publié, l'auteur ayant deſiré une récompenſe proportionnée à l'importance de ſes recherches. Nous tenons de M. Desfontaines, de l'Académie des Sciences, que l'ouvrage eſt reſté dans les mains de Madame ſa veuve, réſidante à Marſeille.

On admettra dans ce Veſtiaire,

1°. Les hardes des perſonnes propres;

2°. Celles des malades venus avec de la vermine, ou avec certaines maladies ſoupçonnées de contagion ou reconnues contagieuſes, celles-ci après avoir paſſé au blanchiſſage, ou au four, ou au fumigeoir. Il réſultera de ces précautions, que les perſonnes reprenant leurs hardes au ſortir ou de l'Hoſpice, ou des autres Hôpitaux, ainſi que les hardes mêmes vendues après décès, ne porteront plus de vermine ni de contagion dans la ſociété. Enfin on aura, dans un endroit de ce veſtiaire, un emplacement réſervé aux hardes des morts; elles ſeront raſſemblées à meſure qu'on les tirera des caſes où elles avoient été placées à la réception des malades.

Ajoutez qu'il y aura, dans ce département, un regiſtre où l'on inſcrira le jour de l'entrée de chaque malade, ſon nom, le numéro de la caſe où ſera ſon paquet, l'eſpèce & la quantité de linge & de hardes qu'il renferme; l'uſage eſt d'y attacher une bande de papier, & d'y tranſcrire copie du numéro du regiſtre relatif à ce même paquet.

(8) *Page 364.* Nous entendons par Officiers du ſecond ordre, les Elèves en Chirurgie, en Pharmacie, les Commis. On s'eſt décidé, dans certains Hôpitaux conſidérables, à ne point nourrir les Médecins, Chirurgiens, Économes & autres principaux Officiers, attendu que les préférences qui leur ſont accordées, tournent au déſavantage des pauvres; on a mieux aimé faire à ces Officiers un ſort qui les indemniſât de leur

Réfectoire pour les Officiers du ſecond ordre.

nourriture : le fait eſt que le ſervice de la cuiſine en devient ſenſiblement plus ſimple & plus prompt.

Angar pour aérer les couvertures.

(9) *Page* 364. Les couvertures ſont, les unes chargées ſimplement de pouſſière, les autres imprégnées de ſubſtances animales qui, ſans être contagieuſes, ne laiſſent pas de porter avec elles une certaine infection; il en eſt d'une troiſième eſpèce, celles-ci ſont remplies de miaſmes contagieux. Les premières ſeront battues une fois en quinze jours dans la cour deſtinée à cet uſage, puis expoſées au grand air, & on les retirera dans l'angar numéro 10 en cas de temps pluvieux; les ſecondes couvertures & les troiſièmes doivent être échangées dans un bain ſalin d'une chaleur modérée, puis lavées à grande eau, ſéchées, battues & aérées. On enverra à la Maiſon commune, celles qui ne ſont ſouillées que de matière animale non-contagieuſe; on y enverra pareillement les laines & les crins des matelas & des traverſins pour y être paſſés au bain, ou bien on les confiera à un blanchiſſeur. Quant aux couvertures, aux laines & au crin des matelas qui auront ſervi à des contagieux, ils ſeront purgés de leur infection dans l'Hôpital même. Le bain qui ſert à les nétoyer eſt fait avec la potaſſe : on y diſſout à-peu-près une livre de ſel par matelas du poids de dix-huit à vingt livres.

Veut-on quelques exemples du ſoin qu'on a cru devoir prendre, dans certains Hôpitaux, des couvertures & des laines? Aux Incurables à Paris, eſt un angar au fond d'une cour où l'on retire les matelas ſalis; une autre cour particulière pour ſécher la laine, la battre ainſi que les couvertures, les aérer; un ouvroir pour refaire les matelas.

A l'Hôpital Royal d'Edimbourg, on s'eſt procuré un angar avec des abats-jour; il eſt éloigné des bâtimens habités, ſur un monticule, la pluie ne ſauroit y entrer, mais l'air y pénètre : c'eſt-là qu'on raſſemble les matelas, les couvertures qu'on a intention d'expoſer au grand air.

Eſcalier.

(10) *Page* 364. Il aura dix pieds de large, deux paliers à chaque étage, des ſiéges ſur les paliers, des tien-mains des deux côtés; les marches auront ſeulement quatre pouces de hauteur, quatorze de large. (Voyez les motifs de ces diſpoſitions page 144;) il conduit juſque ſous les

les combles à un vaste réservoir d'eau; on aura un semblable réservoir sur l'escalier du pavillon opposé. L'eau de ces réservoirs se rendra par-tout où elle sera nécessaire; venant à manquer d'un côté, l'autre suppléera : en cas de feu, ces deux escaliers offriront de vastes issues.

(11) *Page 364.* On ne voit ici que la cuisine proprement dite; il faut, pour compléter ce département, un lavoir de la vaisselle, un éplucheoir des herbes, un étal pour la viande fraîche, une pièce particulière pour conserver le bouillon durant les chaleurs, un magasin au beurre, au fromage, aux œufs, à la chandelle, un caveau au vinaigre, au verjus, à l'huile. Ces pièces se trouveront dans les souterrains, avec lesquels on s'est ménagé une communication par l'escalier Y. Quant à la paneterie, au magasin aux graines sèches, aux fruits secs, on les trouvera à portée de la cuisine, dans la cage du grand escalier. Cuisine.

(12) *Page 364.* Elles sont destinées pour une salle de vingt-quatre hommes. (Voyez-en le développement, planche XIII, fig. première Z;) elles sont couvertes de doubles portes; on y trouve deux lunettes, un *vidoir*, un *urinoir*, un *égouttoir*. Les deux lunettes auront une cuvette commune en plomb, leur robinet pour amener l'eau, leur bouchon, un tuyau pour la retirer aboutissant au large tuyau commun venant des commodités du premier & du second étages. Ce tuyau commun se rend à l'égout général : celui-ci portera toutes les ordures à la rivière, & s'il est impraticable, du moins on les conduira à un puisart placé en dehors & fort au loin du bâtiment : tous ces tuyaux seront en plomb. Commodités des malades.

J'appelle *vidoir*, une cuvette de pierre revêtue de plomb, ayant un ample robinet, une issue, avec un bouchon pour le vider; le conduit de cette issue aboutit au tuyau commun des commodités. Sur ce vidoir est un couvercle en bois, sa cuvette sert à vider les seaux des chaises percées, les bassins des lits, ceux aux pus, aux crachats, aux ponctions, aux saignées, &c. On y a recours afin de ne pas répandre de saletés sur les lunettes; celles-ci étant tenues propres & sèches, les malades ne répugneront point de s'y placer.

L'urinoir est une longue auge en pierre, revêtue de plomb en dedans, disposée en pente vers la cuvette des commodités, ayant un robinet, un bouchon; le robinet fournira l'eau pour nétoyer cette auge. Il conviendra de garnir d'une feuille de plomb, à quatre pieds de hauteur, le mur adossé à l'urinoir, & de souder le bord inférieur de cette feuille avec le plomb de ce dernier.

On désigne sous le nom d'*égouttoir*, une espèce de regard placé à la partie la plus déclive du plancher des commodités : ce regard en pierre, aussi revêtu de plomb, aura à son fond un tuyau fermant juste avec un bouchon, & sera couvert d'une plaque de fonte à jour, adaptée à rainure & garnie d'un anneau. Cet égouttoir répond au tuyau commun des commodités. On aura soin que leur plancher soit dallé avec canigou & incliné de toutes parts à l'égouttoir.

Nous proposons des commodités à cuvettes, parce qu'elles sont infiniment plus propres, qu'elles répandent moins d'odeur, mais sur-tout parce qu'elles sont plus chaudes, que le vent, le froid ne prenant pas autant le malade par-dessous, lorsqu'il s'y présente en sueur, sortant de son lit, on l'expose moins alors à s'enrhumer, à des répercussions, à l'action de causes répétées qui ne manquent point de prolonger les maladies.

Dans cette pièce on revêtit de plomb, cuvette, vidoir, urinoir, égouttoir, parce que notre pierre tendre, facilement pénétrée par l'urine, infecteroit à la longue; enfin le robinet de l'urinoir, placé à la partie la plus élevée de ces commodités, versera l'eau sur le plancher, qui chaque jour sera lavé matin & soir. (Voyez, touchant les latrines, la page 206 & suivantes).

Récuroir. (13) *Page 364*. Pièce qu'il est bon d'avoir à portée de chaque salle de malades, pour récurer la vaisselle des lits, les bassins des chaises percées, &c. (Voyez-en le développement planche XIII, fig. II. C.). On y aura une table de pierre pour récurer, un évier, avec deux robinets, l'un à l'eau chaude, l'autre à l'eau froide; un autre évier à approprier les malades, un égouttoir semblable à celui des commodités, un séchoir

de la vaiſſelle : c'eſt une caiſſe en bois avec un grillage de fer ; on poſe dans cette caiſſe la vaiſſelle où elle égoutte, & pour la ſécher plus promptement on met du feu par-deſſous.

Tous les matins, après l'heure du récurage, les malades en état de ſe transporter ſe rendront à cette pièce pour ſe laver les mains, le viſage, &, quand il le faudra, les pieds & les jambes ; c'eſt pour cela qu'on leur ménage un évier avec de l'eau chaude & de l'eau froide. On offre ce ſecours aux pauvres, parce que la propreté & la ſoupleſſe de la peau ſont néceſſaires pour conſerver & pour rétablir la ſanté.

(14) *Page 364.* Les échangeoirs ſont de deux ſortes, l'un à l'uſage des buanderies, l'autre pour paſſer à l'eau le linge des ſalles de malades : c'eſt de ce dernier dont il s'agit en ce moment. J'avois d'abord penſé à l'éloigner des infirmeries ; ayant plus réfléchi, j'ai cru trouver de l'avantage à l'en approcher. Dès que les alaiſes dont on garnit les lits, les draps, les camiſoles, les chemiſes, ſont gâtées, il faut, à quelque heure que ce ſoit, de nuit & de jour, retirer ces linges humides & infects, en ſubſtituer de propres, de ſecs & de chauds qu'on doit avoir toujours prêts. Echangeoir.

Quand on veut s'acquitter de cette partie eſſentielle du ſervice avec ſoin, à meſure qu'on tire d'un lit une alaiſe, un drap, ou tout autre linge gâté, on les roule pour renfermer la mal-propreté & la mauvaiſe odeur, empêcher l'une de tomber ſur le plancher, qu'on ne peut tenir trop propre, l'autre de s'exhaler dans l'air des ſalles, qui ne ſauroit être trop pur : ainſi roulés, on les dépoſe dans un panier d'oſier doublé de fer-blanc, on les tranſporte auſſi-tôt à l'échangeoir où ils ſont déroulés dans un vaſte évier de pierre plein d'eau propre. On a pratiqué un tuyau en briques de trois pieds de large, s'élevant juſqu'au grenier, par où, à l'aide d'une poulie & d'un panier, on conduit le linge & les couvertures échangées aux étendoirs diſpoſés à les recevoir ; un chevalet en pierre ſur lequel on met le linge égoutter après l'échangeage. Toute l'eau ſurabondante de cette pièce & du récuroir, eſt portée à l'égout des latrines par l'égouttoir : ces deux pièces ſont dallées.

Avec ces diſpoſitions, il ſera facile de faire tous les jours l'échangeage

matin & soir : le matin, avant que la veilleuse se retire, & lorsque les deux infirmières sont arrivées ; le soir, lorsque la veilleuse sera arrivée, & avant que les deux infirmières se rendent à leur dortoir ; alors on aura une Sœur dans la salle & deux à l'échangeoir pour un service de quelques instans. Qu'au lieu de cela, on mette l'échangeoir loin des salles, la nuit, lorsque les portes de celles-ci seront fermées, il sera impossible d'enlever le linge chargé d'infection ; il restera donc au milieu ou près des malades, il s'échauffera : il sera plutôt usé ; les Sœurs allant l'échanger au loin, seront plus long-temps absentes des salles : pour les y retenir, confiera-t-on ce linge à d'autres serviteurs ? ce seroit multiplier ces derniers, & ne plus rendre les Sœurs responsables de la quantité de linge qui leur auroit été confiée, non plus que de sa durée. Je crois qu'il y a plus à gagner à tenir l'échangeoir près des salles qu'à l'en éloigner. Dans un Hospice, comme celui dont il s'agit, cet échangeoir serviroit à une salle de vingt-quatre malades ; dans les quatre Hôpitaux, il sera commun à deux salles.

Salle pour vingt-quatre fiévreux.

(15) *Page 364*. Les salles seront dallées de dalles non polies, inclinées à une rigole qui se prolongera d'un bout à l'autre & aboutira aux commodités, où les eaux qui auront servi au lavage du plancher se perdront. On ménagera le long & au pied des murs latéraux, des chanteaux de pierre en talus : l'objet de ces chanteaux est de reverser l'eau au moment du lavage, & d'empêcher les lits, lorsqu'on les poussera, d'approcher des murs plus près que de six pouces : ce qui maintiendra ces lits plus séchement, fera circuler l'air entr'eux & les murs, & donnera la facilité d'y nétoyer. Au défaut de dalles, on auroit du moins recours à du carreau de grand échantillon, afin qu'il y ait moins de joints qu'il se puisse au plancher des salles.

Nous ne plaçons que vingt-quatre lits dans les plus grandes salles, tant de cet Hospice que des autres Hôpitaux dont on parlera, pour ne pas rassembler trop de malades dans un même lieu, pour y en mettre une quantité qui réponde à l'emploi raisonnable du temps & des forces des infirmières, procurer à ces salles la chaleur & le volume d'air

néceſſaires. Ce n'a été qu'après m'être étayé de mon mieux, par des obſervations répétées, pour éviter les maux qui naiſſent de ſalles trop hautes & trop froides, trop baſſes & trop chaudes & trop fétides, qu'enfin je me ſuis déterminé à leur donner quinze toiſes de long, vingt-cinq pieds de large, ſeize pieds de hauteur à celles des malades, & quinze à celles des convaleſcens.

(16) *Page 364.* Le poêle ſera environné de grilles de fer, & diſpoſé par-deſſus pour entretenir la tiſane toujours chaude (Planche 13, fig. 3 h.). Poêle.

(17) *Page 364.* En face du poêle, contre le mur, ſera un banc dormant en menuiſerie, s'ouvrant par-deſſus & fermé tout au-tour, ayant au fond un tuyau de chaleur venant du poêle : ce tuyau ſera environné de dalles pour prévenir les incendies. On aura continuellement dans ce banc, des alaiſes, des draps, des chemiſes, des camiſoles, des coiffes de nuit & des ſerviettes chaudes prêtes à eſſuyer & à changer les malades ; je trouve ce banc à la Maiſon Royale de Santé, où l'on m'a fait remarquer qu'il étoit d'un grand ſecours. Coffre ou banc deſtiné à chauffer le linge.

(18) *Page 364.* Nous propoſons de placer par ſalle de vingt-quatre malades, un cabinet de veille en bois & vitré, des tables dormantes, des armoires, les unes autour, les autres dans l'intérieur de ce cabinet, pour faciliter les diſtributions des alimens, des remèdes & du linge ; d'y placer des uſtenſiles qu'il eſt néceſſaire d'avoir ſous la main : en le tenant au centre de la longueur de chaque ſalle, les infirmières, auxquelles il eſt deſtiné, auront une inſpection plus facile ſur tous les objets confiés à leurs ſoins ; au milieu des malades, elles les entendront mieux, lorſqu'exténués, & ne pouvant élever la voix, ils réclameront des ſecours preſſans. Cabinet de veille.

Nous croyons devoir donner la préférence à ce cabinet ſur des chambres. On peut s'endormir dans une chambre ſituée à l'extrémité d'une ſalle ; il eſt difficile de ne pas y mettre une cheminée : alors le feu y retient,

la compagnie s'y assemble, les malades à une grande distance ne sont point entendus, peuvent être négligés. Un homme d'une profonde sagesse, Saint-Vincent de Paule, avoit introduit l'usage des cabinets de veille : il les avoit préférés aux chambres, sans doute pour de justes raisons ; le fait est qu'on les trouve dans les principaux Hôpitaux desservis par les Sœurs de la Charité, où l'usage s'en est perpétué depuis plus d'un siècle, & en atteste les avantages. (Voyez Planche 13, fig. 3, *e*.).

On doit aux Sœurs infirmières, ou Religieuses, un parloir, un réfectoire: elles les trouveront au premier étage au-dessus de la cuisine, un ouvroir & une lingerie, ils seront au-dessus du parloir; un dortoir & d'autres pièces à leur usage, le second étage du corps-de-logis les fournira.

Oratoire.

(19). *Page 364*. Derrière cet oratoire, est une sacristie en cul-de-lampe; on élevera au-dessus une salle où se feront les opérations : elle est placée entre celles des Opérés & des Opérées, & séparée des deux dernières par une vaste pièce, afin que les cris de ceux qu'on opère ne troublent point les malades de ces deux salles. On a rendu compte à la page 229 de la disposition & de l'ameublement des salles où se feront les opérations.

Tambour commun au laboratoire de l'apothicairerie, & au dépôt des remèdes composés.

(20). *Page 365*. Ces pièces sont au rez-de-chaussée dans le pavillon opposé à la cuisine. A l'entrée du laboratoire est un tambour vitré pour la distribution des remèdes, entouré de tables dormantes & de cases numérotées pour les paniers aux médicamens des salles, également numérotés ; on met dans chaque panier les médicamens étiquetés du numéro de chaque lit, avec le registre pareillement étiqueté indicatif de la distribution de ces médicamens.

Quant à la tisane commune, elle se prendra en dehors à un tisanier toujours plein. Ce tisanier, dont je trouve un exemple à l'Hôpital de la Charité à Paris, est formé de deux cuvettes de plomb; on les placera dans l'intérieur du dépôt des remèdes composés ; au-dessus de ce tisanier sera un robinet à l'eau froide commun à ces deux cuvettes; elles auront chacune leur robinet de fond pour les rincer, & en-dehors, dans le

passage conduisant à l'infirmerie, on trouvera deux robinets, un venant de ces cuvettes; ils offriront de la tisane au besoin.

Il convient de joindre à l'Apothicairerie, une pièce pour rincer les bouteilles & nétoyer les différens vases à son usage; un magasin aux pots & bouteilles vides; une pièce fraîche propre à prévenir la fermentation de certaines substances; une autre pièce, celle-ci d'une douce chaleur, qui garantira de la casse pendant l'hiver les vaisseaux qui contiennent des liqueurs susceptibles de la gelée; un magasin de médicamens. On se procurera toutes ces pièces de dessertes dans les souterrains qui sont sous ce pavillon & sous la salle numéro deux; & l'on trouvera dans la cage du grand escalier, les pièces où se mettront les médicamens qui ont besoin d'être à l'abri de l'humidité.

(21). *Page 365.* Cette salle servira à électriser, aux consultations, à faire les saignées, les pansemens aux personnes qui viennent chercher ces légers secours & retournent aussi-tôt à leurs affaires. On ne sauroit trop favoriser cette assistance qui laisse le pauvre à ses travaux, dans sa famille, & prévient l'accroissement de ses maux; elle servira en même-temps aux saignées, aux pansemens des malades de l'Hôpital en état de s'y transporter: ce qui retirera des mal-propretés des lieux habités par les malades. Ce sera dans cette pièce qu'on fera la délivrance générale des bandages propres à contenir les descentes, objet sur lequel il est à propos de s'expliquer. Salle de secours.

L'Hôtel-Dieu a la louable attention d'accorder gratuitement de ces bandages aux pauvres qui en ont besoin: il en délivre au moins quinze à dix-huit cent par an; un Officier de santé est chargé de les faire à un prix modéré: ils sont distribués sur un certificat du Chirurgien en chef.

Je croirois que cette fourniture pour les pauvres valides venant du dehors, ne devroit se faire qu'à l'Hospice & sous les yeux du Chirurgien, qui répondroit en même-temps de la nécessité de ces bandages, de leur quotité & de leur perfection; sans cela on feroit plus

exposé que jamais à délivrer aux mêmes personnes plusieurs bandages dont elles trafiqueroient a préjudice de l'Hôpital.

Cette salle de secours demande un ameublement particulier ; une porte avec un tambour, des bancs, une vaste cheminée à hotte, sous son manteau des barres de fer où sécheront les matelas dans les temps humides ; une chaudière sur un fourneau, des tables dormantes, des armoires au linge, appareils & bandages, une couchette destinée aux personnes dont les descentes doivent être réduites avec art ; enfin cette pièce sera près des salles de malades & de l'Apothicairerie pour la plus grande commodité du service.

Pièce en avant de chaque première salle.

(22). *Page* 372. Cette pièce, que je ne trouve dans aucun Hôpital, auroit différentes destinations : elle couvriroit chaque première salle, ce qui la tiendroit plus chaude. On y déposeroit, lors des distributions, vivres, médicamens, draps, chemises, vêtemens propres au retour de la lessive, ou venant des magasins ; les malades en état de se lever y recevroient leurs parens, leurs amis aux heures marquées par les réglemens : ainsi la tranquillité régneroit dans les salles. Cette pièce serviroit de promenoir d'hiver ; j'y ai mis une cheminée qui aura son utilité en différentes occasions : à l'emploi des femmes enceintes elle auroit encore pour objet de séparer les femmes grosses & les accouchées atteintes de maladies contagieuses, d'avec les autres femmes du même emploi, ou qui seroient saines, ou dont les maladies ne seroient point contagieuses ; à l'Hôpital des contagieux, elle intercepteroit la communication entre les malades & la classe des gens de service qui ne résident pas dans les salles, mais qui doivent simplement les approvisionner.

Bains, Douches, Etuves.

(23) *Page* 372. Les bains chauds, froids, domestiques & médicinaux, les douches descendantes, ascendantes, les étuves sèches & humides, sont des moyens puissans de guérison dont on néglige trop l'usage parmi nous. Bacon demandoit qu'on imitât les eaux médicinales ; ses desirs pourroient être satisfaits : on en compose à peu de frais de gazeuses, de sulphureuses, &c ; il ne s'agit plus que de les employer dans les Hôpitaux : on le pourroit avec avantage.

Bains

Bains chauds. Nous distinguerons les bains chauds de nos grandes Maisons de malades, en bains d'entrée pour approprier les pauvres avant de les admettre dans les infirmeries ; en bains de la salle des opérations où l'on placera les malades qu'on doit opérér, ceux qui viennent de l'être, mais qui n'auroient pas la force d'être conduits à des bains éloignés, ou qui souffriroient trop du transport ; en bains de la salle des accouchemens, nécessaires pour faciliter, dans certaints cas, cette importante opération de la nature ; enfin en bains du département général, où l'on rassemblera tout ce qui a rapport aux bains, douches & étuves.

Nous croirions qu'il conviendroit de procurer à chacun des nouveaux Hôpitaux, deux départemens de bains, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ; comme ils seront semblables, on n'en décrira qu'un, celui des femmes.

Il étoit d'usage chez les Romains, de placer les bains à l'exposition du midi * ; nous nous y conformerons, & nous distribuerons le département des bains en huit pièces principales ; savoir, un cabinet à deux baignoires pour bains domestiques & douches descendantes ; un second cabinet encore à deux baignoires, mais qui seront disposées pour des bains domestiques & pour des bains médicinaux ; un troisième cabinet, celui-ci à une seule baignoire, à l'usage des Religieuses & des Sœurs ; dans un quatrième, on aura une demi-baignoire pour les pauvres femmes que le bain entier incommoderoit & qui servira de baignoire d'enfans : ici sera une douche ascendante ; au cinquième cabinet se trouveront quatre fauteuils à dos, à bras & à cuves, réservés à celles qui auront besoin de baigner le bas-ventre, & à qui il seroit dangereux d'exposer les jambes & la poitrine aux impressions de l'eau ; nous destinerons le sixième à une étuve d'air simplement échauffé, & à une étuve d'air dans lequel on aura brûlé des substances médicinales ;

* Vitruve.

réſervant le ſeptième à des bains de vapeurs humides, & le huitième à des bains froids.

Les cabinets à deux baignoires, auront chacun douze pieds de long ſur dix de large & de haut ; toutes les autres pièces, ſinon celle au bain froid, auront la même hauteur & la même largeur ; les croiſées ſeront plus petites, on les garnira de volets à proportion du degré de chaleur néceſſaire.

Baignoires. Les baignoires ſeront en cuivre étamé, celles des hommes auront quatre pieds deux pouces de long, vingt-ſix pouces de large à la tête, vingt-deux vers le milieu, quatorze aux pieds, vingt-huit pouces de profondeur ; il ſuffira de donner à celles des femmes trois pieds ſix pouces de long, mais elles auront à la tête vingt-quatre pouces, vers le milieu vingt pouces, aux pieds quatorze & vingt de haut. Ces baignoires ſeront encaiſſées de telle ſorte dans le plancher, qu'elles ne le débordent que de ſix pouces, afin que les malades y deſcendent & s'en retirent facilement ; on augmentera leur facilité à y deſcendre, à s'y remuer, à s'en retirer à l'aide d'une corde ſuſpendue au plancher. L'eau chaude & l'eau froide viendront par-deſſous à une ouverture en arroſoir placée vers le milieu du fond, par ce moyen, la chaleur s'élevera juſqu'à la ſurface ; au lieu que quand on la verſe par-deſſus, celle du fond s'échauffe difficilement, alors il faut l'agiter : c'eſt un ſoin qu'on ne doit guères attendre des infirmiers. Ces baignoires ſe videront par un trou pratiqué aux pieds ; on aura de plus, à la tête & au-deſſus de celles pour les bains médicinaux, un robinet qui recevra les eaux d'une chaudière particulière où ſe feront les décoctions.

Les cabinets de bains ſeront dallés, les tuyaux placés dans l'épaiſſeur du plancher ſeront renfermés dans des eſpèces d'auges, ou de conduites en pierre, aboutiſſantes à un égout & recouvertes, dans toute leur longueur, de dalles d'un pied de long ; elles ſe joindront à rainures & pourront être levées à volonté : dans ces conduites ſeront les robinets ; ſi quelque tuyau crève, l'eau qui ſe perdra n'incommodera

point, on le réparera aisément, &, l'hiver, il sera facile de se garantir de la gelée.

Donnons, sur quelques-uns de ces objets, un apperçu de leur disposition.

Douches ascendantes. Ces douches sont en usage à Pise; le sieur Albert en a établi à Paris dans un cabinet de vapeurs humides. « A » Pise, des chaises percées garnies de canules reçoivent l'eau directe-» ment de la source minérale, de sorte qu'en se plaçant sur ces chaises » on peut facilement faire des injections dans le rectum, sans avoir » besoin, pour l'introduction de l'eau, d'une autre puissance que la » pesanteur de celle du réservoir ». (Voyage d'un François en Italie en 1756 & 1757).

L'étuve, chez les anciens, étoit quelquefois un lieu où l'on se contentoit d'échauffer l'air pour faire suer. Perrault, sur Vitruve, page 189, en donne la description suivante: « Il faut faire un pavé de carreaux » d'un pied & demi & qui aillent en penchant vers le fourneau, » ensorte que si on y jette une balle elle n'y puisse demeurer, car » par ce moyen la flamme ira plus facilement sous tout le plancher » suspendu. Sur le pavé on bâtira des piles avec des briques de huit » pouces & espacées, ensorte qu'elles puissent soutenir des carreaux de » deux pieds en carré; ces piles seront hautes de deux pieds, maçon-» nées avec de la terre grasse, mêlée avec de la bourre ».

On pourroit se procurer une étuve sur ces principes, elle n'empêcheroit point qu'on n'y admît une caisse en bois, doublée de fer blanc, pour les bains de vapeurs sèches; elle sera haute de trois pieds quatre pouces, longue de trois pieds deux pouces, large de vingt-six pouces; elle aura un siège à jour, elle sera percée supérieurement d'un trou suffisant pour passer la tête. On réduit dans ces boîtes, le cinabre, le succin ou d'autres substances en vapeurs par la combustion. C'est au milieu de ces vapeurs qu'on place le malade. Si l'on n'a besoin d'y exposer que le bras, ou la jambe, un trou pratiqué sur le côté de la boîte en fournit les moyens; on l'entoure d'une espèce de manchette de toile, clouée d'un bout à la boîte & liée de l'autre autour du membre.

Les anciens avoient une étuve à faire ſuer, telle que celle dont on vient de parler ; ils en avoient une autre qu'ils appeloient étuve tiède : elles devoient avoir autant de largeur que de hauteur jusqu'au commencement de la voûte qui étoit en demi-rond. On laiſſoit au milieu de cette voûte une ouverture pour donner du jour, & ſuſpendre avec des chaînes un bouclier d'airain ; lorſqu'on le hauſſoit ou le baiſſoit, on augmentoit ou diminuoit la chaleur.

Dans d'autres circonſtances, on a ſimplement recours à des briques, des bouteilles, du ſable, des cendres, &c. que l'on échauffe & dont on entoure le malade, ou la partie affectée. Je tiens de l'illuſtre Duhamel du Monceau, avec lequel il y avoit tant à profiter, que M. de Dénainvilliers, ſon frère, avoit guéri un de ſes vaſſaux d'hydropiſie, en l'entourant de bouteilles de grès remplies d'eau chaude, de briques fort chaudes, en le couvrant & le faiſant ſuer. Nous ſavons qu'on ne guériroit pas ainſi toutes les hydropiſies, mais ce fait rappelle les avantages qu'on peut, dans certains cas, tirer de ces moyens. Nous ajouterons que nous avons traité avec ſuccès un empâtement rebèle de la jambe, en la mettant dans des cendres de bois neuf, que nous entretenions à un degré de chaleur modéré & ſuffiſant pour atténuer, mais pas aſſez fort pour coaguler.

Bains de vapeurs humides. Sous le cabinet de bains de vapeurs humides, ſera une cuve en plomb de ſix pieds de long, ſur quatre de large, & un pied de profondeur, ſurmontée d'un grillage dormant, en bois, pris dans le plancher, de même longueur & largeur que la cuve ; on fermera ce grillage avec ſix feuillets de planches, chacun de deux pieds de large, de façon que rapprochés & encaiſſés dans le chaſſis du grillage, ils le fermeront, en même temps qu'ils ſeront de niveau avec le reſte du plancher qui ſera dallé. On ſe ſervira de ce même appareil pour faire prendre des bains de vapeurs humides ſimples, je veux dire ſans y joindre de médicamens, & de bains de vapeurs médicinaux : ceux-ci ſeront faits en diſſolvant dans les premiers des médicamens convenables, ou en tirant l'eau qui s'y rendra de la chaudière réſervée pour les décoctions à l'uſage de certains bains & de certaines douches.

Tout malade, en état de se tenir assis, sera placé dans un fauteuil à jour sur le grillage; s'il est seul à prendre le bain de vapeurs, on l'exposera sur l'ouverture répondante à l'un des six feuillets, les cinq autres demeurant en place. Si deux malades prennent le bain, on les mettra chacun sur l'ouverture qu'occupoit un feuillet; si le malade est dans l'impuissance de se tenir assis, on l'exposera, à l'aide du brancard à claire-voie, au-dessus du grillage, après en avoir enlevé les six feuillets.

Si seulement on veut exposer à la vapeur de ce bain, ou les jambes, ou les bras, des boîtes, préparées à cet effet, seront posées à la place d'un ou de deux feuillets, suivant l'exigence des cas, & l'on passera dans ces boîtes la partie malade qu'on entourera d'une manche à l'ordinaire.

Il est une autre espèce de bains de vapeurs humides & médicinales qui demande moins d'appareil, la Peyronie, premier Chirurgien de Louis XV, en faisoit grand cas : il consiste à prendre des cailloux, encore mieux du galet tiré de la mer, rougi au four, à verser dessus du vinaigre, & à exposer la partie malade à cette vapeur.

Bain froid. On donnera au bain froid dix pieds de long, six de large & cinq de profondeur; il sera en pierre dure & bien unie, on y descendra par un escalier dont les marches n'auront que quatre pouces de haut, il sera entouré d'une espèce de petit quai de trois pieds de large, dallé. On se procurera, dans la salle de ce bain froid, une machine, laquelle, à l'aide d'un fauteuil ou d'un hamac, servira à plonger subitement les malades & à les retirer. Nous avons vu de ces machines dans les Hôpitaux d'Angleterre : il y en a de différentes espèces, nous en décrirons quelques-unes dans la seconde partie de ces Mémoires.

Les établissemens dont nous venons de parler suffisent pour un Hôpital; il est des bains plus recherchés à l'usage des riches : ceux qui auroient besoin de détails à leur sujet, les trouveront dans les Lettres de M. Savary sur l'Egypte.

Cimetières, salles des morts, salles destinées à l'étude de l'anatomie.

(24) *Page 376.* L'égoïste & le pusillanime détournent leurs pensées de ces objets; l'homme d'Etat les considère, parce qu'il y voit des

rapports avec les intérêts de la société. Ces mêmes intérêts vont s'attirer de notre part un moment d'attention.

Pratique de l'Hôtel-Dieu sur chacun de ces objets.

A l'Hôtel-Dieu, on enterre les Religieuses & les Prêtres dans l'Eglise. Dès que les pauvres sont morts, on les retire d'entre les malades d'un même lit, on les transporte & on les ensévelit *tout chauds* à la salle des morts, d'où on les enlève chaque jour pour les conduire au cimetière de Clamart, au-dessus de la barrière du Jardin du Roi. Ceux qui avoient le moyen de payer leur sépulture, l'ont obtenue au cimetière des Innocens.

Pour ce qui est de la salle des morts & de l'amphithéâtre anatomique, on les trouve, comme on l'a dit, dans le bâtiment méridional, la première à l'extrémité de la salle Saint-Charles; le second, avec d'autres pièces accessoires, au troisième étage à côté de la salle Saint-Landry.

C'est assurément un très-mauvais usage que de retirer les malades de leur lit aussitôt qu'on présume qu'ils sont expirés, & de les ensévelir encore chauds; nous joindrons, aux preuves multipliées qu'on a de morts apparentes, deux faits qui montrent qu'on ne doit pas, dans nos maisons, enlever les morts de leur lit & les ensévelir avant qu'ils soient refroidis, & que, dans un grand Hôpital, il importe de mettre à la salle des morts un Inspecteur Chirurgien qui puisse répondre que nul ne sera enséveli ni enterré vivant.

Feu M. Louis Garnier, Médecin ordinaire du Roi, Doyen du Collège de Médecine de Lyon, homme d'un grand mérite, traitoit M. Pierre Garnier, son oncle : il s'absenta quelques heures pour donner ses soins à des malades en ville; à son retour on lui apprit la perte qu'il venoit de faire; il trouva son oncle déja retiré d'entre ses draps, exposé au grand air, sans mouvement, sans sentiment, sans connoissance : il fit bassiner le lit, chauffer des linges, il frotta le moribond, le réchauffa & le ramena à la vie. C'est de M. Louis Garnier lui-même que nous tenons ce fait.

L'autre est de M. Belletête, savant Médecin de l'Hôtel-Dieu. On lui avoit recommandé un malade de cette Maison, mais forcé de s'éloigner pendant vingt-quatre heures, il trouva, à son retour, son protégé à la

ſalle des morts : il le fit retirer de ſon ſuaire, rapporter, réchauffer, & le ſauva.

Le premier de ces faits conduiroit à penſer que, dans nos propres maiſons, lorſque notre père, notre mère, notre épouſe, notre enfant, notre ami ſont prêts à périr, nous les abandonnons trop aux domeſtiques, aux gardes-malades, en un mot à des mains étrangères, ſouvent indifférentes, plus ſouvent avides & mercénaires qui n'ont pas le même intérêt que nous à leur conſervation. Il eſt, dans ces momens d'affliction, d'une ſenſibilité recherchée, du devoir de l'amitié de maîtriſer ſa douleur pour ſurveiller ſon proche & ſon ami.

On aura de même des devoirs à remplir, dans les nouveaux Hôpitaux, envers l'homme à ſa fin & qu'on répute mort; certains ſoins à prendre des morts, pour qu'ils ne puiſſent incommoder les vivans; enfin on ſera ſoumis à une obligation très-étroite envers la ſociété, & qui conſiſte à favoriſer l'étude de l'anatomie : trois objets qui ont des relations entr'eux, & dont les départemens ſeront rapprochés les uns des autres.

Cimetières. On donnera un cimetière aux Religieuſes, aux Prêtres, pour ſe conformer à l'arrêt du Parlement du vingt-un Mai 1765 qui défend d'enterrer dans les Egliſes; on en procurera un plus vaſte & ſéparé pour les pauvres, mais qu'on éloignera de l'Hôpital & de la ville; près de la ſalle des morts, ſeront les départemens pour l'anatomie : tous ces objets doivent être écartés du corps-de-logis des malades & des habitations des perſonnes en ſanté.

Salle des Morts. La ſalle des morts, celles d'anatomie ſeront dallées, auront de l'eau en abondance, un égouttoir communiquant à un égout. On mettra la ſalle des morts, en particulier, à l'abri d'une humidité pourriſſante & des fortes chaleurs, on y entretiendra un libre courant d'air; nous y trouvons quelquefois un autel, des tables des deux côtés où l'on dépoſe les cadavres; celles en pierre ſont plus faciles à tenir proprement & moins ſujètes à contracter les odeurs infectes.

Départemens anatomiques. En éloignant les grands Hôpitaux du centre de Paris, les jeunes Chirurgiens qui en feront le ſervice, ſe trouveront

dans l'impossibilité de suivre les Ecoles publiques & les leçons des Professeurs particuliers : on sera donc obligé de veiller à leur instruction. Il est indispensable de leur accorder des cadavres, ainsi qu'aux différens ordres d'anatomistes, soit pour leur avancement, soit pour les progrès de l'art *. Ces secours, que la société se doit, ne sauroient guère se tirer que des Hôpitaux qu'elle fonde & entretient; d'ailleurs ces Maisons font corps avec elle, leurs intérêts sont les mêmes, si elles favorisent les études anatomiques, elles en profiteront les premières, on y fera moins de fautes, on guérira plus vîte, on dépensera moins. Tout concourt donc à y rassembler les départemens anatomiques; il s'agira d'en établir dans deux de nos grands Hôpitaux, un pour l'enseignement, l'autre pour le perfectionnement : ils seront placés à chaque bout de la salle des morts.

Loges pour les fous.

(15) *Page* 395. Elles auront dans œuvre dix pieds de long, huit de large, onze pieds six pouces sous voûte, ce qui donnera à chaque fou sept toises quatre pieds six pouces cube d'air à respirer. Ces loges seront boisées en sapin à six pieds de hauteur : on y placera, au lieu de couchette, une crêche en bois de six pieds de long, sur trois de large & quinze pouces de profondeur; le fond de la couchette sera plancheyé & incliné de la tête aux pieds, & garnie, pour les fous qui conservent un peu de raison, d'une paillasse, d'un matelas, d'un traversin de draps & de couvertures en quantité suffisante; & pour ceux qui salissent, qui détruisent, on y mettra trente livres de paille fraîche. On aura sous le lit, vers le pied, un tiroir revêtu de plomb en dedans, où se rassembleront les urines; on établira une chaîne à demeure au-bas de cette crêche, elle sert à prendre par le pied le fou qu'il est nécessaire de contenir. Ajoutez que tous les ustensiles à leur usage, comme plats, assiettes, écuelles à uriner, chaises percées, seaux de garde-robe, doivent être en bois.

---

* Voyez les Mémoires sur les obstacles qui s'opposent aux progrès de l'anatomie & sur les moyens de lever ces obstacles.

(16) *Page* 405. Quand on construit un Hôpital, il faut savoir non-seulement pour combien de malades, mais encore pour quelles espèces de malades, & combien de chaque espèce : cette règle est de rigueur par rapport aux contagieux; il a donc fallu donner aux architectes un apperçu des quantités de chaque sorte de contagieux à placer dans l'Hôpital de ce nom, afin qu'ils puissent proportionner les bâtimens au nombre des malades : & en régler les distributions. Nous avons fait tout ce qui a dépendu de nous pour nous instruire à ce sujet : mais comme il n'entre aucun contagieux dans les Hôpitaux de Paris, sinon à l'Hôtel-Dieu, & qu'à l'Hôtel-Dieu la plupart sont mêlés avec les autres malades; qu'enfin les galeux en particulier n'y sont pas traités, on conçoit à quel point nous avons été arrêtés dans nos recherches. Nous présentons néanmoins les appréciations rapportées dans le texte à ceux qui auroient des renseignemens que nous n'avons pas eus, & nous les prions de nous rectifier : en attendant, nous rendrons compte des motifs qui nous ont guidé.

Variolés & variolées. Nous proposons de procurer des lits pour deux cent quarante de ces malades, cent vingt pour les hommes, autant pour les femmes, compris leurs convalescens & convalescentes : cette détermination est déduite du nombre des lits de la salle des variolés à l'Hôtel-Dieu; nous trouvons qu'il peut y avoir dans cette Maison jusqu'à deux cent trente variolés. (Voyez page 225). Une remarque que nous ne devons pas omettre, c'est la conformité du nombre de places pour la petite-vérole à l'Hôtel-Dieu de Paris, avec le nombre de lits pour variolés à l'Hôpital de la petite-vérole inoculée, & à celui de la petite-vérole naturelle à Londres : il est de cent dans le premier & de cent trente-cinq dans le second, en tout deux cent trente-cinq, au lieu de deux cent trente à l'Hôtel-Dieu de Paris.

Nous placerions les variolés & leurs convalescens au nombre de vingt-quatre par salle, les derniers dans des salles comme celles dont nous avons parlé, les premiers dans des séquestrations, chacune pour deux malades (Planche XIII, fig. IV). Ces séquestrations sont des espèces de cabinets formés de cloisons en plâtre, de six pieds de haut, ouverts supérieurement, elles n'ont d'autre plancher que celui de la

salle. On sait que dans le fort de la petite-vérole, la tête est sujette à se perdre : alors un malade peut échapper, se blesser ou même compromettre sa vie : les séquestrations previennent ces dangers ; par la même raison, si les croisées sont basses, on aura soin d'en tenir les panneaux inférieurs fermés à clef, & on grillera les escaliers.

Nous préférerions une cheminée à un poële : la chaleur en est plus douce, il est moins à craindre qu'elle porte à la tête ; d'ailleurs elle établira plus sûrement un courant d'air indispensable dans des salles aussi infectes. Ajoutez qu'ici on a souvent besoin de feu. Cette cheminée aura un manteau-à hotte, à la hauteur de six pieds & demi ; elle sera au milieu de la salle, en face d'un évier sur lequel il y aura un robinet & toujours de l'eau ; afin qu'on ait sous la main ce qui est nécessaire pour un service aussi essentiel que celui-ci, qui demande tant de propreté, de surveillance, de commisération & de soins.

Je ne manquerai pas de dire, & ce sera avec reconnoissance, que j'ai tiré ces dispositions, les unes de l'Hôpital de la petite-vérole naturelle, les autres de l'Hôpital d'Inoculation à Londres.

Enfin les couchettes de fer de ces séquestrations, seront à colonnes coupées au niveau du coucher & sans rideaux, toujours en vue d'obvier aux effets d'une trop forte chaleur, & de nous conformer à ce qui s'observe dans les Hôpitaux de la petite-vérole cités ci-dessus.

Galeux & galeuses. Nous en avons trouvé douze cent, tant à l'Hôtel-Dieu qu'à l'Hôpital Saint-Louis, (voyez page 228). On peut croire que le nombre des personnes affectées de cette maladie sera moins grand en proportion des soins qu'on prendra de séparer les galeux des autres malades, de les coucher seuls, de les guérir avant de les renvoyer, & lorsqu'on ne recevra plus les pauvres de l'Hôpital Général. Ainsi, au lieu de douze cent lits, nous en destinons seulement trois cent douze en treize salles de vingt-quatre lits chacune : savoir, cent soixante-huit aux hommes & cent quarante-quatre aux femmes, dont quatre salles aux simples galeux, une aux galeux affectés en même temps de maladies chirurgicales, deux aux convalescens galeux, & trois aux simples ga-

leuſes, une enfin à celles qui ont en même temps des maladies chirurgicales, & deux aux convaleſcentes.

Quant à ce qui concerne les diſtributions particulières des *rougeolés & rougeolées*, des perſonnes affectées de fièvres malignes & de priſon, de dyſſenteries, des hydrophobes & des pulmoniques, nous nous réſervons de dire notre avis à leur ſujet lorſque nous aurons plus de connoiſſance des bâtimens de l'Ecole Militaire.

Fièvre de priſon. Elle ſe manifeſte par une grande débilité, un léger délire, langue sèche, noire à ſes bords & ſur le milieu, le viſage plombé, la peau collante, quelquefois des taches purpurines, l'urine pâle, reſpiration fréquente, oppreſſions, ſanglots, ſenſibilité à la région épigaſtrique : cette maladie eſt très-contagieuſe, & pour l'ordinaire ſuivie de la mort du 8 au 11, au plus tard le 13.

La mal-propreté, les mauvais alimens, le reſſerrement de l'eſpace, le froid, l'humidité, les eaux ſtagnantes ſont des cauſes de ces fièvres; M. Lind, père, ſavant Médecin à Portſmouth, avec lequel nous avons eu une converſation à leur ſujet, & qui en a vu beaucoup, nous a dit que, lorſqu'il en traitoit, il ſe mettoit en approchant des malades qui en étoient atteints & en général des contagieux, au-deſſus du vent; s'il leur touchoit le pouls, il trempoit auparavant ſes doigts dans du vinaigre, & s'introduiſoit dans les narines une éponge imbibée de vinaigre camphré. Il ordonnoit que l'on changeât les contagieux de linge, de vêtemens, qu'on les baignât, qu'on fumigeât leurs hardes, qu'on lavât le vaiſſeau, d'où ils étoient débarqués, qu'on y brûlât beaucoup de poudre, & qu'on y répandît une grande fumée : il faiſoit ouvrir dans les ſalles les croiſées d'en-bas d'un côté, celles d'en-haut de l'autre côté : entr'autres remèdes, il donnoit ſix grains de camphre le matin, à midi & le ſoir; pour boiſſon, du petit-lait acidulé; ſaignoit peu & mettoit à l'uſage des végétaux & des bons alimens.

Autres remarques, dont nous ſommes encore redevables à l'homme habile que nous citons. On ne débarque les contagieux que cent hommes à cent hommes, afin qu'on ait le temps de les baigner & de nétoyer leurs

hardes. Certaines contagions se dissipent d'elles-mêmes lorsque les malades sont bien espacés : leur atmosphère s'étend peu.

Les Flottes des pays chauds guérissent des maladies des pays chauds en approchant des pays froids, & réciproquement.

Il vient plus de scorbut dans les Flottes des pays froids que dans celles des pays chauds. Le froid, les mauvais alimens, la disette en sont les principales causes. Les végétaux, les acides, les bonnes nourritures, le vin, le malt, l'air de terre en sont les remèdes.

Fin des Mémoires.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

Du 5 Septembre 1787.

L'ACADÉMIE a chargé le Comité des Hôpitaux d'examiner les Mémoires que M. Tenon a recueillis fur les Hôpitaux, & qu'il lui a préfentés ; nous allons lui en rendre compte.

Cet Ouvrage intéreffant eft compofé de quatre Mémoires, dont nous allons donner fucceffivement une idée à l'Académie.

Le premier de ces Mémoires, eft un tableau des Hôpitaux de Paris, où l'on obferve leur deftination particulière, & où l'on apprécie les fecours qu'ils procurent enfemble aux pauvres de la Capitale.

On y voit que Paris a quarante-huit Hôpitaux, vingt-deux pour les malades, fix où les malades & les valides font mêlés, vingt pour les pauvres valides.

Dans ces Hôpitaux, le nombre des malades fecourus peut être de 6,236, celui des pauvres valides, de 14,105 ; & fi l'on y joint 15,000 enfans-trouvés, dont on élève l'enfance, on verra que la Ville de Paris adminiftre des fecours à 35,321 indigens. Ce nombre eft confidérable, relativement à la population de Paris, en la fuppofant, avec M. Tenon, de 660,000 habitans ; il en réfulte, que dans ce nombre il y a un individu fur 18 $\frac{1}{2}$ qui a befoin de la charité de fes

ſemblables. En exceptant les enfans-trouvés, les pauvres de Paris ſont à ſa population comme 1 à 33, & les pauvres malades comme 1 à 106 environ. M. Tenon, en finiſſant ce tableau, obſerve qu'il manque encore deux Hôpitaux à Paris, l'un pour les aveugles qui pourroient être traités & guéris, l'autre pour inoculer les enfans du peuple.

Après ce tableau général, établi ſur les réſultats & les calculs du premier Mémoire, le ſecond entre dans le détail des différens Hôpitaux; leur forme y eſt décrite, leur ſervice y eſt développé; M. Tenon en remarque les avantages & les inconvéniens. L'objet de M. Tenon, en parcourant ainſi les Hôpitaux de la Capitale, a été d'apprendre ce qu'on devoit éviter, & ce qu'il falloit imiter dans l'établiſſement des nouveaux Hôpitaux, de pouvoir y accumuler tout ce qui ſe rencontre de bon dans ceux qui ont été conſtruits juſqu'à ce jour, & de dépoſer une maſſe de connoiſſances ſur cet objet important, qui non-ſeulement peut guider dans les conſtructions aujourd'hui projettées, mais dans toutes celles qu'on pourroit projetter à l'avenir.

Dans un de ces Hôpitaux, M. Tenon apprend qu'il ne faut point placer les ſalles de fièvre putride près de celle des bleſſés. L'obſervation a fait connoître que les bleſſés dont les lits ſont près de la porte par où ces ſalles ſe communiquent, ne guériſſent pas, ou guériſſent plus difficilement. Dans un ſecond, il remarque que le linge & les vêtemens ſont ſéparés ſuivant leur deſtination à différentes maladies, de ſorte que le linge, même blanchi, ne va point d'une eſpèce de malades à l'autre. Dans un troiſième, il trouva que les fous furieux ont des loges où ils ſont renfermés,

& ne ſont point confondus avec les fous tranquilles. Dans d'autres, il obſerve que les lits ou les chaſſis des croiſées ſont en fer, la batterie de cuiſine en fer battu, que le linge peut etre blanchi a prix d'argent, que la fourniture de viande peut être donnée à l'entrepriſe.

Cette obſervation de tous les Hôpitaux réunis, lui a donné lieu de reconnoître que les convaleſcens y ſont au nombre total des malades dans le rapport de 1 à 3, les bleſſés dans le rapport de 1 à 5, & ſur ces bleſſés, les femmes ſont aux hommes comme 1 à 3. Ces élémens ſont importans & auront leur uſage lorſqu'il s'agira de faire la diſtribution des ſalles & l'attribution du nombre des lits aux différentes maladies dans l'Hôpital qu'on ſe propoſera d'élever. Une obſervation générale & utile, c'eſt que les Hôpitaux de Paris ne ſont pas aſſez pourvus d'eau; qu'il eſt néceſſaire de leur en fournir en abondance, puiſque c'eſt de cette abondance que dépendent la propreté, la ſalubrité du lieu & la guériſon des malades. Nous croyons utile auſſi de faire mention ici d'un vœu de M. Tenon, pour que la Garre, commencée dans le voiſinage de l'Hôpital de la Salpêtriere, & particuliérement de l'Infirmerie de cet Hôpital, la Gare devenue inutile à ſon objet, ſoit inceſſamment comblée; les eaux y croupiſſent dans le temps de la ſécherеſſe, & les exhalaiſons ne peuvent qu'en être funeſtes aux malades de cet Hôpital, & peuvent même être nuiſibles aux habitans de la Capitale, lorſque ces exhalaiſons y ſont amenées par les vents.

M. Tenon, après s'être inſtruit par ce dénombrement & cet examen des Hôpitaux de Paris, paſſe à l'examen de l'Hôtel-Dieu, qui eſt le principal objet de ſon travail, &

qui fait le ſujet du troiſième & du quatrième Mémoires, beaucoup plus étendus que les deux autres. M. Tenon conſidère ſéparément les bâtimens de l'Hôtel-Dieu & ſes dépendances, ſon ameublement, ſes malades & ſes ſerviteurs. Tous ces objets contribuent pour leur part au bien-être & au ſoulagement des malades, & forment ici autant d'articles ſéparés, articles traités avec un détail ſuffiſant, où on peut acquérir une connoiſſance approfondie de l'Hôtel-Dieu.

C'eſt dans cet examen que M. Tenon trouva plus de choſes à reprendre qu'à imiter : multiplication inutile des pièces de deſſerte, complication du ſervice, confuſion des départemens, accumulation des malades dans un lieu trop ſerré; ſur 3,400 malades que l'Hôtel-Dieu peut contenir, en ne ſuppoſant que quatre malades par lit, il y en a 2,600 dans le ſeul bâtiment de la rue de la Bucherie, & ſur un ſol de 970 toiſes de ſurface; mauvaiſe diſpoſition des eſcaliers, ils ſont ſans air, ils ſont infects, la hauteur des marches, réglée pour des gens ſains, ne l'eſt pas pour des convaleſcens; ſalles accouplées où l'air ſe renouvelle difficilement; matières combuſtibles placées en quantité ſous les ſalles; point de promenoirs pour les convaleſcens, ou du moins un ſeul pour les hommes & pour toutes les maladies. Les femmes ſont privées de ce ſecours qui hâte & favoriſe la guériſon. Nous n'entrerons point dans le détail de l'article qui traite des ameublemens, & nous citerons ſeulement un morceau curieux & intéreſſant ſur les inconvéniens de coucher trois, quatre & ſix malades dans le même lit; les cauſes phyſiques, d'où réſulte le danger & le malaiſe du malade, y ſont développées; & ce morceau qui a été

été inféré par extrait dans le premier rapport du Comité, eft connu de l'Académie. Nous nous hâtons de paffer à l'article qui concerne les malades. M. Tenon remarque d'abord, en comparant l'Hôtel-Dieu à un nombre d'Hôpitaux, qu'il eft le feul de tous où le nombre des falles foit fi petit en comparaifon des malades ; il en réfulte que chaque falle en contient beaucoup, & M. Tenon s'élève avec raifon contre cet abus; il conclut qu'il eft néceffaire de multiplier les falles, & que chacune contienne un nombre modéré de malades. M. Tenon s'occupe enfuite des dimenfions des falles, & fait voir que leur longueur eft réglée fur le nombre des lits, leur largeur fur la ftature de l'homme, qui fait que pour deux rangs de lits, la largeur des falles doit être de 25 pieds ; enfin leur hauteur eft réglée fur l'efpèce des malades. Les maladies inflammatoires demandent des falles élevées ; les vieillards, les cacochymes qui ont befoin de chaleur, veulent des falles plus baffes. M. Tenon a imaginé un moyen de comparer à cet égard les falles les unes aux autres : c'eft de confidérer la quantité d'air que chaque malade a pour refpirer, abftraction faite de la circulation & du renouvellement. L'Hôtel-Dieu, en confondant tous les départemens, & en rapprochant toutes les maladies, développe les caufes d'une mortalité effrayante, & a démontré à M. Tenon la néceffité de claffer ces maladies & de les féparer autant qu'il eft poffible. Il y a fur-tout fix claffes d'individus à l'Hôtel-Dieu qu'il faut féparer dans un Hôpital bien ordonné : ceux qui font attaqués de maladies contagieufes, les maniaques, les malades de maladies ordinaires, les bleffés & les femmes groffes ou

accouchées, les convalefcens. Il feroit à défirer de pouvoir déterminer fur une grande maffe de malades, telle que celle de l'Hôtel-Dieu, ce rapport du nombre de ceux qui font affectés de ces différentes maladies à la fomme totale des malades; mais les regiftres de l'Hôtel-Dieu ont manqué à M. Tenon pour cette recherche, comme ils ont manqué aux Commiffaires de l'Académie. M. Tenon croit cependant pouvoir fuppofer qu'il y a 130 variolés dans les tems de furcharge à l'Hôtel-Dieu; c'eft un élément utile à connoître, il defire que les variolés foient à jamais féparés des autres malades; il croit que ceux qui font attaqués de la rougeole doivent être également féparés. La gale eft encore une maladie importante à l'Hôtel-Dieu; l'Hôtel-Dieu la donne & ne la guérit pas, puifqu'il refufe ceux qui n'ont pas d'autres maladie; M. Tenon croit pouvoir porter à 1200 le nombre de ceux, tant malades que ferviteurs, qui en font attaqués; il penfe auffi que les fcorbutiques, fcrophuleux, cancéreux doivent être féparés des autres malades; ils le font en effet à l'Hôtel-Dieu, car on les envoie tous à Saint-Louis. M. Tenon propofe de féparer auffi les fièvres malignes & les dyffenteries.

Les fous font un département important à l'Hôtel-Dieu, parce qu'il eft le feul Hôpital de Paris où cette maladie foit traitée. Cet établiffement eft néceffaire, non-feulement pour les pauvres, mais pour les gens qui, fans être abfolument pauvres, ne font pas affez aifés pour un traitement difpendieux. M. Tenon obferve la néceffité d'une falle particulière pour la rage, afin que les hydrophobes ne foient point confondus comme ils le font à l'Hôtel-Dieu avec les maniaques; mais les deux articles les plus importans font ceux des bleffés

& des femmes enceintes; ces deux départemens sont nombreux. L'État a le plus grand intérêt à conserver les individus sains, mais blessés par des accidens, & les mères dans la fleur de l'âge qui renouvellent la population. Ces deux morceaux ont été traités par M. Tenon avec un soin proportionné à leur importance; il remarque & prouve que tout ce qui est essentiel à des blessés, un air pur, la propreté, la tranquillité, manquent à l'Hôtel-Dieu. Il demande que les salles des blessés soient bien aérées, soignées pour la propreté, éloignées de toute mauvaise odeur, préservées & du bruit de la maison ou de l'ébranlement des voitures. Il demande qu'il y ait des salles pour préparer à l'opération, des salles pour la faire, des salles pour achever la guérison. C'est par ces moyens qu'on guérira plus de blessés dans un Hôpital, & que l'État pourra enconserver un plus grand nombre. Quant aux accouchées, nous ne répéterons point ici le tableau que les notes & les observations de M. Tenon, dont ce Mémoire est le résultat, nous ont mis dans le cas de tracer dans ce rapport à l'Académie, & on a montré la confusion de toutes les pièces de ce département, le défaut d'air, l'humidité, & toutes les autres causes de danger qui y menace les accouchées. Il y a ici des déterminations curieuses sur le nombre des opérations Césariennes, & des accouchemens laborieux ; mais ces déterminations ont déja été données dans le Rapport. Nous n'avons pu rien dire alors sur la mortalité qui est l'effet des mauvaises dispositions de l'Hôtel-Dieu : le relevé des registres nous manquoit, M. Tenon se l'est procuré, il porte sur onze années. Il en résulte, & pour ne citer qu'un exem-

ple, que, tandis que la mortalité des accouchées à l'Hôpital Britannique est d'une sur 51, cette mortalité est à l'Hôtel-Dieu de 1 sur 15 $\frac{2}{3}$: mortalité effrayante, & qui seule nécessiteroit la réforme de l'Hôtel Dieu ; car il est bon d'observer qu'il n'est pas question, ni des tems d'épidémies, ni de ceux où la fièvre puerpérale fait des ravages. La mortalité dans ces cas a été souvent de la moitié, & quelquefois de 19 sur 20. M. Tenon, pour remédier à cette mortalité, propose de séparer entiérement les femmes en couches des autres malades, de les éloigner sur-tout des blessés, d'en mettre un plus petit nombre dans les mêmes salles, d'aérer ces salles, de les mettre à l'abri de l'humidité & du bruit, de séparer pour la santé, les femmes grosses malades de celles qui sont saines, & pour les mœurs, les prostituées des femmes qui sont pauvres & honnêtes.

M. Tenon demande encore qu'il y ait un endroit pour les faire travailler en attendant leur délivrance, & un promenoir particulier, où celles qui veulent se cacher, ne soient point vues. M. Tenon passe ensuite aux convalescens, qui méritent de grands soins dans un Hôpital, tant par leur nombre, puisqu'ils sont un tiers des malades, que par la nécessité d'achever leur guérison, & d'éviter tout ce qui peut ou les faire retomber, ou retarder leur cure complette. M. Tenon demande pour eux des promenoirs en plein air, & des promenoirs couverts pour les mauvais tems; il veut qu'ils soient logés au rez-de-chaussée, & qu'ils descendent dans les promenoirs par des pentes douces, pour épargner la montée & la descente à ceux qui ont les jambes foibles. Il souhaite qu'ils soient bien vêtus, comme à la Charité; & il propose qu'on

les exerce légérement, pour hâter le retour de leurs forces. Il recommande sur-tout de séparer les différentes espèces de convalescens, les variolés, les galeux, & tous ceux qui ont échappé à des maladies contagieuses. Il faut qu'ils aient leurs promenoirs à eux & même leurs salles particulières.

Nous avions déja annoncé cet ouvrage dans le Rapport que nous avons fait de l'état actuel de l'Hôtel-Dieu; nous avons dit alors que nous n'entrions pas dans une infinité de détails que pourroient exiger la salubrité, la propreté de l'Hôpital & la commodité des malades, parce que ces détails étoient consignés dans l'ouvrage que l'un de nous, M. Tenon, nous avoit communiqué, & qu'il avoit dessein de publier incessamment : c'est le fruit de vingt années d'observations sur les Hôpitaux, que le Comité avoit engagé M. Tenon à publier. Nous annonçâmes dès-lors que cet ouvrage seroit utile & à l'Architecte chargé de construire un Hôpital, & à l'Administrateur qui en réglera le service. Ce que nous avons dit sur un premier examen, nous le disons aujourd'hui sur un examen plus approfondi. Les Mémoires & les Observations que M. Tenon nous a communiqués, ont suppléé à la connoissance qui nous manquoit de l'Hôtel-Dieu. L'Académie, dans le compte que nous venons de lui rendre, à pu reconnoître plusieurs des élémens de notre Rapport. Ces connoissances qui ont été utiles à l'Académie pour porter un jugement sur le projet des nouveaux Hôpitaux, seront également utiles à tous ceux qui se proposerons d'en construire. Nous le regardons comme l'ouvrage le plus approfondi & le plus complet dans ce genre ; & nous croyons

qu'il mérite l'approbation de l'Académie, & d'être imprimé ſous ſon Privilège.

Au Louvre, le 5 Septembre 1787. LASSONE, TILLET, LAPLACE. DAUBENTON, DARCET, COULOMB, LAVOISIER, BAILLY.

Je certifie le préſent Extrait conforme à l'original & au jugement de l'Académie. A Paris, le 7 Septembre 1787.

Le Marquis DE CONDORCET.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE,

Du 24 Juillet 1788.

LA Société nous ayant chargés de lui rendre compte d'un Recueil de *Mémoires sur les Hôpitaux de Paris*, par M. Tenon, nous allons lui exposer en peu de mots le plan de cet ouvrage.

M. Tenon a présenté d'abord le tableau des Hôpitaux de la Capitale; il a indiqué leur destination respective, & a fait connoître les secours qu'y trouvent les malheureux. Paris renferme quarante-huit Maisons qui servent d'asyle à l'humanité souffrante; 35,341 individus sont, tous les jours, secourus dans ces établissemens; mais ces Maisons différent beaucoup entr'elles par la nature des traitemens que les malades y reçoivent. Les soins si nécessaires aux malheureux semblent diminuer en proportion de l'étendue des lieux où ils sont rassemblés. L'Hôtel-Dieu qui renferme la plus grande quantité de personnes, est aussi celui qui présente le plus d'abus à réformer : M. Tenon les a indiqués avec soin dans plusieurs Mémoires qu'il a consacrés particulièrement à l'*Histoire* de ce grand établissement. La comparaison qu'il a faite entre le régime de différens Hôpitaux & celui de l'Hôtel-Dieu, l'a mis à portée de prononcer avec certitude sur des défauts malheureusement trop multipliés dans cette Maison, & auxquels une durée de plusieurs siècles sembloit avoir donné une sorte de sanction; il a considéré les malades à l'Hôtel-

Dieu ſous tous les points de vue poſſibles. Ce travail exigeoit des connoiſſances de Phyſique, de Médecine, d'Anatomie, & l'on ne peut que ſe féliciter qu'il ait été exécuté par M. Tenon.

Dans les changemens conſidérables que M. Tenon propoſe de faire dans l'état de l'Hôtel-Dieu, on reconnoît le ſavant éclairé, comme on découvre dans la rédaction des faits, l'obſervateur ſcrupuleux. Ces changemens ſont indiſpenſables, & l'on doit en attendre les meilleurs effets. Pluſieurs individus attaqués de différentes maladies ne ſeront plus confondus dans un même lit; la nouvelle diſtribution des ſalles remèdiera aux maux qu'une trop grande proximité produit journellement; les malades ſeront claſſés ſuivant leurs diverſes maladies & de manière à prévenir les influences pernicieuſes de certaines affections ſur d'autres. Cette partie du travail de M. Tenon porte l'empreinte de l'expérience la plus conſommée, & elle eſt faite pour ſervir de guide dans tous les établiſſemens de ce genre qu'on pourra former par la ſuite.

L'Hôtel-Dieu eſt peut-être la ſeule Maiſon de Charité où l'on reçoive indiſtinctement tous les individus : il ſuffit d'avoir beſoin de ſoulagement pour y être admis. Cet Hôpital, un des plus grands qu'on connoiſſe, devient non-ſeulement l'aſyle des malades de tout genre, mais encore d'un grand nombre de femmes enceintes qui s'y rendent pour être délivrées. Plus de 1500 enfans y naiſſent tous les ans; preſque tous vont groſſir la foule de ces malheureuſes victimes que leurs parens mettent, en naiſſant, ſous la ſauve-garde du public. M. Tenon préſente dans ſes Mémoires pluſieurs obſervations qui tendent principalement à prévenir les maux auxquels ces infortunés ſont expoſés dès les premiers jours de leur exiſtence. Nous ſavons

ſavons qu'il ſe propoſe de continuer en détail cette partie intéreſſante de l'Hiſtoire des Hôpitaux. Nous ne pouvons paſſer cet article ſans former des vœux pour que tous ces enfans abandonnés en naiſſant, au lieu de revenir dans les villes s'y occuper de quelque métier, puiſſent augmenter dans les champs le nombre des cultivateurs : les villes rendroient du moins aux campagnes une partie des hommes qu'elles en abſorbent continuellement. La Société avoit donné autrefois ſa ſanction à un de ces établiſſemens utiles, où un particulier s'étoit propoſé de conquérir pour l'agriculture quelques-uns de ces individus délaiſſés.

M. Tenon indique auſſi dans ſes Mémoires, les Maiſons deſtinées aux indigens dont la misère a été encore épargnée par les maladies; du nombre de ces malheureux ſont principalement les habitans des Provinces, qui accourent en foule dans la Capitale pour y vaquer à diverſes occupations, & pour ſe répandre dans les campagnes voiſines; ils trouvent en arrivant dans ces aſyles, des ſecours qui leur ſont continués pendant quelques jours. L'hoſpitalité, cette noble vertu qui caractériſoit les mœurs de nos pères, a donné naiſſance à ces établiſſemens : il ſeroit bien à déſirer de les voir plus multipliés dans les petites villes & dans les campagnes où ils donneroient des ſecours efficaces à des milliers de bras employés à l'agriculture, & quelquefois dénués de tout moyen de ſubſiſtance, lorſque les récoltes ont été dévaſtées par certains fléaux, ou que leur époque eſt retardée par l'intempérie des ſaiſons.

Le grand nombre d'obſervations précieuſes que M. Tenon a réunies dans ſon ouvrage, les réſultats lumineux qu'il en a

tirés, prouvent qu'il a fait une étude ſuivie, pendant pluſieurs années, de cet objet; pour être à même de le compléter, il a viſité non-ſeulement avec ſoin tous les Hôpitaux de la Capitale, mais il s'eſt encore procuré des renſeignemens ſur tous ceux des Provinces & de l'Étranger; il a examiné lui-même avec la plus grande attention, les Hôpitaux d'Angleterre. Nous ne devons pas omettre que M. Tenon eſt du nombre des Savans que l'Académie des Sciences a choiſis pour s'occuper de la réforme des Hôpitaux, & qu'il a déja contribué pour ſa part d'une manière très-efficace au travail précieux qui a été publié ſur cet objet. Il eſt bien doux pour l'humanité d'eſpérer que les plans de ces Citoyens ſi eſtimables ſeront mis à exécution, & que les malheureux devront des aſyles où leur miſére ſera reſpectée, à la bonté du Souverain, au zèle d'un Miniſtre bienfaiſant, aux lumières des Savans & à la généroſité des Citoyens.

Nous regrettons de ne pouvoir point ſuivre M. Tenon dans tous les détails conſignés dans ſes Mémoires; les faits qu'ils contiennent, ſont tous intéreſſans, & ne ſont pas ſuſceptibles d'extrait. Nous nous contenterons d'ajouter que ces Mémoires rempliſſent parfaitement le but ſi digne d'éloges que l'Auteur s'étoit propoſé: celui de tendre au ſoulagement & à la conſervation des hommes, d'offrir de nouveaux principes pour ſervir de guide dans le travail des Hôpitaux, de préſenter un grand nombre d'obſervations précieuſes, de vérités nouvelles, de concluſions bien déduites; nous dirons enfin que cet ouvrage, que M. Tenon déſigne ſous le titre modeſte de *Mémoires*, eſt fait pour lui mériter l'eſtime des gens inſtruits, comme ſes travaux lui ont déja acquis celle

des hommes ſenſibles, & qu'il eſt très-digne de paroître avec l'approbation de la Société. *Signé* DAILLY, LEFEVRE, DE FOURCROY & BROUSSONET.

Je certifie cet Extrait conforme à l'original & au jugement de la Société. A l'Hôtel de Ville, ce 24 *Juillet* 1788.

BROUSSONET, Secrétaire perpétuel.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES.

Du 30 *Juillet* 1788.

L'ACADÉMIE a chargé ſes Commiſſaires pour les Hôpitaux de lui faire le rapport d'un Ouvrage de M. Tenon, qui a pour titre : *Cinquième Mémoire ſur la formation & la diſtribution des Maiſons deſtinées à remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris.* Il y a neuf Commiſſaires nommés par l'Académie pour les Hôpitaux, qui ſont MM. de Laſſone, Daubenton, Tillet, Tenon, Bailly, Lavoiſier, de la Place, Coulomb & Darcet. M. de Laſſone, ni M. Tenon n'ont pu avoir part au Rapport que nous faiſons, parce que M. de Laſſone n'eſt pas en aſſez bonne ſanté, & que M. Tenon eſt Auteur de l'Ouvrage dont il s'agit.

Cet Ouvrage conſiſte dans un cinquième Mémoire & une Préface qui à été lue à l'Académie & qui précédera quatre autres Mémoires de M. Tenon, dont le rapport a déjà été fait.

Ce Mémoire traite de la formation & de la distribution des Maisons destinées à remplacer l'Hôtel-Dieu de Paris.

Nous ne pourrions pas en faire un Rapport détaillé sans de très-longues discussions, parce qu'il y a plusieurs articles sur lesquels l'opinion de M. Tenon diffère de celle des autres Commissaires. Ces différentes opinions ont été longuement & mûrement débattues dans plusieurs Comités : l'unanimité des voix, à l'exception de la voix de M. Tenon, a décidé pour les opinions qui ont été préférées, & dont la plupart ont déja été adoptées par l'Académie : on pourra juger de cette préférence avec connoissance de cause, en comparant les Mémoires de M. Tenon aux Rapports faits à l'Académie par ses Commissaires pour les Hôpitaux. Au reste, ce dernier Mémoire contient des faits & des réflexions intéressantes : il sera utile à plusieurs égards, lorsqu'on aura des Hôpitaux à construire ou à gouverner; nous pensons qu'il mérite d'être approuvé par l'Académie & imprimé sous son privilège.

Fait à l'Académie, le 30 Juillet 1788. DAUBENTON, BAILLY, LAVOISIER, DARCET, TILLET.

MM. de Lassone, de la Place & Coulomb n'étoient pas à l'Académie le jour que l'on fit ce rapport : ils ne le signèrent point.

Je certifie le présent extrait conforme à l'original & au jugement de l'Académie. A Paris le 31 *Juillet* 1788.

Le Marquis DE CONDORCET.

EXTRAIT DES REGISTRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE.

Du Jeudi 31 *Juillet* 1788.

L'ACADÉMIE nous ayant chargés, M. Laſſus & moi, de lui rendre compte d'un Ouvrage de M. Tenon, notre confrere, lequel a pour titre : *Mémoires ſur les Hôpitaux de Paris*, Nous obſerverons d'abord que l'on n'avoit raſſemblé jusqu'à préſent dans aucun Ouvrage les grands principes qui peuvent mettre en état de juger de la perfection & de l'imperfection des Hôpitaux. Il étoit néceſſaire dans ces ſortes de recherches, de s'éclairer de la ſcience de l'économie animale, & des autres connoiſſances qui ſont la baſe de l'art de guérir; il falloit étudier les Hôpitaux dans les Hôpitaux mêmes, & y ſaiſir ce qu'une longue expérience avoit indiqué comme nuiſible, ou marqué du ſceau de l'utilité.

L'Ouvrage entier de M. Tenon ſera compoſé de deux Parties : la première traite des Hôpitaux de Paris ; la ſeconde ſera relative aux Hôpitaux étrangers; c'eſt de la première Partie qu'il s'agit en ce moment : elle eſt compoſé de cinq Mémoires.

Le premier offre un tableau fidèle des ſecours que procurent les quarante-huit Hôpitaux de Paris, qui fourniſſent, chaque jour, aux différens beſoins de 35,341 individus.

Le ſecond Mémoire contient un précis de ce que les principales Maiſons de Charité ont de plus intéreſſant, ſoit

dans leur conſtruction, ſoit dans certaines parties de leur ſervice. L'Auteur apprécie ces divers objets avec ſagacité, & s'en fait des baſes pour la ſuite de ſon travail.

Il recherche dans le troiſieme Mémoire quelle eſt la véritable étendue de l'Hôtel-Dieu que le vulgaire croit exiſter ſeulement dans la Maiſon ſituée près de Notre-Dame, qui s'étend ſur un terrain de quatre arpens : tandis que des notions plus exactes apprennent que cet Hôpital occupe réellement une ſuperficie d'environ 40 arpens, par la diſperſion des différents objets relatifs à ſes beſoins dans huit Maiſons différentes.

La deſcription de la Maiſon de malades, ou du chef-lieu de l'Hôtel-Dieu, eſt le ſujet du quatrième Mémoire. L'Auteur y conſidère, comme dans tous les Hôpitaux, cinq objets principaux : les bâtimens, les meubles, les malades, le ſervice & les réglemens. Il examine ſcrupuleuſement ces divers objets, & détermine le meilleur rapport à établir entr'eux ſuivant les principaux caractères des maladies : les lumières de l'Anatomie, de la Pathologie & une grande expérience ont concouru à ce travail important. L'Auteur donne, dans autant d'articles ſéparés, une attention particulière aux fiévreux, *aux contagieux* de toute eſpèce, aux fous ſuſceptibles de guériſon, aux bleſſés, aux femmes enceintes & aux convaleſcens.

Le cinquième & dernier Mémoire traite de la formation & de la diſtribution des Maiſons deſtinées à remplacer l'Hôtel-Dieu. Par la formation d'un Hôpital, M. Tenon n'entend pas ſa conſtuction matérielle, mais le *verſement* de certaines claſſes de maladies dans un Hôpital, plutôt que dans un autre, & par la diſtribution d'un Hôpital, il entend l'arran-

gement méthodique des malades, des serviteurs & des divers objets de besoin.

On trouve dans ce Mémoire une suite de conséquences d'après les faits établis dans les Mémoires précédens. L'Auteur veille également aux intérêts des habitans de la ville, & à ceux des pauvres malades des Hôpitaux. Il divise l'Hôtel-Dieu en six Maisons : l'une destinée aux départemens généraux; un Hospice placé au centre de la ville pour les cas urgents ; & quatre grands Hôpitaux, deux au-dessus de Paris pour les maladies qui ne peuvent répandre aucune insalubrité, & deux au-dessous destinés aux maladies contagieuses. Ici, sur-tout, l'on est convaincu que les Hôpitaux de fiévreux & de blessés ne ressemblent point à ceux de femmes enceintes, ceux-ci aux Hôpitaux pour les fous, & que ceux qu'on destine aux *contagieux*, doivent différer de tous les précédens.

Nous ne suivrons pas M. Tenon dans ce qui regarde les distributions intérieures de ces Maisons de Charité : rien n'y est oublié, ni déplacé. Nous passons également sur les détails intéressants de son savant Ouvrage ; il faut le lire en entier pour en sentir toute la valeur : nous estimons qu'on ne pouvoit atteindre au degré de perfection & d'utilité publique auquel M. Tenon a porté ce travail, que par les lumières de l'art de guérir, en ceux qui, après avoir passé leur jeunesse dans les Hôpitaux, en deviennent ensuite les chefs, & sont par conséquent plus en état que qui que ce soit de juger de leurs avantages, & de leurs inconvéniens.

Nous concluons que cet Ouvrage dicté par le zèle le plus éclairé, est digne de l'approbation de l'Académie, & d'être imprimé sous son privilége. Ce 31 Juillet 1788.

LASSUS, PELLETAN.

MM. Lassus & Pelletan qui avoient été nommés Commissaires pour l'examen d'un Ouvrage intitulé : *Mémoires sur les Hôpitaux de Paris, par M. Tenon*, en ayant fait leur rapport, l'Académie a jugé qu'il seroit délivré à l'Auteur, confirmant par-là l'approbation des Commissaires.

Je certifie ce rapport conforme à l'original déposé dans les Registres de l'Académie. A Paris le 2 Août 1788.

LOUIS, Secrétaire perpétuel.

